N° 60.

LETTRE PASTORALE

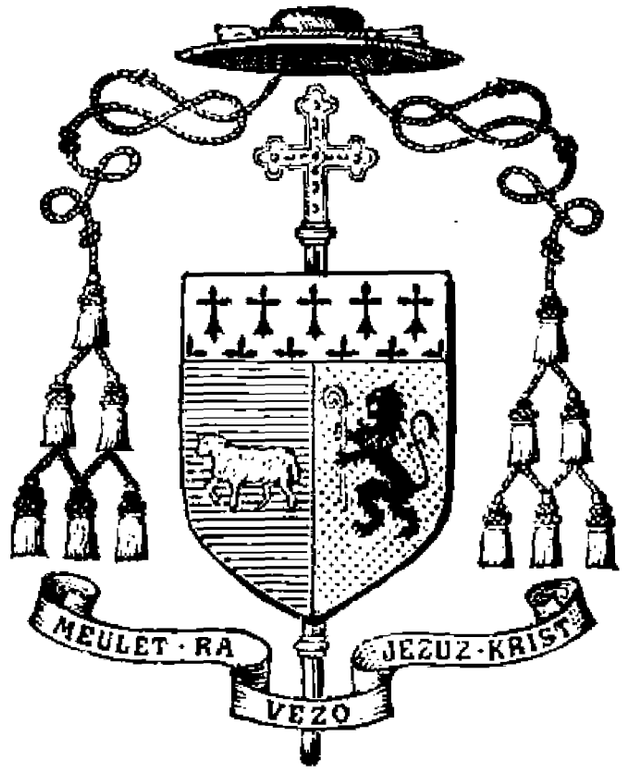
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

SUR LA PRIÈRE

ET MANDEMENT

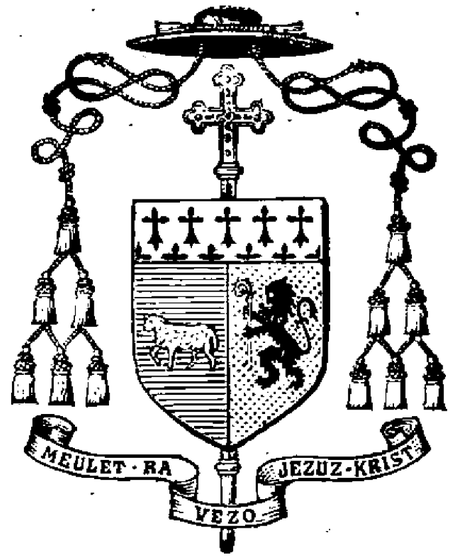
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1915



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1915



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans Notre Lettre pastorale pour le Carême **de 1914, Nous** vous avons entretenus de *la Grâce*.

Dieu est le maître de sa grâce. Il a prévu des moyens réguliers pour nous la procurer. Il peut aussi, et il aime à le faire, nous la donner directement, sans attendre que nous fassions usage de ces moyens. Cependant, sa volonté formelle est que nous y recourions. Il n'entend pas que nous comptions ordinairement sur des faveurs qui ne nous coûteraient aucun effort.

Les moyens qu'il a établis pour nous donner la grâce sont la Prière et les Sacrements.

C'est de *la Prière* que Nous vous parlerons, cette année, et Nous vous montrerons simplement en elle, avec le Catéchisme, une *élévation de notre âme vers Dieu, pour lui rendre nos devoirs, et lui demander les choses dont nous avons besoin.*

I. — En aucun temps la Prière ne fut plus opportune. Nous vous y avons maintes fois conviés, depuis le commencement de la guerre. Vous avez toujours répondu à Notre appel. Il semble que Dieu lui-même veuille nous en montrer la nécessité chaque jour plus urgente, en faisant éclater coup sur coup, sous nos yeux, des phénomènes comparables à ceux qui marqueront la fin des temps, depuis les tempêtes, les épidémies et les famines, jusqu'aux tremblements de terre et à la plus sanglante de toutes les guerres.

Cette Lettre se ressentira des émotions au milieu desquelles elle est écrite. Nous ne pourrons pas oublier que, au moment où Nous vous l'adressons, d'innombrables églises, dont plusieurs étaient des chefs-d'œuvre de l'art, ne peuvent plus appeler à la prière, aux pieds de leurs autels, les fidèles qui vivaient à leur ombre : elles ont été bombardées et détruites. Les prêtres qui les gardaient sont errants, ou prisonniers, quand ils n'ont pas été fusillés. Les habitants, martyrisés, ruinés, sont dispersés ou en exil. En revanche, la prière, chassée des églises en ruines, a trouvé un refuge dans les tranchées et sur les champs de bataille, et jamais peut-être, dans l'ensemble du pays, l'élan des cœurs vers Dieu n'a été plus marqué. Puissent toutes les âmes que Nous souhaitons atteindre trouver ici une direction et un aliment pour leur prière, depuis les chrétiens qui ont toujours fait profession d'une foi solide

et d'une vraie piété, jusqu'à ceux qui, dans leur détresse, après de longs oublis, essaient de retrouver au fond d'eux-mêmes, sous le coup de la douleur, les formules pieuses qui furent chères à leur enfance et qui traduiront mieux qu'aucune parole d'emprunt leurs sentiments et leurs besoins actuels !

Il Nous semble que beaucoup de combattants, — et beaucoup de bons Français, qui, sans pouvoir combattre, partagent leur amour pour la France, — doivent s'étonner aujourd'hui et regretter d'avoir tant tardé à reprendre leurs habitudes de foi.

La prière est un instinct et un besoin de l'âme, avant même qu'on la connaisse comme un devoir. Aucun homme laissé à lui-même n'échappe à cet instinct, au moins aux heures de crise où la nature se révèle entièrement. C'est une expérience qui se fait en grand depuis six mois, partout où l'esprit de sacrifice a réveillé les consciences et les cœurs.

L'âme cherche Dieu, même quand elle n'est pas en état de grâce. Elle sent qu'il lui faut le secours de Dieu. Chaque fois qu'en priant elle se met en rapport avec Dieu, elle constate que la prière l'élève très haut et qu'elle y trouve honneur, consolation et force.

Le préjugé mondain d'un Dieu trop haut placé ou trop immuable pour qu'il tienne compte de nos démarches ne touche pas une âme droite et simple. Elle sait que la plus sublime des perfections, la bonté, manquerait à l'Être divin, s'il ne pouvait pas entendre et exaucer la créature qui le prie ; et elle sait aussi que sa prière ne troublera en rien l'ordre du monde, car son action prévue fait partie de cet ordre.

Quand elle est vraiment chrétienne, elle comprend en outre que, sans la prière, selon les lois ordinaires de la Providence, il n'y a pas de salut possible, car, dans la

répartition de la grâce, tout dépend de la volonté de Dieu, et Dieu aime à faire dépendre en grande partie sa volonté de la prière de l'homme.

Il faut en conclure que la prière n'est pas un acte facultatif dans la vie du chrétien. Elle est rigoureusement nécessaire. Comment les négligents et les hésitants, encore trop nombreux, pourraient-ils tarder plus longtemps à suivre le mouvement général ? C'est le Divin Maître lui-même qui passe à l'horizon, au milieu des exploits héroïques et des deuils glorieux, pour rapprendre au peuple la prière antique, et l'aider à supporter noblement ses épreuves, et à remplir tout son devoir, aujourd'hui dans la guerre et demain dans la paix, pour la plus grande gloire de Dieu.

II. — C'est l'Evangile, comme toujours, qui peut seul nous faire connaître et goûter toute la puissance et la beauté de la Prière, en nous mettant sous les yeux l'exemple et la leçon de Celui dont il est dit que ses actes servaient de prélude à son enseignement. *Cœpit facere et docere.*

Celui qui va nous instruire était le Dieu fait homme. Quand il priait et enseignait à prier ici-bas, il avait en vue, dans son action et sa parole, le ciel et la terre. Il visait à la fois l'hommage que la Divinité réclame et le secours dont l'humanité a besoin. Créateur et déjà Rédempteur, il évoquait devant son Père la Sainte Eglise, préparée par lui avant l'Incarnation et sortie vivante de son agonie au Calvaire. Avec elle il embrassait dans sa pensée tous les temps, tous les êtres, tous les événements, et les ordonnait au service divin. Il songeait à chaque âme, à chaque famille, à chaque peuple. Aucune des crises, aucune des vertus, aucune des fautes, qui devaient traverser leur histoire humble ou grandiose, ne lui échappait. Il priait

comme portant dans son être sacré tout le genre humain, et lui faisait accomplir, en sa personne de médiateur, son grand devoir religieux, car, selon la parole inconsciemment sublime du gouverneur romain : *Ecce homo*, il résumait en lui-même l'homme parfait qui, destiné à une mission divine, doit savoir mêler la prière à tout ce qu'il fait, puisque tout ce qu'il fait devient par l'intention une œuvre faite pour Dieu et en collaboration avec Dieu.

Ainsi priait le Divin Maître, de cœur, de bouche, d'attitude, dans les circonstances dont parle l'Evangile comme dans celles sur lesquelles il garde le silence, au temps de son enfance et de sa vie cachée, durant sa vie publique, au cours de ses retraites prolongées, pendant ses courses apostoliques, le jour, aux heures qu'il s'était fixées, la nuit, parfois jusqu'à l'aurore, avant de choisir ses apôtres, avant d'opérer ses miracles, en rendant grâces à son Père, en lui recommandant ses disciples, en lui confiant son Eglise, en l'implorant pour ses bourreaux, en rendant le dernier soupir, comme il continue de le faire dans sa vie eucharistique et dans l'éternelle vie, où il prolonge pour nous son office de Victime adoratrice et suppliante : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.*

Or, voici comment, sur la terre, il enseignait aux hommes à prier, *en esprit et en vérité.*

C'était dans son sermon sur la montagne. Il avait exalté les Béatitudes, toutes celles que le monde rejette aujourd'hui, plus que jamais, et que l'horreur de la présente guerre devrait rendre plus éclatantes à nos yeux et plus chères à nos cœurs : la pauvreté, la douceur, la pureté, la miséricorde, la paix, la justice, et la souffrance pour la justice. Il avait fait appel à ceux qui doivent être le sel de la terre et la lumière du monde, et prêché au peuple entier la recherche d'une perfection plus grande que celle de la loi de Moïse, par l'imitation de Dieu lui-

même : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait ». Il en vient à parler des relations de l'homme avec ce Père qui est dans le Ciel, ce Père sous le regard duquel l'homme a besoin de se sentir toujours, pour que sa vie soit vraiment conforme à la loi divine. Et, sans prendre même le temps de nous dire que nous avons l'obligation de prier ce Père, écartant simplement d'un mot les défauts qui pourraient gâter notre commerce avec lui, il nous dit :

« Voici comment vous prierez :

« Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit » sanctifié.

» Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite » sur la terre comme au Ciel.

» Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

» Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardon- » nons à ceux qui nous ont offensés.

» Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. » Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. »

Tertullien, commentant l'*Oraison dominicale*, y trouve tout un abrégé de l'Evangile : « Dans ce peu de paroles, dit-il, combien d'oracles, disséminés chez les prophètes, les apôtres, et dans les évangiles ! Que d'instruction du Seigneur ! Que de paraboles, d'exemples, de préceptes ! Combien d'obligations exprimées à la fois ! Hommage rendu à Dieu par le titre de Père ; témoignage de foi en glorifiant son nom ; marque de soumission en soupirant après l'accomplissement de sa volonté ; acte d'espérance en hâtant de nos vœux l'avènement de son règne ; demande de la vie dont le pain est l'aliment ; aveu de nos péchés en implorant le pardon ; précautions contre les dangers de l'âme en sollicitant la protection divine. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Dieu seul a pu nous apprendre comment il veut être prié. C'est donc lui qui, réglant la religion de la

prière, et l'animant de son esprit au moment où elle sortait de sa bouche, lui communique le privilège de monter au Ciel, pour toucher le cœur du Père par les paroles du Fils » (1).

Où trouverons-nous, Nos très chers Frères, un programme de prières plus approprié, pour le temps de guerre aussi bien que pour le temps de paix ? Saint Augustin, parlant des demandes contenues dans le *Pater*, dit : « On peut, en priant, demander les mêmes choses en d'autres termes, mais on n'est pas libre de demander autre chose » (2). Que la prière soit faite par *une âme isolée*, ou par *une famille*, ou par *une nation*, le *Pater* dit tout ce qu'il faut dire, car il partage nos intentions en deux catégories ; d'un côté, *les droits de Dieu*, de l'autre, *nos intérêts légitimes*.

III. — Les droits de Dieu. Toute la prière de Notre Seigneur Jésus-Christ s'y rapporte. La nôtre ne peut pas s'en désintéresser. Nous ne voyons pas toujours toute la portée des formules saintes que nous répétons. Mais les aspirations qu'elles traduisent font partie essentielle de notre vocation chrétienne. La prière du plus petit soldat et celle du plus grand chef, du simple ouvrier ou de l'homme d'Etat, celle du pécheur le plus misérable essayant de se repentir, celle du saint le plus avancé dans la perfection, portent en elles, par leur nature même, l'hommage, tout au moins implicite, au *nom de Dieu*, au *règne de Dieu*, à la *volonté de Dieu*. Nous y pensons trop peu. Nous savons pourtant que c'est dans l'ordre, et que son nom est adorable au-dessus de tous les noms, et que celui qui les porte est le Roi du monde visible et du monde invi-

(1) Tertullien, *de Oratione*, IX. Traduction de Mgr Freppel. *Cours d'Eloquence sacrée. Tertullien*, I, p. 366.

(2) Saint Augustin, Ep. CXXX, Cap. XII.

sible, et que sa volonté doit être faite sur la terre comme au ciel. Et nous savons aussi, hélas ! qu'autour de nous cette volonté n'est guère obéie, et que nous y échappons souvent nous-mêmes, par faiblesse quand ce n'est pas par malice. Jamais nous ne le dirons assez à notre Dieu.

Voilà le sens des trois premières demandes du *Pater* dans la prière individuelle.

Dans la prière de la famille, ces demandes sont la reconnaissance du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ au foyer domestique, par la soumission à sa Loi de toutes les âmes qui la composent. Combien de familles ont à faire amende honorable sur ce point !

Dans la prière de la nation, ce sont les chefs qui doivent formuler l'hommage de tous. Leur prière mettrait les actes nationaux sous la protection du nom de Jésus. Elle saluerait dans son règne le grand moyen de rétablir l'équilibre et l'union entre les forces sociales divergentes, et de préparer des moissons d'âmes aussi belles que celles des siècles passés. Elle s'engagerait à faire de la volonté divine la règle de la volonté nationale, sûre ainsi de garder toujours le Pays dans la voie de l'honneur et de la prospérité.

Disons-le avec douleur, cela ne se fait plus chez nous. C'est sous le régime actuel que, pour la première fois depuis les tristes temps de la Révolution, la France a des chefs personnellement et officiellement infidèles à la foi du Christ et à la prière. Et ils se cantonnent dans cette attitude contraire aux aspirations présentes du peuple, à l'heure même où la France, après avoir expié ses fautes, pourrait si hardiment rappeler à Dieu et aux hommes la justice de sa cause et la noblesse de son Patriotisme !

Nous ne leur proposerions jamais pour exemple l'Empereur qui parle à Dieu et parle de Dieu, avec ostentation, et qui met ses actes en contradiction révoltante avec sa

prière, comme s'il n'avait à craindre ni les jugements de la terre ni ceux du Ciel.

Mais leurs alliés, les souverains aussi bien que leurs peuples, ceux même dont la foi chrétienne n'est pas complète, tiennent un langage religieux pleinement conforme à leurs croyances, et c'est une force pour leurs armées de se sentir soutenues par la Religion autant que par la Patrie.

Et, parmi eux, il en est un, le Roi des Belges, victime plus que tous les autres de l'injustice et de la barbarie, qui, héroïque dans son malheur, n'a pas cessé de parler et d'agir en chef chrétien, méritant ainsi d'être glorifié publiquement par le Primat de Belgique, dans la Lettre Pastorale où le Cardinal Mercier exaltait le Roi et son Peuple, en des termes qui ont ému le monde entier et demeureront pour le conquérant la plus sévère et la plus juste des flétrissures.

Pourquoi faut-il que les croyants de France, qui n'ont pas marchandé leur sang au Pays, n'aient pas trouvé d'écho à leur respectueuse requête dans l'âme du gouvernement, et qu'ils soient réduits à dire à tant de héros, morts la prière sur les lèvres : « Frères admirables, prêtres, littérateurs, artistes, savants, jeunes hommes de l'atelier ou des champs, et vous, légion d'officiers, qui avez donné à vos troupes l'exemple du dévouement militaire, votre sacrifice a été d'une incomparable beauté. De votre côté, rien n'y a manqué pour suffire au salut de la Patrie. Du côté de la miséricorde divine, rien ne manquera non plus. Jusqu'ici, hélas ! du côté des pouvoirs publics, l'acte religieux que Dieu attend a toujours manqué. Il reste à vos frères dans la foi à prendre sur eux tout le surcroît de souffrances nécessaire pour parfaire l'œuvre de salut à laquelle vous avez donné votre vie. Souffrons et espérons. »

IV. — La prière pourrait s'arrêter là. Mais le cœur de Dieu est un cœur de Père. Il n'ignore aucun des besoins de l'homme. Il en a souci comme de sa propre gloire. Et il nous invite à penser à nous-mêmes.

Nous serions peut-être tentés de croire que, pour nous occuper pratiquement de nous, nous n'avons qu'à jeter nos regards sur les choses de la terre qui nous touchent. Ce serait une erreur. Le principe de la prière ne change pas, même quand la prière semble réduite à des préoccupations terrestres. L'honneur de Dieu en nous doit être l'objet principal de nos propres désirs, car il est le premier de nos besoins.

Sans doute, Dieu sait que nous sommes corps et âme, et que, souvent, en nous, le corps a le droit de parler, et de réclamer son dû. Notre Seigneur le satisfait d'un mot : « Le pain quotidien ». Ce mot même a un double sens. Il évoque la pensée du pain spirituel qui est le vrai pain de vie, autant que celle du pain matériel.

Mais Dieu comprend que notre pauvre nature y voie d'abord la nourriture corporelle. Il nous invite à la demander, plutôt d'ailleurs comme un fruit du travail fourni par la Providence que comme une aumône directe de la richesse divine, et, avec elle, les biens temporels et tout ce qui peut honnêtement faciliter ou embellir la vie, ou étendre sa puissance et ses ressources, non pas pourtant en vue d'un luxe déraisonnable, mais en vue d'une activité utile et d'une charité proportionnée à la fortune acquise. Dieu qui bénit la pauvreté ne maudit pas la richesse. Il en condamne seulement le mauvais usage. Qui que vous soyez, vous avez le droit de lui demander le bien-être. Les familles, les nations, pourvu qu'elles s'attachent en même temps à soulager ceux qui souffrent, à traiter avec justice et bonté ceux qui travaillent, à favo-

riser partout l'effort humain vers la vertu qui est la condition essentielle du bonheur, les familles et les nations ont le droit de demander à Dieu et de promouvoir de toutes leurs forces, la prospérité générale et les institutions économiques qui la procurent. Ce serait une belle prière nationale de dire à Dieu : « Donne à ton peuple le pain de chaque jour. Réjouis-le par le succès de ses affaires. Mais garde-le dans l'austérité par la vie simple. Rends les enfants heureux par le labeur de leurs parents, et apprends-leur à mieux faire que leurs aînés en les imitant. Enseigne aux hommes des diverses classes sociales à s'entr'aider, à s'estimer, à s'aimer. Donne-leur à tous le respect de leur effort mutuel. Ecarte d'eux la corruption et la ruine. Ne les laisse pas rechercher la jouissance illimitée. Fais que ton peuple tout entier soit laborieux par conscience, modéré dans ses jouissances, juste dans ses revendications, religieux dans son travail. Et donne-lui le pain de chaque jour. »

Mais, dans la prière divine, l'âme l'emporte toujours sur le corps. C'est à sa vie surnaturelle que Dieu songe avant tout. Le vrai pain de chaque jour, mieux fait que l'autre pour nous grandir à la proportion de nos devoirs, c'est l'Eucharistie, cette Eucharistie que si peu d'entre nous consentent à recevoir aussi souvent que Notre Seigneur le désire, cette Eucharistie qui rendrait souplesse et activité à nos facultés languissantes, qui unirait les volontés entre elles pour faire les familles fortes et les peuples saints. Hélas ! où sont les familles, où sont les nations qui voient dans l'Eucharistie le pain quotidien, nourriture des jours de travail et des jours de repos, des temps de guerre et des temps de paix, capable d'éclairer les esprits indécis, de soutenir, à travers les âmes que la vie divine garde vaillantes, les corps qui fléchissent et les bras qui se lassent.

V. — La suite de l'*Oraison dominicale* a un caractère poignant. Une cause douloureuse contrarie en nous la vie. C'est le péché, — et l'entraînement au péché par la tentation, — et tout le mal qui en découle et qui engendre sans fin nos malheurs en ce monde et dans l'autre.

Si nous le voulons sincèrement, le pardon accordé par Dieu à nos fautes est aussi fréquent que nos fautes elles-mêmes, et le secours dans la tentation et la délivrance du mal ne le sont pas moins. Dieu répond à tous les mouvements de nos cœurs, et même il les prévient.

Mais il veut en nous une loyauté complète : « Je te pardonne, où que tu sois, quoi que tu aies fait. Il suffit que tu le demandes avec un vrai regret. En santé ou en maladie, au champ de bataille ou à l'hôpital, je te pardonne, complètement.

» Puisque je te pardonne, pardonne aux autres. Pardonne réellement. Certes, maintiens tes droits. La charité n'entend pas blesser la justice. Fais donc bravement ton devoir. Fais-le pourtant sans laisser la haine entrer dans ton cœur. Ne gâte pas tes colères justes et généreuses par des idées d'impitoyables représailles. La revanche n'est pas la vengeance. Pardonne d'un cœur franc, et poursuis ton œuvre de justice.

» Je t'aiderai à ne pas succomber à la tentation. Mais n'en sois pas toi-même le complice. Presque toujours, c'est toi qui te perds. Tu accuses l'ennemi ? Mais tu le tentais en te gardant si mal et en te défendant si tard. Ce n'est pas Dieu qui permettra jamais que tu sois tenté au-dessus de tes forces. C'est toi ordinairement qui cherches le danger, et tu t'étonnes d'y périr !

» Je te délivrerai du mal. Mais qu'est-ce que le mal ? Le mal, ce n'est pas la souffrance. Ce n'est pas la ruine. Ce n'est même pas la mort. Le vrai mal, c'est le péché.

Je t'en délivrerai, si tu veux le combattre, et si tu sais le haïr. C'est le mal essentiel. Il mène à l'éternel malheur. Si tu veux y échapper, aide-toi, je t'aiderai.

» Quant aux peines de ce monde, elles ont, hélas ! un lien avec le péché. Les unes en sont le châtiment direct. Les autres, épreuve des victimes innocentes et saintes, contribuent à le réparer pour les coupables, par l'intention de sacrifice des cœurs chrétiens qui les recherchent ou s'y résignent.

» Ces peines n'auront-elles pas un terme ? Le cœur du Père peut se laisser émouvoir. Peut-être serait-il déjà touché, si le peuple entier lui exprimait enfin loyalement des sentiments chrétiens :

« Je sais, o mon Maître, que vous êtes le Roi des » Nations. Vous les gouvernez, même quand elles croient » échapper à votre main. Vous avez pour elles de mysté- » rieuses tendresses, même quand vous les flagellez le » plus sévèrement. J'adore votre puissance infinie et votre » cœur de Père. — Aux heures les plus tourmentées de » l'histoire, vous travaillez pour vos élus, pour votre » Eglise, pour les peuples eux-mêmes, qui, mal dirigés, » persécutés au dedans, meurtris au dehors, essaient, » malgré des lois injustes, de vous demeurer généreuse- » ment fidèles ainsi qu'à leur pays, et vous donnent tout » leur sang en le versant pour la Patrie. Vous les sauvez » pour fonder votre règne et accroître votre gloire. J'adore » votre sagesse infinie, et, sous le coup de l'épreuve, qui » me purifie en me broyant, je vous rends grâces, o mon » Dieu. — Je sais que vous avez horreur de la guerre. » Vous vous en servez comme d'un fléau, quand elle » éclate. Mais vous en faites aussi l'instrument de vertus » magnifiques, et vous pouvez y attacher des grâces de » salut et de relèvement, des grâces d'équité mutuelle, » d'union et de courage. Vous demeurez le Maître des

» victoires attendues. Il vous appartient de décider ce qui » est pour nous le plus sage et le meilleur. J'adore votre » justice et votre miséricorde infinies. — Faites, o mon » Dieu, qu'après avoir blasphémé et renié votre nom, le » peuple que vous aimez le proclame adorable et saint ; » qu'il affirme toutes les vérités de l'Evangile ; qu'il re- » nonce aux erreurs empruntées à ses pires ennemis et » aux vices qui en sont nés. Qu'il pratique toutes les ver- » tus traditionnelles de sa race baptisée, et que ses Chefs » inclinent enfin leur pouvoir d'un jour devant la majesté » du Pouvoir qui n'a pas eu de commencement et qui » n'aura pas de fin.

» Il est dit dans les Psaumes, o mon Dieu : « O Dieu, » tu nous as rejetés, tu nous as couverts d'opprobre, tu » n'es plus sorti à la tête de nos armées, tu nous as laissé » reculer devant l'ennemi, et nos adversaires ont profité » de nos dépouilles, tu nous as traités comme un troupeau » destiné à la boucherie. Tous ces maux ont fondu sur » nous. Cependant nous ne t'avons pas oublié » (1).

» Mais il est dit aussi : « A la fin, Dieu considéra leur » angoisse et entendit leur prière. Il se ressouvint de son » alliance, et, dans l'immensité de sa miséricorde, il se » repentit de leurs maux » (2).

» Nous implorons en notre faveur la réalisation de la » prophétie antique. »

VI. — Nos très chers Frères, ce n'est pas seulement à la foule groupée sur la montagne pour l'entendre, c'est à son Eglise à travers les âges, c'est à nous tous qu'il adressait sa leçon : *Vos, sic orabitis.* Vous prierez *ainsi.*

Ceux qui souffrent prient volontiers *ainsi.* Le malheur est un puissant apôtre. Il entraîne à prier, et il donne à

(1) Ps. XLIII.
(2) Ibid. CV.

la prière un accent qui touche le cœur de Dieu. Aujourd'hui tous les fils de France ont leur part de la souffrance commune, et plusieurs ont cette part si lourde qu'ils en pourraient être accablés, sans la foi qui les soutient.

Mais est-il besoin de souffrir personnellement pour prier *ainsi* ? Il suffit d'aimer Dieu, d'aimer son pays, d'aimer les âmes. Ceux qui aiment du fond du cœur sont capables de prier encore mieux que ceux qui souffrent. Il n'y a pas de chrétien qui ait le cœur assez froid pour ne s'émouvoir ni des peines de tant de familles, ni des angoisses de la Patrie, ni des épreuves de l'Eglise. Il n'y en a pas, Nous aimons à le penser, qui puissent oublier l'âme de nos soldats et les grâces dont ils ont besoin pour remplir chrétiennement leur vaillante mission, et, en cas de mort, paraître dignement devant Dieu. Car il est écrit : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent pas tuer l'âme : craignez plutôt celui qui peut précipiter et l'âme et le corps dans l'enfer » (1). Quel croyant serait insensible à l'avenir éternel de nos soldats ?

Notre Seigneur, en disant : « Vous prierez ainsi », n'entendait pas seulement nous dicter le texte de notre prière. Il voulait nous apprendre comment et dans quel esprit il faut prier : « Quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites qui prient debout dans les synagogues et sur les places pour être vus des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense » (2).

Qu'est-ce à dire ? Dieu veut la prière sincère, la prière pour lui et non pour le regard des hommes. Il veut la prière humble, qui n'est pas celle du Pharisien, mais celle du Publicain, qui n'est pas une sommation de justice ni une revendication de droit, mais un appel à la bonté. Quoi de plus ? Refuse-t-il la prière faite en dehors de vos

(1) S. Matth., x, 28.
(2) Ibid., vi, 5.

maisons et de vos églises ? Vous allez à Lourdes, et, par milliers, les bras en croix, vous priez en plein air. Dans vos paroisses, dans vos lieux de pèlerinage, vous vous groupez en procession, et vous portez solennellement vos supplications aux sanctuaires que vous vénérez de père en fils. Soyez tranquilles. Pas un témoin de votre piété bretonne ne la suspectera d'hypocrisie ou d'ostentation. Les manifestations extérieures de votre foi sont légitimes. Dieu les bénit. Les lois humaines devraient les protéger. Ce que Dieu vous demande, c'est de prier, non parce que vous êtes vus des hommes, mais parce que vous êtes vus de Lui, et de ne penser qu'à Lui, tout en vous réjouissant, à l'occasion, de pouvoir associer votre prière intime à celle des foules pieuses qui vous entourent.

« Quand vous priez, dit encore Notre Seigneur, entrez dans votre chambre, et, la porte close, priez votre Père dans le secret » (1). Est-ce que Notre Seigneur condamne la prière en commun ? Comment pourrait-il le faire, lui qui a dit : « Lorsque deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux » ? La prière domestique, la prière paroissiale, la prière nationale sont les prières préférées de Dieu. Il a fait de la prière en commun une institution officielle de l'Eglise par la récitation publique du Bréviaire confiée aux Chapitres diocésains et aux grands Ordres religieux d'hommes ou de femmes. Ce qu'il veut dire, c'est que, dans toute prière, solitaire ou collective, à l'église ou chez soi, l'âme doit éviter l'écueil trop fréquent de la dissipation et même de la simple distraction. Origène a écrit sur les dispositions que nous devons apporter à la prière une page élevée et touchante : « Voulez-» vous que votre attention se soutienne dans le cours de » l'oraison ? Recueillez-vous d'abord et composez votre

(1) S. Matth., VI, 6.

» âme. Bannir tout sujet de trouble et d'inquiétude ; se » pénétrer autant que possible de la majesté de Dieu en » s'approchant de lui ; tenir pour une impiété l'attitude » de quiconque paraîtrait en sa présence avec une mol-» lesse et une négligence voisines du mépris ; écarter » avec soin toute pensée étrangère ; étendre l'âme avant » les mains, si je puis m'exprimer ainsi, et élever l'esprit » avant les yeux ; réveiller avant tout la haute partie de » soi-même et la tenir debout en face du Seigneur ; étouf-» fer le souvenir des injures reçues, pour que Dieu oublie » dans la même mesure nos offenses envers lui et envers » le prochain, ainsi que toutes les fautes dont nous avons » conscience, tels sont les sentiments et les actes prépa-» ratoires qui assurent à la prière son mérite et ses » effets » (1).

Notre Seigneur a ajouté : « Dans vos prières, ne multipliez pas les mots, comme les païens : ils croient que la multitude des paroles les fera exaucer » (2).

La valeur d'une prière ne se mesure ni au temps qu'on y passe, ni aux phrases qu'on y déroule. Elle s'apprécie à la volonté qu'on y met plus qu'à la formule et à la durée.

Notre Seigneur condamne-t-il donc les longues prières ? La prière officielle de l'Eglise est souvent longue. Elle est toujours belle et bonne en ceux qui y mettent leur âme. Le Rosaire paraît long à qui le dit sans réflexion et sans cœur. Il est court et plein de saveur à l'âme qui s'en fait un mode de conversation avec Marie pour atteindre Dieu. — Faire à Dieu le détail puéril de ses menus soucis ou de ses rêves, c'est faire une prière trop longue, car elle n'a pas le sérieux que Dieu attend d'une âme chrétienne. Nous avons tous des besoins certains et graves, dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel. Voilà les désirs que

(1) Origène, *De oratione*, XXI. Freppel, II, p. 213.
(2) S. Math., VI, 7.

nous devons exprimer, en leur donnant pour âme l'intention d'adorer, d'aimer, de remercier, de nous repentir, autant que de formuler des demandes. — La prière ne doit d'ailleurs jamais devenir une obsession ni une fatigue. Elle est faite pour reposer l'âme, la soulager, la porter en haut. Si elle l'agite, elle n'est plus saine. — L'Eglise enfin ne nous conseille jamais de nous encombrer de prières sans raison, et elle n'entend pas que la prière empiète sur le temps normal dû à nos devoirs d'état. Elle nous engage à tout faire, même la prière, avec sagesse et mesure.

Il est vrai, Notre Seigneur nous dit : « Il faut prier sans se lasser ». Mais ce n'est pas une autorisation de prier à contretemps. C'est une invitation à la prière persévérante. La persévérance est une vertu chère au Divin Maître, et elle s'appuie sur la confiance : *in spe contrà spem*. Il l'a fait pratiquer jusqu'à l'héroïsme dans son Evangile. La Chananéenne veut lui arracher la guérison de sa fille : « Ayez pitié de moi, Seigneur fils de David, ma fille est tourmentée par le démon ». Il passe sans répondre. Ses disciples insistent à leur tour : « Exaucez-la, car elle nous poursuit de ses cris ». — « Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la race d'Israël. » Elle s'approche pourtant, elle l'adore, et lui dit : « Seigneur, secourez-moi ». — « Il n'est pas bon de prendre le pain des enfants pour le jeter aux chiens. » — « Seigneur, les chiens eux-mêmes mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. » Et Jésus lui dit alors : « O femme, votre foi est grande, qu'il vous soit fait comme vous le voulez ». Et sa fille fut guérie à l'heure même (1). Aujourd'hui nous connaissons une mère, car la France est notre mère à tous, qui ne sait plus prier pour le salut de ses

(1) S. Math., xv, 22-28.

enfants. Ce sont ses enfants qui prient pour elle et qui demandent qu'elle soit enfin délivrée de l'esprit du mal. Puisse leur persévérance obtenir ce miracle de délivrance et rendre à la nation son âme chrétienne !

VII. — Il est dit dans l'Evangile que la prière faite au nom de Jésus-Christ est infaillible. « Tout ce que vous demanderez à mon Père, en mon nom, je vous l'accorderai » (1).

Voilà une affirmation précise, qui enveloppe une sorte de mystère. Car beaucoup d'hommes disent : Nous avons prié souvent, longtemps, sans succès. Ont-ils vraiment prié au nom de Jésus ? Prier en son nom, c'est demander ce qui est conforme au salut. Vous ne voudriez évidemment rien demander de contraire à votre salut. Qu'arrive-t-il pourtant ? Dans la pratique, vous demandez surtout, pour vous, et pour les êtres qui vous sont chers, et pour la France, et même pour l'Eglise, des grâces de l'ordre temporel, et spécialement la délivrance des peines multiples de ce monde. Vous en avez le droit. Vous ne croyez pas que ce soit contraire à l'avenir surnaturel de ceux pour qui vous priez. Dieu voit de plus haut et plus loin que vous. C'est pourquoi il ne vous accorde ces grâces que rarement. Il peut juger que la souffrance est, pour un homme ou pour une société, un moyen de progrès et de salut. Continuez pourtant à prier pour en être délivrés. C'est dans l'ordre. Mais ne vous scandalisez pas, si vous semblez échouer, et priez encore. Il y a un lien divin entre la souffrance et la prière. Dieu les a soudées l'une à l'autre, pour que le cœur humain souffre avec résignation et espoir, et que la souffrance lui serve d'exercice et d'épreuve sans l'accabler. Il peut aussi, cependant,

(1) S. Jean, xiv, 13.

non seulement adoucir la souffrance, mais la guérir pleinement, quand sa Providence, plus sage que nous, le juge utile. La prière n'est donc pas une duperie. Elle est une industrie surnaturelle merveilleuse et réellement infaillible. Même mal dirigée par l'homme, elle atteint le but voulu par Dieu.

Vous serez toujours exaucés, quand vous prierez pour votre âme, et que vous vous prêterez à la grâce attendue.

Vous pourrez l'être également, quand vous implorerez des grâces temporelles, pourvu que vos intentions soient pures, et que Dieu juge ces grâces bonnes pour votre âme.

Vous pourrez l'être encore, quand vous prierez pour votre prochain, à la condition que le prochain n'oppose pas lui-même à la bonté divine un obstacle formel.

A plus forte raison vous le pourrez, quand vous prierez d'un cœur généreux, tous ensemble, pour l'Eglise, et pour sa Fille aînée, la France.

Infaillible en vertu de la volonté divine, la prière peut être entravée par la mauvaise volonté des hommes. Mais un cœur croyant et confiant ne se décourage jamais. Il espère toujours triompher de la volonté de l'homme par la grâce de Dieu et de la volonté de Dieu par la prière. Il obtient des miracles à force d'amour et de foi.

C'est pourquoi, Nos très chers Frères, Nous vous exhortons à redoubler de ferveur pendant le Carême.

Le Souverain Pontife Benoît XV, en nous ordonnant des prières pour la paix, nous a recommandé d'y joindre des mortifications. La saison de pénitence où nous entrons facilitera aux âmes chrétiennes l'accomplissement de ce double devoir.

Ne laissez pas se ralentir l'élan d'espérance qui vous a portés vers Dieu au moment de nos premiers dangers. N'oubliez pas que l'ennemi est toujours à nos portes. Il occupe encore une trop grande partie de notre territoire

et la Belgique presque en entier. Vos enfants de Bretagne sont partout aux avant-postes. Leurs chefs rendent justice à leur courage. Les prêtres qui les accompagnent admirent leur foi et leur piété. Ils ne se plaignent ni de souffrir ni de mourir. Ils prient. Quel exemple pour nous ! Nous vivons loin du théâtre de la guerre. Nous n'en voyons pas sur place toute l'horreur. Mais ce que nous en connaissons par nos blessés, nos journaux, et nos lettres venues du front, devrait suffire à ranimer, chaque jour, notre zèle.

Nous vous le rappellerons avec instance tout le long de la tournée pastorale qui Nous conduira bientôt vers vous. Jamais, sans doute, une visite d'Evêque n'aura été faite à travers vos paroisses dans des circonstances aussi graves. Il y a trop de deuils parmi vous et trop d'inquiétudes dans la France entière pour que Nous vous autorisions à donner à vos réceptions le caractère accoutumé. Vous renoncerez aux décorations et aux cavalcades destinées à Nous faire honneur. Vous Nous recevrez simplement à la porte de vos églises. Mais Nous comptons bien que vous vous y presserez en grand nombre, afin de prier avec Nous pour la Patrie, pour les combattants, pour les prisonniers, hélas ! et pour les morts.

Vos enfants nouvellement confirmés, pénétrés des grâces du Saint-Esprit, parleront, du même cœur que nous, au cœur de Dieu. Leur voix sera peut-être plus agréable au Ciel que la nôtre.

Entretenez-les d'une façon constante dans l'habitude de prier en commun, soit au foyer, soit à l'église, pour la victoire et pour la paix. Nous serons heureux de voir nos prêtres profiter de toutes les occasions pour les faire communier et prier, par groupes ou tous ensemble, à cette intention.

Ne laissez passer aucune fête de la Bienheureuse Vierge

Marie ou de vos Saints, sans la marquer par une manifestation religieuse, par une réunion de piété, par une récitation de prières, aussi fervente que possible.

Donnez, cette année, au culte de Jeanne d'Arc une forme plus nationale. Sa sainteté, ses vertus, ses victoires, ses prières ont procuré la gloire de Dieu par le salut de la France. Qu'elle recommence la même œuvre, à l'appel du même peuple ! Elle doit reconnaître, dans ceux qui combattent, l'âme de ses vieux soldats, parmi lesquels les Bretons de Richemont ne furent pas les moindres. Montrez-lui que le peuple d'aujourd'hui sait prier comme celui du xv^e^ siècle, et suppliez-la de chasser l'Allemand de France et de Belgique et de rendre l'Alsace-Lorraine à la grande famille française.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I^er^

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois obligent tous ceux qui sont âgés de vingt et un ans révolus à jeûner, tous les jours de Carême, excepté le dimanche, et ceux qui ont l'âge de raison à s'abstenir d'aliments gras pendant tout le Carême.

ARTICLE II

En vertu des pouvoirs spéciaux qui Nous ont été accordés par Notre Saint Père le Pape, Nous permettons pour ce Carême, à tous les fidèles du diocèse tenus au jeûne, de prendre des aliments gras : 1° les dimanches, à tous les repas ; 2° les lundis, mardis, jeudis et samedis, au repas principal, à l'exception du samedi des Quatre-Temps 27 Février, du jeudi et du samedi de la Semaine Sainte.

Les personnes qui, en raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux sont exemptées ou dispensées du jeûne, peuvent faire gras à tous les repas, les quatre jours de la semaine ci-dessus indiqués.

Il est défendu pendant tout le Carême, même les dimanches, de manger de la viande et du poisson au même repas.

ARTICLE III

En vertu de ces mêmes pouvoirs, Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation.

Nous autorisons également l'usage des œufs, tous les jours, excepté le Vendredi-Saint : toutefois, ceux qui sont tenus au jeûne ne pourront en prendre à la collation.

Nous permettons l'usage de la graisse au lieu de beurre pour apprêter les aliments maigres, tous les jours de

jeûne et d'abstinence de l'année, à l'exception du Vendredi-Saint (1).

Article IV

MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

En vertu d'un Indult en date du 9 Avril 1910, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Article VI

En vertu d'un Indult du 9 Avril 1910, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autres graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou extrait de viande, consommé, soupe ou potage fait avec de la viande ou du lard.

Article VII

En accordant ces dispenses, le Saint-Père Nous charge d'exhorter les fidèles à les compenser par des œuvres pies et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Article VIII

Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône même légère, y suppléeront en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article IX

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Article X

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article XI

La quête pour les Saints Lieux, qui est, ainsi que vous le savez, spécialement recommandée par le Souverain Pontife, sera faite, comme de coutume, pendant les offices du Vendredi-Saint.

Article XII

La quête pour le Denier du culte sera faite autant que possible avant Pâques. Nous sommes obligé de demander une contribution moyenne de 0 fr. 30 par personne ; les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux en conscience de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article XIII

Nous renouvelons, d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent

se faire pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul, et le dimanche du Rosaire pour l'œuvre des Cercles et Patronages.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales devenant plus grave de jour en jour, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article XIV

Nous invitons les fidèles à suivre régulièrement les prières publiques que Nous avons indiquées pour le temps de la guerre et à offrir, pour la victoire et pour la paix, leurs communions, leurs exercices de piété et leurs bonnes œuvres.

Nous leur demandons aussi de s'associer, avec ferveur, aux prières faites pour le Pape, au Salut du Saint-Sacrement ; ils se souviendront que le saint Pontife Benoît XV a pris en main le gouvernement de l'Eglise, dans des circonstances difficiles et douloureuses et qu'il a besoin d'être soutenu par l'affection de tous ses enfants.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, en la fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, le 2 Février 1915.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1915.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Jeudi	15	Plounéventer. — Saint-Servais.	Saint-Derrien.
	Vendredi	16	Plougar	Bodilis.
	Samedi	17	Plougourvest	Lampaul. * — Locmélar.
	Dimanche.	18	Saint-Sauveur. — Loc-Eguiner.	Guimiliau. *
	Lundi	19	Guiclan	Plouvorn.
	Mardi	20	Plouzévédé. — Trézilidé	Saint-Vougay. *
	Mercredi	21	Plouénan. — Mespaul.	
	Jeudi	22	Saint-Pol de Léon	Ecole de N.-D. du Creisker.
	Vendredi	23	Roscoff	Santec. *
	Samedi	24	Ile de Batz.	
	Dimanche.	25	Plougoulm	Sibiril. *
	Lundi	26	Cléder. — Tréflaouénan	Plouescat.
	Mardi	27	Plounévez-Lochrist	Tréflez. *
	Mercredi	28	Lanhouarneau.	
MAI	Jeudi	6	Landivisiau	Saint-Thégonnec.
	Vendredi	7	Sainte-Sève	Plourin. * — Le Cloître.
	Samedi	8	Taulé	Henvic. *
	Dimanche.	9	Carantec	Locquénolé. *
	Lundi	10	Ploujean	Plouézoc'h.
	Mardi	11	Plougasnou	Saint-Jean-du-Doigt. *
	Mercredi	12	Lanmeur	Guimaëc. * — Locquirec.
	Jeudi	13	Plouégat-Guerrand	Garlan. *
	Vendredi	14	Plouigneau	Plougonven.* — St-Eutrope.
	Samedi	15	Plouégat-Moysan. - Le Ponthou	Guerlesquin.
	Dimanche.	16	Botsorhel. — Lanneanou.	
	Mardi	18	Pleyber-Christ.	
	Mercredi	19	Plounéour-Ménez	Commana.
	Jeudi	20	Sizun. — Saint-Cadou.	
	Mercredi	26	Les Pupilles de la Marine	Lambézellec. *
	Jeudi	27	Adoration. - St-Joseph du P.-R.	Pensionnat du Pilier-Rouge.
	Vendredi	28	Saint-Pierre-Quilbignon	Kerbonne. *
	Samedi	29	Saint-Marc.	
	Lundi	31	Saint-Martin	Saint-Michel. *
JUIN	Mardi	1	N.-D. des Carmes	Ecole du Bon-Secours.
	Mercredi	2	Recouvrance.	
	Jeudi	3	Saint-Louis	Lycée.
	Vendredi	4	La Retraite.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B. — Monseigneur ne reste ni pour le repas du soir, ni pour la nuit, dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 4 Février 1915.

† **ADOLPHE,**

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

N° 61.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

Annonçant la Consécration de la France au Sacré Cœur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Son Eminence le Cardinal Amette, Archevêque de Paris, Nous adresse la Lettre suivante :

Paris, le 17 Mai 1915.

MONSEIGNEUR,

La consécration de l'église du Vœu national de Montmartre, qui devait avoir lieu le 17 Octobre dernier, devait être accompagnée d'une Consécration de la France au Sacré Cœur par tout l'Episcopat français réuni. En outre, Nosseigneurs les Evêques auraient été priés d'ordonner que, dans toutes les églises du pays, ce jour-là ou le lendemain dimanche, on fît cette même consécration au Sacré Cœur devant le Saint Sacrement exposé. Sa Sainteté Pie X avait daigné approuver ces projets.

Au lendemain du jour où je les avais annoncés au Congrès eucharistique de Lourdes, la guerre est venue en retarder la réalisation.

Malgré certains désirs qui ont été exprimés, il est impossible de consacrer solennellement l'église de Montmartre avant la fin de la guerre. Mais une Consécration de la France au Sacré Cœur, le même jour et sous la même forme dans toutes nos églises, est

26 mai 1915

possible et paraît opportune auparavant. Cet acte, qui revêtirait ainsi un caractère national, répondrait au désir d'un très grand nombre de chrétiens et pourrait nous obtenir plus promptement de Dieu la victoire et la paix.

Il serait désirable qu'il eût lieu, de préférence, le vendredi 11 Juin, jour désigné par Notre Seigneur Jésus-Christ à la Bienheureuse Marguerite-Marie pour la fête de son Cœur Sacré. Les fidèles seraient invités à s'y préparer la veille par un jeûne ou par quelques pratiques de pénitence ; on leur demanderait de faire la Sainte Communion ce vendredi et d'assister au moins le soir à un salut du Saint Sacrement où aurait lieu la Consécration. Dans les paroisses où cette cérémonie ne serait pas possible le vendredi, spécialement à cause du grand nombre de prêtres absents, on pourrait la remettre au dimanche suivant, où se célèbre dans beaucoup de diocèses la solennité du Sacré-Cœur.

Les Cardinaux français ont été unanimes à adopter ce projet ; c'est en leur nom que je viens en faire part à Votre Grandeur et Lui demander de vouloir bien le mettre à exécution dans son diocèse.

Je joins à cette lettre la formule d'Amende honorable et de Consécration acceptée par Leurs Eminences.

Plus que jamais les catholiques français se tournent avec confiance vers le Cœur de Jésus et attendent de Lui le salut de la Patrie. Nos chers soldats, en très grand nombre, aiment à se placer sous sa protection... Puissions-nous, en répondant, autant qu'il dépend de nous, à ses demandes, hâter l'accomplissement des promesses qu'Il a faites à la France !

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux et bien dévoués en Notre Seigneur.

† Léon-Adolphe, Cardinal AMETTE,
Archevêque de Paris.

Cette Lettre est suivie de la formule de « l'Amende honorable et Consécration de la France au Sacré Cœur de Jésus, dont voici le texte :

AMENDE HONORABLE

ET

CONSÉCRATION DE LA FRANCE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

O Jésus, présent et vivant dans le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, nous voici prosternés à vos pieds, pour offrir à votre Cœur Sacré, en notre nom et au nom de la France, notre patrie, nos hommages et nos supplications !

Nous vous adorons comme notre Dieu et notre Sauveur, qui nous avez créés par bonté et rachetés par amour pour nous faire partager, un jour, votre éternel bonheur.

Nous vous reconnaissons comme notre souverain Seigneur et Maître, à qui appartient tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes.

Nous confessons que votre souverain domaine s'étend non seulement sur les individus mais sur les nations, que Dieu votre Père vous a données en héritage et que vous avez conquises par votre sang.

Nous proclamons que vous avez des droits particuliers sur la France, à raison des bienfaits dont vous l'avez comblée et de la mission que vous lui avez confiée dans le monde.

Nous vous demandons pardon des fautes, privées et publiques, par lesquelles nous avons outragé votre souveraineté et votre amour.

Pardon, ô Seigneur Jésus, pour l'impiété qui voudrait effacer le nom de Dieu et votre nom béni de la face de la terre, et faire disparaître de partout votre croix, signe sacré de notre Rédemption.

Le peuple : Pardon, ô Seigneur Jésus !

Pardon pour l'aveuglement et l'ingratitude de ceux qui, méconnaissant la mission divine confiée à votre Eglise pour le bonheur des sociétés non moins que pour le salut des âmes, ont voulu séparer d'Elle notre patrie et s'efforcent d'entraver sa liberté et son action parmi nous.

Le Peuple : Pardon, ô Seigneur Jésus !

Pardon pour la violation de vos commandements, pour les blasphèmes de parole et de plume, pour la profanation du Dimanche, pour le mépris des saintes lois du mariage, pour l'omission du grand devoir de l'éducation chrétienne, pour la dépravation des mœurs, pour l'amour effréné du luxe et du plaisir.

Le Peuple : Pardon, ô Seigneur Jésus !

Pour tous ces désordres, nous vous faisons amende honorable et nous vous demandons pardon.

Le Peuple : Pardon, ô Seigneur Jésus !

Afin de réparer ces fautes autant qu'il est en nous, nous vous consacrons aujourd'hui nos personnes, nos familles, notre patrie : qu'elles soient désormais pleinement à vous !

Le Peuple : A Vous, ô Seigneur Jésus !

Nous vous consacrons nos personnes, toutes les puissances de notre âme et toutes les forces de notre corps : qu'elles soient employées selon votre volonté et soient ainsi totalement à vous !

Le Peuple : A Vous, ô Seigneur Jésus !

Nous vous consacrons nos familles : nous voulons vous y faire régner par l'observation de vos commandements et des préceptes de votre Église, afin que pères, mères et enfants soient vraiment à vous.

Le Peuple : A Vous, ô Seigneur Jésus !

Nous vous consacrons, autant que nous le pouvons, notre patrie, vous promettant de travailler à y rétablir votre règne par la foi en votre doctrine, par la soumission à vos lois, et par l'union avec votre Église : nous voulons que la France soit à vous.

Le Peuple : Que la France soit a Vous, ô Seigneur Jésus !

Nous venons à vous, ô Cœur sacré de Jésus, dans nos angoisses : ouvrez pour nous les trésors de votre charité infinie. Le sang qui a coulé de votre blessure a racheté le monde : qu'une goutte de ce sang divin, par sa toute-puissance expiatrice, rachète, encore une fois, cette France que vous avez tant aimée et qui ne veut pas renier sa vocation chrétienne. Oubliez nos iniquités pour ne vous souvenir que des saintes œuvres de nos pères, et laissez couler sur nous les flots de votre miséricorde. Que l'église bâtie par la France en votre honneur soit pour nous comme une citadelle inexpugnable qui protège Paris et notre pays tout entier.

Bénissez nos vaillantes armées : accordez-nous la victoire et la paix, et faites que bientôt le temple national que nous vous avons élevé puisse vous être solennellement consacré, comme le témoignage de notre repentir et de notre confiance, comme le gage de notre reconnaissance et de notre fidélité future.

Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore : bénissez-la, sauvez-la !

Le Peuple : Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore : bénissez-la, sauvez-la !

O Cœur immaculé de Marie, priez pour nous le Cœur sacré de Jésus !

Le Peuple : O Cœur immaculé de Marie, priez pour nous le Cœur sacré de Jésus ! Ainsi soit-il !

Les catholiques du Diocèse de Quimper et de Léon seront reconnaissants à Monseigneur l'Archevêque de Paris d'avoir provoqué cette nouvelle Consécration de la France au Sacré Cœur.

Nous les invitons à s'y associer, de toute leur âme, dans les conditions mêmes indiquées par le vénéré Cardinal, y compris le jeûne du 10 Juin, auquel les personnes qui ne jeûneront pas pourront suppléer par la récitation d'un chapelet.

Le vendredi 11 Juin, les fidèles prendront part à la Consécration nationale, le matin, s'ils le peuvent, par la sainte communion, et, le soir, par l'assistance en masse au salut solennel du Saint-Sacrement et à l'Amende honorable qui doit y être prononcée.

La cérémonie pourrait être faite en entier *dès le matin*, dans les paroisses où cette heure paraîtrait mieux choisie.

Nous autorisons même à la remettre au dimanche, si le clergé le juge opportun (1).

Vous ne perdrez pas de vue le caractère propre de cette cérémonie, Nos très chers Frères. Vous en connais-

(1) En ce cas, la Consécration du genre humain à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est ordinairement faite le 2e dimanche de la Fête-Dieu, céderait la place à la Consécration nationale.

sez bien le sens. Nous vous le répétons, pour qu'il vous devienne plus familier, et que toute votre vie en soit pénétrée. C'est à la fois un hommage pour le présent, un regret pour le passé, un engagement et une prière pour l'avenir.

Nous n'exprimons pas seulement des sentiments personnels. Nous parlons à Dieu, au nom du groupement national tout entier, à commencer par ses chefs. Sur ce point, nous n'atteindrons pas directement notre but, puisque les pouvoirs publics s'abstiennent de participer à notre acte. Cette lacune est grave. Nous y suppléons en affirmant hautement les droits de Dieu sur la Patrie, et en regrettant humblement les fautes nationales, et d'abord la plus grave de toutes, la Séparation de l'Etat d'avec l'Eglise ; et nous réitérons la réparation de ces fautes dans la promesse de travailler de toutes nos forces à ramener entièrement la France à son Dieu.

Mais nous n'oublions pas nos fautes privées, qui ont eu leur grande part d'influence sur nos malheurs actuels. Nous acceptons donc nos épreuves comme une expiation, et nous consacrons au Sacré Cœur nos personnes, nos familles aussi bien que notre pays, tous ceux qui travaillent, qui combattent ou qui souffrent, tous ceux qui, s'unissant dans la prière et le sacrifice, d'un bout à l'autre de la France, se rencontrent aux pieds de Notre Seigneur, dans la Basilique vouée à son Divin Cœur par la Nation pénitente et généreuse, et lui engagent une fidélité qui ne se démentira pas plus dans le temps de paix que dans le temps de guerre.

Cette prière est rédigée de manière à obtenir, de l'auditoire lui-même, une adhésion formelle à la parole dite par le prêtre du haut de la chaire.

Dieu entendra ce cri de votre cœur répondant au sien. Souvenez-vous que vous lui parlez, au nom de la France,

avec une âme toute remplie de foi catholique et de vigueur bretonne.

Et sera la présente Lettre-Circulaire lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre Maison Saint-Joseph, le 26 Mai 1915.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

EVIT GOULEN PARDOUN

HAG

EVIT KONSAKRI AR FRANZ D'AR GALOUN ZAKR A JESUS

O Jesus, a zo leun a vuez e Sakramant santel an Aoter, setu ni stouet e-harz ho treid evit kinnig d'ho Kaloun Zakr, en hon hano hag en hano ar Franz, hor bro, hor meuleudiou hag hor pedennou.

Ni Hoc'h ador evel Hon Doue hag Hor Zalver Ho peus krouet ac'hanomp dre vadelez hag hor prenet dre garantez evit rei deomp perz en eürusded eternel.

Ni a anaves ac'hanoc'h evit Hor Mestr Oll-C'halloudek ; d'eoc'h eo kement hon deus, kement a zo ac'hanomp.

Anzao reomp Ho peus da velet, n'e ket hepken var an dud, mes ive var ar broiou a zo bet roet deoc'h en heritaj gant Doue Ho Tad hag ho peus gounezet gant ho koad.

A vouez uhel e lavaromp ho peus gwir var bro Franz muioc'h eget var bro all ebet, rak ar Franz he deus bet diganeoc'h grasou dispar hag he deus bet ar garg da labourat evidoc'h dre ar bed.

Goulen a reomp pardoun eus ar pec'hejou, pec'hejou an dud ha pec'hejou ar vro, o deus offanset ho kalloud hag ho madelez.

Pardoun, o Jesus hon Aotrou, evit an dud difeiz a glask lemel divar an douar hano Doue hag hoc'h hano benniget, ha tenna eus pep lec'h ho kroaz, merk santel hon redempsion.

Ar bobl : PARDOUN, O JESUS HON AOTROU.

Pardoun evit an dud dall ha dizanaoudek ne fell ket dezo anzao eo karget an Iliz da ober vad d'ar broiou ha da zavetei an eneou, hag o deus c'hoanteet dispartia hor bro diouti hag a glask lemel diganti pep liberte ha pep galloud.

Ar bobl : PARDOUN, O JESUS HON AOTROU.

Pardoun evit an dizentidigez ouz gourc'hemennou Doue, evit ar blasfemou dre gomz pe dre skrid, evit ar fae great var lezen ar zul, var lezen zantel ar Briedelez ; pardoun da veza bet lezirek da rei deskadurez kristen d'ar vugale, da veza en em roet d'an oll dizursiou, da veza en em droet ouz madou ha plijaduresiou ar bed.

Ar bobl : PARDOUN, O JESUS HON AOTROU.

Evit an oll dizursiou-ze ni a ziskwes keuz hag a c'houlen diganeoc'h pardoun.

Ar bobl : PARDOUN, O JESUS HON AOTROU.

Evit repari hor mankou, kement ha ma c'hellomp, ni deu d'en em woestla deoc'h ha da woestla ouspenn hor famillou, hor bro : ra vezint hiviziken oll deoc'h.

Ar bobl : DEOC'H, O JESUS HON AOTROU.

Ni deu da woestla deoc'h kement a zo ennomp, oll nerz hon ene, oll nerz hor c'horf : ra vezint lakeet da labourat ervez ho polontez ma vezint evelse oll deoc'h.

Ar bobl : Deoc'h, o Jesus hon Aotrou.

Ni deu da woestla deoc'h hor famillou : ni fell deomp e ve enno sentet ouz gourc'hemennou Doue ha re an Iliz, evit ma vo an tadou, ar mammou, ar vugale oll deoc'h e gwirionez.

Ar bobl : Deoc'h, o Jesus hon Aotrou.

Ni deu da woestla deoc'h, kement ha ma c'hellomp, hor bro, ha prometi reomp deoc'h labourat evit ma viot lakeet enni da Vestr, ma vo kredet ar pez a ro deomp an Iliz da gredi, ma vo sentet ouz ho lezennou, ma vo an oll a du gant an Iliz : ni fell deomp e ve deoc'h bro Franz.

Ar bobl : Ra vo ar Franz deoc'h, o Jesus hon Aotrou.

Ni deu davedoc'h, o Kaloun Zakr a Jesus, e kreiz hon trubuillou ; digorit deomp tenzoriou ho karantez dreist muzul. Ar goad ho peus skuillet en deus prenet ar bed : ra zeuio eur veraden eus ar goad divin-ze oll-c'halloudus da brena adarre eur vech all hor bro Franz ho peus ken karet hag a c'hoanta kendalc'her da labourat evidoc'h. Ankounac'hait hor pec'hejou evit dalc'her sonj hepken eus oberou santel hon tadou koz, ha lezit da gweza varnomp tenzoriou ho trugarez. Ra vo iliz Monmartr savet gant ar Franz en hoc'h enor, ra vo evidomp evel eur c'hastel goest da harpa ouz an oll enebourien, ra vo ganti diwallet Paris hag ar vro a-bez.

Bennigit hor zoudarded kalounek ; roit deomp an trec'h hag ar peoc'h, ha grit ma c'hellimp dizale konsakri gant solanite iliz ar Galoun Zakr a vo evel ar merk eus

hor glac'har hag eus hor fisianz, eus hon anaoudegez vat hag eus hor fealded en amzer da zont.

Kaloun Zakr a Jesus, ar Franz a c'houlen sikour diganeoc'h ; bennigit, saveteit anezi.

Ar bobl : Kaloun Zakr a Jesus, ar Franz a c'houlen sikour diganeoc'h : bennigit, saveteit anezi.

Kaloun dinam Mari, pedit evidomp Kaloun Zakr ho Mab Jesus.

Ar bobl : Kaloun dinam Mari, pedit evidomp Kaloun Zakr ho Mab Jesus.

Evelse-bezet-gret.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

N° 62.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Communiquant au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

l'Appel du Pape Benoît XV en faveur de la Paix

et la demande de Prières publiques
par les Cardinaux de France.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

A l'heure même où s'achève la première année de cette guerre, cause de tant de maux et illustrée par tant de gloire, Nous recevons, et Nous Nous hâtons de vous communiquer deux appels, l'un de Sa Sainteté le Pape Benoît XV, et l'autre des Eminentissimes Cardinaux de France.

I. — Le Pape, dans sa Lettre très émouvante dont on vous lira le texte, implore une fois de plus la Paix, et il le fait, au nom de Dieu, avec des accents capables d'arracher des larmes aux cœurs les plus durs.

Il a soin, d'ailleurs, de rappeler que « l'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquillité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur *le respect des droits et de la dignité d'autrui*, bien plus que sur le nombre des armées et sur les formidables enceintes des forteresses », et il souhaite que, « *une fois l'empire du droit rétabli* », les peuples « décident de confier dorénavant la

3 août 1915

solution de leurs différends, non plus au tranchant de l'épée, mais aux raisons de justice et d'équité étudiées avec le calme et la pondération nécessaires ». Ce n'est donc pas la paix à tout prix que conseille Benoît XV. C'est la paix dans la réparation du droit.

Il voudrait en hâter l'heure. C'est l'objet même de sa mission comme Pape : et qui pourrait s'étonner qu'il la remplisse, et qu'il insiste, et qu'il exhorte aux négociations immédiates, et qu'il bénisse de loin « celui qui, le premier, élévera une branche d'olivier, et tendra la main à l'ennemi en lui offrant des conditions raisonnables de paix » ?

Ne regrettons aucun des appels de paix qu'on nous adresse. Tous les peuples ont besoin de les entendre. Il est bon, même au bruit des armes, de réfléchir, pour mettre la conscience nationale en règle avec les principes chrétiens. La France, si grandement coupable dans ses rapports avec Dieu et si évidemment obligée à expier, peut du moins aborder sans trembler l'examen de son âme et de sa vie en ce qui concerne les origines et les étapes de la guerre actuelle. Elle a été patiente au delà de toute mesure avant la déclaration de guerre, humaine pendant la bataille comme après, et à aucun moment sa cause n'a cessé d'être juste. Elle attend, avec courage et confiance, le dénouement réclamé par le Pape, et préparé par les sacrifices auxquels ont pris part toutes les classes de la nation.

Non, ne regrettons aucun de ces appels. Chacun d'eux pèsera plus tard, dans l'histoire du monde, sur la mémoire de ceux qui, déchaînant injustement et brutalement la guerre, lui ont enlevé d'un coup tout ce que l'esprit de l'Evangile avait lentement introduit dans les mœurs militaires de modération et de pitié, et ont violé ouvertement la grande règle d'après laquelle, « en fait de guerre, tout

ce qui dépasse l'indispensable est criminel » (1). Ce n'est pas à la France qu'on pourra faire ce reproche.

Ce n'est pas elle non plus qui devra s'appliquer la parole grave de l'Appel pontifical, qui fait revivre sous nos yeux l'histoire de l'Alsace-Lorraine depuis quarante-quatre ans. « Qu'on réfléchisse que les nations ne périssent pas. Humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé, et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance. »

Quant à l'arbitrage, quel peuple en a plus volontiers accepté l'idée et s'est plus franchement montré prêt à la mettre en pratique ?

Il Nous semble donc, Nos très chers Frères, que la lecture de cette Lettre Pontificale, pleine de compassion et de tendresse pour les victimes de la guerre et pleine de sévérité pour ceux qui en sont responsables, touchera votre cœur sans blesser votre patriotisme, car il ne s'y trouve rien dont la France puisse se plaindre.

Pourtant, à peine parue, on l'a attaquée, sous prétexte que Benoît XV tient le même langage à tous les belligérants, et ne montre aucune préférence pour la Belgique et la France, si fidèles à la justice et si cruellement éprouvées.

Faut-il donc que le Pape, chaque fois qu'il parle ou qu'il écrit, reprenne en entier sa thèse, et nous répète sans fin ce qu'il a déjà dit lui-même et ce qu'il a fait dire par son Secrétaire d'Etat ? Le Pape a formulé son jugement, à l'heure opportune. Il lui est même arrivé de le redire, en l'accentuant plus fortement. S'il doit le répéter encore, il le fera à son heure et dans la forme qui convient. Mais, dès maintenant, la France et la Belgique connaissent sa sentence et savent qu'elle leur fait droit.

(1) Maxime fondamentale de la Croix-Rouge.

L'allocution du 22 Janvier a condamné formellement les injustices, les abus de la force, commis par les belligérants, et le cardinal Gasparri a loyalement reconnu que le Pape visait, dans ce passage du discours, la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Nul n'a pu se tromper, quand le Pontife a fait appel « au sentiment d'humanité de ceux qui ont franchi, les armes à la main, les frontières d'un pays étranger », et leur a fixé cette règle : « Qu'ils n'exercent pas plus de rigueur dans les régions envahies que ce qu'exige strictement l'occupation militaire ; qu'ils ne blessent pas pour rien le cœur des habitants dans ce qu'ils ont de plus cher, les édifices sacrés, les ministres de Dieu, les droits de la religion et de la foi ». A-t-on oublié ses Lettres aux cardinaux Mercier, Luçon, Amette ? Compte-t-on pour rien l'aide qu'il nous a fournie dans nos souffrances, la libération de nos prisonniers et de nos grands blessés, les aumônes aux réfugiés, les libéralités aux églises dévastées, la participation au Secours national ? Nous ne pouvons reprendre ici l'énumération complète des actes et des paroles par lesquels il a amplement prouvé, depuis un an, sa bienveillance pour nous. Nous l'avons fait du haut de la chaire de Notre cathédrale, au mois de Février. Nous n'y insisterons pas.

Le Pape est un ami avéré de la France. *Il faut le juger par les paroles qu'il a dites, non par celles qu'on lui prête.* C'est dans le temps même où ses détracteurs lui reprochaient faussement de ne pas aimer notre pays, qu'il disait familièrement à un bon Français (1) : « J'aime la France catholique, sans doute ; mais, je dis plus, j'aime la France tout court ».

La vérité, c'est que les ennemis du Pape en France veulent à tout prix détourner le pays du projet de réta-

(1) F. Laudet, directeur de la *Revue Hebdomadaire.*

blir les relations avec le Saint-Siège. Aveugles, qui sacrifient l'intérêt de la France à leur haine contre Dieu !

Pour nous, Nos très chers Frères, nous continuerons d'aimer l'Eglise et la France de toute notre âme, sans arrière-pensée. Nous donnerons tout pour le salut du pays, l'or comme le sang. Nous donnerons tout également pour le rétablissement du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et la défense de ses droits, certains de travailler ainsi à la grandeur et à la prospérité de notre chère Patrie et de hâter par nos prières et nos souffrances la Victoire et la Paix.

II. — La Lettre des Cardinaux donne à celle du Pape son complément pratique.

Elle nous invite à de nouvelles prières publiques pour la France, à l'occasion de la fête de l'Assomption.

Nous avons Marie pour Reine et pour Mère. En dépit de nos erreurs et de nos reniements, nous sommes son peuple, et pas un autre peuple assurément n'a reçu d'elle autant de preuves d'amour que nous, pourtant si coupables. A la Salette, à Lourdes, à Pontmain, elle nous traite, visiblement, à la fois en pécheurs qu'elle veut convertir et en fils qu'elle veut faire travailler à la gloire de Dieu.

Sommes-nous assez pénétrés, pour notre pays et pour nous, de cette conviction : que la Sainte Vierge veut rendre la France plus sainte pour la rendre plus fidèle à sa vocation nationale, et plus grande par cette vocation même ? Sommes-nous assez fiers d'être appelés à cette vocation, assez pénitents pour en être dignes, assez résolus à procurer la gloire de Dieu par le relèvement de la France ?

Quand nous demandons le succès de nos armes, nous implorons une grâce qui paraît être d'ordre purement temporel, et ce genre de grâces s'obtient moins sûrement

que les grâces spirituelles. Mais les grâces temporelles elles-mêmes peuvent avoir leur répercussion dans l'ordre spirituel. Elles devraient l'avoir toujours, et servir de point de départ à des progrès de l'âme et à des réformes dans la vie.

Est-ce ainsi que nous comprenons notre appel vers Notre Seigneur Jésus-Christ, pour que, par l'intercession de Marie triomphante au Ciel, et par la valeur de nos armées sanctifiées sur la terre, notre victoire, préparée dans la pénitence et la piété, aboutisse à la victoire de Dieu, qui suppose, au moins à longue échéance, la nation plus chrétienne, les lois plus justes, le pouvoir mieux équilibré, l'âme nationale enfin aidée dans son ascension vers une foi plus complète et une vie plus religieuse ? Voilà les intentions de la Sainte Vierge sur son Peuple de France.

Cette haute espérance sera-t-elle réalisable ? Elle le serait, sans aucun doute, si tous les vrais catholiques y collaboraient avec Dieu.

Nous croyons que le grand moyen d'amener ce résultat consiste dans le développement de la dévotion au Sacré Cœur. La Sainte Vierge nous y conduira. C'est sa fonction. Son Fils doit régner par elle comme Il a vécu par elle. Elle a le souci constant de l'établir en Maître, dans les âmes, dans les familles, dans les nations.

Commençons avec elle par le faire régner en nous et dans nos familles, Nos très chers Frères. Intronisons-le dans nos foyers, comme nous y exhorte le Souverain Pontife dans une de ses Lettres. Cette pieuse pratique, recommandée par lui aux catholiques du monde entier, est facile à suivre dans les familles les plus humbles comme dans les plus élevées. Il suffit, pour entrer dans les vues du Pape, de placer l'image ou la statue du Sacré Cœur dans l'appartement le plus digne de la maison de

famille, comme sur un trône, afin que Notre Seigneur règne visiblement sur le père et la mère, sur les enfants et sur les serviteurs. Cette intronisation ajoutera une force plus intime au lien surnaturel qui rapproche entre eux tous les membres de la famille et qui l'unit tout entière à Dieu et à son Eglise. Nous recommandons à Nos prêtres de vous expliquer la Lettre écrite sur ce sujet par le Pape Benoît XV (1).

Nos Cardinaux, en terminant leur appel, expriment le vœu que nous accordions sans retard un souvenir de piété reconnaissante aux âmes de nos morts, par des cérémonies funèbres qu'il faudrait organiser dans toute la France. Nous l'avons déjà fait pour Notre part, et, de votre côté, vous avez demandé des prières pour chacune des victimes que vous aimiez. Mais nous ne leur accorderons jamais assez de prières ni assez d'honneurs. Pour Nous associer de nouveau à votre deuil particulier et au deuil national, Nous invitons le Clergé de nos paroisses à faire chanter un service solennel pour tous nos soldats et marins morts sous les drapeaux.

Souhaitons que, par respect pour leur mémoire et par égard pour l'affection que nous leur avons vouée, le Parlement français épargne à leur dépouille mortelle, à moins de nécessité absolue dont leurs chefs seuls peuvent être bons juges, *l'incinération* dont ils sont menacés, et qui répugne à nos consciences comme à nos cœurs. Ne laissons pas réduire en cendres, par un retour condamnable aux coutumes de quelques peuples païens, ces corps vaillants, qui furent honorés des grâces du Baptême et de l'Eucharistie, et auprès desquels les familles espèrent pouvoir un jour aller « répandre leurs larmes avec leurs prières ».

(1) *Semaine religieuse* : 18 Juin 1915.

A CES CAUSES,

Après avoir invoqué le saint Nom de Dieu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

A l'occasion du 15 Août, des prières publiques pour la France seront faites dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, et les fidèles sont spécialement invités à sanctifier ce jour par la sainte Communion.

ARTICLE II

La fête de l'Assomption sera précédée d'un Triduum, où l'on chantera, au Salut, le *Miserere* et le *Parce Domine*, pour implorer le pardon de nos fautes nationales.

ARTICLE III

Le jour de la fête, pendant la procession solennelle offerte pour le succès de nos armes et pour la Paix, on pourra ajouter au chant des litanies de la Sainte Vierge celui de l'*Ave Maris stella*. Au salut, on chantera le *Parce Domine* et le *Salve Regina*.

ARTICLE IV

Nous engageons Messieurs les Curés et Recteurs à célébrer, avant l'Assomption, dans chaque paroisse, un service funèbre pour les victimes de la guerre.

A la cathédrale, cette cérémonie aura lieu le jeudi 12 Août, à 10 heures.

A cette occasion, Nous exhortons vivement les fidèles à multiplier leurs pieuses visites aux tombes de nos valeureux soldats.

Et sera Notre présente Lettre-Circulaire, lue dans toutes les églises et chapelles du Diocèse, le dimanche 8 Août.

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le 3 Août 1915.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

APPEL DU PAPE

Lorsque Nous fûmes appelé, quoique sans mérite, à succéder sur le trône apostolique au pape Pie X, dont la vie juste et bienfaisante a été abrégée par la douleur causée par la lutte fratricide qui venait d'éclater en Europe, Nous éprouvâmes aussi, en jetant un regard craintif vers les champs de bataille ensanglantés, le déchirement d'un père qui voit sa maison ravagée et rendue déserte par un orage furieux. Nous songeâmes avec une douleur inexprimable à Nos jeunes fils fauchés par la mort ! Nous ressentîmes, dans un cœur agrandi par la charité chrétienne, toute l'effroyable douleur des mères et des épouses rendues veuves avant le temps, tous les pleurs des enfants privés trop tôt de leur guide paternel.

Participant dans Notre âme à la crainte angoissée d'innombrables familles et comprenant bien les devoirs impérieux qui Nous sont imposés par la mission de paix et d'amour qui Nous a été confiée dans ces jours si tristes, Nous conçûmes aussitôt la ferme intention de consacrer toute Notre activité et tout Notre pouvoir à réconcilier les peuples en guerre. Nous en fîmes même la promesse solennelle au divin Seigneur qui a voulu, au prix de son sang, rendre tous les hommes frères. Les mots de paix et d'amour furent les premiers que Nous adressâmes aux nations et à leurs chefs comme pasteur suprême des âmes.

Notre conseil affectueux et insistant de père et d'ami ne fut pas écouté. Cela augmente Notre douleur, mais n'ébranle pas Notre résolution. Nous continuâmes à Nous adresser avec confiance au Tout-Puissant, qui tient dans ses mains les esprits et les cœurs, aussi bien des sujets que des rois, implorant de lui la cessation de l'immense fléau. A Notre humble, mais chaleureuse prière, Nous voulûmes associer tous les fidèles, et, pour la rendre plus efficace, Nous eûmes soin qu'elle fut accompagnée des œuvres de pénitence chrétienne.

Aujourd'hui, à ce triste anniversaire du jour où a éclaté ce terrible conflit, s'échappe plus ardent de Notre cœur le vœu que la guerre se termine bientôt. Nous élevons davantage la voix pour pousser le cri paternel de paix. Puisse ce cri, dominant l'effroyable bruit des armes, atteindre les peuples belligérants et leurs chefs, les disposant les uns et les autres à des intentions plus douces et plus sereines.

Au nom du Dieu saint, au nom du Père et Seigneur du ciel, au nom du sang béni de Jésus, prix du rachat de l'humanité, Nous conjurons les nations belligérantes, devant la Providence divine, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis une année, déshonore l'Europe. C'est un sang de frères qu'on répand sur la terre et sur les mers. Les régions les plus belles de l'Europe, ce jardin du monde, sont semées de cadavres et de ruines. Là où il y a peu de temps l'action des usines et le travail fécond des champs s'épanouissaient, le canon tonne maintenant d'une manière effroyable, et, dans sa rage de démolition, n'épargne ni les villages, ni les villes, et sème partout les ravages et la mort.

Vous qui portez devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la paix et de la guerre, écoutez Notre prière ; écoutez la voix paternelle du Vicaire du Juge éternel et suprême à qui vous devrez rendre compte de vos entreprises publiques comme de vos actions privées. Les richesses abondantes que le Dieu créateur a données à vos terres vous permettent de continuer la lutte, mais à quel prix répondent les milliers de jeunes vies qui s'éteignent chaque jour sur les champs de bataille ; mais à quel prix répondent les ruines de tant de villes et de villages, tant de monuments dus à la piété et au génie des aïeux, les larmes amères versées dans le secret de foyers domestiques et au pied des autels ! Ne répètent-elles pas aussi que le prix de la prolongation de la lutte est grand, trop grand !

Et l'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne peut se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne cette folie de destruction et qu'on réfléchisse que les nations ne périssent pas. Humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance.

Pourquoi ne pas peser, dès maintenant, avec une sereine conscience, les droits et les justes aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entamer de bonne volonté un échange direct ou indirect de

vues ayant pour but de tenir compte dans la mesure du possible de ces droits et aspirations, et aboutir ainsi à mettre fin à cette lutte terrible, comme cela est arrivé autrefois dans des circonstances pareilles ?

Qu'il soit béni celui qui, le premier, élèvera une branche d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant des conditions raisonnables de paix ! L'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquillité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui bien plus que sur le nombre des armées et sur les formidables enceintes des forteresses.

C'est un cri de paix qui s'échappe le plus haut de Notre âme dans ce triste jour, et Nous invitons les amis sûrs de la paix dans le monde à Nous tendre la main pour hâter la fin de la guerre qui, depuis un an, a transformé l'Europe en un vaste champ de bataille.

Que Jésus miséricordieux, par l'intermédiaire de la Mère des douleurs, fasse enfin surgir après l'effroyable tempête l'aube radieuse et tranquille de la paix, image de son visage divin. Que les hymnes de reconnaissance au Très-Haut, auteur de tout bien, retentissent bientôt.

Souhaitons la réconciliation des Etats. Que les peuples redevenus frères reviennent aux pacifiques travaux des études, des arts et de l'industrie. Qu'une fois l'empire du droit rétabli, ils décident de confier dorénavant la solution de leurs différends, non plus au tranchant de l'épée, mais aux raisons de justice et d'équité étudiées avec le calme et la pondération nécessaires. Ce sera là leur conquête la plus belle et la plus glorieuse.

Dans la confiance que l'arbre de la paix revienne bientôt réjouir le monde de ses fruits si désirables, Nous donnons Notre bénédiction apostolique à tous ceux qui forment le troupeau mystique qui Nous est confié, de même qu'à ceux qui n'appartiennent pas encore à l'Eglise romaine. Nous prions le Seigneur de les unir à Nous par les liens d'une parfaite charité.

Donné à Rome, au Vatican, le 28 Juillet 1915.

BENOIT XV, Pape.

Texte publié par *La Croix* (1er Août 1915).

Lettre des Cardinaux.

26 Juillet 1915.

MONSEIGNEUR,

Un an s'est écoulé depuis la déclaration de la guerre. En cette année, que d'évènements et quels évènements ! Partagées en deux camps, les nations européennes se sont ruées les unes contre les autres dans un choc formidable. Jamais guerre ne s'était vue aussi terrible, et par le nombre des armées engagées dans la lutte, et par la puissance des engins de mort qu'elles emploient à s'entre-détruire.

Surprise par une attaque brusquée sur la partie de ses frontières où elle était en droit de se croire couverte par la neutralité de la Belgique, la France a vu un ennemi longuement préparé violer son territoire et inonder ses provinces comme un torrent que rien ne semblait pouvoir arrêter. Il arrivait aux portes de la capitale, lorsqu'enfin, grâce à la résolution et à l'énergie de nos chefs, grâce à l'endurance et à l'entrain de nos soldats, grâce à une protection visible du Ciel, son effort fut brisé.

Depuis ce temps il nous fait, sur terre, sur mer et dans les airs, une guerre sans trêve et sans merci. Le sang de France coule sur les champs de bataille, les régions envahies gémissent sous le joug de l'occupation étrangère, la vie industrielle, commerciale, agricole est entravée, ou même en certaines contrées totalement arrêtée ; beaucoup de familles sont dans le deuil ou dans l'angoisse.

Nous souffrons des souffrances de notre peuple ; nous compatissons affectueusement à la détresse des régions occupées par l'ennemi, aux tristesses des familles affligées. N'est-ce pas un besoin de notre cœur de dire à nos chers diocésains, à l'anniversaire de la déclaration de la guerre, la part que nous prenons à toutes leurs peines ? En présence de l'épreuve qui se prolonge, n'est-il pas opportun d'adresser à nos fidèles quelques paroles de réconfort pour les encourager à la patience, à la persévérance dans l'effort, à la confiance dans le succès de notre cause ?

Notre cause est la cause de la justice, puisque nous combattons pour sauvegarder l'intégrité de notre territoire et notre indépen-

dance nationale. Notre cause est la cause de la civilisation elle-même, car nous sommes les défenseurs des principes de droit, de fidélité aux traités et d'humanité, en dehors desquels il n'y a pas de civilisation digne de ce nom. Et cette cause a pour soutien une armée que la valeur de ses chefs et l'héroïsme de ses soldats rendent invincible.

Mais quelles que soient nos chances humaines de succès, il ne faut pas oublier que c'est Dieu qui distribue la victoire et inflige la défaite. Nous venons donc, MONSEIGNEUR, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, Patronne de la France, vous proposer de convoquer vos diocésains au pied des autels de Marie. Nous implorerons en faveur de notre patrie cette céleste et toute-puissance Protectrice, qui, à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, lui a donné des gages si particuliers de sa maternelle sollicitude; nous La prierons de hâter la fin de cette guerre sanglante, et de nous obtenir de son divin Fils, avec le triomphe de nos armes, le bienfait d'une paix durable.

En laissant à chaque Evêque le soin de déterminer lui-même les prières à prescrire, nous vous proposons à titre de simple indication, de célébrer dans les églises et les chapelles de nos diocèses une neuvaine ou un triduum de Saluts du Saint Sacrement, qui se terminerait le jour de l'Assomption. On y chanterait le psaume *Miserere*, pour implorer le pardon de nos fautes nationales ; le jour de l'Assomption, ce psaume serait remplacé par les *Litanies de la Sainte Vierge*, qui se chantent à la procession du Vœu de Louis XIII.

Là où on le jugerait opportun, un service solennel pourrait être célébré pendant la semaine qui précède l'Assomption pour les soldats morts à l'armée.

Veuillez agréer, MONSEIGNEUR, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

LOUIS-JOSEPH Cardinal LUÇON, *Archevêque de Reims.*
PAULIN Cardinal ANDRIEU, *Arch. de Bordeaux.*
LÉON-ADOLPHE Cardinal AMETTE, *Arch. de Paris.*
FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE Cardinal DE CABRIÈRES, *Evêque de Montpellier.*
HECTOR-IRÉNÉE Cardinal SEVIN, *Arch. de Lyon.*

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Evêché.

N° 63.

LETTRE PASTORALE

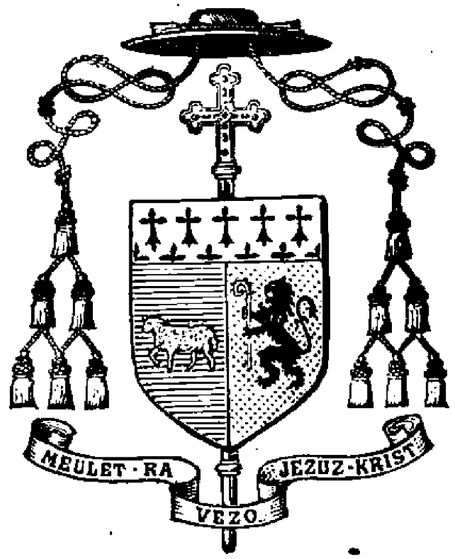
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

SUR

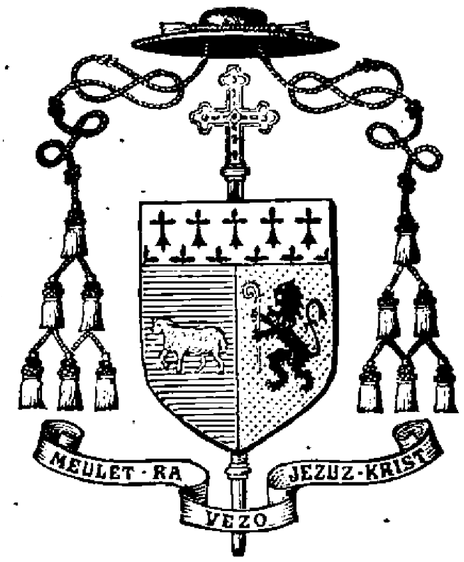
la Fête de saint Michel,
la Dévotion du Rosaire,
la Dédicace de la Cathédrale,
et les trois Messes du 2 Novembre.



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

21 sept. 1915



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

L'approche des fêtes de saint Michel et de Notre-Dame du Rosaire Nous amène à vous demander de nouvelles prières pour l'Eglise et pour la France.

I. — L'Archange saint Michel est le Patron attitré de l'une et de l'autre.

En l'an 495, dans son apparition en Italie, sur le mont Gargan, dont nous célébrons le souvenir, chaque année, le 8 Mai, il s'annonce surtout comme le gardien de l'Eglise, ayant pour mission de continuer en sa faveur le ministère qu'il remplissait avant l'Incarnation à l'égard de la

synagogue. *Eum, ut olim synagoga Judæorum, sic nunc ut custodem et patronum, Dei veneratur Ecclesia* (1).

Deux cent treize ans après, en l'an 708, le 16 Octobre, au sommet du mont Tombe, entre la Normandie et la Bretagne, il apparaît à l'évêque d'Avranches, S. Aubert, pour réclamer de lui un sanctuaire, que l'évêque lui bâtit, et que les siècles suivants ont transformé en une merveille d'architecture. L'Archange prend ainsi visiblement possession de la France, et sa main se rencontre dans tous les grands faits de son histoire, si bien que la France reconnaissante, en 1877, demande et obtient du Pape Pie IX, l'honneur du couronnement pour la statue de son Patron.

La fête de saint Michel se présente le 29 Septembre. C'est à cette date que Nous vous invitons à prier avec Nous le Chef des Anges, qui fut un jour l'éducateur de Jeanne d'Arc, et qui demeure, dans notre Patrie comme au Ciel, le défenseur de la justice et l'exécuteur des volontés divines.

Il est dit de lui qu'il est préposé aux affaires du Paradis, *Præpositus Paradisi* ; qu'il doit venir au secours du Peuple de Dieu ; *Veni in adjutorium populo Dei* ; qu'il est chargé de parler aux âmes en son nom, *Dei nuntius pro animabus justis* ; qu'il porte au Ciel l'encens de nos repentirs et de nos prières, *data sunt ei incensa multa ut adoleret ea antè altare aureum* ; qu'il prend part victorieusement à nos batailles contre le démon, *pugnavit cum eo et fecit victoriam* ; qu'il a mission de recevoir nos âmes pour les présenter au juge du combat, *principem super animas suscipiendas*. N'entendez-vous pas, dans ces textes que Nous empruntons à son office, comme un écho des invocations et des espérances qui remplissent en ce moment toutes les âmes françaises, et où ne sont oubliés ni la

(1) Office du 8 Mai, IVe leçon.

Patrie en armes, ni ceux qui prient et font pénitence, ni ceux qui combattent, ni ceux qui souffrent, — ni ceux qui meurent, et dont les vertus et les fautes seront pesées par saint Michel au tribunal divin, comme leur sacrifice sera compté à sa juste valeur pour le salut de leurs frères? Votre prière n'aura donc qu'à suivre les inspirations de l'Archange pour répondre pleinement aux besoins de la France.

Vous vous grouperez, pour cette prière collective, dans vos églises, le 29 Septembre, et les trois jours précédents, en vous conformant, pour le détail des cérémonies, au texte de l'ordonnance qui accompagne cette Lettre Pastorale.

Nous sommes certains que vous apporterez à ce *Triduum* une ferveur toute bretonne. La Cornouaille et le Léon rivalisent de dévotion pour saint Michel. Plusieurs d'entre vous sont allés en pèlerins à son sanctuaire du mont Tombe et leur attitude pleine de foi y a été remarquée. Le grand Archange a, d'ailleurs, sa statue dans presque toutes vos églises. Il possédait jadis, sur la colline de Quimperlé, une paroisse où son nom a survécu à ses droits. La paroisse de Lesneven lui reste fidèle depuis le VIe siècle. Il y a deux ans qu'il en possède une nouvelle aux portes même de la cité de Brest. Au point le plus élevé du diocèse, sa chapelle de Brasparts traduit bien la confiance des fidèles dans leur céleste protecteur aussi secourable aux moissonneurs qu'aux malades, tandis que Plouguerneau et Douarnenez, en même temps que leurs oratoires entretiennent la piété populaire, rappellent aussi à un grand nombre d'âmes la mémoire édifiante du plus dévot serviteur de saint Michel que notre diocèse ait connu, Dom Michel Le Nobletz.

Souhaitons que le vénérable Serviteur de Dieu communique à notre prière l'ardeur qui rendait la sienne si puissante auprès de Dieu.

II. — La dévotion à saint Michel doit conduire à la dévotion à la Sainte Vierge. Ce sont les Anges qui les premiers ont annoncé, à la Vierge elle-même, sa maternité divine, exalté son nom et sa vertu, imploré sa puissance et sa bonté, et c'est en l'honneur de son Fils, le Verbe Incarné, éternellement digne d'adoration, que saint Michel a lutté contre Lucifer.

Au Congrès Marial du Folgoët, il y a deux ans, un des maîtres de l'histoire la plus lointaine de notre pays, nous a raconté la vie de Notre-Dame au diocèse de Quimper et de Léon (1), et il nous a montré les manifestations de cette vie dans « l'échange incessant des faveurs de Marie à notre endroit et de notre dévotion envers elle ». C'est un tableau magnifique et touchant, auquel Nous venons vous demander d'ajouter vous-mêmes aujourd'hui un trait glorieux, en multipliant, pendant tout le mois d'Octobre, les chapelets et même les rosaires, pour obtenir d'elle le succès des armes françaises.

Le Rosaire a toujours été, entre les mains des chrétiens, des plus obscurs comme des plus illustres, quand ils étaient persévérants, une arme de victoire. Avec saint Dominique, il a vaincu la plus antisociale des hérésies. Avec saint Pie V et Clément XI, il a brisé deux fois l'offensive Turque contre l'Europe chrétienne. Avec le Bienheureux de Montfort, il a valu aux Vendéens et aux Bretons, pendant la Révolution, la conquête de la liberté religieuse pour la France entière.

C'est l'heure d'en redoubler l'emploi contre un peuple qu'on serait tenté d'appeler l'ennemi du genre humain.

Des âmes pieuses ont eu la pensée d'organiser dans toute la France « une campagne de prières, afin de *forcer*

(1) M. le Chanoine Peynot : *Congrès Marial du Folgoët*, p. 293.

la main à la Sainte Vierge par un *Rosaire perpétuel* dans chaque diocèse, pendant le mois d'Octobre ». On obtiendrait cette perpétuité en invitant les paroisses à s'entendre pour fournir, chacune dans le mois, sa journée ou sa partie de journée, pendant laquelle les paroissiens, suivant un ordre convenu, viendraient, par groupes, de demi-heure en demi-heure, réciter le Rosaire, en commun et à haute voix, pour la France. La journée de récitation commencerait à la fin de la dernière messe et durerait jusqu'à la prière du soir. Cette pieuse pratique Nous agréerait grandement.

Nous croyons qu'il est possible de l'organiser par archiprêtrés. Quimper prendrait la première semaine, Brest la deuxième, Châteaulin et Quimperlé la troisième, Saint-Pol et Morlaix la quatrième.

Messieurs les Archiprêtres règleraient avec Messieurs les Doyens le partage des journées ou demi-journées entre les paroisses, et Messieurs les Recteurs inviteraient leurs fidèles à s'inscrire pour le moment du jour où ils seraient le plus libres. Un vide dans la répartition des heures ne devrait pas décourager une paroisse.

Les communautés religieuses pourraient prendre leur part de journée dans leurs chapelles.

De même, dans les campagnes éloignées du bourg, rien n'empêcherait les habitants de s'associer à la prière commune, dans leur chapelle de quartier, à l'heure où le travail leur laisserait quelque loisir.

Ces indications ne fixent pas une limite à la prière. Une fois la tâche convenue accomplie, comme avant d'avoir à l'accomplir, il faut que le clergé et les fidèles se dévouent de toute leur âme à cette entreprise de salut, qui vise à la fois la conversion de la France et la victoire des armées alliées.

Cependant, Nous n'imposons pas à nos prêtres cette

organisation. Nous les engageons simplement à la tenter partout où ils le pourront.

La solennité du saint Rosaire sera, selon l'usage, célébrée dans toutes les paroisses le premier dimanche du mois, quoique le calendrier liturgique reporte la fête au jeudi, 7 Octobre.

Nous désirons que cette fête soit, comme l'année dernière, couronnée, à l'issue des vêpres, après la récitation du chapelet, par une procession, au retour de laquelle la consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie sera lue en chaire (1).

III. — Dans la cathédrale de Quimper, cette consécration ira rejoindre, jusqu'au passé lointain, celle que saint Corentin adressa lui-même, au nom de son peuple, à la Bienheureuse Vierge, quand il dédia ici à Notre-Dame de la Chandeleur l'église qu'il fondait dans l'enceinte du château du Roi Gradlon.

C'est cette église qui est devenue la cathédrale, et que des reconstructions successives ont amenée à la forme parfaite que nous admirons et qui favorise si puissamment notre piété bretonne.

Or, Nos très chers Frères, en vertu des nouvelles règles liturgiques édictées par Pie X, cette cathédrale sera désormais, chaque année, l'objet d'un honneur spécial, qu'elle recevra le 22 Octobre prochain, et dont Nous Vous devons l'explication.

Jusqu'ici, l'anniversaire de la consécration de toutes les églises du diocèse était célébré le même jour.

Les prescriptions liturgiques maintiennent, pour chacune des églises consacrées du diocèse, un anniversaire

(1) Le texte de cette formule de consécration se trouve dans Notre Lettre Pastorale nº 57.

de leur Dédicace, qui pour toutes sera célébré encore le même jour, et Nous l'avons fixé au 5 Novembre.

Mais la Dédicace de la Cathédrale sera désormais solennisée à part, et dans toutes les paroisses, parce que la Cathédrale est l'église-mère du diocèse.

Nous n'avons pas pu retrouver la date certaine de sa consécration. Dans le doute, nous avons décidé que la fête aurait lieu le 22 Octobre, et que la cérémonie solennelle sera remise au dimanche 24.

Nous empruntons à un savant liturgiste l'exposé du principe sur lequel est basée cette réforme.

« Par son *Motu proprio*, Pie X réclame pour l'église-mère une fête propre dans tout le diocèse, du rite double de première classe avec octave ; et pour lui donner son maximum de réalité, c'est à l'anniversaire même du jour historique et du sacre dédicatoire qui fit de ce temple la mère et la tête de toutes les églises du diocèse : *Omnium ecclesiarum diœceseos mater et caput.* Et pourquoi ? Sans doute, elle est la première église du diocèse ; mais cette primauté honorifique n'atteint pas toute la profondeur du mystère : l'Evêque n'est pas seulement le premier des Curés de son diocèse, il est, par rapport à ses inférieurs, le seul pasteur, le seul père, le seul grand prêtre de la famille diocésaine : son appellation canonique, assez malheureuse dans sa traduction littérale, exprime bien cette plénitude : *Ordinarius*, l'Ordinaire. Quand il s'adjoint un coopérateur pour partager avec lui le soin d'une portion de son troupeau, il n'abdique rien de sa paternité, au contraire : il lui assure toute son efficacité. Tous ses diocésains sont ses enfants et doivent vivre spirituellement de sa doctrine et de son sacerdoce : car la doctrine et le sacerdoce du Curé ne sont autre chose qu'un écoulement du sien propre, un filet d'eau parti de la même source. Or, le foyer central de cette famille diocésaine, l'expres-

sion sensible de cette unité dont l'Evêque est le principe et l'âme, c'est l'église Cathédrale : son siège, sa *Cathedra* est là, et il n'y en a qu'une dans tout le diocèse, car nul autre que lui, si ce n'est Pierre, n'a dans son diocèse le *munus magisterii et jurisdictionis* ; lui seul a le droit de *siéger* pour enseigner et juger ; son autel est là, et dans tout son diocèse il n'y en aura pas d'autres que ceux qu'il aura érigés lui-même : pour y monter, il faudra naître au sacerdoce au pied de son autel. L'église Cathédrale est donc, en toute vérité, l'église-mère de tous les diocésains ; cette chaire, cet autel, sont les sources de vie où tous doivent s'alimenter. L'église paroissiale n'est elle-même notre foyer spirituel que pour autant qu'elle est une *filiale* de l'église-mère. Voilà la grande réalité hiérarchique que Pie X veut remettre en honneur par cette célébration solennelle » (1).

Vous n'aviez pas besoin de cette réforme pour être attachés filialement à votre Evêque, Nos très chers Frères. Puisse-t-elle resserrer encore et fortifier les liens qui nous unissent, et inspirer au Pasteur comme au troupeau une complète soumission aux directions du Souverain Pontife, qui est le Pasteur des Pasteurs et le Père de l'Eglise universelle, dont la propre Cathédrale, Saint-Jean de Latran, où depuis quarante-cinq ans, nul Pape n'a pu pénétrer de son vivant, demeure, pour le monde catholique tout entier, la mère et la tête de toutes les églises de Rome et de l'univers : *Omnium ecclesiarum urbis et orbis mater et caput.*

IV. — En achevant cette Lettre, Nous appelons votre attention sur un nouveau privilège, que le Pape Nous a récemment accordé, en faveur des âmes dont le sort nous intéresse dans l'autre vie.

(1) *Questions liturgiques.* Louvain, Décembre 1913.

Comme toujours, c'est une pensée de paix et de charité qui a inspiré son cœur.

Il a vu, depuis son avènement au Siège de saint Pierre, la mort faire des victimes sans nombre sur les champs de bataille, et beaucoup de ces victimes étaient peu préparées à paraître devant Dieu.

D'autre part, un grand nombre de legs et de fondations de messes pour les défunts ont été supprimés par des lois de spoliation, ou injustement privés d'effet par la négligence ou la mauvaise volonté de ceux qui auraient dû en conscience les faire exécuter.

Enfin, l'abaissement graduel du taux de la rente dans les différents pays du monde a diminué notablement les revenus de certaines fondations et entraîné une réduction proportionnelle du nombre de messes à célébrer.

Pour ces motifs, Benoît XV, dans sa Constitution *Incruentum altaris sacrificium*, datée du 10 Août 1915, a bien voulu concéder à tous les prêtres du monde la faculté d'offrir trois messes pour les défunts le jour de la Commémoraison des Morts, en réservant l'une de ces messes à l'intention fixée par le prêtre et pour laquelle seule il peut accepter un honoraire, une autre à tous les défunts en général, une autre enfin aux propres intentions du Pape, c'est-à-dire à la délivrance des âmes frustrées des fondations auxquelles elles avaient droit et des âmes des victimes de la guerre.

Ce privilège, dont jouissaient déjà l'Espagne et le Portugal, permettra de soulager plus vite nos frères connus ou inconnus, attardés au Purgatoire.

Quelle reconnaissance éprouvera, pour l'Eglise militante qui lui procure ces grâces, cette Eglise souffrante, où nous comptons tous un si grand nombre de parents, d'amis, de bienfaiteurs, et où peuvent se trouver en attente des millions de bons soldats que leur vaillance chrétienne

a détachés du mal sans pouvoir les délivrer pleinement des peines temporelles dues au péché même pardonné ! Puisse la grande journée du 2 Novembre leur obtenir en foule la libération attendue ! Cette « Journée des âmes » complétera saintement la série des journées de charité qui essaient de pourvoir à tous les besoins que la guerre fait surgir. En pensant aux corps meurtris n'oublions pas les âmes qui leur ont donné l'héroïsme du « sacrifice pour la Patrie ».

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

La Constitution Apostolique *Incruentum altaris sacrificium* est et demeure promulguée dans Notre diocèse.

ARTICLE II

Un Triduum, avec Salut, en l'honneur de l'Archange saint Michel sera célébré pour l'Eglise et pour la France, les 26, 27 et 28 Septembre, dans toutes les paroisses qui croiront pouvoir réunir à leurs exercices un nombre suffisant de fidèles.

Au cours de ces exercices, on récitera un *De profundis* pour nos soldats défunts, et l'on dira trois fois le *Pater* et l'*Ave* et les quatre invocations suivantes : *Regina Angelorum, Sancte Michaël, Sancte Auberte, Beata Joanna*, suivies de l'*Ora pro nobis*.

Le 29 Septembre, aura lieu un Salut plus solennel, pendant lequel on pourra chanter l'hymne des vêpres : *Te splendor et virtus Patris*.

ARTICLE III

Nous recommandons à tous Nos diocésains les réunions du Mois du Rosaire, et Nous leur rappelons les indulgences précieuses qui y sont attachées.

ARTICLE IV

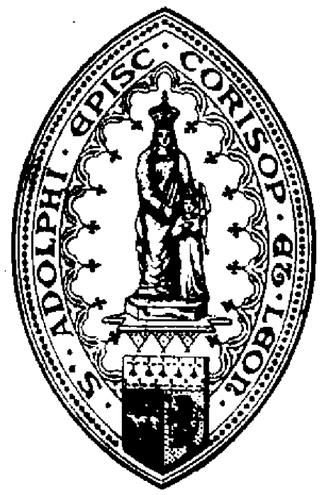
Nous les engageons tous à offrir à Dieu un jeûne, le samedi, 2 Octobre, en réparation des fautes de la France.

ARTICLE V

Le dimanche, 3 Octobre, la procession du saint Rosaire sera faite avec toute la solennité possible. On y portera les bannières et les reliques des Saints. Les litanies de la Sainte Vierge et celles des Saints seront chantées alternativement avec des cantiques. A la rentrée de la procession, la consécration au Cœur Immaculé de Marie sera lue en chaire, avant le Salut du Saint-Sacrement.

Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue en chaire le dimanche 26 Septembre et l'un des dimanches suivants.

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le mardi 21 Septembre, en la fête de saint Mathieu, Apôtre et Evangéliste.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

AU SUJET DE LA CÉLÉBRATION DE TROIS MESSES LE JOUR DE LA COMMÉMORAISON SOLENNELLE DE TOUS LES FIDÈLES DÉFUNTS

Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu
Pour perpétuelle mémoire.

Le sacrifice non sanglant de l'autel, qui ne diffère en rien par sa nature du sacrifice de la Croix, n'a pas seulement pour effet de glorifier les Saints dans le Ciel, et d'apporter un remède salutaire aux fidèles qui sont aux prises avec les misères de cette vie, mais il possède encore à un haut degré la vertu de purifier les âmes des fidèles qui sont morts dans le Christ. Telle est la doctrine perpétuelle et constante de la sainte Eglise ; doctrine qui, dans le cours des siècles, a procuré à la grande famille des chrétiens les plus précieuses consolations et qui a transporté les meilleurs esprits d'admiration pour la charité infinie du Christ. On en relève les traces explicites et les preuves éclatantes dans les plus anciennes Liturgies de l'Eglise latine et de l'Eglise orientale, dans les écrits des Pères, enfin dans plusieurs décrets des anciens Conciles. Le Concile œcuménique de Trente, par une définition solennelle, l'a proposée comme un dogme à notre croyance, en enseignant « que les âmes détenues dans le Purgatoire sont soulagées par les suffrages des fidèles, et surtout par le sacrifice de l'Autel très agréable à Dieu », et en frappant d'anathème ceux qui oseraient soutenir qu'on ne doit pas l'offrir « pour les vivants et les défunts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et autres nécessités ». La pratique de notre Mère la sainte Eglise n'a jamais différé de cet enseignement ; car elle n'a jamais cessé d'exhorter instamment les fidèles à ne pas priver les âmes des défunts des

fruits précieux que le sacrifice de la messe peut leur procurer. Mais il faut aussi reconnaître à la louange du peuple chrétien que jamais son zèle ingénieux pour secourir les défunts ne s'est ralenti ; et l'histoire de l'Eglise atteste que plus les vertus de foi et de charité pénétraient profondément dans les âmes, plus aussi, dans tout l'univers catholique, les rois et les peuples redoublaient d'ardeur et d'efforts pour la délivrance des âmes du Purgatoire.

C'est grâce à cette vive piété de nos ancêtres que l'on vit s'établir peu à peu, dans le royaume d'Aragon, la coutume plusieurs fois séculaire autorisant les prêtres séculiers à célébrer deux messes, et les réguliers à en célébrer trois, le jour de la Commémoraison solennelle des fidèles défunts. Le Pape Benoît XIV, Notre immortel Prédécesseur, reconnut la légitimité de ce privilège et le confirma de son autorité ; mais il voulut en outre, à la prière de Ferdinand VI, roi catholique de l'Espagne, et de Jean V, roi de Portugal, l'étendre et l'agrandir ; et par Lettres apostoliques du 28 Août 1748, il accorda à tout prêtre des pays soumis à l'autorité de ces deux monarques la faculté de célébrer trois messes le jour de la Fête des Morts.

Bien souvent, depuis lors, de nombreux Evêques et des catholiques de toute condition ont adressé des suppliques au Siège Apostolique pour obtenir que cette faveur fût étendue à tout l'univers. Plusieurs fois la même demande a été présentée à Nos derniers Prédécesseurs, comme elle Nous le fut à Nous-même, en ces premiers temps de Notre Pontificat. Et l'on ne peut pas dire que les motifs allégués autrefois ont aujourd'hui disparu ; ils subsistent au contraire avec une force qui s'accroît de jour en jour. En effet, tandis que de pieux fidèles avaient pris soin, soit par des dispositions testamentaires soit par d'autres moyens, d'assurer la célébration de messes pour le soulagement des défunts, Nous avons eu la douleur de constater que ces fondations et libéralités pieuses ont été, les unes supprimées, les autres abandonnées par la négligence de ceux qui pouvaient moins que personne s'en désintéresser. Il est arrivé aussi que bien des personnes, même sincèrement religieuses, ont été mises, par la diminution des revenus affectés à ces fondations, dans la nécessité de solliciter du Saint-Siège la réduction des charges correspondantes.

Ainsi donc, tout en rejetant, une fois de plus, sur la conscience de ceux qui méconnaissent leurs obligations à cet égard, le poids des responsabilités encourues, Nous Nous sentons vivement poussé par la charité que, tout enfant, Nous avons éprouvée pour les âmes des défunts, à suppléer de quelque manière, autant qu'il dépend de Nous, aux suffrages dont ces âmes se trouvent malheureusement privées. Cette compassion, Nous la ressentons encore plus vivement aujourd'hui, à l'heure où une guerre effroyable est allumée dans presque toute l'Europe et où Nous voyons tomber sur les champs de bataille et pour ainsi dire sous Nos yeux, tant d'hommes frappés à la fleur de l'âge par une mort prématurée. Sans doute, la piété de leurs proches n'épargnera rien pour soulager leurs âmes ; mais peut-on affirmer qu'elle y suffira ? Puisque Dieu dans ses desseins a fait de Nous le Père commun de la grande famille humaine, Nous voulons aussi, avec une largesse toute paternelle, faire participer au trésor des mérites infinis de Jésus-Christ, tous ces fils si tendrement aimés, si profondément regrettés.

C'est pourquoi, après avoir invoqué les lumières de la divine Sagesse et puis l'avis de plusieurs Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, membres des Sacrées Congrégations de la Discipline des Sacrements et des Rites, Nous avons décrété ce qui suit, pour valoir à perpétuité :

I. Nous permettons à tous les prêtres, dans l'Eglise universelle, de célébrer trois messes le jour de la Commémoraison solennelle de tous les défunts fidèles ; à la condition de n'en pouvoir appliquer qu'une seule à l'intention de leur choix et de ne recevoir d'honoraire que pour celle-là ; et avec l'obligation d'appliquer, sans prendre d'honoraire, la seconde messe à tous les fidèles défunts, et la troisième aux intentions du Souverain Pontife, telles qu'elles ont été spécifiées plus haut.

II. Nous confirmons de Notre autorité, autant que besoin est, la faveur accordée par Clément XIII, dans sa lettre du 19 Mai 1761, consistant en ce que tous les autels sont *privilégiés* le jour de la Commémoraison solennelle des Défunts.

III. Les trois messes dont on a parlé ci-dessus sont celles-là même que Benoît XIV, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, a prescrites pour les royaumes d'Espagne et de Portugal.

Le prêtre qui voudra ne dire qu'une messe, prendra dans le Missel la messe *In commemoratione omnium fidelium defunctorum*. C'est aussi celle qui servira pour les messes chantées, avec faculté d'anticiper la seconde et la troisième.

IV. Dans les églises où le T. Saint-Sacrement serait exposé pour les Prières des XL Heures, les messes de *Requiem* devraient être célébrées avec des ornements de couleur violette (décret général de la S. Cong. des Rites, 3.177-3.864, ad 4), et jamais à l'autel de l'exposition.

Au surplus, Nous en sommes convaincus, bien que les prêtres demeurent libres de n'offrir le Saint Sacrifice qu'une fois le jour de la Commémoraison solennelle des Fidèles défunts, tous auront à cœur de profiter de l'insigne privilège que Nous leur accordons. Nous exhortons instamment tous les fidèles enfants de l'Eglise catholique à se rappeler les obligations qu'à tant de titres ils ont contractées envers leurs frères, torturés dans les flammes du Purgatoire, et à assister nombreux ce jour-là, avec grande dévotion au Saint Sacrifice. Ainsi, sans nul doute, par la vertu de tant d'oblations expiatoires et salutaires, la miséricorde divine répandra sur le Purgatoire ses ondes rafraîchissantes ; et les âmes des défunts en sortiront nombreuses, chaque année, pour aller partager la félicité des élus dans l'Eglise triomphante.

Nous décrétons que cette Constitution Apostolique conservera sa valeur et sa force à tout jamais, nonobstant toute loi édictée par Nos Prédécesseurs pour interdire la célébration de plusieurs messes le même jour.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 Août 1915, première année de Notre Pontificat.

P. Card. Gasparri, *secrétaire d'Etat ;*

Ph. Card. Giustini, *préfet de la S. Cong. des Sacrements.*

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

au sujet des trois Messes à célébrer le jour de la Commémoraison solennelle des Fidèles défunts.

Notre Saint-Père le Pape Benoit XV, par la Constitution apostolique en date du 10 de ce mois, a daigné étendre à l'Eglise universelle le privilège de célébrer trois messes le jour de la Commémoraison solennelle des Défunts, privilège octroyé précédemment par son prédécesseur Benoit XIV, d'heureuse mémoire, aux royaumes d'Espagne et de Portugal ; il a de plus ordonné de faire usage dans toute l'Eglise des trois messes prescrites par le même Benoit XIV aux prêtres de ces deux royaumes.

Pour mettre chacun à même de connaître ces messes, la S. Cong. des Rites, sur l'ordre de Notre Saint-Père le Pape, a pris soin de donner ci-après les indications nécessaires :

La première messe est celle qui se trouve au Missel Romain le jour de la Commémoraison de tous les Fidèles défunts.

La seconde est celle qui se trouve dans le même Missel à l'Anniversaire des défunts, avec la prose Dies iræ *et les oraisons comme ci-après :*

ORATIO. — Deus, indulgentiarum Domine : da animabus famulorum famularumque tuarum refrigerii sedem, quietis beatitudinem, et luminis caritatem. Per Dominum.

SECRETA. — Propitiare, Domine, supplicationibus nostris pro animabus famulorum famularumque tuarum, pro quibus tibi offerimus sacrificium laudis ; ut eas sanctorum tuorum consortio sociare digneris. Per Dominum.

POSTCOMMUNIO. — Præsta, quæsumus, Domine : ut animæ famulorum famularumque tuarum, his purgatæ sacrificiis, indulgentiam pariter et requiem capiant sempiternam. Per Dominum.

La troisième messe est la messe quotidienne avec la prose Dies iræ *et les oraisons comme ci-après ;*

ORATIO. — Deus, veniæ largitor et humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam : ut animas famulorum famularumque tuarum, quæ ex hoc sæculo transierunt, beata Maria semper Virgine intercedente, cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas. Per Dominum.

SECRETA. — Deus, cujus misericordiæ non est numerus, suscipe propitius preces humilitatis nostræ : et animabus omnium fidelium defunctorum, quibus tui nominis dedisti confessionem, per hæc sacramenta salutis nostræ cunctorum remissionem tribue peccatorum. Per Dominum.

POSTCOMMUNIO. — Præsta, quæsumus, omnipotens et misericors Deus : ut animæ famulorum famularumque tuarum, pro quibus hoc sacrificium laudis tuæ obtulimus maiestati, per huius virtutem sacramenti, a peccatis omnibus expiatæ, lucis perpetuæ, te miserante, recipiant beatitudinem. Per Dominum.

On devra, par ailleurs, observer les Rubriques et les Rites particuliers à certains Ordres, nonobstant toutes choses contraires.

Le 11 Août 1915.

A. CARD. VICO, préfet de la S. C. des Rites.
Alexandre Verde, secrétaire.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

ALLOCUTION

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

aux Conscrits de la Classe 17

à N.-D. du Folgoët, le 8 Décembre

et à N.-D. de Rumengol, le 19 Décembre 1915

Adolescens, tibi dico : surge !
Jeune homme, je te dis : lève-toi !

JEUNES GENS,

J'ai lu cette parole de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'évangile qui raconte la résurrection du fils de la veuve de Naïm, et je trouve qu'elle s'applique bien à vous.

Vous ne ressemblez pourtant pas à ce jeune homme. Il était mort. Et vous êtes pleins de vie.

Mais vous entrez comme lui dans une vie nouvelle. Et, pour vivre cette vie, Dieu vous dit comme à lui : Debout, lève-toi !

Lui, peut-être la vie qu'il avait menée avant de mourir avait-elle été vide et sans but. En ce cas, le sens spirituel du mot que lui adressait Notre Seigneur Jésus-Christ a dû être celui-ci : « Jusqu'ici, tu n'as pas su comprendre que la vie, pleine de devoirs, doit être pleine d'action. Recommence à vivre, et sers désormais, avec plus d'intelligence et plus de cœur, ton Dieu et ton pays. »

Vous, j'aime à le penser, vous étiez tous déjà, malgré votre jeune âge, de bons travailleurs, travailleurs de l'esprit, travailleurs des deux bras, et, renfermant au fond de vos cœurs vos émotions patriotiques et familiales, vous attendiez, dans le recueillement et la prière, l'heure de répondre à l'appel du Christ qui aime les Francs : « Lève-toi. Prends les armes. Tu vas défendre ta Patrie. Aie confiance. C'est pour moi-même que tu combattras, en combattant pour la France, ta mère. »

La France, notre mère !

Plusieurs fois, cette année, dans tous nos lieux de pèlerinage, j'ai dit ce que doit être l'amour de la Patrie. Jamais, jeunes gens, notre pays n'a été plus digne d'un héroïque amour que dans la lutte tragique où il montre depuis seize mois autant

8-15 déc. 1915

de cœur que de génie. Je comprends mieux, chaque jour, la beauté du mot, jailli de l'âme de cette bonne Française, qui, apprenant la mort de son mari au champ d'honneur, tombait à genoux et s'écriait : « Il est mort pour la France. Moi, je n'étais que sa femme. La France était *sa mère !* »

Mais une autre mère attend chacun de vous au foyer domestique, et avec quelle émotion !

La mère du jeune ressuscité sentit son cœur déborder de joie, en entendant le Sauveur, ordonner au fils qu'elle pleurait encore, de se lever, de vivre, d'agir.

Vos mères, jeunes gens, seront fières à bon droit de l'honneur qui vous est fait par l'appel militaire. Elles vous y ont préparées par toute votre éducation. Mais comme nous comprenons leur angoisse !

Parents chrétiens, réconfortez pourtant vos âmes. Nous ne sommes pas venus préparer ici des funérailles, mais des victoires. Et, si, dans les combats, de nouveaux deuils viennent éclaircir les rangs de notre glorieuse jeunesse, nous les envelopperons ensemble de compassion et de prière, tandis que Dieu assurera aux victimes la seule récompense qui leur suffise. Sachons regarder bien en face, comme le font ces enfants, l'épreuve qui peut surgir, et demeurons quand même pleins d'espoir et de confiance. La foule croyait conduire le fils de la veuve de Naïm au cimetière. Elle l'accompagnait en réalité, comme vous accompagnez aujourd'hui vos fils, sur le chemin d'une vie plus haute.

Une vie plus haute, jeunes gens. Celle que vous meniez jusqu'ici était heureuse et méritoire. Dieu veuille que vous puissiez la reprendre bientôt, pour le bonheur de vos parents et pour la prospérité de votre pays ! Mais la destinée que la guerre vous fera demain est d'un ordre plus élevé et d'une nécessité plus pressante, puisque vous devenez les défenseurs du Droit indignement violé en même temps que les sauveurs de la Patrie.

Aussi le mot que vous adresse Notre Seigneur doit avoir pour vous un sens magnifique. C'est une invitation à l'héroïsme, SURGE, cela veut dire : élève-toi au-dessus de toi-même. L'héroïsme est de tradition chrétienne chez nous. La guerre actuelle en multiplie les exemples. Il y a, dans nos armées, un niveau général de vaillance courante, qui fait qu'on donne sa vie tout naturellement : et sur ce fond ordinaire des exploits du front, se détachent, à toute heure, des actions d'éclat vraiment merveilleuses, dont quelques-unes sont dignement récompensées, dont beaucoup sans doute demeureront toujours inconnues, mais qui toutes sont également exaltées et bénies par la France et par l'Eglise, car l'amour de Dieu les inspire pour la plupart autant que l'amour du pays, et ce que la justice a de plus noble et de plus saint, ce que la charité a de plus délicat et de plus pieux, s'y trouve facilement associé à ce que la bravoure peut avoir de plus farouche et de plus hardi.

Vous serez peut-être tentés de vous croire incapables de ces élans sublimes. Détrompez-vous. Si vous mettez dans votre vie militaire tout ce que l'Evangile ordonne d'y mettre, tout ce qu'il y a de pur, d'austère, de dévoué, aucun effort ne vous paraîtra au-dessus de vos forces. Vous serez les premiers à vous dire : Quand on est chrétien, on ne quitte pas son foyer pour devenir un soldat médiocre. On veut être un soldat parfait. Ce serait s'abaisser soi-même, et humilier son baptême, que de n'être pas, dans toute la force du terme, le *bon soldat*, qui s'élève sans peine, à l'occasion, jusqu'à l'héroïsme. *Adolescens, tibi dico : surge !*

Le moyen de s'élever ainsi, le soldat breton le connaît et l'emploie depuis longtemps. Il fonde sur la religion son amour pour la Patrie et sa résolution de la défendre jusqu'à la mort. Il demande à la Religion ses directions pour sa conscience, sa force pour bien vivre et bien mourir, son secours providentiel pour la victoire. Aussi il pratique ouvertement tous ses devoirs chrétiens. Il le fait à la caserne, comme il le fera dans la tranchée. Il sait que c'est élever son âme que de demeurer fidèle au culte de son Dieu. On dit que cet effort demande une énergie spéciale. Un journal appelle cela « l'autre courage ». Il le déclare plus difficile à exercer que le courage de se faire tuer. Mais, quand une âme le pratique loyalement, et qu'elle obéit pleinement à la parole divine qui l'appelle à grandir en l'invitant à monter, cette âme acquiert une force à toute épreuve, bonne pour la guerre, bonne pour la paix, et devient capable de toutes les victoires, parce qu'elle est à la hauteur de tous les sacrifices. Puissiez-vous tous faire partie du groupe de ces âmes d'élite !

Jeunes gens, il y a des obstacles à cette ascension de vos âmes bretonnes vers la perfection militaire par la bonne vie chrétienne.

Les hommes d'expérience disent : A la caserne, bien souvent, la jeunesse de Bretagne, au point de vue religieux, malgré les leçons et les exemples du foyer paternel, au lieu de s'élever, déchoit et se néglige. Elle garde sa foi, et ne la pratique plus, faute de chefs religieux qui l'entraînent.

Je suis le Père de vos âmes. Je vous dois sur ce point des conseils précis, que je vais vous adresser en toute simplicité, et qui seront encore un commentaire de la parole divine : *Adolescens, tibi dico : surge !* Cela veut dire : élève-toi au-dessus du respect humain : élève-toi au-dessus des tentations grossières.

Bientôt, peut-être, au soir de quelque bataille, si des vides se sont produits parmi vous, vos chefs vous diront : « Serrez les rangs ! » Vous vous rapprocherez alors les uns des autres. Vous vous sentirez encore nombreux, et vous aurez confiance. Croyez-moi, mes enfants, n'attendez pas le lendemain de la bataille pour serrer vos rangs. Entre Bretons, entre catholiques,

apprenez à vous compter et à vous grouper, dès la caserne. Soyez fraternels avec tous vos compagnons. Mais soyez intimes avec ceux qui *croient* comme vous et qui viennent du même pays que vous. C'est l'isolement moral qui pourrait rendre vos âmes faibles. Soyez unis.

Apprenez d'abord à vous connaître entre vous. Je dirais presque que, dès le premier soir de chambrée, c'est facile. On se reconnaît, au moins à la prière faite ostensiblement. Et quel est le soldat de nos paroisses qui aurait peur de faire sa prière sans se cacher ?

Quand vous vous connaissez, groupez-vous. Vous n'aurez pas encore d'aumôniers militaires pour vous réunir autour d'eux. Ils sont sur le théâtre de la guerre. Vous n'aurez pas de prêtres soldats dans vos rangs. Ils ne sont pas aussi jeunes que vous. Vous ne les retrouverez que sur le front, où ils vous ont précédés. Mais vous allez vous rencontrer, dès le premier jour, avec des séminaristes, des élèves de nos collèges ecclésiastiques, des instituteurs chrétiens, des jeunes gens de nos cercles catholiques et de nos patronages. Entendez-vous avec eux pour être toujours fidèles à Dieu aussi bien qu'à la discipline militaire. Vous serez ainsi plus forts contre les tentations de faiblesse ou de respect humain. Pourquoi n'ajouterais-je pas que vous serez aussi moins tristes, malgré votre éloignement du foyer, puisque, au milieu de vos amis, vous vous sentirez encore en famille ?

Puisez votre force dans la piété collective. Vos exercices militaires une fois terminés, je voudrais vous voir, chaque jour, durant la guerre, vous réunir dans quelque église, aux pieds de la Sainte Vierge, et réciter ensemble le chapelet. Nous connaissons des soldats, de tout âge et de tout pays, qui sont fidèles à cette pratique depuis la mobilisation et qui n'y manquent pas plus dans la tranchée que dans la vie de l'arrière ou de l'hôpital. La confrérie du Rosaire vivant peut se glorifier de posséder ainsi une section militaire, qui fait monter vers le ciel, à toute heure, de quelque point du front, ou d'un cantonnement, ou d'une ambulance, ou même de quelque prison lointaine d'Allemagne, l'*Ave Maria* de l'espérance nationale et de la vaillance française.

Entendez-vous pour l'assistance aux offices du dimanche. Il y a presque partout des messes spéciales destinées aux soldats. Ce sont celles auxquelles vous devez assister de préférence. Ne vous contentez pas d'y prier du fond de l'âme. Prenez part aux chants en langue latine ou en langue populaire qui expriment avec une si énergique simplicité vos convictions chrétiennes.

Groupez-vous, même pour aller à la Sainte Table. L'Eucharistie est le sacrement de l'union, union avec Dieu, union entre nous. Quand Notre Seigneur saisit à la même heure et dans le même geste tant d'âmes croyantes, il leur communique plus de

force et plus de joie. Rappelez-vous vos communions solennelles des jours d'adoration, des clôtures de missions. C'est après ces communions ferventes et fraternelles que vous serez plus généreux pour la Patrie. La valeur naturelle de la race bretonne ne suffit pas à expliquer la bravoure à laquelle le généralissime vient de rendre un public hommage. Au sang de la race « s'est mêlé le sang divin, qui lui a communiqué des aptitudes surnaturelles de dévouement sans mesure, de sacrifice héroïque » (1).

Dans vos moments libres, groupez-vous encore. Beaucoup de villes de garnison possèdent des œuvres paroissiales militaires. Il faut vous y rendre, au soir de chaque journée, et pendant les après-midi du dimanche. Ce sera pour vous une occasion de bonnes causeries, de bonnes lectures. Vous y ferez votre correspondance. Beaucoup de soldats ont le tort de ne pas écrire assez régulièrement à leur famille. Rien pourtant n'ouvre l'âme et ne dilate le cœur comme les lettres échangées entre les absents et ceux qui restent. L'éloignement n'empêche pas de s'intéresser à la vie du pays, aux incidents du foyer familial, au détail même des travaux quotidiens, à l'état de la ferme ou de l'atelier, aux principaux événements de la campagne et de la ville, à tout ce qui touche la paroisse et l'histoire religieuse de la région. Pourquoi n'écrit-on pas plus souvent à ses prêtres ? Pourquoi ne leur donne-t-on pas l'adresse utile, afin qu'ils puissent expédier au soldat le *Bulletin* paroissial ?

J'arrive à des conseils d'un autre ordre. Elevez-vous au-dessus des tentations grossières. Si vous voulez vraiment que votre âme demeure fière et haute, fuyez les auberges et les maisons coupables où de mauvais camarades voudraient parfois vous entraîner. Un vieux général (2) écrivait, il y a quelques jours : « Il s'est établi, autour des casernes, sans que, la plupart du temps, la municipalité y ait mis le moindre frein, un tas de débits de basse catégorie, de nature douteuse et à double emploi, qui sont placés comme autant de toiles d'araignée pour happer au passage les jeunes soldats, qui sont en quête de quelque abri à bon marché ». Jeunes gens, la tempérance et la pureté sont la caractéristique du soldat chrétien. Si vous y renonciez, vous ressembleriez beaucoup plus au jeune homme mort de l'Evangile qu'au jeune homme ressuscité. L'ivrognerie et l'impureté font perdre et la maîtrise de l'esprit et la maîtrise des sens. Ennemies de l'héroïsme, elles sont complices de l'invasion. Portez plus haut votre âme.

On voudra vous pervertir. Des images obscènes, des cartes postales honteuses, des revues aux illustrations répugnantes ou tout au moins risquées, vous tenteront en pleine rue. Soyez des hommes. Ecartez la tentation sous toutes ses formes.

---

(1) R. P. Emm. Bailly. *Retraite du pèlerinage national à Lourdes*, p. 130.
(2) Général Humbel. *Libre Parole*, 30 Novembre.

On voudra empoisonner votre esprit par la lecture des journaux antireligieux. Ils sont innombrables. Faites-vous une loi de n'en jamais acheter, de n'en jamais lire. Toutes leurs thèses contre la Religion, contre les vertus chrétiennes, contre le le Pape et vos prêtres, reposent sur l'erreur ou la calomnie. Ne lisez que des journaux qui défendent votre foi. Vous en trouverez facilement jusque sur le front. Les meilleurs pour vous seront toujours ceux qui viennent de notre cher diocèse, rédigés dans cette belle langue bretonne, qui, sans nuire à votre patriotisme français, sera toujours, non seulement la langue de vos affaires, mais celle de vos prières, de vos affections, de vos traditions religieuses et nationales.

Même à la chambrée, entendez-vous pour faire respecter votre foi. Imposez silence aux bouches corrompues ou blasphématrices. Détournez les conversations impies. Ordinairement, ne discutez pas. Une affirmation très ferme et très calme de vos croyances vaudra mieux qu'une discussion qui pourrait dégénérer en dispute.

Soyez aussi sévères pour tout ce qui touche à l'idée de Patrie. Arrêtez court et les paroles et les manœuvres de propagande antipatriotique, si quelque malheureux osait les tenter. En toute occasion, exaltez le patriotisme comme un devoir et un honneur. Entretenez parmi vos compagnons le feu sacré qui vous anime.

Montrez-le jusque dans vos marches militaires Donnez-leur pour accompagnement non pas des chansons de route grivoises ou licencieuses, mais les chants de guerre traditionnels, ou quelqu'une de ces nouvelles chansons du bivouac où le patriotisme le plus vibrant s'associe à l'honnêteté chrétienne, et dont le rythme entraînant soutient et accélère le pas du troupier en marche vers l'étape.

Tout ce que je viens de vous dire, jeunes gens, vise à maintenir votre âme au niveau que votre éducation chrétienne et bretonne vous a fait atteindre, et même à l'élever plus haut, si c'est possible. Le service militaire, surtout en temps de guerre, doit grandir vos âmes. Il vous expose pourtant à des défauts et à des chutes qui diminueraient la valeur des sacrifices que vous aurez à offrir pour la Patrie et qui pourraient causer votre ruine éternelle. Je vous ai dénoncé ces dangers. C'était mon devoir. A vous de vous mettre en garde.

En vous convoquant ici, nous avons voulu vous donner l'occasion et le moyen de fortifier vos bonnes résolutions et de les placer sous la protection de la Sainte Vierge.

Peut-être cette Mère du Ciel a craint, plus d'une fois déjà, de voir quelqu'une des jeunes âmes qui m'entendent se perdre, en pleine paix, par le péché. Elle l'a préservée, j'aime à le croire, par la grâce divine. Ou bien, en cas de chute, elle a demandé et obtenu de son Fils sa résurrection. Elle lui a rendu la force et rappris la vertu.

A l'heure présente, c'est encore la force et la vertu qu'elle vient vous enseigner et vous donner, pour sauver la France.

Elle aime la France, autant qu'aux jours les plus glorieux et les plus catholiques de son Histoire, parce qu'elle reconnaît en elle, dans sa foi tenace, dans ses sacrifices expiatoires si généreusement consentis, dans la justice si éclatante de sa cause, la nation qui n'a pas cessé d'être la Fille aînée de l'Eglise et l'apôtre du Sacré Cœur.

Elle vous demande de souffrir pour sauver l'âme très précieuse de la France, la plus belle âme de peuple que l'histoire ait présentée au monde, — en même temps que vous combattrez pour délivrer la frontière captive et pour la reporter jusqu'aux limites marquées par le droit historique et par la nécessité de garantir une paix durable.

La Bienheureuse Vierge est la mère glorieuse de toutes les vertus militaires.

Vierge sans tache, elle vous apprendra à garder la chasteté comme le meilleur bouclier de vos qualités de soldats.

Aussi ardente et fidèle à défendre son Fils contre les bourreaux d'Hérode qu'à s'unir à ses souffrances sur le Calvaire, elle fera de vous, des braves qui n'auront peur d'aucune fatigue, d'aucun danger, parce qu'ils lutteront à la fois pour Dieu et pour la Patrie.

Pleinement soumise aux volontés de son Dieu, elle vous apprendra la discipline, sans laquelle l'héroïsme lui-même perd sa fécondité et son mérite.

Et voilà pourquoi, au seuil de votre vie nouvelle, elle vient s'unir à son Fils, pour vous dire, en même temps que votre Evêque, vos prêtres et vos familles : Jeune homme, lève-toi, et marche à l'appel de ton Pays et de tes chefs.

Partez donc sans crainte. Elle veillera sur vous. Parmi les objets familiers que vos mères vous donneront à l'heure de la séparation, n'oubliez pas vos médailles de l'Immaculée Conception, vos chapelets. Sur quelque point de l'Europe ou du monde où pourra vous amener le cours de cette terrible guerre, blessés ou bien portants, quand vous rencontrerez sous la main, dans les plis de votre vêtement, l'un de ces objets sacrés, évoquez le souvenir de cette journée sainte, des promesses qui la marquent, des conseils que vous venez de recevoir, et du pacte qui vous unit à Jésus-Christ, à sa Mère toute miséricordieuse, et à la France bien aimée.

AMEN.

QUIMPER. — IMP. DE KERANGAL.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

à ses Prêtres et à ses Séminaristes soldats

à l'occasion

du premier jour de l'An 1916.

MES BIEN CHERS FILS,

Je vous écris entre la fête de saint Corentin et la fête de Noël.

Même sur le front, en vrais fils du diocèse, vous avez, j'en suis sûr, célébré pieusement la première, au moins dans l'intime de vos cœurs, — et j'espère que vous aurez pu solenniser aussi la seconde dans des conditions réconfortantes pour vos âmes et pour celles de vos compagnons d'armes, avant que vous parviennent ma bénédiction et mes « souhaits de bonne année ».

Nos historiens racontent que, dès le début de son épiscopat, le premier Evêque de Quimper vit menacer sa cité naissante par une incursion d'envahisseurs barbares, contre lesquels le roi Grallon, encouragé par l'Evêque, mena avec succès la bataille jusqu'aux rives de la Loire. Je souhaite que, par la prière du vieux Saint, la même grâce de victoire soit de nouveau accordée à nos armes ; qu'il inspire vos chefs comme il inspira son roi ; qu'il trempe vos cœurs comme il forma celui de ses plus chers disciples, pour tous les genres de devoirs auxquels vous pouvez être appelés.

Votre vie, comme la sienne, doit être un écho fidèle du *Gloria in excelsis*, qui a retenti sur le berceau de Notre Seigneur. Dans la situation où vous êtes, sans doute pour longtemps encore, vous devez glorifier Dieu par vos actes, aussi bien que si vous viviez dans le ministère paroissial.

Plusieurs d'entre vous, hélas ! — dix-huit prêtres et dix-huit séminaristes, croyons-nous, — l'ont déjà magnifiquement glorifié, par leur mort très sainte et très brave. Leurs exploits ont ému le diocèse et la France. Nous leur rendrons plus tard

22 déc. 1915

l'hommage qui leur est dû. En attendant, pleinement unis aux familles qui les pleurent, nous ne cessons pas de prier pour eux, tout en gardant une filiale confiance dans la parole rassurante de notre Dieu : *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*

Pour vous, mes bien chers Fils, qui poursuivez votre noble carrière, en honorant hautement l'Eglise par les décorations et les citations que bon nombre d'entre vous ont brillamment obtenues, si vous voulez que votre vie présente soit, autant que la mort de vos frères, un hymne à la gloire divine, souvenez-vous que vous avez à procurer cette gloire de deux façons : par votre sainteté personnelle, et par votre apostolat : car vous glorifiez Dieu, dans la mesure où vous partagez réellement sa vie, et où vous la propagez parmi les âmes qui vous entourent.

Votre sainteté personnelle d'abord. — Nous vous faisions lire, chaque année, pendant la Retraite pastorale, l'Exhortation de Pie X à tous les prêtres catholiques, à l'occasion de sa cinquantaine de prêtrise. Je vous engage à y relire et à y méditer ce passage, où il rappelle à tous ses fils dans le sacerdoce leur sublime vocation :

« Nous sommes, dit-il, les *amis* de Jésus-Christ : et comme tels nous devons conformer nos sentiments aux siens : or, Il est saint, innocent, et sans souillure ;

» Nous sommes ses *envoyés* : nous devons donc gagner l'esprit des hommes à sa doctrine et à sa loi, en commençant par les observer nous-mêmes ;

» Nous *participons* à son pouvoir de libérer les âmes des liens du péché : nous avons donc l'obligation de nous en préserver nous-mêmes ;

» Mais surtout, nous sommes ses *ministres* dans l'offrande du sacrifice par excellence, perpétuellement renouvelé pour le salut du monde : nous devons donc ressembler à Celui qui, sur la croix, s'offrit à Dieu comme une hostie immaculée » (1).

Ces obligations de sainteté sont pour vous aussi pressantes aujourd'hui qu'hier ou que demain. Soyez-y généreusement fidèles.

J'ignore la mesure dans laquelle vos exercices traditionnels de piété pourront encore vous y aider. Si vous êtes amenés à les réduire par cas de force majeure, j'espère que Dieu y suppléera. Il vit en vous. Sa présence, sa parole, ses inspirations, son action, sont des réalités, qui doivent vous soutenir, et peuvent vous porter très haut, si vous n'y mettez pas d'obstacle. Il a sa place, avec vous et pour vous, à l'hôpital, dans les bureaux, dans la tranchée, aussi bien qu'à l'autel, en chaire et au confessionnal. Evoquez-le, d'un mouvement du cœur. Il vous rendra sensible son influence. Vous n'êtes jamais seuls. Le pacte conclu entre lui et vous, le jour de l'ordination, le personnifie en vous. Le péché seul pourrait interrompre momentanément, non pas

(1) Pie X : *Exhortatio ad clerum*. Parag. IV.

vos pouvoirs, mais votre union avec Lui. Evitez tous les genres de routine spirituelle, et veillez sur la pureté de votre concience. Pour la défendre ou l'affermir, recourez sans relâche aux industries pieuses que vous connaissez, à toutes celles que l'on a adaptées au temps de guerre : réunions sacerdotales, conférences, lectures et prières en commun. Suivez sur tous ces points l'avis des Evêques de la région où vous êtes mobilisés et la ligne de conduite indiquée par vos aumôniers militaires. Dieu ne supprimera pour vous ni la fatigue, ni le danger, ni la tentation. Mais il vous apprendra à en faire sortir votre progrès spirituel, pourvu que vous donniez un sens religieux à tous vos actes, même aux plus profanes, surtout aux plus humbles et aux plus pénibles.

Votre apostolat. — Du programme habituel de votre vie, presque rien ne subsiste dans la forme accoutumée, excepté les fêtes religieuses que vous pouvez encore organiser sur terre et sur mer, les funérailles que vous êtes parfois appelés à présider, et l'administration occasionnelle des sacrements. Remplissez ces ministères, comme celui de la parole, gravement, saintement, et avec toute la dignité extérieure que permettent les circonstances.

Quant aux œuvres de zèle, elles doivent se multiplier par vos soins, et peuvent revêtir les formes les plus inattendues. Soyez des hommes d'à-propos, et saisissez toutes les opportunités pour atteindre les âmes par le point où elles sont le plus accessibles. Beaucoup de prêtres recherchaient autrefois l'apostolat des jeunes gens et des hommes. Ils sont servis à souhait. Et leurs hommes sont des soldats, ce qui ajoute un intérêt de plus au ministère qu'on leur réserve. Et des compagnons de guerre, ce qui peut faciliter l'action sur leur conscience. Ou bien, ce sont des malades, peut-être des mourants, ce qui donne aux bons Samaritains que vous êtes, une occasion heureuse, avec votre excellent cœur, d'atteindre les âmes languissantes à travers les corps souffrants.

Tout cela demande ordinairement, outre un sens surnaturel vivace, autant de rondeur que de discrétion et de tact. Mais chacun se fait sa méthode. Dieu y ajoute sa grâce, avant, pendant, après. Il aide à connaître et à comprendre les âmes. Il n'exempte pas son prêtre de recourir à l'observation qui lui donnera l'expérience. Etudiez à loisir les esprits et les cœurs. L'autre genre d'étude vous est, dit-on, presque impossible. Vous avez du moins sous les yeux le livre des âmes. Etudiez-le à fond, dans un esprit sacerdotal, en vue du ministère pastoral de l'avenir. La société de votre temps, même celle de votre Bretagne, s'y fera connaître à vous plus complètement que dans les relations ordinaires de la vie privée ou publique. Vos observations ne devront engendrer dans vos cœurs de prêtres aucune amertume. Elles développeront encore votre zèle et l'éclaireront. Vous constaterez d'ailleurs, dans une foule de cas, que bien des hommes valent au fond beaucoup mieux que

vous ne supposiez. Des éléments nouveaux de salut pourront vous apparaître, auprès de symptômes inquiétants qui devront vous donner encore plus d'ardeur au service de Dieu. Si quelque espoir fondé de relèvement national peut être dès maintenant salué, c'est vous qui pourrez d'abord vous en rendre compte, et nous aider avec compétence à prévoir les moyens d'y contribuer, de grouper et d'organiser les hommes, de refaire ou d'achever leur éducation chrétienne et patriotique, de rattacher à ce terrible moment de leur vie présente toute l'activité religieuse de la vie familiale et civique à laquelle ils retourneront bientôt.

Ces préoccupations vous remettront d'avance dans la bonne et pieuse atmosphère de vos paroisses, où l'on a tant besoin de vous revoir et de vous entendre.

Vous ne pouviez pas prévoir une épreuve si prolongée. Vous la portez pourtant avec autant de courage que si vous y aviez longuement préparé vos cœurs. C'est que Dieu l'avait prévue pour vous, et il vous soutient, pour que vous en traversiez victorieusement toutes les étapes.

Elle pourra durer longtemps encore, puisque le théâtre de la guerre ne cesse pas de s'étendre. Je suis sûr que votre énergie chrétienne ne faiblira pas. Vous mériterez par elle les grâces dont vous avez aujourd'hui besoin et celles qui vous seront nécessaires après l'épreuve, pour travailler à la lente résurrection du pays, en vous dévouant à la gloire de Notre Seigneur, par le rétablissement de son règne dans la Patrie française, jouissant enfin de la paix due à ses victoires, par l'intercession de la Sainte Vierge et par la grâce de Dieu. *Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.*

Je vous bénis tous, mes bien chers Fils, en vous assurant de mon affectueux dévouement en Notre Seigneur.

Quimper, le 22 Décembre 1915.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Nous prions tous les prêtres soldats de vouloir bien faire connaître sans retard, à l'Evêché, leur adresse exacte, et Nous tenir ensuite fidèlement au courant des changements qui peuvent survenir dans leur situation.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

N° 64.

LETTRE
DE
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

ANNONÇANT LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION
EN FAVEUR
DES ORPHELINS DE LA GUERRE

Nos très chers Frères,

I. — L'Apôtre saint Jacques adressait aux fidèles de l'Eglise primitive une leçon, qui, opportune pour les chrétiens de tous les temps, l'est plus spécialement pour les catholiques du temps actuel. Il leur disait : « Votre religion, pour être pure et immaculée devant Dieu votre Père, doit consister à visiter les orphelins, à consoler les veuves dans leurs épreuves, et à vous préserver des souillures du monde » (1).

Nous préserver des souillures du monde est un devoir toujours urgent. Bien à plaindre seraient les âmes croyantes, qui pourraient se laisser entraîner, aujourd'hui encore, à tant d'actes frivoles ou coupables, que les préoccupations patriotiques devraient suffire à écarter rigoureusement de toute vie française qui se respecte.

Mais le soin des veuves et des orphelins, que nous recommande saint Jacques, est bien, entre tous les devoirs de l'heure présente, celui que les circonstances rendent peut-être le plus pressant, car le malheur n'attend pas, et il faut sans délai lui porter secours et remède. C'est une obligation stricte, imposée par notre Religion, autant que par notre Patriotisme. L'Apôtre la range, en propres ter-

(1) S. Jacques, I, 27.

mes, parmi les conditions d'une vie chrétienne qui veut être vraiment conforme à la loi de Dieu, notre Père : *Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem.*

Dans cette Lettre Pastorale, il sera surtout question des orphelins. Nous pouvons bien dire qu'il n'y sera pas moins question de leurs mères, puisque, en les aidant, dans leur veuvage prématuré, à élever leurs enfants, nous leur rendons le plus grand service qu'elles puissent attendre de leurs compatriotes reconnaissants. Comment pourrions-nous leur marchander notre compassion respectueuse et notre aide fraternelle ? Nous savons avec quelle vaillance, quel que soit leur âge, elles portent leur cruelle épreuve, et quelle ardeur de dévouement leur a permis de continuer à veiller pieusement sur leur jeune famille, et parfois d'offrir en outre, à des compagnes de deuil plus dépourvues sinon plus à plaindre, cet humble « denier » de l'Evangile, dont le divin Maître a dit que, en le donnant, « la veuve a donné plus que tous les autres, car les autres ont versé de leur abondance ; quant à elle, elle a prélevé sur son nécessaire pour donner ce dont elle avait besoin pour vivre » (1).

C'est sur ces veuves chrétiennes que nous compterons avant tout pour l'éducation de leurs enfants. Elles sont les héritières de la pensée du père. Elles ont seules directement, en vertu de la volonté divine, qualité pour continuer son œuvre, en gardant aux enfants « l'esprit du mort ». A leur défaut, le tuteur aurait le devoir strict de s'inspirer du même principe dans l'exercice de sa grave fonction. Pour être sûr que le principe sera respecté, même si la mère n'est plus là pour le faire observer, c'est à des parents aussi rapprochés que possible, ou tout au moins à quelque famille voisine pénétrée du même esprit, qu'il faudrait les confier, avant de songer à recourir à un orphelinat, ce qui ne pourrait être qu'une suprême ressource en cas de nécessité absolue.

Un projet de loi nous fait craindre qu'on ne veuille

(1) S. Luc, xxi, 3-4.

établir, non seulement près du tuteur si la mère est morte, mais même auprès de la mère, pour surveiller et peut-être diriger son œuvre éducatrice, des comités, composés de personnages officiels et de membres appartenant, dit-on, à des « associations philanthropiques ou professionnelles ». Nous redoutons de voir se produire sous cette forme une intrusion de la politique dans une matière où elle est souverainement déplacée. Si ce projet devait aboutir sournoisement à de nouvelles entreprises contre la liberté des familles dans le choix des écoles qu'elles préfèrent pour leurs enfants, nous devrions le dénoncer à l'opinion au nom de la Religion et de l'équité. Nous aimons à espérer que, tenant compte des droits et de la dignité de la mère et de l'enfant, la loi future, dans un sentiment généreux de justice, accordera à toutes les familles l'aide financière qui leur est due, et leur laissera pleine liberté dans l'emploi des ressources fournies par l'Etat ou par les œuvres, hors le cas d'abus grave, qui mériterait d'entraîner la déchéance de la mère ou du tuteur.

Leur devoir, à l'un comme à l'autre, en même temps qu'ils veilleront aux intérêts matériels de l'enfant, sera de lui assurer une éducation chrétienne. Les parents lui ont fait donner le baptême. La loi divine leur en faisait un devoir. Mais aucune force humaine ne pouvait les contraindre à le remplir. Ils l'ont rempli spontanément et librement. En le faisant, ils ont pris un engagement de conscience, qui les oblige à garder fidèlement à Dieu, autant qu'il dépendra d'eux, l'âme qu'ils ont donnée à Notre Seigneur, et dont Il a pris pour toujours possession. Si maintenant, par eux-mêmes ou par ceux qui les remplacent, ils manquaient à ce grand devoir, en exposant l'enfant au danger grave de perdre sa foi, ils mériteraient de s'entendre appliquer la parole de Jésus-Christ : « Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule au cou, et qu'on le jetât dans la mer » (1).

(1) S. Matthieu, xviii, 6.

Les mères chrétiennes, dans ce diocèse, n'ignorent pas leurs obligations. Elles sauront les remplir. Aucune loi ne peut les en empêcher. Leur enfant n'est pas à l'Etat. Il est à elles. Elles se souviendront que, dans l'âme de l'enfant, la vie surnaturelle, reçue à l'église par le baptême, entretenue et développée au foyer domestique, a besoin d'être éclairée par le catéchisme, et soutenue par l'enseignement de l'école chrétienne, pour que cette jeune âme ne soit pas, par la privation de Dieu, gravement déformée au point de vue surnaturel. Quelle mère consentirait à une déformation morale plus cruelle que les pires infirmités physiques ? Elles voudront toutes que leur enfant grandisse dans la foi de leur famille, comme elles tiendront à lui faire continuer, à la campagne ou à la ville, les traditions du travail paternel.

Notre désir serait de pouvoir aider dans cette voie, non seulement la veuve de l'agriculteur ou de l'ouvrier, mais aussi des veuves dont le mari a occupé une situation plus élevée, privées d'une part notable de leurs ressources par la mort du chef de la famille, et dès lors gênées, peut-être pour continuer à leurs enfants l'éducation libérale ambitionnée pour eux par le père, à l'heure où il offrait si noblement son sacrifice suprême.

II. — Pour fournir aux unes et aux autres, au moins dans une proportion modeste, l'aide désirable, une œuvre spéciale est nécessaire. Nous voulons la créer sous la forme d'une *Association de l'Œuvre des Orphelins de la Guerre dans le diocèse de Quimper et de Léon.*

La section compétente du Bureau diocésain, sous la présidence de Messieurs les Vicaires généraux et avec le concours de Monsieur le Directeur des Œuvres, en préparera les statuts. Nous en indiquons d'avance les grandes lignes.

L'Association sera diocésaine, sans pourtant renoncer à s'affilier à quelque Association similaire, d'un rayon plus étendu.

Elle sera ouverte également aux hommes et aux femmes.

Il est à souhaiter qu'elle ait des adhérents dans chacune de nos paroisses. Nous comptons sur nos prêtres, sur les membres de l'Union Catholique, sur les Associations de chefs de famille chrétiens, sur nos femmes d'œuvres et sur nos Ligues, pour donner l'impulsion au mouvement d'adhésion que Nous voulons susciter. Le nom des adhérents sera publié au fur et à mesure dans Notre *Semaine religieuse.*

Nous ferons en sorte de n'écarter personne par le taux des cotisations annuelles, tout en demandant aux privilégiés de la fortune une participation plus ample aux charges de l'Œuvre.

Nous ne saurions envisager, dès maintenant, dans tous ses détails le programme de l'Œuvre que Nous tentons. Mais Nous tenons à dire à Nos futurs associés que, si Nous attendons d'eux des ressources annuelles suffisantes, Nous leur demandons encore avec plus d'instance leur concours moral auprès des familles accablées par l'épreuve et légitimement inquiètes pour l'avenir. Il faut que leur deuil soit entouré de sympathies fidèles. La visite qui touche le cœur, le bon conseil qui éclaire dans les difficultés du moment, le renseignement opportun qui permet de faire valoir auprès de l'Etat ses droits éventuels, l'indication de bienfaiteurs ou de bienfaitrices qui s'intéresseront pratiquement à l'enfant, feront sentir aux veuves et aux orphelins qu'ils ne sont pas abandonnés. Et, si plusieurs de ces services ne peuvent être fournis que par des spécialistes, hommes d'affaires ou hommes de loi, dont le concours ne nous manquera pas, il y a d'autres services qui ne demandent de leur auteur qu'un peu de cœur et de bonne volonté. L'âme la plus humble saura les rendre avec un dévouement très délicat. Nous en avons fait mille fois l'expérience dans nos campagnes comme dans nos villes.

C'est pour nos ressources que Nous devrions craindre le plus. Comment pourraient-elles égaler nos besoins ! Ce sera un peu l'affaire de la Providence. Aide-toi, le Ciel t'aidera. Nous espérons que Dieu, après avoir multiplié

nos cotisations, les grossira par le concours d'autres œuvres, et par la générosité des enfants et des jeunes gens de nos écoles et de nos collèges catholiques. La Bretagne aura beau être pauvre après cette guerre, l'élan de sa charité n'en sera pas ralenti. Ceux qui prodiguent si libéralement le sang de leurs veines dans les batailles ne seront pas avares du gain de leur travail en temps de paix.

III. — Nous croyons que l'Œuvre ainsi conçue sera viable. Elle sera en outre pleinement conforme aux vues du Souverain Pontife, qui vient d'exprimer sur ce point sa pensée, dans une lettre par laquelle le cardinal Gasparri félicite, au nom du Saint-Père, le Métropolitain de Bretagne, Monseigneur l'Archevêque de Rennes, d'avoir créé lui-même dans son diocèse, une Œuvre des Orphelins de la Guerre.

Voici les passages essentiels de ce grave document :

« Depuis le déchaînement des présentes calamités, le cœur magnanime du Souverain Pontife n'a pas cessé de prêcher dans le monde la grande croisade de la charité contre les maux de la guerre. Il a pris en main la cause des infortunés prisonniers afin d'adoucir leur sort, spécialement le sort des plus malheureux. Par Son auguste intervention, Il a mis fin aux inquiétudes et aux angoisses de nombreuses familles, et sauvé de la mort de multiples existences. Il a appelé la miséricorde et le pardon sur les innombrables âmes parues devant Dieu dans cette extermination à outrance, en étendant à l'Eglise universelle le privilège de la célébration des trois Messes le jour de la commémoration des fidèles défunts. Il a béni la noble et vaillante armée des dévouements pacifiques au chevet des malades et des blessés, dans ces associations de femmes généreuses et dévouées, dans ces groupes de vierges consacrées à Dieu, qui prodiguent à toutes les souffrances les trésors de leurs âmes héroïques.

» Le Souverain Pontife ne pouvait pas ne pas éprouver

aussi le frémissement d'une tendre compassion devant le deuil de tant de familles frappées par le malheur, qui les a privées de leur chef, de leur soutien et de leur guide. A travers les siècles, l'Eglise s'est constamment et particulièrement intéressée au sort des veuves et des orphelins, dont elle s'est montrée en tout temps, la protectrice et la mère. Aussi bien, lorsque la parenté de la chair et du sang vient à fléchir ou à disparaître, il appartient à l'Eglise de prendre la faiblesse des enfants sous sa tutelle. A la place de leurs parents, l'Eglise devient leur mère ; elle les réchauffe dans son sein, leur donne la nourriture du corps et par-dessus tout la nourriture de l'âme. Ce que la société civile accomplit elle-même en faveur des déshérités, c'est, consciemment ou inconsciemment, sous les influences du christianisme qu'elle l'opère.

» Vous le faites très justement remarquer, Monseigneur, le milieu normal de l'éducation de l'enfant est le foyer de la famille, même dévasté par la mort du père, s'il y conserve le vigilant amour de sa mère. Mais si par les circonstances l'enfant est rejeté hors du giron familial, il lui restera encore la communauté chrétienne de la paroisse sous la conduite du prêtre qui en est le pasteur. Dans votre beau Diocèse, comme dans la Province ecclésiastique dont vous êtes le très vénéré Métropolitain, il se trouvera des parents d'adoption pleins de la charité de Jésus-Christ, disposés à réparer pour vos orphelins les cruautés de la guerre. Un entraînant exemple en surgira pour tous.

» Sous votre haute direction, il y aura en outre des asiles tutélaires, dans lesquels, préservés de l'abandon, ces êtres chers et infortunés seront entourés de soins temporels et spirituels. Ils y recevront dans sa plénitude l'enseignement salutaire de la foi, auquel ils ont un droit sacré et inviolable. C'est avec raison que vous formulez le vœu que, dans les établissements nouveaux, « la liberté » religieuse, digne d'une grande nation comme la France, » soit entière », de telle sorte que ces nombreux enfants que Jésus-Christ a rachetés de Son Sang, soient préservés

de la ruine des croyances qui ont fait la force et la gloire de leurs aïeux.

» En décernant les plus grands éloges à votre Œuvre des Orphelins de la Guerre, le Souverain Pontife désire ardemment que cette initiative soit imitée par vos vénérables collègues de l'Episcopat, largement et solidement organisée dans tous les lieux où se répercutent les conséquences de la guerre. »

Après cette lecture, Nos très chers Frères, aucun de vous, assurément, n'hésitera à prêter son concours dévoué à une Œuvre si utile à la France et si hautement approuvée par l'Eglise.

Nous confions Notre entreprise à la Bienheureuse Vierge Marie, modèle des veuves et Mère des orphelins, qui a pratiqué la charité sous toutes ses formes, qui a accueilli à la crèche les pauvres et leurs enfants, qui a reçu l'or des Rois Mages et l'a partagé avec les indigents, qui veille sur les corps et sur les âmes, qui a fait un accueil maternel à nos soldats chrétiens dans l'autre monde et qui, dans celui-ci, préparera à leurs fils et à leurs filles des conditions d'existence qui leur permettront de faire honneur à la mémoire de leurs grands morts et à toutes leurs traditions de famille.

Et sera Notre présente Lettre lue à toutes les messes, le dimanche qui en suivra la réception.

Quimper, le dimanche 9 Janvier 1916, en la solennité de l'Epiphanie.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Évêché.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé Paroissial.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Votre Evêque, si préoccupé qu'il soit du sort de ses prêtres soldats, ne peut pas oublier le Clergé paroissial, qui, en nombre si réduit, supporte, avec tant de dévouement et de constance, depuis 19 mois, l'écrasant fardeau du ministère, au milieu de populations très croyantes et très pratiquantes.

Il me serait impossible de ne pas penser à vous, de ne pas prier pour vous. Nous faisons la même œuvre, chacun à notre poste. Et c'est l'œuvre de Dieu. Je lui demande de bénir vos travaux, de sanctifier vos ouailles. Je le supplie aussi de garder vos santés. C'est une grande peine pour moi d'apprendre si souvent qu'un de mes prêtres vient de mourir à la tâche, *donnant sa vie pour ses brebis*, selon le mot de l'Evangile, et que son troupeau va peut-être rester sans pasteur. Déjà, dix paroisses sont dans cet état douloureux. Dieu seul peut savoir quand nous pourrons enfin leur nommer les chefs qu'elles attendent.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui se découragent. Vous l'avez montré. Partout où des vides se sont produits, vous vous êtes portés sans hésitation au secours des âmes orphelines. Je vous en remercie. C'est bien ainsi que doit agir le Père de famille, et aucun autre titre que celui-là ne saurait mieux caractériser votre fonction dans l'épreuve présente.

Sur la façon de remplir actuellement vos obligations pastorales, j'ai peu de conseils à vous adresser, chers Messieurs. Vous jugerez sur place l'opportunité et la mesure des simplifications de service qui peuvent s'imposer.

Maintenez le plus possible les offices chantés. Abrégez la prédication. Gardez-lui son caractère catéchistique. Exhortez les fidèles à la prière et à la pénitence. Mais ne cessez pas de donner à votre parole une allure réconfortante.

16 fév. 1916

Occupez-vous de vos écoles. Elles sont plus nécessaires que jamais. Rappelez avec calme aux parents leur devoir sur ce point essentiel.

Ne négligez pas le catéchisme. Faites-vous aider, pour l'enseigner, par des personnes de bonne volonté et de science suffisante.

Je souhaite que vous puissiez continuer à grouper vos jeunes gens, comme au temps des Patronages, au moins une ou deux fois par mois.

Les Pâques vont être pour vous une époque de grande fatigue. Je vous autorise à faire remplir le devoir pascal aux enfants, dès le début du Carême. Vous ferez bien d'engager ensuite les grandes personnes à se partager, autant qu'elles le pourront, entre les quatre semaines du temps pascal, pour qu'elles ne viennent pas vous accabler, en se présentant en masse au confessionnal, le même jour et à la même heure.

Je serai heureux que MM. les Professeurs de nos maisons d'éducation, si peu nombreux et si dévoués à leur grande mission, puissent vous rendre service pendant les vacances, si leur état de santé le leur permet. Mais je me réserve de leur en donner moi-même l'autorisation, en tenant compte des besoins éventuels de nos paroisses.

J'ai appris avec joie que, grâce au *Kannad* et à l'Apostolat de la Prière, l'Intronisation du Sacré Cœur de Jésus dans nos foyers se propage peu à peu à travers le diocèse. Je désire que les progrès déjà réalisés s'accentuent encore de jour en jour, pour que, au terme de la guerre, quand les familles auront pu se reconstituer au complet par le retour au pays des pères et des fils, le mouvement se généralise, et qu'il soit comme l'épanouissement de la foi des âmes en Notre Seigneur Jésus-Christ et de leur reconnaissance pour le Dieu tout aimant qui nous aura accordé la victoire.

J'attache une grande importance à la fête de Jeanne d'Arc, qui doit se célébrer le dimanche 4 Juin. Donnez-lui tout l'éclat possible. C'est la vraie fête de la Patrie. Prions Dieu, par l'intercession de la Bienheureuse, de manifester une fois de plus, en cette circonstance, sa présence et son action pour le salut de la France.

J'ai regretté de ne pouvoir vous faire suivre, l'année dernière, les exercices de la Retraite Pastorale. Cette année, vous pourrez tous en bénéficier. J'ai l'intention de vous partager en trois groupes. Vous voudrez bien vous entendre entre vous, pour veiller réciproquement sur vos paroisses, pendant vos jours d'absence. La première retraite se donnera à Lesneven, chez les bonnes Religieuses qui hospitalisent nos retraitants du

ŒUVRE

DES

ORPHELINS DE LA GUERRE

STATUTS

I. — Une Œuvre dite des **Orphelins de la Guerre** est établie à l'Evêché de Quimper, en vue de procurer, par tous les moyens en son pouvoir, assistance matérielle et morale aux orphelins victimes de la guerre, dans tout le diocèse de Quimper et de Léon.

II. — Cette Œuvre s'efforcera notamment :

De faciliter aux Orphelins l'éducation dans leurs familles ;

De les placer, si c'est nécessaire, dans les familles chrétiennes, ou dans des orphelinats catholiques ;

De les aider à obtenir les avantages que leur assure la loi française et les bienfaits que peuvent offrir les autres Œuvres ;

De les assister dans leur éducation, dans leur apprentissage ou dans la direction à donner à leur vie.

III. — L'Œuvre est rattachée à la Direction diocésaine de l'Union Catholique, section des Œuvres Charitables. Elle aura cependant sa caisse séparée, et sera spécialement dirigée par un Comité qui comprendra, outre les membres de la section,

d'autres personnes, ecclésiastiques ou laïques, spécialement désignées par l'Evêque. Monseigneur introduira également dans ce Comité des dames, dont l'activité et le dévouement s'emploient déjà aux Œuvres catholiques du diocèse.

Ce Comité de direction se réunira, au moins deux fois par an, sous la présidence de Monseigneur, et toutes les fois que l'Evêque jugera à propos de le convoquer.

Toutes les questions relatives à l'Œuvre : organisation, fonctionnement, moyens de propagande ou d'action, emploi des fonds recueillis, relations avec les Œuvres ou Sociétés similaires, seront soumises à son examen et à sa décision.

IV. — Au Comité directeur est adjoint un Bureau, ou Comité d'exécution, composé comme suit :

Président : M. André de Couesnongle ;

Vice-Président : M. le chanoine Rossi ;

Secrétaires : M. le chanoine Le Roy, directeur diocésain des Œuvres ; MM. Mauduit, Corre, Guivarc'h ;

Trésoriers : M. le chanoine Quéinnec et M. Perrot, secrétaire de l'Evêché.

Ce Comité a pour rôle d'assurer pratiquement la marche de l'Œuvre, d'en centraliser les fonds et d'en effectuer la distribution conformément aux décisions et instructions du Comité directeur, de se tenir en relations avec les paroisses, de répondre aux demandes de renseignements, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de faire produire à l'Œuvre tous ses bienfaisants effets.

V. — L'Œuvre des Orphelins a pour représentants et répondants dans les paroisses, MM. les Curés et Recteurs. Ceux-ci feront appel au concours des Comités de l'Union Catholique et aux organisations d'Œuvres soit d'hommes, soit de femmes, déjà existantes dans leurs paroisses respectives. Ils y recruteront facilement les éléments d'un groupe ou Comité de

personnes actives et dévouées, auquel reviendra le soin de susciter des adhésions, de procurer des ressources, d'établir les listes des orphelins à secourir, avec toutes les indications nécessaires ou utiles, d'étudier les demandes de secours, les propositions de placement et d'adoption, de correspondre avec le Bureau de l'Œuvre, de veiller sur les orphelins secourus ou adoptés, etc...

Dans les villes où il y a plusieurs paroisses, il peut être avantageux de ne constituer qu'un seul comité, avec des membres pris dans les différentes paroisses, sous la présidence de M. l'Archiprêtre ou le Curé-Doyen.

MM. les Curés et Recteurs pourront provoquer, par le moyen de l'Union Catholique, des *réunions* ou *conférences* destinées à faire connaître l'Œuvre, à en montrer l'importance et la nécessité, à déterminer des adhésions plus nombreuses.

Ils ne négligeront pas d'intéresser à cette Œuvre les enfants, particulièrement dans les *écoles* chrétiennes ; ceux-ci seront heureux de pouvoir, par leurs petites économies, leurs sacrifices et leurs travaux, venir en aide aux orphelins. On sollicite tout particulièrement la charité des enfants des familles aisées ou fortunées, qui ne refuseront pas d'apporter une généreuse obole à leurs petits frères et petites sœurs si cruellement éprouvés.

VI. — Le moyen le plus pratique, soit pour étendre l'Œuvre par une active propagande, soit pour recueillir les souscriptions, c'est d'instituer dans chaque paroisse une organisation analogue à celle qu'emploient avec succès certaines Œuvres, comme la Propagation de la Foi. Cette méthode consiste à distribuer les adhérents en dizaines, en confiant à une personne mise à la tête de chaque dizaine le soin de recueillir les cotisations de son groupe. Les fonds remis au Curé et au Recteur, avec les listes des souscripteurs, seront centralisés à Quimper entre les mains du Trésorier.

monde : elle commencera le 25 Juillet, à 6 heures du soir, et se clora le 29 au matin. La deuxième s'ouvrira à l'Institution Notre-Dame du Creisker, à Saint-Pol de Léon, le soir du 31 Juillet, pour s'achever le matin du 4 Août. La troisième aura lieu à Quimper, au Séminaire, du 7 au 11 Août.

On m'assure, chers Messieurs, que, sur plus d'un point du diocèse, les calomnies répandues dans toute la France contre le clergé continuent d'avoir cours. Si vous pouvez en découvrir les auteurs et réunir contre eux des témoignages précis et concordants, n'hésitez pas à les déférer aux tribunaux, devant lesquels vous serez soutenus par la Ligue de Défense sacerdotale.

Je dois maintenant vous dire un mot de notre Œuvre des Orphelins de la Guerre. Vous avez dû en lire les statuts dans la *Semaine religieuse* du 11 Février.

Les articles V et VI vous serviront de directoire. Ils vous exposent en détail le rôle que vous devez remplir dans l'organisation des zélateurs et zélatrices de l'Œuvre, dans le recrutement des adhérents, dans la recherche des ressources. Le succès de l'entreprise dépendra surtout de vous. Je sais que vous y mettrez tout votre cœur. Vos populations comprendront la nécessité du grand effort que je leur demande de faire pour venir en aide aux enfants privés de leur père. Nous n'avons pas la prétention de remplacer auprès d'eux l'Etat, qui leur doit l'assistance matérielle. Nous essaierons seulement d'augmenter un peu leurs ressources dans la mesure où votre charité nous le permettra, et surtout de faciliter aux familles l'accès des écoles chrétiennes pour ces pauvres enfants.

Ma Lettre sur les Orphelins vous a exprimé les craintes que me fait concevoir le Projet de Loi relatif aux « Pupilles de la Nation », qui vient d'être déposé sur le bureau du Sénat. Les journaux en ont enfin publié le texte complet. Le moins qu'on en puisse dire c'est qu'il consacre la mainmise de l'Etat sur l'éducation des Orphelins de la Guerre. Une vague allusion à la liberté « dans le choix des moyens d'enseignement » ne saurait suffire à nous rassurer. La pratique de la *tutelle sociale* telle qu'on nous l'annonce aboutirait à une insupportable tyrannie, dont les catholiques seraient encore les premières victimes. Nous aimons à penser que nos représentants dans les Chambres feront amender ce projet sectaire. Le seul fait qu'on ait pu le juger présentable prouve assez le danger qui nous menace et montre bien que nous aurons besoin d'une Œuvre fortement organisée pour défendre la liberté de nos orphelins et celle de leurs mères.

Je compte sur vous, Messieurs, pour susciter dans vos pa-

VII. — La Caisse est alimentée par une *quête* faite sur l'ordre de Monseigneur, une fois par an, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, et par des *souscriptions* volontaires. Pour établir plus sûrement, chaque année, les prévisions des dépenses et répondre plus facilement à tous les besoins qui seront signalés, Nous croyons devoir créer quatre catégories de souscripteurs :

Les *Fondateurs*, qui paient une cotisation annuelle d'au moins 100 fr. ;

Les *Bienfaiteurs*, qui paient une cotisation annuelle d'au moins 20 fr. ;

Les *Membres titulaires*, qui verseront une cotisation annuelle d'au moins 5 fr. ;

Les *simples Adhérents*, qui versent une cotisation annuelle de 1 fr.

VIII. — Chaque année, un rapport sera publié sur le fonctionnement de l'Œuvre, et il y sera joint un compte rendu succinct des opérations de la Caisse, recettes et dépenses. Des communications à la *Semaine religieuse*, et aux journaux catholiques feront aussi connaître de temps en temps les faits qui intéresseront l'Œuvre et en attesteront les progrès.

IX. — L'Œuvre pourra, s'il est besoin, prendre la forme d'une Association déclarée. Les Statuts recevraient, dans ce cas, les modifications qu'exigerait ce changement.

Quimper, impr. de Kerangal.

roisses un large courant d'adhésion à l'Œuvre. Le taux des cotisations n'est pas élevé. Toutes les personnes de bonne volonté pourront facilement se classer dans l'une ou l'autre des catégories de souscripteurs. Leurs prêtres leur en donneront volontiers l'exemple.

Expliquez-leur clairement la nature et le fonctionnement de l'Œuvre. J'ai su que plusieurs personnes la confondent, dès le premier jour, avec celle des Cultivateurs mutilés. Faites cesser cette erreur. Nous devons aux mutilés une sympathie efficace, et nous savons la pratiquer. Mais, en les secourant, nous n'oublierons que nos Orphelins resteront plus longtemps à notre charge et auront des besoins plus étendus. Ayez soin de faire bien remarquer autour de vous que les cotisations demandées sont des cotisations à fournir tous les ans.

Avant d'achever cette Lettre, je recommande à vos prières la Cause de Béatification des *Martyrs de Septembre*, tués en 1792 en haine de la Religion. Le Pape a signé enfin l'acte d'Introduction de leur Cause. Parmi ces 214 victimes, notre diocèse compte quatre représentants :

Un du Léon : Claude-Antoine-Raoul Laporte, né à Brest en 1734, Jésuite et professeur à Paris, puis à Orléans, plus tard rattaché au service du diocèse, et finalement, en 1790, vicaire à Saint-Louis de Brest ;

Trois de la Cornouaille : Le Livec de Trésurin, né en 1726 à Quimper, sur le territoire de Saint-Corentin ; Le Rousseau de Rosencoat, né en 1726, à Châteauneuf-du-Faou, Jésuite, puis directeur des Ursulines ; et Nicolas-Marie Véron, né en 1740 à Quimperlé.

En attendant que nous puissions leur rendre un culte public, je les invoque, dans l'intime du cœur, pour tous mes prêtres, qu'ils soient aux armées ou dans les paroisses, et je vous serai reconnaissant de vouloir bien me recommander moi-même à ces modèles éminents de notre sacerdoce.

C'est dans ces sentiments, Messieurs et chers Coopérateurs, que je vous renouvelle l'assurance de mon paternel et religieux dévouement en Notre Seigneur.

Quimper, le 16 Février 1916, en l'anniversaire de mon élection au siège de saint Corentin.

† ADOLPHE,

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Évêché.

N° 66.

LETTRE PASTORALE

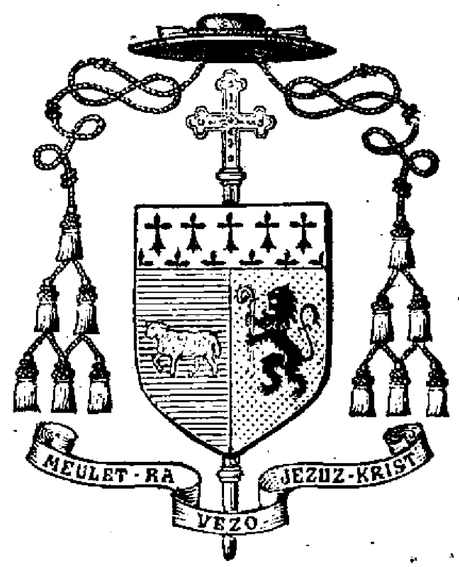
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

sur le Baptême

ET MANDEMENT

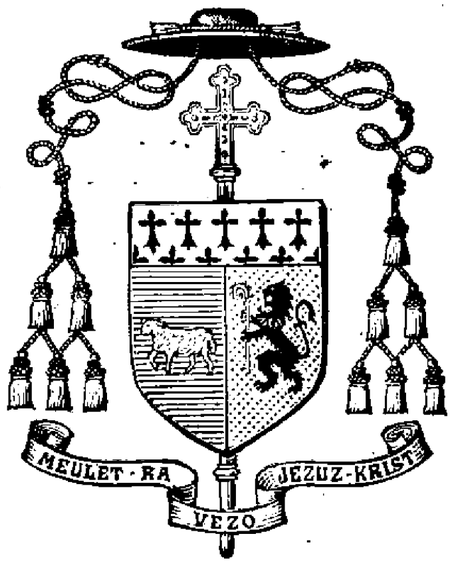
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1916



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

25 fév. 1916



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les Sacrements.

I. — Nous continuons, au milieu des émotions de la guerre, la série de Nos instructions pastorales.

Après vous avoir montré, dans Notre dernière Lettre de Carême, comment *la Prière* est un des moyens d'obtenir la grâce divine, Nous voulons vous entretenir, cette année, des *Sacrements* institués par Notre Seigneur Jésus-Christ pour nous procurer d'une manière permanente la vie de la grâce.

Suivant la loi ordinaire, c'est par les sacrements que s'opère l'union des fidèles avec l'Homme-Dieu, leur Sauveur et leur Chef.

C'est autour d'eux que se déroule la vie intime et publique de l'Eglise, et par eux qu'elle s'entretient et se développe.

Dans toute la société chrétienne, ils doivent être et ils sont d'un usage constant, soit pour donner la grâce aux âmes qui ne l'ont pas encore eue, soit pour la rendre à celles qui l'ont perdue, soit pour l'accroître dans celles qui l'ont gardée.

Même aux temps extraordinaires que nous vivons, jusque sur les lits d'hôpital ou dans le voisinage des tranchées et des champs de bataille, non seulement les sacrements des combattants et des blessés, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, exercent, chaque jour, leur action surnaturelle ; mais nous voyons des soldats, hier encore infidèles, réclamer le baptême et se faire confirmer ; nous en voyons d'autres recevoir le sacrement de Mariage, même par procuration, quand la prudence chrétienne le permet ; et quelques jeunes diacres mobilisés obtenir des évêques de la frontière les grâces de l'Ordination sacerdotale ; tant les sacrements ont leur rôle marqué à toutes les heures et dans toutes les situations de la vie catholique, pour fournir aux âmes des forces, des lumières, des secours, aussi variés que peuvent l'être leurs besoins.

Directement issus de la volonté divine ; fidèlement gardés depuis vingt siècles par l'Eglise ; adaptés par Dieu lui-même à toutes les phases de notre existence personnelle ou collective ; munis, pour l'œuvre qui leur est propre, d'une efficacité indépendante des qualités du ministre et qui procède tout entière du sacrifice de la Croix ; enrichis, dans trois d'entre eux, du privilège d'imprimer à l'âme une marque ineffaçable ; ils répondent pleinement à notre nature à la fois spirituelle et corporelle, par l'union, en chacun d'eux, d'une matière et d'une forme, constituant le signe extérieur, où la parole et le geste de

l'homme semblent commander à la vertu divine qui les emploie à son but.

Ces affirmations doctrinales, Nos très chers Frères, sont destinées à reparaître, avec l'application spéciale qu'elles comportent, dans l'étude de chaque sacrement. C'est pourquoi Nous n'avons pas cru nécessaire de les exposer, dès maintenant, avec l'ampleur qu'elles méritent, Nous réservant de les rappeler, dans la mesure utile, à la place qui leur revient.

Le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements est le Baptême. C'est à lui que sera consacrée toute cette Lettre Pastorale.

Institution et but du Baptême.

II. — Le Baptême n'est pas une invention humaine, Nos très chers Frères.

Notre Seigneur a été l'auteur immédiat de tous les sacrements de la Loi nouvelle. L'Ancien Testament avait, sous l'inspiration divine, cherché dans certains actes religieux, comme la Circoncision, l'Agneau pascal, les sacrifices, des moyens d'obtenir par la foi les grâces de justification et de salut. C'était pour eux l'équivalent de nos sacrements : mais ces moyens, destinés à figurer la grâce que le Messie devait nous apporter, ne la produisaient pas. L'âme n'était sanctifiée que par le secours de Dieu, uni aux bonnes dispositions de l'homme, tournant toutes ses espérances vers le Messie promis. Notre Seigneur Jésus-Christ, faisant succéder la réalité aux figures, remplaça ces sacrements inefficaces par ceux dont l'Evangile nous raconte l'institution, et qui devaient, sous des signes plus expressifs encore que ceux d'autrefois, contenir en eux-mêmes une énergie surnaturelle, capable de produire réellement la sainteté dans les âmes.

Le Dieu vivant pouvait seul accomplir cette merveille, parce qu'il est seul le Maître absolu de la vie surnaturelle et des moyens de la répandre dans le monde des âmes.

Dès le début de sa vie publique, en sanctifiant l'eau du Jourdain par l'attouchement de son corps, il annonça en quelque sorte le premier de ces sacrements, le Baptême, tandis qu'il en recevait lui-même, des mains de saint Jean-Baptiste, dans le fleuve déjà témoin de tant de miracles, le symbole significatif et prophétique, en présence de l'Esprit Saint, descendant sur lui, sous le regard et la parole de Dieu le Père, saluant en Lui « son Fils unique, digne de toutes ses complaisances ».

Fils de Dieu. Retenez cette parole, Nos très chers Frères. Elle vous fera comprendre le but définitif du Baptême, car c'est pour faire de nous, à son image, des fils de Dieu, que Notre Seigneur allait établir ce sacrement : *ut filii Dei nominemur et simus* (1) : des fils de Dieu, de fait comme de nom.

Quand vous présentez à l'église un enfant, le prêtre, avant de le conduire vers les fonts baptismaux, l'interroge : « Que demandes-tu de l'Eglise de Dieu ? » L'enfant, ou celui qui parle en son nom, répond : « La Foi. » — « Que te donnera la Foi ? » — « Elle me donnera la vie éternelle. »

Ce dialogue est comme un écho de la scène qui se passa aux rives du Jourdain. La vie que l'enfant réclame par le Baptême est celle-là même que possède en propre et dans sa plénitude le Fils en qui Dieu a mis ses complaisances ; vie éternelle dans la gloire, qui a son prélude ici-bas dans la vie de la grâce. Et cette vie de la grâce se prépare logiquement par la Foi pour s'achever par le sacrement de Baptême. Saint Jean nous dit : à tous ceux qui ont reçu le Verbe Incarné, c'est-à-dire qui ont cru en sa parole, le Verbe « a donné le pouvoir de devenir les enfants de Dieu » (2).

(1) I Joan., III, 1.
(2) Joan., I, 12.

Mais il y a un obstacle. Par nature, nous naissons « enfants de colère : *naturâ filii iræ.* » Comment ? L'homme naît, sans doute, avec toutes ses facultés naturelles. Mais, par suite du péché d'Adam, qui a entraîné toute la race humaine dans la déchéance de son premier auteur, il n'a plus la grâce ni la vie surnaturelle et les privilèges dont il devait hériter : et il est affaibli et blessé dans tout son être au point de ne plus pouvoir dominer seul ses tendances et ses instincts parfois dépravés. Cet état de déchéance, justement qualifié d'état de péché et de damnation, constitue en chacun de nous le péché originel, dont les effets terribles, même après la Rédemption, demeurent, hélas ! faciles à constater dans les individus comme dans la société. *Naturâ filii iræ.*

C'est l'obstacle à la vie de la grâce, et il faut faire disparaître cet obstacle. Le Baptême a cette mission. Aussi on le définit : *un sacrement qui efface en nous le péché originel, et qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise.*

La matière et la forme du Baptême.

III. — Pour nous unir à Lui par les droits et les devoirs qui relient des enfants à leur Père, Notre Seigneur aurait pu nous transmettre la vie de la grâce, sans recourir aux signes sensibles qui constituent la matière et la forme d'un sacrement. Il ne le voulut pas. L'homme n'est pas un pur esprit. Il est composé d'une âme et d'un corps. Ses sens sont associés aux opérations de son âme, même aux plus élevées. C'est, d'ailleurs, par leur intermédiaire qu'il communique avec les autres âmes humaines. Aussi le Dieu qui s'est lui-même incarné pour mieux atteindre l'homme, résolut de lui transmettre la grâce invisible au moyen d'un acte visible, portant ainsi remède à l'orgueil de l'homme autant qu'à sa faiblesse, et donnant à sa foi une garantie extérieure de l'œuvre intérieure accomplie dans l'âme, en même temps qu'un moyen de reconnaître,

à la pratique des mêmes sacrements, tous les frères qui font comme lui partie de la grande famille catholique.

Il décida, en conséquence, que l'eau serait la matière du Baptême, dont il indiqua la forme en propres termes, dans la formule par laquelle il donnait aux Apôtres leur mission : « Allez, enseignez les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ».

L'eau comme *matière*, parce qu'il fallait au plus nécessaire des sacrements la matière la plus répandue et la plus facile à appliquer, et parce que, au sacrement destiné à laver l'âme de ses souillures, à faire naître en elle dans une vie supérieure toute une végétation de mérites et de vertus, à calmer en même temps la fièvre de ses passions, il fallait un élément matériel expressif comme cette eau, qui nettoie et rafraîchit les corps, et donne à la terre la fécondité.

Comme *forme*, la parole même qui exprime l'ablution purifiante, en faisant appel aux trois personnes de la Sainte Trinité, pour présider à la nouvelle naissance de l'âme, comme elles avaient présidé à la première création humaine, et pour obtenir en même temps de l'homme, à son premier pas dans la vie surnaturelle, l'affirmation de la foi au dogme fondamental d'un seul Dieu en trois personnes, tel qu'il se manifesta au Baptême de Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'union de ces deux éléments, la matière et la forme, l'eau et la formule de l'Evangile, pourvu que cette union se produise dans une simultanéité réelle de temps et de lieu, suffit à rendre le sacrement efficace. Dès que le rite sacré est accompli correctement, la grâce est produite par le fait même, *ex opere operato*. — Il n'y a là rien qui répugne à la raison. Que des actions si simples produisent des effets si grands, cela est admirable, sans doute, mais cela n'est pas déraisonnable, puisque nous donnons pour cause principale à l'effet surnaturel obtenu la puissance

divine, qui agit par l'acte sacramentel comme par une cause secondaire et instrumentale.

Le sens des cérémonies et l'effacement du péché originel.

IV. — A ces rites essentiels du sacrement, l'Eglise a joint des cérémonies liturgiques, qui en font ressortir la grandeur, et qui doivent accroître la piété des fidèles, en entourant d'une solennité religieuse leur régénération spirituelle. Ces cérémonies sont, d'ailleurs, le meilleur commentaire du sacrement et permettent de mieux comprendre les effets du Baptême.

Dans leur ensemble, elles se rapportent, les unes au péché qui doit disparaître de l'âme, les autres à la vie nouvelle qui va y entrer.

Le prêtre exorcise l'enfant. Il lui impose les mains. Il lui donne le sel, qui symbolise la sagesse. Il le marque du signe victorieux de la Croix. Il ouvre ses organes à la voix du Christ et aux parfums de ses vertus. Il lui fait affirmer sa foi chrétienne, et renoncer au démon et à ses œuvres.

Or, chacun de ces rites exprime la lutte contre le péché originel, et contre les péchés actuels dont le catéchumène, s'il est adulte, a pu se rendre coupable ; et chacun d'eux en prépare et en annonce la disparition.

Ce sera, en effet, dans l'ordre logique, le premier résultat du Baptême. Il vient chasser la mort en apportant la vie, et détruire l'œuvre du démon en accomplissant celle de Dieu. Péché originel, péchés actuels, s'il y en a, tout est effacé en même temps, et totalement. La souillure disparaît, la peine disparaît, l'une aussi pleinement que l'autre, et la peine temporelle comme la peine éternelle. Ici, aucune pénitence, aucune satisfaction. L'adulte doit évidemment se repentir : aucune faute actuelle n'est remise sans contrition, même par le Baptême. Mais nulle expiation ne saurait être imposée au baptisé. La réhabilitation est entière et l'amnistie complète. S'il meurt dans la grâce

du Baptême, il est reçu directement au Ciel, comme le doit être un fils de Dieu.

Le Baptême devrait même, s'il portait, dès cette terre, tous les fruits qu'il contient en germe, supprimer pour le baptisé ce qu'on est convenu d'appeler les suites du péché, les mauvais penchants, les souffrances, et cette peine de mort qui est la plus dure épreuve que l'homme ait à subir. Cette vertu du sacrement n'apparaîtra que dans l'autre vie. En ce monde, son œuvre est suspendue, pour nous permettre de nous sanctifier, en nous laissant, dans les épreuves quotidiennes, l'occasion du mérite quotidien. Le Baptême amollirait nos âmes au lieu de les fortifier, si nous pouvions le rechercher comme le gage d'un bonheur tout humain, nous ouvrant immédiatement et sans mérite l'accès d'un paradis terrestre sans grandeur.

C'est en vue des combats de la vie, pour que nous puissions, à l'exemple du Christ, en faire jaillir l'expiation et la victoire, en nous armant de force, de patience, d'humilité, que l'Eglise, avant de répandre enfin sur nous l'eau baptismale, nous fait faire, avec l'huile des catéchumènes, une première onction sur la poitrine et une seconde sur les deux épaules, qui signifient le secours reçu d'en Haut pour croire en Jésus-Christ et pour porter dignement son joug.

La filiation divine et le caractère.

V. — Le prêtre procède alors au Baptême proprement dit, et c'est le moment où s'opèrent en même temps tous les effets du sacrement.

L'eau qui va servir est naturelle. Mais, parce qu'elle est appelée à l'usage sacramentel, l'Eglise a soin de la bénir solennellement, le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, par des prières d'une sublime beauté, par le mélange d'un peu d'huile des catéchumènes et de Saint Chrême, et par une triple immersion du cierge pascal qui

exprime l'effusion du Saint Esprit dans l'eau baptismale.

Le prêtre verse cette eau, trois fois, sur la tête de l'enfant, en forme de croix, et il dit : « Je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit ».

Il pourrait, en prononçant ces paroles, plonger l'enfant dans l'eau, comme on l'a fait généralement jusqu'au XIIIe siècle, ou recourir à l'aspersion, pourvu que l'eau coule réellement. Le Baptême serait valide. Mais l'usage actuel de l'Eglise est celui de l'infusion de l'eau sur la tête même de l'enfant, de manière à bien atteindre le crâne, et non pas seulement les cheveux.

L'œuvre magnifique s'accomplit instantanément : « Je te baptise, c'est-à-dire, en t'administrant le sacrement qui te fait chrétien, je te purifie du péché ; et la grâce que je te donne, te pénétrant d'une vie nouvelle, fera en toi, dans l'ordre surnaturel, ce que fait sur une plante encore sauvage la greffe qui la rendra capable de porter des fruits vigoureux et francs : elle élèvera ton âme et ses puissances à la hauteur de ses destinées surnaturelles. Par cette vie, tu es incorporé à Notre Seigneur Jésus-Christ, et tu peux jouir désormais, réellement et sans retour, des mérites de la Passion et de la mort de ton Chef, absolument comme tous les membres d'une famille partagent la gloire et les biens du chef de la famille ».

C'est ainsi, Nos très chers Frères, que l'homme, en même temps qu'il reçoit la grâce, reçoit aussi les vertus infuses qui en sont l'accompagnement nécessaire, la Foi, l'Espérance, la Charité. L'enfant lui-même les reçoit. Sans doute, elles sont en lui à l'état de simples habitudes : elles sommeillent dans son âme comme la raison et les autres facultés. Elles s'éveilleront pour produire des actes, au jour fixé par Dieu. Car ils sont enfants de Dieu au même titre que leurs aînés.

Non pas, assurément, enfants de Dieu par nature. Leur titre comme le nôtre demeure celui d'une simple

filiation adoptive. Combien pourtant, dit le Cardinal Pie (1), « cette adoption dépasse toutes les adoptions humaines ! » En celles-ci, tout est extérieur. « Celui qui prend désormais le nom n'appartient pas pour cela à la race. S'il porte un cœur noble et reconnaissant, il épousera les sentiments, les pensées, les traditions de sa famille adoptive ; mais à cette filiation factice et conventionnelle il manquera toujours le lien d'origine, le cri du sang. Il n'en va pas ainsi dans l'ordre de notre filiation surnaturelle. Le jour où nous devenons chrétiens, notre initiation ne nous confère pas seulement le nom, elle ne nous agrège pas seulement à la maison, elle ne nous engage pas seulement envers la doctrine de Jésus-Christ : elle imprime dans notre âme un sceau de ressemblance, un caractère indélébile ; elle nous communique intérieurement « l'esprit d'adoption des enfants dans lequel nous crions : « Père » (2) ; enfin, par l'action sacramentelle du Baptême et des autres signes, et mieux encore par la liqueur eucharistique, elle insinue au plus intime de notre être le sang de Celui en qui nous sommes adoptés. Par là nous entrons authentiquement dans sa race : *Ipsius enim genus sumus* ».

Cette filiation divine, Nos très chers Frères, est gravée dans nos âmes en traits ineffaçables. L'œuvre propre du caractère du Baptême est de marquer en nous cette empreinte, qui nous fera reconnaître comme fils de Dieu, comme propriété de Dieu, comme membres du corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, la Sainte Eglise, et nous rendra aptes à participer à tous ses biens spirituels et à recevoir les autres sacrements.

Ce caractère est indépendant de la grâce, car il peut exister avant elle, dans les adultes qui ont reçu le sacre-

(1) Cardinal Pie : *Œuvres*, tome V, p. 139.
(2) *Rom.*, VIII, 15.

ment avec des dispositions mauvaises, et il dure après elle dans l'âme des chrétiens qui ont péché. Au delà de cette vie, selon l'opinion commune des théologiens, il ne sera effacé ni par la damnation dans les réprouvés, ni par la glorification dans les élus, en qui il pourra revêtir enfin toute la splendeur voulue de Dieu.

Les dernières cérémonies du sacrement expriment bien l'ampleur des grâces reçues et l'éternelle durée du bienfait.

L'onction du Saint Chrême, qui se fait sur la tête du néophyte, symbolise la plénitude des grâces qui s'écoulent en lui. Le voile blanc et le cierge allumé sont une invitation pressante à garder avec soin la grâce du Baptême, parce que il ne donne pas seulement entrée dans l'Eglise militante, mais il est destiné à nous introduire dans l'Eglise triomphante.

Ainsi l'âme que le péché d'origine avait fait échapper à son Dieu est ressaisie par lui. Elle renaît véritablement « dans l'eau et dans l'Esprit Saint ». Elle renaît, et cette deuxième naissance n'aura jamais besoin d'être renouvelée : on ne peut être baptisé qu'une fois. Elle renaît, et la vie qu'elle reçoit pourra croître et se fortifier, car Dieu a pourvu libéralement à son développement par la *grâce sacramentelle* qui lui assure les forces nécessaires à son entretien et à son activité chrétienne.

La nécessité du Baptême et le devoir de faire baptiser les enfants.

VI. — Nous vous avons dit en commençant, Nos très chers Frères, que le Baptême est le plus nécessaire des sacrements.

Saint Thomas d'Aquin croit qu'il fut institué par Notre Seigneur, dès le début de sa vie publique, et qu'il eut certainement toute sa vertu après l'immersion de Jésus dans le Jourdain. Mais il ne devint obligatoire qu'après la Passion, successivement dans les différentes parties du monde, à mesure que l'Evangile y était suffisamment promulgué.

La nécessité du Baptême est évidente, puisque nul ne peut être sauvé sans la participation à la vie du Christ ; et, selon l'ordre établi par Dieu depuis l'Incarnation, le mode régulier et indispensable de cette participation, c'est le Baptême.

Notre Seigneur l'a dit formellement : « Si quelqu'un *ne renaît pas* dans l'eau et dans le Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des Cieux ». Aussi la mission propre des Apôtres est de prêcher et de baptiser. « Allez, enseignez toutes les nations, les *baptisant* au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. » Là où le Baptême fait défaut, il n'y a donc pas de salut possible.

Ni Dieu ni l'Eglise ne se résignent à la perte des âmes. C'est pourquoi l'Eglise catholique est organisée tout entière en vue d'un double apostolat, celui des âmes déjà chrétiennes et qu'il faut garder dans la foi et la vertu du Baptême, celui des âmes encore infidèles qu'il faut aller chercher jusqu'aux extrémités du monde. Le zèle des prêtres dans les paroisses, l'ardeur des missionnaires à la conquête des âmes païennes, le concours qui leur est donné, avec une générosité croissante, par la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, et tant d'autres œuvres, sont la conséquence logique de cette nécessité.

Il en résulte aussi, Nos très chers Frères, pour les parents chrétiens, le devoir pressant de porter leurs enfants au Baptême, et le plus tôt possible, au plus tard le troisième jour après la naissance, pour ne pas leur faire courir le risque de mourir avant de l'avoir recu.

L'Eglise n'entend pas forcer les parents qui ne sont pas chrétiens à faire baptiser leurs enfants. Elle n'a jamais approuvé le Baptême donné, — soit aux enfants contre le gré du père et de la mère, excepté dans le cas du danger de mort, — soit aux adultes contre leur gré personnel.

Mais il y a aujourd'hui des esprits faux qui contestent aux familles le droit de présenter au Baptême leurs en-

fants naissants, sous prétexte que ce serait leur imposer une doctrine et des liens, auxquels on ne peut pas les enchaîner à l'avance sans blesser leur liberté.

Répondez-leur, Nos très chers Frères, que l'enfant a droit à tous les avantages que sa naissance peut lui procurer. Le père et la mère ont donc le devoir de les lui assurer dans toute la mesure où ils le peuvent. Or, pour tout catholique croyant, le Baptême est le plus grand des bienfaits. Il est la force essentielle de la vie humaine en ce monde et le moyen unique d'aborder heureusement l'autre vie. Même pour des hommes dont la foi est insuffisante, s'ils réfléchissent à l'autorité morale de ceux qui leur affirment la nécessité du Baptême, s'ils se rendent compte que les avantages éventuels du sacrement sont infiniment supérieurs aux charges qu'il entraîne, ils jugeront eux-mêmes qu'il serait monstrueux d'en priver l'enfant qu'ils aiment.

Quant à l'enfant lui-même, rien n'est plus légitime que de présumer de sa part un consentement qu'il donnerait infailliblement s'il avait le plein exercice de ses facultés et s'il connaissait la loi du Christ et les grandeurs du Baptême. D'ailleurs, cette présomption de consentement n'est nullement nécessaire pour justifier la pratique de l'Eglise. « Dieu ne consulte pas les hommes pour le fait et pour les conditions de leur naissance humaine, et néanmoins cette naissance leur communique des avantages et leur impose des devoirs qu'ils ne peuvent méconnaître et rejeter sans crime. » Dieu les traite de la même façon pour la vie surnaturelle. Il les y appelle de sa pleine autorité, et, une fois le sacrement reçu, nul n'a le droit de se soustraire à ses faveurs et aux conditions qu'il y met.

C'est encore parce que la loi du Baptême est générale et que nul n'en est excepté, que la sagesse de Notre Seigneur en a réglé l'application de la manière la plus large et la plus facile.

La règle ordinaire veut que l'on baptise avec l'eau qui a été solennellement bénite pour cet usage. Mais, dans les cas de nécessité, toute eau, si elle est naturelle, d'où qu'elle vienne, de fleuve ou d'océan, de pluie, de neige ou de rosée, peut servir au Baptême.

De même le ministre régulier du sacrement est l'évêque, le prêtre, et par extraordinaire le diacre. Mais, en cas de nécessité, la première personne venue, trouvant de l'eau à sa portée, peut s'en servir pour administrer le sacrement, même un enfant, même un hérétique ou un infidèle, pourvu qu'ils accomplissent la cérémonie essentielle indiquée par l'Eglise et qu'ils aient l'intention de faire ce que l'Eglise fait. Il convient pourtant que l'homme baptise de préférence à la femme, à moins que la femme ne soit vraiment plus sûre de bien remplir la fonction. Quant au père et à la mère, ils ne peuvent intervenir dans ce but qu'à défaut d'autre personne. Quel que soit, d'ailleurs, le ministre visible du sacrement, en réalité c'est toujours le Christ qui baptise invisiblement. Et il baptise avec la même efficacité par toute main humaine, par toute voix humaine. Aucune langue employée sur la terre n'est exclue de cet honneur. Pourvu que la même personne répande l'eau et prononce, au même moment, les paroles sacrées, si simples, si faciles à retenir, si populaires dans tous les pays chrétiens, le Baptême est valide.

Les suppléances du Baptême et le sort des enfants qui meurent sans l'avoir reçu.

VII. — Si pourtant il n'y a pas d'eau ? ou s'il n'y a pas de ministre ?

Dieu y supplée, Nos très chers Frères, par la charité parfaite, qui peut se manifester de deux façons : dans le courage du martyre, et dans le désir ardent du sacrement.

L'homme ou l'enfant qui meurt pour son Dieu n'a aucun besoin du Baptême de l'eau. Leur sang parle à Notre Seigneur Jésus-Christ plus éloquemment que le sacrement lui-même.

Mais ce moyen héroïque de salut est rarement à la disposition des âmes. L'homme peut en trouver l'équivalent dans le Baptême de désir, par lequel, sous l'impulsion d'une grâce toujours offerte aux âmes droites et dociles, il demande à Dieu, au moins implicitement, de l'unir à Lui, en le justifiant par les moyens que sa Providence a prévus.

C'est pourquoi nos catéchismes distinguent trois sortes de Baptêmes, quoiqu'il n'y ait qu'un seul sacrement à porter ce nom : le Baptême d'eau, le Baptême de sang, et le Baptême de désir. De ces trois Baptêmes, selon saint Thomas, le Baptême de sang serait le plus parfait, parce qu'il va plus directement puiser la grâce dans la Passion de Notre Seigneur qu'il reproduit. Mais sa vertu surnaturelle, toute puissante pour la conquête de la grâce et du mérite, ne va pas jusqu'à l'impression du caractère baptismal dans l'âme. Le Baptême de désir ne produit pas non plus cet effet. Il est réservé au Baptême d'eau.

Quant aux enfants qui meurent avant d'avoir pu recevoir aucun de ces trois Baptêmes, ils n'entreront pas au Ciel. C'est la conséquence douloureuse de la faute originelle dont ils portent la marque ineffacée. Ils ne pourront donc pas voir Dieu dans la splendeur de la vision béatifique qui couronne l'ordre surnaturel. Mais ils ne souffriront pas, car ils n'ont pas mérité de châtiment proprement dit. Leur exclusion du Paradis sera le simple résultat logique de leur exclusion de l'ordre surnaturel. En demeurant dans l'ordre naturel, ils ne maudiront pas la vie. Ils pourront encore vous remercier de leur en avoir fait don. Ils jouiront de la connaissance naturelle des perfections divines. Ce sera une clarté mêlée d'ombres, mais sans souffrance. Voilà ce que nous permet de croire la charité divine.

L'Ondoiement et le supplément des cérémonies du Baptême.

VIII. — Nous vous avons dit, Nos très chers Frères, l'importance attachée par l'Eglise aux cérémonies qui accompagnent l'administration des sacrements. Elle ne permet de les omettre que dans les cas pressants, par exemple en ce qui concerne le Baptême, quand l'enfant qu'on y présente est en danger de mort. Cette omission ne peut être que provisoire. Si le malade revient à la santé, il est nécessaire de lui donner le supplément des cérémonies du Baptême.

L'Eglise, en effet, exige, en principe, le Baptême solennel. Elle considère l'*Ondoiement* comme une exception qui devrait être rare. Nous regrettons que cette pratique ait pris dans Notre diocèse une extension fâcheuse. Elle est contraire à l'esprit chrétien. Il Nous en coûte toujours beaucoup d'accorder des dispenses en une matière où il serait si facile aux fidèles de se conformer à la règle. Le motif principal mis en avant pour l'obtenir est d'ordinaire l'absence momentanée du parrain ou de la marraine. Il suffirait, pour supprimer la difficulté, de les faire représenter à la cérémonie *par procuration*. Ils garderaient ainsi tous les droits attachés à leur fonction. En réalité, quand ils ne participent qu'au Supplément des cérémonies, leur présence, aux yeux de l'Eglise, n'a plus de sens, et leur titre n'entraîne plus les obligations qu'il annonce.

Le clergé ne manquera pas de faire valoir ces raisons auprès des fidèles pour les détourner d'une habitude qui devrait disparaître. Il rappellera en outre aux parents, s'ils ont recouru à l'Ondoiement pour leurs enfants, que la conscience leur fait un devoir de réclamer pour eux le supplément des cérémonies, dans un délai de trois mois. Ces cérémonies, même isolées de l'acte sacramentel, gardent leur grande utilité, les exorcismes aussi bien que les autres rites. N'a-t-on pas constaté, en effet, que « le démon

a conservé tant d'empire sur les sens et sur les facultés du régénéré qu'on a vu d'infortunés enfants victimes de l'obsession après leur Baptême et avant l'âge de raison, et qu'en beaucoup d'autres l'habitude précoce et instinctive des actes vicieux est développée par une influence satanique » (1) ? Comment, dès lors, comprendre que des familles encore chrétiennes osent attendre jusqu'à la veille de la première communion pour faire donner au Baptême le complément voulu par l'Eglise ? Il y a là un défaut de sens catholique contre lequel il est urgent de réagir.

Laissez-Nous vous dire encore, Nos très chers Frères, que la cérémonie du Baptême exige de ceux qui y assistent un vrai recueillement. C'est une fête de famille, mais une fête religieuse. Ce serait la profaner que d'y apporter une dissipation inconvenante. Nous aimons à y voir en grand nombre les proches et les amis, quand, pénétrés de foi et de piété, ils sont silencieux et attentifs aux prières liturgiques. Une autre attitude constituerait un manque de respect au sacrement. Il appartient aux parents de n'inviter à leur fête intime que des personnes disposées à comprendre et à entourer de respect la grande œuvre qui s'accomplit aux fonts baptismaux.

Les parrain et marraine. Les noms de Baptême.

IX. — C'est d'eux également que dépend le choix du parrain et de la marraine. Ces deux personnages jouent un rôle important dans la cérémonie du Baptême. Ils doivent, en effet, assister à la nouvelle naissance de l'enfant, non pas sans doute comme auteurs de la vie, mais comme témoins des obligations qu'elle entraîne et comme intermédiaires pour les promesses que doit faire le nouveau baptisé. Ainsi l'Eglise voit en eux ses tuteurs dans l'ordre religieux. Ils contractent avec lui aussi bien qu'avec son père et sa mère une parenté ou affinité spirituelle, qui

(1) Card. Pie, I, 540.

existe également entre le baptisant, quel qu'il soit, et le baptisé, et le père et la mère du baptisé. Il est bon que les fidèles n'ignorent pas que cette parenté spirituelle constitue un empêchement de mariage.

Pour remplir dignement une fonction si haute, on comprendra que le parrain et la marraine doivent être choisis avec soin. Non seulement les hérétiques, les Juifs, les infidèles, les impies déclarés, les pécheurs scandaleux, doivent être écartés de ce ministère. Mais le choix de la famille ne devrait se porter que sur des catholiques pratiquants. Il convient, en outre, de ne pas appeler à cette fonction des enfants trop jeunes.

Un des offices du parrain et de la marraine est d'imposer au nouveau baptisé un ou plusieurs noms. Ce sont des noms de Saints, empruntés aux aînés de la famille chrétienne déjà en possession du Ciel. Ces noms vont être prononcés officiellement par le prêtre, au cours de la cérémonie. Ils seront ensuite inscrits au registre de catholicité et sur le livret de famille. Peut-être ces noms ne sont-ils pas toujours l'objet d'un choix assez judicieux. Inspirez-vous dans ce choix, Nos très chers Frères, de vos souvenirs de famille et des traditions de votre pays. Les vieux Saints qui ont été les fondateurs de vos paroisses ont un droit incontestable à vos préférences. Vous auriez tort d'adopter des noms difficiles à prendre au sérieux et qui doivent toute leur popularité à des romans. Le plus sûr sera de ne sortir jamais des limites indiquées par le catalogue des Saints que l'Eglise reconnaît et proclame. Vos enfants auront ainsi des patrons vénérables, auxquels ils sauront recourir dans la vie, pour être comme eux fidèles, en toute circonstance, à la loi chrétienne.

L'obligation principale de la famille et des parrains et marraines.

X. — Le grand devoir des parents catholiques aussi bien que des parrains et marraines est de veiller à ce que le Baptême porte abondamment ses fruits dans l'enfant

qui l'a reçu. Il faudrait un long traité pour exposer au complet les obligations qui découlent pour eux de leur fonction. Un point précis, sur lequel vos prêtres insistent d'ailleurs et doivent insister sans répit, mérite ici d'être mis en relief une fois de plus, pour ne pas laisser aux parents le plus léger prétexte d'hésitation dans l'accomplissement de leur devoir, car l'avenir de l'enfant, celui de la famille et celui de la Patrie, en dépendent également. C'est la question de l'éducation. Le P. Monsabré, en 1883, dans la chaire de Notre-Dame, en a fait ce résumé puissant et simple, que vous saurez goûter et retenir :

« Prenez le Baptême de vos enfants comme point de départ et comme règle de leur éducation. Faites-leur connaître, de bonne heure, le Dieu à qui ils sont redevables de leur grandeur surnaturelle, afin que, de bonne heure, ils puissent l'aimer et le servir. Préparez-les vous-mêmes aux fonctions et aux développements de la vie chrétienne. Cherchez pour eux des maîtres qui continuent dans l'école les enseignements et les préparations du foyer domestique. Ne vous fiez pas aux promesses de neutralité, par lesquelles on cherche à apaiser les troubles de votre conscience et à abuser de votre bonne foi ; les faits disent assez haut que toute école sans Dieu devient fatalement une école contre Dieu. — Les fils de votre sang et de votre foi sont à vous avant d'être à l'Etat ; on ne peut les soustraire à votre direction sans outrager en vous l'autorité paternelle, type et source de toute autorité sociale. Sachez donc vous montrer les maîtres que vous êtes, et dire, à quiconque prétend élever vos enfants sans jamais leur parler ni de l'honneur que Dieu leur a fait, ni des obligations qu'ils ont contractées par leur naissance spirituelle : « *Non possumus* : Nous ne pouvons pas vous les » donner. En vain, vous invoquez, pour nous séduire et » nous contraindre, l'obligation du savoir, la nécessité du » progrès, les devoirs du citoyen. Le savoir est une belle

» chose ; mais, nous estimons qu'il devient pernicieux et » funeste, s'il n'est réglé et vivifié par la science des choses » divines. Le progrès est une loi de notre nature ; mais, » nous estimons que le plus nécessaire de tous les progrès » est celui de la vie religieuse qui arrête l'âme, trop vio- » lemment saisie par le mouvement scientifique, sur les » pentes du matérialisme. Autant et plus que qui que ce » soit, nous voulons que nos enfants soient d'honnêtes et » d'utiles citoyens ; mais nous estimons qu'ils le seront » d'autant mieux qu'on aura commencé par en faire de » bons chrétiens. Mettez-vous d'accord avec nous, si vous » voulez que nous consentions au partage de notre invio- » lable autorité » (1).

Les vœux de notre Baptême.

XI. — Nous croyons, Nos très chers Frères, vous avoir assez longuement parlé du Baptême de vos enfants. Ne serait-il pas opportun d'évoquer aussi le souvenir du vôtre et de vous demander la mesure dans laquelle vous lui avez été fidèles ?

Vous rendez au Baptême un hommage extérieur magnifique, dont nous aimons à vous féliciter. Il n'y a peut-être pas, si l'on met à part l'Italie, de pays catholique, où les fonts baptismaux soient autant que chez vous, depuis les temps les plus anciens, consacrés par des monuments où l'art le plus expressif, souvent grandiose, toujours délicat, traduit et exalte dans la perfection, avec une profusion inouïe d'ornements pleins de charme, le sens et la grandeur du sacrement chrétien. Les admirateurs étrangers vous les envient comme des chefs-d'œuvre, et ils ont raison.

Nous voudrions pouvoir leur dire toujours : Admirez encore plus, non seulement la beauté surnaturelle, mais aussi la fidélité parfaite des âmes qui sont nées dans ces baptistères.

(1) Monsabré : Carême de 1883.

Nous vous le demandons à vous-mêmes, Nos très chers Frères, vos âmes sont-elles toujours aussi fidèles qu'elles le devraient aux promesses et aux grâces du Baptême, reçu dans ces cuves baptismales où l'œuvre divine dépasse de si haut les ouvrages les plus achevés du génie humain ?

Un apôtre de la Bretagne, au début du XVIII^e^ siècle, le Bienheureux de Montfort, se plaignait que, dans la région pourtant pieuse où il exerçait son ministère, bien peu d'âmes, dans la foule des baptisés qui ont promis de renoncer au démon et à ses œuvres, fussent vraiment fidèles aux vœux du Baptême. Et il citait saint Augustin, disant : « Ce vœu est le plus grand que nous puissions faire et pour nous le plus indispensable ». Cependant, ajoutait-il, « qui est-ce qui garde ce vœu si important ? Presque tous les chrétiens ne faussent-ils pas la fidélité qu'ils ont promise à Jésus-Christ ? D'où peut venir ce dérèglement universel, sinon de l'oubli où l'on vit des promesses et des engagements du saint Baptême, et de ce que presque personne ne ratifie soi-même le contrat d'alliance qu'il a fait avec Dieu par ses parrain et marraine » (1) ?

Qu'aurait pu dire cet apôtre au franc parler, s'il avait vu la France d'il y a deux ans, dans la folie païenne des apostasies publiques et des scandales privés ? Qu'aurait-il pu dire de l'humble Bretagne elle-même, peu à peu entraînée dans des voies si différentes de celles où la tradition l'a longtemps gardée ? Que dirait-il aujourd'hui encore, malgré tant de sacrifices dignes du temps des martyrs, malgré tant de charité, de vertu et de prières, malgré tant d'efforts généreux pour maintenir l'union menacée, malgré un courage familial dans le deuil qui égale la vaillance des soldats dans la mort, que pourrait-il encore dire, et de la vie militaire, quoiqu'elle demeure

(1) *Traité de la vraie Dévotion* : II^e^ partie, chap. I, art. 2.

dans son ensemble digne de notre admiration et de notre reconnaissance, et de la vie civile, quoique le zèle chrétien et le désintéressement patriotique s'y soient maintenus à une telle hauteur ?

Le Baptême a largement porté parmi nous ses fruits de vaillance et de force. Dieu veuille qu'il règle également toute notre vie morale, celle du *front*, pour que rien ne vienne souiller l'héroïsme des combattants, celle de l'*arrière*, la nôtre, pour que rien ne diminue en nous le mérite de l'épreuve nationale, et que la vie religieuse, le dévouement au pays et à l'armée, la tempérance, le travail, l'économie, se développent puissamment en France par une fidélité nouvelle à Notre Seigneur et à son Eglise.

Aux adultes que l'on baptise on rappelle que tout doit être nouveau désormais dans leur vie, *nouveau*, c'est-à-dire *chrétien*. Ces deux mots sont ordinairement synonymes dans beaucoup de vies humaines. Avoir l'esprit pleinement chrétien, et le vivre, est malheureusement nouveau, même chez des catholiques d'âge mûr, et ils peuvent constater humblement, après de longues années de Baptême, que le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas produit en eux tous ses effets, et qu'ils ne savent pas encore, comme le Juste de la Bible, *vivre de la foi*, penser avec elle, juger d'après elle, agir conformément à ses principes, et supprimer toute contradiction entre ce qu'ils croient et ce qu'ils font. Nous vous souhaitons de ne l'oublier jamais, et de renouveler fréquemment, dans l'intime du cœur, les vœux de votre Baptême, non plus par l'intermédiaire des autres, mais par vous-mêmes, volontairement, et en connaissance de cause.

Vous l'avez fait jadis solennellement, après votre Première Communion et votre Confirmation. Vous avez alors placé ce grand acte sous la protection de la Bienheureuse Vierge Marie. Aucune sauvegarde plus efficace ne pouvait être donnée à des engagements que la faiblesse humaine

rend toujours bien fragiles. Une pieuse croyance veut que la Sainte Vierge elle-même ait reçu le Baptême, des mains de son divin Fils. C'est une raison de plus pour qu'elle aime à assurer la fidélité baptismale de ses enfants de l'Eglise militante. Beaucoup d'entre eux reçoivent d'ailleurs son nom, ajouté à d'autres, au jour de leur Baptême. Elle remplit, à notre égard à tous, ce rôle de marraine céleste, dont elle connaît mieux que personne les devoirs et les privilèges. Puissions-nous tous nous attacher filialement à son patronage, pour qu'elle nous rappelle constamment nos saintes obligations et nous procure les forces nécessaires pour les bien remplir !

Ajoutons à notre prière une intention pour notre Patrie. Quand on parle du Baptême de la France à Reims, ce n'est pas une parole vaine que l'on prononce. On évoque un fait historique, et ce fait portait en germe notre avenir national. L'évêque qui baptisa le farouche fondateur de la nouvelle monarchie et ses soldats catéchumènes ne vit pas peut-être sur le moment toute la portée de la formule qu'il employait. Mais l'histoire a prouvé que la Providence étendait à la Patrie alors naissante les grâces du sacrement que recevait le vainqueur : « Je te baptise, dans ton âme et dans celle de ton peuple, dans ta destinée et dans celle de la France, pour que, à travers les siècles, tu dépouilles peu à peu ta barbarie primitive, et apprennes à porter dans le monde, avec la Croix de ton Dieu, la vérité, la justice, la civilisation chrétienne. Je te serai fidèle aussi longtemps que tu seras fidèle à ton Baptême. »

Mais n'oubliez pas, Nos très chers Frères, que le Baptême des nations n'imprime pas caractère comme celui des individus. Sa marque n'est pas ineffaçable. C'est aux nations elles-mêmes à la défendre, à la rendre plus visible, si elle pâlit, à la faire reparaître, si elle s'efface. Cette œuvre est patriotique, comme la libération du territoire. Nous nous y dévouerons en vrais catholiques et en bons

Français. Nous y mettrons le sang aussi bien que le cœur et l'âme. Nous organiserons nos forces autour de la Croix du Christ, pour faire retrouver à la France l'équilibre entre son passé et son avenir dans la rénovation des vœux du Baptême national.

Ce Baptême aussi eut pour marraine la Vierge Mère qui a présidé au nôtre. Elle inaugura ce jour-là sa royauté française. Prions-la de renouveler pour son peuple les grâces d'autrefois, et d'associer à notre victoire, bientôt assurée, le retour pacifique de la Patrie aux habitudes religieuses des siècles chrétiens de son Histoire.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois obligent tous ceux qui sont âgés de vingt et un ans révolus à jeûner, tous les jours de Carême, excepté le dimanche, et ceux qui ont l'âge de raison à s'abstenir d'aliments gras pendant tout le Carême.

ARTICLE II

En vertu des pouvoirs spéciaux qui Nous ont été accordés par Notre Saint Père le Pape, Nous permettons pour ce Carême, à tous les fidèles du diocèse tenus au jeûne, de prendre des aliments gras : 1° les dimanches, à tous les repas ; 2° les lundis, mardis, jeudis et samedis, au repas principal, à l'exception du samedi des Quatre-Temps 18 Mars, du jeudi et du samedi de la Semaine Sainte.

Les personnes qui, en raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux sont exemptées ou dispensées du jeûne, peuvent faire gras à tous les repas, les quatre jours de la semaine ci-dessus indiqués.

Il est défendu pendant tout le Carême, même les dimanches, de manger de la viande et du poisson au même repas.

ARTICLE III

En vertu de ces mêmes pouvoirs, Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation.

Nous autorisons également l'usage des œufs, tous les jours, excepté le Vendredi-Saint : toutefois, ceux qui sont tenus au jeûne ne pourront en prendre à la collation.

Nous permettons l'usage de la graisse au lieu de beurre pour apprêter les aliments maigres, tous les jours de jeûne et d'abstinence de l'année, à l'exception du Vendredi-Saint (1).

ARTICLE IV

MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou extrait de viande, consommé, soupe ou potage fait avec de la viande ou du lard.

sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

En vertu d'un Indult en date du 9 Avril 1910, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Article VI

En vertu d'un Indult du 9 Avril 1910, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

Article VII

En accordant ces dispenses, le Saint-Père Nous charge d'exhorter les fidèles à les compenser par des œuvres pies et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Article VIII

Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône même légère, y suppléeront en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article IX

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Article X

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IV[e] Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IV[e] Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article XI

La quête pour les Saints Lieux, qui est, ainsi que vous le savez, spécialement recommandée par le Souverain Pontife, sera faite, comme de coutume, pendant les offices du Vendredi-Saint.

Article XII

La quête pour le Denier du culte sera faite autant que possible avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux en conscience de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secré-

tariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article XIII

Nous renouvelons, d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul, et le dimanche du Rosaire pour l'œuvre des Cercles et Patronages.

Une quête spéciale pour l'œuvre des Orphelins de la Guerre sera faite à tous les offices, dans toutes les églises et chapelles, le dimanche des Rameaux.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales devenant plus grave de jour en jour, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

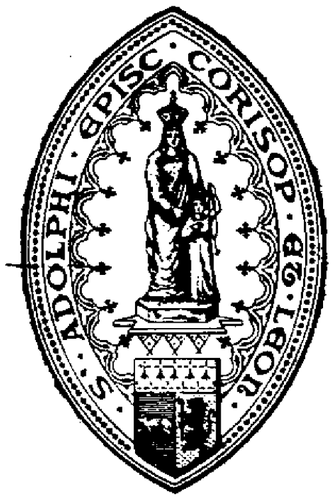
Article XIV

Nous invitons les fidèles à suivre régulièrement les prières publiques que Nous avons indiquées pour le temps de la guerre et à offrir, pour la victoire et pour la paix, leurs communions, leurs exercices de piété et leurs bonnes œuvres.

Nous leur demandons aussi de s'associer, avec ferveur, aux prières faites pour le Pape, au Salut du Saint-Sacrement ; ils se souviendront que le saint Pontife Benoît XV a montré une charité toute paternelle pour la France et pour les innombrables victimes de la guerre.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, en la fête de saint Mathias, le 25 Février 1916, jour anniversaire de Notre Sacre.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1916.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
MAI	Jeudi.....	4	Plogonnec.....	Guengat.
	Vendredi..	5	Ploaré.	
	Samedi ...	6	Douarnenez.....	Pouldavid.
	Dimanche.	7	Le Juch.....	Tréboul.
	Lundi	8	Poullan.....	Beuzec.
	Mardi.....	9	Mahalon.....	Meilars.
	Mercredi..	10	Pont-Croix.....	Audierne.
	Jeudi.....	11	Plouhinec.....	Esquibien.
	Vendredi..	12	Goulien.....	Cléden-Cap-Sizun. *
	Samedi ...	13	Plogoff.....	Primelin.
	Dimanche.	14	Pouldergat.....	Plonéis. — Gourlizon.
	Jeudi.....	18	Bénodet.....	Gouesnac'h.
	Vendredi..	19	Fouesnant.....	Clohars. — Pleuven.
	Samedi ...	20	Saint-Evarzec.....	La Forêt-Fouesnant.
	Dimanche.	21	Trégunc.....	Lanriec.
	Lundi	22	Rosporden. — Tourc'h.....	Elliant. *
	Mardi.....	23	Saint-Yvi.....	Ergué-Armel.
	Mercredi..	24	Kerfeunteun.	
	Jeudi.....	25	Briec.....	Landrévarzec.
	Vendredi..	26	Langolen. — Landudal.....	Ergué-Gabéric.
	Samedi ...	27	Pluguffan.....	Plomelin.
	Dimanche.	28	Saint-Corentin. — Loc-Maria.	Saint-Mathieu.
	Mercredi..	31	Combrit. — Tréméoc.	
JUIN	Jeudi.....	1	Pont-l'Abbé.	
	Vendredi..	2	Loctudy.....	Ile-Tudy.
	Samedi ...	3	Plobannalec.....	Treffiagat.
	Dimanche.	4	Penmarc'h.....	Guilvinec.
	Lundi	5	Plomeur.....	Saint-Jean-Trolimon.
	Mardi	6	Plonéour-Lanvn. — Tréguennec	Plovan.
	Mercredi..	7	Peumerit. — Tréogat.....	Pouldreuzic.* — Lababan.
	Jeudi.....	8	Plozévet.....	Landudec.* — Guiler.
	Vendredi..	9	Plogastel-Saint-Germain.....	Penhars.
	Jeudi.....	22	Morlaix : Saint-Melaine.....	Saint-Martin.
	Vendredi..	23	Saint-Mathieu.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B. — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 4 Février 1916.

† **ADOLPHE,**

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

LETTRE

DES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE

annonçant aux Fidèles

LE VŒU D'UN PÈLERINAGE NATIONAL A LOURDES

APRÈS LA CONCLUSION DE LA PAIX

15 Septembre 1916.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous sommes entrés dans la troisième année de guerre. Grâce au sang-froid, à l'énergie, à l'habileté de nos chefs, grâce au courage et à l'endurance de nos soldats, grâce à la générosité avec laquelle la nation a su s'imposer tous les sacrifices exigés par les circonstances, grâce au puissant concours de nos Alliés, la certitude de la victoire finale s'affirme de plus en plus en notre faveur.

Toute notre gratitude, toute notre admiration vont, avec toutes nos sympathies et tous nos vœux, à nos armées qui ont si noblement soutenu l'honneur de la France, en la sauvant de la plus formidable invasion qu'elle ait jamais subie.

Cependant la lutte dure encore : le sang de France coule, tous les jours, sur quelque point du territoire ; le nombre des mutilés, des prisonniers, des veuves, des orphelins, des familles en deuil va sans cesse croissant ; de nombreuses populations, émigrées de leurs foyers, sont dispersées à travers le pays, d'autres gémissent sous le joug de l'occupation ; naguère encore nous apprenions, avec autant d'indignation que de douleur, que nos ennemis, foulant aux pieds, une fois de plus, les lois de la morale et de la civi-

15 sept. 1916

lisation, avaient brutalement arraché à leurs familles des milliers de femmes et de jeunes filles pour les déporter au loin et les soumettre, comme autrefois les esclaves, à une sorte de travaux forcés ; ajoutez que le commerce, l'industrie, l'agriculture manquent de bras, la vie nationale est profondément troublée.

Vivement préoccupés des intérêts de la Patrie, N. T. C. F., compatissant à vos souffrances et à vos angoisses, émus des sacrifices qu'impose la prolongation de la lutte à nos chers soldats, surtout à tant de pères de famille si longtemps retenus loin de leurs foyers, désireux de hâter l'heure de la victoire définitive qui mettra un terme à l'effusion du sang, et nous assurera une paix glorieuse et durable, vos Evêques ont eu la pensée de faire violence au Ciel par un acte solennel en rapport avec l'importance du bienfait désiré.

Dieu n'aime pas la guerre, N. T. C. F., il est le Dieu de la paix, et son Eglise range la guerre, avec la peste et la famine, au nombre des trois fléaux dont elle prie le Seigneur de préserver son peuple.

Dieu n'est pas l'auteur de la guerre, ce n'est point lui qui l'a déchaînée : ce sont les hommes, et l'histoire dira le nom de ceux qui l'ont voulue et qui l'ont déclarée.

Mais Dieu, qui n'aime pas la guerre, la permet cependant comme une conséquence de la liberté qu'il a donnée aux hommes, et quand ils l'ont déchaînée par leur libre volonté, il la fait servir à ses desseins de justice ou de miséricorde. S'il prend le nom de Dieu des armées, ce n'est pas qu'il se plaise à l'œuvre de mort qu'elles accomplissent, mais il veut leur rappeler, d'une part, que c'est de lui qu'elles tiennent le droit de verser le sang et qu'elles ne doivent en user que pour de justes causes, de l'autre, que c'est lui qui a le pouvoir d'infliger la défaite ou d'accorder la victoire selon les vues toujours justes de sa sagesse.

Arbitre souverain des peuples et des événements, il est la force contre laquelle nulle autre force ne saurait prévaloir, il est l'allié dont l'appui l'emporte sur toutes les autres alliances. Il se réserve dans toutes les choses humaines quelque endroit caché par où il intervient à son heure, un ressort secret qu'il meut quand il lui plaît, et par lequel il donne le branle à tout, et change parfois en un instant la fortune des armées et la face des Etats. Bien insensé serait le peuple qui prétendrait se passer de lui.

Aussi dès que le fléau de la guerre actuelle fut déchaîné, avons-

nous vu tous les peuples intéressés dans le conflit se précipiter au pied des autels, pour implorer l'assistance de Celui de qui relèvent tous les empires et qui tient dans sa main les destinées des nations.

Quand un peuple, en effet, se trouve sous le coup de quelque grande épreuve, aux heures critiques surtout où son indépendance nationale et l'intégrité de son territoire dépendent du sort des armes, il éprouve le besoin de se tourner vers Dieu qui, seul, peut le préserver du mal qu'il redoute ou lui assurer le bien qu'il désire.

Souvent, dans les circonstances plus graves, pour toucher plus sûrement le cœur du Tout-Puissant, il accompagne sa prière d'un vœu par lequel il s'engage envers lui à une chose qu'il sait lui être agréable. Et ces vœux, Dieu les accepte, parce qu'ils sont un acte de foi en lui et en sa Providence, un acte de confiance en sa justice et en sa bonté, un acte d'humilité par lequel l'homme reconnaît le besoin qu'il a de lui, un pacte d'alliance par lequel nous l'appelons à notre aide.

L'histoire abonde en exemples de ce fait parmi les païens comme parmi le peuple de Dieu, sous le Nouveau Testament comme dans l'Ancien. A l'origine de notre histoire, c'est par la promesse d'embrasser la foi du Dieu de Clotilde que Clovis obtint la victoire sur les ancêtres des mêmes ennemis avec lesquels nous sommes en guerre aujourd'hui. En 1871, la France, adoptant le vœu de pieux chrétiens, promit d'ériger dans la capitale un sanctuaire au Sacré Cœur de Jésus, et la Basilique de Montmartre est l'exécution du Vœu national, que le Parlement a ratifié par le vote d'une loi autorisant la construction de cet édifice reconnu d'utilité publique.

Pressés par de nombreuses demandes qui, bien que variées dans leur forme ou leur objet spécial, ont toutes le même but : provoquer une manifestation de foi nationale pour obtenir le secours du Ciel en faveur de nos armes, et hâter la victoire définitive et le retour de la paix, nous avons pris la résolution de faire la promesse solennelle d'un Pèlerinage National au sanctuaire de Lourdes.

La dévotion de la France à la Très Sainte Vierge est aussi ancienne que notre histoire. Notre sol est couvert de sanctuaires érigés en son honneur par la piété de nos pères. Répondant à leur confiance, Marie s'est montrée, de tout temps, la protectrice de notre pays. Elle en est devenue la Patronne par l'acte solennel

d'un de ses souverains dont le peuple a ratifié le vœu en l'accomplissant fidèlement, chaque année, depuis près de trois cents ans.

La France n'a point rétracté sa consécration. Marie ne nous a point retiré son patronage.

Avec quelle maternelle sollicitude n'a-t-elle pas rempli son rôle protecteur ? Pour ne parler que de notre temps et de faits qui, sans s'imposer à la foi des fidèles, se recommandent cependant à leur confiance, ayant été dûment constatés par l'autorité légitime, est-il au monde une nation qui ait été favorisée, dans le même siècle, d'autant de visites de la Sainte Vierge que la France au siècle dernier ? En 1830, c'est l'apparition de Marie à une humble fille de la Charité, sous les traits que la médaille miraculeuse a fait connaître dans le monde entier. En 1836, une voix du Ciel invite le pasteur d'une des paroisses les moins religieuses de la Capitale à consacrer son peuple au Cœur immaculé de Marie : cette consécration transforme la paroisse et fait de son église, jusque là inconnue, l'illustre sanctuaire de Notre-Dame des Victoires. En 1846, Marie apparaît sur la montagne de la Salette, pour rappeler les chrétiens à leurs devoirs religieux. En Janvier 1871, alors que la patrie agonise, épuisée de sang à la suite d'une série de revers inouïs, elle vient à Pontmain, messagère de la paix, annoncer la fin prochaine de la guerre.

Mais de toutes ces apparitions la plus insigne est celle dix-huit fois répétée de la Vierge immaculée aux roches Massabielle, à Lourdes, où elle a ouvert une source de grâces qui n'a cessé d'opérer des prodiges depuis plus d'un demi-siècle, et qui a fait de ce coin des Pyrénées une terre de miracles et de bénédictions.

N'est-il pas tout naturel, N. T. C. F., que, aux heures graves de notre vie nationale, nous nous tournions vers la céleste Patronne qui a donné à notre pays tant de gages de sa maternelle bienveillance, et que nous allions l'implorer au lieu béni de notre terre de France où elle se montre si constamment secourable à toutes nos misères ?

Afin donc de hâter l'heure de la victoire décisive et la conclusion d'une paix telle que la justice de notre cause et un légitime amour de notre patrie nous font un devoir de la souhaiter, les Cardinaux, Archevêques et Evêques français, chacun au nom de son diocèse, et tous ensemble au nom de la France, ont résolu de faire solennellement le vœu de conduire, ou de faire conduire en leur nom, après la conclusion de la paix, dans une période de

temps qui sera ultérieurement déterminée, un pèlerinage de leurs diocèses respectifs à Lourdes, aux pieds de la Vierge immaculée ; et par l'unanimité de leur adhésion et de leur intention, ils entendent conférer, autant qu'il est en eux, à ce vœu et aux pèlerinages qui en réaliseront l'accomplissement, le caractère d'un acte national.

Que le Dieu tout-puissant, par l'intercession de Marie, l'auguste Reine de la Paix, daigne agréer notre promesse ; qu'il soutienne le courage de nos vaillants soldats, et le récompense par la victoire ; qu'il mette promptement un terme à l'effusion du sang, et rende les époux à leurs épouses, les pères à leurs enfants, les frères à leurs sœurs, les fils à leurs vieux parents ; qu'il fasse à jamais disparaître de la terre ces théories barbares qui, en plaçant la force au-dessus du droit, permettent d'abuser de la force pour humilier les petits et écraser les faibles, et qu'il inspire aux peuples et à ceux qui les gouvernent la fidélité aux principes qui sont la sauvegarde de la sécurité et de la paix des nations ; qu'il mette enfin au cœur de tous les enfants de la France le respect des droits de Dieu et de toutes les libertés légitimes, des sentiments de concorde et de justice, afin que, renonçant à nos dissensions antérieures, nous consacrions tous nos soins à guérir nos blessures, toutes nos énergies à réparer nos ruines, pour reconquérir à notre pays sa force et sa prospérité des meilleurs jours.

Mais, N. T. C. F., si nous voulons que la Très Sainte Vierge puisse intercéder efficacement pour nous auprès de Dieu, le moyen le plus sûr de l'obtenir n'est-il pas, avant tout, de regretter les torts que nous nous sommes donnés envers lui et de promettre de les réparer ?

Dieu veut nous sauver. Notre cause est juste ; nous combattons pour notre indépendance nationale et pour l'intégrité de notre territoire ; nous combattons pour la défense des principes en dehors desquels il n'y a pas de civilisation digne de ce nom.

Dieu veut nous sauver. Nous en avons la preuve dans la résistance de l'héroïque Belgique, dans les alliances qu'il nous a ménagées, dans l'assistance visible qu'il nous a prêtée en nos luttes de la Marne, de l'Yser et de Verdun.

Mais depuis la bataille qui brisa le flot de l'invasion, si nous avons pu arrêter l'ennemi, nous n'avons point encore réussi à le repousser. Dieu n'attendrait-il pas pour compléter son bienfait, que nous nous en rendions dignes en réparant nos fautes envers

lui ? Ce sera notre honneur de les reconnaître, d'en demander pardon et de les réparer. En nous frappant la poitrine, avouons que nous avons tous péché et beaucoup péché ; et cet humble aveu nous méritera la miséricorde divine, que sollicitent pour nous tant d'ardentes et persévérantes prières, tant d'infatigables dévouements, tant d'héroïques sacrifices, et, dans le passé, tant de services rendus.

PRIÈRE ET VŒU

O Marie, Vierge immaculée, auguste Mère de Dieu et Reine de la Paix, la France vous a été solennellement consacrée par un de ses souverains, et le peuple a ratifié son Vœu avec une filiale dévotion, en l'accomplissant fidèlement, chaque année, depuis près de trois siècles.

Elle passe à l'heure actuelle par une cruelle et longue épreuve. Sa frontière a été violée, son territoire envahi, le sang de ses enfants a coulé à torrents, beaucoup de ses soldats subissent sur la terre étrangère une douloureuse captivité, le nombre des veuves et des orphelins va, chaque jour, se multipliant, plusieurs de nos provinces gémissent sous le joug d'une occupation humiliante et dure, toutes nos familles sont dans le deuil ou dans l'angoisse.

Bien des fois au cours des derniers temps, vous nous avez donné, en honorant de vos visites la terre de France, des marques de maternelle bonté qui encouragent notre espérance.

La France a répondu à vos gracieuses visites en venant, en foules nombreuses, apporter à votre Sanctuaire privilégié l'hommage de sa foi et de son amour, de son repentir et de ses amendes honorables, de ses supplications et de sa confiance. Elle y a fait à Jésus-Christ dans son Eucharistie, la veille encore de la rupture de la paix, les triomphes les plus magnifiques.

Souvenez-vous donc, ô Marie, des pieuses multitudes, qui, de chacun de nos diocèses, sont venues en pèlerinages de pénitence s'agenouiller à vos pieds.

Souvenez-vous des ovations que les foules ont faites à votre Divin Fils, de leurs actes de foi, de leurs supplications, de leurs acclamations à la divine Hostie.

Prêtez l'oreille aux touchantes prières que nos soldats dans les tranchées, les épouses, les mères, les petits enfants, les vieux

parents, à leurs foyers ou dans nos églises, font sans cesse monter vers le trône de votre miséricorde.

Présentez au Seigneur les sanglants holocaustes que tant de milliers de héros ont pieusement et généreusement offerts pour la Patrie.

Non, vous n'abandonnerez pas votre royaume ; non, vous ne laisserez pas périr le peuple qui vous a tant priée ; non, la confiance que nous avons mise en vous ne sera pas déçue.

Nous avons péché, il est vrai. Mais nous reconnaissons nos torts, nous les regrettons, nous en demandons pardon ; nous sommes sincèrement résolus à les réparer.

La France veut rester votre royaume ; elle veut demeurer fidèle au Christ. Soyez toujours notre Reine, et que Jésus soit toujours notre Roi : *Dominare nostri, tu et Filius tuus.* Qu'il règne sur nos âmes, qu'il règne sur nos familles, qu'il règne sur la France.

Déjà, vous nous avez donné un gage de votre bienveillante protection, en arrêtant par une première victoire, au jour de la fête de votre bienheureuse Nativité, le flot envahisseur auquel rien jusque là n'avait pu résister.

Reconnaissants de cet insigne bienfait, et assurés que votre miséricordieuse intercession nous en obtiendra le couronnement, Nous, Cardinaux, Archevêques et Evêques Français, chacun au nom de notre diocèse, et tous solidairement au nom de la France entière, nous faisons solennellement le Vœu de conduire nos diocèses en pèlerinage à vos sanctuaires de Lourdes, pour rendre grâces à Dieu de la victoire et du bienfait d'une paix durable.

Daignez, ô Marie, agréer notre promesse et exaucer notre prière ; la France reconnaissante se fera gloire d'être, à un titre nouveau, votre royaume et le royaume de votre Fils. Ainsi soit-il.

† Louis-Joseph Cardinal Luçon, *Archevêque de Reims.*
† Paulin Cardinal Andrieu, *Archevêque de Bordeaux.*
† Léon-Adolphe, Cardinal Amette, *Archevêque de Paris.*
† Anatole Cardinal de Cabrières, *Evêque de Montpellier.*
† Barthélemy-Clément, *Archevêque de Carthage.*
† Eudoxe-Irénée, *Archevêque d'Albi.*
† Jean-Augustin, *Archevêque de Toulouse.*
† François, *Archevêque d'Aix.*
† Auguste, *Archevêque de Rennes.*
† Ernest, *Archevêque d'Auch.*

† Michel-André, *Archevêque d'Avignon.*
† Louis-Ernest, *Archevêque de Rouen.*
† François-Léon, *Archevêque de Besançon.*
† Jean-Victor-Émile, *Archevêque de Sens.*
† Charles-François, *Archevêque d'Antioche, Evêque de Nancy.*
† Albert, *Archevêque de Tours.*
† Dominique, *Archevêque de Chambéry.*
† Jérome-Martin, *Archevêque de Bourges.*
† Joseph-Michel-Frédéric, *Evêque de Viviers.*
† Pierre-Marie, *Evêque de Clermont.*
† Alphonse-Gabriel, *Evêque de Saint-Dié.*
† Stanislas, *Evêque d'Orléans.*
† Claude, *Evêque de Séez.*
† Félix, *Evêque de Nimes.*
† Henri, *Evêque de Nice.*
† François-Alexandre, *Evêque de Saint-Claude.*
† Joseph, *Evêque d'Angers.*
† Joseph, *Evêque de Coutances.*
† Jules, *Evêque de Perpignan.*
† François-Xavier, *Evêque de Tarbes et Lourdes.*
† Marie-Charles, *Evêque d'Aire.*
† Henri-Louis, *Evêque de Chartres.*
† Pierre-Lucien, *Evêque d'Annecy.*
† Paul, *Evêque de Carcassonne.*
† Charles, *Evêque de Rodez.*
† Adrien, *Evêque de Maurienne.*
† Charles-Paul, *Evêque d'Agen.*
† Charles, *Evêque de Versailles.*
† François-Marie, *Evêque de Bayonne.*
† Félix, *Evêque de Fréjus.*
† Alcime, *Evêque de Vannes.*
† Eugène, *Evêque de Laval.*
† Jacques, *Evêque de Mende.*
† Louis-Jean, *Evêque d'Evreux.*
† Thomas, *Evêque de Bayeux.*
† Paul, *Evêque de Saint-Flour.*
† Jules-Laurent, *Evêque de Saint-Brieuc.*
† Emile, *Evêque d'Arras.*
† Jean-Auguste, *Evêque de la Rochelle.*
† Pierre-Louis, *Evêque de Soissons.*

† Thomas-François, *Evêque du Puy.*
† Henri-Marie, *Evêque d'Angoulême,*
† Pierre, *Evêque de Montauban.*
† Laurent, *Evêque de Troyes.*
† Alfred-Jules, *Evêque de Blois.*
† Jean-Baptiste, *Evêque de Tarentaise.*
† Adolphe, *Evêque de Quimper.*
† Joseph-Antoine, *Evêque de Marseille.*
† Emmanuel, *Evêque de Meaux.*
† Adolphe, *Evêque de Belley.*
† Pierre, *Evêque de Nevers.*
† Olivier-Marie, *Evêque de Langres.*
† Jean-Baptiste, *Evêque de Moulins.*
† Louis, *Evêque de Poitiers.*
† Louis-Joseph, *Evêque de Grenoble.*
† Pierre-Célestin, *Evêque de Cahors.*
† Joseph, *Evêque de Tulle.*
† Emmanuel, *Evêque de Valence.*
† Raymond, *Evêque du Mans.*
† Joseph-Marie, *Evêque de Châlons.*
† Eugène, *Evêque de Gérasa, Coadjuteur de Nancy.*
† Hector-Raphael, *Evêque de Limoges.*
† Jean-Marie, *Evêque d'Hadrumète, Auxiliaire de Lyon.*
† Eugène-Louis-Marie, *Evêque de Nantes.*
† Charles, *Evêque de Verdun.*
† Ernest, *Evêque d'Arsinoé, Auxiliaire de Reims.*
† Gabriel, *Evêque de Gap.*
† Désiré-Hyacinthe, *Evêque d'Autun.*
† Léon-Adolphe, *Evêque de Digne.*
† Maurice, *Evêque de Périgueux.*
† André, *Evêque d'Amiens.*
† Eugène, *Evêque de Beauvais.*
† Christophe-Louis, *Evêque d'Oran.*
† Maurice, *Evêque de Dijon.*
† Gustave-Lazare, *Evêque de Luçon.*
† Augustin, *Evêque d'Ajaccio.*
† Honoré, *Evêque de Pergame, Auxiliaire de Montpellier.*
† Jean, *Evêque élu de Germe, Auxiliaire de Toulouse.*
† Pierre, *Evêque élu de Pamiers.*

LIZER

KARDINALED, ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN FRANZ

da rei da anaout d'an dud fidel

AR VEU GRET D'OBER EUR PELERINAJ E LOURD

EN HANO AR VRO A BEZ

goude ma vo sinet ar peoc'h.

15 a viz Gwengolo 1916.

HOR BREUDEUR KER,

Setu ase komanset an trede bloaz brezel. Abalamour da nerzkaloun, da lagad lemm hor jeneraled, da nerz ha da basianted hor zoudarded, abalamour m'he deus ar vro gwezet gouzanv heb en em glemm an oll boaniou a deu da heul ar brezel, abalamour ive m'hon deus a du ganeomp broiou galloudus meurbet, e velomp skleroc'h bemdez e vo deomp ar gounid abenn ar fin.

Leun omp a anaoudegez vat evit hon armeou ken kaer o deus dalc'het start en e zav enor ar Franz hag he zaveteet eus an danjer da veza flastret, ar brasa danjer zo bet biskoaz dirazi. Hor c'haloun a zo gant ar zoudarded ha goulen a reomp ma z'aio mat an traou evito.

Ar brezel a bad c'hoaz goulskoude : goad Franz a gendalc'h da ruill bemdez en eul lec'h benak ; niver an dud mac'hagnet, ar brizounerien, an intanvezed, an emzivaded, niver ar famillou e kaon ne ehan da greski ; kalz tud, dilezet ganto o ziez, a zo du-man duhont dre ar vro, re all a zo o klemm en douarou a zo dindan galloud hon enebourien ; n'eus ket pell c'hoaz, e klevemp eun dra

skrijus ha glac'harus meurbet : hon enebourien, oc'h ober fae eur vech muioc'h var gement a c'houlen lezennou Doue ha lezennou an dud, o doa, hep truez ebet, diframmet eus o famillou merc'hed ha plac'hed yaouank a villierou evit o c'has a bell bro hag o c'houndaoni, evel ar sklaved gwechall, da labourou poanius. Ouspenn c'hoaz : n'eus ket a dud evit ar c'hemm-werz, evit labour an douar nag ar micherou all, ha diez kenan eo buez ar vro.

Hoc'h Eskibien, H. B. K., o veza ma klaskont mad ar vro, o veza m'o deus truez ouz ho poaniou hag hoc'h ankeniou, o velet pegen kalet eo d'hor zoudarded ha dreist-oll da gemment a dadou a famill dalc'het pell eus o zi gwelet ar brezel o padout keit amzer, o veza ma klaskont lakat buhanoc'h da zont deiz ar gounid diveza a lakaio fin d'eur brezel ken krïz hag a zigaso eur peoc'h enorus ha padus, hoc'h Eskibien o deus sonjet forsi Doüe d'hor zelaou dre eun akt solanel din eus ar c'hras kaer a c'houlennomp.

Doue ne gar ket ar brezel, Hor Breudeur ker. Hen eo Roue ar peoc'h, hag an Iliz en he Litaniou a laka ar brezel e renk ar vosen hag an naounegez hag a bed an Otrou Doue d'hon diwall diouz an teir gwalen-ze.

N'e ket Doue a zo penn-abeg eus ar brezel ; n'e ket Hen en deus en digaset : an dud eo, hag en istor e vo skrivet hanoiou ar re o deus en c'hoanteet hag en diskleriet.

Mes Doue, daoust ma ne gar ket ar brezel, a lez o liberte gant an dud, hag an dud eo a laka ar brezel da ziroll. Ar brezel, diskleriet gant an dud, a vo lakeet gant Doue da dalvezout d'e justiz ha d'e drugarez. Ma z'eo hanvet Doue an armeou, n'e ket o veza m'en deus plijadur o velet lazerez, mes evit digas da zonj d'an armeou eo digantan e teu dezo ar gwir da skuill ar goad ha ne dleont kregi er gwir-ze nemet evit rezonou just, hag ive evit digas da zonj eo Hen ar Mestr, an Hini a laka an dud da c'hounit pe da goll ervez ma plij d'e justiz ha d'e furnez.

Hen eo barner ar boblou, Hen eo a laka an traou da vont evel ma kar, Hen eo an nerz dreist pep nerz all, hag ar gounid a vo d'an hini a vo sikouret gantan. E kement a dremen var an douarman Hen deus ato da velet ; kaout a ra ato an tu da ren an oll draou, ha pa gar, en eun tol e laka da drei stad an armeou ha doare ar broiou. Diskiant bras e ve ar broiou a glaskfe tremen hep Doue.

Rak-se, kerkent ha m'eo bet dirollet ar brezel, hon deus gwelet ar boblou o deus d'en em ganna oc'h en em doler e-harz an otc-

riou, evit goulen sikour an Hini a zo Mestr var an oll broiou hag a zav pe a zisken anezo evel ma kar.

Pa ves eur vro goasket gant eur maleur braz benak, dreist-oll pa ves e riskl da goll he frankiz pe eul loden eus he douar ma vije trec'het he armeou, neuze he vel eo ret dezi en em drei ouz Doue, ouz an Hini hepken a c'hell he diwall eneb an danjer a zo a-zioc'h he fenn ha rei dezi ar pez a c'hoanta.

Alies, en danjeriou brasoc'h, evit tizout surroc'h betek Kaloun Doue, ouspenn pedi he ra eur veu ha dre ar veu-ze he prometo ober eun dra da blijout da Zoue. Hag eur veu gret evelse a zo kavet mat gant Doue o veza ma z'eo eun akt a feiz ennan hag en e Brovidanz, eun akt a humilite a ziskwes ec'h anzav an den kaout ezom anezan, eun emgleo gret gant Doue evit goulen e zikour.

Adreuz ar c'hantvejou e velomp ober evelse etouez ar boblou paian evel er bobl a Israel, en Testamant nevez evel en Testamant koz. E komansamant istor ar Franz e velomp Klovis oc'h ober veu da adori Doue Klotild m'en deus an trec'h var an Alamanted, tadou koz an enebourien a zo hirio e brezel ganeomp. E 1871, ar Franz, var goulen kristenien devot, a brometas sevel e Paris eun iliz d'ar Galoun Zakr a Jesus, hag an iliz a zo bet savet e Montmartr goude eul lezen votet gant an Deputeed a anzave oa talvoudus d'ar vro sevel an iliz-ze.

Eus a bep tu ez eus deuet deomp goulennou, gret en eun doare dishenvel, mes oll o klask ar memes tra : lakat ar vro da ziskwez he feiz evit tenna bennoz Doue var an armeou ha kaout dizale ar gounid hag ar peoc'h. Evit-se, ni, Eskibien Franz, a ra ar bromesa d'ober eur pelerinaj en hano ar vro e Lourd.

Ar Franz, abaoue ma z'eus anezi, a zo bet ato devot d'ar Verc'hez. Hon douar a zo goloet a japeliou savet en He enor gant hon tadou koz. Hag euz he zu Mari he deus karet ato diwall hor bro. Hanvet eo bet da batronez d'ar Franz gant unan eus hor roueed, hag ar bobl a zalc'h mat da veu ar roue-ze abaoue tost da 300 vloaz.

Ar Franz n'he deus ket nac'het ar gonsekrasion-ze d'ar Verc'hez, ha Mari n'he deus ket ehanet da veza hor patronez.

Gant pebez aked n'he deus ket poaniet d'hon diwall ! Komzomp eus hon amzer hepken hag eus traou c'hoarvezet a nevez 'zo, traou n'int ket gwirioneziou a feiz, mes a zo bet examinet mat gant an Eskibien o doa da velet varno hag a c'hellomp da gredi gant fisianz. Daoust hag ez eus vro all hag a vije bet er memes kantved en em ziskwezet enni ar Verc'hez ken aliez hag er Franz er

c'hantved diveza ? E 1830 e c'hoarvezas apparision ar Verc'hez da eul Leanez eus Urz ar Garantez, en doare ma tiskwes ar Vetalen Miraculus anavezet dre ar bed oll. E 1836, eur vouez euz an Nenv a lavar da Bersoun unan eus ar parrezioù falla eus a Baris konsakri e bobl da Galoun dinam Mari, ha goude ar gonsekrasion-ze ar barrez a zo chenchet oll, hag an iliz, n'oa hano ebet anezi betek eno, a deu da veza eun iliz brudet meurbet : Introun Varia ar Viktoriou. E 1846, ar Verc'hez en em ziskwes var menez ar Zalett evit digas da zonj d'ar gristenien eus o deveriou e kenver Doue. E miz Genver 1871, p'edo hor bro flastret gant an toliou kriz resevet hag ar c'hollou spountus he doa gret, ar Verc'hez a deu da Bontmain da ziskleria eo erru ar peoc'h, e vo dizale fin d'ar brezel.

Mes eus an oll apparisionou-ze an hini gaera eo hini Lourd. Betek trivec'h gwech dioc'h tu ar Verc'hez en em ziskwezas var reier Massabiell, hag eno he deus digoret eur feunteun a c'hrasou n'he deus ket ehanet d'ober burzudou abaoue ouspenn 50 vloaz hag he deus lakeet ar c'horn-ze eus meneziou Pyrene da veza eur c'horn-douar a viraklou hag a vennosiou.

Daoust ha ne gavit ket mat, Hor Breudeur ker, en heur-man ken pounner evit hor bro, ec'h en em drofemp ouz hor Patronez he deus diskwezet ken aliez he madelez evit ar Franz hag ez afemp d'he fedi er c'horn-douar santel-ze el lec'h ma plij ato ganti sikour hon oll miseriou ?

Rak-se, evit kaout buhanoc'h ar gounid hag ar peoc'h, eur peoc'h evel ma c'hedomp abalamour ma karomp hor bro ha m'eman ar gwir ganeomp, Kardinaled, Arc'heskibien hag Eskibien Franz, peb hini en hano e eskopti hag oll assamblez en hano ar Franz, a deu da ziskleria a vouez uhel e reont veu da gas o-unan, pe dre re all en o hano, eur pelerinaj eus o eskopti da Lourd, da gaout ar Verc'hez dinam, goude ma vo sinet ar peoc'h, hag o veza m'emaint oll a-unan o tiskleria ar memes tra, e c'hoanteont, kement hag eman en o galloud, dre ar veu hag ar pelerinachou a vo gret, komz en hano ar Vro a-bez.

Ra blijo hor promesa d'an Otrou Doue oll-c'halloudek, dre c'halloud pedennou ar Verc'hez Vari, Rouanez ar peoc'h ; r'o dezo digantan hor zoudarded nerz-kaloun hag an trec'h var an enebourien ; ra blijo gantan lakat fin dizale d'al lazerez-ze ha renta ar priejou d'o friejou, an tadou d'o bugale, ar breudeur d'o c'hoarezed, ar vugale d'o c'herent ; ra skubo evit ato divar an

douar ar reolennou kriz-ze a lavar n'eus ken lezen nemet lezen an nerz, hag e c'hell ar re grenv flastra dindan o zreid ar re vihan hag ar re zinerz ; ra lakaio e spered ar boblou hag e spered ar re a c'houarn doujanz ha respet evit kement a zo just, mat ha santel, rak anez ne c'hell beza peoc'h ebet etre ar broiou ; ra lakaio erfin e kaloun oll vugale ar Franz doujanz evit gwiriou Doue ha liberte ar goustianz, santimanchou a beoc'h hag a lealded, evit ma lezimp a gostez an disunaniez hon dispartie gwechall, ha ma lakimp oll assamblez hon aked da barea hor gouliou, da rapari an traou dismantret, evit ma vo a nevez hor bro ken krenv ha ken kaer ha biskoaz.

Mes, Hor Breudeur ker, evit ma pedo ar Verc'hez an Otrou Doue evidomp, petra hon deus gwella d'ober eget arok pep tra kaout keuz d'hor mankou en e genver ha prometi rapari anezo ?

Doue a fell dezan hor zavetei. Ar gwir a zo eus hon tu ; ni a zo e brezel evit difen liberte hor bro ha miret na ve diframet eul loden eus hon douarou ; ni a zifen ar justiz, al lealded, hag ar vertuziou all a ranker da zalc'her var an douar, evit miret ouz an dud da veza adarre henvel ouz tud gouez.

Doue a fell dezan hor zavetei. Ar pez en lavar deomp eo an nerz mantrus he deus diskwezet ar Beljik d'en em zifen, ar zikour a zo deuet deomp aberz kement a vroiou all, ar skoazel burzudus a zo bet roet deomp er stourmajou var ar Marn, var an Yser hag e Verdun.

Mes abaoue ar viktor he deus arretet an enebourien, n'hon deus ket gellet c'hoaz kas anezo d'o bro. Evit rei deomp ar c'hras da ziframa oll douar Franz eus daouarn an enebourien, daoust ha Doue n'eman ket o c'hedal ec'h en em ziskwesfemp din eus ar c'hraz-ze o rapari hor mankou en e genver ? Enorus e vo evidomp anzav hor mankou, goulen pardoun ha rapari. O skei var hor stomog, lavaromp hon deus oll pec'het ha pec'het kenan, hag oc'h ober evelse e veritimp trugarez Doue, rak ar pedennou ken birvidik gret bemdez, al labourou ken poanius gouzanvet, ar zakrifisou ha pinijennou, hag ar pez he deus gret ar Franz en amzer dremenet, an oll draou-ze a bouezo er valanz en hon tu hag a dle rei deomp fisianz da veza selaouet.

PEDEN HA VEU

O Mari, Gwerc'hez dinam, Mam zantel an Otrou Doue ha Rouanez ar Peoc'h, ar Franz a zo bet voestlet deoc'h gant unan eus he roueed, hag ar bobl he deus roet he asant d'ar veu-ze oc'h ober bep bloaz gant devosion, abaoue tost da deir gantved, procesion hanter-Eost.

Hirio eo goasket en eun doare kriz hag abaoue pell amzer dija. An enebourien a zo deuet dreist he harzou, hag a zo krog en eul loden eus he douarou ; goad he bugale a ruill evel dour ar steriou, kalz eus he zoudarded a zo o c'houzanv poan e prizouniou an douar estren, niver an intanvezed hag an emzivaded a ya var gresk bemdez, tud eul loden eus hor bro a zo dindan galloud an enebourien hag o deus da c'houzanv pep dismeganz, hon oll famillou a zo e kaon pe en anken.

Meur a vech, en amzeriou diveza-man, oc'h en em ziskwez var douar Franz, ho peus roet deomp merkou a garantez a laka hor c'haloun leun a fisianz.

Ar Franz, evit ho trugarekat eus hoc'h apparisionou kaer, a zo eet gant pelerinachou bras meurbet d'hoc'h iliz karet Lourd evit diskleria deoc'h he feiz hag he c'harantez, he c'heuz hag he ioul d'ober pinijen, evit ho pedi ha lakat ennoc'h he fisianz. Gret he deus, an dervez zoken arok m'oue diskleriet ar brezel, processionou eus ar re gaera evit adori Jesus Krist er Zakramant meulet ra vezo eus an Aoter.

Dalc'hit sonj, o Mari, eus ar vandennou pelerined a zo eet eus peb hini eus hon eskoptiou da zaoulina e-harz ho treid.

Dalc'hit sonj eus ar meuleudi kanet gant an dud d'ho Mab, eus o feiz, eus o fedennou, eus an enor o deus rentet d'an Hosti Sakr.

Selaouit ar pedennou kalounus a zo kaset heb ehan betek ho tron a drugarez gant hor zoudarded en trancheou, ar priejou, ar mammou, ar vugale vihan, ar gerent koz en o ziez pe en hon ilizou.

Diskwezit da Zoue ar goad o deus skuillet evit o bro gant devosion ha levenez kement a villierou soudarded kalonek.

Nan, ne zilezot ket ho rouantelez ; nan ne lezot ket da vont da goll ho pobl he deus pedet kement ac'hanoc'h ; nan, ar fisianz hon deus lakeet ennoc'h ne vo ket desevet.

Pec'het hon deus, gwir eo. Mes anzav a reomp, keuz hon deus, pardoun a c'houlennomp ; ha start e prometomp rapari hor pec'hejou.

Ar Franz a fell dezi chom ato ho rouantelez, beza ato fidel da Jesus Krist. Bezit ato hor Rouanez, ha ra vezo Jesus ato hon Roue : *Dominare nostri, tu et Filius tuus.* Ra vezo Roue var hon eneou, Roue var hor famillou, Roue var ar Franz.

Dija ho peus roet eur merk eus ho proteksion madelezuz oc'h arreti dre ar genta viktor, da zeiz ho kinivelez eürus, ar strolladou enebourien n'oa ket bet gellet c'hoaz betek neuze o arreti.

Dre anaoudegez vat evit ar zikour dispar-ze ha leun a fisianz e teuio ho trugarez da beurober al labour komanset, Ni, Kardinaled, Arc'heskibien hag Eskibien Franz, peb hini en hano hon eskopti hag oll assamblez en hano ar Franz a-bez, a ra ar veu solanel da gas hon eskoptiou e pelerinaj da Lourd evit trugarekat Doue da veza roet deomp an trec'h hag eur peoc'h padus.

Plijet ganeoc'h, o Mari, digemeret mat hor promesa ha selaou hor peden ; ar Franz leun a anaoudegez vat he dezo plijadur, muioc'h c'hoaz eget kentoc'h, o tiskwez ez eo ho rouantelez ha rouantelez ho Mab. Evelse bezet gret.

(Lizer sinet gant oll Eskibien Franz.)

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

N° 68.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

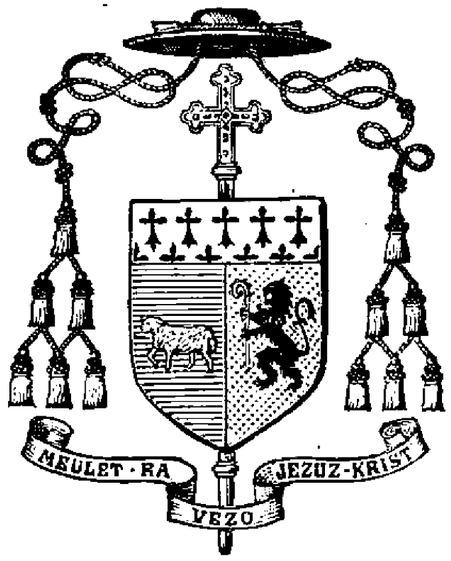
L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION

DE SON VOYAGE AD LIMINA

ET MANDEMENT

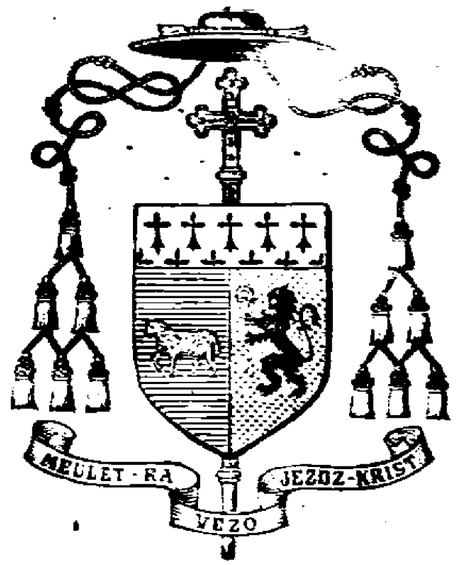
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1917



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

11 fév. 1917



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I. — C'est au retour de Notre voyage aux tombeaux des Saints Apôtres que Nous vous adressons, cette année, Notre Lettre Pastorale de Carême ; et Nous sommes certain de vous être utile autant qu'agréable, en donnant pour sujet à cette Lettre, Nos impressions romaines et le récit de Notre audience pontificale.

Un séjour à Rome est toujours émouvant. En temps de guerre, il le devient plus encore, autant par les souvenirs qu'évoquent tour à tour la Rome païenne et la Rome chrétienne que par les leçons et les grâces que Dieu y

attache pour les chrétiens d'aujourd'hui comme pour ceux des siècles précédents.

Mais les impressions ressenties dans la Ville Eternelle ne sauraient faire oublier à l'Evêque-pèlerin sa Patrie en armes et son diocèse en deuil. Pendant toute Notre absence, Nous vous sommes demeuré uni par l'affection et par la prière. Nous vous portions dans Notre âme à travers tous les sanctuaires que Nous avons revus et aux pieds du Souverain Pontife que Nous voyions pour la première fois.

Vous le savez, Nos très chers Frères, c'est le devoir de Notre charge qui Nous ramenait à Rome. La visite *ad limina* Nous est imposée, tous les cinq ans, par les lois très sages de l'Eglise. L'Eglise veut que les chefs des diocèses aillent, à intervalles réguliers, retremper leur foi et leur zèle dans le contact avec les reliques des Saints Apôtres et dans le cœur à cœur avec le Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Même si cette loi ne Nous en avait pas fait un devoir, comment n'aurions-Nous pas désiré aller enfin vers le Pontife, qui a assumé le gouvernement de l'Eglise, dans les circonstances peut-être les plus tragiques dont l'Histoire fasse mention, et qui, au milieu de si terribles épreuves, en présence des peuples divisés entre eux et défiants à son égard, n'a pas cessé, depuis le premier jour, de porter sans faiblir l'accablant fardeau de ses responsabilités, de faire face à toutes les difficultés, de venir en aide à toutes les souffrances, et de faire entendre la parole de Dieu aux nations et à leurs chefs, avec une autorité, une loyauté, et une bonté, dignes des anciens âges ?

Tout l'univers a retenti, depuis deux ans, des attaques dirigées contre sa personne et contre ses actes par des adversaires systématiques. Nous aimons à penser que ces attaques n'ont ébranlé, à aucun moment, votre pleine et filiale confiance en lui. Ce que vous allez entendre vous mettra encore plus profondément au cœur, Nous l'espérons, les sentiments de reconnaissance et de fidélité que vous avez toujours professés envers le Saint Siège, et

que Nous avons exprimés, en votre nom, au Pape Benoît XV.

C'est de Notre entretien avec lui, au sujet de Notre diocèse, que Nous voulons d'abord vous parler.

II. — Notre audience Nous fut accordée, trois jours après Notre arrivée, le 24 Novembre, à la même date et à la même heure que huit ans plus tôt, lors de Notre première visite *ad limina*.

Vous connaissez déjà le nouveau Pape, Nos très chers Frères. Tous les journaux ont reproduit ses traits. Ils sont populaires dans le monde entier. Une taille modeste, une physionomie ascétique, un air grave, un regard qui s'anime et s'éclaire en suivant la pensée, une simplicité aimable avec une courtoisie de gentilhomme. On n'a aucune peine à l'aimer autant qu'on le vénère. Il s'exprimait avec Nous en français. Nous avons admiré l'aisance et la clarté de sa parole toujours doctrinale et toujours pratique, son expérience des affaires et des hommes, la largeur de ses vues, la note très surnaturelle qui les caractérise. Nous avons été ému surtout de son grand cœur.

C'est par le cœur que l'autorité des Papes acquiert toute sa puissance. Les textes évangéliques sur lesquels est fondée cette autorité : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... Je te donnerai les clefs du royaume des cieux... » sont des textes sacrés, qui ne doivent jamais sortir de la mémoire d'aucun prêtre, d'aucun fidèle. Mais ils ont besoin d'être complétés par la parole qui réclame des Papes l'amour du Christ et de son Eglise : « Pierre, m'aimes-tu ?... Pais mes agneaux... Pais mes brebis. » Leur juridiction sans limite, leur infaillibilité certaine, l'assistance divine assurée à tous leurs actes, les grâces, les lumières, les forces qu'ils reçoivent, leur sont données d'en Haut pour qu'ils aiment Notre Seigneur dans son Eglise, et que, l'aimant, ils la gouvernent avec sagesse, et, au besoin, se sacrifient pour elle jusqu'au martyre, comme l'ont fait les Pontifes des trois premiers siècles et tant d'autres après eux.

C'est pourquoi tous les pontificats qui font époque dans les annales catholiques traduisent en acte l'ardente parole de saint Pierre : « Seigneur, vous savez que je vous aime ». Les Papes qui furent vos contemporains ont admirablement rempli ce programme. Vous avez suivi de près et pour ainsi dire vécu leur histoire. Vous pouvez leur rendre ce témoignage. Nous faisions, pour Notre part, cette réflexion; dans la crypte avoisinant la Confession de saint Pierre, en jetant les yeux sur l'épitaphe du dernier d'entre eux, si éloquente dans sa simplicité : « *Pius PP X — Pauper et dives — Mitis et humilis corde — Rei catholicæ vindex fortis — Omnia in Christo instaurare satagens — Pie obiit die XX Augusti 1914.* — Pie X, Pape — Pauvre et riche — Doux et humble de cœur — Défenseur intrépide de la religion catholique — Appliqué à tout restaurer dans le Christ — Mort pieusement le 20 Août 1914 ». Est-ce que toute son âme paternelle et dévouée ne revit pas dans cette inscription, et ne serait-on pas tenté déjà, en lui accordant les suffrages qu'il attend de ses fils, de le prier à son tour pour l'Eglise qu'il a aimée et pour la France qu'il a bénie !

Le cœur de Benoît XV ne démentira pas celui de ses augustes prédécesseurs. Des esprits faux et passionnés ont paru croire que, en sa personne, montait sur la Chaire de Saint Pierre un simple homme d'Etat, jugeant de très haut les événements humains, habile à rédiger des appels classiques à la paix, pratiquant, d'ailleurs, une charité diplomatique, intelligence supérieure mais cœur sans amour. Pour Nous, Nos très chers Frères, c'est son cœur que Nous avons d'abord senti battre.

III. — A peine étions-Nous en sa présence, que le Saint Père Nous parlait de vous, non pas sur le ton froid d'un maître qui se fait rendre des comptes, mais avec le chaud intérêt d'un Père qui s'occupe des souffrances de ses fils. Vous étiez tous présents à sa pensée, vous, vos soldats, vos marins, vos foyers attristés par l'absence quand ce

n'est pas par le deuil, vos travaux à la fois plus difficiles et plus nécessaires qu'au temps de paix, vos vertus qui grandissent à proportion de vos peines, et l'illustration renaissante de votre Bretagne croyante et combattante, portée à une hauteur qu'elle n'avait pas atteinte dans le passé et que n'aurait pu égaler la Rome antique elle-même. C'est encore sur vous et sur vos familles qu'il pleurait, quand il parcourait sous Nos yeux, au Livre d'Or de notre clergé décimé par la mort et glorifié par les décorations militaires, la liste déjà longue des victimes entraînées de l'autel au champ de bataille et du champ de bataille au Ciel ; ou qu'il apprenait de Nous le nombre croissant des zélés pasteurs de nos villes et de nos campagnes, succombant à la fatigue de leur apostolat solitaire et laissant trop tôt sur leur sillon la tâche inachevée. Il ne s'attristait pas sans espérance. Il savait, aussi bien que Nous, que les familles fécondes en soldats sont également fécondes en prêtres, et que vous vous feriez gloire de donner encore à Dieu des vocations bretonnes, pour que jamais, en Cornouaille, en Léon, en Tréguier, les ouvriers ne manquent à la moisson des âmes. Il vous comblait de ses bénédictions et vous enveloppait de ses prières.

Une inquiétude pourtant lui montait au cœur, Nos très chers Frères. Il voit tous les dangers de la situation actuelle pour les âmes. Peut-être, ces dangers viennent-ils moins pour elles du petit nombre des prêtres laissés à leur poste, que de la tentation, pour les volontés faibles, d'oublier la gravité de l'épreuve, de renoncer à l'esprit de mortification, d'employer à des joies malsaines ou déplacées des ressources que leur origine devrait rendre sacrées, et de se soustraire ainsi, misérablement, à la loi du travail en même temps qu'à celle de l'économie. Ce malheur, s'il s'étendait, serait plus douloureux que la guerre elle-même. Le Pape Nous a répété, plusieurs fois, au cours de Notre conversation : « Prêchez la prière, la pénitence. Renoncer au sacrifice, c'est renoncer aux grâces de Dieu. » Il a exprimé l'espoir que votre dévotion pour le Sacré

Cœur prendrait un nouvel élan pendant cette guerre et qu'elle aurait pour résultat de mieux faire comprendre aux âmes chrétiennes le sens de la douleur et la loi de l'effort.

Son visage s'est éclairé d'une joie profonde, quand Nous lui avons affirmé que, en immense majorité, vous demeurez fidèles à votre foi, aux vertus qu'elle exige, aux pratiques qu'elle impose, et que vos prières, vos communions et celles de vos enfants, vos pèlerinages aux sanctuaires de la Sainte Vierge et de sainte Anne, se poursuivent avec une ferveur et une confiance que rien ne lasse, malgré la longueur imprévue de notre épreuve.

IV. — Le tableau de vos Œuvres, dont l'Union Catholique doit toujours être le centre, l'a ému aussi vivement que celui de votre vie religieuse. Il Nous a chargé de vous en féliciter. Et il ne distinguait pas entre ces Œuvres. Il mettait sur le même rang, dans son estime, celles du temps de guerre et celles du temps de paix, souhaitant à celles-là le même esprit de foi qui anime celles-ci, et vous exhortant à sanctifier de plus en plus l'amour de la Patrie par l'amour de Dieu, car ces deux amours sont inséparables dans l'âme catholique.

Il eût fallu l'entretenir de chacune de ces Œuvres. Elles le méritaient toutes. Nous n'y pouvions songer. Comment, pourtant, faire un choix parmi elles ? Le Pontife Nous épargna cet embarras, en Nous interrogeant lui-même sur l'Œuvre des Orphelins.

Qu'est-il advenu du projet de loi sur les Pupilles de la Nation ? Le droit de la mère est-il suffisamment respecté ? L'éducation chrétienne de l'enfant n'est-elle pas compromise ? Le prêtre, l'instituteur catholique ont-ils leur place dans les comités prévus par le législateur ? Hélas ! Nos très chers Frères, toutes ces questions graves sont encore en suspens. Peut-être, à l'heure où cette Lettre vous parviendra, une solution sera-t-elle intervenue. Mais laquelle ? Le mieux que l'on puisse espérer, c'est que nos députés

catholiques, achevant l'œuvre si bien commencée par nos sénateurs, amendent, à la Chambre, les textes inquiétants votés par le Sénat. Vos pétitions, quoiqu'elles aient été trop peu nombreuses, auront certainement contribué à préparer ce résultat désirable. Nous vous engageons à les multiplier encore, aussi longtemps qu'un vote définitif n'aura pas fixé le sort de la loi.

Quelle que soit l'issue des prochains débats, la bienfaisance officielle ne pourra jamais porter complètement remède à toutes les détresses connues. L'*Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre* ajoutera son modeste concours à celui des associations publiques et viendra en aide aux familles, dans la proportion où votre charité lui en fournira les moyens. Elle a déjà beaucoup fait pour obtenir à plusieurs centaines d'enfants des subventions du « *Secours National* ». Le Pape, qui a envoyé à ce Comité parisien une somme de quarante mille francs, a été heureux de savoir que les enfants catholiques ne sont pas oubliés dans la répartition des fonds versés par la charité française. Il vous recommande de vous rallier à Notre Œuvre diocésaine et de collaborer avec Nous au maintien et à l'entretien des Orphelins dans leurs familles, à leur éducation religieuse, et à leur formation professionnelle.

Cette question se lie intimement à celle de l'Enseignement chrétien. Vous savez ce qu'en pense le Saint-Siège. Des instructions formelles et réitérées vous l'ont, maintes fois, clairement rappelé. Vous êtes obligés en conscience de vous conformer à ces directions précises. Votre propre salut en dépend aussi bien que celui de vos enfants. Le salut de la Patrie elle-même y est directement intéressé. Nous ne manquerons pas une occasion de vous inculquer sur ce point vos très graves devoirs.

V. — L'éloignement momentané de nos prêtres les plus jeunes et les plus actifs a arrêté presque partout le fonctionnement et le développement de nos belles Œuvres de persévérance. Nous avons pu, cependant, donner au Pape

l'assurance que ces Œuvres ne sont pas mortes, mais simplement suspendues, et que quelques groupes de Jeunesse Catholique, en particulier ceux de la région de Brest, ont pu se maintenir et manifester encore leur activité.

Le Saint Père attache à cette action des jeunes une très haute importance. Il l'entoure, en Italie, de sa constante sollicitude. Elle est assurément aussi nécessaire en France. Il conviendra de l'orienter d'abord vers l'étude de la Religion, pour diminuer le péril croissant de l'ignorance en cette matière, et de la pousser à l'apostolat catholique sous toutes ses formes. Elle ne devra pourtant pas se détacher de l'action sociale sagement comprise, car l'Eglise l'approuve et la recommande.

Laissez-Nous, Nos très chers Frères, vous faire connaître ici, avec plus de précision, un détail de Notre conversation avec Sa Sainteté. Vous y trouverez un renseignement utile sur sa façon de comprendre et de vouloir l'action sociale.

On a raconté que le fondateur de l'ancien « Sillon », dont vous connaissez l'âme sincèrement catholique, s'étant présenté au Souverain Pontife, aurait été encouragé par lui à reprendre son action religieuse et sociale. Plusieurs de ses amis étaient portés à en conclure que les directions du Saint-Siège, en ce qui concerne le « Sillon », allaient être modifiées. Leurs propos, tels qu'on les rapportait, tendaient à le faire croire.

Nous avons répété au Saint Père ces propos, dont l'écho était déjà venu jusqu'à lui. Il Nous répondit nettement : « J'ai reçu M. Sangnier avec bienveillance. Je lui ai dit : « Je maintiens tous les jugements et toutes les décisions » de mon Prédécesseur. Mais ces décisions ne vous privent » pas du droit de faire des Œuvres catholiques, pourvu » que vous les fassiez en union avec les Evêques et sous » leur direction. » A plusieurs reprises, le Souverain Pontife Nous renouvela, dans les mêmes termes, cette indication très claire : « Ils doivent agir sous la direction des Evêques ». C'est exactement ce qu'avait dit le Pape Pie X,

à la fin de sa Lettre sur le « Sillon », quand il autorisait la création de « Sillons » diocésains sous la direction épiscopale. Rien n'est donc changé dans l'attitude du Pape à l'égard de l'action religieuse et sociale ni dans la ligne de conduite tracée aux fidèles qui se dévouent à ce grand apostolat.

VI. — Nous avons évoqué alors, devant le Pape, la mémoire toujours chère et respectée de notre ancien député du Léon, M. le comte de Mun.

« Ah ! dit-il, il appartenait donc à votre diocèse par son mandat ? Vous avez fait une grande perte, et la France aussi, en le perdant. C'était un vrai catholique. Qu'est devenue son Œuvre des Cercles ?

— » Très Saint Père, elle a été éprouvée par la guerre. Nous espérons qu'après la paix elle pourra se développer et porter, comme jadis, les fruits de vie chrétienne, d'union sociale, de justice et de charité, que souhaitait son généreux fondateur. Les membres des Cercles ont toujours été, avec les sociétaires de Saint-Vincent de Paul, nos catholiques les plus fidèles et les plus dévoués. C'est parmi eux que se sont formés un grand nombre de nos hommes d'Œuvres. Leur influence se fait sentir encore dans nos milieux de zèle les plus éclairés et les plus actifs. »

C'est à ce moment, que Nous avons appelé l'attention du Saint Père sur tout ce mouvement des Syndicats agricoles auquel M. de Mun s'intéressait si vivement, sur les hommes de cœur qui l'ont dirigé et que la guerre a fauchés en plein héroïsme, sur l'énergie avec laquelle les survivants ont su prouver la vitalité de leur chrétienne entreprise, en créant une œuvre de rééducation pour les « Mutilés de l'Agriculture ». Les ouvriers de la terre ne sont pas moins dignes de sympathie que leurs frères de l'industrie. Les uns et les autres travaillent à la solution du problème humain posé dans l'Evangile, celui de la multiplication des pains. L'industrie attire dans les villes

un nombre chaque jour grossissant d'ouvriers laborieux. Mais c'est la terre qui fournit le pain. Puisse la Campagne retrouver, à l'heure prochaine de la paix, pour la culture de son sol toujours fécond, les paysans énergiques qui l'ont fièrement défendu, et qui veulent être fidèles à la plus ancienne et la plus moralisatrice des professions humaines, celle que la Bible a vénérée et que Notre Seigneur a bénie entre toutes !

Le Pape, approuvant ce que Nous disions, Nous demanda :

— « Votre diocèse a-t-il perdu d'autres *représentants* catholiques ?

— » Plusieurs, Très Saint Père. Quand nous serons appelés à les remplacer, Notre désir est que les électeurs catholiques de toute opinion s'unissent sur le terrain religieux pour assurer le succès du bon candidat qui aura le plus de chances de réussir.

— » Rien de plus sage, dit le Pape. Que Dieu vous vienne en aide ! »

VII. — Vous voyez, Nos très chers Frères, que le Pape Benoît XV reçoit les Evêques avec la bonté et la familiarité d'un Père, et qu'il les autorise à porter l'entretien, avec lui, sur tous les sujets utiles. Aucune de nos questions ne lui a paru prématurée. Il faut prévoir, dès maintenant, l'œuvre catholique du temps de paix, pour que, au moment où reprendra la vie normale de la France, une direction générale de notre action soit déjà prévue.

Comme souvenir de cette audience privée, Benoît XV a daigné, quelques jours après, Nous donner, par écrit, sa bénédiction, et la rédiger de sa propre main, au bas de la gravure qui le représente écrivant à son bureau, dans l'attitude même où Nous l'avons vu. Cette bénédiction ne s'arrête pas à Notre personne. Aucun de vous n'y est oublié. En voici les termes :

« *Venerabili fratri Adulpho Episcopo Corisopitensi pera-*
» *manter impertimus benedictionem apostolicam, Deum op-*

» *timum maximum enixé exorantes ut clerum, fideles, ac*
» *præsertim familias religiosas diœcesium Corisopiten. et*
» *Leonen. ditare dignetur benedictionibus suis. — Ex œdibus*
» *Vaticanis, die 6ª Decembris 1916. Benedictus PP. XV.* —
» A Notre Vénérable Frère Adolphe, évêque de Quimper,
» Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique, en priant de tout cœur le Dieu très bon et très
» grand d'enrichir de ses bénédictions le clergé, les fidèles et spécialement les congrégations religieuses du diocèse de Quimper et de Léon. — Du palais du Vatican,
» le 6 Décembre 1916. Benoît XV, Pape. »

Soyons-lui reconnaissants de cette bénédiction paternelle, Nos très chers Frères, et plus encore de l'affection qu'il a vouée à la France. Elle a éclaté maintes fois, au cours de Notre entrevue, pendant que Nous lui parlions de Notre Pays et de sa situation actuelle dans le monde. Mais ses sentiments à notre égard ont été exprimés avec plus de force et de chaleur peut-être dans les audiences publiques auxquelles Nous avons assisté, et c'est dans cette affirmation solennelle de ses sympathies pour notre Patrie que nous allons trouver l'expression officielle et loyale de sa pensée sur la France catholique.

VIII. — Pas un moment, pendant ces journées inoubliables, la France n'a été absente de l'esprit et du cœur du Pape.

Nous le constatons, d'ailleurs, sans y mettre aucune espèce de vanité nationale. Assez de motifs nous prêchent à tous l'humilité et la crainte de Dieu.

Mais il nous est doux de voir le Père commun des fidèles distinguer encore, au milieu de tant de nations rivales, celle qui dut son droit d'aînesse à sa foi sans mélange d'erreur et à son dévouement au Pape, et qui devint, du même coup, royaume de France et royaume de Marie.

Nous croyons, avec le Pape, que ce passé, toujours plein de vie dans nos cœurs, permet au Français d'au-

jourd'hui, même après les fautes à jamais regrettables de son pays, de garder sa fierté de patriote et de catholique, avec l'espoir d'un lent retour national à la sagesse chrétienne.

Si froidement qu'on l'étudie, le rôle actuel de la France paraîtra très grand dans l'histoire. Il faut le dire, parce que c'est la vérité.

En réalité, elle livre présentement bataille pour la Justice autant que pour ses intérêts les plus vitaux. Elle se dévoue en même temps pour la liberté du monde, et la Providence a voulu que le Catholicisme lui-même soit intéressé à son triomphe, car la victoire de ses ennemis serait incontestablement la plus grave des menaces pour l'avenir du catholicisme en Europe.

En outre, sans prétendre jeter un voile sur des péchés publics et privés, encore trop nombreux, et dont nous souffrons cruellement, Nous avons le droit de dire que la France poursuit sa tâche redoutable et glorieuse, avec une profusion de vertus éclatantes qui émerveilleront la postérité, et de vertus humbles et cachées qui doivent ravir le regard des Anges.

Enfin, tandis que sa vigueur militaire s'affirme magnifiquement sur tous les fronts, sa prière monte, sa charité s'épanouit, sa pénitence devient plus profonde, son apostolat s'enhardit à l'intérieur comme à l'extérieur ; et il n'y a pas un point de son sol où ce progrès ne soit sensible, ni un point de la chrétienté où ses fils et ses filles n'entourent la Croix du Christ et ne contribuent à fonder ou à affermir son règne.

Voilà pourquoi le Pape, honorant le passé de la France, ému de son présent rédempteur, plein d'espoir dans son avenir, a donné spontanément à notre Patrie un témoignage d'affection et de confiance dont l'accent de tendresse nous a tous remués jusqu'au fond du cœur.

Une des joies de Notre Pèlerinage sera d'avoir assisté à cette manifestation de sympathie paternelle. Nous étions, dans une certaine mesure, préparés à cette émotion. Le

Pape, pour remplacer deux Cardinaux français décédés, ne venait-il pas d'en choisir trois nouveaux, et d'augmenter ainsi l'importance de la représentation française dans le Sacré Collège ? Et Nous voyions nos trois Archevêques de Rennes, de Rouen et de Lyon, entourés de vénération par la société romaine, tandis que leurs Evêques suffragants, accourus de France pour leur faire une escorte d'honneur, se sentaient eux-mêmes enveloppés d'une cordialité touchante, qui ne s'arrêtait pas à leur personne ou à leur dignité, mais remontait visiblement à leur Patrie.

Nous savions bien que la parole du Pape allait accentuer encore cette impression et rendre plus vive Notre joie. Elle dépassa Notre attente. L'Histoire devra enregistrer l'hommage public rendu à la France et à ses fils par le Pontife, quand il remit à nos Cardinaux la barrette, devant une assistance ardemment sympathique, où presque toutes les nations alliées avaient leurs représentants. Ce qu'elle ne pourra pas rendre, c'est l'élan avec lequel l'auguste Vieillard, semblant grandir à mesure qu'il parlait, se soulevait peu à peu au-dessus du trône où il était assis, pour jeter à l'assemblée frémissante, d'une voix que l'émotion rendait plus pénétrante, le cri d'admiration affectueuse, où l'on sentait vibrer la pensée de nos sacrifices d'aujourd'hui mêlée aux grands souvenirs des siècles écoulés : « Pourquoi ne pas dire, s'écriait le Pape, qu'en » témoignant de la bienveillance à Nos trois Fils de France, » Nous avons voulu affirmer que, dans Notre poitrine, » brûle, toujours vive, une flamme d'amour pour la Patrie » de Clovis, de saint Louis, de Jeanne d'Arc ?... Oh ! qu'il » passe donc par Notre trône, l'hymne de gratitude que » la France catholique fait aujourd'hui monter vers le » Seigneur pour l'heureux sort qui lui échoit ! Nous Nous » réjouissons d'avoir fortifié ses liens avec le Saint Siège, » dans la chère confiance de voir réaliser le vœu que Nous » formulions naguère : *Utinam renoventur Gesta Dei per* » *Francos !* »

Les hymnes que nous chanterons après la victoire,

Nos très chers Frères, quand Strasbourg et Metz uniront leur *Te Deum* à celui de nos cathédrales, rejoindront dans nos mémoires cet hymne jailli de l'âme du Pape à l'honneur de la France chrétienne.

IX. — Si Nous avons insisté sur cette grande scène historique, ce n'est pas pour vous convaincre plus intimement des sentiments du Pape pour notre Nation. Après tant d'actes plus éloquents que tous les discours, quand sa main prodigue avait répandu en France, en Belgique, en Pologne des aumônes princières, quand sa royale influence nous avait obtenu l'échange des grands blessés et des internés civils, l'hospitalisation des convalescents en Suisse, la liste des disparus, la grâce de plusieurs condamnés à mort et la fermeture de plusieurs camps de représailles, quand son cœur de Pontife avait tant fait pour le secours spirituel et pour la consolation des prisonniers, pouvait-il être besoin, même si ses démarches s'étaient souvent heurtées en vain à la dureté de cœur germanique, d'insister pour prouver qu'il nous aime et que sa main tendue n'est pas de celles que les peuples ont le droit de repousser quand elle s'offre ?

Si Nous avons cependant insisté, Nos très chers Frères, c'est pour votre réconfort, afin de vous montrer la grande place que la France occupe encore dans la Ville Eternelle et dans le monde catholique, et de vous inviter à tirer de ce fait les leçons et les résolutions qu'il comporte.

Noblesse oblige. Pour que l'affection qui nous est témoignée soit de plus en plus justifiée, nous avons à faire toute une réforme intérieure. Pour les nations comme pour les hommes, la vraie dignité vient du dedans. Par le dedans, Nous entendons les âmes, la vie morale de la nation. Vous auriez fortifié le pouvoir, créé une armée, une marine de premier ordre, supprimé l'esprit de parti, équilibré les classes sociales, établi une certaine paix religieuse, remis l'ordre dans les finances, développé la vie économique, vous n'auriez rien fait de durable, si vous

n'aviez réformé les âmes. Mais ce travail de réforme est au-dessus des forces de la France, si elle n'y emploie que ses énergies naturelles. Elle a besoin de Notre Seigneur Jésus-Christ pour cette œuvre. Il est l'unique Sauveur. Allez-vous, sans l'Evangile, engager la lutte contre la stérilité volontaire des familles, la lutte si nécessaire et trop longtemps retardée contre l'alcoolisme, la lutte contre les vices qui rongent depuis tant d'années le corps social tout entier ? Même avec des lois sages et pratiques, vous n'y suffirez pas. Il s'agit de transformer les âmes. Les âmes ne se transforment pas sans Dieu. Rendez à Dieu sa place dans la vie et dans la loi !

Mais, Nos très chers Frères, aucun chrétien n'a le droit d'attendre le retour de Dieu dans la loi, pour travailler de toutes ses forces à son amélioration personnelle. On dit, et Nous croyons, qu'une élite morale se forme dans le Pays, parmi les jeunes et même parmi leurs aînés déjà mûrs, et que cette élite progresse de jour en jour. La masse populaire suit-elle ce mouvement ? Même dans cette Bretagne, où la foi ardente n'est pas le privilège de rares fidèles mais le partage du peuple chrétien presque entier, ce mouvement réformateur est-il en voie de croissance ? Nous n'oserions pas l'affirmer. Ce serait pourtant aux catholiques pratiquants à donner en tout cet exemple. Le temps présent le réclame. Celui de demain l'exigera. Nous marchons vers des devoirs d'abnégation et de renoncement, que la vertu chrétienne seule permettra de pleinement accomplir. Nous Nous demandons si tous les croyants voient assez clairement ce que le Ciel attend d'eux, quand il les invite, par la voix du Pontife suprême, à renouveler « les Gestes de Dieu par les Francs ». Les Gestes de Dieu ne sont pas seulement les nobles batailles pour la Justice. Dieu opère par la vertu de chaque jour plus que par les armes. Ce qu'il attend surtout de vous, avant et après la victoire, c'est que vous conformiez en tout votre vie personnelle, et bientôt la vie nationale, aux lois de l'Evangile et de l'Eglise.

Benoît XV, quelques jours après le Consistoire public, prenait encore la parole, en français cette fois, pour la proclamation de l'héroïcité des vertus d'un prêtre des Basses-Pyrénées, le Vénérable Garicoïts, supérieur général des Pères de Bétharram, et, à cette occasion, il disait à ses auditeurs : « Nous souhaitons que la France, par » l'exemple de son illustre fils, puisse enfin comprendre » qu'il n'y a pas de vie chrétienne sans amour de Dieu ». Voilà le ressort qui peut seul déterminer l'effort moral auquel vous conviait le Pape, par les avis qu'il chargeait votre Evêque, en son audience privée, de vous transmettre en son nom, comme par le souhait, pour nous plein de gloire et d'espérance, qu'il adressait à la France entière dans son audience publique.

X. — Nous ne vous étonnerons pas, Nos très chers Frères, en vous rappelant que le Pape ne parle pas seulement à la France. Il est dit de lui que sa parole suffit à éclairer le monde entier. *Os orbi sufficiens.*

Le monde n'est pas ordinairement disposé à l'entendre. Les peuples lui refusent tout rôle international. Or, voici au contraire que, depuis deux ans, ils semblent vouloir Lui imposer ce rôle, et ils se scandalisent quand le Pape ne parle pas assez tôt à leur gré, ou quand il parle sur un ton qui ne les satisfait pas.

Le monde, pendant cette guerre, attendait du Pape une sentence. Et certes, il y avait lieu à une sentence, en présence des horreurs commises chaque jour. Nous en avons entendu le récit, à Rome même, des lèvres de Monseigneur Deploige, Président de l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain, témoin, pendant plusieurs mois, du martyre de la vieille cité brabançonne. Les Ministres de Belgique et d'Angleterre auprès du Vatican, des Cardinaux parfaitement renseignés, des religieux et des religieuses, des personnes du monde, témoignaient tour à tour devant Nous des violations barbares et préméditées du droit des gens, par suite desquelles des populations

innocentes et désarmées, dans les pays envahis ou dans les villes lointaines et paisibles, étaient les premières et les plus douloureuses victimes de méthodes de guerre à jamais flétries par la conscience universelle.

Mais le Juge établi sur la Chaire de Saint Pierre avait porté son jugement, sur la plupart de ces faits, depuis longtemps. Il avait « dit le droit », réprouvé le crime, compati aux souffrances des victimes, honoré leur vertu, secouru leur misère, signalé à la charité mondiale leur malheur, et indiqué le remède éventuel aux guerres futures.

Sa parole avait été publique. Or, ses détracteurs, ou l'interprétaient avec mauvaise foi, ou niaient hardiment qu'il eût parlé, le dénonçant comme un magistrat infidèle et presque comme un complice des bourreaux.

Le Pape n'a pas souci de la calomnie. Mais il a souci du Droit. Il résolut de parler une fois de plus. Il le fit, en des termes qui mériteraient d'être gravés sur le marbre, dans ce Consistoire pour la nomination des nouveaux Cardinaux, où il annonçait la promulgation prochaine du Droit Canonique. Il y faisait remarquer que « l'habitude d'obéir aux lois est un gage de prospérité » pour les peuples. Il signalait, à propos des événements actuels, « les » excès et les désastres auxquels peuvent conduire la vio» lation et le mépris des lois qui règlent les rapports entre » les Etats. » Enfin, il énumérait les faits monstrueux qui sont aujourd'hui les conséquences d'un pareil désordre : « Le traitement indigne infligé aux choses sacrées, et » aux ministres du culte, malgré la dignité ecclésiastique » dont ils sont investis, et bien qu'ils soient inviolables de » par le droit des gens ; — les nombreux citoyens pacifi» ques, même de l'âge le plus jeune, qui sont éloignés de » leurs foyers au milieu des larmes de leurs mères, de » leurs épouses et de leurs enfants ; — les villes ouvertes » et les populations sans défense exposées aux incursions » aériennes ; — enfin, partout, sur mer et sur terre, les » horreurs sans nom qui accablent l'esprit d'un ineffable

» déchirement. » Et il frappait de nouveau de réprobation « toutes les iniquités commises en cette guerre, partout » où elles se font et quels qu'en soient les auteurs. » Qu'aurait-il pu ajouter à une sentence si formelle ?

Le monde ne se trompe pas, Nos très chers Frères, en invitant aujourd'hui la Papauté à exercer sur les peuples une sorte de magistrature internationale. C'est bien la fonction des Papes : veiller sur la grande famille des peuples, les bénir et prier pour eux, leur rappeler les lois de l'Evangile, éclairer ainsi et diriger leur conscience. Pourquoi les peuples ne sont-ils plus assez sages pour accepter cette direction salutaire ?

Auront-ils, du moins, la loyauté, après avoir réclamé du Pape son jugement, de l'appeler aux conférences pour la paix ?

XI. — Il est vrai, ce Souverain, par suite du malheur des temps, s'est vu dépouiller de son domaine temporel. Dans la réalité, il n'y a plus d'Etat pontifical. Mais il reste une Puissance pontificale, auprès de laquelle se font représenter les Etats, même les plus considérables et les moins catholiques du monde. Cette Puissance ne serait pas déplacée dans la salle du Congrès, auprès des diplomates envoyés par les Monarchies, les Empires et les Républiques.

Nous ignorons le sort temporel que Dieu lui réserve dans les siècles futurs. L'heure ne semble pas venue, où ceux qui gouvernent le monde paraîtraient disposés à lui rendre le patrimoine que lui avaient constitué les siècles. Cependant, le fait même de la guerre a mis en relief la situation anormale à laquelle il est maintenant réduit, pour ses rapports réguliers avec les Puissances étrangères, malgré l'application bienveillante de la « loi des garanties ».

Le Pape n'est pas seul à sentir les difficultés d'une situation que pourrait aggraver encore un changement toujours possible dans l'orientation de la politique intérieure de l'Italie. Les catholiques du monde entier s'as-

socient aux légitimes revendications de leur Chef, et attendent de la Providence de Dieu, et de la justice des hommes autant que de leur prudence, les garanties de pleine et manifeste indépendance qui sont dues au Vicaire de Jésus-Christ, et qui lui manquent aujourd'hui.

Cependant, si le Pape devait être longtemps encore privé de ces garanties, soyez sans crainte pour lui. Il n'en poursuivra pas moins sa mission. Il fait cette expérience depuis quarante-six ans. Il l'avait déjà faite aux premiers siècles. Rien ne le découragera. Même si l'épreuve semblait devoir, quelque jour, le déraciner du sol romain, pour le jeter comme une épave aux rives d'une terre étrangère, l'exil n'arrêterait pas plus son œuvre spirituelle que n'a pu le faire la prison d'aujourd'hui. Jetez les yeux autour de vous. L'astre pontifical monte et resplendit dans la persécution, tandis que les autres pâlissent au milieu même de leurs succès.

Mais l'état de persécution ne peut être normal. L'Eglise n'est pas faite pour d'éternelles catacombes. Sa mission veut qu'elle agisse au grand jour, et que la société, qui vit de ses bienfaits, reconnaisse son indépendance et facilite son apostolat.

XII. — Tous les Papes et tous les Saints, tous les fidèles de tous les lieux et de tous les temps, ont souffert, ont prié, ont agi pour préparer ce résultat, aussi bien les Saints de France et de Bretagne, et leurs innombrables fils spirituels, dont nous sommes les descendants et les continuateurs, que les Apôtres les plus fameux des grands siècles de l'Eglise. Les saint Louis et les saint Yves, par des églises bâties en leur honneur, sont associés, dans la Ville Eternelle, au triomphe des saint Pierre et des saint Paul, parce que leur œuvre fut commune. C'est vraiment par l'union des Pontifes et des fidèles que l'Eglise a pris racine dans le monde entier et qu'elle a duré.

C'est par la même union que l'œuvre se poursuit à l'heure actuelle, et, de cette union, nos églises de villages,

même en ruines, nos cathédrales, même mutilées par la guerre, parlent aussi éloquemment que les Basiliques romaines, car, dans les unes et les autres, les catholiques et leur Chef ne font qu'un. Constamment, le Pape bénit l'Eglise. Constamment, l'Eglise prie pour le Pape. Les mourants de nos champs de bataille y pensent comme y ont pensé nos martyrs. C'est la Communion des Saints sous un de ses aspects les plus réconfortants.

Cette pensée Nous remplissait l'âme, tandis que Nous renouvelions, auprès des postulateurs et des avocats de nos Causes de Béatification, les démarches utiles pour hâter la sentence de la Congrégation des Rites en faveur de saint Jean Discalcéat, du Vénérable Dom Michel Le Nobletz et du P. Maunoir. La charité du premier au service des pauvres et des malades, le dévouement de nos deux grands missionnaires pour le salut des âmes dans notre diocèse, sont des épisodes très beaux de l'Histoire générale de l'Eglise, et n'ont pas peu contribué à entretenir, dans les cœurs bretons, cette foi profonde en Notre Seigneur et en son Vicaire, qui s'est manifestée de nos jours avec autant d'éclat que dans les temps anciens, puisqu'elle est allée jusqu'au témoignage du sang, versé pour la Cause pontificale.

Nous Nous disions, en quittant Rome : Dans Notre lointain diocèse, Nous vivrons encore avec le Pape, et Nous collaborerons à son œuvre. Tout catholique, en suivant avec docilité ses directions, peut aider au triomphe de l'Eglise. Le concours qu'il lui donne a le droit de prendre les formes les plus variées. Il sera toujours utile dans la mesure où il sera docile. Quel qu'il soit, homme de génie ou obscur serviteur de Dieu, c'est par cette docilité que son action devient féconde.

XIII. — Notre première étape sur la voie du retour Nous conduisit dans une cité où cette leçon Nous était donnée par l'Histoire. Nous avions prié, à Rome, sur la tombe de sainte Catherine de Sienne, et Nous sommes

allé, dans sa ville natale, semblable aujourd'hui à ce qu'elle fut au Moyen-Age, visiter la maison d'artisan, pieusement conservée, où s'écoula la plus grande partie de sa vie. Or, avant de mourir à trente-trois ans, cette tertiaire de l'Ordre de saint Dominique, dont le temps fut tout entier partagé entre la prière et la souffrance, n'est sortie de son recueillement que pour rétablir parmi ses concitoyens la paix sans cesse troublée, et pour ramener à Rome le dernier Pape d'Avignon, et lutter avec lui contre le schisme qui allait, pendant cinquante ans, désoler l'Eglise Romaine. Quel plus touchant exemple d'union entre la Papauté et une humble servante de Jésus-Christ !

Le lendemain, Florence, au milieu de tant de chefs-d'œuvre, Nous émouvait surtout par le souvenir des deux puissants génies dont elle fut le berceau : Dante, qui, sans respecter toujours les Papes, exalta magnifiquement la Papauté, et Michel Ange, qui, pour elle, éleva à Dieu et à saint Pierre la Basilique dont l'immensité et l'harmonie chantent à la fois la gloire du Christ et de son Vicaire. Ainsi, le génie chrétien sert la Papauté, comme il puise en elle ses inspirations.

Bologne, encore toute pleine de la mémoire de Benoît XIV et de Benoît XV, Nous montra, — non loin du tombeau de saint Dominique, l'ardent soldat de la Papauté contre l'hérésie, — le corps de sainte Catherine, l'illustre Clarisse, dans son monastère antique. Conservée sans corruption depuis quatre cents ans, la Sainte est encore assise, enveloppée de sa chape d'or, sur son trône de pourpre, et les pèlerins peuvent baiser sa main très pure, que le temps a noircie en la respectant. Or, cette contemplative a passé sa vie tout entière en prière pour son pays, pour l'Eglise et pour le Pape.

La même pensée Nous suivit à la cathédrale de Turin, où, dans un reliquaire monumental, Nous avons vénéré, sans le voir, le Saint Suaire sur lequel le Christ, en ressuscitant, a imprimé les traits de son visage, symbole de la ressemblance qu'il imprime dans l'âme de chaque fidèle

aussi bien que de chaque Pape, afin que l'un et l'autre se sentent pleinement unis à leur commun Maître et Sauveur.

Enfin, Nous arrivions de Rome à Paris, à l'heure même où se tenait solennellement, dans la chapelle des Carmes, à l'Institut Catholique, la séance d'ouverture de la Cause de Béatification des deux cent treize Serviteurs de Dieu connus sous le nom de « Martyrs de Septembre », et Nous tenions à y assister, parce que quatre prêtres originaires de notre diocèse figurent parmi ces grandes victimes. Ces martyrs, Evêques ou prêtres, et avec eux quelques laïques, sont morts pour n'avoir pas voulu prêter un serment schismatique condamné par le Pape. Leur mort, pour l'union avec Rome, a sauvé l'Eglise de France, en y maintenant la pureté de la foi, la sainteté de la discipline et les droits de la Hiérarchie. Elle a préparé et mérité le Concordat.

Vous le voyez, Nos très chers Frères, l'union persévérante entre le Pape, le Clergé et les fidèles, est le signe de la vie vraiment catholique et la sauvegarde de sa fécondité.

Nous Nous retrouvions au milieu de vous, deux jours après, pour célébrer, avec tout le diocèse, la fête solennelle du premier Evêque de Quimper.

Quand Nous traversions vos rangs, au chant du *Pange solemnes*, chaque mot de l'hymne sacré Nous ramenait à l'âme une pensée romaine, et Nous Nous répétions que Notre ministère auprès de vous emprunte sa grandeur et son efficacité à Notre union avec le Saint Siège, et que, pour continuer parmi vous la mission de saint Corentin et de saint Pol, Nous devons comme eux, et comme saint Pierre avant eux, aimer du même cœur Notre Seigneur et vos âmes. « Pierre, m'aimes-tu ? » — « Seigneur, vous savez que je vous aime. » — « Pais mes agneaux, pais mes brebis. »

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Nous demandons aux fidèles d'accepter de bon cœur les gênes de toute nature que la guerre prolongée leur impose, et Nous leur rappelons l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois obligent tous ceux qui sont âgés de vingt et un ans révolus à jeûner, tous les jours de Carême, excepté le dimanche, et ceux qui ont l'âge de raison à s'abstenir d'aliments gras pendant tout le Carême.

ARTICLE II

En vertu des pouvoirs spéciaux qui Nous ont été accordés par Notre Saint Père le Pape, Nous permettons pour ce Carême, à tous les fidèles du diocèse tenus au jeûne, de prendre des aliments gras : 1° les dimanches, à tous les repas ; 2° les lundis, mardis, jeudis et samedis, au repas principal, à l'exception du samedi des Quatre-Temps 3 Mars, du jeudi et du samedi de la Semaine Sainte.

Les personnes qui, en raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux sont exemptées ou dispen-

sées du jeûne, peuvent faire gras à tous les repas, les quatre jours de la semaine ci-dessus indiqués.

Cette année, en raison des difficultés créées par la guerre, le Souverain Pontife a permis l'usage de la viande et du poisson au même repas, pendant tout le Carême.

Article III

En vertu de ces mêmes pouvoirs, Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation.

Nous autorisons également l'usage des œufs, tous les jours, excepté le Vendredi-Saint : toutefois, ceux qui sont tenus au jeûne ne pourront en prendre à la collation.

Nous permettons l'usage de la graisse au lieu de beurre pour apprêter les aliments maigres, tous les jours de jeûne et d'abstinence de l'année, à l'exception du Vendredi-Saint (1).

Article IV

MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

En vertu d'un Indult en date du 25 Novembre 1916, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou extrait de viande, consommé, soupe ou potage fait avec de la viande ou du lard.

n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Article VI

En vertu d'un Indult du 25 Novembre 1916, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

Article VII

En accordant ces dispenses, le Saint-Père Nous charge d'exhorter les fidèles à les compenser par des œuvres pies et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Article VIII

Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône, même légère, y suppléeront en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article IX

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article X

La quête pour le Denier du culte sera faite autant que possible avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux en conscience de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article XI

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul, et le dimanche du Rosaire pour l'œuvre des Cercles et Patronages.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales devenant plus grave de jour en jour, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières

publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article XII

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception. MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article XIII

Nous demandons à Nos diocésains de redoubler de dévotion pour Dom Michel Le Nobletz. C'est par la confiance dans les Saints, les prières qu'on leur adresse, les miracles qu'on obtient d'eux, que l'on peut hâter l'heure de leur Béatification.

Nous recommandons également à leurs prières, le Procès de reconnaissance du culte de saint Jean Discalcéat et la Cause du Vénérable P. Maunoir.

Article XIV

En vertu d'une entente entre les Cardinaux, les Archevêques et les Evêques de France, Nous ordonnons que des prières spéciales soient faites, pour la France, dans toutes les paroisses et chapelles de Notre diocèse, à partir du premier dimanche de Carême jusqu'au Mercredi-Saint inclusivement.

Elles consisteront en un Salut du Très Saint-Sacrement, auquel, après le motet d'ouverture, on récitera un chapelet, puis la prière indiquée ci-après, pour préciser et rappeler le but de la cérémonie ; ensuite, on chantera le

psaume *Miserere*, une antienne à la Sainte Vierge, la prière pour le Pape et le *Tantum ergo*.

Nous souhaiterions que ces prières fussent faites tous les jours. Dans les paroisses où il sera impossible de les faire le soir, Nous autorisons à les faire après la messe du matin, en les réduisant au besoin au *Tantum ergo*, et à la prière indiquée ci-après.

Nous invitons les fidèles à faire la Sainte Communion, une fois par semaine, à la même intention.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, ce dimanche 11 Février 1917, en la fête de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1917.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Mercredi..	25	Plougastel-Daoulas	Loperhet.
	Jeudi	26	Irvillac	Le Tréhou. — Tréflévénez.
	Vendredi..	27	Ploudiry. — Loc-Eguiner....	La Martyre.
	Samedi ...	28	La Roche. — Lanneuffret....	Plouédern.— Trémaouézan.
	Dimanche.	29	Saint-Thonan. — Kersaint...	La Forêt. — Saint-Divy.
	Lundi	30	Ploudaniel.....	Saint-Méen. — Trégarantec.
MAI	Mardi.....	1	Le Folgoat. — Lanarvily.	
	Mercredi..	2	Lesneven. — Kernouès	Collège Saint-François.
	Jeudi	3	Plouider. — Goulven.....	Plounéour-Trez.*
	Vendredi..	4	Kerlouan	Guissény.* — St-Frégant.
	Samedi ...	5	Plouguerneau.	
	Dimanche.	6	Lannilis. — Tréglonou	Landéda.
	Lundi	7	Kernilis. — Loc-Brévalaire ..	Plouvien.*
	Mardi.....	8	Plabennec. — Le Drennec.	
	Mercredi..	9	Landerneau	Peneran.
	Jeudi	10	Dirinon.....	Saint-Urbain.
	Vendredi..	11	Daoulas	Logonna-Daoulas.*—L'Hôpital-Camfrout.
	Samedi ...	12	Hanvec.-Rumengol.-St-Eloy.	
	Vendredi..	18	Guipavas	Le Relecq-Kerhuon.
	Samedi ...	19	Adoration. — Pensionnat du Pilier-Rouge	Paroisse du Pilier-Rouge.
	Dimanche.	20	La Retraite.	
	Lundi	21	Saint-Michel	Saint-Marc.
	Mardi.....	22	Les Carmes.....	Collège du Bon-Secours.
	Mercredi..	23	Les Pupilles de la Marine ...	Lambézellec.
	Jeudi	24	Saint-Louis.	
	Vendredi..	25	Recouvrance	N.-D. de Kerbonne.
	Samedi ...	26	Saint-Martin.	
	Dimanche.	27	Gouesnou	Bourg-Blanc.* — Coatméal.
	Lundi	28	Plouguin. — Tréouergat.....	Ploudalmézeau. * — Lampaul-Ploudalmézeau.
	Mardi.....	29	Saint-Pabu.....	Landunvez.
	Mercredi..	30	Porspoder. — Lanildut.	Plourin. — Brélès.
	Jeudi	31	Plouarzel.— Lampaul-Plouarzl	Ploumoguer.* — Lambert.
JUIN	Vendredi..	1	Le Conquet. — Trébabu.....	Plougonvelin.*
	Samedi ...	2	Plouzané. — Loc-Maria.....	Saint-Pierre-Quilbignon.
	Lundi	4	Guilers.	
	Mardi.....	5	Saint-Renan	Lanrivoaré.
	Mercredi..	6	Milizac. — Guipronvel.....	Bohars.
	Vendredi..	8	Concarneau	Beuzec-Conq.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 29 Janvier 1917.

† **ADOLPHE,**

Evêque de Quimper et de Léon.

PRIÈRE

A RÉCITER TOUS LES JOURS DU CARÊME

AU SALUT DU TRÈS SAINT-SACREMENT

O Jésus, présent dans cette Sainte Hostie, nous voici prosternés à vos pieds, pour implorer la miséricorde de votre Sacré Cœur en faveur de la France, notre patrie.

Elle passe par une dure et longue épreuve, elle est à une heure d'une exceptionnelle gravité.

O Christ, ami des Francs, daignez agréer les sanglants holocaustes de tant de généreuses victimes ; soyez touché des souffrances de nos blessés, des fatigues de nos soldats. Ayez pitié de l'angoisse des mères, des larmes des veuves et des orphelins. Bénissez les efforts de ceux qui luttent si courageusement, et accordez-nous le bienfait d'une paix juste et durable.

Nous avons péché : nous le reconnaissons humblement ; nous vous faisons amende honorable pour toutes les fautes privées et publiques par lesquelles nous avons offensé votre souveraineté et votre amour.

Nous vous promettons, pour l'avenir, d'accomplir tous vos commandements et ceux de votre Eglise, de sanctifier le dimanche par l'assistance au Saint Sacrifice de la Messe, d'être fidèles à la Communion pascale, d'observer les saintes lois du Mariage, de donner à nos enfants une éducation chrétienne. Nous travaillerons par tous les moyens en notre pouvoir à la restauration de votre règne dans notre chère patrie.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous ;
Cœur immaculé de Marie, priez pour nous ;
Saint Michel, priez pour nous ;
Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous ;
Saints et Saintes de France, priez pour nous.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Évêché.

N° 69.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ORDONNANT

des Prières solennelles pour la France et pour ses Alliés

pendant le Mois du Rosaire.

Nos très chers Frères,

Une fois de plus, le cycle annuel de nos fêtes de la Sainte Vierge s'est déroulé, selon l'usage, et nous approchons de la solennité du Rosaire, qui va couronner dans nos paroisses la série des pèlerinages aux sanctuaires traditionnels.

Dans ces sanctuaires, aux pieds des statues vénérées qui nous rappellent tant de bienfaits reçus du Ciel depuis de longs siècles, Nous vous avons vus, groupés en foules innombrables et recueillies, présenter à Dieu, par l'intercession de Marie et de nos vieux Saints, la plus puissante des prières, la prière collective, dont l'Evangile dit que son efficacité est immanquable, pourvu qu'elle soit humble, confiante, persévérante, et toute pénétrée de sentiments surnaturels.

Nous venons vous demander d'apporter aux cérémonies paroissiales du premier dimanche d'Octobre et du mois tout entier le même empressement et la même ferveur.

La victoire de la France et de ses alliés est certaine. Nous l'affirmons sans hésitation. Mais le secours d'en Haut nous est plus que jamais nécessaire pour hâter ce dénouement, qui dépend encore plus de la Providence de Dieu que de la force des hommes.

21 septembre 1917

Nous n'avons pas moins besoin de son aide pour nous assurer des conditions de paix aussi pleinement conformes à nos intérêts qu'à nos droits.

Un grand nombre de Français ont été mal impressionnés par le dernier appel du Pape en faveur de la paix, et surtout par les conditions qu'il mettait en avant, comme point de départ possible des négociations entre belligérants. Comment a-t-on pu faire un si mauvais accueil à un acte en lui-même si légitime ? L'appel du Pape se justifiait par sa fonction et par la mission pacificatrice qui y est attachée. Après avoir maintes fois parlé comme juge, et formellement condamné la violation de la neutralité belge et les crimes de toutes sortes commis pendant cette guerre par ceux qui l'ont déchaînée, il se présente aujourd'hui en conciliateur et propose aux nations en guerre des bases de négociation. Ce sont de simples propositions, qui peuvent et doivent être discutées, modifiées, précisées, complétées. En les étudiant de près, si l'on tient compte du sens exact des formules que le souci de n'irriter personne le forçait d'employer, on trouvera ces propositions moins éloignées qu'il ne semblait d'abord des « buts de guerre » formulés par les Alliés, même sur les questions d'Alsace-Lorraine et des Balkans. En outre, elles sont loin de fermer la porte à nos justes demandes d'indemnité. Telles quelles cependant, nous pouvons les juger inacceptables. C'est notre droit. Le Pape ne nous en voudra pas de notre appréciation, quoiqu'il puisse se plaindre avec raison de la façon dont un trop grand nombre de journaux ont commenté sa démarche à leurs lecteurs. Pour nous, en regrettant qu'aucun représentant officiel de la France n'ait pu soutenir auprès du Pontife nos intérêts nationaux, nous nous inclinerons en fils reconnaissants devant le geste du Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu être, à l'exemple de notre divin Sauveur, le Prince de la Paix.

Mais nous devons nous souvenir qu'au-dessus des belligérants, comme au-dessus du Pape, il y a un Maître,

dont l'intervention dans les débats sur la paix ne pourra pas être évitée. C'est Dieu. Dans les délibérations des diplomates comme dans les événements militaires il aura sa part souveraine d'action. Sans négliger le côté humain de cette grande affaire, il est urgent de préparer et d'orienter, autant qu'il est en nous, par les moyens que la foi nous indique, l'action providentielle, pour qu'à l'heure prochaine du dénouement notre cause soit prise en mains par Celui qui, seul, peut la faire triompher.

Nous trouvons parfois qu'il tarde bien à nous donner la victoire décisive, quand sa justice, sa bonté, sa sagesse, sembleraient lui en faire un devoir pressant : et nous nous déclarons fatigués d'attendre. Mais, on l'a fait remarquer justement, est-ce bien nous qui attendons Dieu ? Ne serait-ce pas plutôt lui qui attend (1) ? Et vous savez tous ce qu'il attend. Nous réclamons de lui de bonnes conditions de victoire et de bonnes conditions de paix. Offrons-lui d'abord de bonnes conditions de vie nationale, de vie familiale, de vie individuelle. Nous voulons exiger de nos agresseurs des réparations, des indemnités et des garanties, et c'est la justice même. Pourquoi ne commençons-nous pas par accorder nous-mêmes à Dieu les réparations et les garanties qu'il a le droit d'exiger de nous ? C'est sans doute ce qu'il attend.

Il n'attend pas sans agir. Il a déjà tenu compte de nos dispositions, au delà même de nos mérites, et élargi le cercle de nos alliances, en même temps qu'il couronnait de succès l'effort de nos armées. Pour donner plus, il attend mieux.

Or, mes Frères, depuis le jour béni de l'Incarnation, c'est toujours la Sainte Vierge qui est chargée par la Providence de préparer ici-bas ce que Dieu attend, c'est-à-dire, pour le temps présent, de préparer les conversions courageuses, les vertus profondes, les prières ferventes et unanimes, les pénitences expiatoires, les lois plus justes

(1) Mgr Gouraud : *Dieu attend.*

et plus sages, en un mot, le retour de l'esprit chrétien dans la vie publique et dans la vie privée, comme elle est chargée de préparer aussi, et de nous transmettre, ce que nous attendons nous-mêmes de Dieu, les grâces de sainteté pour les âmes et les grâces de salut national. Depuis qu'elle a participé à la Rédemption, elle a le privilège d'en appliquer elle-même les fruits. De même que vous sentez constamment son action dans votre vie personnelle, de même vous retrouverez sa main dans tous les grands événements de l'Histoire, et spécialement de l'Histoire de France. Elle y paraît encore aujourd'hui, pour réconcilier le Ciel et la terre, et pour faire sortir de cette terrible guerre, née des péchés de l'humanité, la gloire de Dieu et la sanctification des hommes.

C'est donc à la Bienheureuse Vierge qu'il faut demander avec une constance infatigable d'abréger les délais de notre longue attente et de celle de Dieu.

Le Pape n'a pas cessé depuis son avènement de nous inviter à la prier de toute notre âme. Ce fut sa première adjuration aux peuples en guerre, et le 5 Mai dernier, il écrivait encore au Cardinal Secrétaire d'Etat : « Parce que toutes les grâces que l'auteur de tout bien daigne accorder aux pauvres descendants d'Adam sont, par un miséricordieux conseil de la divine Providence, distribuées par les mains de la Vierge très sainte, Nous voulons que vers la Mère de Dieu, en cette heure effroyable, se tourne plus que jamais la vive et confiante demande de ses fils très affligés ».

Cet appel ne vous a jamais été adressé en vain, Nos très chers Frères. Vous êtes les dévots du Saint Rosaire. Vos pères l'ont connu et pratiqué de bonne heure. A tous les foyers bretons, on récitait le chapelet, plusieurs siècles avant la fondation des grandes confréries du Rosaire, qui datent du temps de Louis XIII et de Louis XIV. Les chrétiens y sont-ils aujourd'hui aussi fidèles qu'autrefois ? Le sont-ils dans les villes comme dans les campagnes ? Nous avons constaté que, même dans nos paroisses urbaines, un grand nombre d'âmes pieuses donnent cet exem-

ple édifiant, et nous croyons que, dans l'ensemble du diocèse, rien n'est changé aux vieilles coutumes. Beaucoup de nos soldats de Cornouaille et de Léon, morts aux glorieuses journées de la Marne, ont été trouvés serrant encore entre leurs mains raidies le chapelet reçu de leur mère. Mais ce n'est pas seulement aux doigts de vos mourants ou de vos morts que s'enroule le chapelet. Il est l'instrument de votre piété quotidienne et le signe sensible de votre foi. S'il disparaissait de vos mains, on ne vous reconnaîtrait plus.

L'Eglise approuve hautement votre dévotion pour le Rosaire, parce que, entre toutes les prières catholiques, après le *Pater*, elle n'en voit pas qui soit plus directement issue de l'Evangile ni qui, puisse être mieux écoutée du Ciel que l'*Ave Maria*, dont le Rosaire n'est que l'épanouissement bien ordonné et enveloppé de méditations pieuses.

Votre Rosaire sauvera-t-il la France ? Pourquoi non ? Cela dépendra de ce que vous y mettrez. N'ayez que des intentions très hautes, où le souci des âmes l'emportera sur celui des corps, où l'intérêt du Pays prendra le pas sur les intérêts particuliers. Ne faites pas de votre Rosaire un enchaînement de paroles irréfléchies. Faites-en un acte qui absorbe toutes les facultés de votre âme, et qui soit tout à la fois un acte de donation totale de vous-mêmes et de votre Patrie à Dieu par les mains de Marie, un acte de contrition pour vos péchés et pour ceux du peuple, un acte de réparation et de ferme propos, un acte d'espérance dans un avenir plus chrétien. Votre Rosaire aura ainsi le sens voulu par Dieu.

Pour le rendre encore plus sûrement efficace, complétez-le par une coopération plus précise à l'œuvre de la Sainte Vierge. Notre Seigneur l'a associée à sa Passion. Elle veut, à son tour, vous associer aux souffrances de son Fils et aux siennes, pour que vous participiez en quelque sorte à leur œuvre rédemptrice. La douleur féconde la prière. Vous devrez, par une volonté formelle, unir à la Passion de Jésus-Christ et à la Compassion de sa Sainte

Mère vos mortifications et vos sacrifices personnels, et vous y ajouterez comme un légitime appoint, pour mieux toucher leurs Cœurs inséparables, les mérites chrétiens des combattants du front, des victimes et de leurs familles, des travailleurs et de tous ceux qui se dévouent au salut commun. Pour bien traduire cette pensée, Nous sollicitons de vous, cette année encore, un jeûne spécial, que vous pourrez vous imposer le samedi 6 Octobre, veille du Rosaire.

Cette grande prière ne devrait se ralentir à aucun moment de l'année. Nous sommes sûrs que vous tiendrez du moins à lui donner toute l'ampleur désirable pendant le mois qui est désormais spécialement réservé à cette touchante dévotion. Une procession solennelle, suivie de la Consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie, sera faite le jour même de la fête. Les exercices accoutumés auront lieu tous les autres jours du mois. Enfin, Nous espérons que, par une entente entre Messieurs les Archiprêtres et Messieurs les Curés de chaque archiprêtré, le Rosaire perpétuel pourra être organisé dans le diocèse pendant le mois tout entier, comme les années précédentes.

Ayons confiance, nous qui prions, qui luttons, qui souffrons. Dans l'épreuve, les péchés s'expient, les vertus grandissent, les prières sont plus ardentes. Et comment le peuple, « fils de tant de larmes » et capable de tant d'héroïsme, ne trouverait-il pas le chemin de la victoire définitive en avançant dans la voie du repentir ?

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué ;
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Nous recommandons à tous Nos diocésains les réunions du mois du Rosaire, et Nous leur rappelons les indulgences précieuses qui y sont attachées.

RF 0798 0546 0284

ARTICLE II

Nous les engageons tous à offrir à Dieu un jeûne, le samedi 6 Octobre, en réparation des fautes de la France, et à communier le lendemain.

ARTICLE III

Nous ordonnons que, le dimanche 7 Octobre, une procession soit faite dans toutes les paroisses, et qu'elle s'achève par la Consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie et par un Salut solennel.

Dans les villes où il y a plusieurs paroisses, elles pourront se réunir pour faire une seule procession.

ARTICLE IV

Nous demandons à nos prêtres d'organiser le Rosaire perpétuel dans le diocèse pendant tout le mois, par une entente, dans chaque archiprêtré, entre Messieurs les Curés et les Recteurs.

L'archiprêtré de Quimper prendrait la première semaine, Brest la deuxième, Châteaulin et Quimperlé la troisième, Saint-Pol la quatrième, Morlaix la cinquième.

Et sera Notre présente Lettre-Circulaire lue en chaire le dimanche 30 Septembre.

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le vendredi 21 Septembre, en la fête de saint Mathieu.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

CONSÉCRATION

DE LA FRANCE AU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

O Marie, Vierge très pure et Mère de Dieu, nous voici prosternés à vos pieds pour vous offrir nos prières filiales et confier à votre Cœur notre chère patrie.

Nos pères, dans les âges passés, ont appelé la France le royaume de Marie. Un de ses souverains vous l'a solennellement consacrée. Ce que vous avez fait pour elle, au cours du siècle dernier, a prouvé que vous êtes toujours sa Reine et sa Mère.

C'est dans notre pays que vous avez daigné plusieurs fois apparaître, et glorifier, par d'innombrables prodiges, le privilège de votre Immaculée Conception.

Nos cœurs sont remplis de reconnaissance et de confiance à la pensée de ces manifestations de votre puissance et de votre bonté. Malgré ses défaillances et ses erreurs, la France n'a pas cessé de vous aimer, et elle se plaît toujours à vous honorer et à vous invoquer.

O Marie, écoutez les supplications que nous vous adressons pour notre patrie. Nous vous la consacrons de nouveau, autant qu'il est en notre pouvoir. Protégez-la dans les terribles épreuves qu'elle traverse ; obtenez-lui la victoire sur tous ses ennemis. Que votre divin Fils règne toujours sur elle avec vous, et y fasse régner la justice et la paix !

O Cœur immaculé de Marie, intercédez pour nous auprès du Cœur Sacré de Jésus !

Ainsi soit-il.

KONSEKRASION

AR FRANZ DA GALOUN DINAM MARI

O Mari, Gwerc'hez dinam ha Mam da Zoue, setu ni stouet e-harz ho treid evit kinnig deoc'h hor pedennou ha fiziout en ho Kaloun hor bro garet.

Hon tadou, en amzer dremenet, o deuz bet galvet ar Franz rouantelez Mari. Unan eus hor rouaned en deus konsakret anezi deoc'h. Ar pez ho peus gret eviti, en diveza kantved, en deus diskwezet ez oc'h ato he Rouanez hag he Mam.

En hor bro eo e bet plijet ganeoc'h en em ziskwez meur a vech hag enori, dre galz miraklou, ar c'hras dispar ho peus bet da veza konsevet hep pec'hed.

Hor c'halonou a zo leun a anaoudegez hag a fisianz o sonjal er merkou ho peus roet evelse en hor bro eus ho kalloud hag ho madelez. Daoust d'he fec'hejou ha d'he faziou, ar Franz n'he deus ket ehanet d'ho karet hag he deus ato plijadur oc'h enori hag o pedi ac'hanoc'h.

O Mari, selaouit ar pedennou a reomp deoc'h evit hor bro. A nevez e konsakromp anezi deoc'h, kement hag em' an en hor galloud. Diwallit anezi e kreiz an trubuillou m'eman enno hirio ; grit m'he dezo an trec'h var he oll enebourien. Ra vo ato Ho Mab divin ha C'hwi o ren varni, hag o talc'her enni ar justiz hag ar peoc'h !

O Kaloun dinam Mari, pedit evidomp Kaloun Zakr ho Mab Jesus !

Evelse-bezet-gret.

MOIS DU ROSAIRE

Les exercices du mois du Rosaire vont commencer dans toutes les paroisses du diocèse. Conformément aux prescriptions de S. S. Léon XIII ils se poursuivront jusqu'au 2 Novembre. Le vénérable Pontife voulait que cette pieuse pratique soit observée « aussi longtemps que durera l'état extrêmement pénible où se trouve la sainte Eglise, et jusqu'à ce qu'il soit possible de remercier Dieu de la liberté rendue au Vicaire de Jésus-Christ ». A cette intention, les fidèles ne manqueront pas d'ajouter celles que commandent les événements.

Nous rappelons, à cet effet, les ordonnances qui suivent : elles devront être publiées au prône avec l'annonce des exercices du Mois du Rosaire et les indulgences qui y sont attachées.

Article 1er. — Le dimanche 7 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte Vierge et la prière à saint Joseph ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier les communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par S. S. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux intentions désignées.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

N° 70.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Conviant le Clergé et les Fidèles de son Diocèse

A DES PRIÈRES PUBLIQUES POUR LA FRANCE

Nos très chers Frères,

Un événement heureux a marqué la fin de cette année et fait compensation jusqu'à un certain point à nos épreuves d'hier et à nos inquiétudes de demain.

Jérusalem, après de longs siècles de captivité aux mains des musulmans, rouvrait enfin ses portes, le 8 Décembre dernier, en la fête de l'Immaculée Conception, aux troupes chrétiennes d'Angleterre, de France et d'Italie. Conformément à nos droits séculaires, nettement reconnus par le Saint-Siège, le Haut Commissaire qui représente aux Lieux Saints le Protectorat Français, est revenu sans retard à son poste et a repris possession des privilèges traditionnels auxquels nous n'avons jamais renoncé. Le *Te Deum* qui, à cette occasion, a retenti, de Rome à Jérusalem, de Paris à Londres, et dans toutes les capitales de l'Entente, a exprimé à Dieu notre reconnaissance et notre espoir. Puisse le dénouement de la guerre confirmer les résultats obtenus par notre victoire et lui assurer dans l'ordre politique et religieux toutes les suites qu'elle comporte. Nous le demanderons à Dieu, tous ensemble, par

25 déc. 1917

des prières publiques, auxquelles Nous vous invitons, en la fête solennelle de l'Epiphanie, le dimanche 6 Janvier 1918.

Ces prières, vous le comprendrez, n'auront pas seulement un caractère d'action de grâces, car le succès remporté en Palestine, si grande que puisse être son importance pour notre foi et pour nos intérêts nationaux, n'empêche pas que la situation de la France et de ses Alliés se soit aggravée, cette année, par suite de l'anarchie, qui, en faisant tomber les armes des mains des soldats russes, a permis aux Allemands de faire reculer les armées italiennes.

Cette double épreuve, dont nous portons, nous aussi, le fardeau, ne doit pas ébranler notre confiance. Nous sommes forts du concours des Alliés qui sont résolus à partager jusqu'au bout notre lutte contre le plus barbare et le plus injuste des ennemis. Nous le serons plus encore par l'union qui se resserre étroitement à l'heure actuelle entre les âmes françaises pour vaincre la trahison menaçante.

Que manque-t-il aux dispositions du Pays pour que la situation s'éclaircisse pleinement ? Une seule chose : l'accord des âmes devant Dieu pour réclamer le secours du Ciel.

Nous ne croirons jamais à la perte de la France par la perfidie et l'intrigue, et moins encore par la défaite. Mais, comme Nous vous l'avons déjà dit bien des fois, Nous croyons, du fond de nos cœurs, et de toutes nos forces, au pouvoir du Dieu créateur et rédempteur sur les hommes et à leur devoir de l'adorer et de le servir, — à la responsabilité des peuples devant Lui et à la nécessité de réparer les fautes collectives ou individuelles qui l'ont offensé, — à l'action constante de la Providence dans le monde et à son intervention souveraine dans nos victoires et dans nos malheurs. C'est pourquoi, voulant nous assurer l'appui de l'alliance divine, dans la crise d'où

dépend notre vie nationale, nous appelons la France à la Prière d'où viendra le salut.

Les peuples qui, à travers tous les dangers d'anéantissement et de mort, trouvent le secret de se relever toujours et de durer, sont ceux qui ne s'abandonnent jamais et s'obstinent à espérer pour renaître. Prier, c'est garder une confiance réfléchie dans la volonté de Dieu et dans le salut de la Patrie. C'est vouloir vivre. L'alliance qui ne trompe jamais, quand l'homme est loyal, c'est l'alliance avec Dieu. Du côté humain, elle a pour principal signe et pour grand moyen d'action la prière. La prière est la forme la plus spontanée de la vie avec Dieu. Elle est toujours accompagnée d'une grâce de réconfort. Elle console. Elle empêche l'affolement. Elle garde le cœur haut et l'esprit juste. Elle transforme souvent le remords en repentir. Elle apprend à affronter la mort, à faire bon visage au deuil même le plus douloureux, à reprendre incessamment l'effort nécessaire, à ne pas se décourager d'un passé malheureux, à se dévouer pour l'expier et pour préparer l'avenir. Elle unit les âmes. Elle éteint les divisions. Elle amène les cœurs au pardon et au secours mutuel. Elle inspire l'union sacrée, sans permettre qu'on la pousse jusqu'au sacrifice de la vérité ou de la justice. Quand donc aurons-nous plus besoin qu'aujourd'hui de prier, entre Français, d'un cœur unanime, et, pour faire revivre d'un coup toute notre histoire chrétienne, de consacrer à Notre Seigneur, dans l'adoration, la contrition, la résolution de le bien servir, tout ce peuple qui appelle si ardemment la victoire et la paix ?

Nous avons fait à cette intention, Nos très chers Frères, un vœu au Sacré Cœur et un vœu à Notre-Dame de Lourdes. La cérémonie à laquelle vous êtes conviés renouvellera en vos âmes l'intention de ces vœux. C'est le Prince de la Paix, Jésus, et la Reine de la Paix, Marie, qui vous y invi-

tent avec Nous. Quand l'Enfant divin parut dans son berceau, le monde, qui n'avait, en aucun siècle de l'Histoire, joui d'une paix durable, connut enfin ce bienfait. L'heure s'approche sans doute où la paix reparaîtra encore dans le monde. Ceux qui l'en ont chassée, il y a quatre ans, se vantent aujourd'hui de l'imposer, en maîtres généreux, à ceux qui, il y a quatre ans, faisaient en vain, jusqu'à la dernière minute, tous les sacrifices possibles pour la garder. Ne croyez pas aux promesses des auteurs de la guerre. Ils s'imaginent tromper l'univers, même le Pape. On ne trompe longtemps ni le Pape, ni l'univers. Le Pape veut une paix d'équité et de justice. Il espérait en ouvrir la voie par des suggestions paternelles, dont on verra mieux plus tard le caractère opportun et le sens nettement favorable aux Alliés. Cette paix équitable, on ne peut l'attendre des Allemands, s'ils n'y sont contraints par la défaite. Jusque là, la paix qu'ils pourront vous offrir ne sera jamais, sous des formes habiles, qu'une paix d'oppression et de haine. Ils l'utiliseront pour reconstituer en toute hâte leurs forces et disloquer vos alliances. Et bientôt ils reprendront les hostilités pour vous anéantir ou vous asservir. Comment pourraient s'y résigner vos morts, et avec eux tant de peuples justes et pacifiques, que l'horreur d'une guerre sans excuse et sans entrailles a pu seule forcer à sortir d'une neutralité qui s'alliait si bien avec leurs sentiments et leurs intérêts ! C'est à Dieu qu'il faut demander la paix nouvelle. Souhaitons qu'il la fasse précéder d'une victoire décisive de notre part, et que les conditions en soient fixées de manière à libérer et à indemniser complètement les nations victimes et à leur permettre de reprendre le cours de leurs destinées, en leur assurant la récompense de leur bravoure et une protection efficace contre tout retour offensif de la tyrannie Allemande. Voilà la paix qu'il faut appeler de nos prières.

Mais, ne l'oublions jamais, il n'y a pas de bonne prière sans un effort correspondant des âmes vers la Pénitence. Quand nos soldats se préparent à faire sur le front un effort sublime, comment, à l'arrière, tous les bons Français ne comprendraient-ils pas le devoir de s'humilier et de se mortifier, de restreindre leurs dépenses privées pour donner plus abondamment aux pauvres, aux œuvres de guerre, à la France, de supprimer impitoyablement les modes immorales, les lectures sensuelles et déprimantes, et de le faire grandement, avec des vues surnaturelles, pour imprimer à toute leur vie son sens chrétien, pour donner à leur prière l'accent qui touche vraiment le Cœur de Dieu et lui arrache les grâces demandées !

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Pour appeler sur la France et sur ses Alliés la bénédiction divine, Nous convions Nos diocésains à des prières publiques, le dimanche 6 Janvier prochain.

ARTICLE II

Nous invitons les fidèles à s'approcher en grand nombre de la Sainte Table.

ARTICLE III

Le Très Saint-Sacrement pourra être exposé toute la journée.

Article IV

On chantera le *Veni Creator* avant la grand'messe, et à la fin le *Sub tuum* avec l'oraison *Defende* (1).

Article V

Au Salut, outre les prières pour la guerre, la prière que Nous avons demandé de réciter tous les jours du Carême de l'an 1917, sera lue solennellement avant la bénédiction (2).

Et sera Notre présente Lettre-Circulaire lue en chaire le dimanche 30 Décembre.

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le mardi 25 Décembre 1917, en la fête de Noël.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

(1) Cette oraison est celle qui se trouve indiquée au Missel, *pro congregatione et familia.*

(2) On trouvera le texte à la fin du Mandement de Carême de 1917, et dans la *Semaine religieuse* du 16 Février.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

N° 71.

LETTRE PASTORALE

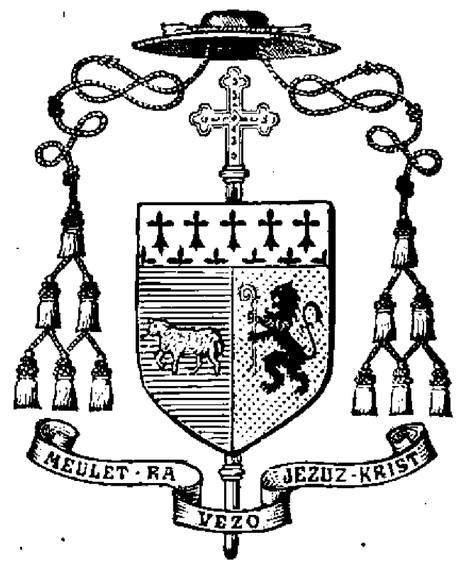
DE MONSEIGNEUR.

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

sur le Sacrement de Confirmation

ET MANDEMENT

POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1918

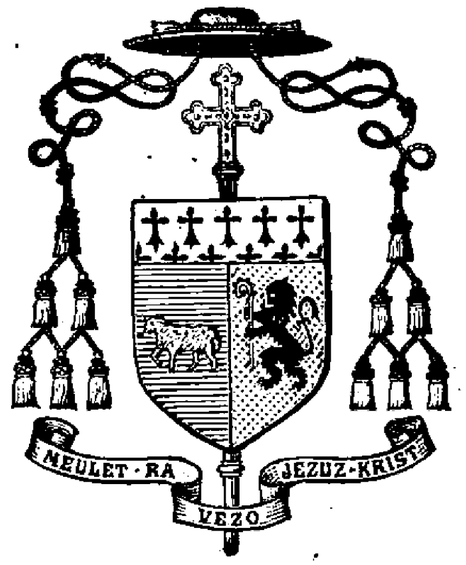


QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

—

1918



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Lettre pour le Carême vous rappellera, cette année, l'enseignement de l'Eglise sur le sacrement de Confirmation. L'ordre que Nous avons adopté dans l'exposé de la doctrine catholique Nous amène tout naturellement à aborder ce sujet après que Nous vous avons entretenus du saint Baptême.

D'ailleurs, quel autre sujet s'adapterait mieux aux circonstances ? Depuis de longues années, nous nous demandons tous, avec une anxiété que la guerre accroît de jour en jour, comment l'enfance et la jeunesse pourront être

préparées suffisamment aux devoirs écrasants de demain et à la lutte contre les tentations de toutes sortes que leur réserve le temps de paix. Les familles les plus chrétiennes, dont la conscience est toujours en éveil, n'envisagent qu'en tremblant l'avenir de leurs fils et de leurs filles, et elles comprennent que l'éducation qui armera leurs enfants pour la vie doit être en ce moment leur préoccupation la plus pressante. Les hommes d'Etat eux-mêmes, s'ils voulaient réfléchir, devraient être les premiers à se rendre compte que le relèvement durable de la France dépendra surtout de l'éducation reçue par les générations nouvelles. C'est pourquoi Nous invitons les fidèles, quel que soit le milieu auquel ils appartiennent, à méditer sérieusement avec Nous sur le concours que peut apporter à la formation chrétienne de nos jeunes gens et de nos jeunes filles le grand sacrement de Confirmation.

Tous les sacrements jouent leur rôle dans l'œuvre de l'éducation. Mais aucun d'eux n'est aussi spécialisé dans ce but que celui-ci, puisque Notre Seigneur l'a établi pour achever dans l'homme l'action du Baptême en donnant à l'âme sa pleine croissance surnaturelle. « La Confirmation, dit saint Thomas, est au Baptême ce qu'est à la naissance le développement de l'adolescence et de la virilité. L'homme reçoit la vie par le Baptême qui est une régénération de l'âme ; dans la Confirmation, il reçoit comme un certain âge parfait de la vie spirituelle. Dans le Baptême, il est régénéré à la vie ; après le Baptême, il est confirmé pour le combat contre les ennemis de la foi, afin de la confesser courageusement, même au milieu d'eux. » Pour des âmes qui ont à se former à toutes les vertus du temps de paix comme à celles du temps de guerre, quelle plus haute règle d'éducation que celle qui s'inspire du sacrement appelé à produire de tels effets ?

Le Sacrement de Confirmation.

I. — Il n'est pas possible d'étudier la Confirmation sans parler d'abord du Saint Esprit, puisque, dans ce sacrement, c'est l'Esprit Saint lui-même qui est donné à l'âme et qui lui communique la virilité.

Pour mieux comprendre l'action propre qu'il exerce dans le sacrement, il est nécessaire de se rappeler qu'il est la troisième Personne de la Sainte Trinité, Dieu personnel et vivant comme le Père et le Fils, amour subsistant qui les unit l'un à l'autre dans la même nature divine, et qu'il a joué un rôle très important dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau.

C'est, en effet, le Saint Esprit qui a mis l'ordre et la fécondité dans la création, annoncé la Rédemption après la chute, sanctifié les patriarches, donné des lois au peuple de Dieu, constitué le sacerdoce, inspiré les prophètes, formé les thaumaturges, choisi les Juges, consacré les Rois, armé les grands patriotes, et, après avoir préparé lui-même l'avènement du Messie en donnant à Marie la plénitude de la grâce, opéré enfin l'Incarnation si longtemps attendue, en conférant à la Bienheureuse Vierge l'honneur de la maternité divine.

Dans la vie terrestre de l'Homme Dieu, son action n'a pas été moins efficace ni moins constante. Si le Christ se retire au désert, pour affirmer, en face du tentateur, sa qualité de Fils de l'homme et de Fils de Dieu, c'est « rempli de l'Esprit, conduit par l'Esprit ». S'il passe en faisant le bien, guérissant les malades, ressuscitant les morts, c'est qu'il a été « sacré par l'Esprit Saint », et qu'il agit « dans la puissance de cet Esprit » ; si, pendant qu'il répand partout la bonne nouvelle, jamais homme n'a parlé comme lui, c'est que vraiment « l'Esprit du Seigneur est sur lui », et cet Esprit l'enveloppe de sa gloire au Thabor comme de sa force au Calvaire. Il suffirait de relire l'Evangile au point de vue précis qui nous

occupe pour y trouver à chaque page la marque de son action et constater que son œuvre propre est toujours de répandre dans les âmes la sainteté, l'ordre, la lumière, la force.

Qui en a reçu des preuves plus éclatantes que les Apôtres dans la formation qu'il leur donne ? C'est le Christ qui les a appelés. Mais le Christ, les ayant choisis, s'appuie sur l'Esprit Saint pour consommer en eux l'œuvre d'en haut. Après trois ans de vie commune, malgré son enseignement intime et public, les Douze ne semblent bien comprendre encore ni les paraboles qu'il leur explique, ni le royaume des Cieux qu'il leur apporte, ni le sens des souffrances qu'il leur prédit, et les Douze demeurent capables de toutes les défaillances. Mais voici qu'à la dernière Cène il leur promet l'avènement de l'Esprit Saint et par là même la Confirmation : « Si je ne m'en vais pas, l'Esprit ne viendra point en vous ; mais, si je m'en vais, je vous l'enverrai, et il vous enseignera toute vérité. » Et la promesse est plus solennelle encore et plus réconfortante, quand il va monter au Ciel : « Vous recevrez la force du Saint Esprit qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. » Il avait dit déjà : « J'enverrai sur vous ce que mon Père a promis : Vous serez revêtus de la puissance d'en haut : Et, quand on vous traduira devant les synagogues, les magistrats et les autorités, le Saint Esprit vous enseignera à l'heure même ce qu'il faudra dire. » En effet, à peine le Christ monté au Ciel, l'Esprit Saint descend, le jour de la Pentecôte, les Apôtres le reçoivent. Ils comprennent maintenant. Sans retard, ils prêchent, ils convertissent, ils baptisent, ils confirment, et surtout ils savent agir et souffrir et ils apprennent aux autres à le faire comme eux. Ils ont atteint, d'un seul élan, la maturité surnaturelle. L'Es-

prit leur a agrandi l'intelligence et affermi le cœur. Et l'Esprit, dans tout le cours des siècles, poursuivra la même œuvre incessante et profonde, dans l'Eglise militante, qui est le prolongement de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Or, ce que fait l'Esprit Saint pour la vie de l'Eglise, il entend le faire aussi pour la vie de chaque âme baptisée : et c'est ici qu'intervient le sacrement de Confirmation.

Quand, le Jeudi-Saint, le Christ, sur le point de mourir, annonçait à ses Apôtres le Saint Esprit, il promettait, selon la tradition catholique, la Confirmation. Nous n'avons pas de preuve formelle qu'il l'ait établie ce jour-là même. Ceux qui le pensent aiment à rattacher leur opinion au fait que l'Eglise a fixé au Jeudi-Saint la bénédiction du Saint Chrême, et que l'onction du Saint Chrême est une partie essentielle de la Confirmation. Mais l'opinion commune reporte l'institution réelle de ce sacrement aux jours qui suivirent la résurrection, lorsque Notre Seigneur, conférant à ses Apôtres la plénitude du sacerdoce, les désigna comme les ministres du sacrement et leur accorda les pouvoirs voulus pour l'administrer. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. » Cependant, il ne les confirma pas lui-même. Et même aucun d'eux ne put user de son pouvoir qu'après la Pentecôte, quand l'Esprit fut venu et les eut remplis de sa grâce.

Alors, de la plénitude divine, ils purent répandre dans les âmes toutes les richesses de la Confirmation. La différence entre le nouveau sacrement et le Baptême s'affirma aussitôt. Même les simples disciples avaient pu baptiser les convertis. L'administration de la Confirmation fut réservée aux Apôtres et à ceux qu'ils constituaient leurs successeurs. Voici, en effet, que le diacre Philippe évangélise Samarie, et sa parole, accompagnée de miracles de tout ordre, attire au Baptême de nombreuses recrues.

Mais l'Esprit Saint n'est encore descendu sur aucun de ces baptisés. Les Apôtres l'apprennent. Pierre et Jean accourent. Ils prient pour les néophytes. Ils leur imposent les mains. Le Saint Esprit descend sur eux. — A Ephèse saint Paul rencontre des disciples jadis baptisés par saint Jean le Précurseur. L'Apôtre les instruit. Il leur donne lui-même le Baptême du Christ. Il ne croit pas sa mission achevée. Il tient ensuite à leur imposer les mains, pour que l'Esprit Saint descende sur eux. Et l'Esprit Saint descend.

Ainsi feront à leur suite tous leurs successeurs. On peut, de siècle en siècle, suivre leur tradition, dans l'Eglise d'Orient comme dans celle d'Occident, et comparer leur doctrine, chez les Pères comme chez les Docteurs, dans l'enseignement des Conciles comme dans celui des Papes : tous sont d'accord pour arriver aux mêmes conclusions.

Ils enregistrent les paroles de Notre Seigneur et les Actes des Apôtres. Ils y découvrent tout ce qui fait un sacrement : l'*institution* par Notre Seigneur Jésus-Christ, le *signe sensible* de la grâce, et la *grâce* qui en est le fruit.

L'institution par Notre Seigneur. — Nous l'avons constatée. Le divin Maître avait promis à ses Apôtres l'Esprit Saint, pour leur donner la maturité de l'âme, qui seule pouvait les mettre à même de bien remplir ici-bas toute leur mission. Il entendait assurer à tout chrétien le même avantage, par le moyen d'un sacrement. Nous avons vu quand et comment il l'a institué.

Le signe sensible. — Il en a indiqué le rite initial dans l'imposition des mains, tout en laissant à ses Apôtres et à leurs successeurs le droit de développer ce rite pour en mieux préciser le sens. Le rite s'est complété plus tard par l'onction du Saint Chrême sur le front et par la formule : « Je te marque du signe de la Croix, et je te confirme par le Chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Enfin, la grâce que le sacrement donne au confirmé est une grâce de croissance, qui arme spécialement le chrétien contre le respect humain et imprime à son âme un caractère ineffaçable. Les miracles accomplis par les confirmés fournissaient une preuve éclatante de la vérité et de l'efficacité du sacrement.

Il ne faudrait pourtant pas croire que le don des miracles fut un effet ordinaire du sacrement. Jamais les Apôtres n'en ont eu la pensée. Ils bénissaient Dieu d'accorder cette faveur à une foule de chrétiens nouvellement confirmés, parce que leurs miracles aidaient à l'établissement de la foi. Mais ce que voulaient avant tout les Apôtres, c'était transmettre aux fidèles l'essentiel de ce qu'ils avaient eux-mêmes reçu à la Pentecôte, c'est-à-dire les grâces intérieures de force spirituelle qui rendent l'homme apte à la lutte pour la foi et pour la vertu.

Ils en étaient si préoccupés qu'on les voyait, dès le premier jour, presque impatients d'administrer la Confirmation. Ils savaient pourtant comme nous que ce sacrement n'est pas strictement nécessaire au salut, que d'autres secours religieux y suppléent quand on ne peut le recevoir. Mais ils savaient aussi que Dieu n'a pas institué ce sacrement comme une œuvre inutile ou facultative, qu'il y a témérité à s'en passer et faute grave à le mépriser. La sagesse divine nous fait un devoir de le rechercher pour affermir en nous la sainteté et vaincre plus complètement en nous et hors de nous les ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Aux âmes qui ne le reçoivent pas, il manque un degré d'être divin. Le cardinal Pie a très bien exprimé cette vérité, qui montre combien sont réellement distincts l'un de l'autre le Baptême et la Confirmation. Il dit : « Après que l'eau du Baptême, en coulant sur la tête d'un enfant, a pénétré jusqu'à son âme pour y imprimer le caractère

d'enfant de Dieu ; si la main du Pontife succède à celle du prêtre, et que, par un second attouchement, sur ce front naguère mouillé de l'eau baptismale, elle superpose l'onction du Chrême divin, alors un nouvel état commence pour cette âme. Sans doute, ce n'est point, comme par le Baptême, une transformation absolue, une transition d'un genre et d'une espèce dans un autre genre et une autre espèce. Non ; mais c'est, dans la même espèce et le même genre, un degré supérieur, distinct du premier. Les lettres mystérieuses qui avaient été gravées au moyen de l'eau sur cette âme, cette fois, par l'emploi de l'huile sainte, sont comme burinées plus profondément. Ce phénomène surnaturel marque le passage de la famille dans la milice ; l'enfant devient soldat. Et comme cet accroissement n'appartient nullement au monde extérieur des apparences, comme il consiste dans un fait intime, tous ceux qui sont revêtus de cette robe virile de la grâce forment une phalange réellement distincte de ceux qui ne portent que la robe baptismale. L'œil de Dieu et de ses élus les discerne, comme notre œil discerne la stature de l'homme de celle du nouveau-né » (1).

Concluons, avec l'Eglise et le Concile de Trente, que la *Confirmation* est bien un *sacrement qui nous donne le Saint Esprit avec l'abondance de ses grâces et de ses dons et nous rend parfaits chrétiens*, — suite logique du Baptême mais totalement distinct de lui, don de perfection qui permet de rendre témoignage au Christ dans la mesure où les temps l'exigent et où le Seigneur le veut, don offert à tous ceux qui ont reçu la vie surnaturelle, et substantiellement le même en nous que dans les Apôtres, quoique nous le recevions par le sacrement, tandis qu'ils l'ont reçu par des voies extraordinaires et merveilleuses.

(1) Cardinal Pie : tome I, p. 280.

Les Cérémonies de la Confirmation.

II. — L'Eglise a placé ce sacrement dans un riche encadrement liturgique dont il nous faut maintenant examiner les principaux détails.

Peu de cérémonies sont aussi impressionnantes que celles de la Confirmation. Nous ne Nous lassons pas d'y présider dans vos paroisses. Ces jours-là, en vérité, les églises de nos villes les plus peuplées rivalisent de bonne et sincère piété avec celles des campagnes les plus humbles. Le temps de guerre lui-même, en imprimant à vos réunions solennelles un caractère plus recueilli, ajoute encore une note religieuse plus profonde à ces fêtes de famille, où votre cœur et votre esprit appellent les absents, qui s'unissent de loin à vos émotions et à vos prières.

On raconte qu'après la Terreur, quand les prêtres qui exerçaient en cachette parmi nos aïeux un ministère héroïque crurent pouvoir entrer dans les églises, pour y célébrer de nouveau les saints Mystères, il y eut chez tous les fidèles un courant d'émotion indicible. « Je ne mourrai pas de joie, puisque je ne suis pas morte aujourd'hui, » s'écriait une jeune fille, au retour de la messe paroissiale.

L'impression ne fut pas moins vive, quand, après de nouvelles alarmes, l'Eglise de France jouit enfin de la paix par le Concordat, et que les pasteurs légitimes purent entreprendre la visite de leurs diocésains. Ils trouvèrent « la France à genoux », suivant le mot du Pape, et recueillirent partout les témoignages de la plus touchante vénération. Beaucoup d'adultes s'empressèrent à recevoir le sacrement de Confirmation, dont la grâce, déjà obtenue de Dieu par leur ardent désir, leur avait permis de traverser sans défaillance l'époque la plus troublée de notre histoire.

Les émotions qui naissent de Nos tournées pastorales du temps de guerre sont aussi profondes, car Nous sentons dans vos âmes et dans celles de vos enfants, à tra-

vers les glorieuses espérances de la victoire et de la paix, surgir à tout moment l'inquiétude obsédante de l'avenir et des dangers qu'il nous apporte. Jamais, sans doute, depuis le temps des persécutions ou l'époque des invasions barbares, le monde chrétien n'a eu plus grand besoin de l'aide divine pour rétablir l'ordre dans la société. C'est pourquoi, en confirmant vos enfants, Nous sommes émus jusqu'aux larmes, pendant leurs chants et leurs prières, à la pensée de leur foi menacée autant que leur vertu, des deuils au milieu desquels commence leur vie, des sacrifices et des travaux qui les attendent. Et Nous supplions l'Esprit Saint de leur donner, pour la vie qui va reprendre, des âmes aussi énergiques que celles des soldats chrétiens dont ils sont les fils. Espérons-le, l'Esprit de Dieu leur sera toujours présent et secourable. Aussi leur Confirmation, dans ces jours de tristesse, doit demeurer joyeuse comme il y a cent ans. Elle porte en elle toutes les belles espérances de l'avenir et tous les enseignements qu'il réclame.

L'Evêque en personne vient accomplir la grande cérémonie. C'est son privilège de successeur des Apôtres, ayant reçu comme eux la plénitude du sacerdoce, et possédant, de droit ordinaire, une autorité souveraine sur son troupeau. La Confirmation couronne et consomme l'œuvre du Baptême. Or, « ce n'est pas aux ouvriers, mais à ceux qui les dirigent, qu'il appartient de donner à un édifice sa dernière perfection. Ce n'est pas aux officiers subalternes, mais aux officiers supérieurs, qu'il appartient de former et d'organiser une armée » (1). Voilà pourquoi l'administration de ce sacrement revient à l'Evêque, chef de l'armée chrétienne dans le diocèse.

Cependant, exceptionnellement et par autorisation

(1) Monsabré.

spéciale du Pape, un simple prêtre peut aussi confirmer. Ce cas exceptionnel se rencontre surtout dans les pays de Missions.

L'Evêque est toujours accueilli solennellement. La dignité du sacrement l'exige. Mais la dignité n'empêche pas la familiarité religieuse. L'Evêque n'entend pas vous tenir à distance quand il vient vers vous. Au contraire, son ministère doit être encore plus paternel que majestueux. Il vous appelle tous autour de lui. Il ne veut pas que des enfants lui soient présentés comme des orphelins sans famille. La place des parents est auprès des enfants, pour prendre part à la fête, qui marque leur entrée dans la vie adulte.

Vous les y avez préparés longuement, Nos très chers Frères. C'était votre devoir. Vos prêtres vous l'ont rappelé souvent. Il y a des dispositions requises pour que le sacrement produise tous ses effets dans l'âme. Au Baptême, leur âge ne leur permettait d'apporter à la cérémonie aucune disposition personnelle. Mais voici qu'ils ont atteint l'âge de raison, au temps où la Confirmation leur sera donnée. Il faut donc qu'ils aient une instruction religieuse proportionnée à leur âge. Il est plus nécessaire encore qu'ils possèdent l'état de grâce, sans lequel leur participation au sacrement serait un sacrilège. Aussi, ils ont suivi une pieuse retraite, fait une confession consciencieuse, et reçu dignement la sainte Communion, pour approcher du Saint Esprit avec une âme toute prête à profiter de ses grâces. Que de fois Nous avons joui de les voir, dans le costume traditionnel de leur coin de Bretagne, tout pénétrés de foi et de piété, attendre devant le sanctuaire la venue de l'Esprit Saint avec un sentiment de la présence réelle égal à celui qui les absorbe en présence de l'Eucharistie !

Venez donc chanter avec eux, de toute votre âme, ces

strophes du *Veni Creator*, qui expriment si chaudement votre confiance dans l'Esprit créateur, sanctificateur, consolateur, et associez-vous pleinement à son action éducatrice sur eux, en suivant de près les cérémonies qui vont se dérouler sous vos yeux.

L'Evêque étend d'abord les mains, en invoquant l'Esprit Saint sur les confirmands.

L'imposition des mains est un acte religieux aussi ancien que le monde. Elle était en usage dès le temps des Patriarches, et regardée comme un symbole de la transmission d'une grâce ou d'un pouvoir. C'est par ce geste que Jacob appelait sur ses fils les grâces accordées par Dieu à son peuple, par ce geste qu'Aaron bénissait les Hébreux, que Moïse remplissait Josué de l'Esprit de Sagesse : et Notre Seigneur lui-même, pour faire comprendre aux hommes que toute puissance et toute sainteté dérivent de lui dans les âmes, renouvelait ce geste expressif sur les Apôtres en les envoyant au monde. Et voici que le même geste, à travers les siècles, vient répandre sur l'âme de vos enfants des grâces aussi précieuses que celles dont bénéficièrent les premiers chrétiens !

Une formule de prière accompagne ce rite. Elle a pu varier dans le cours des siècles, car, suivant l'enseignement du Concile de Trente, « l'Eglise a toujours eu le pouvoir d'établir ou de changer, dans l'administration des sacrements, sans toucher à leur substance, ce qu'elle a jugé de plus expédient, soit dans l'intérêt de ceux qui le reçoivent, soit pour assurer le respect des sacrements suivant les circonstances des temps, des choses, des lieux » (1). Le sens de cette prière a toujours été un appel et une invitation faits au Saint Esprit pour qu'il descende sur les néophytes. La formule actuelle est empruntée au

(1) Sess. XXI, c. II.

célèbre texte du Prophète Isaïe sur les sept dons du Saint Esprit, que l'on a comparés au chandelier à sept branches du Tabernacle : les six premiers sont associés deux à deux : la Sagesse et l'Intelligence, le Conseil et la Force, la Science et la Piété : et le dernier, qui est la crainte de Dieu, est nommé isolément, parce qu'il sert de base et de condition à tous les autres.

Cette première imposition des mains n'est pas regardée comme appartenant à l'essence même du sacrement. Elle n'en est que le prélude. L'Eglise tient pourtant à ce que vos enfants y assistent tous, la tête inclinée sous la main du Pontife, et qu'ils y fassent, de tout leur cœur, leur acte de foi à la présence et à l'action de l'Esprit divin.

Alors commence la partie essentielle de la cérémonie. Les enfants s'avancent vers l'Evêque. Chacun d'eux est accompagné d'un parrain ou d'une marraine, qui doivent être gens de bonne réputation chrétienne, mais qui ne peuvent être les mêmes qu'au Baptême. Leur rôle paraît modeste. Ils auront simplement à mettre leur main droite sur l'épaule droite de l'enfant. Mais ils contracteront ainsi avec leur filleul ou leur filleule une véritable parenté spirituelle, en vertu de laquelle les parrain ou marraine s'engageront à veiller sur l'éducation et la vie chrétienne du confirmé.

L'Evêque, couvert de la mitre, accueille donc, l'un après l'autre, chaque confirmand, et, se servant de la main droite qu'il étend sur la tête de l'enfant, il lui fait, au front, avec le Saint Chrême, une onction en forme de croix ; puis, le désignant par son nom, il prononce les paroles sacramentelles : « Je te marque du signe de la Croix, et je te confirme par le Chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit ».

C'est cette imposition de la main, accompagnant l'onction du Saint Chrême, unie à la parole de l'Evêque, qui

constitue essentiellement le sacrement. Elle est seule rigoureusement nécessaire pour sa validité.

Cette onction est un développement du cérémonial des Apôtres. Les Apôtres, en effet, se contentaient, croit-on, d'imposer les mains aux fidèles et de prier pour eux. Mais l'usage de l'onction remonte bien aux temps voisins de leur apostolat. Saint Cyrille de Jérusalem en exposait ainsi le sens : « Jadis, on donnait l'onction aux prêtres et aux rois : Aaron et Salomon l'ont reçue : mais ce n'était là qu'une figure. Quant à vous, disait-il à ses chrétiens, c'est l'onction véritable qui vous a été donnée, car vous l'avez reçue du Saint Esprit. »

L'action du Saint Esprit est clairement symbolisée, en effet, Nos très chers Frères, par l'huile qui pénètre, qui apaise, qui assouplit, qui fortifie, et par le baume, qui exhale une bonne odeur et qui empêche la corruption. Vos enfants auront besoin de vigueur et de souplesse morale et plus encore d'une pureté de conscience parfaite. Expliquez-leur la signification de l'huile et du baume, et dites-leur pourquoi ces deux substances sont choisies de préférence à toute autre pour composer le Saint Chrême.

Cependant, le fait même du mélange des deux substances ne suffirait pas encore à constituer le Saint Chrême. Il faut que le Chrême, avant d'être employé à sa mission sacrée, pour les divers sacrements dont il sera la matière, soit bénit par l'Evêque. « Le cérémonial de cette bénédiction a revêtu de bonne heure une solennité exceptionnelle. Il a gardé toute la majesté des consécrations antiques. Le Jeudi-Saint, aussitôt après la communion sous les espèces du précieux Sang, le Pontife s'avance, entouré de douze prêtres, de sept diacres et de sept sous-diacres. L'huile et le baume sont apportés en procession, le baume sur une coupe, l'huile dans une ampoule enveloppée d'un voile blanc, » tandis que l'on chante l'hymne de saint Venance

en l'honneur de « l'arbre fertile, qui, sous un soleil fécond, a produit ce suc, pour qu'il devînt sacré ». Puis l'Evêque, bénissant et mêlant ensemble l'huile et le baume, rappelle dans sa Préface que « David, animé d'un esprit prophétique, chanta l'huile qui doit rendre la joie à notre visage » et que, « après le déluge, la colombe vint annoncer la paix rendue à la terre par un rameau d'olivier, symbole des faveurs que nous réservait l'avenir ». Alors, l'Evêque et les douze prêtres qui l'accompagnent soufflent trois fois sur l'ouverture de l'ampoule où a été fait le mélange du Chrême, comme s'ils voulaient faire descendre l'Esprit divin dans cette matière sanctifiée, à la façon de Notre Seigneur soufflant sur ses Apôtres et leur disant : « Recevez le Saint Esprit » quand il leur donnait le pouvoir d'absoudre : « *Insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum !* » La cérémonie s'achève par la vénération du Saint Chrême. L'Evêque et les douze prêtres font devant lui une triple génuflexion et le saluent trois fois des paroles liturgiques : « *Ave, Sanctum Chrisma* ». C'est un hommage rendu à Notre Seigneur lui-même pour exalter sa puissance, sa bonté, et la grande œuvre que l'Esprit Saint accomplira dans les âmes.

Le Chrême ainsi consacré doit être conservé avec le plus grand soin, dans des vases spécialement destinés à cet usage. Il doit être renouvelé chaque année.

Ce soin apporté à la confection du Saint Chrême vous donnera une haute idée de la grâce qu'il procure à vos enfants. Vous le leur rappellerez chaque fois que vous évoquerez devant eux le souvenir de leur Confirmation. Ils sont devenus les soldats de Notre Seigneur Jésus-Christ. Sa Croix les a marqués pour son service. C'est au front qu'ils portent cette marque. Le front est noble et ne se cache pas. Il peut pâlir quand l'homme a peur, rougir quand il a honte. Le confirmé reçoit une grâce qui l'em-

pêchera, s'il sait en profiter, et de rougir de son Dieu et d'avoir peur de ceux qui le combattent.

Certes, les épreuves et les tentations ne lui manqueront pas. On n'est pas soldat sans courir bien des risques de blessures, et d'outrages pires que les blessures les plus cruelles. Le chrétien saura les supporter. C'est la leçon que rappelle l'Evêque au confirmé, en lui donnant sur la joue un léger soufflet, et en lui souhaitant la paix. Le soufflet était chez les anciens le signe de l'affranchissement de l'esclave. Il a ici le même sens. Ce geste introduit le jeune soldat dans la liberté complète des enfants de Dieu. « La paix soit avec toi » (1) ! Le sens va plus haut et plus loin. On ne devient libre de la servitude du démon que pour se faire l'esclave volontaire de Dieu. Et cet esclavage d'amour doit être le plus laborieux des esclavages. Que le confirmé soit actif et patient, militant et sacrifié ! Qu'il garde la pleine et paisible possession de lui-même, par la grâce d'en haut, même au milieu des plus poignantes adversités ! Qu'il soit toujours fidèle aux lois de la vie chrétienne, et qu'il répande autour de lui le bon exemple !

Les effets de la Confirmation.

III. — Suivant l'usage du diocèse, la tournée pastorale se fait au printemps. C'est l'époque où, sur la terre bien préparée, germe l'espérance des moissons futures. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour tous les enfants que Nous confirmons. Le sacrement portera-t-il en eux tous ses fruits ? Ou bien sera-t-il partiellement, ou même, hélas ! totalement frappé de stérilité dans leurs âmes ? Si ce malheur arrive, qui en portera devant Dieu la responsabilité ? Les parents qui n'ont pas veillé sur les enfants ? ou les enfants eux-mêmes qui auront abusé de la grâce ?

(1) D'après Dom Guéranger : Samedi-Saint.

Nos très chers Frères, la responsabilité initiale vient ordinairement des familles. Cette parole est dure à entendre. Mais elle est juste. Si donc vous voulez que vos enfants profitent du sacrement, ayez soin vous-mêmes de les y préparer sérieusement. Conduisez-les au catéchisme. Contrôlez leur instruction religieuse. Si elle est insuffisante, recommandez-les aux catéchistes volontaires, qui se multiplient aujourd'hui dans les campagnes aussi bien que dans les villes. Rendez-vous compte qu'ils assistent à la sainte messe, au moins les jours d'obligation, et qu'ils récitent pieusement leurs prières en famille. Faites-leur fréquenter les écoles chrétiennes. S'il n'y a pas d'école de ce genre à votre portée, et que les ressources vous manquent absolument pour les confier à une maison catholique du voisinage, veillez du moins de très près à l'enseignement qu'on leur donne, aux manuels qu'on leur met entre les mains, aux fréquentations auxquelles ils sont exposés. Par ce moyen, ils développeront dans leur âme les dispositions voulues pour que le sacrement de Confirmation, pieusement reçu, produise en eux tous les effets qui lui sont propres, et qu'il vous aide à leur donner l'éducation qui garantira leur avenir chrétien.

Nous vous avons annoncé que Nous étudierions les effets de ce sacrement en Nous mettant à ce point de vue spécial de l'éducation de la jeunesse. Rien ne saurait être plus pratique. Vous allez en juger.

Il y a, d'abord, un effet commun à tous les sacrements, et que la Confirmation produit comme les autres, c'est de donner la grâce sanctifiante avec une abondance que Dieu seul connaît, et de la donner dans le but précis de porter la vie de l'âme à sa maturité, de la pourvoir de toutes les ressources surnaturelles utiles pour l'action, la réflexion et le combat. Enfant, jeune homme, jeune fille, tous reçoivent cet accroissement, et sont par le fait même

établis d'une façon plus profonde dans la vie chrétienne. Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre de parents ne pensent aucunement à ce progrès réalisé dans les jeunes âmes qu'ils dirigent et n'essaient pas de les y maintenir par leur vigilance et de les entraîner à monter plus haut ?

Le deuxième effet de la Confirmation est d'augmenter, en même temps que la grâce. toutes les vertus infuses qui l'accompagnent, la foi, la charité, l'espérance, et les vertus morales. Ce n'est pas une petite chose, car toute la vie de l'âme prend un élan proportionné à cet accroissement. Imaginez ce que donnerait de ressort à un organisme matériel, quel qu'il soit, un accroissement de la force motrice. Transportez cette comparaison dans l'ordre surnaturel. Ce ressort agit avec la même puissance sur l'âme confirmée.

De plus, avec la grâce sanctifiante, une grâce spéciale, dite « grâce sacramentelle », et donnée directement en vue de la résistance au mal et de l'effort pour le bien, suit le confirmé toute sa vie, afin de l'aider en toute circonstance, selon sa vocation, à réaliser en lui tout le programme de devoirs visé par le sacrement.

Enfin, la Confirmation apporte à vos enfants les dons du Saint Esprit, c'est-à-dire les habitudes surnaturelles qui nous disposent à suivre sans hésitation et sans retard les inspirations divines. La vie chrétienne n'admet pas le sommeil de l'âme. Le mot de Bossuet s'applique à elle. « Marche, marche. » Il faut l'impulsion du Saint Esprit pour l'actionner sans répit et mettre en mouvement ses facultés surnaturelles.

C'est ici peut-être que les éducateurs chrétiens peuvent demander à la Confirmation son concours sous sa forme la plus précise. L'éducation n'est jamais chose purement humaine. Vous n'y êtes que des collaborateurs. Car il y a quelqu'un qui, avant vous et plus que vous, tient à faire

l'éducation de vos enfants. C'est l'Esprit Saint. Il est éducateur autant que créateur. Et ses dons vous fournissent une règle à suivre en même temps qu'ils procurent à vos enfants une force.

Le don de *sagesse* vient au premier rang dans la vie chrétienne. Il donne la connaissance et le goût des choses divines, en *formant la conscience*, et en faisant des principes catholiques la loi de l'éducation en famille comme à l'école, et la loi de toute la vie. A ce compte, combien d'hommes repoussent la sagesse et ne portent jamais le devoir à la perfection qu'il pourrait atteindre, pas même dans l'ordre patriotique et social ? Où trouve-t-on aujourd'hui le sens de la justice ?

Le don d'*intelligence* vise la crise de la foi dans les âmes. Il nous fait croire plus pleinement et plus simplement. Il ne supprime pas pour nous les mystères. Il aide l'étude et la prière à faire tomber nos répugnances intellectuelles. Vous vivez dans un temps où l'on va étudier Dieu dans les œuvres des philosophes littérateurs, quand ce n'est pas dans les mauvais livres ou les mauvais journaux. Dieu y est défiguré ou même ouvertement combattu. Apprenez à la jeunesse que, pour avoir la pleine lumière sur Dieu, il faut la demander à l'Eglise, à la Bible, aux théologiens, aux vrais philosophes catholiques.

Le don de *conseil* vous rendra prudents. La plupart de nos erreurs et de nos fautes viennent de l'imagination qui nous égare, des illusions qui nous trompent, des passions qui nous aveuglent, des haines qui nous divisent, du défaut de réflexion qui nous empêche de discerner et de décider en connaissance de cause dans les cas embarrassants. Si nous jugions, du point de vue surnaturel, au lieu de le faire, comme presque toujours, en nous mettant à un point de vue tout humain, nous marcherions plus droit et nous irions plus haut.

S'il est vrai, comme le dit saint Cyrille, que les dons du Saint Esprit forment comme une panoplie dont le chrétien se revêt pour tenir ferme contre toute attaque, dans cette panoplie, c'est la *force* qui est l'arme la plus en vue. On la considère comme la grâce spéciale du sacrement de Confirmation. Elle est nécessaire aux éducateurs. Sans fermeté, ils gâteront leurs élèves. Elle est nécessaire à la jeunesse comme à l'âge mûr, pour vaincre ses mauvaises tendances, acquérir les vertus chrétiennes, combattre les scandales du siècle, en un mot remplir énergiquement tout son devoir. Sans la force d'âme il n'y aurait ni bon soldat, ni homme d'état consciencieux, ni homme d'œuvres généreux, ni père et mère de famille vertueux, ni religieuse fervente, ni prêtre saint. Inspirez le désir de la force morale à vos jeunes gens, — même à vos jeunes filles, car elles en auront besoin plus que jamais pour se tenir à leur rang de chrétiennes et à la grande vocation de leur sexe. Enseignez-leur que la pratique des petits devoirs de chaque jour peut exiger autant d'énergie et est aussi importante dans son genre que celle de l'héroïsme des hôpitaux et des champs de bataille. Dites-leur bien haut que l'héroïsme des Apôtres et des martyrs sert d'exemple à tous les autres, et les dépasse.

Le don de *science*, qui vient ensuite, « perfectionne notre jugement ». Que de rectifications à faire aux idées de votre temps ! Qu'il est difficile de bien apprécier les choses du jour ! Qui peut tout savoir ? Mais il faut au moins savoir discerner ce qui doit nous conduire à Dieu, et, tout en respectant la science humaine, nous séparer d'elle, quand elle prétend, par des conclusions présomptueuses, nous éloigner de Lui. Aimons la vérité. Rejetons le mensonge, de quelque côté qu'il vienne.

Mais surtout, Nos très chers Frères, aimez Dieu, et apprenez à vos enfants à l'aimer. Pourquoi tant de parents

n'ont-ils pas le courage d'entraîner leurs enfants à la communion fréquente et de leur en donner l'exemple ? Craignent-ils donc de les armer trop puissamment contre le vice ? Il n'y a pas de force au monde qui vaille la *piété* pour garder l'homme, quel que soit son âge, dans la vertu. L'action de la piété, c'est l'action de Dieu lui-même. Pourvu qu'elle repose sur une doctrine sûre, et qu'elle recoure aux pratiques approuvées par l'Eglise, elle est, selon le mot de l'Evangile, la religion en esprit et en vérité, inspiratrice aussi féconde des œuvres de charité à l'égard du prochain que des œuvres d'amour à l'égard de Dieu.

Même après la piété, Nous vous recommandons la *crainte de Dieu*. Nous ne vous parlons pas d'une crainte servile mais d'une crainte humble et filiale, basée sur le respect que nous devons à notre Père, une crainte accompagnée de reconnaissance pour ses bienfaits et d'horreur pour tout ce qui peut l'offenser et lui déplaire. Cette crainte suffirait souvent à vous détourner du péché et à vous pousser au repentir, à l'expiation, à la confiance, à l'adoration.

Vous voyez, Nos très chers Frères, comment les dons du Saint Esprit s'adaptent aux besoins de l'éducation.

Nous pourrions faire à tous les âges de la vie pareille application des leçons qui découlent de cette étude. Ce serait inutile. Chacun de vous en a fait pour lui-même l'expérience, et l'histoire de l'Eglise la confirme depuis vingt siècles. Sainteté des Apôtres, courage des martyrs, génie des docteurs, humilité des Pontifes, fidélité des vierges, dévouement des fidèles, toutes ces grandeurs qui illustrent l'Eglise et qui la fortifient, découlent en bloc de tous nos sacrements. Mais la Confirmation garde son action propre pour assurer à la Société chrétienne une jeunesse toujours fraîche, une maturité toujours féconde.

Si aujourd'hui, dans certaines régions de la France où la foi paraît déjà bien affaiblie, la religion survit encore assez pour maintenir une certaine vie de piété, à qui l'attribuer sinon à l'Esprit Saint, répandu dans les jeunes générations par l'Evêque en tournée pastorale ? Et si notre diocèse garde sa ferveur, malgré la guerre acharnée qu'on y a faite au catholicisme pendant quarante ans, c'est que vos Evêques n'ont jamais cessé de vous porter, de paroisse en paroisse, l'Esprit qui instruit et vivifie les âmes, qui organise et discipline l'armée chrétienne, qui paralyse dans ses manœuvres la haine des persécuteurs et qui rend les confirmés capables de faire toujours passer leur devoir chrétien avant leur plaisir et leur intérêt..

C'est le cœur plein de ces pensées que l'Evêque, au terme de la longue cérémonie, remonte au saint autel. Il sait que le caractère imprimé aux âmes de vos enfants ne s'effacera pas, et que ce caractère, au sens tout militaire, leur donne une aptitude immortelle à professer courageusement leur foi en bons soldats du Christ. Il espère, en outre, que les grâces sacramentelles assureront leur persévérance. Il le demande à Dieu dans sa dernière prière. « Que l'Esprit Saint habite leurs âmes ! Qu'il en fasse des temples de sa gloire ! Qu'il les bénisse tous les jours de leur vie ! »

Les enfants répondent par le *Credo*. Vous les avez entendus. De leur voix unanime, ferme et distincte, exprimant avec conviction toute leur foi, ils consacrent à Dieu toute leur vie nouvelle, comme des soldats qui savent la grandeur de leur tâche et la sainteté de l'Eglise qu'ils veulent servir. A l'heure où cette Eglise entre dans une phase sans précédent de son histoire, ils se confient, pour les aider à la défendre, dans le Père qui est aux cieux. Jamais ils n'ont scandé avec une énergie plus douce le *Pater* de l'Evangile. Et leur âme, pour finir, aime à s'ap-

puyer sur le cœur de Marie, la Mère de Dieu et leur propre mère, pour qu'elle les aide à servir fidèlement la France en servant fièrement l'Eglise.

Le *Te Deum* donne d'avance un accent triomphal à leur reconnaissance. Puisse-t-il chanter bientôt à Dieu notre joie patriotique unie à nos espérances chrétiennes et à notre résolution de ne nous laisser séparer de Notre Seigneur Jésus-Christ ni par la paix, ni par la guerre, ni par l'épreuve, ni par la victoire, ni par le péché, ni par la persécution, ni par la vie, ni par la mort.

Nous ne quittons jamais vos églises sans bénir vos petits enfants sur les bras de leurs mères. Aujourd'hui encore, Notre dernière parole sera pour eux. Que Notre Seigneur les multiplie à vos foyers ! Qu'il les sanctifie par vos soins ! Apprenez-leur à prier, pour les absents, pour les morts, pour le pays dont ils seront un jour la parure et la force. En les bénissant, Nous souhaitons qu'ils soient la consolation et l'espoir de ceux qui vont bientôt revenir, et auxquels ils devront deux fois la vie. Jamais enfants n'auront coûté si cher à leurs parents et à leur Patrie. Que rien ne vienne jamais compromettre leur éducation, leur croissance, leur maturité. Déjà l'Esprit Saint habite en eux. Faites en sorte qu'il y règne sans conteste, et que vos maisons demeurent vraiment, pour eux comme pour vous, des maisons de prière, de travail, de vertu et d'honneur, comme devraient l'être toutes les maisons bretonnes.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier

Nous demandons aux fidèles d'accepter de bon cœur les gênes de toute nature que la guerre prolongée leur impose, et Nous leur rappelons l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois viennent d'être modifiées en plusieurs points importants par la publication du Code de droit canonique, qui fixe pour l'avenir la législation générale de l'Eglise latine.

Nous donnons connaissance aux fidèles des prescriptions relatives à l'abstinence et au jeûne, en tenant compte d'un Indult accordé par le Saint-Siège qui Nous permet de reporter au mercredi l'abstinence prescrite en Carême le samedi.

Article II

La loi de l'*abstinence* est obligatoire pour tous les fidèles, dès l'âge de sept ans accomplis.

Cette loi défend de faire usage de viande, et de jus de viande. — Mais elle permet l'usage des œufs, du lait, du beurre, du fromage, et l'emploi de la graisse pour apprêter les aliments (1).

Les jours où l'usage de la viande est permis, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

Il y a obligation d'observer l'abstinence : 1° tous les vendredis de l'année ; 2° le mercredi des Cendres et tous les autres mercredis du Carême, et le Samedi-Saint, jusqu'à midi ; 3° les trois jours (mercredi, vendredi, samedi) des Quatre-Temps ; 4° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, quand ces vigiles ne tombent pas le dimanche.

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou bouillon de viande ou de lard.

L'obligation de l'abstinence cesse les jours de fêtes de précepte, c'est-à-dire en France, aux fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint, quand elles tombent un vendredi.

Article III

La loi du *jeûne* est obligatoire pour les fidèles à partir de vingt-et-un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés.

Cette loi prescrit de ne faire dans la journée qu'un seul repas. — Elle permet pourtant à ceux qui jeûnent de prendre, en outre, le matin et le soir, un léger supplément de nourriture, dans les conditions et les limites qu'autorisent les coutumes ou usages légitimes.

D'après l'usage reçu dans notre diocèse, on peut prendre le soir, à la collation, mais en moindre quantité qu'au repas ordinaire, toute sorte d'aliments maigres, y compris lait, beurre et fromage ; mais les œufs sont interdits.

Pour la réfection du matin, on peut prendre, sans lait, du café, du thé ou du chocolat, et une petite quantité de pain.

Quand le jeûne est seul prescrit, sans l'abstinence, les fidèles tenus au jeûne ne peuvent user d'aliments gras qu'une fois dans la journée, au repas principal.

Il y a obligation de jeûner : 1° tous les jours du Carême, sauf les dimanches ; l'obligation prend fin le Samedi-Saint à midi ; 2° les trois jours des Quatre-Temps ; 3° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, qui tombent un autre jour que le dimanche (1).

Article IV

Les fidèles peuvent être exemptés, ou dispensés, soit de l'abstinence, soit du jeûne, en raison de leur état de santé, de leurs fatigues, de leurs travaux, etc. Nous autorisons MM. les Chanoines pour nos diocésains, les Curés

(1) Dans le diocèse de Quimper, on n'est point tenu au jeûne la veille de la Pentecôte, en vertu d'une coutume plus que centenaire.

et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, à accorder les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

Nous exhortons les fidèles à compenser par des bonnes œuvres, et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources, les adoucissements apportés par l'Eglise à l'ancienne rigueur de la pénitence.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront rèmises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evèché.

Les pauvres qui n'auraient pas les moyens de faire une aumône, même légère, pourront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article VI

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insis-

tant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article VII

La quête pour le Denier du culte sera faite autant que possible avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux en conscience de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evèché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article VIII

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul ; pour l'œuvre des Cercles et Patronages, le dimanche du Rosaire.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales demeurant toujours grave, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article IX

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception.

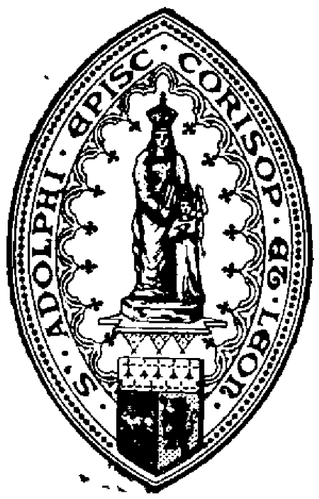
MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article X

Nous invitons les fidèles à suivre tous les jours les prières publiques que Nous avons indiquées pour le temps de la guerre, et à offrir, pour la victoire et pour la paix, leurs communions, leurs exercices de piété et leurs bonnes œuvres.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 6 Février 1918, en la fête de l'Effusion du sang du Crucifix de Notre Cathédrale.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1918.

MOIS	DATES	JOURS de la SEMAINE	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNNE LE SOIR
AVRIL	12	Vendredi..	.....	Melgven. *
	13	Samedi ...	Pont-Aven	Névez.
	14	Dimanche.	Riec-sur-Bélon	Moëlan. *
	15	Lundi	Clohars-Carnoët.	
	16	Mardi.....	Quimperlé : Sainte-Croix...	N.-D. de l'Assomption. - Baye.
	17	Mercredi..	Arzano. — Guilligomarc'h..	Rédéné.
	18	Jeudi	Mellac. — Tréméven.....	Le Trévoux.
	19	Vendredi..	Querrien. — Locunolé	Saint-Thurien.
	20	Samedi ...	Bannalec.....	Kernével.
	21	Dimanche.	Scaër	Coray, — Trégourez.
	22	Lundi	Leuhan	Saint-Goazec.
	23	Mardi.....	Spézet. — Landeleau.	
	24	Mercredi..	Châteauneuf-du-Faou	Plonévez-du-Faou.
	25	Jeudi	Laz. — Saint-Thois.....	Edern.
	30	Mardi.....	Locronan. — Kerlaz.....	Plonévez-Porzay. *
MAI	1	Mercredi..	Cast	Quéménéven.
	2	Jeudi	Plomodiern. — Ploéven. — Saint-Nic	Telgruc.
	3	Vendredi..	Landévennec.	
	4	Samedi ...	Crozon.....	Lanvéoc.
	5	Dimanche.	Camaret-sur-Mer.....	Roscanvel.
	6	Lundi	Argol	Dinéault. — Trégarvan.
	7	Mardi.....	Le Faou	Rosnoën. * — Logonna-Quimerc'h.
	8	Mercredi..	Quimerc'h	Lopérec.
	9	Jeudi	Saint-Ségal.....	Pont-de-Buis.
	12	Dimanche.	Quimper : Saint-Mathieu ..	Saint-Corentin. — Loc-Maria.
	15	Mercredi..	Châteaulin. — Saint-Coulitz.	Port-Launay.
	16	Jeudi	Pleyben.....	Lennon.
	17	Vendredi..	Cléden-Poher. — St-Hernin.	Carhaix. * — Plounévézel.
	18	Samedi ...	Motreff.....	Plouguer. — Kergloff.
	19	Dimanche.	Poullaouen. — Loc-Maria-Berrien	Huelgoat. *
	20	Lundi	Scrignac. — Bolazec.....	Berrien.
	21	Mardi.....	La Feuillée. — Botmeur.	
	22	Mercredi..	Plouyé.....	Collorec.
	23	Jeudi	Loqueffret. — Brennilis....	Lannédern.
	24	Vendredi..	Gouézec. — Lothey.....	Le Cloître-Pleyben.
	25	Samedi ...	Brasparts. — Saint-Rivoal.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première.; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B. — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 26 Janvier 1918.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

ÉVÊCHÉ
QUIMPER
DE LÉON

Quimper, le 28 Juillet 1918.

MONSIEUR,

Des prières publiques pour la France, pour les nations alliées, et pour l'âme de nos glorieux morts, seront célébrées à la Cathédrale, dimanche 4 Août, à 9 heures du matin, à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de guerre.

J'ai l'honneur de vous y inviter, et de vous informer qu'une place vous sera réservée au chœur, si vous voulez bien nous faire connaître votre intention d'assister à cette cérémonie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

QUIMPER. — IMP. DE KERANGAL.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 26 Septembre 1918.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Vous connaissez déjà les recommandations adressées à Messieurs les Maires par Monsieur le Préfet, en vue d'empêcher la propagation de la grippe dans le diocèse.

Je reçois moi-même à ce sujet, une lettre de Monsieur le Préfet, dans laquelle il m'écrit :

« J'espère que vous voudrez bien seconder mon action en la circonstance.

» Dans ce but, je vous serais obligé d'engager les membres du clergé, après entente avec les maires, à accepter de restreindre au strict minimum les exercices cultuels, ainsi que leur durée.

» En ce qui concerne notamment les enterrements, j'estime que les convois pourraient passer par l'église, mais que les cérémonies devraient être aussi courtes que possible. »

En conséquence, Messieurs et chers Coopérateurs, je vous engage, dans les localités où sévit l'épidémie, à raccourcir les cérémonies religieuses.

En ce qui concerne les enterrements, vous pourriez vous contenter d'un nocturne, ou même d'un *Libera*, en renvoyant la messe au lendemain.

Présentez mes paternelles condoléances aux familles éprouvées par le deuil.

Rappelez en même temps à vos populations que la prière est la vraie protection contre tous les genres de fléaux. C'est par elle surtout que nous obtiendrons la cessation des épreuves qui nous accablent.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N. S.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, impr. de Kerangal.

N° 72.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

POUR ANNONCER L'ARMISTICE

et ordonner un « Te Deum » d'Action de Grâces.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Seigneur a dit dans son Evangile : « Quel est le roi qui, devant aller faire la guerre contre un autre roi, n'examine pas d'abord à loisir s'il peut avec dix mille hommes se porter à la rencontre de celui qui vient à lui avec vingt mille ? Autrement, tandis que celui-ci est encore loin, il travaille par ses envoyés à lui faire accepter des propositions de paix » (1).

C'est aujourd'hui la situation de notre ennemi.

Il avait cru longtemps que c'était plutôt la nôtre. Malgré la victoire de la Marne et la triomphale résistance de Verdun, il s'obstinait à le proclamer. Après l'alliance américaine, il s'en vantait encore, et il a fallu la capitulation successive de ses complices, amenée par la campagne aussi sage que hardie du maréchal Foch, pour forcer l'Allemagne à reconnaître sa défaite et à demander grâce. Le glorieux armistice a été signé dans le temps même où nos frères d'Amérique reprenaient Sedan. Puisse cette coïncidence adoucir au cœur de nos vétérans la blessure de 1870 !

De ce grand événement nous devons remercier Dieu. Depuis quatre ans, nous ne cessons pas de le prier dans nos réunions religieuses et dans l'intimité du foyer domestique. La reconnaissance nationale nous fait un devoir de chanter enfin ce *Te Deum* solennel, que nous avons longtemps retardé, parce

(1) Luc, XIV. 20-30.

11 NOV. 1918

que cette guerre nous donnait autant d'inquiétude que de gloire, tant l'ennemi, même vaincu, demeurait redoutable pour la France et pour ses alliés. Mais l'heure est venue, cette fois, de dire à Dieu toute notre joie et toutes nos actions de grâces.

Nos hommes d'Etat ont su, avec un art consommé, avec un cœur loyal et chaud, exprimer les remerciements de la France à toutes les nations de l'Entente, et de chacune de ces nations nous sont venues des réponses fraternelles, où rien n'était oublié de ce qui peut émouvoir et flatter nos âmes françaises.

De leur côté, les chefs de nos armées, de tout pays, de toute race, de toute langue, ont traduit à leurs soldats nos sentiments de gratitude et d'admiration, en des termes qui nous reportent parfois aux plus brillantes époques de l'éloquence militaire. A les entendre exalter les exploits accomplis, et proclamer la vertu des sacrifices héroïques, le cœur se gonfle d'une fierté patriotique. Il semble que l'hommage rendu au sang versé enveloppe la nation entière comme d'un manteau d'honneur.

Comment les peuples et les armées ne s'uniraient-ils pas à leur tour pour dire au Maître du Ciel et de la terre qu'ils n'oublient pas sa Providence, qu'ils savent sa puissance, sa bonté, sa sagesse, et que, par-dessus tous les souverains et les généraux, ils acclament le Dieu des Armées, le Christ qui aime les Francs ?

Nous vous convoquons, Nos très chers Frères, dans vos églises paroissiales, le dimanche 17 Novembre, pour remplir ce grand devoir, et Nous y invitons avec vous toutes les autorités civiles et militaires, dont la présence imprimera à la cérémonie un caractère plus complètement national.

Comme, après Dieu, il convient de remercier aussi ceux de nos frères qui sont morts pour nous, et sans le sacrifice desquels nous n'aurions pas été sauvés, Nous vous demandons de vous unir à vos prêtres, au cours de ce mois ou du mois prochain, dans un service funèbre pour les victimes de la guerre, dont Messieurs les Curés et Recteurs fixeront la date pour chaque paroisse.

Et maintenant, il faut penser à la paix, car un armistice n'est pas un traité de paix. Il l'annonce seulement et le prépare. Vous n'ignorez pas combien les négociations de ce genre sont compliquées, surtout quand elles doivent, comme aujourd'hui, embrasser, avec nos propres intérêts, ceux de nos Alliés

et presque du monde entier. La pensée pratique qui doit dominer le débat est sans doute une idée de justice. Tout le mal commis doit être réparé, et la vindicte publique doit atteindre les responsables de la déclaration de la guerre et des méthodes monstrueuses qui, de leur côté, y ont présidé. Mais un autre souci n'est pas moins pressant, c'est celui d'arracher au coupable tout moyen de tenter une revanche. Et ici il ne s'agit pas tant de le lier dans les mailles d'une société de paix, où les nations sages s'uniront pour entraver ses plans de haine, que de le réduire pratiquement à l'impuissance en l'isolant de ses complices d'hier et en disloquant l'Empire qu'il avait édifié sur nos ruines. L'abdication du Souverain et la chute des dynasties régnantes en Allemagne ne seraient pas un gage de paix suffisant. C'est le peuple allemand tout entier qui a voulu cette guerre et qui l'a faite. Une vaste république, constituée par un tel peuple, ne sera pas moins menaçante pour la sécurité de ses voisins que l'Empire. Vous voyez, Nos très chers Frères, quelle est l'ampleur de ce problème et combien de temps il faudra peut-être y consacrer.

Nous ne doutons pas du génie et de la prudence des négociateurs que les Alliés chargeront de cette grande mission. Mais pour qu'ils aboutissent à une paix durable, ils devront tourner tant d'obstacles, concilier tant d'intérêts divergents, jeter sur le présent et sur l'avenir un regard si sûr et si juste, avoir si exactement le sens des choses possibles, que peu d'hommes seraient capables d'un si parfait jugement, si Dieu n'intervenait pour diriger de haut les délibérations et inspirer les décisions.

Pourquoi faut-il que l'homme qui représenterait Dieu avec autorité dans cette grave assemblée en soit écarté d'avance par des nations que nous aimons ? Le grand Pape que nous avons vu, depuis le début de la catastrophe, toujours empressé à en adoucir les horreurs et à en hâter la fin, Celui qui a, maintes fois, rappelé aux peuples les principes qui doivent régir la guerre et invité les chefs d'Etat à préparer une paix prompte, juste et durable, Celui dont les principales vues sur les conditions éventuelles d'un traité de paix se sont d'avance trouvées d'accord avec les directions du Président des Etats-Unis, aurait assurément exercé, par son représentant, une action heureuse sur les discussions et les résolutions du Congrès des diplomates, et ce

n'est pas notre chère France qui aurait pu avoir à se plaindre de son intervention.

Le Pape priera avec nous pour la paix, Nos très chers Frères. Mettons dans cette prière toute notre âme ; souvent, peut-être, notre tiédeur, nos négligences, nos péchés ont retardé le succès de nos prières pour la guerre. La paix tant désirée ne sera assurée pleinement que par notre ferveur. Recommandons la France et ses Alliés au Sacré Cœur de Jésus par le Cœur Immaculé de Marie.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Un *Te Deum* sera chanté, le dimanche 17 Novembre, dans toutes nos paroisses, à l'issue de la grand'messe ou des vêpres, pour remercier Dieu des victoires remportées par la France et par ses Alliés et de l'heureux armistice qui en est le premier fruit.

Des places y seront réservées aux autorités civiles et militaires.

ARTICLE II

Au cours des mois de Novembre ou de Décembre, un service solennel pour les morts de la guerre sera célébré dans chaque paroisse.

ARTICLE III

Les prêtres diront désormais à la messe l'oraison *pro pace* à la place de l'oraison *pro tempore belli*.

A tous les Saluts du Saint-Sacrement, on chantera le *Da pacem Domine*.

Et sera la présente Lettre-Circulaire lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper le 11 Novembre 1918, en la fête de saint Martin, Patron de la France.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

N° 73.

LETTRE PASTORALE

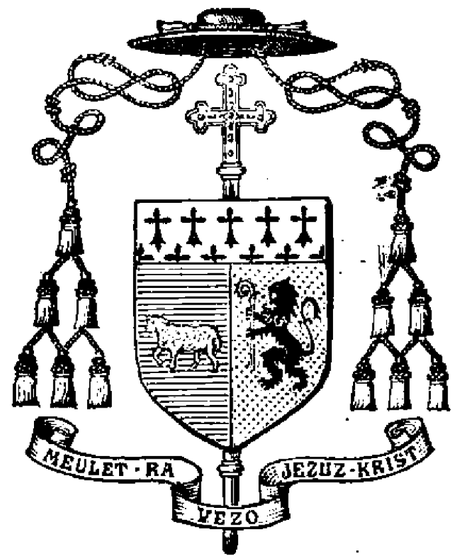
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

POUR ORDONNER

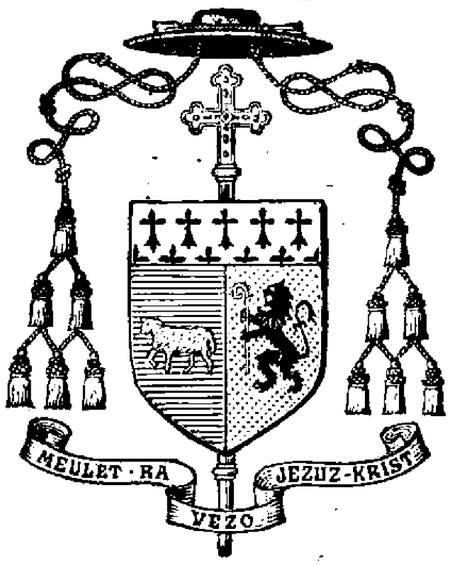
L'Apposition dans toutes les Églises paroissiales du DRAPEAU du SACRÉ CŒUR



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

3 dec. 1918



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous venons réclamer de vous un nouvel acte de reconnaissance. Il s'adressera spécialement au Cœur Sacré de Jésus. Vous lui exprimerez vos sentiments par l'inscription, sur le drapeau national, de l'image du Sacré Cœur, accompagnée des dates de 1914-1918. Ce drapeau demeurera exposé dans vos églises comme un remerciement à Notre Seigneur pour nos victoires.

Les bienfaits accordés par Dieu à la France remontent bien au delà de *la grande guerre*. Nous n'oublions aucun d'eux. Nous gardons fidèlement dans l'âme le souvenir

des Révélations faites à la Bienheureuse Marguerite-Marie, des appels qu'elle entendit, des promesses divines qu'elle reçut, et Nous croyons que la Dévotion au Sacré Cœur sera le salut de la France et du monde.

Mais le but précis de l'acte que Nous vous demandons aujourd'hui est de rendre gloire à Dieu pour les grâces mémorables dont il vient de nous favoriser. Nous avons vaincu par lui. Qu'il reçoive l'hommage de nos victoires.

Aucun de vous n'ignore combien le Sacré Cœur a été, pendant cette guerre, aimé, prié, honoré. Montmartre, Paray-le-Monial, et les innombrables sanctuaires dédiés à son culte, ont reçu les supplications incessantes d'un grand nombre de nos chefs de guerre et de nos soldats, de nos hommes politiques et de nos hommes d'affaires, et de la foule croyante appartenant à toutes les classes de la société. Le monde officiel s'est abstenu. Mais notre foi a parlé plus fort que son incroyance. Des âmes choisies, ignorées des hommes, connues de Dieu, dans le cloître et hors du cloître, se sont offertes en holocauste devant ses autels. Des morts, dont vos familles savent le nom, et que leurs anges seuls pourront compter, se sont donnés à Lui dans le sacrifice sanglant des champs de bataille, avec le sentiment très net qu'en mourant saintement pour la France, ils la rachetaient et la restituaient au Cœur de Jésus.

Dieu, nous en sommes convaincus, a entendu toutes ces prières et les a exaucées. Il a visiblement établi une coïncidence entre les étapes de la victoire totale et les grands jours de la piété populaire. L'élan libérateur des derniers mois et la série impeccable des opérations finales ont daté de la fête du Sacré Cœur célébrée au début de Juin. Ainsi l'action divine intervenait pour diriger et soutenir les efforts des sauveurs de la France.

Notre drapeau national, avec son insigne expressif,

dira clairement à Dieu et aux hommes que nous attribuons notre salut au Cœur même de Notre Seigneur Jésus-Christ et à l'amour plein de miséricorde qu'il a éprouvé pour nous.

Nous aurions souhaité que ce drapeau pût flotter librement sur nos rues et nos places, dans nos processions et nos cortèges, comme un hommage officiel de la Nation proclamant la royauté du Christ. Seul le Gouvernement pourrait attacher à notre acte ce caractère et en autoriser la publicité extérieure. Jusqu'ici, il s'y oppose. Prions et agissons pour que ces dispositions se modifient. Cette heure viendra-t-elle bientôt ? La Providence en est maîtresse comme de toutes les heures qu'a sonnées notre Histoire. Assez de grands souvenirs, assez de gloires nouvelles, assez de vertus et de mérites présents, justifient sur ce point les espérances les plus hardies pour que nous gardions confiance en l'avenir. Notre drapeau contiendra dans ses plis cet espoir réconfortant.

En attendant, nous le garderons en permanence dans nos églises, fixé de préférence auprès d'un autel du Sacré Cœur ou de quelque statue qui le représente.

De ce lieu sacré il évoquera, avant tout, dans vos âmes la pensée de la France, pour que vous ne cessiez pas d'expier, de remercier, et de prier pour la Patrie.

Mais vous vous souviendrez aussi que c'est le drapeau de votre paroisse, donné par vous, gardé par vous, associé à vos peines, à vos joies, traduisant votre foi et vos résolutions chrétiennes, suppliant pour vous, repentant pour vous, et glorifiant Dieu en votre nom comme au nom de vos morts et au nom de leurs enfants qui deviendront, grâce à vous, de solides chrétiens et seront, un jour, l'honneur et la force du Pays.

Il Nous semble que, si vous comprenez ainsi le sens de la cérémonie à laquelle Nous vous convions, Notre

Séigneur y attachera de grandes grâces pour la France et pour vous.

Nous avons décidé que cet acte solennel aura lieu, dans toutes les paroisses, à la prochaine fête de Noël. Noël est toujours pour nous une fête nationale. C'est l'anniversaire du baptême de Clovis. Mais elle est surtout la fête de l'Enfant Dieu, notre Sauveur, naissant à Bethléem. Aujourd'hui, à Bethléem, sur le lieu même de la divine naissance, flotte le drapeau français. Fasse le Ciel qu'il s'imprègne, sur cette terre sainte, d'un esprit nouveau et d'une foi rajeunie, et qu'il reprenne peu à peu, au berceau du Christ, les traditions chrétiennes du baptistère de Clovis, que le déluge de feu et de sang qui a submergé Reims n'a pas pu détruire.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

En la fête de Noël prochaine, dans toutes les paroisses de Notre diocèse, soit après la grand'messe, soit à l'issue des vêpres, avant le salut, sera fixé, en lieu et place convenables, le drapeau national portant sur la partie blanche l'image du Sacré Cœur avec les dates 1914-1918.

ARTICLE II

Nous autorisons Nos prêtres à bénir solennellement ce drapeau, en employant la formule qui est jointe à Notre Lettre pastorale.

Ils liront ensuite la prière qui la suit, et à laquelle Nous attachons cinquante jours d'indulgence.

Et sera la présente Lettre Pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, le 3 Décembre 1918, en la fête de saint François-Xavier.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

FORMULE DE LA BÉNÉDICTION

Formula Benedictionis Vexilli.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum,
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Domine Jesu Christi, cujus Ecclesia est velut castrorum acies ordinata : bene†dic hoc vexillum, ut omnes sub eo tibi Domino Deo exercituum militantes, in honorem Sacratissimi Cordis tui, inimicos suos visibiles et invisibiles in hoc sæculo, superare et post victoriam in cœlis triumphare mereantur. Per te, Jesu Christe, qui vivis et regnas cum Deo Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

(Deinde vexillum aqua benedicta aspergatur.)

PRIÈRE

O Jésus, Fils unique du Père Eternel, vous nous avez rachetés au prix de votre sang. Vous êtes ainsi, par droit de naissance et par droit de conquête, le Roi suprême du genre humain tout entier, des nations aussi bien que des individus.

Votre règne, vous voulez l'établir par les charmes tout-puissants de votre amour. C'est pourquoi vous nous avez révélé votre Sacré Cœur.

Fille aînée de votre Eglise, la France a eu les prémices de cette manifestation. Pour réaliser vos desseins, elle doit se consacrer officiellement à votre Sacré Cœur dans le temple national qu'elle a édifié suivant votre désir ; et, comme marque permanente de sa consécration, vous voulez que votre Divin Cœur soit peint sur ses étendards.

Humblement prosterné à vos pieds, je vous supplie d'écarter les obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de vos volontés.

Daignez me donner à moi-même les grâces de lumière et de force dont j'ai besoin pour faire régner en moi sans réserve, et devenir, dans la position où vous m'avez placé, un propagateur ardent de ce règne social de votre Cœur qui doit être la source de tant de grâces pour notre bien-aimée Patrie.

Cœur Sacré de Jésus, sauvez la France et régnez sur elle !

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

CONCLUSIONS PRATIQUES

DE LA

RÉUNION DES CURÉS

Nous croyons utile de faire connaître à tout le Clergé, les conclusions pratiques de l'entretien que Nous avons eu, le 26 Février, avec Messieurs les Curés du diocèse.

I

En conférant aux Doyens le titre et les fonctions de *vicaires forains*, Nous leur avons rappelé qu'ils trouveront, dans les articles 447-48-49 du nouveau Code, l'énumération de leurs devoirs et de leurs droits. — C'est au mois de Décembre qu'ils devront présenter à l'Evêque leur rapport annuel.

Nous avons dû nous occuper ensuite de l'état des ressources de l'Evêché et de la Caisse des prêtres infirmes. Pour parer au déficit, qui provient de la suppression des ondoiements et d'une partie importante des dispenses de mariage, et pour faire face aux charges nouvelles qui nous incombent par suite de la multiplication des invalides du Clergé, Nous avons recouru au droit dit *Cathedraticum* (can. 1504), en le simplifiant, et décidé que, chaque année, les paroisses Nous verseront le 5 °/₀ de leurs recettes. Ce 5 °/₀ sera partagé en deux parties égales, dont l'une sera attribuée à l'Evêché et l'autre aux vieux prêtres.

Le problème de la vie chère demeure grave et pèse surtout sur Messieurs les Curés et les Recteurs. Ils économiseront le plus possible. Nous leur conseillons d'écarter de leur table tout vin vieux, excepté dans des cas très rares. Pour leur venir en aide, il a été convenu que la pension de Messieurs les Vicaires

5 mars 1919

sera portée à 800 francs (1), aussi longtemps que la situation n'aura pas changé.

Sur la question du *binage*, nous avons déclaré qu'il sera autorisé dans les seules paroisses où la suppression d'un Vicaire entraînerait la suppression d'une messe de règle. On trouvera le commentaire de cette décision dans la note détaillée que Nous publions plus loin.

Nous désirons vivement que les écoles presbytérales puissent se multiplier. Mais la mort a fait tant de vides dans nos rangs que, pendant plusieurs années, il faut s'attendre à une diminution notable dans le nombre des prêtres instituteurs.

Le Clergé devra donc se dévouer ardemment à l'Œuvre des Vocations, les rechercher dans les bonnes familles, entretenir le désir du sacerdoce dans les enfants qui leur paraîtront les élus de Dieu, les suivre de près au Petit Séminaire et durant les vacances. — Ils se souviendront aussi que notre Séminaire et nos collèges sont pauvres, et que la vie est chère pour eux comme pour nous (2). Si les familles des enfants peuvent payer leur pension, comme ce doit être la règle, nos charges seront moins lourdes.

Les vocations tardives sont précieuses, quand elles sont sûres. Nous croyons que la formation intellectuelle des jeunes hommes qui en sont favorisés nécessite leur séjour pendant deux ans au moins dans nos collèges, même après de premières études faites sous une direction sérieuse.

Nos petites écoles catholiques seront toujours pour nous la première pépinière des vocations cléricales. C'est le devoir des Curés et Recteurs de s'y intéresser constamment, par des visites, par des examens.

Nous leur demandons aussi de pousser, le plus possible, la jeunesse intelligente, dans chaque paroisse, à préparer les Brevets d'Instruction religieuse que Nous venons d'établir.

Nous les informons que, dès que la crise du papier le permettra, Nous mettrons à leur disposition le *Livret de Famille* que Nous leur avions annoncé en 1914.

On Nous a demandé, depuis la réunion, s'il y a lieu d'accorder et de faire payer des dispenses de publications de mariage, quand les mariages sont affichés à la porte des églises. Non, si

(1) Nous pensons, cependant, que cette somme peut être réduite à 750 francs pour ceux des Vicaires qui ne payaient que 450 francs avant la guerre.

(2) Nous avons dû élever à 400 francs le prix de la pension au Grand Séminaire.

du moins l'affichage se fait, comme le veut le Code, pendant huit jours comprenant deux dimanches ou fêtes de précepte. Mais, dans Notre diocèse, Nous n'autorisons l'affichage que pour les paroisses qui comptent plus de dix mille habitants.

La suppression des ondoiements ayant amené parfois des retards prolongés ou même des abstentions dans la présentation des enfants au saint Baptême, Nous recommandons aux prêtres de ne pas perdre de vue les familles qui ont ainsi manqué à leur devoir, et de tout faire pour procurer le Baptême à ces pauvres enfants.

Nous insistons pour que l'Union Catholique soit partout restaurée, et que les membres des associations paroissiales s'assemblent périodiquement pour étudier quelqu'un des sujets proposés par le Bureau diocésain.

Il est à souhaiter que les soldats démobilisés soient groupés dans les paroisses, rattachés, si c'est possible, à l'Union Catholique, entraînés à des réunions d'actions de grâces pour la victoire ou de prières pour les morts, conduits en pèlerinage à nos grands sanctuaires, invités à des retraites fermées, amenés à s'entendre et à s'entr'aider pour la défense de leurs intérêts.

A l'occasion des élections, le devoir du prêtre est de rappeler aux électeurs l'importance de l'acte qu'ils vont accomplir. Il le fera avec calme, en relisant aux fidèles la note publiée par l'Evêque sur les revendications des catholiques, dans sa Lettre pour le Carême, et en leur montrant qu'ils seront responsables des votes émis par les hommes qu'ils auront élus.

II

Tarifs paroissiaux.

Présentation matérielle. — Une première uniformité peut être facilement réalisée, dans la forme extérieure des tarifs, par l'emploi des formules imprimées déjà remises aux chefs des paroisses, et l'observation des avis qui y ont été joints. Ajoutons seulement, ici, qu'il y a lieu de mentionner toujours la *classe gratuite* des enterrements d'adultes et d'enfants avec le cérémonial restreint et les quelques accessoires qu'elle comporte.

Les envois à l'Evêché devront contenir une copie des tarifs actuellement en vigueur et de leur répartition. On aura soin d'y joindre un timbre pour la réponse.

Distribution et composition des classes. — Il y a lieu d'établir partout des classes nettement distinctes, composées invariablement d'éléments déterminés, en supprimant, ou du moins en réduisant le plus possible, les suppléments facultatifs mis à la disposition des fidèles moyennant rétribution spéciale.

Il est permis, si les habitudes de la paroisse s'y prêtent, de comprendre dans les éléments d'une classe de sépulture, outre les rites et la solennité de l'enterrement proprement dit, une Octave de Services, un grand Service de huitaine, ou un Annuel. — En plusieurs paroisses s'est établi l'usage d'élever le prix de l'enterrement quand la famille ne consent pas à accepter telle ou telle partie des cérémonies que comporte normalement une classe. Mieux vaudrait, à Notre avis, n'accorder dans ce cas que la classe immédiatement inférieure ; Nous ne proscrivons pourtant pas cet usage, pourvu que l'écart des prix soit peu considérable.

L'uniformité eût été désirable dans la composition des Octaves ou des Annuels. Pratiquement, c'est impossible. Chacun fixera donc exactement sur le tableau le nombre de services et de messes compris dans l'Octave, l'Annuel ou ses subdivisions. Nous permettons de réduire à deux le nombre de messes d'une Octave, là du moins où la prudence le conseillera.

Prix des cérémonies tarifées. — Eu égard aux circonstances présentes, Nous autorisons une majoration modérée des tarifs existants, partout où cette augmentation paraîtra nécessaire et opportune. Nous ne pouvons fixer de règle uniforme. Chacun devra s'inspirer des convenances locales, des facultés et dispositions plus ou moins favorables des paroissiens, en prévoyant les conséquences de diverse nature qui peuvent résulter de la mesure qu'il prendra. D'une façon générale, Nous estimons du moins que l'honoraire de la messe peut être porté à cinq francs quand elle est chantée à une heure tardive, qui impose un jeûne prolongé.

Il convient de conserver certaines cérémonies *à prix moins élevés* en faveur des paroissiens pauvres. Il a paru à MM. les Curés que le prix de l'enterrement de dernière classe ne devrait pas *dépasser* 20 ou 25 francs.

Le relèvement des tarifs n'entraîne par lui-même aucun changement dans les conditions fixées pour *les fondations*. Chaque paroisse doit continuer à en assurer l'accomplissement conformément aux prescriptions du Droit canonique. (Code, canon 1549, § 2.) — Si les charges par leur multiplicité devenaient trop lourdes, une réduction pourrait être sollicitée à Rome, conformément aux principes énoncés dans le canon 1551.

Il est à peine besoin de rappeler que tous les chants et cérémonies, quels qu'ils soient, doivent être accomplis d'une manière digne, pieuse et édifiante. Le trop grand nombre de services accumulés peut, en certaines paroisses, être un obstacle à cette dignité exigée dans la prière et dans le culte. MM. les Curés et Recteurs feront tout ce qui dépendra d'eux pour éviter les abus, et pourront, au besoin, remplacer le chant par la psalmodie.

Répartition. — Conformément aux indications portées dans le tableau de répartition, on commencera par prélever, en faveur du prêtre qui l'aura célébrée, l'honoraire de la messe. Puis l'on fera deux parts du reste, l'une pour le clergé, l'autre pour l'église, en comprenant dans celle-ci la rétribution des employés et le prélèvement en faveur du Séminaire. Il n'a pas été possible de déterminer un principe uniforme pour ce premier partage. Il conviendra de s'inspirer le plus possible de la règle suivante, qu'il faut prendre dans sa complexité :

« Pour les prix moyens, la somme provenant d'une cérémonie peut être attribuée par moitié au clergé et à l'église ; — pour les prix supérieurs, la part de l'église doit être renforcée ; — elle sera au contraire restreinte dans les prix faibles. La part revenant au clergé peut encore être augmentée, si le nombre des prêtres à rétribuer est plus considérable. »

La somme qui revient au clergé sera elle-même partagée de telle sorte que le Curé ou Recteur ait deux parts tandis que chaque vicaire en a une. On ne devra pas viser à une égalité mathématique, mais bien plutôt par de mutuelles compensations, tantôt en forçant un chiffre, tantôt en diminuant un autre, établir une distribution vraiment équitable, sans fractions encombrantes ou inutiles.

Il faut enfin rappeler ici deux décisions prises sur des questions de détail :

a) Au départ ou au décès d'un prêtre, Curé, Recteur ou Vicaire, rien n'est dû à lui-même ni à ses héritiers à raison du

casuel des cérémonies auxquelles il a pris part, mais qui n'ont pas été réglées. Cette part échoit à son successeur.

b) Quand un emploi de Vicaire devient vacant, soit momentanément, soit d'une manière habituelle, la part du casuel qui reviendrait à ce Vicaire sera divisée en autant de fractions égales qu'il y avait de prêtres dans la paroisse avant cette vacance: l'église recevra une des parts ainsi obtenues, et chaque prêtre une autre.

III

Binage.

Le binage ne peut être autorisé qu'autant qu'il est nécessaire pour ne pas priver de l'assistance à la messe, les dimanches et fêtes de précepte, une partie notable de la population d'une paroisse.

C'est à ce titre que le binage fut autorisé, dès le début de la guerre, par suite de la mobilisation d'un très grand nombre de prêtres.

La démobilisation ne fera pas cesser complètement et partout la nécessité du binage; car, même quand elle Nous aura rendu tous les prêtres encore mobilisés, elle n'aura pas comblé les vides que la guerre a faits dans les rangs du clergé de ce diocèse. Par suite, il sera impossible de maintenir dans toutes les paroisses le même nombre de prêtres qu'avant la guerre.

1° On se verra, par exemple, obligé de laisser sans Vicaire, plusieurs des paroisses à deux prêtres, dans lesquelles un Recteur peut suffire seul au service paroissial, mais où cependant deux messes de règle sont nécessaires, les dimanches et fêtes de précepte

Dans ce cas, la suppression du Vicaire motivera l'autorisation du binage dans ces paroisses.

2° Il pourra aussi arriver qu'on soit amené à réduire d'une unité le nombre des Vicaires, dans des paroisses à plusieurs Vicaires, où cette suppression d'un Vicaire, sur 2, 3, 4 ou 5, bien que laissant le personnel suffisant pour le reste du service paroissial, ne laisserait pas assez de prêtres pour célébrer, les dimanches et fêtes, le nombre de messes que réclament les besoins de la population.

La suppression d'un Vicaire, sur 2, 3, 4 ou 5, motivera aussi l'autorisation d'un binage dans ces paroisses.

Voilà, il Nous semble, les deux seuls cas où il y aurait lieu d'autoriser le binage, quand la démobilisation aura été achevée. — Car, en dehors de ces deux cas, ou bien il s'agira des paroisses qui auront le même nombre de prêtres qu'avant la guerre, et alors il n'y aura pas lieu d'y autoriser le binage ; à moins pourtant qu'il soit prouvé, que pour une cause ou une autre, ce nombre de prêtres est devenu insuffisant pour la célébration du nombre de messes que réclament les besoins de la population. Ou bien il s'agira de paroisses dans lesquelles le nombre des prêtres a été réduit d'une unité, mais reste quand même suffisant pour célébrer le nombre de messes nécessaire, les dimanches et fêtes, comme pour le reste du service paroissial ; et dans ce cas la suppression d'un prêtre ne motive pas l'autorisation du binage dans ces paroisses.

Il faut noter que, dans les paroisses où le binage n'est pas autorisé en principe, soit parce que il y a le même nombre de prêtres qu'avant la guerre ; soit parce que le nombre de prêtres ayant été diminué, il est encore suffisant pour la célébration de toutes les messes nécessaires, les dimanches et fêtes ; l'absence volontaire d'un des prêtres n'autorise pas le binage d'un des autres pour le remplacer.

Ainsi, par exemple, dans une paroisse à deux prêtres, où après comme avant la guerre, il y a un Recteur et un Vicaire, si l'un des deux, le Recteur par exemple, doit s'absenter le dimanche, pour chanter la messe de Pardon d'une autre paroisse, il ne peut pas faire biner son Vicaire ; il doit se faire remplacer par un autre prêtre pour dire la messe à sa place dans sa propre paroisse ; s'il ne trouvait pas de remplaçant, il devrait décliner l'invitation qu'il avait acceptée, et dire la messe dans sa paroisse.

Si c'était pour une cause grave, indépendante de sa volonté, qu'il dût s'absenter, et qu'il ne trouvât pas de remplaçant pour dire la messe à sa place dans sa paroisse, il ne devrait pas, de sa propre autorité, faire biner son Vicaire, mais recourir à l'Evêque.

Quimper, le 5 Mars 1919.

† ADOLPHE,

Évêque de Quimper et de Léon.

• Quimper, typ. de Kerangal, imp. de l'Evêché.

N° 74.

LETTRE PASTORALE

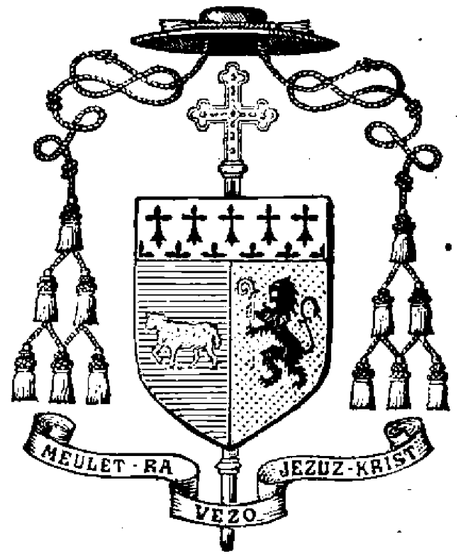
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

sur quelques Devoirs du Temps de Paix

ET MANDEMENT

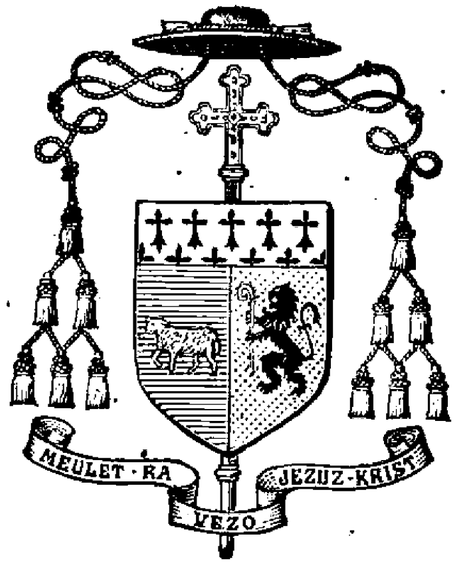
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1919



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1919



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous ne pourrions pas, cette année, dans Notre Lettre Pastorale de Carême, vous parler d'autre chose que de vos devoirs du temps de paix.

I. — Nous tenons à vous dire d'abord, avec un cœur tout paternel, la grande part que Nous prenons à vos douleurs. La victoire, qui fut lente à venir, s'est pourtant trouvée, à l'heure du dénouement, plus prompte et plus complète que nous ne l'espérions : il y aurait là de quoi nous enivrer de joie. Mais elle a coûté si cher que nous

Nos Morts.

l'accueillons gravement, comme un don austère du Sacré Cœur, où les leçons de la mort s'associent à la fierté du triomphe pour nous enseigner le devoir présent.

Notre diocèse a perdu, dans cette guerre, 50 prêtres et autant de séminaristes. Nous ne les séparerons pas, dans nos prières, des morts innombrables dont vous portez le deuil. Prêtres et laïques, ils ont offert ensemble le même sacrifice, uni à celui du Calvaire. Nous multiplierons pour eux le sacrifice eucharistique, qui achèvera leur salut en consommant leur entrée dans la gloire éternelle.

A nos morts du clergé, Nous avons l'intention de dresser, à Quimper, un monument commémoratif. De votre côté, vous ne manquerez pas de rendre à vos morts un hommage paroissial, soit par l'inscription de leurs noms dans vos églises, soit par l'érection, dans vos cimetières, d'une tombe collective où vous irez prier pour vos compatriotes et particulièrement pour ceux qui n'ont eu au loin qu'une sépulture anonyme. Aucune paroisse ne voudra refuser à ses fils ce témoignage de reconnaissance, qui sera à la fois un éloge pour les morts et un enseignement pour les vivants.

Des patriotes pleins de foi ont conçu un projet plus vaste, qui ne nuirait pas au nôtre. Tous les hommes de Cornouailles, de Léon, de Tréguier, n'ont eu qu'un cœur et qu'une âme dans l'effort des batailles sans fin, sur mer et sur terre. Pourquoi ne pas leur rendre honneur à tous en même temps, dans une chapelle de granit, qui s'élèverait sur la plus haute cime des monts de Bretagne, à Saint-Michel de Brasparts ?

Ce site désolé Nous semble, en effet, convenir au Mémorial funèbre et triomphal de nos soldats et de nos marins.

Nous avons vu le projet du monument qu'on y vou-

drait construire. Ses lignes, d'un dessin sévère et harmonieux, s'accordent bien avec le paysage, et mieux encore avec les sentiments des victimes et ceux de leurs familles.

En exprimant puissamment la foi de vos morts, leur patriotisme indéfectible, leur courage et leur endurance, il traduira aussi votre confiance dans leur salut éternel, et vos propres aspirations vers le ciel.

Le monument sera dédié à saint Michel, qui, depuis de longs siècles, possède en ce lieu un humble sanctuaire, toujours fréquenté par les fidèles des paroisses environnantes. Le Saint Archange est le protecteur attitré de la France. Il a été l'éducateur officiel de notre Jeanne d'Arc. Il est l'introducteur au Paradis des âmes qui ont ici-bas rempli tout leur devoir. Quel autre Patron pourrait être mieux choisi pour veiller sur la gloire de nos braves et leur attirer des prières ?

Quand l'accès de la montagne sera rendu plus facile, les pèlerins viendront s'y agenouiller pour recommander à l'Archange leurs morts inoubliables. A certains jours, on y célèbrera la messe. De ces hauteurs, les cœurs monteront plus vite vers le ciel, où s'achèvera la rencontre avec les âmes plus vivantes que jamais.

Nous souhaitons que tout notre diocèse s'associe à l'érection de ce monument grandiose, et qu'en le saluant de loin, le pays tout entier acclame avec admiration ceux qui furent ses sauveurs.

La Religion force et salut de la France.

II — C'est par nos morts, en effet, que la France vivra. Puisse-t-elle vivre forte ! Nous entendons dire que le peuple Français ne s'est pas fait encore une mentalité de vainqueur, qui sache remplir tous ses devoirs et exercer tous ses droits. C'est possible. Il semble bien qu'il ait acquis plus de gloire que de force. La force ne vient pas surtout des frontières agrandies, des restitutions obtenues, du

rempart solidement établi contre l'ennemi, du domaine colonial développé. Il faut qu'à l'épanouissement extérieur corresponde une force intérieure suffisante.

La force intérieure d'un peuple dépend de son organisation et de l'esprit qui l'anime. La France a grand besoin de donner à sa vie des bases plus solides et un couronnement plus ferme. Mais nous croyons que, quel que soit le degré de perfection de ses institutions, elle n'aura pas une paix durable et féconde, aussi longtemps qu'elle s'obstinera à vivre séparée de Dieu. On a parlé des *forces spirituelles* qui ont concouru au salut du Pays. Au fond, il n'y a qu'une seule force qui soit assez puissante pour entretenir la vie morale d'un peuple, pour donner naissance en lui à toutes les énergies que réclame l'activité nationale, c'est la Religion, parce qu'elle seule fournit un fondement inébranlable à la loi et au devoir.

Le mouvement révolutionnaire, qui parcourt et ravage l'Europe depuis deux ans, illustre douloureusement cette vérité pratique. Mgr d'Hulst écrivait, dès 1871, cette page qui s'applique trait pour trait à l'histoire sociale de l'heure actuelle : « Quand l'homme a perdu le souci et jusqu'à la connaissance de ses destinées immortelles, il devient l'homme animal. Et quand beaucoup d'hommes sont devenus tels, alors apparaît une société qui fait peur : elle a les dehors de la civilisation, cet ordre apparent que maintiennent encore les habitudes empruntées aux mœurs chrétiennes ; mais au fond, il n'y a plus que le conflit sans cesse menaçant des égoïsmes opposés. L'un veut garder ce qu'il possède ; l'autre, prendre ce qu'il n'a pas : et l'idée morale est aussi étrangère à celui qui se défend contre le pillage qu'à celui qui rêve de le consommer. Alors la guerre sociale est en permanence dans les volontés, et si elle n'éclate pas à chaque instant, c'est que les moyens d'action ne répondent pas toujours aux vœux fra-

tricides des nouveaux Barbares. Alors l'inégale répartition des biens de ce monde, ce produit naturel et légitime de la liberté et de la fécondité du travail multiplié par le nombre et par l'activité des générations, devient le grief irrémissible d'une moitié du genre humain contre l'autre. La mauvaise foi s'empare de ces passions aveugles et les excite par des théories mensongères : on persuade la multitude que son bien et sa prospérité sont injustement détenus par une poignée d'hommes qui réunissent entre leurs mains les éléments du bonheur de tous : et la multitude en vient à croire qu'il suffirait de faire disparaître quelques centaines de milliers d'hommes, pour faire de l'abondance et de la jouissance une réalité vulgaire et universelle. Avouons que la tentation est forte ; et que reste-t-il pour la combattre ? Dieu ? La Justice ? La crainte des châtiments à venir ? L'attente des compensations éternelles ? L'incrédulité a balayé toutes ces croyances et nous a livrés sans défense à la Barbarie » (1).

Nos hommes d'Etat voient-ils le danger ? Oui, et très clairement. Ils font de louables efforts pour l'écarter. Ils comptent sur l'*Union sacrée* pour le vaincre, et ils ont raison. Mais ils n'aperçoivent que la moitié de la vérité, la moins importante. Ils ne veulent pas s'avouer que le danger vient surtout de la suppression du frein religieux dans les âmes. Nous souffrons à la pensée que tant de hautes intelligences en soient venues à rejeter la foi chrétienne et à la combattre. Comment des hommes qui ont fait l'expérience du pouvoir, qui savent la nécessité de l'esprit de sacrifice pour la vie sociale, qui constatent la fécondité inouïe de la charité née de l'Evangile, qui sentent l'impossibilité de maîtriser les passions mauvaises sans une discipline descendue du Ciel, n'ont-ils pas le

(1) Mgr d'Hulst : sermon à Marcassan, Oct. 1871.

courage de s'incliner devant Notre Seigneur Jésus-Christ comme devant l'unique sauveur de la société et des âmes ? La Franc-Maçonnerie qui les arrête rentrerait dans l'ombre et dans le silence, si tous les honnêtes gens qui souffrent par elle s'entendaient enfin pour briser son joug. Nous faisons des vœux pour que ce grand devoir national s'accomplisse, un jour, car le relèvement religieux de la France en dépend.

III. — Mais Notre intention n'est pas d'insister aujourd'hui sur ce vaste sujet.

Notre but est plus modeste et plus précis. En présence du danger de mort que fait courir à la Patrie l'impiété, chaque jour plus militante, et de la diminution de foi que l'on constate même en Bretagne, Nous voudrions vous amener à fortifier la vie catholique dans vos âmes, dans vos familles, dans vos paroisses, et vous indiquer quelques moyens de contribuer pour votre part au développement des forces spirituelles de la France par le progrès de l'esprit chrétien dans toutes les classes de la société.

L'effort que Nous vous demanderons est aussi nécessaire que celui du temps de guerre. Sans lui, la paix ne serait pas pleinement bienfaisante. Il faut vous y dévouer avec une confiance généreuse. Ce n'est pas au moment où Dieu vient de nous combler de grâces insignes que nous cesserons de regarder l'avenir avec espoir et courage.

L'Instruction religieuse.

IV. — Le premier effort à faire est d'apprendre sa religion. Pour être une lumière et une force, la foi doit être éclairée. Elle ne l'est aujourd'hui ni dans les masses populaires, ni dans les classes intellectuelles. En général, ceux qui lisent, lisent tout, excepté l'Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ et les enseignements que l'Eglise y a puisés. Interrogez vos prêtres qui reviennent du front.

Ils vous diront que beaucoup d'hommes, même croyants, ignorent plusieurs vérités essentielles de la doctrine catholique. Si les femmes s'examinaient entre elles sur le même point, elles seraient surprises de se reconnaître réciproquement si peu au courant des dogmes de l'Eglise et même de ses lois.

Dans Nos précédentes Lettres Pastorales de Carême, Nous vous avons montré que les sacrements sont le grand moyen de formation et de vie catholique. Mais d'ordinaire la grâce opère avec d'autant plus de fruit qu'elle est plus accompagnée de lumière. L'instruction religieuse est nécessaire pour appuyer l'effort moral. C'est vrai pour l'homme. C'est vrai pour l'enfant. Vous allez avoir à préparer votre jeunesse en vue des travaux de la paix, à lui faire la forte mentalité religieuse qu'exigent plus que jamais les temps confus et troublés où nous vivons. Les jeunes filles n'en ont pas moins besoin que les jeunes gens. C'est un effort qui s'impose également dans toutes les classes de la société. L'accomplissement intelligent et généreux de leur devoir dépendra de la connaissance qu'elles en auront. Or, sur le devoir chrétiennement compris, sur chacun des aspects qu'il revêt, religieux, familial, social, civique, c'est le Catéchisme qui dit la parole précise et autorisée. Il faut ramener les âmes au Catéchisme.

Ce rôle est, avant tout, celui de la famille. Quand même vous auriez, — et vous les avez, — des prêtres passionnés pour le Catéchisme, courant à la recherche des enfants, les groupant par séries, multipliant les séances d'études, excitant l'émulation par les moyens les mieux choisis, apportant à leur enseignement les procédés pédagogiques les plus parfaits ; quand même ils susciteraient autour d'eux, — comme ils le font en réalité, — des légions de catéchistes volontaires, qui leur

viendraient de tous les milieux croyants, qui leur apporteraient sans se lasser leur temps, leur savoir-faire, leur zèle, qui se prépareraient par de sérieuses études à leur apostolat infatigable, tout cet apostolat sacerdotal et laïque, qui a pris dans notre diocèse un magnifique élan, n'obtiendra pas un résultat correspondant à tant d'efforts sans le concours persévérant de *la famille.*

Or, Nous sommes, en conscience, obligé de reprocher à l'ensemble des familles, depuis quarante ans, deux défaillances graves. Elles n'ont pas exigé l'enseignement de la Religion à l'école. Elles ne l'ont pas elles-mêmes enseignée suffisamment au foyer.

A l'Ecole.

Dès que Dieu est en dehors de l'école, qu'il ne reparaît ni dans une leçon, ni dans un devoir, ni dans une explication, et que l'Eglise qui le prêche est représentée, dans les ouvrages courants, sous un jour injuste et faux, il n'est pas possible que l'enfant garde la délicatesse et la fermeté de sa foi, même quand il n'en perd pas les habitudes, et vous devez vous attendre à le voir, avant la vingtième année, tomber dans l'indifférence, qui est le chemin du mépris et de la haine. Si l'école demeure encore sans Dieu pendant plusieurs générations, il faudra une sorte de miracle pour conserver un reste de Religion dans la pieuse Bretagne. Il ne sera pas nécessaire pour cela que la Religion soit violemment attaquée par les maîtres. Il suffira qu'ils la passent sous silence comme un phénomène tout humain qui ne mérite pas l'attention des esprits réfléchis. En d'autres termes, il suffira que l'*école* soit vraiment *sans Dieu* et les *maîtres sans foi.* Pour le salut commun, la loi qui impose au Pays ce genre d'enseignement doit, à tout prix, être modifiée dans un sens chrétien. Elle est meurtrière des âmes. Nous n'attaquons pas les personnes qui l'appliquent. Mais Nous dénonçons hautement le mal qu'elle fait. Nous ne trou-

blons pas ici l'Union sacrée. Nous croyons pouvoir affirmer, d'après des témoignages sérieux qui viennent du front, que, le jour où cette loi sera enfin changée, beaucoup de membres de l'Enseignement public seront les premiers à pousser un soupir de soulagement, en saluant le retour dans l'école, de l'idée religieuse qui en fut trop longtemps chassée.

Jusque là, nous avons le droit, reconnu par les tribunaux, de faire surveiller par nos Associations l'enseignement qu'on y donne, et les familles ont le devoir, quand elles le peuvent, de conduire leurs enfants dans les maisons où ils recevront l'instruction religieuse en même temps que la science profane.

Nous ne parlons pas seulement ici de l'école primaire. Le danger s'aggrave pour les âmes à mesure qu'elles entrent en contact avec les degrés supérieurs de l'Enseignement. Pour y parer, les Evêques français se sont imposé les plus lourds sacrifices. Ils ont fondé des collèges et des Facultés dont la valeur scientifique et littéraire est reconnue même par les jurys de l'Etat. Quelle excuse peut rester aux parents qui refusent de recourir pour leurs fils et leurs filles à ces établissements chrétiens ? Nos Alliés d'Amérique et des autres parties du monde, qui tiennent à rendre plus intimes entre eux et nous les liens créés par la guerre, ont résolu, pour achever l'éducation de leurs jeunes gens, de les envoyer, aussi nombreux que possible, dans nos Universités françaises. Dans lesquelles ? Ceux d'entre eux qui sont catholiques n'hésiteront pas un moment dans leur choix. Catholiques, ils iront aux Facultés catholiques. Ils l'ont annoncé déjà. Grande leçon donnée à tant de familles bretonnes, qui n'ont pas pour leurs fils le même courage. Comment ne pas regarder leur faiblesse comme une grave défaillance morale ?

Dans la Famille.

V. — Une autre défaillance, croyons-Nous, explique celle-ci et l'a précédée. Les parents sont trop portés à se décharger sur des personnes étrangères du soin de l'instruction religieuse due à leurs enfants, et à croire que leur responsabilité personnelle est ainsi garantie. Ils se trompent. L'ordre établi par Dieu veut qu'ils soient les premiers maîtres de Religion de ces jeunes âmes. Ils ne doivent se faire suppléer qu'en cas de nécessité. Leur mission, d'ailleurs, ne cesse pas le jour où l'enfant passe aux mains du prêtre dans la paroisse ou dans les écoles, car, même là, si la famille ne surveille pas, ne contrôle pas, n'excite pas, et au besoin ne force pas l'enfant à voir dans la science religieuse la plus importante et la plus nécessaire de toutes, l'enfant la négligera. Si, au contraire, la famille s'en occupe, avec un soin constant jusqu'aux abords de la maturité, elle aura formé supérieurement l'âme de l'homme, et elle ne songera pas un instant à jeter cette âme honnête et croyante en proie aux influences démoralisantes et aux doctrines dissolvantes de l'enseignement officiel et surtout d'une philosophie qui aboutit tout entière à l'athéisme ou au scepticisme. A l'adolescent, au jeune homme, elle dira : « Sois logique. Tu es chrétien. Va à l'école et au patronage chrétien. Va au collège et à l'Institut chrétien ! »

Dans quelle classe de la société voyons-nous aujourd'hui les parents adopter courageusement cette règle ? Combien d'entre eux s'occupent sérieusement du Catéchisme dans la famille ? Plusieurs ne s'inquiètent même plus de savoir si l'écolier suit fidèlement le Catéchisme paroissial. Nous sommes navrés de constater, chaque année, des infidélités dont le nombre ne cesse pas de s'accroître. Des enfants à peine âgés de dix ans ne reparaissent plus sur les bancs. Le prêtre en donne avis aux parents. Les parents regrettent. Mais ils ont abdiqué toute

autorité. Ils l'avouent. Ils s'étonneront ensuite de voir leurs enfants passer à l'anarchie.

On nous dit qu'il faut aujourd'hui des Français « accrus », des âmes « agrandies », qui soient bien à la hauteur des devoirs actuels. On ne les formera pas sans les pénétrer de foi et de vertu chrétiennes. La société est menacée. Les égarés qui veulent la bouleverser pourront être empêchés quelque temps, par la force, d'accomplir leur sinistre besogne. Mais la force n'a qu'un temps. Elle ne peut rien sur les âmes. Changez les âmes si vous voulez sauver la France. La France aime la paix, le travail et l'ordre. Il y a pourtant, jusque dans ses moindres villes, de jeunes oisifs, sans foi ni loi, prêts à toute révolte et à tout pillage, qui entendent l'appel socialiste sans en comprendre la doctrine, qui jettent un regard d'envie par delà les frontières proches ou lointaines et qui rêvent de renouveler, un jour, les exploits odieux qu'on leur raconte. Aucun Etat n'est à l'abri de ce danger. Heureux ceux qui le discernent à temps et sont résolus à le combattre. Plus heureux ceux qui savent en chercher le remède pour les âmes dans les leçons de l'Evangile !

Mais, si les hommes d'Etat ont ici un grave devoir à remplir, Nous rappelons aux familles que ce devoir leur incombe, à elles, d'abord. Nous les pressons, au nom de Notre Seigneur, de collaborer assidument à l'instruction religieuse de leurs enfants. Qu'elles s'agrègent dans ce but à la Confrérie de la *Doctrine chrétienne*. Elles s'y édifieront mutuellement. Les exhortations et les conseils pratiques dont elles ont besoin ne leur seront pas ménagés. Elles recevront surtout de Dieu les grâces d'état utiles pour leur apostolat familial.

Nous nous hâtons d'ajouter que cet apostolat familial ne va pas supprimer l'action des catéchistes volontaires. Il est à craindre que, malgré nos efforts, beaucoup de

familles demeurent négligentes. Nous renouvelons Notre appel aux âmes de bonne volonté pour l'aide qu'attendent d'elles nos prêtres de paroisses. Des jeunes gens, des jeunes filles, des hommes, des femmes, appartenant à nos Ligues de zèle, nous donnent déjà, depuis plusieurs années, leur concours pour cette œuvre importante. Il est très désirable qu'ils se multiplient, spécialement dans nos groupes de jeunesse, qui apprendront ainsi à étudier de plus près la Religion pour la mieux enseigner à leurs élèves d'occasion.

Enfin, Nous avons décidé, afin de fortifier dans nos milieux chrétiens la science du Catéchisme, de créer des *Brevets élémentaire* et *supérieur d'instruction religieuse*, que pourront obtenir les personnes pourvues de connaissances assez complètes. Le programme de cet examen permettra aux catholiques de s'éclairer sur tous les points essentiels du Dogme et de la Morale. Nous convions à cet effort non seulement les catéchistes volontaires, mais tous les étudiants et les étudiantes de nos écoles et de nos collèges.

La Vie chrétienne.

VI. — Le souci de l'instruction religieuse ne Nous fait pas perdre de vue la grande question de *la vie chrétienne.* C'est pour rendre cette vie plus profonde au dedans, plus active au dehors, que Nous voulons l'appuyer sur une foi plus éclairée. Aussi Nous invitons sans cesse les catholiques à suivre fidèlement les prédications qu'on leur adresse et à s'entourer des livres et des journaux qui peuvent les armer pour la défense de leur foi. Tout un mouvement de missions populaires leur sera destiné, et atteindra peu à peu le diocèse entier, dès que la démobilisation nous aura rendu nos prêtres et les religieux qui leur apportent un si précieux concours pour l'évangélisation des paroisses.

Si Dieu exauce les souhaits que nous lui adressons au début de cette nouvelle période d'histoire, la pratique de la Religion, qui ne s'est jamais démentie parmi nous, prendra un caractère plus fervent dans les âmes, par la communion fréquente, par la prière collective au foyer, dont l'habitude doit être maintenue à tout prix. La piété du dimanche s'épanouira avec plus d'éclat. Le travail sacrilège ne viendra plus la troubler, hors le cas de nécessité absolue. Les familles ne manqueront plus à la messe. Les enfants y assisteront, le plus possible, auprès de leurs parents. L'office préféré sera la grand'messe, où la parole du pasteur se fait entendre, où le chant ajoute à la ferveur des âmes. Nous aimons à penser que la foule, entraînée par le prêtre, prendra part unanimement à l'exécution du plain-chant, au moins dans les parties communes, tandis que des voix choisies appliqueront exactement, dans les parties spéciales, les règles des mélodies grégoriennes. Cet ensemble rendra la cérémonie plus vivante et accroîtra l'élan de la prière. Toutes les confréries, tous les groupements, doivent coopérer à ce progrès religieux. Nous avons vu la vie liturgique se manifester ainsi dans nos belles paroisses de campagne. Le peuple entier priait d'une seule âme, chantait d'une seule voix. Cette heureuse coutume, pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise, ne s'établirait pas moins facilement dans les villes, dès que l'exemple en serait donné par quelques âmes dociles à la direction pastorale. L'assistance aux vêpres couronnerait une journée si saintement consacrée à Notre Seigneur.

L'intronisation du Sacré Cœur dans les familles, dont Nous vous donnerons bientôt le signal, viendrait confirmer ces habitudes religieuses et les sanctionner par des résolutions réfléchies. Et Nous aurions la joie de constater, dès cette année, l'accroissement de la vie surnaturelle

dans tout le pays, en présidant dans nos grands sanctuaires vos pèlerinages d'action de grâces, pour préparer le pèlerinage plus solennel à Notre-Dame de Lourdes, dont Nous avons fait le vœu en votre nom avec tous les diocèses de France, et qui nous réunira aux grottes de Massabielle dès que l'état de nos moyens de transports pourra le permettre.

Le plus beau résultat que Nous attendrons de cette vie chrétienne plus profonde sera l'affermissement de l'esprit de famille et des vertus dont il est la source. « Il y a, sur ce point, un effort immense à accomplir, effort d'autant plus considérable que la Famille a été plus affaiblie et plus ébranlée, avant et pendant la guerre, par le divorce, par la propagande du malthusianisme et de l'amour libre, par l'abaissement de la natalité, par le travail des femmes à l'usine. Que de brèches béantes à réparer » (1) ! L'effort le plus pressant en faveur de la Famille doit être dirigé d'abord contre la diminution des naissances, qui prouve un affaiblissement grave dans la conscience des époux, —et contre le divorce, dont l'idée commence à pénétrer jusque dans nos campagnes, qui, jusqu'ici, en avaient repoussé avec horreur le scandale. Contre ces deux fléaux l'unique remède efficace se trouve dans les convictions religieuses des familles. Tout le reste sera insuffisant.

Nous n'insisterons pas sur ces conséquences morales de la vie chrétienne. La voix de vos prêtres vous les rappelle constamment, et généralement vous en donnez l'exemple avec une fidélité édifiante.

Les Retraites fermées.

VII. — Nous voulons plutôt, en vue des difficultés que présente le relèvement de la France, appeler votre attention sur l'effort que doit faire chacun de nous pour se

(1) *La Nouvelle France*, 25 Janv. 1919.

transformer et s'améliorer, afin d'être à la hauteur du devoir présent. Nul ne sait encore toute l'étendue et tout le détail de ce devoir. Comment réaliser l'immense programme d'ordre, que réclame le salut de la France ? Qui se fera une idée juste des problèmes que pose le passage du temps de guerre au temps de paix ? Les hommes qui reviennent du front sauront-ils s'appliquer, dans la vie de chez eux, les leçons qu'ils ont comprises dans la tranchée ? Ont-ils pris le sens du service national d'après guerre ? Quel intérêt porteront-ils aux problèmes municipaux et nationaux ? Quel intérêt surtout à la situation religieuse ? La jeunesse doit étudier aujourd'hui ces questions tout autant que l'âge mûr. Pour les aborder avec fruit, il faut se mettre dans un état d'âme qui dispose à bien comprendre et à bien remplir tout son devoir. Cette disposition ne s'acquiert pas sans une forte préparation religieuse, qui aide à voir plus clair et à vouloir plus généreusement. C'est là que Nous désirions en venir.

Avec l'aide de Dieu, toute âme peut s'entretenir dans la volonté d'agir toujours chrétiennement, en vivant une forte vie de piété alimentée par les sacrements, même sans quitter un instant ses occupations ordinaires. Cependant, Nous lui conseillerons de s'accorder en outre, si c'est possible, quelques jours de *retraite* de temps en temps, et de retraite *fermée*, pour revoir sa conscience, méditer ses obligations d'état, recevoir les directions utiles pour sa vie privée et pour sa vie publique.

C'est que la vie catholique prépare à tous les dévouements, aux plus sublimes comme aux plus humbles. Mais, pour qu'elle atteigne toute la profondeur de l'âme, qu'elle pénètre sa volonté comme son intelligence, qu'elle la rende capable d'initiative, de persévérance, de discipline, qu'elle l'aguerrisse contre les fatigues, les peines, les injustices, et qu'elle l'arme d'avance contre les pensées

de révolte et de découragement, il faut qu'elle puisse lui ménager une formation spéciale, sans laquelle l'âme ne serait même pas sûre de porter toujours un jugement sage sur une foule de questions qui intéressent grandement l'Eglise et la France. Le sens pratique des choses humaines gagnera toujours à s'inspirer de l'esprit de foi. C'est dans la retraite fermée, Nous semble-t-il, que l'âme peut se former le plus efficacement à cet état d'esprit.

Aussi la retraite fermée est bonne pour toutes les classes de la société. On peut y appeler avec fruit les hommes d'Etat et les magistrats comme en Belgique, les présidents de République comme jadis dans l'Equateur, les chefs d'armée et les chefs d'escadre comme en plus d'un pays d'Europe, les prêtres et les religieux comme dans le monde catholique tout entier, les soldats, les marins, les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie. Ce n'est pas en sortant de ces cénacles humbles et calmes que les âmes retourneront aux faiblesses accoutumées ou aux utopies décevantes. Elles marcheront, au contraire, d'un pas résolu au devoir et à l'action. La retraite fermée, qui peut être un *sanatorium* pour les âmes éprouvées, est surtout une école de conscience, de patience et de vigueur, de décision et de persévérance.

Cette institution n'est pas nouvelle en Bretagne, et spécialement dans notre diocèse. Elle remonte au XVII[e] siècle. Depuis lors elle n'a pas cessé de fonctionner. Les âmes qu'elle a formées ont laissé leur trace dans l'Histoire de France. Pourquoi les temps actuels ne connaîtraient-ils pas le même bienfait ?

Avant la guerre, nous en avons fait l'expérience. La démobilisation nous renvoie un bon nombre de nos hommes. Parmi eux, beaucoup se sont préparés autrefois au service militaire par des retraites fermées. En rentrant au foyer, ils auront besoin de se retremper dans la même

atmosphère chrétienne, sous la direction de leurs aumôniers militaires et des prêtres-soldats, qui, après avoir partagé leurs fatigues et leurs dangers, entendent bien conserver avec eux les relations fraternelles de la vie des camps, et les aider à remplir les devoirs du temps de paix avec le même cœur et la même conscience qu'ils ont rempli les devoirs héroïques du temps de guerre. C'est à eux que l'apostolat sacerdotal se doit d'abord.

D'un autre côté, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de créer partout des élites. Aucune société ne peut s'en passer. Chacune de nos paroisses possède des hommes de valeur, laborieux et pieux, hommes de bonne conduite et de bon conseil, aimés et estimés de tous ceux qui les connaissent. On ne les voit pas sacrifier leurs convictions à leurs intérêts, ni intriguer pour s'élever plus haut que les autres, ni user de leur influence pour persécuter ou desservir leurs concitoyens. Ce sont des hommes droits, clairvoyants, serviables, à la fois bons serviteurs de la commune et fils dévoués de la paroisse. Dans l'opinion publique, ils sont les vrais chefs du pays. Nous souhaitons que ces hommes deviennent de plus en plus nombreux. Nous Nous réjouirons de les voir assister à nos retraites. Elles leur donneront un élan nouveau pour le bien, sans leur faire perdre la simplicité digne, qui est la parure et la force de nos familles bretonnes.

Les Syndicats.

VIII. — Dans cet ordre d'idées, rien ne pouvait Nous toucher plus vivement que le mouvement de piété qui tend à pénétrer nos chers agriculteurs d'une profonde dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Nos syndicats agricoles en ont donné l'exemple, en fournissant de précieuses recrues aux pèlerinages de l'Union Catholique de la France agricole à Montmartre, et à la communion générale des

agriculteurs du diocèse, chaque fois que Nous les y avons convoqués.

Ce fait est d'un excellent augure pour l'avenir de nos syndicats. La Religion a sa place marquée dans toutes nos organisations, même dans celles qui ont pour but immédiat la recherche des intérêts matériels. Elle leur rappelle les règles de la justice et de la charité, et entretient l'esprit de dévouement dans le cœur de ceux qui s'en occupent. Il Nous est doux de penser que, sous son impulsion, les syndicats agricoles du diocèse, où les propriétaires, les fermiers, les ouvriers de nos campagnes, sauront toujours s'entendre, prenant en mains tous les intérêts ruraux, moraux et sociaux de leurs membres, pourront même s'occuper bientôt de la formation agricole de nos jeunes gens, et préparer la création de Chambres d'agriculture, dont l'utilité ne peut être aujourd'hui niée par personne. La guerre a fauché plusieurs des hommes qui voulaient faire aboutir ces projets. Dieu, Nous l'espérons, leur suscitera des continuateurs, auxquels Nous souhaitons bon succès.

D'autres syndicats catholiques ne sont pas moins dignes d'approbation. L'*Œuvre des Cercles*, qui dut son existence au comte de Mun, fait appel en ce moment aux ouvriers croyants, et les engage à s'enrôler dans les syndicats professionnels du Commerce et de l'Industrie nés sous leur influence. Une section de ce groupement fonctionne déjà parmi nous. Elle a son siège à Morlaix. Elle est fidèle en tout à l'esprit catholique. Nous serons heureux de la voir se développer.

Vous le voyez, Nos très chers Frères, l'Eglise n'entend pas écarter les ouvriers catholiques du mouvement syndical, quoiqu'elle en connaisse les dangers. L'Encyclique du Pape Léon XIII a déclaré formellement qu'ils peuvent y entrer. Mais leur foi chrétienne doit les détourner de la

Confédération Générale du Travail et des Syndicats qui prêchent la guerre à Dieu, la lutte des classes, la suppression du capital.

Un prince de l'Eglise, le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, vient d'écrire à ses diocésains ces paroles pleines de sagesse : « Le catholicisme veut rétablir la paix, l'union, l'harmonie entre les classes sociales. L'isolement étant un élément de faiblesse pour l'ouvrier, je vous invite instamment à vous grouper dans des syndicats catholiques, formés par catégories de professions similaires, et s'inspirant, dans leurs études et revendications, de la doctrine sociale évangélique et des enseignements de l'Eglise... L'Eglise marchera toujours avec vous quand vos revendications seront justes... C'est surtout par l'organisation de la profession, par la collaboration des patrons et des ouvriers, que l'on parviendra à établir les règles équitables donnant la juste mesure du salaire et permettant au travailleur de mener une vie vraiment humaine. »

C'est ainsi, Nos très chers Frères, que la Religion, travaillant à tout restaurer dans le Christ, veille de près sur la vie sociale, prend à cœur les intérêts du peuple, rappelle à chacun ses devoirs, lui apprend à sauvegarder ses droits, et essaie d'apaiser les discordes que peuvent faire naître parfois des intérêts opposés. Elle bénit toutes les œuvres qui peuvent concourir au bien-être de ses fils. Elle leur demande de garder, le plus possible, un caractère nettement chrétien. « Jamais, écrivait le Pape Léon XIII, Nous n'avons engagé les catholiques à entrer dans les associations destinées à améliorer le sort du peuple, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la Religion pour *inspiratrice*, pour *compagne* et pour *appui* » (1).

(1) *Graves de Communi*, 18 Janvier 1901.

Les Œuvres.

IX. — Nous félicitons toutes nos grandes Œuvres de leur fidélité à ces principes et de l'activité qu'elles ont gardée pendant ces quatre années terribles. Sur tous les terrains où la charité les appelait, elles ont donné l'exemple d'un zèle infatigable. Amenées à collaborer occasionnellement à des Œuvres de guerre, où les catholiques ne recevaient parfois qu'une place restreinte, elles y ont apporté toujours leur esprit de foi. Nous n'avons pas besoin de leur renouveler ici les avis pratiques qu'elles ont si souvent rencontrés dans Nos Lettres Pastorales. Ce que Nous leur demandons aujourd'hui, de la manière la plus pressante, et surtout à celles qui ne sont pas encore assez répandues dans nos paroisses, Conférences de Saint-Vincent de Paul, Ligue Patriotique des Françaises, Association Catholique de la Jeunesse Française, c'est de se *généraliser*, d'atteindre les campagnes comme les villes, et de se mettre pleinement à la disposition du clergé paroissial, en coopérant à son apostolat, en propageant de plus en plus la Bonne Presse, en se dévouant à l'enfance et à la jeunesse, en contribuant à la solennité des offices, même par leur chant, en surveillant et contrôlant l'assistance à la messe des enfants qui y viennent sans leur famille ou sans leur école.

Nous leur recommandons de veiller avec le plus grand soin sur la situation faite aux orphelins de la guerre, et de donner partout, à leurs familles, l'aide et le conseil nécessaires.

Nous serons heureux de les voir s'intéresser généreusement à l'Œuvre des Dispensaires antituberculeux, dont l'étiquette officielle est neutre, mais dont l'objectif est loyalement charitable, dont l'action est absolument nécessaire pour le relèvement de la santé générale, et dont le fardeau, quand vont cesser bientôt les subventions de

l'Amérique, ne pourra être porté que par le concours de toutes les bonnes volontés.

Nous vous exhortons aussi à faire un nouvel effort sur deux points essentiels : la *tempérance*, et les *modes*.

La tempérance s'impose à nous sous peine de mort : — mort de l'âme, car c'est par le péché d'ivrognerie que la conscience s'obscurcit, s'affaiblit, et finalement ne recule plus devant aucun genre de chute ; — et mort du corps, dans l'homme qui s'en rend coupable et dans sa race destinée à disparaître. L'alcool est le père de la tuberculose et de la folie. C'est assez dire. Le remède radical serait aux mains de l'Etat. Le Parlement ne permet pas à l'Etat cet acte de salut national. C'est aux électeurs à rectifier sur ce point les idées de leurs mandataires. Il vous serait du moins facile, Nos très chers Frères, de diminuer le mal en prenant part de toute votre âme à l'organisation et à la propagande de la Société de la Croix-Blanche, dont les membres s'engagent à ne pas boire d'alcool. Elle compte déjà de nombreux adhérents dans nos paroisses, nos collèges, nos écoles. Elle devrait atteindre toutes les familles. Nous considérons cette campagne comme la plus nécessaire des croisades. C'est au nom de la Religion qu'elle doit être engagée. Trop longtemps on s'est contenté de plaisanter le vice qu'elle combat, et il a été de bon ton d'être indulgent pour les « saints ivrognes de Bretagne ». Notre divin Maître Jésus-Christ n'aurait pas traité avec tant d'égards un fléau qui traîne après lui la misère, la honte et le crime. C'est sous l'inspiration divine que saint Paul flétrissait les buveurs de son temps. La loi de tempérance ne fait pas d'exception en faveur des chrétiens d'aujourd'hui.

Saint Paul a parlé avec la même franchise des modes féminines. Il rappelait aux femmes qu'elles doivent porter « des habits décents, et se parer, non pas de vêtements

somptueux, mais de bonnes œuvres, comme il convient à des personnes qui font profession de servir Dieu » (1). Les modes, un moment, avaient paru s'assagir. Elles retournent, dit-on, aux excès d'avant-guerre, et ne respectent même plus les toilettes de deuil. Elles pénètrent jusque dans nos campagnes, et ce n'est pas pour y enseigner la pudeur ni le bon goût. Pourquoi les femmes chrétiennes ne réagissent-elles pas contre un mal dont elles sont en partie responsables ? Nous leur dédions cet avis d'une Revue religieuse parisienne (2) :

« N'en doutez pas, femmes chrétiennes, vous avez aujourd'hui la partie belle.

» Il dépend de vous de réagir sur ce terrain contre les importations et la diffusion en France de tout ce qui est contraire à la délicatesse de notre religion. Si vous le vouliez, au lieu de subir la mode, vous la feriez ; au lieu de suivre le courant, vous le dirigeriez. Il suffirait pour cela de vous montrer fermes, de vous liguer au besoin afin d'imposer vos volontés à des couturières et à des couturiers qui ne tarderaient pas, dans l'exercice de leur industrie, à compter avec vous. — Il vous serait d'autant plus facile de réussir dans cette bonne œuvre qu'aujourd'hui l'opinion serait avec vous. Aujourd'hui, en effet, le public parle avec dégoût et avec irritation de ces êtres frivoles dont l'extérieur prouve qu'ils oublient la partie tragique qui s'est jouée, les douleurs et les privations dont nous souffrons tous. Ce qu'il y a de meilleur dans l'armée est particulièrement écœuré de ce spectacle. »

Hélas ! C'est à l'heure où les difficultés croissantes de la vie et la cherté des denrées les plus nécessaires auraient dû imposer aux familles l'économie la plus stricte que

(1) I Tim., II, 8-10.
(2) *Nouvelles religieuses*, 1er Janv. 1919.

s'étalait le luxe le plus scandaleux. La France n'est plus un peuple riche. Ses amis les plus sages ont raison de lui dire : « Il faut nous habituer à penser en pauvres, acquérir des vertus de pauvres ». Apprendre à travailler régulièrement, à dépenser modérément, à se nourrir sobrement, à se vêtir simplement, à se récréer honnêtement, à économiser prudemment, c'est un devoir social. Il est inscrit dans l'Evangile. Dieu n'a pas béatifié la richesse. Il en voulait faire une servante et non une dominatrice. Il a béatifié la pauvreté, le travail, l'économie, la souffrance. L'heure est venue d'appliquer aux maux de la Patrie le remède du labeur acharné dans la pauvreté noblement supportée.

Cela nous ramènera aux habitudes de justice et d'honnêteté, que peut-être beaucoup de consciences devenues trop larges ont oubliées pendant la guerre. L'histoire morale et économique de ce temps paraîtra invraisemblable : les propriétaires, ruinés par des locataires devenus parfois plus riches qu'eux et légalement autorisés à ne pas payer leur loyer : les produits du sol et de l'industrie atteignant des prix sans aucune proportion avec leur valeur réelle : l'usure la plus cynique aggravant la situation au point de soulever l'indignation des âmes les moins scrupuleuses ! Et le retour à la paix ne semble pas devoir nous rapprocher du taux normal de la vie financière, commerciale et industrielle. Ni l'intérêt du Pays ni la voix de la conscience ne peuvent permettre que de telles pratiques continuent. Ce serait la fin de l'honnêteté dans les affaires et de la concorde dans la vie sociale.

Toutes nos Œuvres devront se dévouer à rétablir dans le Pays la mentalité de l'Evangile : apprendre à servir Dieu de toute son âme et à lutter courageusement contre le péché : pratiquer en tout la justice : étendre sa charité à toutes les misères physiques et morales : ne jamais

donner pour but à sa vie la jouissance : ne jamais reculer devant l'épreuve.

L'Union Catholique et nos Revendications.

X. — Nous ne changerons rien à l'organisation générale de nos Œuvres. L'*Union Catholique* peut seule assurer entre elles la cohésion nécessaire. Il est donc urgent de la reconstituer dans nos paroisses, sans même attendre que tous les hommes soient rentrés. Dès le Carême, ils seront assez nombreux pour former entre eux le noyau essentiel de chaque groupe. Les éléments plus jeunes qui viendront ensuite apporteront aux aînés un élan plus vif pour faire œuvre qui dure.

Nous tenons beaucoup à ce que les Associations de Pères de Famille figurent au premier rang des Œuvres restaurées et reprennent sans retard leur mission de vigilance.

Les Unions paroissiales se souviendront que leurs membres auront à remplir plusieurs fois, cette année, leur devoir électoral. Les catholiques doivent s'y préparer comme à l'acte qui exige d'eux le plus de conscience et d'énergie. Le sort du Pays en dépendra.

L'Union est établie sur le terrain des intérêts religieux. Elle demande à ses adhérents de s'entendre entre eux pour faire triompher le candidat qui est le plus attaché aux principes chrétiens et qui a le plus de chances de succès.

L'heure est grave pour la France, Nos très chers Frères, grave dans la politique extérieure, plus grave encore dans la politique intérieure.

Nous sommes bien convaincus que le Parlement sera unanime à défendre les intérêts extérieurs de la Patrie. La première à la peine, après la Belgique, la première avec elle à l'honneur, elle devrait être encore avec elle la première dans les justes réparations du droit et dans les garanties de l'avenir. Quel Français pourrait hésiter sur ces questions de vie ou de mort ?

Mais une expérience douloureuse ne Nous permet pas d'espérer que le Parlement soit également unanime et juste dans l'organisation de nos libertés intérieures. C'est pourquoi nous devons confier la défense de nos droits à des Députés et à des Sénateurs loyaux dans leur foi et consciencieux dans l'accomplissement de leur mandat. Vous savez quelles sont les principales revendications des catholiques. Nous les avons formulées en chaire dans Notre cathédrale, le 5 Janvier dernier, à l'occasion des prières publiques pour la paix. Nous vous les remettons sous les yeux :

« Il est dit, dans l'Evangile, que tout Etat en proie aux divisions périra. Serait-il possible de supprimer dans les esprits et dans les cœurs toutes les causes de division ? Il n'y faut pas songer. Il y a des questions de doctrine qu'aucune conciliation ne pourra régler, aussi longtemps qu'il y aura des âmes repoussant la vérité divine. Mais une entente pour la vie commune est-elle impossible ?

» Est-il donc si difficile d'accorder une juste mesure de liberté à des catholiques, qui, bien loin de troubler l'ordre, en sont ordinairement les plus fermes soutiens ? Serait-il plus difficile de réparer les spoliations légales dont ils ont été victimes ?

» Quel danger y aurait-il à ouvrir la frontière de France aux Congrégations qui portent aux quatre coins du monde son influence et sa gloire ; ou à laisser librement fleurir leurs vertus, prospérer leurs œuvres, et monter leur prière sur le sol de la Patrie aussi bien qu'à l'étranger ; ou à garder précieusement aujourd'hui dans leurs maisons séculaires les congréganistes, prêtres ou frères, qui, par milliers, sont venus rejoindre leur régiment en guerre ?

» Quel danger verriez-vous à ce que votre Evêque et vos prêtres eussent enfin le moyen légal d'organiser la propriété de leurs presbytères et de leurs maisons d'œu-

vres, dans des conditions qui n'exposent pas leur humble patrimoine à être dévoré par le fisc après trois transmissions par héritage, puisque chaque mutation de ce genre absorbe un tiers de l'héritage, si bien que la guerre, si elle emporte trois héritiers consécutifs du même bien, emporte également tout le bien qu'ils s'étaient transmis ? Où serait le danger pour l'Etat si un statut légal venait enfin régler humainement une situation sans issue ?

» Et où pourrait être le danger pour la France, si le Catéchisme rentrait paisiblement dans l'école publique comme le souhaite ouvertement la majorité des familles, ou si tout au moins les écoles libres participaient au budget de l'Etat au *prorata* de leurs succès et du nombre de leurs élèves ?

» Or, il suffirait, sur tous ces points, pour rendre aux catholiques la situation supportable, de changer deux ou trois articles aux lois sur l'Enseignement, à la loi sur les Associations, et à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Ce ne serait pas une révolution. Je vois bien ce que la France gagnerait à ces changements. Je ne vois pas ce qu'elle y pourrait perdre.

» Je ne soumets pas ces questions aux négociateurs de la paix mondiale. Nos Alliés eux-mêmes n'ont aucun titre à s'occuper de notre vie intérieure. Mais je présente ma revendication à mon Pays. Il est généreux pour les peuples qui réclament son aide. Qu'il soit juste pour des fils qui ne lui ont rien refusé au jour du sacrifice. »

Ces revendications, Nos très chers Frères, Nous semblent être le *minimum* de ce que doivent réclamer les catholiques. Ils le réclameront sans violence, mais avec une fermeté opiniâtre.

La France a besoin de l'Eglise. Elle ne retrouvera pas sans elle la plénitude de sa vie morale. Les lois d'exception qui contrarient le ministère de l'Eglise nuisent à

l'Etat autant qu'à elle. Il lui faut sa pleine liberté d'action pour qu'elle fasse pénétrer au cœur du peuple « l'amour de l'ordre, le respect de l'autorité, le dévouement au bien commun ». Si l'on veut guérir l'humanité des blessures de toutes sortes que la guerre lui a faites, dans son âme, dans son corps, dans ses biens, il est temps que l'Etat rompe lui-même les entraves de la grande guérisseuse des peuples, qu'il se réconcilie avec elle, et qu'il reprenne ses relations avec son auguste Chef.

Qu'il comprenne bien la situation. Les persécutions ne servent à rien, quand les consciences sont en cause. Nos ennemis en ont fait l'expérience en Alsace-Lorraine. D'autres l'avaient faite en Pologne, en Irlande. Aucune loi pénale n'a pu vaincre ceux qui savaient mourir, car les peuples qui savent mourir sont ceux qui ne meurent pas. Nous ne voulons pas vivre dans un simple état de tolérance. Nous demandons la liberté. Le mot « liberté » ne suffit pas à tout. Mais il enferme un bienfait, s'il est sagement entendu et loyalement appliqué. Quand nous proclamons l'Union sacrée, nous voulons dire l'union dans la liberté, l'union cordiale et libératrice. Il n'y a rien dans cette parole qui sente la révolte. Il y a, ce qui vaut mieux, un acte d'espérance. Nous comptons sur la grâce divine. Nous comptons sur la bonne volonté des hommes. C'est parce que nous avons su remplir tout notre devoir à l'égard de la France, que nous souhaitons pouvoir aussi remplir librement tout notre devoir envers l'Eglise, mère de la France.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier

Nous démandons aux fidèles d'accepter de bon cœur les gênes de toute nature qui sont les suites de la guerre, et Nous leur rappelons l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois viennent d'être modifiées en plusieurs points importants par la publication du Code de droit canonique, qui fixe pour l'avenir la législation générale de l'Eglise latine.

Nous donnons connaissance aux fidèles des prescriptions relatives à l'abstinence et au jeûne, en tenant compte d'une autorisation accordée par le Saint-Siège qui Nous permet de reporter au mercredi l'abstinence prescrite en Carême le samedi.

Article II

La loi de l'*abstinence* est obligatoire pour tous les fidèles, dès l'âge de sept ans accomplis.

Cette loi défend de faire usage de viande, et de jus de viande. — Mais elle permet l'usage des œufs, du lait, du beurre, du fromage, et l'emploi de la graisse pour apprêter les aliments (1).

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou bouillon de viande ou de lard.

Les jours où l'usage de la viande est permis, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

Il y a obligation d'observer l'abstinence : 1° tous les vendredis de l'année ; 2° le mercredi des Cendres et tous les autres mercredis du Carême, et le Samedi-Saint, jusqu'à midi ; 3° les trois jours (mercredi, vendredi, samedi) des Quatre-Temps ; 4° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, quand ces vigiles ne tombent pas le dimanche.

L'obligation de l'abstinence cesse les jours de fêtes de précepte, c'est-à-dire en France, aux fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint, quand elles tombent un vendredi.

Article III

La loi du *jeûne* est obligatoire pour les fidèles à partir de vingt-et-un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés.

Cette loi prescrit de ne faire dans la journée qu'un seul repas. — Elle permet pourtant à ceux qui jeûnent de prendre, en outre, le matin et le soir, un léger supplément de nourriture, dans les conditions et les limites qu'autorisent les coutumes ou usages légitimes.

D'après l'usage reçu dans notre diocèse, on peut prendre le soir, à la collation, mais en moindre quantité qu'au repas ordinaire, toute sorte d'aliments maigres, y compris lait, beurre et fromage ; mais les œufs sont interdits.

Pour la réfection du matin, on peut prendre, sans lait, du café, du thé ou du chocolat, et une petite quantité de pain.

Quand le jeûne est seul prescrit, sans l'abstinence, les fidèles tenus au jeûne ne peuvent user d'aliments gras qu'une fois dans la journée, au repas principal.

Il y a obligation de jeûner : 1° tous les jours du Carême, sauf les dimanches ; l'obligation prend fin le Samedi-Saint à midi ; 2° les trois jours des Quatre-Temps ; 3° les

vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, qui tombent un autre jour que le dimanche (1).

Article IV

Les fidèles peuvent être exemptés, ou dispensés, soit de l'abstinence, soit du jeûne, en raison de leur état de santé, de leurs fatigues, de leurs travaux, etc. Nous autorisons MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, à accorder les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

Nous exhortons les fidèles à compenser par des bonnes œuvres, et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources, les adoucissements apportés par l'Eglise à l'ancienne rigueur de la pénitence.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Les pauvres qui n'auraient pas les moyens de faire une aumône, même légère, pourront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

(1) Dans le diocèse de Quimper, on n'est point tenu au jeûne la veille de la Pentecôte, en vertu d'une coutume plus que centenaire.

Article VI

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article VII

La quête pour le Denier du culte sera faite, autant que possible, avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux en conscience de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article VIII

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul ; pour l'œuvre des Cercles et Patronages, le dimanche du Rosaire.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales demeurant toujours grave, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article IX

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception. MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article X

Nous rappelons au Clergé et aux fidèles leur devoir de maintenir ou d'instituer, en dehors de tous les partis politiques, des Unions Catholiques paroissiales, en vue de promouvoir les Œuvres, et de défendre les droits et les intérêts des catholiques.

Ces associations locales seront centralisées dans l'Union Catholique diocésaine, sous la présidence de l'Evêque.

Article XI

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Nous invitons Nos diocésains à suivre fidèlement les prières publiques que Nous avons indiquées pour la paix, et à offrir à cette intention leurs communions, leurs exercices de piété et leurs bonnes œuvres.

Ils prieront et feront pénitence, avec le même esprit de foi, pour les élections prochaines, afin qu'elles amènent dans nos Assemblées communales, départementales et nationales, une majorité de patriotes chrétiens, résolus à garder à la France la première place dans le monde et à rendre à l'Eglise en France la pleine liberté à laquelle elle a droit.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le dimanche de la Septuagésime, 16 Février 1919, au onzième anniversaire de Notre élection épiscopale.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. BILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1919.

MOIS	DATES	JOURS de la SEMAINE	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
MAI	1	Jeudi	Plounéventer. — Saint-Servais..	Saint-Derrien. *
	2	Vendredi..	Plougar.....	Bodilis. *
	3	Samedi ...	Plougourvest.....	Lampaul. — Loc-Mélar.
	4	Dimanche.	Guimiliau	Saint-Sauveur. — Loc-Eguiner.
	5	Lundi	Guiclan.....	Plouvorn. *
	6	Mardi.....	Plouzévédé. — Trézilidé.....	Saint-Vougay.
	7	Mercredi ..	Plouénan. — Mespaul.	
	8	Jeudi	Saint-Pol de Léon.....	Ecole du Creisker.
	9	Vendredi..	Roscoff	Santec.
	10	Samedi ...	Ile de Batz.	
	11	Dimanche.	Plougoulm.....	Sibiril.
	12	Lundi.....	Cléder. — Tréflaouénan.....	Plouescat. *
	13	Mardi.....	Plounévez-Lochrist.....	Tréflez.
	14	Mercredi..	Lanhouarneau.	
	22	Jeudi	Landivisiau.....	Saint-Thégonnec.
	23	Vendredi..	Saint-Mathieu.....	Saint-Melaine.
	24	Samedi ...	Saint-Martin. — Sainte-Sève....	Plourin. — Le Cloître.
	25	Dimanche.	Taulé	Carantec. *
	26	Lundi	Henvic.....	Locquénolé.
	27	Mardi.....	Ploujean	Plouézoc'h. *
	28	Mercredi..	Plougasnou.....	Laumeur. *
	29	Jeudi	Saint-Jean-du-Doigt	Guimaëc. — Locquirec.
	30	Vendredi..	Plouégat-Guerrand.....	Garlan.
	31	Samedi ...	Plouigneau	Plougonven.-St-Eutrope.
JUIN	1	Dimanche.	Plouégat-Moysan. — Le Ponthou.	Guerlesquin. *
	2	Lundi	Botsorhel. — Lannéanou.	
	3	Mardi.....	.....	Pleyber-Christ. *
	4	Mercredi ..	Plounéour-Ménez	Commana. *
	5	Jeudi	Sizun. — Saint-Cadou	
	11	Mercredi..	Les Pupilles.....	Lambézellec.
	12	Jeudi	Saint-Martin.....	Saint-Michel.
	13	Vendredi..	Recouvrance.....	Saint-Marc.
	14	Samedi ...	Adoration. — Pont Pilier-Rouge.	Paroisse du Pilier-Rouge.
	16	Lundi.....	.....	La Retraite.
	17	Mardi.....	Saint-Pierre-Quilbignon	N.-D. de Kerbonne.
	18	Mercredi..	Les Carmes.....	Ecole du Bon-Secours.
	19	Jeudi	Saint-Louis.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B. — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 19 Février 1919.

† **ADOLPHE,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

N° 75.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

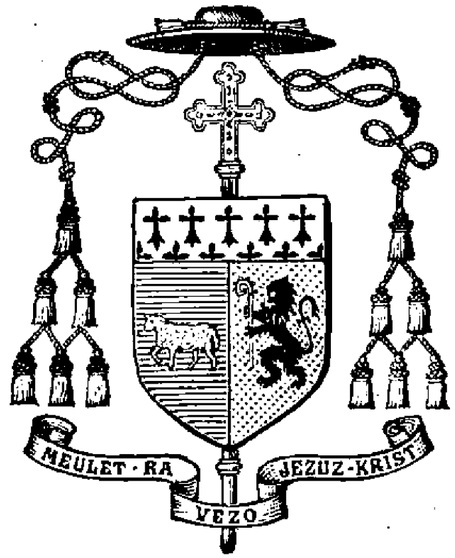
L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

SUR

L'INTRONISATION DU S. C. DE JÉSUS

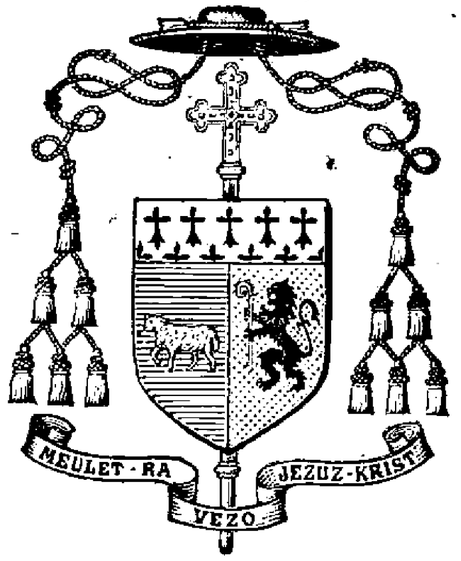
DANS LES FAMILLES



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

30 avril 1919



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Votre dévotion pour le Sacré Cœur s'est affirmée depuis longtemps avec éclat. Quand vous arboriez son drapeau dans vos églises, aux dernières fêtes de Noël, vous ne faisiez que continuer la longue série des actes de piété intime, des cérémonies paroissiales, des réunions d'hommes du Sacré Cœur, des pèlerinages à Montmartre, qui prouvent à la fois votre confiance en Dieu et votre résolution de travailler à établir solidement son règne dans votre diocèse.

Nous venons vous demander de donner à ce mouvement diocésain une conclusion familiale, en intronisant, à votre foyer même, le Sacré Cœur de Jésus.

Nous attendions, pour vous y convier, que la victoire eût enfin ramené parmi vous les hommes de vos familles. Il Nous semblait que leur présence était indispensable pour donner à cet acte la valeur et l'autorité qu'il doit avoir. Nous pensions aussi que les anciens soldats seraient heureux, au début de leur vie nouvelle, de remercier par cet hommage le Dieu qui a soutenu et récompensé leur héroïsme, et de lui promettre avec leur femme et leurs enfants une fidélité généreuse à toute sa loi. Ce serait le moyen d'adoucir dans leur cœur le souvenir des dures épreuves de la guerre, de combattre les habitudes fâcheuses qu'elle avait engendrées ou aggravées, à l'arrière comme au front, et surtout de ramener dans la vie quotidienne l'esprit de l'Evangile.

C'est l'Evangile, en effet, que Nous voulons aujourd'hui faire revivre au fond des âmes par le règne du Sacré Cœur. L'établissement de ce règne dans la société sera une œuvre de longue haleine. Pour réaliser une telle œuvre tout entière et tout d'un coup, il faudrait un miracle, plus difficile à opérer que celui de la conversion de saint Paul. Pouvons-nous espérer qu'il nous sera jamais accordé ? Demandons-le. La foi qui transporte les montagnes permet aux chrétiens toutes les espérances, même celles dont la réalisation est, humainement, le moins probable. En tout cas, il y a un moyen normal de préparer ce miracle. C'est par les familles croyantes que nous y travaillerons. Chez elles, le signe de Notre Seigneur est la conséquence logique de toute leur vie. Quand le Sacré Cœur sera maître des familles, il ne tardera pas à régner par elles dans la société.

Dieu règne tantôt par le miracle, tantôt sans le miracle, mais toujours par sa grâce. C'est par le miracle qu'il a régné chez le chef de la synagogue, Jaïre, après avoir ranimé sa fille morte ; chez la veuve de Naïm, après avoir

rendu la vie à son fils couché au cercueil ; chez le centurion, après avoir guéri son fils. Mais, pour régner à Béthanie, il n'attendit pas la résurrection de Lazare. Il y régnait déjà par le pardon accordé à l'amour de Marie-Madeleine, et par la vie religieuse active et contemplative pratiquée par les deux sœurs. Il y régnait comme à Nazareth même, où il avait donné au monde, dès le premier jour, l'idéal complet de l'ordre chrétien. Cet idéal s'est réalisé dans toutes les maisons heureuses signalées par les évangélistes, où Notre Seigneur est venu et a été reçu dans l'esprit qu'il désirait, aussi bien chez Zachée, où il pouvait dire : « Aujourd'hui, cette maison a reçu le salut » (1), que chez les jeunes époux de Cana, ou chez quiconque faisait la volonté de Dieu, car, disait-il, « Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère » (2). La participation à la grâce établit entre Dieu et nous des liens aussi forts et aussi doux que ceux de la parenté la plus étroite. Notre Seigneur nous le fait sentir en s'intéressant à tout ce qui nous touche, à nos peines, à nos joies, à nos affaires, surtout à nos devoirs, et il n'est rien dont nous ne puissions l'entretenir dans la prière. En établissant le Sacré Cœur au foyer domestique, la famille invite Notre Seigneur à la gouverner autant qu'à la bénir.

Aussi, ce n'est pas seulement dans les âmes qui font profession d'une vie plus parfaite, dans les monastères, les séminaires, les presbytères, les collèges chrétiens et les autres milieux de piété, que doit régner le Sacré Cœur. Sans doute, le mouvement commence par les âmes les plus saintes. Il vient de la bienheureuse Vierge et des Apôtres. Il a été répandu par les évangélistes, les Pères et les Docteurs, par les grands moines, les pieuses monialles, et les théologiens du Moyen-Age. Il s'est précisé et accentué dans les temps modernes, sous la sanction de l'Eglise, par les apôtres que Dieu a choisis, d'abord et surtout en France. A Paray-le-Monial, la voyante privilégiée

(1) S. Luc, xix, 9.
(2) S. Marc, iii, 35.

du divin Cœur, la Bienheureuse Marguerite-Marie, déterminait vers Lui un courant de dévotion où le monde catholique tout entier l'a suivie, et elle appliquait d'avance, avec ses novices Visitandines, l'idée de l'intronisation du Sacré Cœur dans sa petite famille religieuse. Et déjà le fondateur des Eudistes, le Père Eudes, s'était fait l'ardent propagateur de la grande dévotion en même temps que du culte du Cœur de Marie. De son côté, le Père Huby, de la Compagnie de Jésus, qui établit l'adoration perpétuelle dans les deux cathédrales de Quimper et de Vannes, mêlait à toute sa spiritualité des exercices constants de dévotion au Sacré Cœur, avec lesquels il familiarisait peu à peu l'âme populaire elle-même. Quand, à la fin du siècle suivant, notre Victoire de Saint-Luc employait sa vie de religieuse de la Retraite, à Quimper ou dans les prisons de la Terreur, à dessiner et à répandre les images du Sacré Cœur, c'était pour se dévouer au même apostolat du peuple. Elle ne visait pas seulement les communautés pieuses. Elle avait en vue les familles de nos villes et de nos campagnes, celles dont Benoît XV disait, il y a un an (1) : « Ah ! si toutes les familles se consacraient au divin Cœur de Jésus, et si toutes remplissaient les obligations résultant d'une pareille consécration, le règne social de Jésus serait assuré. »

La notion exacte et complète de l'Intronisation du Sacré Cœur de Jésus dans les foyers a été très bien mise en relief par un théologien français de premier ordre, le cardinal Billot. Il dit :

« C'est bien la pure, la simple, la franche dévotion au Sacré Cœur, telle qu'elle nous a été transmise dans les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, telle que l'Eglise l'a sanctionnée de sa suprême autorité, sans un trait de plus ni un iota de moins, que l'œuvre a pour but d'installer au foyer domestique. Et de quoi s'agit-il donc ? D'introniser, c'est-à-dire de mettre à la place d'honneur

(1) 5 Janvier 1918.

de la maison l'image du Sacré Cœur, en reconnaissance du droit souverain de Jésus sur toute la famille et sur chacun de ses membres ; de faire, chaque soir, devant cette image la prière commune, en y renouvelant, chaque soir aussi, par la bouche du père ou de la mère, sa consécration du premier jour ; d'être fidèle à la communion, et autant que possible à l'Heure Sainte des premiers vendredis du mois ; de s'inspirer des leçons et des exemples du divin Cœur, et de recourir à cette source de toutes grâces dans les joies aussi bien que dans les deuils de la famille, dans les bons et les mauvais jours, dans les peines, dans les revers, dans les séparations, dans les larmes qui se versent sur les tombes comme dans les sourires qui s'épanouissent sur les berceaux, enfin dans les difficultés de la vie quotidienne comme dans les accidents qui viennent en interrompre le cours normal et régulier. Or, qu'y a-t-il en tout cela que ne contienne la dévotion en usage dans l'Eglise ? On ne fait purement et simplement que la faire pénétrer dans la vie familiale, et de façon qu'elle y ait la place qui lui convient, qu'elle y soit non une dévotion morte, mais une dévotion opérante et agissante, qu'elle y échauffe de sa douce et vivifiante chaleur les âmes de la maison tout entière, des parents et des serviteurs, semblable à ce levain que la femme de la parabole évangélique mêle aux trois mesures de farine pour faire lever toute la pâte. »

Le but de l'Intronisation est donc d'abord de faire du foyer familial un vrai sanctuaire, où règne constamment l'esprit de foi, et où l'on respecte en tout le Roi divin de la maison, dans les conversations, les lectures, les toilettes, comme dans toutes les obligations et tous les travaux de la vie.

Un autre but vient s'ajouter à celui-là, et peut-être faudrait-il lui assigner le premier rang. C'est la réparation de l'athéïsme légal, aussi fatal à la famille qu'à la société, et l'expiation des sacrilèges commis contre Notre Seigneur par les ennemis de son règne et les blasphéma-

teurs de son nom. Le grand effort du démon est dirigé contre le règne de Jésus-Christ. Le grand effort des amis de Dieu doit tendre à restaurer ses droits, à consoler son Cœur, à réparer le mal fait dans le monde par les impies. Notre Seigneur se plaignait à Marguerite-Marie : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes,... et je ne reçois de la plupart que des ingratitudes. » C'est un appel à l'esprit d'amour et de sacrifice.

Ces divers sentiments sont suggérés par les formules de prières qui peuvent accompagner l'Intronisation. Vos prêtres vous les feront connaître d'après les documents que Nous publions à la suite de cette Lettre.

Le cérémonial de cette fête intime doit demeurer simple. L'acte essentiel consiste à placer l'image ou la statue du divin Cœur dans l'appartement le plus digne de la famille, comme sur un trône, afin que Notre Seigneur règne visiblement sur le père et la mère, sur les enfants et sur les serviteurs. Le prêtre préside, bénit la sainte Image, et prononce lui-même la formule prescrite.

Il faut se garder de faire de la réunion l'occasion d'un repas ou même d'un simple goûter. Ce serait nuire au caractère strictement religieux de ce grand acte de foi. Il conviendra, au contraire, de le préparer par une communion collective des membres de la famille.

Nous serons heureux qu'une consécration générale de la paroisse au Sacré Cœur précède ces cérémonies de famille ou les suive. L'esprit de piété ne pourra qu'y gagner.

Nos très chers Frères, en vous recommandant cette Intronisation comme un moyen efficace de sainteté, Nous n'entendons pas dire qu'il soit suffisant. Le Pape Benoît XV l'a fait remarquer au zélé religieux de l'Ordre des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie qui en est le propagateur. Voici, en effet, la ligne de conduite qu'il lui trace : « Rendre à notre Rédempteur, qui nous aime tant, ce culte et ces hommages, c'est faire assurément œuvre sainte et salutaire. Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi, il faut sur-

tout connaître le Christ ; il faut connaître sa doctrine, sa vie, sa Passion, sa vie glorieuse ; il faut le suivre : non par une piété superficielle et sentimentale qui peut émouvoir facilement jusqu'aux larmes des âmes tendres et impressionnables, sans corriger aucun de leurs défauts ; mais par une foi vive et forte qui dirige et gouverne l'esprit, la volonté, les mœurs.

» Or, la véritable raison pour laquelle la plupart des hommes délaissent Jésus, et pour laquelle beaucoup d'autres l'aiment si peu, c'est précisément parce qu'il est à peu près inconnu des premiers, et trop peu connu des seconds.

» Continuez donc, cher Fils, vos efforts et votre apostolat pour allumer dans les foyers catholiques des flammes d'amour envers le Sacré Cœur de Jésus ; mais travaillez surtout à entretenir et à développer cet amour en faisant connaître N. S. Jésus-Christ, en répandant dans toutes les maisons que vous visiterez la connaissance toujours plus grande et plus profonde de ses enseignements et de sa loi ».

Vous vous souviendrez donc, Nos très chers Frères, qu'aucune dévotion ne suffit à la sainteté des âmes sans la connaissance de Notre Seigneur aussi approfondie que possible. Le sentiment n'est qu'une partie de la dévotion, et la partie la moins essentielle. Savoir la vérité catholique et lui donner une adhésion énergique, éclairée et complète, est la base fondamentale de la vraie piété. C'est pourquoi Nous vous avons exhortés dernièrement avec instance à fortifier votre science religieuse, et celle de vos enfants. L'Intronisation que Nous vous proposons devra être dans vos familles le point de départ d'un nouvel effort en ce sens. Ce sera le plus grand bienfait accordé par Dieu aux parents et aux enfants qui l'auront reconnu pour leur Chef.

Nous espérons que la prochaine fête du Sacré Cœur inspirera à un très grand nombre d'âmes la pensée de consacrer ainsi leur foyer à Celui qui a promis de « met-

tre la paix dans les familles, et de bénir les maisons, où son image sera exposée et honorée ». Ce sera pour Nous une joie profonde au milieu de Nos peines. Ce sera pour vous le moyen de prouver à Dieu votre reconnaissance pour l'immense grâce qu'il a faite à la France en lui assurant la Victoire sur ses ennemis.

Nous désirons que, cette année, la reconnaissance nationale à l'égard du Sacré Cœur se manifeste avec plus de ferveur que les années précédentes. Non content de solenniser la fête, le jour même de son incidence, comme Nous en avons fait le vœu, Nous avons résolu de la célébrer en Notre cathédrale par la messe et les vêpres pontificales et par une cérémonie du soir avec prédication et avec chants. Nous prions Messieurs les Curés et Recteurs d'inviter leurs paroissiens à des fêtes semblables. Ce ne seront pas des cérémonies obligatoires. Mais Nous sommes sûr que les fidèles tiendront à y assister en grand nombre. Nous aimons à penser que beaucoup d'entre eux, même dans les villes, consentiront, en signe de religieux respect, à suspendre leur travail, à fermer leurs magasins ou leurs ateliers, au moins pendant une partie de la journée, si ces mesures ne leur occasionnent pas une trop grande perte ou une trop grande gêne. Enfin, Nous vous engageons, le même jour, vendredi, 27 Juin, à pavoiser vos maisons avec le drapeau tricolore, pour bien montrer que vous regardez la fête du Sacré Cœur comme une fête nationale. Cette manifestation de foi ne doit avoir qu'un caractère facultatif. Mais l'importance de la grâce obtenue la justifie pleinement. Dieu et les hommes ne pourront qu'y applaudir. Vous aurez agi à la fois en bons catholiques et en bons Français.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

L'Œuvre de l'Intronisation du Sacré Cœur dans les familles est établie dans le diocèse de Quimper et de Léon. Le Directeur diocésain des Œuvres en est chargé. Messieurs les Curés et Recteurs voudront bien propager l'Œuvre dans leur paroisse.

ARTICLE II

Une fois au moins par an, de préférence le jour de la fête du Sacré Cœur, les familles seront invitées à renouveler la fête de l'Intronisation dans l'église paroissiale. Au premier vendredi de chaque mois, elles le feront chez elles.

ARTICLE III

La fête du Sacré Cœur sera célébrée solennellement dans toutes les paroisses et communautés, le vendredi 27 Juin. Nous demandons aux fidèles de chômer, le plus possible, ce grand jour de fête, et de pavoiser leur maison comme pour une fête nationale.

Et sera Notre Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, le 30 Avril 1919.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

CÉRÉMONIAL

Bénédiction de l'Image ou de la Statue.

Benedictio Imaginis Sacratissimi Cordis Jesu Christi Domini Nostri.

℣. *Adjutoriam nostrum in nomine Domini.*
℟. *Qui fecit cœlum et terram.*
℣. *Dominus vobiscum.*
℟. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Omnipotens sempiterne Deus, qui Sanctorum tuorum imagines pingi non reprobas, ut quoties illas oculis corporis, intuemur, toties, eorum actus, et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur, hanc, quæsumus Imaginem in honorem et memoriam Sacratissimi Cordis Unigeniti Filii tui Domini Nostri Jesu Christi adaptatam, bene † dicere et sancti † ficare digneris ; et præsta ut quicumque coram illa Cor Sacratissimi Unigeniti Filii tui supplici ter colere et honorare studuerit, illius meritis et obtentu, a te gratiam in præsenti, et æternam gloriam obtineat in futurum. Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

(Ultimo aspergat aqua benedicta.)

Tous réciteront alors à haute voix le *Credo*, afin de rendre un témoignage explicite de la foi de toute la famille.

Quand le prêtre assiste à la Cérémonie, il rappelle ce que Notre-Seigneur attend des familles qui lui sont plus particulièrement consacrées — *les bénédictions spéciales* et surabondantes dont elles sont l'objet — le grand devoir pour la famille de renouveler constamment comme prière familiale cette Consécration dans les circonstances indiquées ci-dessus.

Acte de Consécration des Familles.

Formule requise pour gagner les Indulgences.

Cœur Sacré de Jésus, Vous qui avez manifesté à la B. Marguerite-Marie le désir de régner sur les familles chrétiennes, nous venons aujourd'hui proclamer votre Royauté la plus absolue sur la nôtre. Nous voulons vivre désormais de votre vie, nous voulons faire fleurir dans notre sein les vertus auxquelles Vous avez promis la paix dès ici-bas, nous voulons bannir loin de nous l'esprit mondain que Vous avez maudit.

Vous régnerez sur nos intelligences par la simplicité de notre foi. Vous régnerez sur nos cœurs par l'amour sans réserve dont ils brûleront pour Vous et dont nous entretiendrons la flamme par la réception fréquente de votre divine Eucharistie.

Daignez, ô divin Cœur, présider nos réunions, bénir nos entreprises spirituelles et temporelles, écarter nos soucis, sanctifier nos joies, soulager nos peines. Si jamais l'un ou l'autre d'entre nous avait le malheur de Vous affliger, rappelez-lui, ô Cœur de Jésus, que Vous êtes bon et miséricordieux pour le pécheur pénitent. Et quand sonnera l'heure de la séparation, quand la mort viendra jeter le deuil au milieu de nous, nous serons tous, et ceux qui partent et ceux qui restent, soumis à vos décrets éternels. Nous nous consolerons par la pensée qu'un jour viendra où toute la famille, réunie au Ciel, pourra chanter à jamais vos gloires et vos bienfaits.

Daigne le Cœur Immaculé de Marie, daigne le glorieux Patriarche saint Joseph Vous présenter cette consécration et nous la rappeler tous les jours de notre vie !

Vive le Cœur de Jésus, notre Roi et notre Père !

Texte approuvé par S. S. Pie X, à la demande du Proc. gén. de la Congr. des Sacrés-Cœurs. Picpus.

(Rescrit du 19 Mai 1908.)

CONCORDAT CUM ORIGINALI.

In S. Pœnitentiaria Aplica die 22 Junii 1918.

Jo. BAPT. MENGHINI,
Subst. pro Indulgentiis.

L. S.

PRIÈRE

(Lue par le Prêtre et toute la famille.)

Gloire au Sacré Cœur de Jésus, pour la miséricorde infinie dont il a usé envers les heureux serviteurs de ce foyer, en le choisissant, entre mille autres, comme un héritage d'amour et un sanctuaire de réparation où on le dédommagera de l'ingratitude des hommes !

Quelle n'est pas, ô Seigneur Jésus ! la confusion de cette portion de votre troupeau fidèle en acceptant l'honneur insigne de vous voir présider notre famille ! Comme elle vous adore en silence et se réjouit de vous voir partager sous le même toit les fatigues, les soucis et les joies innocentes de vos enfants ! Nous ne sommes pas dignes, il est vrai, que vous entriez sous cet humble toit ; mais vous avez déjà prononcé une parole où s'est peinte la beauté de votre Cœur très saint, et nos âmes qui ont soif de vous, ont trouvé dans la blessure de votre côté, ô bon Jésus, les eaux vives qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle.

Ainsi donc, contrits et confiants, nous venons nous donner à vous qui êtes la vie immuable. Restez au milieu de nous, ô Cœur trois fois saint, car nous sentons l'irrésistible besoin de vous aimer et de vous faire aimer, vous qui êtes le buisson ardent qui doit embraser le monde pour le purifier. Oh ! oui ; que cette maison soit pour vous un asile aussi doux que celui de Béthanie, où vous puissiez trouver le repos près des âmes aimantes qui ont choisi la meilleure part dans l'heureuse intimité de votre Cœur ! Qu'elle soit, ô Sauveur aimé, l'humble mais hospitalier refuge de l'Egypte pendant l'exil que vous infligent vos ennemis !

Venez, Seigneur Jésus, venez, car ici, comme à Nazareth, on aime d'un tendre amour la Vierge Marie, cette douce Mère que vous-même nous avez donnée. Venez remplir par votre douce présence les vides que le malheur et la mort ont laissés parmi nous. O Ami très fidèle, si vous aviez été ici aux tristes heures de la douleur et du deuil, nos larmes auraient été moins amères, nous aurions senti le baume salutaire sur ces secrètes blessures que vous seul connaissez ! venez, car voici que s'approche peut-être pour nous le soir angoissant des chagrins, et que décline le jour fugitif de notre jeunesse et de nos illusions. Restez avec nous, car déjà il se fait tard, et le monde pervers veut nous envelopper des ombres de ses négations, alors que seul vous êtes la Voie, la Vérité et la Vie. Laissez entendre, ô Jésus, ces mots des temps passés : « *Il faut qu'aujourd'hui vous me donniez l'hospitalité dans cette maison.* »

Oui, Seigneur, établissez ici votre séjour, pour que nous vivions de votre amour et dans votre compagnie, nous qui vous proclamons notre Roi, car nous n'en voulons pas d'autre que Vous.

Aimé, béni et glorifié, soit à jamais dans ce foyer le Cœur triomphant de Jésus ! Que son règne arrive ! Ainsi soit-il !

On récite un *Salve Regina*, comme hommage d'amour au Cœur Immaculé de Marie.

Salve, Regina Mater misericordiæ, vita, dulcedo et spes nostra, salve. Ad te clamamus exules, filii Hevæ. Ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende. O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous ! *(trois fois.)*
Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous !
Saint Joseph, priez pour nous !
Bienheureuse Marguerite-Marie, priez pour nous !

Si le Prêtre assiste, il bénit l'assistance : « *Benedictio Dei omnipotentis,* » etc. Tous les membres présents signent le *Document Familial* ou authentique de l'Intronisation qui sera conservé avec les souvenirs de famille.

Indulgences :

1° Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, à tous les membres de la famille qui, du moins contrits de cœur, assisteront pieusement à la cérémonie de l'*Intronisation* du Sacré Cœur de Jésus dans leur foyer ;

2° Indulgence plénière, aux mêmes si, étant confessés et ayant communié, ce jour-là, ils visitent une église ou un oratoire public, et y récitent quelques prières aux intentions du Souverain Pontife ;

3° Indulgences de 300 jours, aux mêmes si, le jour anniversaire de l'*Intronisation*, ils renouvellent leur consécration devant l'image du Sacré Cœur.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LETTRE

des Cardinaux, Archevêques et Évêques de France

AUX CATHOLIQUES FRANÇAIS

Nos Très Chers Frères,

Nous sommes à une heure décisive pour l'avenir de la Patrie. Le génie de nos chefs, l'héroïsme de nos soldats, le concours de nos Alliés ont, avec l'aide de Dieu, assuré le triomphe du Droit par la victoire de nos armes. Nous avons salué avec une joie profonde le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ; et nous avons dit à l'Arbitre souverain des destinées du monde nos ardentes et solennelles actions de grâces.

Il s'agit maintenant de réparer les suites de la guerre. Guérir les blessures de la Patrie, lui rendre sa prospérité matérielle, la maintenir à la hauteur morale où elle s'est élevée pendant l'épreuve : voilà la tâche qui s'impose à tous, et en particulier à ceux qui sont investis d'une autorité ou d'une influence sociales.

Dans une de ses immortelles Encycliques qui sont comme la charte de l'Eglise et des Sociétés modernes, Léon XIII disait : « Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente.

7 mai 1919

De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir ». Ce sont ces principes, N. T. C. F., que vos Evêques, au seuil de l'ordre nouveau que va inaugurer la paix, viennent vous rappeler comme devant servir de règle dans l'œuvre de régénération à accomplir.

Le premier de tous est la reconnaissance des droits de Dieu. Dieu est le maître souverain du monde, parce qu'il en est le créateur. Les peuples ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de lui, et n'est qu'une lieutenance de sa souveraineté. Les Etats n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante ; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi ; contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la Religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale ? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est pas de nation plus favorisée du Ciel que la France, dont l'histoire est marquée par tant d'interventions manifestes de la Providence.

Afin d'enseigner aux hommes la vérité religieuse, de leur mériter et de leur communiquer la vie surnaturelle, de leur montrer la voie qui doit les conduire au bonheur éternel, tout en leur procurant dès ce monde la mesure de paix et de félicité possible ici-bas, Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son Fils, vrai Dieu et vrai Homme.

Rédempteur du genre humain, Jésus-Christ seul peut procurer le salut aux sociétés comme aux individus. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre. Toutes les nations lui appartiennent par droit de création, parce qu'il est Dieu, et par droit de rédemption, parce qu'il les a rachetées au prix de son sang en mourant sur la Croix pour l'expiation des péchés du monde.

Tous les peuples ont donc l'obligation de croire en lui et d'observer les préceptes de son Evangile. La Religion chrétienne étant la seule vraie, les Etats, tout en pouvant user de tolérance à l'égard des autres cultes, ainsi que l'a rappelé Léon XIII, doivent la protéger, la défendre et en favoriser la propagation.

Pour continuer son œuvre parmi les hommes, Jésus-Christ a institué son Eglise, qui est le royaume de Dieu sur la terre.

Par la volonté de son divin Fondateur, l'Eglise est une société parfaite, possédant en elle-même et indépendamment de toute autorité humaine, les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission : pouvoirs d'enseigner les âmes et les peuples, de les régir par ses lois dans l'ordre spirituel, de les sanctifier par les sacrements et par le culte. Elle a droit à la même obéissance que Jésus-Christ, puisqu'il a déclaré qu'écouter l'Eglise, c'est l'écouter lui-même, et qu'il a promis d'être avec elle pour l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Son chef est la plus haute autorité morale qui soit en

ce monde : il a droit à une situation indépendante, sûre, honorée, en rapport avec sa dignité et sa mission.

Composée des mêmes membres que la société civile, l'Eglise en est cependant distincte par son origine et sa constitution qui sont divines, par sa fin et ses moyens d'action qui sont d'ordre surnaturel.

Dieu, en effet, a confié à l'Etat le gouvernement de l'ordre temporel, à l'Eglise celui de l'ordre spirituel. La condition normale de leurs rapports est la concorde et l'aide mutuelle. La société civile a donc le devoir d'entretenir avec l'Eglise des relations de justice et de bienveillance et de sauvegarder toutes ses libertés : liberté de sa hiérarchie, de son ministère, de son enseignement, de son culte ; liberté de la vie religieuse, sans nulle diminution de leurs droits civiques pour ceux qui en font profession ; liberté de posséder les biens temporels, qui lui sont indispensables pour vivre et pour agir.

L'Etat, même incroyant, est tenu de se conduire selon ces principes, car il n'a le pouvoir que pour le bien de ses sujets ; il doit donc protéger leurs intérêts religieux qui sont les plus précieux de leurs biens.

Le régime de la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise est de soi contraire à l'ordre voulu de Dieu. Si cependant certaines circonstances semblent l'imposer, la séparation doit se faire selon les règles de la justice, et l'Etat reste toujours tenu de respecter les droits et les libertés de l'Eglise.

La concorde, d'ailleurs, ne peut que profiter aux deux sociétés : en retour de la protection qu'il lui donne, l'Etat bénéficie de l'appui moral de l'Eglise qui, s'adressant à la conscience des hommes, leur enseigne, au nom de Dieu, le respect de l'autorité, l'obéissance aux lois justes, et toutes les vertus qui maintiennent dans les sociétés les bonnes mœurs, l'ordre et la paix.

L'Eglise enfin reconnaît tous les pouvoirs régulièrement constitués. Elle s'accommode de toutes les formes politiques, pourvu que soient respectés les droits dont elle est la gardienne et la liberté de son ministère. Aucun gouvernement n'est donc autorisé à la traiter en ennemie sous prétexte d'une prétendue opposition au régime politique existant.

On veut établir la paix par le respect des droits de tous : l'Eglise a aussi les siens ; ils doivent être respectés.

Il est une institution qui intéresse également l'Eglise et l'Etat : c'est la famille, cellule primordiale de la société.

Pour que la famille soit prospère, il faut que, dans sa constitution et dans sa vie, elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur.

Auteur de la famille, Dieu l'est aussi du mariage, qui en est l'acte constitutif, et c'est pourquoi tous les peuples ont reconnu au mariage un caractère sacré.

La foi catholique enseigne que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. Dans les unions entre chrétiens, le sacrement n'est pas simplement une qualité accessoire, séparable du contrat par lequel les époux se donnent l'un à l'autre : c'est ce contrat lui-même, transformé par la grâce. Si le sacrement fait défaut, il n'y a pas même contrat, mais une union absolument illicite et invalide. Le contrat civil n'a d'autre effet que de régler les effets civils du mariage.

Le mariage est indissoluble : ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer. La sentence de divorce prononcée par l'autorité séculière, si elle annule les effets civils du mariage, ne saurait en rompre le lien qui subsiste toujours. Toute union attentée du vivant du premier conjoint est, malgré cette sentence, nulle en conscience et devant Dieu.

La fin principale du mariage est la procréation des enfants, par laquelle Dieu fait aux époux l'honneur de les associer à sa puissance créatrice et à sa paternité. C'est pécher gravement contre la nature et contre la volonté de Dieu que de frustrer par un calcul égoïste ou sensuel le mariage de sa fin. Elles sont aussi funestes que criminelles les théories et les pratiques qui enseignent ou encouragent la restriction de la natalité. La guerre nous a fait toucher du doigt le péril mortel auquel elles exposaient le pays. Que la leçon ne soit pas perdue. Il faut combler les vides faits par la mort, si l'on veut que la France reste aux Français, et qu'elle soit assez forte pour se défendre et prospérer.

En associant les parents à sa puissance créatrice, Dieu les a aussi rendus participants de son autorité à l'égard de leurs enfants. Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère ; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'Etat est fausse ; contre elle protestent la nature, la raison et l'enseignement positif de l'Eglise.

Les parents, en mettant au monde un enfant, contractent l'obligation imprescriptible et reçoivent le droit inaliénable de l'élever. Ce devoir ne consiste pas seulement à lui procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, mais aussi et surtout à pourvoir à la vie de son âme, par une éducation conforme à la foi et à la morale chrétiennes.

Cette éducation, ils doivent la donner d'abord eux-mêmes au foyer, puis la faire compléter à l'église par le catéchisme et le ministère du prêtre ; ils ne doivent enfin confier leurs enfants qu'à des écoles qui continuent l'œuvre de l'église et du foyer sans jamais la contredire.

L'Etat, s'il a le droit incontestable d'avoir des écoles et d'enseigner les sciences profanes, ne doit pas dans l'éducation supplanter les parents ou se substituer à eux, mais

seulement les aider et les suppléer. Dans un pays en immense majorité catholique, comme l'est la France, ainsi que le prouve avec évidence le grand nombre de familles qui présentent leurs enfants au Baptême et à la Première Communion, et qui demandent à l'Eglise la consécration de tous les grands actes de la vie, l'Etat a le devoir de mettre, à la disposition des familles, des écoles catholiques. S'il estime que les circonstances ne lui permettent pas de donner aux écoles publiques un caractère nettement confessionnel, au moins doit-il y faire enseigner les devoirs envers Dieu, et laisser aux parents la pleine liberté d'avoir des écoles chrétiennes. La justice, le respect des consciences et des droits sacrés des parents demanderaient que ces écoles soient subventionnées sur les fonds publics proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Après l'horrible conflit dont l'Europe vient d'être le théâtre, le monde a soif de paix. Si l'on veut que la paix puisse régner à l'intérieur entre les citoyens, il faut d'abord que gouvernants et gouvernés observent consciencieusement leurs devoirs respectifs, tels que les définissent le droit naturel et la loi divine.

Ceux qui détiennent le pouvoir ne doivent en user que pour le bien public, sans se laisser influencer par l'esprit de parti. Ils doivent faire des lois justes, et dans la distribution des fonctions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes mœurs et de réprimer ce qui leur est nuisible.

Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu. Les plaintes ou les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte.

C'est un devoir de conscience pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la Patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure : nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement.

Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses, et que chacun puisse être fidèle à ses croyances sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde. D'après la doctrine de l'Eglise qui, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours été l'amie des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talents, de force, de santé, et de la diversité des circonstances de la vie ; il faut l'accepter comme une disposition de la Providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail. Le socialisme collectiviste est à la fois une erreur et un péril.

Le moyen de rétablir et de conserver la paix sur le terrain social, c'est l'observation par les diverses classes

de leurs devoirs réciproques selon l'enseignement de l'Evangile.

Que patrons et ouvriers comprennent que leurs intérêts sont solidaires, et qu'ils s'entendent loyalement pour les promouvoir par une collaboration amicale et féconde, au lieu de les compromettre par des luttes stériles.

Pour nous, ministres de Celui dont le cœur s'émouvait de compassion sur toutes les misères humaines, nous ouvrons à notre cher peuple nos bras et nos cœurs. Nous sommes prêts à travailler avec lui à l'amélioration de son sort par tous les moyens légitimes, et nous croyons pouvoir l'assurer que, s'il a d'autres amis que nous, il n'en a pas de plus sincères, de plus dévoués et de plus désintéressés.

Avant la guerre, tout le monde le proclamait, les mœurs avaient besoin de relèvement ; malgré tant d'héroïques sacrifices qui ont fait l'admiration du monde, cette nécessité subsiste toujours.

La probité et la loyauté dans les affaires ont subi de regrettables atteintes. Le respect du bien d'autrui s'est affaibli. Certaines tolérances légales, les conditions anormales de l'état de guerre ont donné occasion à des abus parfois scandaleux. Il est temps de couper court à ces abus et de revenir à l'observation de la justice.

La désorganisation des familles causée par l'absence forcée de leurs chefs a trop souvent engendré de déplorables défaillances. Depuis l'armistice, la joie de la victoire, le besoin de détente ont servi de prétexte à un fol entraînement vers le plaisir, et nous voyons reparaître les excès du luxe, l'immodestie des toilettes, les danses lascives, les spectacles immoraux. Il importe de réagir sans délai contre ces désordres qui sont un manque de respect à la mémoire des héros tombés pour la Patrie,

une insulte au deuil des veuves et des orphelins, une honte pour la société qui les tolère.

Il faut assainir nos mœurs et les régler en revenant aux préceptes du Décalogue et de l'Evangile. Les pouvoirs publics ont le devoir de surveiller les transactions, les théâtres, les spectacles, de réprimer l'alcoolisme, la licence de la presse, les publications obscènes. Mais leur action, purement extérieure, ne saurait suffire. Pour donner à l'homme la force de maîtriser ses passions, de pratiquer tous ses devoirs, d'accepter les gênes et les sacrifices que demande la vertu, il est nécessaire de le replacer en face du vrai sens de la vie que seule la foi nous donne, et de le ramener à la pensée de Dieu dont l'autorité seule s'impose à la conscience.

Tels sont, N. T. C. F., les principes d'après lesquels doivent se constituer et se régir les familles, les Etats, les sociétés. En dehors de ces fondements posés par Dieu lui-même il ne saurait y avoir ni stabilité, ni vraie prospérité. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle en certaines contrées de l'Europe et qui suscitent partout les plus vives inquiétudes, ne sont-ils pas une saisissante confirmation de l'oracle sacré : « Si le Seigneur ne met la main à la construction de la maison, en vain travaillent ceux qui essaient de l'édifier ; en vain, s'il ne protège la cité, veillent ceux qui en ont la garde ? » Nous l'avons trop oublié ; l'expérience est faite ; ne nous obstinons pas dans une voie qui nous serait fatale.

Si la France veut se relever, si elle veut être tranquille, forte, prospère, honorée, il faut qu'elle revienne aux principes chrétiens, qu'elle y conforme ses lois et ses institutions. La Religion du Christ, depuis de longs siècles la religion de nos pères, a été intimement mêlée à notre vie nationale ; elle a béni nos drapeaux avant toutes nos guerres et chanté toutes nos victoires ; elle a enfanté chez nous des pléiades de saints, de héros, de génies, inspiré nos plus beaux monuments et nos plus illustres chefs-d'œuvre ; nous lui devons la vérité, la charité, la liberté, la primauté de la civilisation : la France pourrait-elle la renier sans se renier elle-même ?

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que peut rencontrer ce retour à l'idéal chrétien. Mais persuadés que l'application des doctrines que nous venons d'exposer ne serait pas moins profitable à l'Etat qu'à l'Eglise, nous croyons, en les proclamant, servir la Patrie aussi bien que la Religion. Qu'il nous soit permis d'espérer que non seulement les catholiques, mais aussi tous les hommes soucieux du vrai bien du pays en reconnaîtront la sagesse, et qu'ils auront à cœur de travailler à en procurer la restauration dans nos institutions et dans nos mœurs. Ainsi seront assurés à notre chère et glorieuse Patrie tous les fruits de la victoire que vient de lui accorder le Christ, toujours ami des Francs.

Et sera la présente Lettre Pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le Dimanche 15 Juin, fête de la Sainte-Trinité.

7 Mai 1919, en la Solennité de saint Joseph.

† LOUIS-JOSEPH, Cardinal LUÇON, *Archevêque de Reims.*
† PAULIN, Cardinal ANDRIEU, *Archevêque de Bordeaux.*
† LÉON-ADOLPHE, Cardinal AMETTE, *Archevêque de Paris.*
† ANATOLE, Cardinal de CABRIÈRES, *Evêque de Montpellier.*
† AUGUSTE, Cardinal DUBOURG, *Archevêque de Rennes.*
† LOUIS, Cardinal DUBOIS, *Archevêque de Rouen.*
† LOUIS-JOSEPH, Cardinal MAURIN, *Archevêque de Lyon.*
† CLÉMENT, *Archevêque de Carthage.*
† AUGUSTIN, *Archevêque de Toulouse.*

† FRANÇOIS, *Archevêque d'Aix.*
† ERNEST, *Archevêque d'Auch.*
† MICHEL-ANDRÉ, *Archevêque d'Avignon.*
† JEAN-VICTOR-ÉMILE, *Archevêque de Sens.*
† ALBERT, *Archevêque de Tours.*
† JEAN, *Archevêque de Cambrai.*
† DOMINIQUE, *Archevêque de Chambéry.*
† MARTIN, *Archevêque de Bourges.*
† AUGUSTIN, *Archevêque d'Alger.*
† PIERRE-CÉLESTIN, *Archevêque d'Albi.*
† LOUIS, *Archevêque de Besançon.*
† JOSEPH-MICHEL-FRÉDÉRIC, *Evêque de Viviers.*
† PIERRE-MARIE, *Evêque de Clermont.*
† ALPHONSE-GABRIEL, *Evêque de Saint-Dié.*
† ANTOINE-AUGUSTIN, *Evêque de La Réunion.*
† STANISLAS, *Evêque d'Orléans.*
† CLAUDE, *Evêque de Séez.*
† FÉLIX, *Evêque de Nimes.*
† HENRI, *Evêque de Nice.*
† FRANÇOIS-ALEXANDRE, *Evêque de Saint Claude.*
† JOSEPH, *Evêque d'Angers.*
† JOSEPH, *Evêque de Coutances.*
† JULES, *Evêque de Perpignan.*
† MARIE-CHARLES, *Evêque d'Aire.*
† FRANÇOIS-XAVIER, *Evêque de Tarbes et Lourdes.*
† HENRI-LOUIS, *Evêque de Chartres.*
† PIERRE-LUCIEN, *Evêque d'Annecy.*
† PAUL, *Evêque de Carcassonne.*
† CHARLES, *Evêque de Rodez.*
† ADRIEN, *Evêque de Maurienne.*
† CHARLES-PAUL, *Evêque d'Agen.*
† CHARLES, *Evêque de Versailles.*
† FRANÇOIS-MARIE, *Evêque de Bayonne.*
† FÉLIX, *Evêque de Fréjus.*
† ALCIME, *Evêque de Vannes.*
† EUGÈNE, *Evêque de Laval.*
† JACQUES, *Evêque de Mende.*

† LOUIS-JEAN, *Evêque d'Évreux.*
† THOMAS, *Evêque de Bayeux.*
† PAUL, *Evêque de Saint-Flour.*
† JULES-LAURENT, *Evêque de Saint-Brieuc.*
† JEAN-AUGUSTE, *Evêque de La Rochelle.*
† PIERRE-LOUIS, *Evêque de Soissons.*
† THOMAS-FRANÇOIS, *Evêque de Le Puy.*
† HENRI-MARIE, *Evêque d'Angoulême.*
† PIERRE, *Evêque de Montauban.*
† LAURENT, *Evêque de Troyes.*
† ALFRED, *Evêque de Blois.*
† ADOLPHE, *Evêque de Quimper.*
† ALEXANDRE, *Evêque de Thagora, Auxiliaire d'Alger.*
† ANTOINE, *Evêque de Marseille.*
† EMMANUEL, *Evêque de Meaux.*
† ADOLPHE, *Evêque de Belley.*
† PIERRE, *Evêque de Nevers.*
† OLIVIER-MARIE, *Evêque de Poitiers.*
† JEAN-BAPTISTE, *Evêque de Moulins.*
† EMMANUEL, *Evêque de Valence.*
† PIERRE-LOUIS, *Evêque de La Basse-Terre.*
† JOSEPH-MARIE, *Evêque de Châlons.*
† ALEXIS, *Evêque de Lille.*
† CHARLES, *Evêque de Nancy.*
† HECTOR-RAPHAEL, *Evêque de Limoges.*
† JEAN, *Evêque d'Hadrumète, Auxiliaire de Lyon.*
† CHARLES, *Evêque de Verdun.*
† EUGÈNE-LOUIS-MARIE, *Evêque de Nantes.*
† ERNEST, *Evêque d'Arsinoé, Auxiliaire de Reims.*
† GABRIEL, *Evêque de Gap.*
† PAUL-LOUIS-JOSEPH, *Evêque de St-Pierre et Fort-de-France.*
† ANDRÉ, *Evêque d'Amiens.*
† EUGÈNE, *Evêque de Beauvais.*
† DÉSIRÉ-HYACINTHE, *Evêque d'Autun.*
† MAURICE, *Evêque de Périgueux.*
† CHRISTOPHE-LOUIS, *Evêque d'Oran.*
† GUSTAVE-LAZARE, *Evêque de Luçon,*

† AUGUSTIN, *Evêque d'Ajaccio.*
† HONORÉ, *Evêque de Pergame, Auxiliaire de Montpellier.*
† JEAN, *Evêque de Germe, Auxiliaire de Toulouse.*
† PIERRE, *Evêque de Pamiers.*
† MAURICE, *Evêque de Dijon.*
† PAUL, *Evêque de Cybistre, Auxiliaire de Viviers.*
† AMIEL-FRANÇOIS, *Evêque de Constantine.*
† LOUIS, *Evêque d'Arras.*
† ALEXANDRE, *Evêque de Grenoble.*
† GEORGES, *Evêque de Paphos, Coadjuteur de La Réunion.*
† PIERRE, *Evêque de Titopolis, Auxiliaire de Rodez.*
† HYACINTHE, *Evêque de Modra, Vicaire général de St-Etienne.*
† JEAN-JOSEPH, *Evêque de Digne.*
† GEORGES, *Evêque du Mans.*
† JOSEPH, *Evêque de Cahors.*
† JEAN, *Evêque de Tulle.*
† LOUIS, *Evêque de Tarentaise.*
† THÉOPHILE, *Evêque de Langres.*
† FRANÇOIS, *Evêque de Sura, Coadjuteur de Clermont.*
† LÉON, *Evêque de Tricomia, Auxiliaire de Marseille.*

Quimper, typ. de Kerangal, imp. de l'Evêché.

N° 76.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

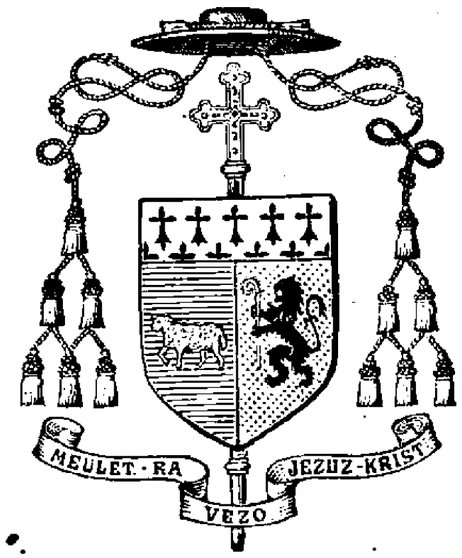
L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

ANNONÇANT

LA FÊTE DU 25me ANNIVERSAIRE

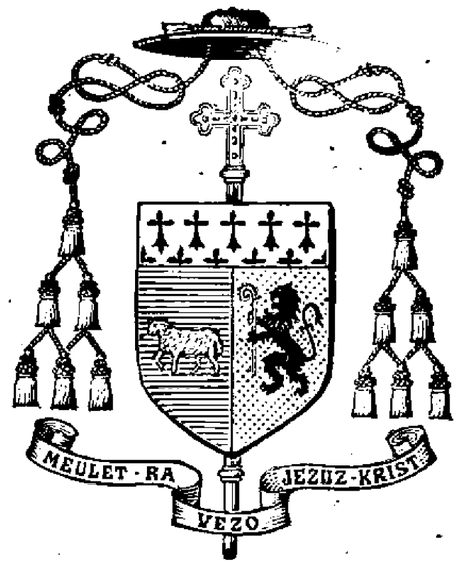
DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DES PORTES



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

16 juillet 1919



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

On a souvent décrit le charme de ce paysage des Montagnes Noires dont les courbes harmonieuses et les collines boisées rappelaient à Notre vénéré Prédécesseur les collines de son pays natal. Châteauneuf s'avance comme un promontoire dans la vallée de l'Aulne. On pourrait se croire à Lourdes. La gracieuse chapelle de Notre-Dame surplombe les eaux tranquilles du canal, auxquelles elle est reliée par la « Rosière », qui évoque le souvenir des « lacets » de Massabielle. Et l'on songe à

la prédilection que manifeste la Vierge pour les horizons grandioses, comme si elle voulait faire comprendre à l'homme que son devoir le plus strict et son droit le plus magnifique lui font une obligation d'associer la création tout entière à l'hommage qu'il doit rendre au Créateur.

La légende n'est pas moins gracieuse que le site est charmant. Par sa position même au-dessus de la rivière et par l'escarpement des rives, Châteauneuf était une position très forte, au temps des balistes et des catapultes. Plus confiant encore dans la protection du Ciel que dans la solidité des murailles, le vicomte du Faou fit placer, au-dessus de la porte d'entrée principale, une image de la Vierge, et, quand la vieille forteresse tomba en ruines, on construisit, pour abriter la statue vénérée, une chapelle bientôt connue sous le nom de Notre-Dame des Portes.

A ce moment, vers le milieu du xv[e] siècle, la seigneurie de Châteauneuf appartenait au duché de Bretagne, et la couronne ducale était portée par le bon duc Jehan, dont le chroniqueur dit qu'il « honora Dieu et Sainte Eglise merveilleusement ». Sa dévotion était grande envers la Sainte Vierge, et ses lettres nous apprennent que, voulant achever l'œuvre de la chapelle, commencée par un bon chrétien nommé Le Prat, il accorda des privilèges à ceux qui viendraient s'établir autour du sanctuaire. Ces libéralités furent continuées par son fils et successeur, le duc François I[er]. Et bientôt, on vit s'élever une jolie chapelle de style ogival fleuri, dont on admirait surtout le porche orné de détails fort délicatement sculptés.

Malheureusement, cette construction n'était pas à l'abri des injures du temps, sans compter qu'elle était beaucoup trop petite pour contenir la foule des pèlerins, qui, de tous les cantons voisins, — répartis entre trois diocèses,

— accouraient aux pieds de la statue miraculeuse. Il parut donc nécessaire de la remplacer par une église plus vaste. C'est au Pardon de 1892 que fut posée la première pierre du nouvel édifice, et l'orateur de grand talent qu'était Monsieur le Curé-Archiprêtre de Châteaulin, fit passer un frisson dans son auditoire, quand il raconta comment, le 23 Mars 1593, un prêtre avait été massacré aux « Porzou » par les soldats huguenots, pour avoir soustrait la sainte Eucharistie à leurs profanations.

C'est au Pardon de 1893 que la chapelle fut bénite. Monseigneur Valleau promit alors d'être, auprès du Pape, l'interprète des désirs du peuple et du clergé, en demandant que la couronne déjà posée au front des Vierges de Rumengol et du Folgoët, vînt honorer aussi Notre-Dame des Portes.

La promesse fut réalisée, et, le 26 Août 1894, les fêtes du Couronnement se déroulèrent avec magnificence. Les Evêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Séez, du Cap-Haïtien, de Jéricho, étaient venus rehausser l'éclat de la fête. Mgr d'Hulst et le comte de Mun y assistaient avec d'autres représentants du pays et les autorités locales. Ce fut une splendide journée, toute ensoleillée, dont le souvenir, après un quart de siècle, demeura toujours très vif chez ceux qui en furent les heureux témoins.

Vingt-cinq ans, en effet, se sont écoulés, depuis que la Vierge des Portes, dans une marche triomphale, a pris possession de son royaume, avec tous les insignes de sa puissance et de sa bonté. Son prestige, depuis lors, n'a fait que s'accroître et grandir.

Pour le prouver, il suffit de parcourir les annales du pèlerinage.

En 1901, Monseigneur Dubillard vint bénir les trois

cloches dont le son argentin s'élève vers le ciel par la flèche ajourée, et se répercute à travers les méandres du vallon. Quatre ans plus tard, quand se développe le mouvement des jeunesses catholiques, c'est à Notre-Dame des Portes que les jeunes viennent jurer fidélité. Pleyben donne le signal, et entraîne, l'année suivante, les paroisses voisines de Brasparts, Gouézec, Le Cloître, Lennon.

La coïncidence du Pardon des Portes avec celui de Sainte-Anne la Palue Nous a souvent empêché de satisfaire Nous-même Notre dévotion envers Notre-Dame. Cependant, dès la seconde année de Notre épiscopat, Nous avons eu le bonheur d'entendre vos cantiques si suaves : « *Introun Varia ar Porzou...* A toi, tout notre amour ! » et Nous avons admiré l'entrain de ces pieux pèlerins qui ne se laissent pas arrêter par la longueur et les difficultés de la route, si bien que le Pardon des Portes rivalise avec celui de Rumengol et garde un caractère véritablement breton.

Cette piété, qui est la caractéristique de nos pèlerinages, les angoisses et les horreurs de la guerre n'ont fait que l'aviver. C'est aux Portes qu'en 1915 retentit cette supplication très longue et très émouvante, adressée à la Vierge miséricordieuse par les soldats des différentes armes et par toutes les victimes de l'invasion. Plusieurs fois, les groupes de conscrits de la région s'y rassemblèrent, pour se préparer par une prière commune à entrer, à leur tour, dans la grande armée.

En 1916, plus de dix mille pèlerins se pressaient aux alentours de la chapelle, et jamais la foule ne fut aussi considérable depuis le Couronnement.

Le pays tout entier témoigne à la vénérable Madone une confiance justifiée par des grâces sans nombre, et dont les « ex-voto » ne donnent qu'une faible idée.

Ce nom même des Portes n'évoque-t-il pas une des prérogatives essentielles de la Mère de Dieu ? Placée par nos pères aux portes de la ville pour en interdire l'entrée aux agresseurs, elle se tient aux portes de la cité céleste pour nous introduire dans le séjour de la béatitude et de la paix.

Marie est la porte du Ciel. C'est l'Eglise qui le proclame en lui appliquant les paroles de nos Saints Livres, qui montrent d'une façon si consolante son rôle de médiatrice et d'avocate. « C'est en moi que réside toute espérance de vie et de salut. — Celui qui m'aura trouvée trouvera la vie et puisera le salut du Seigneur. — J'ai fait briller dans les cieux une lumière qui ne s'éteindra jamais. » Cette lumière, dit S. Liguori, ce sont les serviteurs de Marie sauvés par Elle. « Venez à notre secours, chantons-nous dans l'antienne de Complies, au temps de l'Avent, ô vous qui êtes la porte qui nous introduit au Ciel, ô douce Mère du Rédempteur ! » Et l'hymne de triomphe en l'honneur de Marie commence par la même invocation : « Salut, Etoile de la Mer, aimable Mère de Dieu et toujours Vierge, heureuse porte du Paradis. »

Marie est la porte du Ciel ! Tous les saints Docteurs le déclarent : ils disent, avec S. Thomas, qu'elle est l'avocate universelle et que c'est par son moyen que tous ceux qui se sauvent obtiennent leur salut. »

Marie est la porte du Ciel ! C'est le peuple chrétien qui l'affirme, car il ne cesse de répéter humblement, filialement : « Priez pour nous pécheurs, à l'heure de notre mort. — Priez pour nous, Sainte Mère de Dieu, afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ. » Ces promesses ne sont autres que celles de la vie éternelle.

En parcourant vos bourgades et vos villages, au cours

de la Visite pastorale, il Nous est arrivé souvent de remarquer, au-dessus de la porte d'entrée de vos maisons, une statue de la Vierge, abritée dans une petite niche qui s'enguirlande de fleurs au mois de Mai. C'était une coutume autrefois très répandue, quand, dans nos villes elles-mêmes, chaque quartier vénérait sa Madone.

Qu'elle règne tout au moins, la Vierge bénie, dans l'intimité du foyer familial ! Qu'elle garde les intelligences contre l'erreur, les cœurs contre la corruption ! Qu'elle maintienne entre les âmes l'union la plus parfaite, afin que la maison soit vraiment chrétienne et demeure toujours la maison du devoir, de la prière et de la charité.

Nous traversons des heures graves. Le Bienheureux de Montfort dit que, dans les derniers temps, « Marie doit éclater, plus que jamais, en miséricorde, en force et en grâce : en miséricorde, pour ramener et recevoir amoureusement les pauvres pécheurs et dévoyés qui se convertiront et reviendront à l'Eglise catholique ; en force, contre les ennemis de Dieu... qui se révolteront terriblement pour séduire et faire tomber, par promesses et menaces, tous ceux qui leur seront contraires ; et enfin elle doit éclater en grâce, pour animer et soutenir les vaillants soldats et fidèles serviteurs de Jésus-Christ qui combattront pour ses intérêts » (1).

Nous sommes, sans doute, loin de la fin des temps. Mais, sous bien des rapports, les symptômes prédits par l'Evangile se manifestent sous nos yeux. Faisons appel à la puissance et à la bonté de notre Mère. L'anniversaire de son Couronnement sera en même temps le grand Pardon d'action de grâces pour la victoire et pour la paix.

(1) *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge.*

Demandons à Notre Dame des Portes, par sa miséricorde, sa force et sa grâce, d'aider la France à organiser cette paix « dans l'ordre, la justice, et la liberté ».

Les fêtes que Nous préparons seront très solennelles.

Nous espérons que notre vénéré Métropolitain, Son Eminence le cardinal Dubourg, archevêque de Rennes, pourra les présider.

Monseigneur Conan, archevêque de Port-au-Prince, Nous a promis l'honneur et la joie de sa présence.

Monseigneur Gouraud, évêque de Vannes, célébrera la messe pontificale, et Monseigneur Le Fer de la Motte, évêque de Nantes, prononcera, aux vêpres, une allocution sur le 25e anniversaire du Couronnement.

Nous serons heureux de vous voir accourir autour d'eux, de tous les points du diocèse, pour glorifier la Sainte Vierge, lui recommander les morts de la guerre, et la prier pour vos familles et pour la France.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

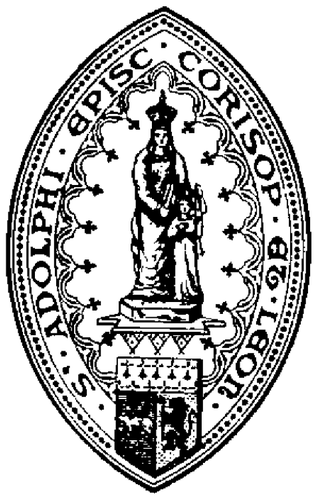
Une fête solennelle sera célébrée à Châteauneuf-du-Faou, le dimanche 31 Août, à l'occasion du 25e anniversaire du Couronnement de Notre Dame des Portes.

ARTICLE II

Pour associer à cette fête le diocèse tout entier, un *Te Deum* sera chanté aux vêpres, dans toutes les paroisses, le dimanche 31 Août.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre Maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contreseing du Secrétaire général de Notre Evêché, le mercredi 16 Juillet 1919, en la fête de Notre Dame du Carmel.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

J.-M. PILVEN,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Quimper, typ. de Kerangal, imp. de l'Evêché.

4 1115
373
3818

28 déc. 1919

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Aux Fidèles de son Diocèse

SUR LES DANSES

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Je viens faire appel à votre esprit chrétien.

Depuis la démobilisation, un désordre, qui jusqu'ici n'avait pas atteint des proportions si graves, tend à se répandre dans nos campagnes aussi bien que dans nos villes. Je veux parler des danses.

Dieu sait combien elles font de mal à nos populations urbaines. Et ce mal s'est aggravé, par l'introduction dans les mœurs, de modes plus indécentes que jamais, et de danses d'origine étrangère, que la condamnation unanime de l'Episcopat aurait dû suffire à écarter pour toujours des milieux honnêtes. Je demande instamment aux familles fidèles à la Religion de s'entendre entre elles pour faire cesser ce scandale et pour revenir en tout aux bonnes traditions chrétiennes. Les circonstances mêmes leur en font un devoir strict. J'ajoute que, s'il y a un résultat pratique à obtenir du progrès de la dévotion au Sacré Cœur, ce doit être d'abord, il me semble, la résolution de se soumettre consciencieusement à toutes les règles de la vie catholique dont on fait profession. J'attends de la bonne volonté des âmes croyantes cet effort généreux.

Mais voici que les campagnes subissent à leur tour l'entraînement fatal, et j'entends répéter que les jeunes filles, même pieuses, n'y résistent pas. Ce n'est pas à l'occasion des mariages que ces désordres éclatent le plus souvent ni le plus gravement, quoique le mal y pénètre

aussi de façon inquiétante. Des organisateurs de fêtes de jeunesse, sous prétexte d'offrir aux survivants des batailles une compensation pour les privations du temps de guerre, établissent des bals publics. Les jeunes gens y accourent. Les parents se font leurs complices. Les prêtres qui les condamnent ne sont plus écoutés.

Comment des hommes qui ont héroïquement rempli leur devoir en face de la mort peuvent-ils se montrer si faibles devant les tentations d'un divertissement indigne des âmes sérieuses et des consciences qui se respectent ? On dit qu'après cinq ans de la plus rude de toutes les vies ils ont besoin de se détendre. Est-ce que la détente doit aller jusqu'à la licence ? Ils ont à leur portée des distractions honnêtes. Celle-ci ne l'est pas. Les anciens Romains, encore païens pourtant, avaient coutume de dire : Personne ne danse, s'il n'est fou, ou s'il n'est ivre : *Nemo saltat sobrius, nisi fortè insanit.* Ah ! comme nos ennemis doivent se réjouir outre-Rhin, s'ils savent que les soldats bretons, qu'ils avaient appris à redouter, donnent maintenant de pareils exemples !

Je les avais vus, dès leur retour du front, se remettre en masse au travail avec un admirable courage. J'ai été édifié ensuite de leur affluence, de leur recueillement, de leur sobriété, dans les pèlerinages sans nombre où ils sont venus remercier Dieu et la Sainte Vierge de la victoire qu'ils ont remportée et de la protection dont ils ont été favorisés. Quels tristes lendemains à de pareilles fêtes ! Qui croirait que ce sont les mêmes hommes qui recherchent aujourd'hui ces joies misérables !

On s'en va répétant : « Il y a maintenant de l'argent dans le pays : Il faut bien le dépenser. » Je réponds : « S'il y a de l'argent chez quelques-uns, ils feront bien de l'économiser : nos années de disette sont loin d'être finies : il y aura autour de nous de grandes misères à soulager : la France, d'ailleurs, nous demandera des ressources pour soutenir sa vie, et elle aura raison. » En tout cas, ce n'est pas faire un sage emploi de sa fortune, grande ou petite, que de la mettre au service des danses ou des fêtes scan-

daleuses. L'Ancien Testament raconte que les Hébreux, à leur sortie d'Egypte, fabriquèrent un veau d'or, autour duquel ils organisèrent des danses. Leur idolâtrie fut durement châtiée. Notre ingratitude pourrait l'être à son tour.

Je n'étonnerai personne, mes bien chers Frères, en vous rappelant que la danse, même celle à laquelle on se livre avec réserve, est toujours dangereuse. « Saint Jérôme déclare que c'est Satan lui-même qui vient s'y mêler. Saint Ambroise assure qu'elle est la compagne inséparable des délices qui énervent et de la volupté qui souille. Saint Augustin appelle la salle où l'on danse la caverne du démon... Saint Chrysostôme, ayant appris que l'on avait donné une fête mêlée de danses, et que quelques-uns de ses auditeurs s'y étaient trouvés, commença son homélie par de grandes invectives contre cet abus : « Si » je connaissais, dit-il, ceux qui ont été à ces folies, je » les chasserais de l'Eglise, et je ne leur permettrais pas » d'assister aux redoutables mystères après avoir assisté » aux pompes du démon. » Ailleurs, il remarque avec beaucoup de justesse qu'aux noces d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Tobie, et de tous les grands personnages de l'antiquité sacrée, il n'est fait mention ni de danses ni de semblables folies. Aussi, continue ce Père, Dieu bénissait leurs mariages, tandis que vous encourez les anathèmes de sa malédiction, parce que vos noces sont l'occasion des mille péchés qui s'y commettent » (1). Lequel de ces anathèmes paraîtrait aujourd'hui déplacé ?

Je plains mes prêtres d'avoir à lutter contre de tels abus, quand ils ont déjà tant à faire pour maintenir les âmes au degré d'énergie que réclame le travail pour la régénération de la France.

Je le dis bien haut, d'ailleurs, ce n'est pas à eux d'abord que devrait incomber le devoir d'arrêter ces excès. D'autres que nous en ont, avant nous, reçu de Dieu la charge. Ce sont les chefs de famille, les pères, les mères.

(1) Mgr Besson : *Le Décalogue*, III, p. 139-140.

Ils mettent leurs enfants sur le chemin de la perdition, s'ils autorisent leur participation à ces fêtes, que même leur propre présence et leur surveillance ne sufliront jamais à rendre innocentes et sages. Qu'ils en soient bien convaincus, ce n'est pas là que pourra se préparer dignement, entre la danse et le cabaret, le mariage de leurs fils ou de leurs filles. Dieu ne saurait donc excuser leur conduite. Il est absolument certain que la danse dans ces conditions fera toujours un mal profond à ceux qui ont l'habitude de s'y livrer. Les parents qui la tolèrent sont encore plus coupables que les enfants qui en sont les victimes.

A défaut des parents, le Clergé doit agir. Je charge Messieurs les Curés de se concerter avec Messieurs les Recteurs, dans chaque doyenné, pour adopter en commun les mesures de salut que la prudence leur inspirera. Pour les justifier, il leur suffira de rappeler aux fidèles les lois de l'Eglise et les vieux usages paroissiaux qui présidaient jadis aux réunions de famille pour les mariages chrétiens. Quant aux bals publics de toute nature, même organisés entre membres de groupes corporatifs, ou dans des intentions de charité, ils recommanderont à leurs ouailles de s'en abstenir totalement.

Les enfants de Marie, jeunes hommes ou jeunes filles, comprendront que cette loi s'impose à eux avant tous les autres, et que leur exemple peut beaucoup pour garder dans la bonne voie la foule des paroissiens.

Je vous adresse pour finir, mes bien chers Frères, ma bénédiction et mes souhaits de nouvel An, et je vous prie d'agreer l'assurance de mon paternel et respectueux dévouement en Notre Seigneur.

† ADOLPHE,

Ev. de Quimper et de Léon.

Quimper, le 28 Décembre 1919.

P. S. — Cette lettre devra être lue en chaire.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Evêché.

N° 78.

LETTRE PASTORALE

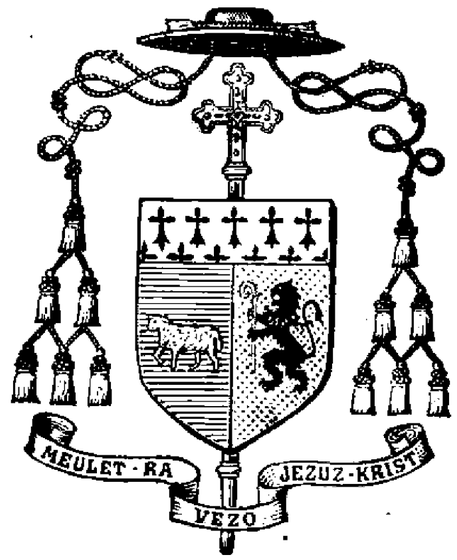
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Sur le Recrutement Sacerdotal

ET MANDEMENT

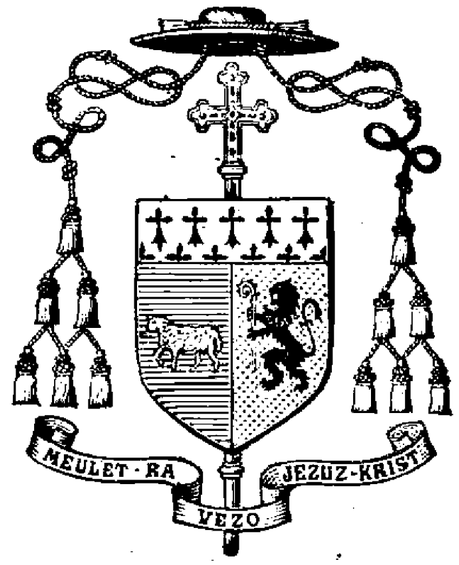
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1920



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

29 Janv 1920



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nécessité du recrutement sacerdotal.

I. — A l'occasion du Carême, Nous voulons, cette année, vous recommander l'Œuvre des Vocations sacerdotales.

La guerre a fait tant de vides dans les rangs du clergé que son recrutement est aujourd'hui le premier besoin de l'Eglise et le plus pressant devoir des fidèles.

Un grand philosophe chrétien, de Maistre, disait, au commencement du siècle dernier : « Le sacerdoce doit être, en ce moment, la préoccupation souveraine de la

société qui veut renaître ». Il ajoutait : « Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations sacerdotales, je pourrais prédire de grands événements ».

Nos très chers Frères, la renaissance de la société actuelle coûtera autant d'efforts que celle de la société issue de la Révolution française. L'âme populaire, grandie chez quelques uns pendant la guerre par la puissance du sacrifice, semble devenue moins fortement chrétienne dans la foule. Vous voyez s'étaler sous vos yeux les maladies qui la rongent, égoïsme à la fois féroce et vil, esprit de lucre, esprit de jouissance, qui engendrent tous les autres vices. Il n'est pas besoin d'être prophète pour savoir que la religion seule pourra en triompher, et qu'elle ne le peut pas sans le prêtre. Appliqué à cette situation, le mot de de Maistre prend le sens d'une poignante menace, qui retentit, dans notre diocèse, jusqu'au fond des plus humbles paroisses. Nous n'avions avant la guerre aucun prêtre de trop. Ils étaient à peine assez nombreux pour suffire aux charges du ministère et à la direction des Œuvres. Et voilà que Nous avons dû cependant supprimer, pour un temps, un trop grand nombre de vicariats. Et c'est à l'heure où Nous demandons à Nos prêtres de redoubler d'activité au service des âmes, et quand ces âmes réclament des soins plus attentifs, plus empressés, plus minutieux ! Faudra-t-il donc encore qu'ils succombent prématurément sous le fardeau ? Le tableau des ordinations prochaines sera pour nous d'une éloquence tragique. S'il n'annonce pas assez de vocations nouvelles, nous n'aurons plus un clergé assez nombreux pour des paroisses où les pratiques religieuses sont fidèlement suivies. Les prêtres qui resteront sur la brèche seront vite épuisés par un ministère accablant. Et leur mort laissera sans secours spirituel beaucoup d'âmes qui ne demeurent vivantes que par l'usage fréquent des sacrements.

Ne croyez pas que Nous exagérions. Toute diminution dans le nombre des prêtres est fatale à l'esprit religieux d'un diocèse. Dans tous les pays qui ont été privés du ministère sacerdotal, le catholicisme a fini par disparaître, au moins momentanément. L'expérience est faite, même en France. A l'étranger, elle est plus complète encore. On a vu des populations, douées d'un esprit de foi qui semblait indéracinable, demeurer fidèles à l'Eglise, au milieu des plus sanglantes persécutions, et pousser cette fidélité jusqu'à l'héroïsme pendant cinquante et près de cent ans, c'est-à-dire aussi longtemps que des prêtres catholiques, même épuisés et vieillis, ont pu continuer un ministère secret mais efficace, en faveur des familles obstinées dans leurs saintes croyances. Mais un jour est venu où, faute de séminaire et d'évêque, le clergé n'a pas pu se renouveler, et, ce jour-là, le peuple s'est laissé détacher de l'Eglise, dont il est devenu à la longue l'ennemi, aussi inconvertissable aujourd'hui qu'il avait été jadis tenace dans sa fidélité. Cette histoire est celle d'une race sœur de la nôtre, celle des Bretons du pays de Galles. Le protestantisme est, depuis deux siècles, aussi profondément ancré dans leurs âmes que l'avait été autrefois le catholicisme.

Or, en face d'eux, de l'autre côté de la mer qui baigne leurs côtes, l'Irlande a donné magnifiquement l'exemple contraire. Elle est demeurée le champion inébranlable de la foi romaine, parce qu'elle n'a pas cessé, un seul jour, malgré les guerres d'extermination et les lois pénales anglaises, d'avoir un clergé pieux, dévoué, actif, qui conservait et attisait le feu divin dans l'âme du peuple. Cette leçon a son importance pour nous. Elle prouve que la Bretagne catholique se suiciderait, si elle ne donnait plus assez de prêtres à Dieu et aux âmes.

Mission et dignité du prêtre.

II. — Vous avez toujours eu pour le prêtre une haute estime, Nos très chers Frères. Ce n'est pas que vous attendiez de lui des miracles. Il n'a pas la prétention d'en faire parmi vous. Les premiers Apôtres jouirent de ce privilège. C'était la sanction surnaturelle de leur prédication, dont on aurait eu peine à comprendre le succès sans ce moyen d'action providentiel. Mais ce n'était pas leurs miracles qui faisaient leur grandeur. Ils les accomplissaient sans songer à s'en glorifier.

Un jour, Paul et Barnabé, dans la petite ville de Lystres, guérirent un infirme qui n'avait jamais marché. Il était perclus, dès le sein de sa mère. Les deux étrangers lui dirent : « Lève-toi, droit sur tes pieds ». L'infirme obéit, « sautant et marchant à la fois », racontent les Actes. La foule émerveillée prit les deux Apôtres pour Jupiter et pour Mercure. Elle se hâta de préparer en leur honneur un sacrifice païen solennel. Mais Paul et Barnabé empêchèrent ce grossier sacrilège.

Qu'aurait donc dit la foule, prosternée devant le pouvoir des thaumaturges, si les Apôtres lui avaient révélé leur puissance spirituelle : Vous cherchez des miracles ? Vous admirez des hommes qui ont reçu de Dieu un pouvoir sur la nature visible et sur les corps. Le pouvoir sur les corps est peu de chose. Voici des hommes qui ont reçu de Dieu un pouvoir sur les âmes, et ce pouvoir est presque sans limites. Ils donnent aux âmes la naissance à une vie nouvelle, la nourriture spirituelle, la croissance, la guérison spirituelle, par des sacrements appropriés à leur nature surnaturalisée. Et ne vous étonnez pas qu'ils soient à la hauteur d'une telle mission. Ce n'est pas l'homme qui agit en eux. C'est Dieu lui-même, lui qui parle et qui éclaire, lui qui crée et qui offre la divine Eucharistie, lui qui baptise et qui confirme, et qui pardonne le péché et relève le pécheur. C'est pourquoi le prêtre, de siècle en

siècle, malgré la désolante infirmité de sa nature, refera par la vertu de l'Evangile, la famille et la société, et enseignera aux peuples la civilisation complète, la justice, la charité, la liberté, et vivra avec les humbles sans rompre avec les grands, et saura se dévouer à sa tâche dans les temps d'anarchie et de corruption comme dans les courtes heures de la paix catholique. Il n'aura pas plus peur des forces de l'Enfer que de celles du monde. Car Dieu sera avec lui et en lui. Voilà un pouvoir infiniment supérieur à celui de faire des miracles.

C'est à cause de ce pouvoir et de l'usage qu'en fait le prêtre, que vous avez pour le clergé une si haute estime, et que vous devez tenir à donner des successeurs aux victimes de tout âge que la guerre a fauchées loin du sanctuaire, ou que la fatigue a frappées de mort en pleine moisson des âmes.

Les vocations.

III. — Mais ce n'est pas à vous de choisir ces successeurs. Dieu seul en a le droit. Il le dit à ses prêtres. « *Ego elegi vos*. C'est moi qui vous ai choisis. » C'est le souverain qui choisit ses ministres. Ce n'est pas la famille, ce n'est pas le peuple d'où il vient ou vers lequel il va qui fait le choix. Le peuple sera invité à l'approuver d'une certaine manière. Au jour de l'ordination, l'Evêque, montrant les futurs prêtres, demandera au peuple son témoignage, comme pour dire : Vous les connaissez, depuis l'enfance et la jeunesse, et vous connaissez aussi leurs familles : Voyez-vous quelque indignité, qui, même involontaire, devrait les écarter de l'autel ? L'intervention du peuple dans le choix du clergé ne va pas au delà de ce droit d'approbation, qui pourrait, le cas échéant, devenir un droit de *veto*. Il consent au choix. Il ne le fait pas. Si le peuple choisissait le prêtre, le peuple serait tenté de croire qu'il lui donne en le désignant les pouvoirs et

les droits surnaturels nécessaires à sa mission. Et où irait-il les prendre pour les donner ainsi ?

Aussi la législation de l'Eglise reconnaît nettement que l'appel de la vocation appartient à Dieu. Elle voit dans la vocation ecclésiastique une conséquence de la vocation divine. Car elle nous dit en propres termes, au canon 1353 du nouveau Code : « Que les prêtres, et surtout les curés, s'appliquent à mettre, par des soins particuliers, à l'abri des contagions du siècle, les enfants qui présentent des indices de *vocation ecclésiastique* ». Et elle complète ainsi sa pensée : « Qu'ils les forment à la piété ; qu'ils leur inculquent les premières études littéraires, et qu'ils développent ainsi en eux le germe de la *vocation divine* ».

C'est donc Dieu seul qui choisit le prêtre. Celui qui ambitionne ces fonctions sans avoir été honoré de son choix n'est qu'un intrus. Son usurpation sera la source de ses faiblesses et la cause de ses chutes. Dès que l'intérêt humain entre en ligne de compte dans les engagements volontaires par lesquels se recrute le corps ecclésiastique, des symptômes de décadence se manifestent dans la vie du sacerdoce, et toute la religion en souffre.

Comment Dieu fait-il son choix ? Les formes et les circonstances de l'appel sont très variées.

Il est d'ordinaire lentement préparé par une enfance et une jeunesse pieuses. D'autres fois, mais rarement chez nous, c'est dans une atmosphère toute différente, en plein entraînement de la vie mondaine, que l'homme se sent appelé au service divin, dans une vie plus austère que celle du monde, et plus heureuse. Parfois même, l'âme est saisie dans l'humiliation de son péché, et c'est en remontant péniblement la pente du scandale donné qu'elle s'élève au sacerdoce, à la façon de saint Paul ou de saint Augustin, dans un essor de sainteté complète pour expier le mal passé par les mérites d'un apostolat réparateur.

Les trois étapes de la vocation.

IV. — Quelles que soient, d'ailleurs, les circonstances de la vocation et la forme qu'elle prend, Dieu respecte la liberté humaine dans les âmes dont il a fait choix, et, le plus souvent, c'est par des voies simples et discrètes qu'il les entraîne à son service.

Quand les prêtres s'interrogent sur leurs premières aspirations au sacerdoce, ils ont presque toujours à remonter très loin dans leurs souvenirs. Ils entraient à peine dans la vie. Ils ont senti naître en eux un vague attrait vers les mystères de l'autel chrétien avec le désir d'y participer. Un mot de la mère, un catéchisme du prêtre, ont précisé l'impression ravissante. Cet enchantement de l'âme était accompagné d'une force qui la protégeait contre les tentations du début. Le contact eucharistique, s'il put se faire alors dans l'état d'innocence, augmenta encore le goût de l'amour divin et le sens de la piété. Cette première grâce d'appel fut infiniment précieuse. Nous sommes loin de prétendre que cet attrait soit une condition *sine quâ non* de la vocation, ou qu'il suffise pour la faire constater. Mais Nous croyons que Dieu parle à l'âme dans chacun de ces faits intimes, et que c'est, pour bien des enfants, le point de départ de la vocation cléricale.

Que cet attrait se fasse sentir ou non, une deuxième période s'ouvre alors dans l'histoire de la vocation. La jeunesse amène l'enfant à une heure de formation religieuse plus réfléchie. Quel adolescent vraiment chrétien n'a pas, à cette aurore de sa vie, entrevu la sublimité du sacerdoce ? Les plus sérieux au moins l'ont admirée. Les meilleurs l'ont méditée. Ils en auraient l'ambition formelle, s'ils osaient. Et pourquoi ne l'auraient-ils pas ? N'ont-ils pas, dans l'esprit, dans le cœur, le fond de dispositions nécessaires : l'intention droite, la piété nourrie par la réception fréquente des sacrements, la conduite

irréprochable, le désir de lutter contre leurs défauts et de fortifier leurs vertus ? Ils aiment Dieu. Ils veulent sauver les âmes. N'est-ce pas assez ? Il est vrai, ils n'ont pas d'élan qui les porte invinciblement à l'autel. Mais ils savent le grand objet de la vocation. Ils en connaissent les devoirs. Ils en pèsent les difficultés. Ils pensent bien pouvoir faire honneur à un tel état de vie, si la grâce les aide. L'humilité, la bonne volonté, le courage ne leur manquent pas. Est-ce assez ? Ils ne sont pas sans voir que l'Eglise a besoin de bons prêtres, que le Pays les réclame, qu'aucune carrière ne sera plus utile et plus méritoire. Ils voient la croix qui les attend. Elle ne les trouble pas. Alors ils prient, ils consultent, et ils s'examinent encore. Que conclure ? Ils ont la bonne réputation. Ils ont le témoignage de leurs compagnons de vie et l'estime de leurs parents et de leurs maîtres. Comment n'auraient-ils pas, en même temps, la paternelle bénédiction de Dieu, qui suit les âmes pas à pas après les avoir choisies, qui les éprouve et les mûrit, scrute leurs intentions, épure leurs affections, éclaire leur conscience, leur impose des sacrifices, et les prépare lentement aux certitudes réconfortantes d'une vocation enfin fixée ? Et c'est la deuxième étape.

Reste à franchir la dernière. La vocation vient de Dieu seul. Mais l'appel divin ne prend sa forme officielle et définitive que par l'intervention de l'Evêque. Il est le juge et l'arbitre humain du choix fait par Dieu. Il doit suivre les âmes, dès l'origine, non pas par une connaissance personnelle qui serait impossible, mais par une lointaine et paternelle vigilance, par l'intérêt porté aux familles, aux écoles, aux collèges, où les vocations se recrutent, par ses enquêtes, par le regard du clergé qu'il délègue pour cette mission, par son propre regard, à l'heure où les candidats sollicitent leur entrée dans l'état ecclésiastique.

L'Eglise a des lois sur l'admission des clercs dans le sanctuaire. Elle interroge sur les parents, sur la santé, sur la valeur intellectuelle et morale. Elle exclut ainsi les difformes, les valétudinaires, les illégitimes, les incapables, les vicieux, les irréguliers, les empêchés. Un vieil Evêque (1) écrivait dernièrement : N'ont pas la vocation, malgré leur goût pour les cérémonies saintes, « ceux qui ont été, dès leur naissance, enclins à un égoïsme envieux, à la haine stupide du riche, au sordide gain en toute matière. Dieu veut des âmes larges, désintéressées, libérales. Exclure aussi les natures molles, qui, souvent bien douées pour l'étude, révèlent des tendances sensuelles inquiétantes. Ne pas oublier que les vœux sacrés et irrévocables du sous-diaconat sont incompatibles avec certaines inclinations, pouvant demeurer honnêtes en un sujet prédestiné à la vie de famille, mais radicalement incompatibles avec notre saint état. Refuser aussi les esprits faux, sottement orgueilleux, menteurs, entêtés, paresseux par apathie ; mais non pas les étourdis, espiègles mêmes, s'ils sont intelligents et obéissants ; car leur paresse momentanée vient ou de la fièvre du jeu ou de leur trop grande facilité à apprendre. Sur la question intelligence, un bon jugement, avec l'énergie au travail, supplée aux qualités brillantes souvent superficielles et l'emporte sur elles. »

L'Eglise interroge plus minutieusement encore sur la volonté. La volonté est-elle vraie et sincère ? Nul n'entre ici par contrainte. La volonté est-elle pure ? Nulle ambition humaine ne sera admise. La volonté est-elle ferme et sera-t-elle durable ? Un élan passager d'imagination pieuse ou de générosité juvénile ne donne pas la sécurité.

Ainsi se renseigne l'Evêque, dès le seuil du Séminaire, et il sera tenu au courant de la vie de ses séminaristes

(1) Mgr Guillibert : *Revue Jésus-Christ*, 1919, n° 2, page 42.

pendant six années entières. Il aura le temps de constater l'existence et le progrès de la vocation. Sa décision sera réfléchie. Elle ne pourra pas être infaillible. Il n'est pas à l'abri de l'erreur humaine. Mais il aura pris toutes les précautions que la sagesse de l'Eglise lui dictait. C'est donc, la conscience paisible, avec l'autorité du chef et la joie du père, qu'il pourra choisir solennellement, au nom de Dieu, l'homme qui va devenir son ministre, et l'admettre à l'ordination, pour l'envoyer bientôt, muni des pouvoirs d'ordre et de juridiction, vers les autres hommes ses frères, comme un sauveur des âmes et un bienfaiteur de l'humanité.

Le devoir des parents.

V. — Vous pouvez, d'après ce tableau, Nos très chers Frères, vous rendre compte des étapes que doit franchir une âme pour arriver au dénouement de sa vocation. L'heure est venue de vous dire maintenant que vous avez aussi votre rôle à remplir dans l'histoire de cette vocation depuis sa naissance jusqu'à son terme.

C'est un grand privilège pour une famille de donner à Dieu et à l'Eglise un prêtre. Nous avons peine à comprendre que les familles chrétiennes de condition élevée fournissent au clergé un si petit nombre de sujets. Leur foi devrait suffire à leur faire voir dans la carrière ecclésiastique le suprême honneur des jeunes gens qui appartiennent aux élites sociales. Un apôtre le leur écrivait, il y a quarante ans : « Quel champ magnifique s'ouvre à leur ardeur ! Combien on aurait besoin d'eux, pour l'éclosion et le soutien de ces œuvres sans nombre, notre suprême espérance aujourd'hui, et qui végètent faute d'argent et faute d'hommes ! Quel élan ils pourraient donner au ministère apostolique,... et quelle impulsion puissante aux travaux apologétiques de toute sorte ! Comment une telle perspective n'enflamme-t-elle pas

des cœurs jeunes, des âmes enthousiastes et pures ! Ils ne marchandent pas leur sang à la Patrie : pourquoi en sont-ils si avares vis-à-vis de l'Eglise, et négligent-ils une telle occasion de rendre à Dieu et à leur pays le plus éminent des services » (1) ! Un supérieur de Séminaire, qui écrit à Rome même, sous le regard tout voisin du Souverain Pontife, faisait écho dernièrement à ce chaleureux appel. Il disait : « Au lieu de développer dans de jeunes cœurs des ambitions naturelles et mondaines, combien vaudrait-il mieux leur faire comprendre que le meilleur parti que chacun puisse tirer de sa vie est de la passer au service exclusif de Dieu ! Comme il serait plus salutaire de découvrir à l'enfant les avantages surnaturels de la sublime vocation sacerdotale ! Le prêtre, intermédiaire entre Dieu et les hommes, devient logiquement médiateur dans sa propre famille. Il prie pour les vivants et il prie pour les morts. En consentant à s'oublier lui-même et à vivre pour les autres, il donne à tous l'exemple de la vertu. Lien entre ses frères et ses sœurs, il est leur conseiller désintéressé, l'arbitre de leurs dissensions et de leurs conflits, capable de les aider à régler leur vie d'après les principes de l'Evangile. Le père de saint François de Sales manifesta, tout d'abord, une grande opposition à la vocation de son fils. Plus tard, quand il comprit la grandeur de l'appel divin, il ne cessa de rendre grâces à Dieu »(2).

Loin de Nous la pensée de pousser indiscrètement les âmes à une vocation qui serait au-dessus de leurs forces. Il y a péril de scandale et de mort à forcer les vocations. Jamais Nous ne le ferons. Mais Nous savons avec certitude que Dieu tient constamment en réserve dans chaque pays chrétien assez de vocations pour l'évangéliser et pour fournir, en outre, une part proportionnelle au recrutement

(1) Bougaud : *Le grand Péril*, page 89.
(2) R. P. Le Floch : *Les Elites sociales et le Sacerdoce.*

des congrégations religieuses et des sociétés de missionnaires, dont Nous ne séparons pas la cause de la nôtre. Or Nous sommes obligés de dire que, dans une foule de cas, ces vocations échouent, parce qu'on néglige de les rechercher et de les cultiver.

Il ne serait cependant pas juste, croyons-Nous, d'adresser, en général, ce reproche aux pères et aux mères de notre diocèse. Ils n'ont pas l'habitude de détourner leurs fils du Séminaire. Nous constatons seulement que, dans certaines familles et chez certains jeunes gens, même dans nos campagnes, une mentalité nouvelle tend à se former, qui finirait par enlever aux âmes le goût de la vocation. On voudrait persuader aux meilleurs que le jeune catholique fera toujours plus de bien dans le monde que dans le sanctuaire. Certes, Nous applaudissons à l'esprit de foi et au zèle de nos jeunes laïques chrétiens. Ils sont d'incomparables apôtres de Notre Seigneur, et d'ardents serviteurs de l'Eglise, de ses doctrines, de ses lois, de ses œuvres. Nous ne laisserons passer aucune occasion de louer et de bénir leurs associations et leurs programmes. Mais ce ne sera pas les humilier que d'élever devant eux, comme il convient, l'état ecclésiastique au-dessus de la vie laïque, et de rappeler au monde que, sans le prêtre, la vie de l'Eglise et des âmes s'éteindrait, la Rédemption du Christ ne serait plus appliquée, et que peu à peu l'Evangile serait oublié, et les grandes vertus privées et sociales s'évanouiraient, laissant après elles un désert où Jean Baptiste lui-même ne trouverait plus d'auditeurs ni de disciples. Il n'y a sur la terre aucune vocation plus haute et plus féconde que celle du prêtre. Nous demandons aux maîtres des écoles et des collèges catholiques d'ouvrir souvent à leurs élèves ces horizons sacrés. Et Nous disons avec instance aux parents chrétiens : n'éloignez pas vos fils du sanctuaire, si Dieu les y appelle. Etudiez avec soin

leurs dispositions. Exaltez devant eux la vocation sacerdotale. Il n'est pas en votre pouvoir de la leur donner, s'ils ne l'ont pas reçue. Mais, s'ils l'ont reçue, vous avez le devoir de la favoriser, et de leur en ménager l'accès, comme par une pente naturelle, en leur donnant une éducation spéciale.

On ne traite pas une âme qui a la vocation comme une âme destinée au monde. Un prédicateur de mission raconte qu'une mère de famille vint le trouver, et, après sa confession, elle lui dit : « Mon Père, j'ai un conseil à vous demander. J'ai un de mes enfants qui m'inquiète beaucoup. » — « Quel âge a-t-il ? » — « Dix ans. » — « Est-ce qu'il annonce un mauvais naturel ? » — « Oh ! non, mon Père, au contraire, il est très pieux. Il fait son Chemin de Croix tous les dimanches après les vêpres, comme une grande personne. Et je ne me suis jamais aperçu qu'il ait menti. » — « Alors, qu'est-ce qui vous inquiète ? » — « Oh ! mon Père, il dit qu'il veut être prêtre, et je m'imagine qu'on ne doit pas élever les enfants qui veulent être prêtres comme les autres. Et je voudrais bien savoir comment on doit les élever » (1).

Elle avait raison. Il faut traiter la vocation comme un germe divin, comme une plante de grand avenir, qui a besoin d'une atmosphère un peu chaude, quoiqu'on doive l'accoutumer à l'air libre et à la vie aussi joyeuse que laborieuse. La vocation se nourrit et se garde par la piété. Mais l'enfant pieux a besoin comme les autres d'être corrigé de bonne heure, et sans faiblesse. Ses tendances, ses paroles, ses lectures, ses relations extérieures doivent être surveillées. Les parents prennent aujourd'hui l'habitude de gâter leurs enfants, même à la campagne, surtout depuis que la richesse s'y développe. Dans les repas, l'habillement, l'ameublement, on s'écarte de plus en plus de

(1) Chanoine Gendron : *Œuvres oratoires*, I, 376.

la simplicité chrétienne. On remet trop d'argent aux enfants, on leur fait trop de cadeaux, on leur envoie, quand ils sont aux écoles, trop de friandises. On semble oublier que la vertu de mortification est prêchée à chaque page de l'Evangile et que, sans elle, il n'y a pas de vie chrétienne possible. En fait de dépenses, trop souvent, on ne recule que devant les sacrifices réclamés pour les études préparatoires au sacerdoce.

Nos très chers Frères, ne laissez pas vos enfants grandir dans des habitudes d'orgueil, d'égoïsme et de sensualité. Pour être, un jour, des prêtres selon le cœur de Dieu, ils doivent mener une vie austère, afin de mieux ouvrir leur cœur à la pitié pour toutes les misères humaines. Car le prêtre est le serviteur de ses frères, et il doit savoir renoncer à ses aises et s'oublier lui-même pour ne penser qu'aux autres. Apprenez-leur à être généreux, et qu'ils le soient d'abord à l'égard de Notre Seigneur en répondant de tout leur cœur à son appel, quand ils l'ont entendu clairement.

Pourquoi ne le dirions-Nous pas ?. Nous regrettons de voir les parents moins soucieux qu'autrefois de surveiller les vacances de leurs écoliers. Songent-ils toujours à leur interdire tout ce qui pourrait présenter quelque danger pour leur vocation, les danses, les bals, les mauvais cinémas ? Veillent-ils sur les rencontres qu'ils peuvent avoir, sans les chercher, avec quelqu'un de ces mécréants de campagne, qui, poussés par le démon, font une guerre sournoise contre nos Séminaires et calomnient l'Eglise et ses ministres, devant des enfants sans défense, pour essayer d'étouffer en eux la vocation ?

La persévérance des enfants, au milieu de tant de dangers, dépend en grande partie des familles ; et, plus que les pères, les mères sont chargées de cette mission de défense, de ce rappel à l'avenir sacerdotal, car elles

ont plus instinctivement l'intuition de l'appel d'En Haut et des égards qui lui sont dus. Quand elles sont vraiment chrétiennes, elles ont toutes dans l'âme, à la façon de Blanche de Castille, la pieuse préoccupation de garder le plein état de grâce dans la conscience de leurs enfants. Elevés à la prêtrise, ceux-ci leur rendront le même soin affectueux, par leur souvenir au saint autel, quelquefois même par leur ministère au confessionnal, et jusque dans l'administration des derniers sacrements à l'heure de la mort. C'est la plus émouvante consolation des mères ici-bas.

VI. — L'œuvre de la mère se continue par le prêtre. C'est à lui, vous l'avez vu, qu'elle va d'abord confier son secret. Il a une mission spéciale pour cultiver les germes de vocation déposés par Dieu dans une âme. Le presbytère est souvent une école. C'est là que le petit clerc, en servant la messe, en priant, en communiant, en voyant les malades et parfois les morts, se sent déjà en contact avec le sacerdoce, et, tout en étudiant les éléments des langues latine et grecque, s'initie à la vie cléricale dans la familiarité du prêtre. Il semble que Notre Seigneur lui dise déjà : Regarde, écoute : si tu as le désir loyal et la vertu suffisante, ton avenir est marqué. Le Petit Séminaire.

Le prêtre le conduira au Petit Séminaire. Ce sera facile si la famille a quelques ressources, et qu'elle comprenne généreusement son devoir. La difficulté peut être grande, si l'écolier est pauvre, et que le prêtre, réduit à son tour par la cherté de la vie à une sorte d'indigence, ne suffise plus à payer l'humble pension à laquelle l'établissement ne peut pas renoncer.

Les aumônes que Nous recevons pour les Séminaires Nous permettent, chaque année, de fournir des bourses ou des demi-bourses à quelques enfants pauvres, quand ils Nous donnent, sous tous les rapports, pleine satisfac-

tion. Mais ces cas ne peuvent pas être très multipliés. Les parents aisés, dont les fils veulent étudier en vue de la prêtrise, doivent tenir à honneur d'accepter, dans les frais de pension et de scolarité, la part du fardeau qui correspond à leur état de fortune.

Jusqu'à l'année 1919, nos Séminaires recevaient leurs jeunes gens au tarif d'il y a cent ans. Vous n'ignorez pas ce qu'est devenu le prix de la vie depuis 1820, même avant 1914. Aussi nos déficits étaient plus lourds d'année en année ; et les réductions de plus en plus fréquentes les aggravaient encore. Le relèvement proportionnel des prix, durant la crise actuelle, n'a pas pu supprimer les déficits : il s'en faut de beaucoup. Il a seulement sauvé nos deux maisons d'une ruine totale et du risque de fermeture que nous pourrions courir. Nos quêtes annuelles nous fournissent ordinairement le moyen d'équilibrer le budget, et de continuer à vivre. Elles ne pouvaient pas suffire pour permettre à l'Evêque, cette année, de payer le déménagement du Petit Séminaire quittant le Likès et son emménagement à Pont-Croix, qui, étant donnés les frais de transport et de main-d'œuvre, ont été pour le diocèse une très lourde charge.

Le prêtre qui Nous présente un enfant pauvre est donc réduit souvent à solliciter pour lui l'aide des familles plus aisées. Dieu fasse qu'il soit toujours entendu et compris. Aucune œuvre n'est plus urgente, à l'heure actuelle. Sans elle, la vraie source du recrutement sacerdotal serait tarie.

Le Petit Séminaire, en effet, est, par définition, la vraie maison de formation des vocations naissantes. L'éducation qu'on y donne est le moule initial où se forment les futurs prêtres. C'est un moule souple. Il ne contraint pas les âmes. Il ne les soumet pas à une empreinte uniforme, qui supprimerait jusqu'aux originalités légitimes. Ce que Nous voulons, c'est créer un être à l'image et à la res-

semblance du Prêtre éternel, Jésus-Christ. Cette ressemblance peut être aussi variée que sont variées les âmes humaines dans leur ressemblance avec le Créateur.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette formation. Mais Nous osons affirmer que le résultat général est bon. Nous le constatons, à l'expérience, dans l'ordre de la formation surnaturelle. Dans l'ordre naturel, l'Université, témoin de nos examens, est obligée de nous rendre la même justice, qu'elle rend d'ailleurs également à tous nos établissements libres.

Au prix de quels efforts de la part des maîtres ! Savoir ne suffit pas. Enseigner ne suffit pas. Pénétrer les esprits et les cœurs pour les modeler en développant chrétiennement leur personnalité, porter toutes leurs facultés au plus haut point d'activité par une foi solide et éclairée qui inspirera leurs études comme leurs prières, les soumettre à une culture classique intense, sans leur permettre de négliger aucune des sciences, les mettre à même de penser sainement, de parler clairement, d'agir droitement, de comprendre leur siècle pour travailler ensuite à le mieux diriger, et d'aborder bientôt leurs études philosophiques et théologiques avec une maturité plus féconde, pour devenir de saints prêtres, de bons instituteurs, ou des professeurs dévoués et distingués, qui sauront garder, dans une humilité croissante, une piété toujours sage et réglée, voilà une œuvre qui témoigne en faveur des élèves autant que des maîtres. Tous les exemplaires sortis de ce moule ne sont pas également réussis, car les matériaux employés ont pu n'être pas tous d'une égale valeur. Les exemplaires manqués s'éliminent d'eux-mêmes et rentrent dans le monde où ils ne cessent pas d'être de fidèles chrétiens. L'ensemble plaît à Dieu et sera utile aux hommes. D'avance, par l'âme, ce sont des prêtres. Jadis, l'Etat français nous forçait à leur donner la soutane dès leur

entrée dans les classes moyennes. Aujourd'hui encore, à Rome, ils la portent, et ce n'est pas la moindre curiosité de la Ville Sainte que de les apercevoir traversant, isolément ou en groupes, les places et les rues, avec la longue robe traditionnelle et le chapeau à larges bords. Pour Nous, Nous ne leur donnons plus la soutane. Mais Nous faisons notre possible pour leur donner d'avance beaucoup de l'âme sacerdotale, et Nous croyons y réussir.

Le Grand Séminaire.

VII. — Le Séminaire achève cette œuvre. On a dit que les Grands Séminaires sont, au recrutement du clergé, ce que sont, au recrutement de l'armée, l'Ecole Polytechnique et Saint-Cyr. La comparaison est honorable. Mais il faut ajouter que l'œuvre accomplie au Séminaire domine l'œuvre patriotique elle-même, de toute la hauteur du surnaturel divin : c'est directement à Dieu que l'on tend par la sainteté, la science, la discipline. Le Séminariste est un *ordinand*. Il va être introduit dans la « famille choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, qui publiera les grandeurs de Celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière : *genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis : ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum* » (1).

La transformation commencée doit progresser maintenant jusqu'au degré voulu pour que l'âme aborde ce sacerdoce sans trop trembler. Il faut que le jeune clerc devienne un homme d'oraison : sa croissance dans la vie intérieure en dépend. L'esprit de prière, la piété totale, la haine du péché, l'amour du bien, la promptitude dans l'obéissance, la gravité dans la tenue, la note édifiante et fraternelle dans les conversations, la franchise dans les

(1) I S. Pierre, II, 9.

relations, la réserve dans la lecture, la vigilance dans les tentations, viendront avant tout du sentiment de la présence de Dieu, que seul peut assurer l'esprit d'oraison.

Et l'étude en même temps l'absorbe. On ne dira jamais assez combien elle fut nécessaire dans tous les siècles, combien plus encore elle l'est à l'heure présente. Le programme est immense, le temps court, la matière vaste et profonde. C'est toute la parole divine à étudier et à commenter, avec son action sur la vie et la pensée humaine. On a beau se sentir très humble d'esprit, il faut viser très haut. Nous cherchons la lumière religieuse pour la donner au siècle qui en a besoin. Le désir de posséder une science ecclésiastique complète est la plus sainte des ambitions. Il faut, pour s'assimiler les leçons des maîtres, un effort qui coûte, à travers une ombre qui parfois déconcerte, jusqu'au jour où, assoupli par l'exercice et la réflexion, l'esprit s'épanouit, et voit se dérouler, sous ses regards agrandis, toute la doctrine et la morale de l'Evangile, illustrée par l'Histoire et la législation de l'Eglise, tandis que les règles de la piété liturgique ajoutent leur commentaire vivant et quotidien à tant d'idées, de lois, de faits, étudiés sous tous leurs aspects, concourant à la formation du clerc qui monte aux ordinations successives pour atteindre bientôt le sacerdoce.

La transformation est-elle achevée, Nos très chers Frères ? Nous ne le prétendons pas. Elle ne le sera jamais complètement, même après l'ordination. La vie tout entière doit y être consacrée. Nous, prêtres, nous avons beau être dans un état qui oblige à la perfection, nous constatons, tous les jours, que nous sommes loin d'être parfaits. Nous devons seulement essayer loyalement de le devenir. Nous le sentons bien, notre dignité ne nous grandit qu'en nous humiliant, car nous sommes obligés de reconnaître que l'homme perce à tout instant dans le prêtre, et que sa

vocation divine ne lui enlève pas tous les défauts de sa nature humaine. Mais aussi ce n'est pas pour ses défauts qu'on en veut au prêtre. En réalité, c'est sa vocation, c'est sa consécration, c'est sa fonction qui gênent et irritent les ennemis de Dieu et qu'ils poursuivent comme le grand obstacle à leurs entreprises d'athéisme. C'est pourquoi les jeunes gens généreux osent encore ambitionner le sacerdoce, qui ne leur promet plus aucun avantage humain, mais qui les honore en leur demandant de se dévouer pour le Christ et pour son Eglise. La guerre elle-même a développé dans beaucoup d'âmes cette ambition très haute et suscité des vocations tardives que le Pape et les Evêques saluent comme des espérances pour les semailles et les moissons prochaines.

Au siècle dernier, une maison sainte entre toutes avait été consacrée à la grande œuvre de formation des jeunes clercs. C'est en 1816 que le Séminaire de Quimper, chassé des bâtiments aujourd'hui occupés par l'hôpital, avait été établi dans l'ancien monastère du Calvaire, où nous espérions bien travailler et prier en paix. Comment une maison, vénérable à tant de titres, a-t-elle pu être arrachée sans pitié à sa destination religieuse pour devenir une caserne ? Pendant près de cent ans, elle avait vu passer, sous la direction de professeurs émérites comme le futur Évêque de Quimper, Monseigneur Graveran, l'archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Testard du Cosquer, l'Évêque d'Autun, Monseigneur de Lézéleuc, et le grand penseur cornouaillais qui fut leur égal, l'abbé Chesnel, et les chanoines Goujon, Jégou, Bergot, Belbéoc'h, que le clergé et les fidèles n'ont pas oubliés, des légions de séminaristes, depuis les vétérans de la Révolution ou de l'Empire, arrivant au sacerdoce avec une piété antique et des études sommaires, jusqu'aux jeunes étudiants, pieux, modestes et savants, sortis plus tard du même asile pour

conquérir presque sans effort, à Rome, ou dans nos Universités catholiques, et devant les jurys de l'État, les grades et les diplômes les plus élevés et les plus utiles. Tout notre clergé diocésain a la même origine et s'en félicite, et, dans ses rangs, des apôtres de la Chine comme Monseigneur Jollivet, des prélats comme Monseigneur du Marhallac'h et Monseigneur Fleiter, et tant d'autres qui, sous nos yeux, sont des modèles. Toutes les congrégations religieuses, toutes les missions, ont choisi parmi nous des recrues. Il y a eu une heure où trois cents séminaristes se sont trouvés rassemblés dans le vieux monastère calvairien. Il a fallu l'agrandir aux frais du clergé et des fidèles pour leur donner, avec une chapelle magnifique, une demeure convenable. C'est là que se formèrent la plupart de ceux qui viennent de faire si grande figure dans la guerre mondiale comme aumôniers et comme soldats. Mais déjà, avant qu'éclatât la guerre, la persécution avait, depuis sept ans, fermé cette école d'héroïsme sacerdotal et dispersé ses disciples. Quand donc assisterons-nous à un réveil de l'idée de justice, dans l'âme du peuple qui a fait la guerre pour défendre la justice et faire prévaloir le droit ?

L'avenir et la prière.

VIII. — Que justice Nous soit rendue ou non sur ce point de première importance, Nous ne Nous découragerons pas, Nos très chers Frères. Nous croyons à l'avenir de la Bretagne, malgré ses fautes passagères, parce que Nous avons foi dans sa vocation, vocation d'apôtre et de recruteuse d'apôtres, vocation de soutien moral et de ferment religieux pour la France sa mère. Sa vocation, qu'on a pu croire menacée, sera sauvée par les prêtres sortis de sa race. C'est une vocation de foi et d'amour. Aucune flamme, soit d'amour, soit de foi, ne s'entretient sans une main qui l'attise. Le prêtre se dévouera à attiser et à

propager le feu jailli du foyer du Sacré Cœur, et qui doit s'allumer partout.

Il faut que, par lui, la flamme divine soit une lumière, tantôt très douce, pour les simples et les petits, tantôt éclatante comme un phare, pour les hommes de haute culture, toujours prête à fournir avec sécurité les idées sûres et les règles sages, dans la doctrine traditionnelle.

Il faut que cette flamme éclaire et réchauffe la vie de famille et la vie de paroisse, les réunions de piété et les groupements d'œuvres, les retraites et les grandes missions périodiques, et qu'elle rayonne plus intense sur les foules assemblées dans les centres de pèlerinages proches ou lointains.

Il faut qu'elle pénètre plus intimement les âmes des laïques appelés à l'apostolat, car c'est à l'heure des batailles d'idées que les serviteurs de la vérité ont besoin de plus de science et de sainteté.

Il faut enfin que le même esprit surnaturel, large et insinuant, oriente chrétiennement tout le noble programme d'ordre et de travail qui est pour nous la promesse d'un avenir social meilleur, et qu'il sanctifie nos associations d'ordre économique, comme nos ligues bretonnes pour la langue, le costume, et l'art national.

Voilà pourquoi il nous faut un clergé pieux, savant, zélé, pareil aux serviteurs de l'Evangile, qui précèdent le maître, la lampe à la main. Sans lui la société s'égarerait comme les pauvres vierges folles, errantes dans la nuit, heurtant en vain à toutes les portes, et se perdant en discussions stériles et peut-être bientôt sanglantes, sans parvenir à rencontrer et à reconnaître le Christ Sauveur.

Nos très chers Frères, Nous venons de faire appel à votre charité et plus encore à votre zèle pour le recrutement sacerdotal. Mais Notre Seigneur lui-même Nous a avertis que ce recrutement dépend avant tout de Dieu.

« Priez le Maître de la moisson, disait-il, pour qu'il envoie des ouvriers. » Et son Vicaire saint Pierre, pour obtenir la première vocation qui suivit la mort du Maître, mit tous les Apôtres en prières, disant : « Seigneur, vous qui connaissez les cœurs, montrez Celui que vous avez choisi ». On n'obtient pas de vocations sans la prière. Tous les bons prêtres sont, de quelque manière, les fils de la prière et des larmes, comme Augustin. L'avenir du clergé breton est donc entre vos mains. En famille, dans les paroisses, dans les œuvres, dans les catéchismes, dans les écoles et les collèges, dans les monastères, demandez sans fin que « le maître envoie des ouvriers à sa moisson ».

Il y a une confrérie dont c'est le but spécial. Elle est érigée sous le titre de *Marie Reine du Clergé* (1). Elle a son siège à Paris, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, sur la paroisse même « où Monsieur Bourdoise, un des grands recruteurs et formateurs du clergé au dix-septième siècle », fonda un des premiers Séminaires de France. En entrant dans cette association, vous renouvellerez votre ardeur pour une si sainte cause. Puissiez-vous toucher le Cœur de Jésus par le Cœur de Marie et obtenir à la Bretagne et à la France un grand nombre de prêtres, et de prêtres saints.

(1) S'adresser à M. le Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, 391, boulevard Saint-Germain, Paris.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois ont été modifiées en plusieurs points importants par la publication du Code de droit canonique, qui fixe pour l'avenir la législation générale de l'Eglise latine.

Nous donnons connaissance aux fidèles des prescriptions relatives à l'abstinence et au jeûne, en tenant compte d'une autorisation accordée par le Saint-Siège, qui Nous permet de reporter au mercredi l'abstinence prescrite en Carême le samedi.

Article II

La loi de l'*abstinence* est obligatoire pour tous les fidèles, dès l'âge de sept ans accomplis.

Cette loi défend de faire usage de viande et de jus de viande. — Mais elle permet l'usage des œufs, du lait, du beurre, du fromage, et l'emploi de la graisse pour apprêter les aliments (1).

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou bouillon de viande ou de lard.

Les jours où l'usage de la viande est permis, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

Il y a obligation d'observer l'abstinence : 1° tous les vendredis de l'année ; 2° le mercredi des Cendres et tous les autres mercredis du Carême, et le Samedi-Saint, jusqu'à midi ; 3° les trois jours (mercredi, vendredi, samedi) des Quatre-Temps ; 4° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, quand ces vigiles ne tombent pas le dimanche.

L'obligation de l'abstinence cesse les jours de fêtes de précepte, c'est-à-dire en France, aux fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint, quand elles tombent un vendredi.

Article III

La loi du *jeûne* est obligatoire pour les fidèles, à partir de vingt et un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés.

Cette loi prescrit de ne faire dans la journée qu'un seul repas. — Elle permet pourtant à ceux qui jeûnent de prendre, en outre, le matin et le soir, un léger supplément de nourriture, dans les conditions et les limites qu'autorisent les coutumes ou usages légitimes.

D'après l'usage reçu dans notre diocèse, on peut prendre le soir, à la collation, mais en moindre quantité qu'au repas ordinaire, toute sorte d'aliments maigres, y compris lait, beurre et fromage ; mais les œufs sont interdits.

Pour la réfection du matin, on peut prendre, sans lait, du café, du thé ou du chocolat, et une petite quantité de pain.

Quand le jeûne est seul prescrit, sans l'abstinence, les fidèles tenus au jeûne ne peuvent user d'aliments gras qu'une fois dans la journée, au repas principal.

Il y a obligation de jeûner : 1° tous les jours du Carême, sauf les dimanches ; l'obligation prend fin le Samedi-

Saint à midi ; 2° les trois jours des Quatre-Temps ; 3° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, qui tombent un autre jour que le dimanche (1).

Article IV

Les fidèles peuvent être exemptés, ou dispensés, soit de l'abstinence, soit du jeûne, en raison de leur état de santé, de leurs fatigues, de leurs travaux, etc. Nous autorisons MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, à accorder les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

Nous exhortons les fidèles à compenser par des bonnes œuvres, et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources, les adoucissements apportés par l'Eglise à l'ancienne rigueur de la pénitence.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les Œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Les pauvres qui n'auraient pas les moyens de faire une aumône, même légère, pourront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

(1) Dans le diocèse de Quimper, on n'est point tenu au jeûne la veille de la Pentecôte, en vertu d'une coutume plus que centenaire.

Article VI

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IV^e^ Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IV^e^ Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article VII

La quête pour le Denier du Culte sera faite, autant que possible, avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux, en conscience, de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article VIII

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Séminaires, à Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et Noël ; pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul ; pour l'œuvre des Cercles et Patronages, le dimanche du Rosaire.

Nous recommandons en outre et très particulièrement à la charité des fidèles, l'Œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales demeurant toujours grave, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article IX

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception. MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article X

Nous rappelons au Clergé et aux fidèles leur devoir de maintenir ou d'instituer, en dehors de tous les partis politiques, des Unions Catholiques paroissiales, en vue de promouvoir les Œuvres, et de défendre les droits et les intérêts des catholiques.

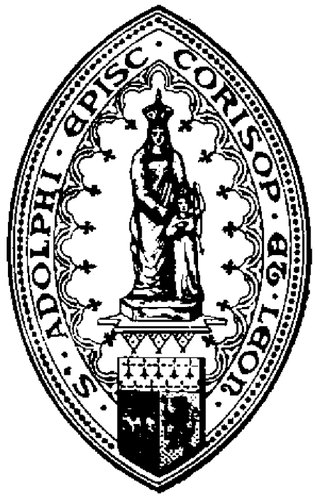
Ces associations locales seront centralisées dans l'Union Catholique diocésaine, sous la présidence de l'Evêque.

Article XI

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 29 Janvier 1920, en la fête de saint François de Sales.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Quimper, typ. de Kerangal, imp. de l'Evêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1920.

MOIS	DATES	JOURS de la SEMAINE	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	15	Jeudi	Briec	Landrévarzec.
	16	Vendredi	Langolen	Landudal.
	17	Samedi	Ergué-Armel	Ergué-Gabéric.
	18	Dimanche.	Kerfeunteun	Penhars.
	19	Lundi	Plomelin	Pluguffan.
	20	Mardi	Plogonnec	Guengat.
	21	Mercredi	Plonéis. — Gourlizon.	
	22	Jeudi	Douarnenez	Douarnenez. *
	23	Vendredi	Poullan	Tréboul.
	24	Samedi	Ploaré. — Le Juch	Pouldavid.
	29	Jeudi	Concarneau	Trégunc.
	30	Vendredi	Lanriec	Beuzec.
MAI	1	Samedi	Rosporden. — Toure'h	Elliant. *
	2	Dimanche.	Saint-Yvi.	
	3	Lundi	Bénodet	Gouesnac'h.
	4	Mardi	Fouesnant	Pleuven. — Clohars.
	5	Mercredi	Saint-Evarzec	La Forêt-Fouesnant.
	6	Jeudi	Quimper (Saint-Mathieu)	St Corentin. — Loc-Maria.
	30	Dimanche.	Pouldergat.	
	31	Lundi	Pont-Croix	Audierne.
JUIN	1	Mardi	Beuzec-Cap-Sizun	Goulien.
	2	Mercredi	Primelin	Cléden-Cap-Sizun. *
	3	Jeudi	Plogoff	Esquibien.
	4	Vendredi	Plouhinec	Petit Séminaire.
	5	Samedi	Mahalon	Meilars.
	14	Lundi	Landudec. — Guilers	Plogastel-Saint-Germain. *
	15	Mardi	Plozévet	Pouldreuzic. — Lababan.
	16	Mercredi	Peumerit. — Tréogat	Plonéour-Lauvern. * — Tréguennec.
	17	Jeudi	Plovan.	
	18	Vendredi	Pont-l'Abbé.	
	19	Samedi	Loctudy	Ile-Tudy.
	20	Dimanche.	Plobannalec	Treffiagat.
	21	Lundi	Penmarc'h	Guilvinec.
	22	Mardi	Plomeur	Saint-Jean-Trolimon.
	23	Mercredi	Combrit	Tréméoc.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 30 Janvier 1920.

† **ADOLPHE,**
Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 79.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

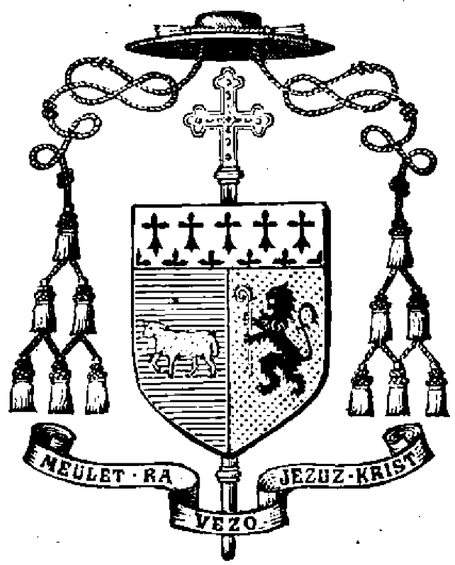
L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR ANNONCER

la Canonisation de la B. MARGUERITE-MARIE

et de la B. JEANNE d'ARC

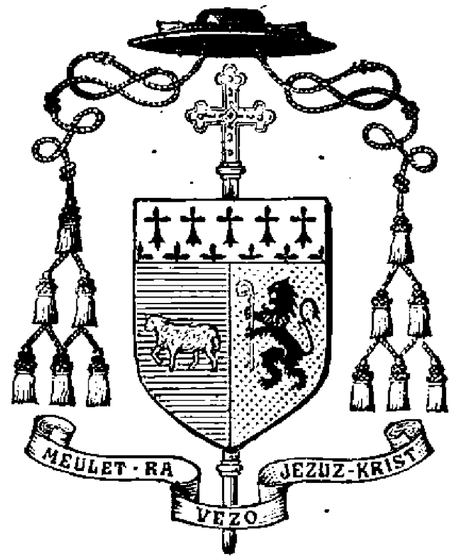
et la Béatification de la V. LOUISE de MARILLAC



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

Mars 1920



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

De très grandes fêtes, qui intéressent l'Eglise Catholique tout entière, mais surtout la France, vont être célébrées à Rome, du 9 au 16 Mai de la présente année, pour la béatification de la Vénérable Louise de Marillac, et la Canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie et de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Le Pape Benoît XV, en honorant nos Saintes, donne à notre Patrie une nouvelle preuve de son affection pour la

Fille aînée de l'Église. Souhaitons que le Parlement Français, appréciant enfin la bienveillance du Souverain Pontife et comprenant notre intérêt national, vote en temps opportun l'envoi au Vatican d'un ambassadeur qui puisse représenter officiellement la France à ces fêtes sans pareilles.

Vos Évêques y assisteront en grand nombre. Passionnés d'amour pour Dieu et pour leur grand Pays, ils savent qu'il faut faire remonter « au Christ qui aime les Francs » l'honneur de l'héroïsme chrétien sous toutes ses formes, et le mérite des victoires remportées dans les combats de la sainteté contre le péché comme dans les guerres pour la défense du droit et la sauvegarde des intérêts légitimes d'un peuple. Ils se rendront à Rome, l'âme pleine de reconnaissance pour le Dieu qui est admirable dans ses Saints, et qui, par son Sacré Cœur, a sauvé la France repentante et dévouée.

Nous apporterons ces sentiments dans notre pèlerinage à la Ville Eternelle, et nous sommes sûrs qu'ils seront partagés par les pèlerins de Cornouaille, de Léon et de Tréguier qui nous feront cortège auprès du Pape et par les fidèles qui s'uniront dans leurs paroisses à nos émotions et à nos prières.

C'est pour vous permettre à tous de vous y associer par l'esprit et par le cœur que Nous voulons vous rappeler brièvement l'histoire des trois âmes d'élite qui vont être offertes solennellement aux hommages des catholiques, et dont vous savez déjà qu'elles sont les plus pures gloires de la France.

La Vénérable Louise de Marillac était de naissance illustre. Nièce d'un garde des sceaux et d'un maréchal de France sous le règne de Louis XIII, mariée à un secrétaire des commandements de Marie de Médicis, Antoine Le Gras, c'est quand elle fut veuve, à 34 ans, en 1625,

qu'elle entra dans l'Histoire, par la porte de l'humilité et de la charité, en se dévouant aux pauvres, aux malades, aux enfants, sous la direction de saint Vincent de Paul. Elle fut avec lui la fondatrice des Filles de la Charité, qui sont aujourd'hui plus de trente mille dans le monde, partagées entre trois mille établissements dont la France possède un millier. Notre diocèse n'en compte que trois, dont un à Tréboul, un à Morlaix, et le troisième à Saint-Pol de Léon, où nos prêtres âgés ou infirmes reçoivent les soins les plus dévoués des religieuses qui y ont été établies par Monseigneur Lamarche.

Toutes ces saintes femmes portent l'empreinte de l'éducation jadis reçue de saint Vincent et de Louise de Marillac. A vrai dire, d'ailleurs, toutes les congrégations populaires, hospitalières ou enseignantes, fondées depuis le XVII[e] siècle, ont hérité quelque chose de l'esprit de ces deux initiateurs et adopté plus ou moins leurs méthodes de formation spirituelle et d'action charitable.

Mais la Cour Romaine, pour béatifier la noble fondatrice, a envisagé sa sainteté encore plus que son œuvre. Le grand témoin de sa vie intérieure, qui l'a dirigée pendant quarante ans, saint Vincent lui-même, n'a trouvé à lui reprocher que ses excès de zèle au début. Il n'avait pas songé à faire d'elle une religieuse, mais une femme d'œuvres pratiquant dans le monde toutes les vertus de la religieuse. Il lui fit comprendre que la vie chrétienne repose tout entière sur la recherche ardente et désintéressée du bien absolu, dans l'union avec Dieu. Or, sans le détachement de soi, on ne peut pas se donner entièrement à Dieu, et, si l'on se refuse à Dieu, on ne saura jamais se bien donner aux pauvres.

Voici, d'ailleurs, comment il caractérisait sa vocation et celle de ses filles.

« Une Fille de la Charité a besoin de plus de vertu que

les religieuses les plus austères. Il n'y a point de *religion* de filles qui ont tant d'emplois qu'elles en ont ; car les Filles de la Charité ont presque tous les emplois des religieuses, ayant premièrement à travailler à leur propre perfection, comme les religieuses Carmélites et autres semblables ; secondement, au soin des malades, comme les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris et autres hospitalières ; troisièmement, à l'instruction des pauvres filles, comme les Ursulines.

» Elles considéreront... qu'elles sont beaucoup plus exposées que les religieuses cloîtrées et grillées, n'ayant pour monastère que les maisons des malades, pour cellule quelque pauvre chambre, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie : pour ces considérations, elles doivent avoir autant et plus de vertu que si elles étaient professes dans un ordre religieux » (1).

C'est le mérite de Louise de Marillac d'avoir donné la première, dans un milieu de *filles de village* dont elle partageait toute la manière de vivre, l'exemple d'une perfection aussi haute que celle des cloîtres, et de l'avoir portée, en son âme comme dans l'âme de sa Congrégation, au degré le plus héroïque, tout en gardant à ses filles, selon l'inspiration de saint Vincent, « ce cachet de franchise et de gaieté, encore si visible chez les Sœurs de charité d'aujourd'hui » (2).

Sa béatification n'édifiera pas seulement les saintes religieuses que pénètre encore si puissamment son esprit. Elle réjouira et encouragera toutes les femmes d'œuvres qui se consacrent dans le monde à la piété, à la charité,

(1) Cité dans Rohrbacher, édition in-4°, XIII[e] volume, pages 204-205.
(2) Emmanuel de Broglie : *Vie de S. V. de Paul.*

à l'apostolat, à l'éducation, et aux diverses œuvres de miséricorde corporelle ou spirituelle.

La Bienheureuse Marguerite-Marie a eu un tout autre genre d'existence. Elle a vécu dans le cloître, chez les Visitandines de Paray-le-Monial. C'est dans ce pieux monastère qu'elle a eu ses révélations du Sacré Cœur.

Nous n'oublierons jamais l'émotion ressentie par Nous le jour où il Nous fut donné de voir et de toucher, dans une humble cellule de son couvent, les reliques de ses vêtements, son manuel de prières, et le cerveau desséché qui avait été jadis favorisé de tant de pensées et de visions surnaturelles. Nous ne fûmes pas moins ému en passant dans le jardin, auprès du noisetier toujours vivace où le Sacré Cœur lui apparut.

La légende du Bréviaire dit que « Marguerite, prévenue d'une admirable influence de la grâce, entra dès ses plus tendres années dans les voies de la perfection, et conforma les affections de son cœur très pur au genre de vie vers lequel Dieu l'appelait. Elle était à peine sortie du berceau que déjà elle mettait son bonheur à se tenir à genoux, les mains jointes, devant le céleste Époux. C'est à cette époque qu'elle fit vœu de chasteté, engagement au-dessus de son âge, mais que Dieu lui inspira. Le désir de plaire au Seigneur et sa piété envers la Vierge Marie à qui elle savait que Jésus l'avait confiée, grandirent en elle avec les années.

» Un tel amour pour le Christ, nourri par des méditations qui duraient des heures entières, alluma au cœur de la pieuse enfant une si grande ambition de souffrir et de se rendre semblable à Celui qu'elle chérissait par-dessus tout, qu'elle mortifiait son corps délicat au moyen de jeûnes, de veilles et autres pénitences, au point de tomber malade. Quant à son âme, les vexations qu'elle eut à

endurer après la mort de son père, de la part des domestiques, lui servirent à y établir la douceur et l'humilité de Jésus. Bref, elle s'éleva en peu de temps, même au milieu du monde, à une haute sainteté » (1).

Devenue religieuse en 1671, elle devait mourir le 17 Octobre 1690. C'est dans cet intervalle, à travers des mortifications qui accrurent d'année en année l'élan de sa vie intérieure, au milieu de contradictions douloureuses, où elle fut soutenue par ses directeurs et spécialement par le Père de la Colombière, de la Compagnie de Jésus, qu'elle fut honorée, pendant dix-sept ans, de fréquentes apparitions de Notre Seigneur, lui donnant mission de répandre dans l'Église un culte de réparation et d'amour pour son divin Cœur, et réclamant dans ce but : l'institution par le Pape d'une fête spéciale en son honneur le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, la construction par la France d'un temple à sa gloire, l'apposition par Louis XIV de l'image divine sur l'étendard royal, et, d'une manière générale, l'établissement de son règne dans les âmes, les familles, les nations, et le monde entier. « Quel mandat pour une pauvre religieuse du cloître, sans crédit, sans relations, perdue dans le silence et l'oubli... » (2) !

De son vivant, elle vit s'établir dans son monastère la dévotion dont elle avait été l'apôtre et la martyre. Du haut du Ciel, elle a été témoin de son épanouissement en France et dans l'univers. Elle aidera à s'étendre encore de jour en jour le mouvement d'intronisation du divin Cœur dans les familles. Dieu fasse qu'après la consécration du sanctuaire de Montmartre elle puisse voir enfin l'insigne du Sacré Cœur flotter sur nos drapeaux comme il a figuré si souvent, à l'heure des batailles, sur la poitrine de nos officiers et de nos soldats !

(1) Traduction de Monseigneur Boutry.
(2) Mgr Boutry : *Lettre du Carême 1920.*

La France, appelée spécialement à l'apostolat du Sacré Cœur, a reçu une mission difficile. Elle n'a pu la remplir qu'à travers des obstacles sans nombre. Chez quel peuple le règne du Christ a-t-il été combattu avec autant de violence ? Mais il y a plus de mérite à régner malgré l'opposition de ses ennemis qu'à triompher dans la paix. Le Sacré Cœur a eu cette gloire. Il a voulu y associer la France.

C'est la pensée qui animera notre piété patriotique, quand, après la canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie, Nous assisterons à celle de Jeanne d'Arc. Nous remercierons le Sacré Cœur d'avoir régné chez nous dans l'épreuve, et d'avoir permis que les progrès de son règne coïncident avec le développement du culte religieux de la Libératrice de la Patrie dans l'âme du peuple.

Le grand catholique que la Bretagne n'a pas cessé de pleurer, Albert de Mun, écrivait, peu de temps avant de mourir : « Ce n'est pas en vain qu'après cinq siècles, l'image de Jeanne d'Arc béatifiée est revenue planer sur la Patrie, comme sur la cité romaine le palladium antique ». Il lui eût suffi de vivre quelques années encore pour pouvoir saluer dans sa canonisation le couronnement des victoires dont la grâce nous fut obtenue par elle.

Cependant, Nos très chers Frères, ne croyez pas que Nous allions à Rome surtout pour exalter devant Dieu et devant les hommes ses vertus guerrières et ses exploits. Nous en aurions le droit. Notre héroïne peut être donnée en exemple au monde, et il est juste de remercier Dieu pour la grande œuvre qu'il lui a fait accomplir.

Mais, quoiqu'il Nous plaise de considérer cette œuvre comme un miracle historique, ce n'est pas ce miracle qui fait aujourd'hui l'objet direct de nos actions de grâces ni le motif essentiel de la canonisation que le Pape a résolu de proclamer.

Nous allons vénérer une Sainte, qui a fait depuis sa mort des miracles jugés authentiques, mais à qui Dieu n'a permis de les accomplir que parce qu'elle avait, durant sa vie mortelle, « pratiqué, à un degré héroïque, les vertus de foi, d'espérance et de charité, et les vertus cardinales de force, de tempérance, de justice et de prudence, ainsi que l'humilité et la chasteté ».

Ce ne sont ni les exploits ni les miracles qui constituent la sainteté, ce sont les vertus. Dieu a pénétré de sa grâce l'âme de Jeanne d'Arc. Elle y a correspondu, avec une générosité vraiment émouvante. Ennemie du péché encore plus que de l'envahisseur anglais, pieuse, énergique et pure comme une vierge, laborieuse et sage comme une parfaite chrétienne, compatissante et dévouée comme une Sœur de charité, obéissante et vaillante comme un soldat, prudente et vigilante comme un chef d'armée, supérieure à toutes les tentations d'orgueil autant qu'à toutes les humiliations et à toutes les souffrances, fidèle à sa vocation et aux ordres de Dieu devant le tribunal qui va la flétrir, comme sur le bûcher où elle meurt, c'est en Notre Seigneur lui-même qu'elle puise toute sa force, car elle vit d'une vie toute surnaturelle, dans un esprit de foi que rien n'obscurcit, dans un esprit d'amour où sa famille, sa patrie, l'Eglise, sont parfaitement unies, dans une confiance totale en Celui qui fortifie sa faiblesse, et, à la Cour aussi bien que chez elle, au camp, en prison, elle ne cesse pas de s'élever vers Dieu en se sanctifiant par une guerre implacable au péché en son âme et dans celle de ses compagnons. C'est à cette suprême grandeur de sa vie que nous allons rendre hommage à Rome. Nous l'encadrerons d'ailleurs de l'auréole de guerre et de martyre qu'il a plu à la Providence de lui donner. L'éclat divin de la sainteté proclamée ajoutera son prestige à la beauté de la paysanne, de l'inspirée, de la guerrière, de la victime.

Puisse tout le peuple de France, en acclamant les trois Saintes nées de sa race et de son sang, acclamer aussi le Dieu qui les couronne, et se dévouer avec elles à l'établissement sur la terre du règne de son divin Cœur.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er

Les dimanches, 9 Mai, jeudi, 13, et dimanche, 19, à l'occasion de la Béatification de la Vénérable Louise de Marillac et de la Canonisation des Bienheureuses Marguerite-Marie et Jeanne d'Arc, un *Te Deum* sera chanté, au Salut qui suivra les vêpres, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

ARTICLE II

Le dimanche 19 Mai, jour de la Canonisation de Jeanne d'Arc et en même temps date de sa fête dans toute la France, nous exhortons les fidèles, pour bien marquer le caractère national de la solennité, à pavoiser leurs maisons au drapeau tricolore.

Et sera Notre Lettre Pastorale lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 14 Avril 1920, en la fête de saint Justin, martyr.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 80.

LETTRE PASTORALE

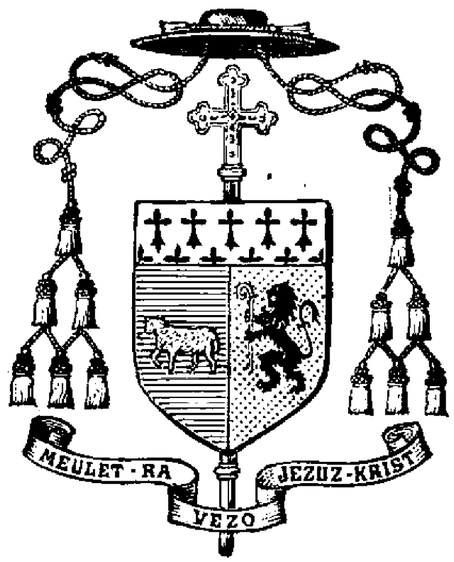
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Sur le Patronage de Saint Joseph

ET MANDEMENT

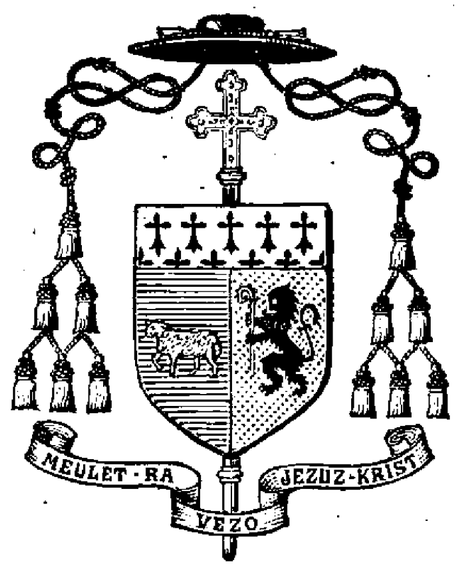
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1921



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

24 janv 1921



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I. — L'année qui vient de s'achever a vu célébrer, le 8 Décembre 1920, le cinquantenaire de la proclamation, par le Pape Pie IX, du Patronage de saint Joseph sur l'Église universelle.

En nous rappelant ce grand fait, par son *Motu proprio* du 25 Juillet 1920, le Pape Benoît XV Nous ordonne de le commémorer à notre tour par une cérémonie solennelle, à laquelle il attache une indulgence plénière « à gagner aux conditions ordinaires ». Il Nous laisse libre d'en fixer

la date, dans l'année comprise entre le 8 Décembre 1920 et le 8 Décembre 1921.

A cette occasion, Nous voulons consacrer Notre Lettre Pastorale, pour le présent Carême, à saint Joseph et au culte qui lui est dû.

Nous croyons que l'accroissement du culte de saint Joseph n'est pas moins nécessaire de nos jours qu'au temps du décret porté par Pie IX. Si l'on établissait un parallèle entre cette époque et la nôtre, des rapprochements saisissants s'imposeraient entre elles : aujourd'hui comme alors, — et même plus qu'alors, malgré l'éclat d'une victoire incomparable, — tous les peuples accablés sous les effroyables conséquences d'une guerre qui a produit dans le monde des ruines morales plus profondes que les ruines matérielles elles-mêmes : l'hérésie protestante devenue plus hardie contre l'Église et plus pénétrante dans certaines nations : la Révolution affichant et pratiquant un radicalisme plus absolu au point de vue religieux comme au point de vue social : tandis que, alors comme aujourd'hui, les pouvoirs humains, même avec des intentions droites, hésitants et désemparés, s'obstinent à fermer l'oreille aux avis du seul Docteur qui voie le danger dans toute son ampleur et qui puisse indiquer à la société en perdition la voie certaine du salut. Ce docteur, c'est le Pape. Ce moyen de salut, c'est le retour à la vérité et à la loi divine. Saint Joseph, par toute sa vie, nous donne cette leçon, comme par son crédit auprès de Dieu il peut nous procurer la force de la suivre. Voilà pourquoi le Pape invite le peuple catholique à implorer, d'un cœur plus unanime et plus ardent, le Patronage de saint Joseph.

Aucun de vous n'ignore que la dévotion à un Sain test à la fois un témoignage de vénération pour l'héroïcité de ses vertus et une preuve de confiance dans l'efficacité

de la protection surnaturelle qu'il accorde aux hommes. Ce double aspect du culte des Saints indique suffisamment le partage des idées qui feront la matière de Notre Lettre Pastorale.

II. — Saint Joseph n'a pas gagné le Ciel par des œuvres éclatantes et remarquées.

Au point de vue humain, rien n'attire l'attention sur lui. Il vit sur les confins de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais il n'a pas pris rang parmi les grands chefs de famille qui se sont sanctifiés sous le régime de la Loi antique, et il ne figure pas non plus dans le groupe des Apôtres qui ont donné à la Loi nouvelle les prémices de leur parole et de leur sang. Son rôle a été en apparence beaucoup plus humble. L'histoire ne nous montre en lui qu'un père de famille, qui se crée péniblement un gagne-pain, qui cherche dans un lointain exil un abri pour son fils dont la vie est menacée, et qui ne revient dans sa patrie que pour y mener la vie rude de l'ouvrier.

Et pourtant l'Eglise, dans les litanies officielles où elle a dressé le catalogue de ses plus grands Saints, place cet ouvrier obscur plus haut que les Apôtres, au-dessus des Prophètes, elle l'invoque immédiatement après saint Jean-Baptiste, ce prophète qui n'a pas eu d'égal parmi les enfants des hommes : elle le met au premier rang des Patriarches, parce que, dit un grand Pape (1), « en sa qualité de Père du Christ, il est aussi le Père de tous les hommes dont le Christ est le Chef, » et devenu par lui l'ancêtre de la nation chrétienne, il a le droit au nom de Patriarche, aussi justement pour le moins que les grands ancêtres de la nation juive. Si l'on ne consulte que l'ordre des temps, il est le dernier venu dans cette lignée patriarcale. Mais il semble que, dans ce dernier-né, la race sainte, qui

(1) Benoit XV.

depuis longtemps paraissait épuisée et ne donnait plus que des rejetons frêles et impuissants, ait voulu condenser toute la vigueur des vertus primitives, tous les trésors d'énergie et de grâce accumulés par ses aïeux, à l'heure où Dieu, de son côté, allait concentrer entre ses mains, à l'insu du monde, tous les trésors de sa puissance.

Car ce patriarche allait recevoir une mission d'un genre à part et sans précédent dans l'histoire. Dieu, qui s'était déjà choisi un peuple sur la terre, voulut également s'y créer une famille où son propre Fils viendrait puiser sa vie humaine et prendre son nom. A cette famille, il fallait un chef. Le Fils de Dieu ne pouvait paraître ici-bas en orphelin de père. Or, ce père ne pouvait être le premier venu. Elevé à une fonction sans pareille, il devait avoir une vertu sans égale. Dieu, dans son choix, fit bon marché de toutes les considérations humaines. Soucieux seulement de le rattacher à la race élue de David, il l'exempta par ailleurs de tout ce qui l'eût grandi aux yeux des hommes. Mais il exigea de lui ce qui devait le grandir aux yeux des Anges. Tout ce qu'il peut y avoir de beauté dans une âme au point de vue moral, au point de vue de la sainteté, du dévouement, de l'esprit de sacrifice, il l'exigea de celui dont les Juifs et les Egyptiens, en le voyant passer, ne pouvaient soupçonner la dignité prodigieuse, mais dont le Ciel entier devait pouvoir discerner et admirer le mérite caché. C'est une question de convenance. Dieu respectait trop son Fils pour lui donner un Père qui eût jamais eu dans le monde des égaux en vertu. Il respectait trop la Mère de Jésus pour ne pas lui donner, quand il pouvait le faire, un époux qui fût aussi rapproché que possible de l'entière perfection. Le plan divin qui réclamait pour Marie Mère de Dieu la grâce de l'Immaculée Conception et toutes celles qui en découlent, réclamait aussi pour le Père nourricier du Christ une

mesure de sainteté bien supérieure à celle qu'avaient pu acquérir les patriarches les plus éminents des anciens âges. Ceci est pour les catholiques une conclusion théologique certaine. Aussi ils aiment à croire, et l'Eglise le leur permet, que, « bien que saint Joseph ait été conçu dans le péché comme le reste des hommes, il en a sans doute été purifié plus tôt qu'eux tous (1), plus tôt même que saint Jean-Baptiste.

Ordinairement, c'est le témoignage des hommes qui révèle à l'Eglise la sainteté de ses héros. Le privilège de sa fonction vaut à saint Joseph l'honneur d'avoir eu pour témoin oculaire et pour garant de sa vertu le Dieu fait homme lui-même, et c'est l'Esprit de Dieu qui a consigné directement ce témoignage dans l'Evangile. Il l'a fait d'un mot qui résume tout, en disant de lui qu'il fut un « homme juste ». Heureux les enfants qui peuvent rendre à leur père un si haut témoignage. *Vir justus*. Quand l'Eglise, dans les litanies spéciales du grand Saint, détaille ses mérites pour exciter notre dévotion à son égard, et qu'elle l'appelle successivement « le très juste, le très chaste, le très prudent, le très courageux, le très obéissant, le très fidèle, le miroir de patience, l'amant de la pauvreté, le modèle des ouvriers, l'honneur de la vie de famille », son énumération, très réconfortante pour notre piété, ne fait que commenter, sans y rien ajouter d'essentiel, la formule brève de l'Evangile, « le Juste », qui exprime aussi puissamment à elle seule la pratique du devoir total, dans cette vie si remplie, si discrète, où Dieu a été l'unique Maître, quoiqu'il parût y être seulement le plus humble et le plus soumis des fils.

Ce dernier trait, un Dieu obéissant à saint Joseph, est peut-être la révélation la plus expressive de l'abondance de vie intérieure dont son âme était pleine. Un philosophe

(1) Sauvé : *Jésus intime*, III, p. 421.

Lorientais (1), qui a eu des éclairs de génie, en a fait ressortir la sublimité : « Dans quel abîme intérieur, a-t-il dit, devait résider l'homme qui sentait Jésus et Marie lui obéir !... Quand il taillait ses morceaux de bois, quand il voyait l'Enfant Jésus travailler sous ses ordres, ses sentiments, creusés par cette situation inouïe, se livraient au silence qui les creusait encore ; et du fond de la profondeur où il vivait avec son travail, il avait la force de ne pas dire aux hommes : le Fils de Dieu est ici ! »

Quatre mille ans plus tôt, l'humanité naissante, au Paradis terrestre, avait été accablée du spectacle contraire. Un homme, une femme, un Dieu s'y étaient rencontrés comme à Nazareth. Mais l'homme et la femme étaient courbés sous le poids de leur honte, et Dieu n'apparaissait entre eux que pour proférer une sentence de condamnation et d'expulsion. Ici, les mêmes personnages se retrouvent : un homme, une femme, un Dieu. Mais c'est la femme « bénie entre toutes les femmes ». C'est l'homme aussi grand par sa vertu que par sa fonction. Et Dieu n'apparaît plus entre eux que pour obéir à cet homme, devenu son père adoptif, et qui n'est pourtant lui-même qu'un fils de cet Adam jadis chassé du Paradis terrestre.

III. — Il ne sera pas inférieur à sa mission. Il n'est pas seul d'ailleurs à la remplir. S'il y apporte une perfection infatigable, c'est que sa virginale compagne s'y dévoue à toute heure avec lui.

Vous avez pu le constater, Nos très chers Frères, dans les églises et les chapelles de notre diocèse, les représentations isolées de saint Joseph sont rares. Quels que soient les mystères de la sainte Enfance de Notre Seigneur évoqués par nos artistes, dans leurs bas-reliefs, leurs

(1) Ernest Hello : *Physionomies de Saints.*

statues, leurs peintures ou leurs vitraux, leur dévotion, surtout dans les siècles passés, s'adresse de préférence au saint Patriarche comme membre et chef de la Sainte Famille. Il figure presque toujours dans un groupe comprenant l'Enfant Jésus et la Sainte Vierge, et parfois aussi sainte Anne et saint Joachim. Touchante image de l'union intime où le Saint puisait son courage et sa force.

Presque jamais, en effet, l'Evangile ne nous présente Marie et Joseph isolés l'un de l'autre. Même à l'heure où l'époux inquiet ignore encore le secret de la maternité sainte, ils sont unis dans la même prière, comme ils le seront bientôt dans les épreuves et les joies de Bethléem. Nous ne voyons pas, dans toute l'histoire de la Sainte Famille, un seul acte important où les deux époux aient agi séparément. Ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme, dans le Temple pour entendre la prophétie déchirante de Siméon, en Egypte pour supporter en commun leur peine et leur dénuement, comme plus tard aux pèlerinages de chaque année à Jérusalem pour accomplir en famille leur devoir religieux. Le père et la mère s'en allaient du même pas, nous dit l'Evangile. « *Ibant parentes Jesu.* » Ils partageaient les mêmes angoisses, après la disparition de l'Enfant. La Sainte Vierge, qui prend la parole pour lui exposer sa tristesse, met sur le même rang les émotions de saint Joseph et les siennes. « *Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.* Votre père et moi, nous étions tristes, et nous vous cherchions. » Les travaux de Nazareth les rapprochèrent encore plus constamment. La tradition nous les a dépeints, pieusement unis dans la contemplation de leur divin Fils pendant les longues heures de son apprentissage et de sa vie d'ouvrier. L'affection du père et de la mère venait se fondre dans une commune sollicitude. Ils virent ainsi le Sauveur progresser sous leurs yeux, se fatiguer avec eux, s'humilier

plus qu'aucun d'eux, et se préparer à sa vie publique dans des conditions qui étaient tout ensemble l'épreuve et la récompense de leur foi.

Saint Joseph eut la joie suprême de mourir entre les bras de son Fils, en présence de la Vierge consolatrice. Nous ne pensons pas que cette mort ait été sans tristesse. Mais nous savons qu'elle fut adoucie par la certitude d'une réunion prochaine et définitive, et notre piété se réjouit de pouvoir penser qu'elle fut suivie plus tard, comme pour la Bienheureuse Vierge, d'une glorieuse assomption au Ciel en corps et en âme.

IV. — Nos très chers Frères, on aurait pu croire qu'un Saint dont la vie devait fournir aux hommes de si grands exemples et des leçons si pratiques recevrait de bonne heure dans l'Eglise l'hommage de la liturgie officielle et de la piété populaire. Il n'en fut rien. Sans doute, plusieurs Pères de l'Eglise, Origène, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, parlèrent de lui, de sa fonction, de ses prérogatives, de ses vertus. Saint Bernard en France, saint Bernardin de Sienne en Italie, devaient s'y employer à leur tour. Mais son culte proprement dit mit de longs siècles à se répandre d'Orient en Occident et de Rome dans le reste de l'Europe.

L'honneur de l'y avoir importé appartient à l'Ordre du Carmel. Après lui, les fils de saint Dominique et ceux de saint François, pénétrant partout, le font connaître partout. Un grand Français, le chancelier Gerson, suivant les traces de son prédécesseur Pierre d'Ailly, prend en main la cause du Père nourricier de Jésus et préconise l'établissement de sa fête. Sixte IV l'autorise dès la fin du XV^e^ siècle. Au XVII^e^, Grégoire XV et Urbain VIII la rangeront parmi les fêtes de précepte. Elle s'élèvera de siècle en siècle à un rite supérieur, et un mois entier sera consacré

aux exercices que réclame la piété des fidèles. Déjà d'ailleurs des maîtres de la vie spirituelle comme saint François de Sales et M. Olier, des génies chrétiens comme sainte Thérèse et Bossuet, se sont faits les apôtres de la dévotion, qui ne cesse plus de grandir. Il Nous plaît de constater, Nos très chers Frères, que nos églises bretonnes, au XVI^e^ siècle, possédaient des statues du Saint, en bois et en granit, que l'on rencontre son image dans les vitraux du même temps, qu'une chapelle de la même époque lui est dédiée au manoir de Kerloaguen, en Plougonven, et que nos grands Calvaires lui réservent ordinairement une place dans la scène de l'Adoration des Mages.

Le cardinal Pie s'est demandé s'il y a une explication plausible du retard que Dieu permit dans la naissance et l'expansion de ce culte. Il en trouve deux : « Le culte de saint Joseph, dit-il, est un de ces dons que le père de famille, comme un prudent économe, s'était proposé de tirer plus tardivement de son trésor : c'était une de ces réserves, et, si l'on peut ainsi dire, une de ces surprises que le suprême ordonnateur du festin des âmes avait ménagées pour la fin du banquet : « *Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc* ». Et il dit encore : « Le voile qui couvre le nom et la puissance du vénérable Joseph durant les premiers âges chrétiens, apparaît comme le prolongement du silence dans lequel a été enveloppée sa carrière mortelle ; c'est la continuation de cette vie cachée dont les splendeurs devaient d'autant plus émerveiller l'intelligence et le cœur des fidèles, que la révélation en aurait été plus longtemps contenue » (1).

Le progrès rapide de cette dévotion dans les âmes s'explique plus facilement encore. Il a sa raison d'être dans les grâces extraordinaires accordées à cette époque par le saint Patriarche à tous ceux qui le prient. Voici le

(1) Cardinal Pie : VII, 116-117.

témoignage que sainte Thérèse lui rend à ce sujet en son nom personnel, et où elle présente avec autant d'autorité que de simplicité le fondement théologique de sa confiance en lui :

« Il m'a toujours exaucée, dit-elle, au delà de mes espérances. Je ne me souviens pas de lui avoir jamais rien demandé jusqu'à ce jour, qu'il ne me l'ait accordé... Le Très-Haut donne seulement grâce aux autres Saints pour nous secourir dans tel ou tel besoin ; mais le glorieux saint Joseph, je le sais par expérience, étend son pouvoir à tous. Notre Seigneur veut nous faire entendre par là que, de même qu'il lui fut soumis sur cette terre d'exil, reconnaissant en lui l'autorité d'un père nourricier et d'un gouverneur, de même encore il se plaît à faire sa volonté dans le Ciel en exauçant toutes ses demandes. »

V. — Le motif de confiance en saint Joseph qu'invoque sainte Thérèse est aussi celui qui nous touche, Nos très chers Frères. En montant au Ciel le Saint n'a rien perdu de son pouvoir, et le rayonnement de sa charité a dû s'élargir au lieu de se restreindre.

Il est incontestable que nous pouvons lui demander tous les genres de grâces, même celles de l'ordre temporel. Ce n'est pas sans raison que la Providence a tenu à lui faire porter le nom qu'avait honoré déjà le plus illustre des fils de Jacob. Ce que fut pour la terre d'Egypte le ministre de Pharaon, quand il sauva tout un peuple de la famine par sa « politique du blé », notre Joseph peut l'être encore dans les temps actuels pour les sociétés en détresse. Vous ferez donc un acte de sagesse en réclamant de lui, dans vos besoins, un secours opportun, même pour les biens de ce monde.

Mais demandez-lui surtout les biens spirituels, Nos très chers Frères. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu. »

L'âme vaut mieux que le corps. C'est en elle que réside la vie divine, et c'est cette vie que saint Joseph doit préserver aujourd'hui sur la terre comme il a jadis préservé la vie humaine de Jésus. A vrai dire, son Fils avait à peine besoin du bras paternel pour se défendre contre ses persécuteurs. Il était Dieu, il pouvait se sauver par ses propres forces. Pourquoi a-t-il néanmoins voulu que son père prît en main sa défense, comme s'il eût été lui-même impuissant à le faire ? C'est pour apprendre à l'homme la valeur de la vie surnaturelle qui l'anime, en lui montrant son propre père prêt à tous les sacrifices pour mettre en sûreté la vie sacrée du Sauveur. Il est absolument certain que Dieu vit en l'homme par la grâce. Par la perte de cette grâce Dieu peut mourir en nous. C'est le seul genre de mort qu'il ait à craindre aujourd'hui. Cette crainte est de tous les jours. La vie de l'âme est frêle. Le péché la menace sous mille formes. Le zèle mis par saint Joseph à éloigner son Fils des bourreaux envoyés par Hérode a pour but d'éveiller nos consciences et de nous rappeler qu'il faut fuir la tentation ou la combattre en face, et que nous devons défendre Dieu, avec la même énergie et le même soin, dans les âmes dont nous avons la garde. Chaque fois que vous vous représentez les scènes de l'Évangile où Joseph et Marie se préoccupent de l'Enfant, l'arrachent à ses ennemis, le cachent en exil, le cherchent anxieusement à Jérusalem, surveillent son travail à Nazareth, dites-leur hardiment : « Pourquoi trembler ? Ce n'est pas pour l'Enfant Dieu qu'il faut redouter des imprudences, des faiblesses, des erreurs mortelles. C'est pour l'âme humaine, c'est pour les familles et leurs enfants, c'est pour toutes les classes de la société, c'est pour tous les peuples, c'est pour l'Église elle-même. » Et voilà, en effet, où les grâces de saint Joseph sont nécessaires et urgentes.

VI. — Que chacun de nous pense d'abord à sa propre âme. Nous n'avons rien de plus précieux. Elle nous vient directement de Dieu. C'est à nous qu'il en demandera compte. Nous sommes responsables de notre salut personnel avant de l'être de celui des autres. Nous ne pouvons pas trop soigner, trop éclairer, trop sanctifier notre âme, ni former de trop près notre conscience, ni faire trop d'efforts pour dépouiller nos défauts et pour plaire à Dieu. Ce n'est pas se faire « adorateurs égoïstes de soi », c'est être en vérité adorateurs de Dieu, et de la plus haute façon, que de concentrer ses efforts sur le perfectionnement de son âme et de s'absorber dans une vie intérieure qui est la source profonde de l'action chrétienne. Rien n'est plus sublime et plus fécond que ce travail intime, et il s'impose comme un devoir, non seulement au prêtre et au religieux, mais à tout chrétien, petit ou grand, en qui vit l'esprit surnaturel. Or, saint Joseph est un des grands maîtres de la vie spirituelle. Il l'a apprise immédiatement de Notre Seigneur, dans sa longue familiarité avec lui. Car le sentiment de la présence de Dieu est un moyen efficace de sainteté. Nous pouvons tous en faire l'expérience. Il favorise la prière. Il aide à bien recevoir les sacrements. Il entretient le recueillement. Il écarte les tentations. Il porte à la vertu. Il renouvelle les résolutions pieuses. Il raffermit les volontés. Il rend plus vivantes la foi et la charité. Il donne le goût de l'humilité et de la pureté de conscience. Ce sont là les vertus du cloître, pratiquées sans bruit, sans éclat, sans mise en scène. Mais aucun état de vie n'en a le monopole. Il faudrait plaindre les chrétiens du monde, si, dans leur activité nécessaire, ils ne s'inspiraient pas sérieusement de la pensée de Dieu et du souci de leur conscience, en union avec le Patriarche qui a été le docteur et le modèle de la vie intérieure dans les âmes.

Un jour cette vie doit se transformer pour nous en une vie spirituelle plus riche encore et plus profonde, que nous posséderons sans fin, dans le ciel. Le « Patron de la Bonne Mort » nous facilitera le passage de la vie présente à la vie future. Depuis qu'il en a fait lui-même l'expérience, il sait comment on s'y prépare avec l'aide de Jésus et de Marie. Nos morts de la guerre ont éprouvé le bienfait de son secours sur les champs de bataille. N'ayons jamais peur de la mort. Souhaitons seulement de la subir comme de bons chrétiens, en recevant à temps les sacrements de l'Eglise, qui sont destinés à nous procurer, dans notre agonie, les consolations de la présence du Christ, d'une autre façon qu'à saint Joseph, mais aussi réellement qu'à lui.

VII. — La plus noble fonction de saint Joseph fut celle de chef de famille. C'est son titre pour l'éternité. La famille chrétienne doit se mettre à son école. La famille est l'institution maîtresse de l'humanité. Dieu seul en est l'auteur, et seul il lui donne, par le mariage, son caractère sacré. Malheureusement elle est ébranlée à l'heure actuelle par le divorce qui prétend la dissoudre, et par la fuite des devoirs qu'elle impose autant que par l'abus et la perversion des joies qu'elle autorise. Les sages croient pouvoir trouver un remède au mal dans des lois protectrices de la natalité et organisatrices de meilleures conditions de vie pour le groupe familial. L'Eglise admet ces lois, et elle souhaite qu'on les multiplie et qu'on les adapte aux vrais intérêts de la société. Mais elle en proclame l'insuffisance. Rien d'efficace et de complet ne pourra être réalisé sans le retour loyal de la famille aux principes de la religion. C'est l'honneur de notre Bretagne d'y être presque partout restée fidèle, et de fournir ainsi au pays des légions d'enfants, qui feront

sa force, pourvu que les parents apprennent à exercer sur eux une autorité ferme autant qu'affectueuse. La famille de Nazareth leur fournira cet exemple. Ils y verront l'enfant formé à tous ses devoirs par l'action commune du père et de la mère. Au foyer croyant, devant la statue du Sacré Cœur pieusement intronisée, la prière familiale est la règle. L'instruction religieuse y a la première place, dès l'éveil précoce de l'esprit et du cœur. Car c'est au foyer même que commence la vie de la foi. L'Eglise et l'école n'ont qu'à la confirmer et à la développer. Cette foi vivante doit grandir en suivant les étapes de l'éducation. Sans elle, vous ne pourrez pas créer des âmes fortes, et vos jeunes gens tromperont vos espérances chrétiennes. C'est pour vous éviter ce malheur que Nous ne cessons pas, au risque de vous fatiguer, de répéter à Notre peuple, au nom de Notre Seigneur, le devoir rigoureux pour les parents d'enseigner eux-mêmes le catéchisme à leurs enfants, de les confier à des écoles catholiques, de les envoyer aux patronages paroissiaux, de les grouper dans les associations religieuses de jeunesse. En le faisant, Nous croyons entendre les époux de Nazareth Nous exciter à remplir sans Nous lasser cette obligation de Notre charge, car nous avons, pour vouloir protéger nos enfants contre les dangers que courent leur foi et leurs mœurs, des motifs plus pressants et plus graves qu'ils n'en eurent eux-mêmes de faire échapper leur Fils au massacre des Innocents.

VIII. — La vie de l'homme ne se passe pas tout entière en famille, Nos très chers Frères. Riche ou pauvre, le travail l'arrache souvent à son foyer.

Le travail, c'est la peine et c'est la fatigue. Il ne perdra jamais son caractère expiatoire. Mais c'est aussi l'honneur de l'homme et la sauvegarde de sa vertu.

Saint Joseph n'a été ni un pauvre réduit à la mendicité, ni un riche jouissant du superflu. Il a été un ouvrier gagnant sa vie et celle de sa famille à la sueur de son front.

Cet ouvrier était un homme juste. Un homme juste comprend aussi bien ses devoirs que ses droits. Que dirait aujourd'hui cet ouvrier à l'âme juste, aux capitalistes et aux travailleurs ?

Il dirait aux capitalistes : « Fais travailler. Mais sois modéré dans tes exigences, équitable dans tes salaires, généreux dans tes secours. Les besoins du travailleur ne sont pas moins dignes d'intérêt que ceux de l'actionnaire. « Ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent être » mis à même, peu à peu, d'assurer leur avenir » (1). Sois chrétien : tu as charge d'âmes. Que tes employés puissent librement, « au foyer comme en public, prati- » quer la vertu et remplir leurs devoirs religieux » (2). Ils sont des hommes. Ils ont leur dignité. Ne les méprise pas. Ne les traite pas sévèrement sans motif. Veille sur leur santé. Veille sur leur famille. Facilite l'éducation et l'apprentissage de leurs enfants. N'abuse pas du travail des jeunes et de celui des femmes. Par la force des choses, la responsabilité d'un chef dépasse les frontières de l'industrie proprement dite. Sa vigilance est celle d'un père. Elle est faite de charité autant que de justice. Le principe sera le même partout, dans les ateliers, les maisons de commerce, les travaux des champs, car la conscience est partout la même. Sois chrétien. »

En retour, il dirait à l'ouvrier : « Respecte tes chefs. Soumets-toi au règlement de la maison. Fournis le travail convenu. N'exige rien au delà de ce qui t'est dû. Sois juste, soigneux, actif, tempérant. Sois économe :

(1) Léon XIII : *Graves de Communi.*
(2) Id.

songe à l'avenir. Tu peux t'associer avec tes compagnons pour soutenir tes intérêts. Mais, dis-moi, est-ce que tes intérêts et ceux du patron ne concordent pas presque toujours ? Evite la grève : c'est la ruine. Fuis le socialisme : c'est la pire des servitudes et « le plus grand » ennemi de la sagesse chrétienne » (1). Ne recherche ni le luxe ni les mauvais plaisirs. L'égoïsme est corrupteur : c'est l'esprit de sacrifice qui sauve. Pense à ton âme. Mets toujours au premier rang dans ta vie tes devoirs à l'égard de Dieu. »

Enfin il dirait aux uns et aux autres : « L'effort est la loi de la vie. On n'obtient rien, on ne produit rien sans travail. Toutes choses égales d'ailleurs, le premier peuple du monde sera toujours celui qui travaillera le mieux. Mais le travail n'acquiert tout son mérite qu'en union avec l'honnêteté. Les peuples doivent s'en souvenir aussi bien que les individus. Ne laissons pas baisser le niveau des consciences. »

Ne laissons pas non plus les cœurs s'endurcir, Nos très chers Frères. Perfectionnez l'organisation sociale autant que vous voudrez. Il restera toujours des pauvres parmi nous, des pauvres qui se cachent, des pauvres qui s'étalent, des pauvres dignes d'estime et d'autres qui le seront moins, des pauvres, quels qu'ils soient, que le cœur chrétien tiendra à soulager fraternellement. On peut en diminuer le nombre, en ramenant au travail les égarés. Ce sera un grand bien. Mais la charité devra continuer à secourir les impuissants. Cette charité n'est pas le privilège du riche. Tout homme peut et doit faire la charité selon ses ressources. Les riches en ont le devoir plus pressant. Ils sont les économes de Dieu et les dispensateurs de ses biens à l'égard des pau-

(1) Benoît XV.

vres. Vous connaissez l'ordre providentiel établi par le Christ entre le riche et le pauvre. C'est aux pauvres, depuis l'Evangile, que doit appartenir la prééminence, même dans l'Eglise de la terre. C'est pour avoir été les serviteurs des pauvres que les riches, les bons riches, recevront ici-bas les grâces et les bénédictions divines et seront admis dans le Ciel. L'important pour nous n'est pas que le pauvre sache se montrer toujours reconnaissant, honorable et bon. Nous devons le souhaiter, et l'y aider par nos conseils. Mais, même s'il nous déplaît, nous ne l'abandonnerons pas. Dieu qui supporte nos défauts nous invite à supporter aussi, patiemment, ceux de nos frères. Secourons les pauvres. C'est une manière de secourir Notre Seigneur, qui a voulu se personnifier dans ceux que la pauvreté fait souffrir. « J'ai eu faim, vous m'avez donné à manger. J'ai eu soif, vous m'avez donné à boire. J'étais étranger, vous m'avez recueilli. J'étais nu, vous m'avez vêtu. »

Il Nous semble qu'avant de dire ces paroles aux âmes charitables qui comparaissent devant son tribunal, Notre Seigneur les a adressées, de tout son divin Cœur, à celui qui sur la terre l'avait logé, nourri, vêtu, préservé du danger, instruit dans son métier, et préparé aux grandeurs de sa mission. C'est ce qui donne à l'artisan de Nazareth le droit d'enseigner, avec autorité et compétence, la loi de la charité comme celle de la justice et du travail.

IX. — Ne croyez pas, Nos très chers Frères, que saint Joseph se borne à veiller sur chaque âme, sur les familles, sur les diverses conditions sociales. Il étend plus loin son bras. Il protège les nations qui l'aiment et le prient.

La France catholique a proclamé de bonne heure sa

confiance en lui. Nous vous avons déjà cité ses panégyristes français les plus en vue, depuis saint Bernard et Jean Gerson jusqu'à Bossuet. Nos souverains suivaient leur impulsion. Louis XIV entourait sa fête d'un éclat exceptionnel. Des églises sans nombre s'érigeaient en son honneur, et Nous ne pensons pas qu'aucun peuple, par l'action du clergé, par la prière des fidèles, ait témoigné, dans les trois derniers siècles, d'une foi plus vive en sa puissance et d'un zèle plus dévoué pour sa gloire. Nous sentions plus que d'autres l'opportunité de son culte, parce que nous avions peut-être plus qu'aucun d'eux besoin de son secours. Aussi, à travers les gloires et les épreuves de la guerre de Cent Ans et de toutes celles qui suivirent, au milieu des troubles religieux, civils, ou sociaux, dont aucune période de notre histoire moderne ou contemporaine ne fut complètement exempte, le Chef de la Sainte Famille, dès le jour où l'attention populaire fut attirée sur lui, devint l'objet, de la part des âmes de France, d'une affection pieuse et réfléchie. Un lien déjà l'unissait à nous. Notre peuple avait été, pendant les croisades, le pèlerin du berceau du Christ si cher au cœur de saint Joseph, et le conquérant de son tombeau. Le royaume de Gaule était le royaume de Marie, son épouse. Nous avions établi et nous devions défendre jusqu'au dernier jour le domaine temporel de Pierre, qui est le domaine propre de Notre Seigneur, toujours vivant dans son Vicaire. Nous étions d'âge en âge les apôtres les plus nombreux et les plus hardis de la vérité catholique. Nos missionnaires la répandaient encore même aux jours où la nation prétendait apostasier. C'était assez pour toucher le cœur du bon Patriarche. Nous ne saurons qu'au Ciel toute la part qu'il a prise à notre vie de chaque jour et aux grands événements de notre histoire. Nous en savons assez pour proclamer filialement ses bienfaits. Il a déjà en France

des sanctuaires fréquentés par des foules reconnaissantes. Le Pape a permis de couronner sa statue. Elle va l'être, une fois de plus, dans quelques mois, à Saint-Joseph de Kermaria, au diocèse de Vannes. Toute la région bretonne se réjouira de ce nouvel honneur décerné au protecteur d'une congrégation religieuse qui rend tant de services aux grandes œuvres catholiques.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas que, dans notre propre diocèse, un humble appartement de l'Abbaye Blanche de Quimperlé, est devenu un centre de dévotion à saint Joseph, où affluent, de la France entière et d'au delà, des prières innombrables, parfois jaillies des âmes les plus hautes que la guerre ait révélées, et auxquelles répond un incessant courant de grâces qui fait l'admiration des Religieuses de la Retraite ?

Et maintenant le Saint couronné souhaite pour nous le retour complet aux vertus anciennes.

Il aurait le droit de se plaindre, comme un père mal récompensé de ses dons :

Qu'est devenue la foi catholique, la vie catholique, dans tant d'âmes françaises ? Qu'a-t-on fait du pacte national conclu avec Dieu depuis quatorze siècles ? Rien du passé religieux n'est vraiment mort. Saint Joseph nous offre la grâce divine pour entraîner les volontés à une action catholique plus intense, et pour ramener la Nation à des lois plus justes et plus sages. L'heure de la réconciliation avec Rome, hélas ! retardée sans raison, sonnerait en vérité l'achèvement de la victoire. Elle préparerait pour l'Eglise une liberté moins avarement mesurée, pour la France plus d'ordre et de stabilité.

Et qui sait si la France alors, ayant accompli dans sa vie intérieure ce grand acte de sagesse et de justice, mieux éclairée aussi sur tous ses intérêts extérieurs, n'arriverait pas plus facilement à une entente complète

avec ses alliés, pour organiser une paix plus réelle avec ses agresseurs enfin forcés de réparer leurs torts ?

Le Pays ne retrouverait pas en un jour sa richesse. Mais la pauvreté n'est pas un mal. Les pays pauvres ne sont pas les moins sages, les moins justes, les moins charitables. Ils deviennent souvent les plus actifs et les plus entreprenants. La pauvreté est un bon remède contre l'esprit de luxe et de gaspillage. Elle n'est pas un mauvais point de départ pour les âmes énergiques qui ont le goût de l'effort réglé et persévérant. Dieu, l'ordre, le travail, seront le salut de la France. Rien n'est plus conforme au sens de la dévotion que Nous vous recommandons et aux désirs du Saint que Nous invoquons avec vous.

X. — Enfin, Nos très chers Frères, Nous arrivons à l'hommage suprême rendu ici-bas par l'Eglise à saint Joseph. C'est sous la poussée des âmes croyantes du monde entier, et sur la demande instante des évêques groupés au Concile du Vatican, que Pie IX proclama saint Joseph Patron de l'Eglise universelle.

Les temps de la vie cachée sont bien loin. L'Ouvrier de Nazareth, qui partait, il y a vingt siècles, sur l'ordre du premier Empereur Romain, pour venir inscrire son nom et celui de son épouse sur les registres de Bethléem, pourrait faire aujourd'hui des recensements bien autrement étendus que ceux des commissaires d'Auguste, pour établir la statistique de ses clients et des provinces sur lesquelles s'étend son paternel protectorat. Nous avons triplé le monde connu depuis cette époque, et il n'y a pas un coin de terre à l'heure présente qui, s'il connaît le nom du Christ, ne connaisse aussi et ne vénère le nom de saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle.

Le Pape Léon XIII, justifiant ce beau titre dans son Encyclique du 5 Août 1889, écrivait : « La divine maison

que saint Joseph gouverna avec l'autorité d'un père contenait les prémices de l'Eglise naissante ». C'est pourquoi il regarde aujourd'hui « comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Eglise, c'est-à-dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du Bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Eglise de Jésus-Christ. »

Chaque Saint, Nos très chers Frères, remplit sa mission après sa mort comme durant sa vie. La Vierge très puissante a, de par Dieu, l'empire sur toutes les âmes et sur toute l'Eglise par l'universalité des grâces dont elle dispose. Mais le Pape a jugé qu'au-dessous d'elle son époux, le chef de la Sainte Famille, avait une mission générale à remplir sur la vie catholique dans ceux qui la dirigent, dans ceux qui la prêchent, dans ceux qui simplement la pratiquent, et que pas un fidèle, pas un religieux, pas un prêtre, un évêque ou un Pape, n'échappe à sa sollicitude et ne peut se passer de son aide.

La vie de l'Eglise est réellement la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ prolongée dans le monde. Elle est donc dans les attributions providentielles de saint Joseph. Il en accepte comme jadis toute la charge. Il sait que l'Eglise vit par la vérité et par la sainteté, qu'elle s'organise par l'unité que lui donne le Pape groupant autour de lui les Evêques, qu'elle grandit par l'apostolat, qu'elle se perfectionne par la souffrance, qu'elle s'enrichit par la charité, qu'elle se fortifie et s'embellit par la pratique des conseils de l'Evangile et par la ferveur collective de ses millions de fidèles. Voilà l'œuvre à laquelle il se dévoue. Si, de

nos jours comme autrefois, les grands Papes se succèdent, si les Saints se multiplient, si les persécutions échouent, si les gouvernements, tout en se vantant de ne rien changer à leurs principes, reprennent pourtant le chemin de Rome, si la doctrine se développe et s'éclaire, si le protestantisme prodigue en vain ses millions contre la pauvreté des missionnaires, si les conversions éclatent, si la guerre même, au milieu de tant de mal dont elle est responsable, suscite des âmes d'élite et des modèles d'héroïsme chrétien dans l'ancien et dans le nouveau monde, si les familles s'appliquent à unir plus intimement leurs membres, si des moissons plus abondantes de science et de vertu s'annoncent pour des temps prochains, si l'enseignement catholique à tous ses degrés prend un si merveilleux élan, si les œuvres de zèle se multiplient et revêtent tant de formes heureuses, si l'organisation sociale elle-même puise une âme rajeunie et radoucie dans les principes chrétiens, le Pape vous dit à qui vous le devez. N'enlevez rien à la gloire de Marie, rien à la gloire des autres Saints. Reconnaissez seulement avec Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoît XV, que la vie de l'Eglise se trouve, par un décret d'en haut, comme concentrée entre les mains du fonctionnaire divin que le Fils de Dieu lui-même avait choisi pour être son père.

Et le Pape nous dit : Toute souveraineté mérite l'hommage et le service. Ici l'hommage et le service se résument dans la prière. Elle rend l'honneur. Elle paie l'impôt. Elle montre à saint Joseph que nous nous intéressons avec lui à la vie de l'Eglise, et que, à tous nos moyens humains de la soutenir, nous sentons le besoin d'ajouter l'appel à la force divine dont il est pour nous le détenteur et le canal. Le Pape reprend la parole et le geste du Pharaon antique : « Allez à Joseph ». Pour l'Eglise, pour la France, pour vos familles, pour vos âmes, allez à Joseph, et dites-

lui, en empruntant les termes mêmes de la prière de Léon XIII : « Nous recourons à Vous dans notre tribulation, o bienheureux Joseph... Protégez la race élue de Jésus-Christ... Préservez-nous de toute souillure d'erreur et de corruption... Assistez-nous dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres... Défendez la Sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité... Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que nous puissions vivre saintement, pieusement mourir, et obtenir la béatitude éternelle du Ciel. »

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Pour commémorer le cinquantenaire de la proclamation du Patronage de saint Joseph sur l'Eglise universelle, Nous recommandons au Clergé et aux fidèles du diocèse de donner tout l'éclat possible à la fête du 19 Mars ou à celle du Patronage, dont la solennité se trouve reportée au dimanche 17 Avril. Il est à désirer qu'ils fassent précéder d'un Triduum de prières celle des deux fêtes qu'ils veulent surtout solenniser. Au Salut de chaque jour du Triduum ils chanteront l'hymne *Te Joseph celebrent.*

Pour entretenir leur dévotion à saint Joseph, Nous les engageons à s'inscrire dans l'Archiconfrérie érigée en son honneur à Beauvais (1).

Article II

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois ont été modifiées en plusieurs points importants par la publication du Code de droit canonique, qui fixe pour l'avenir la législation générale de l'Eglise latine.

Nous donnons connaissance aux fidèles des prescriptions relatives à l'abstinence et au jeûne, en tenant compte d'une autorisation accordée par le Saint-Siège, qui Nous permet de reporter au mercredi l'abstinence prescrite en Carême le samedi.

Article III

La loi de l'*abstinence* est obligatoire pour tous les fidèles, dès l'âge de sept ans accomplis.

Cette loi défend de faire usage de viande et de jus de viande. — Mais elle permet l'usage des œufs, du lait, du beurre, du fromage, et l'emploi de la graisse pour apprêter les aliments (2).

Les jours où l'usage de la viande est permis, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

(1) M. le chanoine Bézard, directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph, Beauvais (Oise).

(2) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou bouillon de viande ou de lard.

Il y a obligation d'observer l'abstinence : 1° tous les vendredis de l'année ; 2° le mercredi des Cendres et tous les autres mercredis du Carême, et le Samedi-Saint, jusqu'à midi ; 3° les trois jours (mercredi, vendredi, samedi) des Quatre-Temps ; 4° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, quand ces vigiles ne tombent pas le dimanche.

L'obligation de l'abstinence cesse les jours de fêtes de précepte, c'est-à-dire en France, aux fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint, quand elles tombent un vendredi.

Article IV

La loi du *jeûne* est obligatoire pour les fidèles, à partir de vingt et un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés.

Cette loi prescrit de ne faire dans la journée qu'un seul repas. — Elle permet pourtant à ceux qui jeûnent de prendre, en outre, le matin et le soir, un léger supplément de nourriture, dans les conditions et les limites qu'autorisent les coutumes ou usages légitimes.

D'après l'usage reçu dans notre diocèse, on peut prendre le soir, à la collation, mais en moindre quantité qu'au repas ordinaire, toute sorte d'aliments maigres, y compris lait, beurre et fromage ; mais les œufs sont interdits.

Pour la réfection du matin, on peut prendre, sans lait, du café, du thé ou du chocolat, et une petite quantité de pain.

Quand le jeûne est seul prescrit, sans l'abstinence, les fidèles tenus au jeûne ne peuvent user d'aliments gras qu'une fois dans la journée, au repas principal.

Il y a obligation de jeûner : 1° tous les jours du Carême, sauf les dimanches ; l'obligation prend fin le Samedi-

Saint à midi ; 2° les trois jours des Quatre-Temps ; 3° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël. qui tombent un autre jour que le dimanche (1).

Article V

Les fidèles peuvent être exemptés, ou dispensés, soit de l'abstinence, soit du jeûne, en raison de leur état de santé, de leurs fatigues, de leurs travaux, etc. Nous autorisons MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, à accorder les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article VI

Nous exhortons les fidèles à compenser par des bonnes œuvres, et spécialement par des aumônes proportionnées à leurs ressources, les adoucissements apportés par l'Eglise à l'ancienne rigueur de la pénitence.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les Œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Les pauvres qui n'auraient pas les moyens de faire une aumône, même légère, pourront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq

(1) Dans le diocèse de Quimper, on n'est point tenu au jeûne la veille de la Pentecôte, en vertu d'une coutume plus que centenaire.

Pater et *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article VII

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IV^e^ Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IV^e^ Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article VIII

La quête pour le Denier du Culte sera faite, autant que possible, avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux, en conscience, de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article IX

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Séminaires, à Pâques, la Pentecôte,

l'Assomption et Noël ; pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul ; pour l'œuvre des Cercles et Patronages, le dimanche du Rosaire.

Nous recommandons en outre très particulièrement à la charité des fidèles, l'Œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite, le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales demeurant toujours grave, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article X

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception. MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article XI

Nous rappelons au clergé et aux fidèles leur devoir de maintenir ou d'instituer, en dehors de tous les partis politiques, des Unions Catholiques paroissiales, en vue de promouvoir les Œuvres, et de défendre les droits et les intérêts catholiques.

Ces associations locales seront centralisées dans l'Union Catholique diocésaine, sous la présidence de l'Evêque.

Article XII

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 29 Janvier 1921, en la fête de saint François de Sales.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Quimper, typ. DE KERANGAL, Impr. de l'Évêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

pour 1921.

MOIS	DATES	JOURS de la SEMAINE	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	6	Mercredi..	Dirinon. — Saint-Urbain ...	Le Tréhou. — Tréflévénez.
	7	Jeudi	Ploudiry. — Loc-Eguiner...	La Martyre. — La Roche.
	8	Vendredi..	Plouédern. — Lanneufret ...	Trémaouézan.
	9	Samedi ...	Ploudaniel	Saint-Méen. — Trégarantec.
	10	Dimanche.	Le Folgoat. — Lanarvily.	
	11	Lundi	Lesneven. — Kernouès	Le Collège Saint-François.
	12	Mardi.....	Plouider. — Goulven	Plounéour-Trez. *
	13	Mercredi..	Kerlouan	Guissény.* — Saint-Frégant.
	14	Jeudi	Kernilis. — Loc-Brévalaire..	Plabennec.* — Le Drennec.
	19	Mardi.....	Le Relecq.....	Saint-Marc.
	20	Mercredi..	Gouesnou	Lambézellec.
	21	Jeudi	Saint-Pierre-Quilbignon	N.-D. de Kerbonne.
	22	Vendredi..	Guipavas	La Forêt. — Saint-Divy.
	23	Samedi ...	Plougastel-Daoulas	Loperhet.
	24	Dimanche.		
	25	Lundi	Kersaint-Plabennec.....	Bourg-Blanc. — Coatméal.
	26	Mardi.....	Plouvien	Lannilis. * — Tréglonou.
	27	Mercredi..	Plouguerneau	Landéda.
	28	Jeudi	Saint-Pabu	Ploudalmézeau. *
	29	Vendredi..	Plouguin. — Tréouergat	Lampaul-Ploudalmézeau.
	30	Samedi ...	Landunvez.....	Porspoder.
MAI	1	Dimanche.	Plourin	Brélès. — Lanildut.
	2	Lundi	Milizac. — Guipronvel.....	Lanrivoaré.
	3	Mardi.....	Plouarzel.— Lampl-Plouarzl.	Ploumoguer. * — Lambert.
	4	Mercredi..	Le Conquet. — Trébabu....	Plougonvelin. *
	5	Jeudi	Plouzané. — Loc-Maria.	
	6	Vendredi..	Saint-Renan	Guilers. — Bohars.
	17	Mardi.....	Hanvec. — Saint-Eloy.....	Rumengol. *
	18	Mercredi..	L'Hôpital-Camfrout	Logonna-Daoulas. *
	19	Jeudi	Daoulas.	
	20	Vendredi..	Landerneau.....	Pencran. — Primat St-Joseph.
	21	Samedi ...	.....	Irvillac. *
	22	Dimanche.		
	23	Lundi	Saint-Martin	Saint-Michel.
	24	Mardi.....	Adoration. — Pensionnat du Pilier-Rouge	St-Joseph du Pilier-Rouge.
	25	Mercredi..	Les Pupilles de la Marine...	Les Carmes.
	26	Jeudi	Saint-Louis	Le Lycée.
	27	Vendredi..	Recouvrance	Collège de Bon-Secours.
	28	Samedi ...	La Retraite.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 30 Janvier 1921.

† **ADOLPHE,**
Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Évêché.

30 JAN 1922 FINISTÈRE

N° 81.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

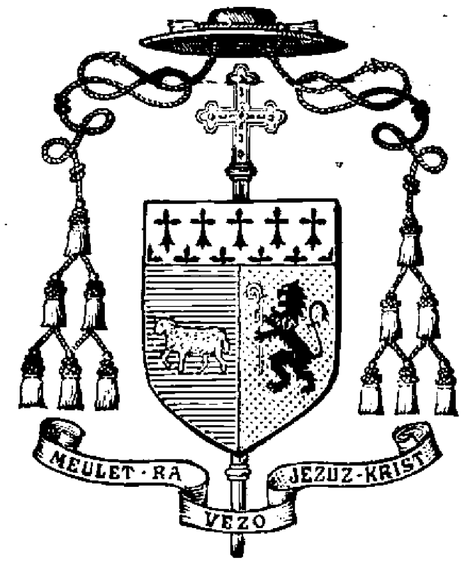
ET MANDEMENT

PRESCRIVANT DES PRIÈRES SOLENNELLES

A L'OCCASION

de la Mort de Notre Saint Père

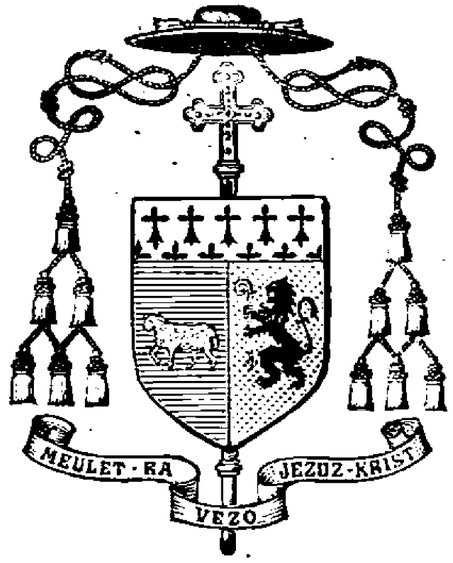
LE PAPE BENOIT XV



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

24 janv. 1922



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le 3 Septembre 1914, l'un des plus jeunes cardinaux réunis en conclave au Vatican, Son Eminence Jacques della Chiesa, était élu par ses collègues, à une majorité des deux tiers des suffrages, comme successeur du Pape Pie X. Le Doyen du Sacré Collège, « lui mettant sous les yeux le livre des Evangiles », lui posait la question d'usage : « Acceptez-vous l'élection canonique qui vous appelle au souverain pontificat ? » L'élu répondit : « C'est

qui pouvaient démoraliser les armées ou les peuples. Relisez les esquisses de traités suggérées par le Saint-Siège. Vous y trouverez marqués d'avance les traits essentiels des traités définitifs de 1919, et nos revendications sur l'Alsace-Lorraine n'y étaient pas oubliées.

Rendez grâce plutôt à ce Pape qui, tout en formulant les protestations nécessaires, dont le sens précis n'a pas échappé aux coupables, n'a usé de son prestige et de sa puissance que pour l'exercice d'une charité sans limites, dans l'accomplissement de toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, apostolat des aumôniers rendu plus facile, secours aux blessés et aux malades, aumônes aux indigents, aux affamés, aux enfants, délivrance des prisonniers, et parfois salut des condamnés à mort.

Nous ignorons ce que peuvent penser les autres peuples sur l'attitude du Pape à leur égard pendant la guerre. Mais la France devra confesser à la face du monde que son privilège de Fille aînée de l'Eglise n'a jamais été plus franchement reconnu. Nous l'avons constaté personnellement à Rome, et vous en avez eu le témoignage dans nos Lettres pastorales du temps de guerre. Le souvenir du Consistoire du mois de Décembre 1916 et des paroles adressées aux nouveaux Cardinaux français par le Pape ne s'effacera pas plus de nos mémoires que l'impression des cérémonies et du discours qui accompagnèrent en 1920 les honneurs rendus à Sainte Jeanne d'Arc, à Sainte Marguerite-Marie, et à la Bienheureuse Louise de Marillac. Le souhait du Pape en 1916 : « Fasse le Ciel que nous voyions se renouveler les gestes de Dieu par les Francs ! » s'associe dans notre cœur aux *Te Deum* de 1920 et au mot du Pontife remerciant Sainte Jeanne « d'avoir mis la main de la Patrie dans celle que le Pape lui tendait si large ».

Il Nous semble, en effet, que la France a commencé à

comprendre son intérêt et son devoir. Avant même que la loi ne fût votée, son ambassadeur entrait au Vatican. Il y est aujourd'hui à titre durable. Ce retour à la tradition séculaire a été l'œuvre du Pape diplomate autant que celle du Chef de l'Etat français. Le Métropolitain de Bretagne faisait remarquer, le jour même de la mort de Benoît XV, qu'il aura manqué seulement à l'âme du Pape mourant la consolation de voir « l'Eglise de France rétablie dans une situation légale, assurant son autorité hiérarchique, son honneur, la sécurité de ses biens, et la continuité de son action publique, si bienfaisante à notre pays, si nécessaire à sa considération et à son crédit dans le monde ».

Mais le mouvement est lancé. Nous attendons avec patience le dénouement des négociations en cours. Si Dieu accorde à l'âme généreuse qu'il vient de rappeler à lui la faveur de s'occuper encore des conditions de vie de l'Eglise de France, le Pape poursuivra, du bord de l'autre monde, son œuvre de réconciliation entre les deux pouvoirs.

Sa grande préoccupation sur la terre, comme chef de l'Eglise visible, a été de ramener autour du Saint Siège, par des créations ou des rétablissements d'ambassades, toutes les nations du monde, nouvelles ou anciennes, même celles qui ne sont pas catholiques. Le nombre des Etats représentés au Vatican a plus que doublé. Les peuples et leurs chefs sentent que la paix des âmes ne peut que gagner à une entente avec Celui qui parle au nom du vrai Prince de la Paix, le Christ Jésus. Le Pape s'est montré partout l'apôtre de la conciliation, pour mieux protéger dans chaque Etat les fidèles de son Eglise et les missionnaires qui les évangélisent. Il a apporté le même esprit dans la sauvegarde des intérêts des Eglises catholiques orientales et dans la préparation lointaine d'un retour des schismatiques à l'unité.

Mais l'esprit de conciliation n'entraîne pas l'abandon

des principes. Benoît XV a été dans le monde le gardien vigilant du dogme et de la morale. Dès sa première Encyclique, tout en répudiant les polémiques qui eussent entretenu les divisions entre les catholiques, il affirmait, sur le Modernisme, sur le Sillon, sur toutes les erreurs contemporaines, son unité de vues complète avec Pie X, comme il adoptait pleinement sa pensée et ses décisions sur la rédaction définitive du Droit Canonique, destiné à défendre également la vérité et la vertu dans les âmes catholiques. Et de quoi s'est-il surtout soucié depuis lors, sinon de l'intégrité de la doctrine, de la bonne manière de la prêcher, de l'extension croissante à donner aux travaux des missionnaires par la constitution des clergés indigènes, et des modèles parfaits à leur offrir dans la personne de ces géants de l'apostolat qui furent les Saint Jérôme, les Saint Ephrem, les Saint Dominique, les Saint François d'Assise, les Saint Boniface ? A l'exemple de Léon XIII et de Pie X, il a voulu faire pénétrer la lumière de l'Evangile jusque dans les obscurités des questions sociales, et adressé des directions souverainement sages aux évêques des régions italiennes troublées par les conflits du capital et du travail. Enfin, il a fait appel au Tiers-Ordre pour répandre dans le monde les vertus apaisantes qui facilitent la concorde entre les diverses classes de la société.

Une foi ardente soutenait son zèle. Il était pieux, affilié à diverses confréries, Tertiaire fervent de Saint François. Ce diplomate de profession avait jadis prêché, confessé, visité les malades, secouru les pauvres. Il priait comme un moine. Quand il parlait de paix, d'union, de vie féconde, il savait bien que la terre ne produit pas d'elle-même ces biens sans pareils. Dieu seul les donne. Il mettait en prière l'Eglise universelle. Tout le long de la guerre, vous devez vous en souvenir, il nous conviait au pied des saints autels. Il adorait et suppliait avec nous le Cœur Sacré de

Jésus. C'était la grande clameur des âmes réparatrices, où s'unissaient aux voix angoissées de l'arrière les voix vaillantes des tranchées alliées ou des prisons allemandes. Depuis l'Armistice, l'élan se soutient. Le Chef de la prière nous entraîne vers la Bienheureuse Vierge, Marie Médiatrice, Marie Mère de grâces, Notre Dame de la Paix. Le Pape n'oublie pas qu'il fut pèlerin de Lourdes. Du même cœur il nous confie à Saint Joseph, patron de la bonne vie de famille, du travail obscur, et de la mort paisible. Il fait surgir, à l'horizon de l'Eglise, de nouveaux Saints, comme pour attirer notre dévotion et stimuler notre zèle.

Nous aimons à penser que ces Saints, jeunes ou vieux dans l'Histoire des siècles, auront répondu à l'appel de la liturgie, autour de sa dépouille mortelle. *Subvenite, Sancti Dei.* Venez à son aide, ô Saints de Dieu. Nous avions espéré le garder longtemps. Son œuvre nous paraissait réclamer encore sa présence. Et voici qu'il est invité brusquement à vous rejoindre. Peu de jours ont suffi pour abattre ce corps fragile, que l'âme puissante n'a pas pu protéger. Saints de Dieu, communiquez votre ferveur à nos suffrages chrétiens. Notre Père est mort pieusement, entouré de soins et de secours religieux. Et pourtant son âme ira-t-elle droit au Ciel ? Que dirait de ce Pape le poète Dante, aimé et admiré de Benoît XV, mais qui fut pour les Pontifes de son temps moins juste que pour les Empereurs, leurs rivaux ? Le poète peut ici juger hardiment. Nous ne craignons pas que notre Père aille à la cité des larmes et du désespoir. Il a eu le cœur plein de pardon. A combien de fils contristés ou froissés n'a-t-il pas su donner des preuves de cette affection paternelle qui aurait voulu pouvoir tout oublier ? *In tempore iracundiæ factus est reconciliatio.* Nous prions les Saints et les Anges de prendre son âme et de l'offrir au Très-Haut : *Suscipientes animam ejus : offerentes eam in conspectu*

altissimi. Il vivait déjà avec le Très-Haut, comme les Saints. Que le Christ vienne le prendre. C'est lui qui l'a appelé à la Papauté et qui l'appelle maintenant au Tribunal suprême. *Suscipiat te Christus qui vocavit te.* Qu'il donne le repos éternel à Celui qui fut ici-bas, pour les peuples et pour les âmes, le Pape de la Paix, et que la lumière sans ombre et sans fin luise à ses yeux : *Requiem æternam dona ei, Domine, et lux perpetua luceat ei.*

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Le vendredi 27 Janvier, à 10 heures du matin, Nous célébrerons, dans Notre église Cathédrale, pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Benoît XV, un service solennel auquel les fidèles de toute la ville sont spécialement invités.

ARTICLE II

Un service solennel sera également chanté dans toutes les églises de Notre diocèse, le premier jour qui paraîtra le mieux convenir, et cette cérémonie sera annoncée, la veille au soir et le jour même, par le glas de toutes les cloches.

On devra pareillement célébrer une messe, à la même intention, dans toutes les chapelles de nos communautés et établissements religieux.

ARTICLE III

Les prêtres qui ne célébreront pas le service dont il vient d'être parlé, sont invités à dire chacun une messe pour l'âme du Souverain Pontife défunt.

Nous exhortons les fidèles, mais surtout les personnes pieuses et celles qui vivent en communauté, à faire une ou plusieurs communions pour le Pape défunt et à lui appliquer les indulgences plénières qu'elles peuvent gagner.

ARTICLE IV

Tous les prêtres diront à la messe, jusqu'au 31 Janvier inclusivement, l'oraison *pro Papa defuncto*, la première des oraisons diverses *pro defunctis*.

ARTICLE V

Le dimanche 29 Janvier on chantera, avant la grand' messe, le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison correspondants, pour attirer les lumières du Saint-Esprit sur le Conclave.

ARTICLE VI

A partir du 1er Février et jusqu'au jour où sera connue l'élection du nouveau Pape, tous les prêtres réciteront à la messe l'oraison *pro Papa eligendo*.

ARTICLE VII

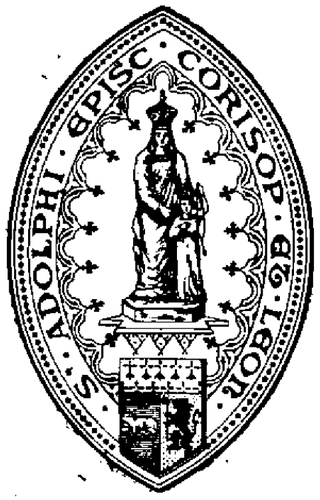
Quand l'élection sera connue, ils réciteront pendant neuf jours l'oraison *pro Papa*.

ARTICLE VIII

Le dimanche qui suivra l'élection, un *Te Deum* sera chanté à l'issue de la grand'messe avec les versets et

oraison *pro gratiis agendis*. Aux vêpres du même jour, pendant le Salut du Saint-Sacrement, on chantera trois fois le verset *Oremus pro Pontifice Nostro...*

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le 24 Janvier 1922, en la fête de S. Timothée, évêque et martyr.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Évêché.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Evêché.

No 82.

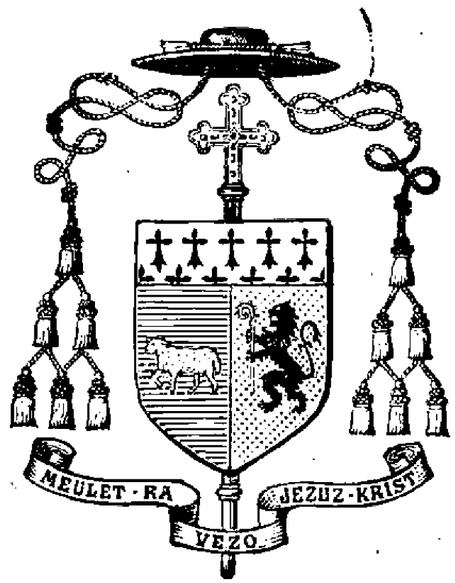
LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT L'ÉLECTION

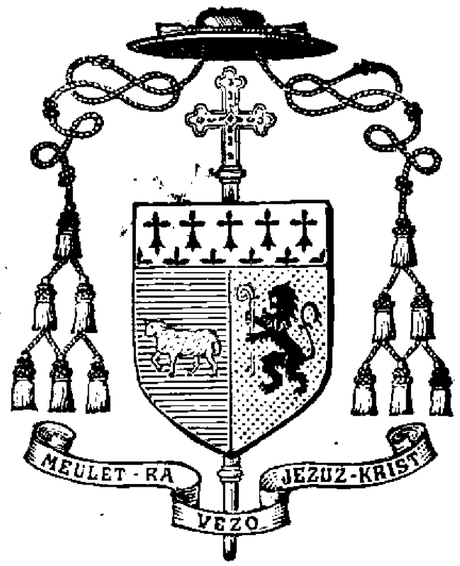
DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE XI



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

7 fév. 1922



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Conclave vient de donner à la Sainte Eglise son 266e Pape, dans la personne du cardinal Achille Ratti, archevêque de Milan, qui prend le nom de Pie XI.

L'avènement d'un nouveau Pape doit toujours être pour nous l'occasion d'un acte de foi, d'un acte d'espérance et d'un acte de charité.

Un acte de Foi. Le sage de l'Ancien Testament demandait : « Qui est cet homme, pour que nous puissions le louer ? *Quis est hic, et laudabimus eum ?* » A l'heure où Nous écrivons, voici ce que Nous savons sur l'élu de Dieu.

Né à Desio, au diocèse même de Milan, le 31 Mars 1857,

d'une famille de laborieux industriels, dont les sept enfants furent élevés dans l'esprit le plus chrétien, il étudia aux Séminaires de Monza et de Milan, puis à l'Université grégorienne de Rome. Professeur de théologie et d'éloquence sacrée dans son diocèse, il fut attaché à la Bibliothèque Ambrosienne, qu'il réorganisa avant d'en devenir le Préfet, sans cesser au dehors son apostolat religieux. Appelé enfin à une prélature Romaine, il finit par diriger la Bibliothèque Vaticane, en 1914. C'est dans ce poste que Benoît XV vint le prendre, en Avril 1918, quand la guerre durait encore, pour l'envoyer comme visiteur apostolique en Pologne et en Russie. En Juin 1919, il le nommait nonce à Varsovie. Le nonce fut sacré dans l'héroïque cité polonaise, comme archevêque de Lépante, en présence du président de la République Pilsduski, par l'archevêque, Monseigneur Kakowski, que le Pape, plein d'égards pour le peuple martyr, avisait, dans le même temps, de sa prochaine promotion au cardinalat. Le Nonce avait été accueilli comme le Messie, par un peuple chaleureux, par un gouvernement cordial. Les journaux rendaient hommage à « son tact, à sa prudence, à son rare discernement ».

Dès le 13 Juin 1921, déjà nommé archevêque d'Adana, Monseigneur Ratti fut fait cardinal, au titre de Saint-Martin des Monts, et promu archevêque de Milan, Milan, la ville illustrée par l'édit de la paix chrétienne de Constantin, par le ministère zélé, ferme et pacifiant de saint Ambroise, par la conversion de saint Augustin, par la Ligue Lombarde au XIIe siècle, par l'apostolat de saint Charles Borromée, et par la fraternité deux fois répétée des armes italiennes et françaises en 1859 et de 1915 à 1918. Il y a des rapprochements providentiels. Le païen Tacite lui-même disait : « *Non fortuito, sed divinitus :* Cela ne vient pas du hasard, mais de Dieu ».

La grande cité Lombarde n'aura même pas gardé son Archevêque pendant une année.

Le choix des Cardinaux vient de le lui enlever, pour toujours sans doute, car le Vatican, depuis cinquante ans, n'a pas encore vu, comme au temps de saint Pierre, tomber les chaînes de ses Pontifes prisonniers.

Mais les pouvoirs qu'ils reçoivent ne sont pas enchaînés. Dieu qui a longuement préparé leur âme, éclairé leur esprit, formé leur cœur, les investit lui-même de l'autorité qui lui est propre, dès qu'ils ont été élus et qu'ils ont accepté la fonction. Pie XI, après le vote du 6 Février 1922, vient d'entendre à son tour la parole divine : « Tu es Pierre : Je te donne mes clefs : Tu lieras et tu délieras : Tu confirmeras tes frères. » Dieu a fait de lui, comme jadis de saint Pierre, le Docteur, le Roi, le Pontife de l'Eglise universelle.

Saint Léon Le Grand, le vainqueur d'Attila, s'écriait : « Rendons d'immortelles actions de grâces à Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui a communiqué un pouvoir si ample et si absolu à Pierre, établi chef de l'Eglise universelle. Et il lui a dit encore : « Pais mes brebis, » lorsque l'Apôtre lui eut attesté par trois fois son amour. Le vigilant Pasteur accomplit exactement les ordres de son Maître: il nous exhorte intérieurement, il nous guide, il ne cesse de prier pour nous. Le saint Apôtre est pénétré de cet amour que Dieu porte au genre humain » (1).

Le nouveau Pape bénéficie des mêmes grâces. Nous avons foi en son pouvoir, parce que nous avons foi en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Mais ce n'est pas son passé qui nous importe le plus. C'est son avenir. Nous faisons pour lui et pour l'Eglise un acte d'espérance.

(1) Cité par Veuillot : *Parfum de Rome*, I, livre V, chap. III.

Que nous présage son nom ? C'est un nom plein d'émouvants souvenirs. Saint Bernard disait du nom de Jésus : « Ce n'est pas un nom vide de sens. Ce n'est pas l'ombre d'un grand nom, mais une vérité. » Les noms qu'adoptent les Papes sont pour eux des devises d'action et des titres au patronage des devanciers auxquels ils veulent se rattacher. Depuis le premier Pape qui porta le nom de Pie et qui fut martyr au deuxième siècle, et le second qui, au XVe, rétablit la vraie doctrine sur les Conciles, et le quatrième qui fit achever et confirma le Concile de Trente, et le cinquième, qui fut un saint et prophétisa la victoire de Lépante, six nouveaux Pontifes en 150 ans auront choisi le nom de Pie : Pie VI, qui fut victime successivement de l'empereur du Saint-Empire germanique et de la Révolution française ; Pie VII, qui fut le Pape du Concordat et de la prison de Fontainebleau ; Pie VIII, qui ne fit que passer ; Pie IX et Pie X, qui furent les mainteneurs de la doctrine, les champions du droit, et qui, comme leurs aînés, aimèrent paternellement le peuple, respectèrent ses chefs, prêchèrent partout la paix dans la liberté de l'Eglise et de ses fils. Pie XI marchera dans la même voie.

Il prend en mains le pouvoir à une heure où l'autorité de l'Eglise semble en progrès. Un écrivain catholique, promenant son regard sur l'*Europe nouvelle*, arrive à cette conclusion que le Catholicisme sort des derniers événements avec une autorité morale intacte et une plus grande influence. Il constate que tout lui a profité : « La chute du Tsarisme et la chute des Hohenzollern ont porté un coup aux deux religions d'Etat les plus hostiles à Rome : l'Orthodoxe et la Luthérienne. La résurrection de la Pologne est une résurrection du Catholicisme dans l'Europe orientale. La résurrection de l'Irlande ajoute à l'Occident un élément catholique. En Allemagne, le Centre catholique

est l'arbitre du gouvernement. Et en France le retour de l'Alsace interdit l'Anticléricalisme ancien. La chute des Habsbourg, elle-même, n'a pas amoindri l'influence de l'Eglise dans les pays du Danube. Que d'Empires écroulés tandis que la Chaire d'Union restait debout ! Et jamais il n'y a eu autant de nations représentées auprès du Saint Siège. Celles qui se tiennent à l'écart ne nuisent qu'à elles-mêmes » (1).

Mais il faut voir les réalités de son temps et ne pas se faire d'illusions. Les masses populaires ne sont pas aussi chrétiennes qu'autrefois. De plus, il y aura toujours dans l'ordre religieux des risques d'erreur et des tentations d'indiscipline, et toujours des difficultés dans l'ordre politique et social. Nous gardons pourtant une ferme confiance. Le Pape a les paroles de la vie éternelle et les lumières de la sagesse humaine. Le Saint Esprit l'assiste. Les Cardinaux le conseillent. Ni dans le dogme ni dans la morale il ne peut se tromper, quand il enseigne *ex cathedrâ*. Aucun des intérêts divins de l'Eglise ne lui échappe. Il ne néglige aucun de ses intérêts humains. Il a sa diplomatie, habile aux négociations les plus délicates. Puisse-t-il atteindre le but que s'était fixé son auguste Prédécesseur et trouver la France prête à l'entente complète que Nous souhaitons !

Le cardinal Lavigerie disait, et c'était sa règle, qu'il fallait être avec le Pape et pour le Pape actuellement régnant. Son historien ajoute : « La vérité est, et l'expérience le montre, que Notre Seigneur Jésus-Christ choisit et donne à son Eglise, selon les temps, le Pape qu'il faut à chaque temps, pour y faire l'œuvre qu'il faut à ce temps, par les moyens que les temps montrent plus opportuns, et de la manière qu'il faut. Les Papes, sans doute, peuvent et doivent souvent différer entre eux dans leur

(1) R. Pinon : Résumé dans *Peuple de France*. 1er Fév. 1922.

manière de parler comme d'agir. Ils parleront différemment, mais ils diront la même chose » (1).

Nous pouvons faire avec joie notre acte d'espérance.

Et nous devons faire avec cœur notre acte de charité.

Cet acte monte d'abord vers Dieu, que nous aimons seul par-dessus tout, et que nous remercions pour le Pape qu'il nous donne.

Dieu, dont le cœur est la bonté même, veut que ce Pape lui soit associé dans notre amour.

C'est pourquoi il nous fait l'honneur de nous convier d'abord à venir en aide, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à la pauvreté pontificale, encore accrue par la misère des temps nouveaux. Quel catholique pourrait oublier aujourd'hui le Denier de Saint-Pierre, vidé successivement par les détresses de la guerre et par celles de la paix ?

Mais la charité est avant tout un mouvement d'affection. Le Pape est un Père. Vénérons-le, aimons-le comme des fils. Soyez sûrs qu'on l'attaquera. On le fait déjà. C'est en nous serrant autour de lui avec amour, et en appuyant fidèlement notre foi sur sa foi intrépide, que nous l'aiderons à vaincre les ennemis de l'Eglise.

La prière est l'acte de charité par excellence. L'avenir n'appartient qu'à Dieu. Si vous voulez que l'avenir de Pie XI soit pour lui consolant et pour nous bienfaisant, priez sans cesse avec l'Eglise, selon la formule de la liturgie : « *Oremus pro Pontifice nostro Pio* : Que le Seigneur le garde longtemps à la tête de son troupeau, et qu'il le pénètre de sa vie, et qu'il le rende heureux même sur la terre, et qu'il ne le livre pas à la haine de ses ennemis ! »

Le *Te Deum* que Nous vous avons demandé pour son élection et son couronnement joindra à son sens d'action

(1) Mgr Baunard : *Le Vieillard*, p. 167-168.

de grâces une intention d'ardent appel à Dieu en faveur du nouveau Pontife et de la Sainte Eglise.

Nous y ajouterons un *Sub tuum* pour appeler sur Pie XI la protection spéciale de la Sainte Vierge, dont il fut le pieux pèlerin à Lourdes, au mois d'Août 1921.

Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre résidence épiscopale de Saint-Joseph, le 7 Février 1922.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Evêché.

Monseigneur l'Evêque, ayant adressé au Saint Père les hommages du diocèse, a reçu du cardinal Gasparri cette réponse :

« *Saint Père, très sensible hommage filial attachement, dévouement, bénit de cœur Votre Grandeur, Clergé, fidèles.*

» *CARDINAL GASPARRI.* »

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 83.

LETTRE PASTORALE

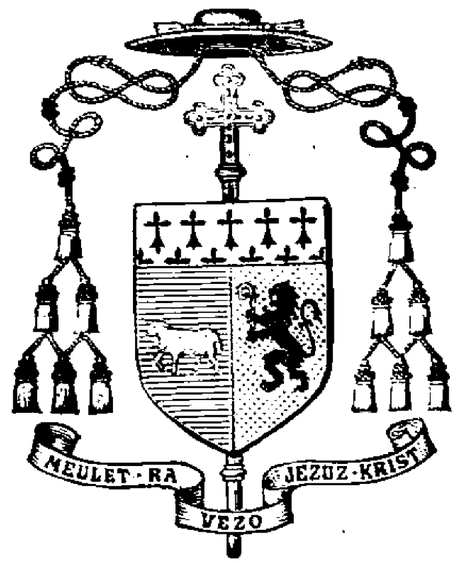
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

sur le Catéchisme

ET MANDEMENT

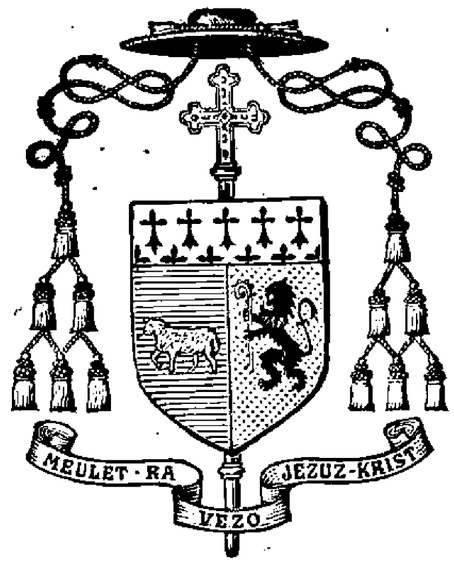
POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME 1922



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

11 fév. 1922



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Lettre Pastorale pour le Carême roulera, cette année, sur le Catéchisme.

Le sujet n'est pas nouveau. Mais l'ignorance religieuse chaque jour croissante, la situation scolaire, l'insouciance des familles, le danger qui menace les âmes d'enfants Nous imposent l'obligation pressante d'attirer l'attention des catholiques sur le devoir que beaucoup d'entre eux négligent et sur la façon dont ils doivent le remplir.

I. — Dieu sait quel intérêt Nous portons aux nouvelles Œuvres de zèle, que les circonstances rendent nécessaires, et dont le but et les méthodes plaisent aux apôtres de notre temps et captivent une jeunesse souvent difficile à garder. Nous les favoriserons toujours de tout Notre pouvoir. Les dépenses qu'elles entraînent ne doivent pas nous faire peur : elles sont justifiées par des services de premier ordre, et la charité chrétienne a raison de ne pas leur ménager son aide.

Mais, puisqu'il y a entre les Œuvres une hiérarchie, où les places sont fixées d'après le rapport plus ou moins immédiat de leur programme avec la vie de l'Eglise, Nous n'étonnerons personne en donnant une place de choix dans Nos préférences à l'Œuvre du Catéchisme, qui vise directement le service de Dieu et le salut de l'enfance. Cette Œuvre ne demande d'ordinaire ni maisons coûteuses, ni longs voyages, ni même études compliquées. Elle réclame seulement de ceux qui s'y dévouent quelque élan de cœur, mais un élan qui n'a pas besoin d'aller jusqu'à l'héroïsme ; quelque effort d'esprit, mais un effort facile pour toute âme de bonne volonté ; enfin quelque loisir, mais un loisir qu'on trouve aisément aujourd'hui, même dans le monde ouvrier. Et cette Œuvre, au jugement de tous ceux qui se rendent compte des besoins du temps présent, il faut à tout prix qu'elle pénètre partout et qu'elle agisse partout, sous peine, pour les familles et les paroisses, de se trouver bientôt sans vie chrétienne parce qu'elles seront sans foi en Dieu.

L'objet direct du Catéchisme, c'est la foi. La foi naît de la grâce. Mais elle se nourrit de doctrine. Il ne peut pas y avoir de religion consciente sans une certaine science religieuse. La religion de sentiment ne suffit pas. Il faut *savoir*. Les conversions par le cœur sont fragiles,

si on ne les appuie pas de connaissances doctrinales raisonnées et réfléchies.

Nos adversaires en sont bien convaincus. Ce qu'ils veulent, c'est supprimer dans le monde la connaissance de Dieu. Nous, nous voulons l'y entretenir, la fortifier, la développer, pour garder dans les âmes la vie surnaturelle et pour préserver la société des maux qui la menacent. Le Pape Benoît XIV disait : « Nous affirmons qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels doivent cet irréparable malheur à leur ignorance du mystère de la foi » (1). Et Pie X, citant cette parole, ajoutait : « Nous sommes loin de prétendre que la dépravation de l'âme et la corruption des mœurs ne peuvent se rencontrer avec la science de la religion. Mais Nous soutenons que, lorsque l'esprit est enveloppé des ténèbres d'une épaisse ignorance, la volonté ne peut demeurer droite ni les mœurs vertueuses. Car, si celui qui marche avec des yeux ouverts peut s'écarter du chemin droit et sûr, ce péril menace infailliblement l'aveugle. Tant que la lumière de la foi n'est pas éteinte, il reste un espoir d'amendement de la conduite ; mais, s'il y a tout ensemble dérèglement des mœurs et absence de foi par ignorance, on ne voit plus place au remède, la voie est ouverte vers la perdition. »

Voilà pourquoi il faut enseigner la religion.

Il faut l'enseigner à tous les hommes. Mais Nous ne Nous occuperons ici que de l'apostolat des enfants. Leur avenir est le plus angoissant de tous les problèmes. Il est de ceux qui intéressent le plus la famille, la société, l'Eglise. Hélas ! Il est de ceux que nous ne pouvons pas résoudre avec certitude. Nous sommes condamnés à nous dire que les âmes les mieux protégées, formées par les leçons les plus saintes et les plus austères, n'en sont pas

(1) Institut. XXVI. 18.

moins exposées à faire mentir toutes nos espérances. Mais nous savons aussi que l'esprit et le cœur gardent ordinairement l'ineffaçable empreinte des sentiments et des convictions du premier âge. L'âme fait le bien et s'attache à la vérité quand elle entre dans la vie active, parce qu'on le lui a enseigné dès le premier éveil de sa raison, et c'est dans l'éducation chrétienne reçue par l'enfant qu'il faut chercher en général l'explication des vertus qui honorent sa maturité et qui couronnent sa vieillesse. Voilà l'unique solution du problème. Avant tout, il faut donner à l'enfant une forte instruction religieuse.

C'est un grand travail pour ceux qui en sont chargés. Nous avons appelé le Catéchisme une *Œuvre*. Le mot Œuvre désigne souvent le groupe des personnes qui se dévouent à une entreprise spéciale de zèle. Notre diocèse compte un bon nombre de fidèles qui se consacrent à l'enseignement du Catéchisme. Cette Lettre Pastorale leur traduira bientôt Notre reconnaissance. Mais leur zèle, même multiplié à l'infini, serait insuffisant à la tâche dont Nous parlons. Elle réclame le concours de toute la société catholique. A une tradition large et profonde comme celle de la vérité religieuse devrait participer chacun des fidèles, par l'exemple, sinon par la parole. Les laïques aussi bien que les prêtres sont invités à cet effort collectif. Aucun chrétien convaincu n'en peut douter. Tous pourtant, même parmi ceux dont c'est formellement le devoir d'état, ne s'y prêtent pas. Le courage manque à beaucoup de croyants. La tâche leur paraît lourde. Plusieurs essaient d'en passer leur part au voisin. Et c'est pourquoi l'Œuvre reste en souffrance. Nous désirons rappeler ici, au moins aux trois principales autorités responsables, leurs obligations. Ces trois autorités sont : la Famille, le Clergé, l'Ecole.

II. — Pourquoi ne pas avouer immédiatement que c'est surtout la désertion de leur devoir par les familles chrétiennes qui Nous a amené à traiter ce sujet ?

Nous sommes effrayés, quand Nous constatons le nombre croissant d'enfants de tout âge et de toute condition qui arrivent à nos Catéchismes ignorant totalement non seulement les vérités de la foi mais les plus simples prières. Comment les parents qui ont fait baptiser ces enfants ont-ils pu les laisser dans cette ignorance scandaleuse !

Dieu qui place l'enfant sur les genoux de sa mère veut qu'il reçoive d'elle le premier enseignement chrétien, et qu'avant même d'apprendre, soutenu par sa main et encouragé par son sourire, à essayer ses premiers pas tout au bord de son berceau, il ébauche avec elle sur sa petite poitrine le signe sacré de la Croix et apprenne de ses lèvres à bégayer en même temps les noms du Père et de la Mère qu'il a dans les Cieux et ceux du père et de la mère qu'il a ici-bas.

Mais la mère qui se contenterait d'apprendre à son enfant quelques gestes gracieux et quelques invocations pieuses, répétées plus tard machinalement, ne comprendrait pas toute l'étendue de son devoir. Un orateur catholique disait dans un congrès : « Si des femmes me demandaient dans quelle attitude elles doivent se faire photographier, je leur répondrais : « Dans l'attitude où » vous êtes quand vous faites réciter le Catéchisme à » vos enfants. » C'est, en effet, le geste maternel par excellence.

La mère doit veiller du même cœur sur la croissance de la vie surnaturelle et sur celle de la vie naturelle dans son enfant. Elle règlera ses instincts. Elle éveillera sa conscience. Elle lui apprendra à adorer Dieu, à aimer Dieu, à parler à Dieu. Elle lui fera connaître peu à peu l'histoire du Sauveur et de sa Mère Marie, avec les traits

élémentaires de la doctrine, plus précis d'année en année, passant du récit au dialogue, répétant souvent les formules essentielles, profitant de tout, des détails de la vie domestique, des travaux du dehors et des saisons, pour mêler, à la façon des paraboles, la leçon d'idées à la leçon de choses, et y rattachant la notion du péché, du repentir et du pardon divin, qui déjà fait pénétrer dans l'âme enfantine le germe de la morale religieuse complète, avec l'idée de la justice et de la bonté du Dieu rédempteur. Un Catéchisme très simple, que Nous avons fait éditer en 1911, à l'usage des petits enfants, faciliterait aux jeunes mères l'accomplissement de ce ministère, nécessaire et plein de consolation. Nous les engageons à y recourir (1).

Le poète Lamartine nous a laissé un tableau touchant de l'action de sa mère dans son éducation religieuse. Ce n'est pas sans émotion qu'on lira ce récit, si l'on songe que la scène se passait vers la fin de la période révolutionnaire. « La piété, dit-il, découlait de chacune des impressions de notre mère, et nous enveloppait comme d'une atmosphère du Ciel. Dieu était pour nous comme l'un d'entre nous. Nous ne nous souvenions pas de ne l'avoir pas connu. A mesure que nous avons grandi, les actes qui le rendent présent et même sensible à l'âme étaient accomplis vingt fois par jour sous nos yeux. Un de nous était toujours chargé de dire à son tour la prière, en particulier une petite prière pour les pauvres, les malades que nous avions visités, pour quelque besoin particulier du village ou de la maison. En nous donnant ainsi un petit rôle dans l'acte sérieux de la prière, notre mère nous y intéressait, nous empêchait de la prendre en froide habitude ou en vaine cérémonie. Outre ces deux

(1) *Petit Catéchisme*, par Mgr Gouraud, chez M. de Kerangal.

des natures revêches, molles ou négligées, l'âme a de belles parties et offre d'émouvantes espérances. Les bonnes dispositions dans nos enfants du peuple égalent tout au moins les mauvais instincts. Faites connaître Dieu à ces âmes, vous le leur ferez facilement aimer. Exercez-les à prier. L'union de prières entre le catéchiste et l'enfant apaise les révoltes, fait honte des lâchetés, et triomphe de l'ingratitude elle-même. Jean Gerson disait à ses petits chrétiens : « Venez, je vous donnerai la doctrine, vous me paierez par vos prières, ou mieux encore nous prierons les uns pour les autres. Nous réjouirons ainsi mutuellement nos bons anges. Notre Père du Ciel nous accueillera avec bonté, quand nous irons ensemble vers lui, moi vous appelant, vous me suivant... car il a dit : Laissez venir à moi les petits enfants » (1).

Nos très chers Frères, il suffit de mettre une étincelle d'esprit de foi dans ce ministère quasi maternel pour le rendre attrayant au catéchiste et fructueux au catéchisé.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux remercier les âmes qui en font déjà la douce expérience qu'en leur souhaitant beaucoup d'imitatrices.

Qu'elles Nous permettent de leur rappeler à toutes que la Confrérie de la Doctrine Chrétienne leur réserve dans ses rangs une place d'honneur. Toutes les bonnes volontés sont invitées à s'y grouper. Nous espérons qu'elle recevra partout des adhésions de plus en plus nombreuses. Les indulgences qu'elle assure, les grâces qu'elle promet, les leçons qu'elle propose, sont de nature à fortifier les cœurs chrétiens et à leur communiquer plus à fond le goût des Œuvres d'apostolat.

IV. — Ce n'est pas seulement à l'église et dans la famille que l'enseignement du Catéchisme a sa place mar-

(1) *De parvulis ad Christum trahendis.*

quée. C'est à l'école. Une vérité si évidente n'a pas besoin d'être démontrée à des catholiques.

Le Pape Léon XIII, dans son Encyclique du 1er Août 1897, sur le Centenaire du Bienheureux Canisius, exhortait les Evêques « à maintenir attentivement les écoles dans l'intégrité de la foi ».

Il notait alors les règles à suivre par les fidèles dans les pays où les écoles étaient mixtes, c'est-à-dire destinées à recevoir en même temps des protestants et des catholiques. Vous vous rendrez compte, Nos très chers Frères, que son jugement s'applique avec plus de force encore aux écoles neutres, et qu'il conclut formellement à la nécessité des écoles nettement catholiques.

« En premier lieu, dit-il, les catholiques ne doivent pas, surtout pour les enfants, adopter des écoles mixtes, mais avoir des écoles particulières. Ils doivent pour cela choisir des maîtres excellents et estimés. C'est une éducation très périlleuse que celle où la religion est altérée ou nulle. Or, Nous voyons que, dans les écoles mixtes, l'un et l'autre cas se produisent fréquemment. Et l'on ne doit pas se persuader que l'instruction et la piété peuvent être séparées impunément. En effet, s'il est vrai qu'à aucune époque de la vie, privée ou publique, on ne peut s'exempter de la religion, il n'en est point d'où ce devoir doive être moins écarté que ce premier âge où la sagesse fait défaut, où l'esprit est ardent et le cœur exposé à tant d'attrayantes causes de corruption.

» Organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est donc corrompre dans l'âme les germes mêmes de la perfection et de l'honnêteté : c'est préparer non des défenseurs à la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain. Dieu une fois supprimé, quelle considération pourrait retenir les jeunes gens dans le devoir ou les y ramener quand

ils se sont écartés du sentier de la vertu et qu'ils descendent vers les abîmes du vice ? »

Léon XIII insiste ensuite sur le devoir de mettre la piété au premier rang dans l'éducation de la jeunesse :

« En second lieu, dit-il, il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. S'il en est autrement, si cet arome sacré ne pénètre pas à la fois l'esprit des maîtres et celui des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits et aura même de graves inconvénients. »

C'est le Catéchisme, Nos très chers Frères, qui donne cette piété pénétrante et qui l'entretient dans les âmes. Aussi, le cours qu'il faut faire, dans chaque école chrétienne, avec le plus de régularité et le plus de préparation, avec la science la plus sûre et la pédagogie la plus soignée, c'est le cours de Catéchisme. On n'a jamais le droit de le reléguer au second rang. Les maîtres s'attacheront à le rendre plus intéressant d'année en année, et pour ainsi dire de classe en classe. Ils suivront pour cela les avis de leurs prêtres et utiliseront dans ce but les manuels qu'on leur indiquera. C'est en proportionnant leur enseignement au développement des facultés intellectuelles chez l'enfant et au programme des études profanes qu'il aborde, qu'ils le mettront vraiment au point pour l'esprit et le cœur de l'élève. En élargissant leur exposé doctrinal, au fur et à mesure des progrès de leur jeune auditoire, ils lui apprendront à aimer cette étude, à la placer au-dessus de toutes les autres, et à la poursuivre durant toute sa vie, autant que le permettront les occupations de sa carrière.

Si les membres de l'enseignement libre comprennent ainsi leur mission, ils pourront en être fiers. Cette con-

ception du devoir élèvera leur intelligence et raffermira leur cœur. Elle leur donnera, croyons-Nous, par la vertu même de leur foi plus éclairée, une justesse et une ampleur de vues, une richesse de pensées, une fermeté de direction, qui faciliteront grandement leur ministère et augmenteront leur prestige auprès de leurs élèves et des familles qui les leur confient.

Mais il faut avoir le Catéchisme dans le cœur pour l'enseigner ainsi, et se souvenir que, dans le programme catholique, toutes les études sont concordantes, car le Catéchisme en est le centre. C'est lui qui donne son sens chrétien à cette harmonie des sciences, des lettres, des arts, que l'on appelle la culture générale.

Nous osons le dire, si les maîtres de l'enseignement public avaient comme nous le Catéchisme dans l'âme, nous leur confierions nos enfants sans hésiter. Beaucoup d'entre nous ont suivi leurs leçons à l'époque lointaine où Dieu était partout le premier maître de classe. Nous ne regrettons pas d'avoir été leurs élèves. Nous leur ferions encore confiance, s'ils avaient la même foi, et si la loi leur permettait comme jadis de la professer à l'école. Mais, dans un maître chargé de former des intelligences et des cœurs, aucun savant diplôme, aucune valeur pédagogique, aucun art de persuasion, aucune ardeur au travail, ne peuvent suppléer la foi absente. La foi est nécessaire à l'éducation catholique. C'est pourquoi la conscience nous interdit de laisser libre à nos enfants la voie qui mène à l'école neutre, parce qu'elle est l'école sans Dieu et qu'elle a trop de maîtres sans foi. Les parents qui les y conduisent, quand ils pourraient faire autrement, commettent une faute grave.

Nous entendons dire que, peut-être, Dieu pourrait rentrer indirectement à l'école publique. On y réserverait au prêtre quelques moments pour enseigner en classe le

Catéchisme. La loi scolaire, dit-on, cesserait ainsi d'être formellement athée. Nous souhaitons vivement que le Parlement comprenne la nécessité d'une évolution de ce genre. Nous devons dire pourtant avec franchise que cette réforme, d'ailleurs insuffisante, ne Nous paraîtrait applicable dans des conditions rassurantes pour les âmes qu'au cas où les maîtres de l'instruction publique ne viendraient jamais contredire, soit par leur enseignement, soit par leur attitude pratique, la leçon religieuse donnée par le prêtre à l'école. L'esprit dont s'est pénétré peu à peu le corps des instituteurs primaires Nous permet-il cet espoir ? Nous n'osons guère y compter. Ce devrait être pourtant facile dans un pays où beaucoup de maîtres et de maîtresses sortent de familles qui furent profondément chrétiennes.

Nous sommes convaincus que, malgré leur effort pour s'arracher à la foi antique, il en est parmi eux qui la sentent parfois revivre dans leur cœur. Nous compatissons à leur tristesse dans les heures graves où ils interrogent leur conscience. On assure que le renouveau chrétien a su atteindre dans leurs rangs, d'un bout à l'autre de la France, bon nombre d'âmes d'hommes et de femmes, attristées du vide creusé en elles par l'incrédulité et frappées de la stérilité d'un enseignement moral sans fondement divin (1). Des *bulletins* de professeurs et d'institutrices appartenant à l'enseignement public nous révèlent, en termes émouvants, l'état d'esprit des catholiques de l'Université. En outre, quelques âmes hésitantes confessent, dans des œuvres rendues publiques, leurs aspirations vers une foi qui les soutienne et qui donne à leur ministère un sens et un but. Elles souffrent d'être, au milieu d'âmes d'enfants ouvertes pour apprendre,

(1) V. *Ames nouvelles*, par A. Bessières. — Librairie de Gigord.

« des initiatrices aux mains vides » (1). Nous comprenons cette loyale angoisse chez des âmes droites, et Nous souhaitons à ceux qui cherchent Dieu de retrouver la paix dans la foi. La foi est le repos de l'âme comme elle est le nerf de l'éducation.

C'est pourquoi Nous sentons plus vivement que jamais la nécessité absolue de l'école chrétienne. Elle garde seule les éléments du relèvement religieux du pays. Si elle venait à disparaître, la foi risquerait de s'éteindre peu à peu dans la vie des familles comme dans l'âme des enfants. Les fidèles doivent donc s'imposer, pour la maintenir et pour la développer, tous les sacrifices possibles. Et ils l'ont fait jusqu'ici avec une générosité qui Nous permet d'augurer pour l'avenir une situation plus forte.

Mais Nous demandons aux catholiques et à tous les Français épris d'un sentiment d'équité, de ne pas se résigner plus longtemps à la situation injuste faite, en France, à des écoles qui rendent au Pays un service national, en donnant aux enfants d'un million de familles un enseignement pleinement conforme aux programmes de l'Université, sans recevoir en retour la moindre parcelle du budget public. Il y a là une injustice formelle, dont il convient de poursuivre le redressement par toutes les voies légales. Un service national donne droit à une participation au budget national. Aussi Nous applaudissons de tout Notre cœur à la campagne que des hommes dévoués vont engager de nouveau pour mieux faire comprendre à l'opinion l'idée de la *Répartition proportionnelle scolaire* complétant le droit à la liberté d'enseignement reconnu aux catholiques. Montalembert et Lacordaire salueraient en eux les héritiers de leur vaillance. Puissent-ils réussir à faire enfin prévaloir ce principe de justice dans l'âme du peuple et dans les Conseils de la Nation.

(1) *Almanach Catholique pour 1921*, pages 357-58.

Pour préparer devant Dieu cet avenir, proche ou lointain, Nous attendons de nos écoles et de nos collèges catholiques un effort croissant en faveur de la *science de la religion*. Qu'ils se fassent un honneur de pousser le plus loin possible l'étude de la doctrine. Nous avons établi des brevets élémentaire et supérieur d'instruction religieuse. Une timidité malheureuse, une appréciation outrée des difficultés du programme, ont arrêté jusqu'ici les candidats au seuil de l'examen. Nous les engageons instamment à l'aborder sans peur. Le programme n'est pas au-dessus de leur portée. Il demande seulement de la réflexion au lieu d'exiger surtout de la mémoire.

Ce qu'il faut y chercher avant tout, ce sont des lumières plus hautes et plus précises sur nos dogmes. Le catholique doit approfondir sa foi. Pourquoi, dans les classes instruites de la société, constate-t-on une inégalité si humiliante entre le niveau général des connaissances profanes et celui des connaissances religieuses ? Les croyants à l'esprit cultivé ont cru pouvoir se contenter du Catéchisme élémentaire, sans le féconder par la lecture, la recherche, la méditation. Docteurs en toutes sciences humaines, ils ne possèdent dans l'ordre religieux qu'une science de premier communiant. C'est dans ces conditions qu'ils espèrent conquérir à la vérité catholique une place digne d'elle au sommet de la société !

Nous espérons que la jeunesse actuelle entrera hardiment dans une voie meilleure. L'élan doit partir des Universités, des collèges, des écoles, des patronages. Nous invitons l'Association Catholique de la Jeunesse Française et tous les groupements d'Œuvres, déjà gagnés au mouvement, à l'accélérer de toutes leurs forces.

L'honneur de l'Eglise est ici en cause. De bonne foi, personne ne la croit favorable à l'ignorance. Toute son histoire proteste contre une calomnie grossière, faite pour

prendre place en tête des rumeurs infâmes du temps de guerre. Mais on a quelque droit de juger que beaucoup de catholiques ont une foi trop superficielle et trop peu raisonnée. Si leurs connaissances étaient plus étendues et plus profondes, est-ce que, sur le terrain philosophique, sur le terrain social, sur le terrain de l'histoire, de la science, de la littérature, on ne verrait pas régner en France des vues plus droites, des idées plus justes et plus saines ? Catholiques de tout âge, vous vous plaignez des débordements de l'erreur et des vices qui la suivent. Passez en revue votre vie, et dites si vous avez étudié assez sérieusement la foi, la loi, la vie de votre Eglise, pour avoir le droit et le moyen de porter avec autorité les principes catholiques et leurs applications, au Parlement, au prétoire, dans les chaires de l'Université, dans la Presse, dans la vie même des ateliers, des magasins ou des salons. C'est à vous à former l'opinion. Pour le faire efficacement, vous n'auriez pas besoin d'être le nombre, il vous suffirait d'être l'intelligence et l'étude, et de savoir à fond, de savoir dans son texte et dans son commentaire, dans ses sources et dans ses développements, ce petit livre « qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église », et dont le philosophe rationaliste Jouffroy disait avec envie et admiration :

« Lisez ce petit livre qui est le Catéchisme. Vous y trouverez une solution à toutes les questions que j'ai posées ; oui, à toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait : où elle va, il le sait : comment elle y va, il le sait. Demandez à cet enfant qui, de sa vie, n'y a songé, pourquoi il est ici-bas, ce qu'il deviendra après sa mort : il vous fera une réponse sublime... Origine du monde, origine de l'espèce, question de race, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers

prières du matin ou du soir presque publiques, notre journée avait de fréquentes élévations à Dieu de nos âmes d'enfants. Elle nous faisait faire de courtes prières avant et après le repas. »

Cette direction pieuse, pour porter tous ses fruits, suppose bien entendu la collaboration cordiale du père de famille, qui doit s'intéresser à l'enseignement de la doctrine comme à la fidélité aux pratiques religieuses. Nous plaindrions ceux qui se refuseraient à ce ministère d'éducation. On a vu des incrédules comme Diderot au XVIII^e^ siècle, des déistes comme Jules Simon au XIX^e^, s'imposer la tâche d'enseigner personnellement à de jeunes âmes le Catéchisme, pour leur assurer une conscience suffisante des devoirs de la vie. Un chef de famille chrétien qui s'appliquerait à cette Œuvre, avec esprit de foi, donnerait un spectacle digne des anges, et sa première récompense serait de voir vraiment grandir ses fils et ses filles en âge, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Le Pape vient de rétablir dans l'univers catholique la fête de la Sainte Famille. Vous aurez remarqué peut-être que l'Evangile de cette fête reproduit une scène impressionnante et pleine de charme, dont le héros est Jésus, le fils de la Sainte Famille, et qui a presque le caractère d'une humble scène de Catéchisme. Jésus a reçu au foyer l'habitude du devoir religieux, qui l'amène périodiquement à Jérusalem, et celle de la lecture des Saints Livres qui étaient le Catéchisme de son temps. Et voilà que, dans le Temple où le zèle l'a ramené, l'enfant de douze ans, dont la doctrine venait de plus loin et de plus haut que la Bible, assis au milieu des docteurs, les écoute et les interroge, et les plonge dans l'admiration de sa science religieuse par la vérité qu'il leur expose. Combien de fois a-t-on vu jadis, dans nos maisons de Bretagne, quelque

enfant encore jeune, après l'enseignement reçu du père ou de la mère, étonner, le soir, la famille assemblée, par ses interrogations ou par ses réponses, témoignant de connaissances religieuses précoces, grâce aux leçons entendues au foyer domestique ! Et la famille se séparait pour le repos chrétien, avec une douce espérance en l'avenir de cet enfant. C'est ainsi que se préparent sans effort les premières communions de la septième année, et que les vocations au sacerdoce s'éveillent et s'affermissent.

III. — Des notions religieuses élémentaires, reçues comme en se jouant, l'enfant doit en venir à l'étude de la doctrine plus complète.

C'est le prêtre qui l'enseigne. Sa vocation l'y destine. Il est de ceux à qui le Christ a parlé dans la personne des Apôtres : « Allez, et enseignez tout ce que je vous ai dit ». Or, le Christ avait dit que « la vie éternelle, c'est de connaître le seul vrai Dieu, et le Christ qu'il a envoyé » (1). Il faut donc enseigner la connaissance de Dieu. Saint Paul a dit de son côté : « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu » (2). Et encore : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés » : il veut donc aussi que « tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité » (3). C'est le prêtre qui donne aux hommes cette vérité de Dieu.

S'il la doit aux hommes, qui, à la rigueur, pourraient l'apprendre sans lui, à plus forte raison il la doit aux enfants, qui ne peuvent l'apprendre sans un maître. Des gens graves reprochaient au chancelier Jean Gerson de perdre un temps précieux à instruire les petits enfants, quand il aurait pu grouper autour de sa chaire d'immenses auditoires d'hommes. Il répondait : « Mon apostolat auprès

(1) Joan., xvii, 3.
(2) Hebr. xi, 6.
(3) I Tim., ii, 4.

des hommes pourrait avoir plus d'éclat : il ne porterait pas plus de fruits. Arracher des âmes d'enfants à la gueule des chiens de l'enfer, que puis-je faire de plus beau ? » Un des plus dévoués apôtres du xvi^e^ siècle, Pierre Canisius, de la Compagnie de Jésus, homme d'une science ecclésiastique très étendue, orateur consommé, littérateur remarquable, conseiller des princes, auxiliaire des Papes, qui a mérité d'être appelé le *Docteur pratique*, n'a pas craint, au milieu de la crise protestante, d'interrompre les travaux les plus absorbants et les plus urgents, pour rédiger coup sur coup trois Catéchismes, dont le plus court et le plus populaire n'est pas le moins digne de passer à la postérité. Au xvii^e^ siècle, le roi de l'éloquence, Bossuet, rédige en entier, de sa main, pour son peuple, un Catéchisme qui mériterait d'être encore en usage. Et, dans le même siècle, quand nos deux apôtres, le Vénérable Dom Michel Le Nobletz et le Vénérable Père Maunoir abordent nos paroisses pour y prêcher la mission, leur joie la plus douce est de rassembler autour d'eux les enfants pour leur enseigner les éléments de la religion.

Ces hommes furent des maîtres incomparables dans leur art difficile. Nous devons les imiter, en essayant même de perfectionner leurs méthodes par les procédés de la pédagogie actuelle. C'est parce que les âmes sont aujourd'hui moins simples, moins faciles à intéresser aux pensées religieuses, moins imprégnées de foi traditionnelle, qu'il faudrait apporter plus d'art à conquérir leur attention, à exposer clairement la doctrine, à la graver dans la mémoire par les réflexions et les anecdotes opportunes ; et surtout il ne faudrait jamais perdre de vue la note de piété et d'amour de Dieu qui doit donner son caractère et son empreinte à tout l'enseignement chrétien aussi bien sur les bancs du Catéchisme paroissial que dans les Séminaires et les Universités.

Nous ne dirons jamais assez à Nos prêtres combien Nous leur sommes reconnaissant de l'effort magnifique qu'ils s'imposent pour catéchiser l'enfance et la jeunesse bretonne. C'est un ministère dont Nous avons connu personnellement toutes les difficultés. Il est souvent pénible, malgré l'intérêt qui s'attache à des âmes portant déjà leurs premières fleurs de prière et de vertu. Nous connaissons des prêtres, qui, dans cette culture parfois contrariée par une atmosphère ingrate et païenne, obtiennent des résultats surprenants. Leurs séances de Catéchisme paraissent toujours trop courtes à ceux qui les suivent. Les actes de dévotion, les chants, les explications précises, les comparaisons choisies, les récits variés, le dialogue aux formes sans cesse renouvelées, l'émulation soigneusement entretenue, les avis, les compliments, les récompenses sagement répartis, rendent ces réunions aussi agréables pour les élèves que des récréations. Nous leur offrons ici l'hommage dû à leurs efforts et à leur succès.

Ces résultats seraient meilleurs encore, si les parents aidaient fidèlement le prêtre dans sa grande Œuvre en contrôlant la présence de leurs enfants au Catéchisme et en leur faisant étudier chez eux, dès la veille, les leçons qu'ils auront à réciter à l'église le lendemain. C'est ici pour nous le point faible et douloureux dans la vie des familles.

Le prêtre qui instruit vos enfants agit à la fois en vertu de sa vocation et par votre autorité. Mais que peut-il sans vous ? Il vous informe des absences et des négligences de vos enfants. Mais quelle sanction donnera-t-il à ses démarches, si, par votre faiblesse, vous vous faites complices des jeunes déserteurs ? L'éducation de vos enfants est pourtant votre affaire beaucoup plus que la nôtre. Et cette éducation, au point de vue moral, repose toute entière sur le Catéchisme. Si vous ne les conduisez pas

au prêtre assez tôt, si vous ne les gardez pas à son école assez longtemps, si vous ne leur faites pas sentir que vous tenez absolument à ce qu'ils connaissent à fond leur religion, si vous ne vous associez pas efficacement aux encouragements et aux remontrances du prêtre qui les instruit, leur éducation sera manquée, et, si leur âme court alors le risque de se perdre, victime de l'égoïsme et des vices qu'il engendre, vous en serez dans une large mesure responsables, et la Société, qui subit les conséquences de toute éducation mauvaise, aurait le droit de vous en demander compte avant même le jugement de Dieu.

Pour que vous connaissiez sur ce point vos obligations et celles de vos enfants, laissez-Nous vous rappeler le règlement diocésain en ce qui concerne l'enseignement du Catéchisme.

Il stipule d'abord que, dès l'âge de raison, une année au moins de Catéchisme élémentaire sera suivie en vue de la communion précoce et privée, qui doit être faite régulièrement au plus tard entre sept et huit ans.

Deux années de Catéchisme complet prépareront ensuite l'enfant à la première communion solennelle.

Enfin, pendant les années qui suivront, un Catéchisme plus développé, et aussi prolongé que possible, aidera les enfants à mieux raisonner leurs croyances pour qu'ils persévèrent dans la foi et dans la vertu.

Quelle joie ce serait pour Nous, quel avantage ce serait pour vous, Nos très chers Frères, si vous pouviez assister, de temps en temps, au Catéchisme fait à vos enfants dans votre église !

Un bon curé normand a obtenu ce résultat, qu'il serait facile d'atteindre dans une foule de paroisses bretonnes.

« J'invite, disait-il, les parents à assister le dimanche, une fois par mois, à l'interrogation publique de leurs enfants sur le Catéchisme.

» J'ai observé que, le jour où je devais faire cet examen, l'église était plus pleine, l'assistance plus nombreuse, surtout en hommes. Pourquoi ? C'étaient les enfants, disait-on, qui devaient prêcher. »

Il ajoute qu'il a réussi par ces réunions périodiques à mieux instruire ses paroissiens, à dissiper une foule de préjugés, à répondre à beaucoup d'objections courantes, et à ramener à Dieu bien des hommes et des jeunes gens. La parole toute simple des enfants devenait pour les familles assemblées une prédication plus pénétrante et mieux acceptée que la parole même du prêtre professant du haut de la chaire (1).

Une des conditions du succès dans nos Catéchismes, c'est que l'enseignement soit donné dans la langue du pays. Il fut un temps où les pouvoirs publics combattaient l'emploi du breton en chaire, sous peine de suppression de traitement. Leur attitude actuelle est plus sensée. Mais Nous avons le regret de constater que, dans nos campagnes, certains parents, pourtant bien bretonnants, demandent qu'on apprenne de préférence à leurs enfants le Catéchisme français. C'est, disent-ils, que les enfants s'accoutumeront ainsi beaucoup mieux à l'usage de la grande langue nationale. Nous n'en croyons rien, et Nous en appelons sur ce point à l'expérience de nos instituteurs. C'est à l'école que l'on apprend le français, et la bonne méthode est de l'apprendre au moyen du breton. Quant au Catéchisme, il ne peut pas servir à enseigner le français à quelqu'un qui n'en a pas l'usage préalable. L'enfant ne saisirait même pas dans la leçon le vrai sens des expressions religieuses. Ce serait jeter de la confusion dans son esprit. Au Catéchisme, il s'agit d'apprendre la religion et non d'apprendre le français. Le

(1) Baudot : *Documents de Ministère pastoral*, II, p. 447.

vrai moyen d'apprendre la religion, c'est de l'étudier dans la langue que l'on connaît et que l'on pratique depuis l'enfance. Nous demandons au Clergé et à notre corps enseignant de faire comprendre cette vérité aux familles qui les consultent.

Le Clergé est loin d'être hostile à la langue française. Il a toujours fait campagne en sa faveur. Il y a 75 ans, notre poète national, Brizeux, nous reprochait, à nous, prêtres, de mal défendre notre langue celtique, et de préparer ainsi avec sa disparition la fin de la foi catholique dans le pays. Il disait :

« Niveleurs imprudents ! La vieille langue éteinte,
Tous les vices nouveaux chez vous arriveront ;
Et, si vous élevez sur l'autel la croix sainte,
Nul au pied de la croix n'inclinera son front. »

Le bon poète exagérait. Ni la foi en Dieu, ni la langue bretonne ne sont mortes chez nous. La patrie française n'y a rien perdu, et nous en sommes fiers. Nous continuerons à favoriser de toutes nos forces l'enseignement du français dans nos écoles libres. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, elles ont fait leurs preuves. Nous voulons seulement qu'on y fasse au breton la place à laquelle il a droit, et Nous entendons qu'aux enfants bretonnants on y enseigne comme à l'église le Catéchisme breton.

Mais, en breton comme en français, l'enseignement du Catéchisme demanderait des maîtres plus nombreux. C'est pourquoi Nous Nous adressons, une fois de plus, aux catéchistes volontaires pour réclamer leur concours dans les campagnes comme dans les villes.

Le malheur des temps nous force à recourir aux méthodes en usage dans les missions lointaines. L'apôtre, isolé au milieu des populations païennes, commence par former des catéchistes qui lui recrutent et lui préparent des

candidats au baptême. Parmi ces humbles auxiliaires se sont rencontrés déjà beaucoup de héros et d'héroïnes qui ont été martyrisés avec leurs missionnaires. La gloire du sang versé pour la foi a mêlé toutes les races dans le même mérite chrétien et le même culte d'honneur.

Nous n'offrons pas des perspectives aussi glorieuses à nos catéchistes de paroisses. Mais Dieu bénit tous les genres d'apostolat, et il a dit : Ce que vous ferez en mon nom pour les enfants, c'est pour moi que vous l'aurez fait. Ce mot est un appel. Il s'adresse aux âmes croyantes qui, dans le monde, ont du temps libre et pourraient l'employer à des œuvres meilleures. Les fidèles ignorent nos besoins en matière d'apostolat. S'ils s'en rendaient vraiment compte, ils accourraient à notre aide en groupes plus compacts. Nous avons des patronages très peuplés, où des auxiliaires pour l'enseignement du Catéchisme seraient absolument nécessaires. Les auxiliaires ne viennent plus. Les âmes vaillantes qui s'épuisent sur la brèche implorent en vain le secours des âmes inoccupées. Nous le disons avec tristesse, à part quelques belles exceptions, les jeunes chrétiennes ne voient plus la vie sous son véritable aspect. Elles ne comprennent pas que la plus sage préparation à l'avenir qu'elles rêvent serait de s'exercer au dévouement sous sa forme la plus surnaturelle et la plus active auprès des enfants. Beaucoup parmi elles seraient susceptibles de devenir des âmes d'élite. Elles se résignent à la vie médiocre et dissipée. C'est en vain qu'on leur dit : Que faites-vous de vos dix-huit ans ? Voici une Œuvre qui s'accorde à votre âge, à vos facultés, à vos heures de loisir. Elle a une grande valeur catholique puisqu'elle complète l'action de Dieu et de l'Eglise auprès des vies qui commencent. Elle n'est pas sans intérêt national : c'est l'âme chrétienne de la France qu'il s'agit de former dans ses fils. Enfin, elle n'est pas sans charme. Même dans

ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien : et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens ; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté, comme de soi-même, du Christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion. Je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité. »

Comment s'étonner après cela, Nos très chers Frères, que Jules Simon à son tour ait formulé sur le Catéchisme ce jugement :

« Faire la guerre au Catéchisme, c'est faire la guerre à la civilisation. La doctrine renfermée dans le Catéchisme a seule civilisé le monde. Si l'Eglise se retirait au désert, emportant avec elle son Catéchisme et tous les rayons de la vérité chrétienne répandus par ce livre dans l'atmosphère qui nous environne, les horreurs du paganisme et de l'esclavage antique reviendraient immédiatement sur la terre. »

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint Temps du Carême, en observant tout d'abord les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Ces lois ont été modifiées en plusieurs points importants par la publication du Code de droit canonique, qui fixe pour l'avenir la législation générale de l'Eglise latine.

Nous donnons connaissance aux fidèles des prescriptions relatives à l'abstinence et au jeûne, en tenant compte d'une autorisation accordée par le Saint-Siège, qui Nous permet de reporter au mercredi l'abstinence prescrite en Carême le samedi.

Article II

La loi de l'*abstinence* est obligatoire pour tous les fidèles, dès l'âge de sept ans accomplis.

Cette loi défend de faire usage de viande et de jus de viande. — Mais elle permet l'usage des œufs, du lait, du beurre, du fromage, et l'emploi de la graisse pour apprêter les aliments (1).

Les jours où l'usage de la viande est permis, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

Il y a obligation d'observer l'abstinence : 1° tous les vendredis de l'année ; 2° le mercredi des Cendres et tous les autres mercredis du Carême, et le Samedi-Saint, jusqu'à midi ; 3° les trois jours (mercredi, vendredi, samedi) des Quatre-Temps ; 4° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, quand ces vigiles ne tombent pas le dimanche.

L'obligation de l'abstinence cesse les jours de fêtes de précepte, c'est-à-dire en France, aux fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint, quand elles tombent un vendredi.

Article III

La loi du *jeûne* est obligatoire pour les fidèles, à partir de vingt et un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés.

(1) Afin de prévenir certaines interprétations abusives de cet article, Nous faisons expressément remarquer qu'il s'agit uniquement, dans cette concession, de saindoux ou d'autre graisse, quelle qu'elle soit, mais nullement de viande, lard, jus ou bouillon de viande ou de lard.

Cette loi prescrit de ne faire dans la journée qu'un seul repas. — Elle permet pourtant à ceux qui jeûnent de prendre, en outre, le matin et le soir, un léger supplément de nourriture, dans les conditions et les limites qu'autorisent les coutumes ou usages légitimes.

D'après l'usage reçu dans notre diocèse, on peut prendre le soir, à la collation, mais en moindre quantité qu'au repas ordinaire, toute sorte d'aliments maigres, y compris lait, beurre et fromage ; mais les œufs sont interdits.

Pour la réfection du matin, on peut prendre, sans lait, du café, du thé ou du chocolat, et une petite quantité de pain.

Quand le jeûne est seul prescrit, sans l'abstinence, les fidèles tenus au jeûne ne peuvent user d'aliments gras qu'une fois dans la journée, au repas principal.

Il y a obligation de jeûner : 1° tous les jours du Carême, sauf les dimanches ; l'obligation prend fin le Samedi-Saint à midi ; 2° les trois jours des Quatre-Temps ; 3° les vigiles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, qui tombent un autre jour que le dimanche (1).

Article IV

Les fidèles peuvent être exemptés, ou dispensés, soit de l'abstinence, soit du jeûne, en raison de leur état de santé, de leurs fatigues, de leurs travaux, etc. Nous autorisons MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents, à accorder les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Article V

Nous exhortons les fidèles à compenser par des bonnes œuvres, et spécialement par des aumônes proportion-

(1) Dans le diocèse de Quimper, on n'est point tenu au jeûne la veille de la Pentecôte, en vertu d'une coutume plus que centenaire.

nées à leurs ressources, les adoucissements apportés par l'Eglise à l'ancienne rigueur de la pénitence.

Nous leur demandons, avec instance, de ne pas oublier, dans leur charité, les Œuvres diocésaines dont les charges se multiplient avec le nombre.

Ces aumônes seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial pour être envoyées au Secrétariat de l'Evêché.

Les pauvres qui n'auraient pas les moyens de faire une aumône, même légère, pourront y suppléer en récitant, chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Article VI

Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la Communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

On lira également le Décret *Quam singulari*, en insistant sur l'obligation de la Communion pascale pour les jeunes enfants.

Article VII

La quête pour le Denier du Culte sera faite, autant que possible, avant Pâques. Les fidèles comprendront la nécessité qui s'impose à eux, en conscience, de pourvoir à l'entretien du clergé.

Les offrandes ainsi recueillies seront intégralement transmises, au plus tard vers la fin de Juin, au Secrétariat de l'Evêché, pour être, avec le concours de la Commission de contrôle, affectées au traitement du clergé.

Article VIII

Nous renouvelons d'une manière toute spéciale, les prescriptions antérieures touchant les quêtes qui doivent se faire : pour les Séminaires, à Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et Noël ; pour les Lieux Saints, pendant les offices du Vendredi-Saint ; pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des Apôtres Pierre et Paul ; pour l'Œuvre des Cercles et Patronages, le dimanche du Rosaire.

Nous recommandons en outre très particulièrement à la charité des fidèles, l'Œuvre des Ecoles chrétiennes, qui répond à l'un des besoins les plus urgents et les plus graves de l'heure présente, et Nous rappelons qu'une quête est faite, le jour de l'Ascension, dans toutes les églises, pour l'Institut catholique d'Angers et les écoles chrétiennes du Diocèse.

Le danger des mauvais livres dans les écoles communales demeurant toujours grave, Nous demandons aux prêtres et aux fidèles d'ajouter à leurs prières publiques ou privées la formule suivante : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ».

Article IX

L'Œuvre diocésaine des Orphelins de la Guerre doit être établie dans toutes les paroisses sans exception. MM. les Curés et Recteurs voudront bien veiller à la création des Comités, là où ils n'existent pas encore. Ils provoqueront de nouvelles adhésions à l'Œuvre, feront recueillir les souscriptions des adhérents, et annonceront à temps la quête spéciale du dimanche des Rameaux.

Article X

Nous rappelons au clergé et aux fidèles leur devoir de maintenir ou d'instituer, en dehors de tous les partis

politiques, des Unions Catholiques paroissiales, en vue de promouvoir les Œuvres, et de défendre les droits et les intérêts catholiques.

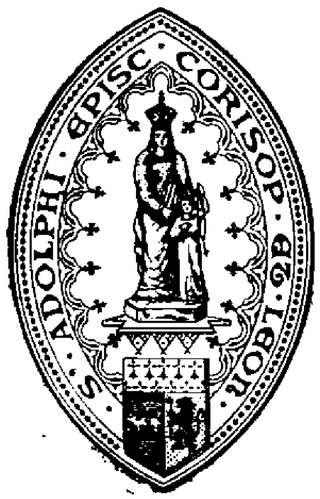
Ces associations locales seront centralisées dans l'Union Catholique diocésaine, sous la présidence de l'Evêque.

Article XI

Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le dimanche de la Quinquagésime et les dimanches qui suivront.

Donné à Quimper, en Notre maison de Saint-Joseph, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 11 Février 1922, en la fête de l'Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Evêché.

Tableau de la Sainte Première et des Confirmations pour 1922.

MOIS	DATES	JOURS de la SEMAINE	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	26	Mercredi..	.....	Bannalec. *
	27	Jeudi.....	Kernével.....	Scaër. *
	28	Vendredi..	Coray.....	Leuhan.
	29	Samedi ...	Saint-Thurien.....	Querrien. *
	30	Dimanche.	Arzano. — Locunolé.....	Guilligomarc'h.
MAI	1	Lundi.....	Rédéné.	
	2	Mardi.....	Mellac. — Tréméven.	
	3	Mercredi..	Sainte-Croix.....	N.-D. de l'Assomption.
	4	Jeudi.....	Clohars.....	Moëlan. *
	5	Vendredi..	Riec.....	Le Trévoux.
	6	Samedi ...	Pont-Aven.....	Névez.
	7	Dimanche.	Nizon.....	Melgven.
	11	Jeudi.....	Edern.....	Laz. *
	12	Vendredi..	Trégourez.....	Saint-Goazec.
	13	Samedi ...	Spézet.....	Landeleau.
	14	Dimanche.	Saint-Thois.....	Châteauneuf. *
	15	Lundi.....	.....	Plonévez-du-Faou. *
	16	Mardi.....	Collorec.....	Plouyé.
	17	Mercredi..	La Feuillée. — Botmeur.....	Huelgoat. *
	18	Jeudi.....	Scrignac. — Bolazec.....	Berrien.
	19	Vendredi..	Poullaouen.—Loc-Maria-Berrien.	Carhaix. *— Plounévézel.
	20	Samedi ...	Plouguer. — Kergloff.....	Saint-Hernin. — Motreff.
	21	Dimanche.	Cléden-Poher.	
	22	Lundi	Lennon.....	Pleyben. *
	23	Mardi.....	Le Cloître.....	Braspartz. *
	24	Mercredi..	Loqueffret. — Brennilis.....	Lannédern.
	25	Jeudi.....	Gouézec. — Lothey.	
	26	Vendredi..	La Retraite de Quimper.....	Le Lycée.
	29	Lundi.....	Quéménéven.....	Cast.
	30	Mardi.....	Dinéault.....	Port-Launay.
	31	Mercredi..	Saint-Ségal.....	Pont-de-Buis.
JUIN	1	Jeudi.....	Lopérec.	
	2	Vendredi..	Châteaulin.....	Pensionnat Saint-Louis.
	5	Lundi.....	Saint-Corentin, Quimper.....	Saint-Mathieu.
	7	Mercredi..	Saint-Melaine (Morlaix).....	Saint-Martin.
	8	Jeudi.....	Saint-Mathieu.....	Anc. Pens. des Ursulines.
	9	Vendredi..	.....	Quimerc'h. *
	10	Samedi ...	Le Faou.....	Rosnoën. *
	12	Lundi.....	Landévennec.....	Argol.
	13	Mardi.....	Camaret.....	Roscanvel.
	14	Mercredi..	Saint-Nic.....	Telgruc.
	15	Jeudi.....	Lanvéoc.	
	16	Vendredi..	Crozon.....	Plomodiern. *
	17	Samedi ...	Plonévez-Porzay.....	Locronan. — Kerlaz.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses simplement convoquées pourront se rendre dans une paroisse différente plus à leur convenance, mais à condition que la demande en soit faite à l'Evêque, le plus tôt possible.

N. B. — Monseigneur ne restera pour le repas du soir et pour la nuit que dans les paroisses marquées d'un astérisque *.

Arrêté à Quimper, le 14 Février 1922.

† **ADOLPHE,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

N° 84.

LETTRE PASTORALE

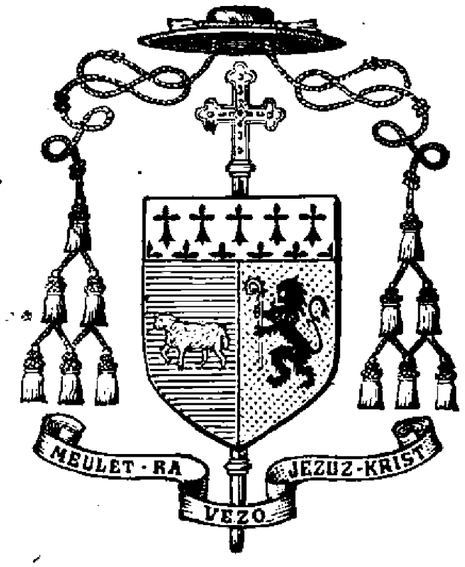
DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT

LA RÉCEPTION A SAINTE-ANNE LA PALUE

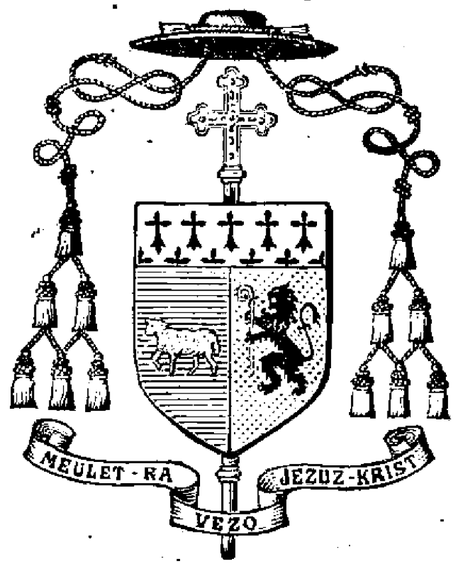
D'UNE RELIQUE DU BRAS DE SAINTE ANNE



QUIMPER

TYP. ARSÈNE DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

29 juin 1922



ADOLPHE-YVES-MARIE DUPARC

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse

Salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le sanctuaire de Sainte-Anne la Palue va s'enrichir, le 27 Août prochain, d'une précieuse relique de sa grande Patronne.

Les pèlerins de Saint-Paul hors les murs savent que l'antique monastère bénédictin possède le bras de la Bienheureuse Mère de la Sainte Vierge. Ce bras est auguste entre tous. Nous aimons à nous le représenter tel qu'il figure dans nos statues bretonnes, portant la future Mère

de Dieu encore petite enfant, ou mieux encore, dans des groupes qui traduisent plus complètement la dévotion populaire, élevant ou soutenant cette jeune Mère du Christ qui porte elle-même et présente au monde l'Enfant divin.

Cette relique vénérable est jalousement gardée par les moines de Saint-Paul, et cela se comprend. Pour en faire détacher une partie en notre faveur, il fallut recourir à l'autorité même du Souverain Pontife Benoît XV. Un dévot serviteur de sainte Anne, né dans le pays de la Palue, supérieur du Séminaire Français à Rome, obtint pour nous le trésor envié. Nous l'en remercions, et notre reconnaissance remontera par lui aux fils de saint Benoît et atteindra dans sa tombe le Pontife qui, quelques mois avant sa mort, nous donnait ce dernier témoignage d'affection paternelle.

La relique que nous recevons n'est pas, par ses proportions, de celles que l'on appelle insignes. Mais, en pareille matière, les parcelles elles-mêmes ont une valeur inappréciable. Au VI^e^ siècle, dans un temps où l'on ne cédait comme reliques que des linges ayant touché les corps saints, ou un peu de poussière baignée de leur sang ou cueillie dans leur tombe, un évêque de Rouen, Saint Victrice, recevant quelques pieux souvenirs de ce genre, invitait ses fidèles à les vénérer. « Puisque c'est en Dieu et pour Dieu que les Saints sont des Saints, puisqu'ils sont la manifestation de Dieu, puisque leur puissance, puissance de guérisseurs pour les corps, d'avocats pour les âmes, n'est qu'une dérivation de la puissance de Dieu, qu'importe la dimension de la relique et qu'importe sa nature ? « Les restes sacrés des Apôtres, si menus soient-ils, contiennent la vérité de toute leur passion corporelle. Ils sont venus à nous avec toute leur vertu » (1).

(1) Cité par G. Goyau dans son *Histoire religieuse de France*, p. 29.

Nos Très Chers Frères,

La lettre précédente était déjà imprimée, quand, par un avis reçu ce matin même, le Père Supérieur du Séminaire Français à Rome, nous a annoncé l'envoi d'une autre relique, celle-ci vraiment insigne, une phalange d'un des doigts de Sainte Anne.

Il a pu faire ouvrir, au profit de notre sanctuaire de la Palue, le trésor de la cathédrale d'Apt en Provence, fermé par la triple clef de l'Archevêque d'Avignon, de l'Archiprêtre d'Apt, et de la « Communauté de Ville ». De cette source première des restes sacrés de Sainte Anne, il a obtenu pour nous l'ossement relativement considérable, qu'il nous remettra en même temps que la relique du bras venue de Saint-Paul hors les murs.

Vous vous unirez à votre Évêque, Nos très chers Frères, pour remercier les bienfaiteurs qui nous procurent ce don précieux.

Le bras de Sainte Anne devait nous protéger et nous bénir. Son doigt nous indiquera la voie du devoir et du salut.

Élevons avec elle nos pensées vers Dieu pour lui demander de diriger et de fortifier la France, afin qu'elle retrouve, dans l'ordre chrétien, la paix et la prospérité nationales.

Quimper, 16 Juillet 1922.

† ADOLPHE,

Ev. de Quimper et de Léon.

Ainsi nous arrive une fois de plus notre Patronne, avec la sainteté de son âme prouvée par son mérite dans l'accomplissement de sa mission à l'égard de Marie, et avec sa puissance reçue de Dieu et exercée depuis de longs siècles à notre profit par un cœur plein d'amour pour sa Bretagne.

Plus la fonction de Marie, médiatrice et Mère de grâces, apparaît grandiose dans la théologie, plus le rôle joué auprès d'elle par sainte Anne sa mère prend d'ampleur et d'efficacité pour nous. Il nous semble donc que la relique, vénérée désormais aux pieds de la statue, y ajoutera un attrait spirituel plus pénétrant et augmentera encore la dévotion et la confiance des fidèles.

Pourquoi vient-elle à nous ?

Dans un de nos poèmes bretons les plus connus, le héros *Lez-Breiz*, qui personnifie la Bretagne, est longtemps victorieux par le secours du bras de sainte Anne. Un jour pourtant, il succombe sous le nombre, sur les hauteurs de Langonnet. Décapité dans la bataille, il est ramené à la vie par un vieil ermite, et soumis par lui à une longue pénitence qui le rend méconnaissable à tous les regards. Seule alors sainte Anne sait reconnaître en lui son fils et vient le réconforter.

« Quiconque l'eût vu ne l'eût pas reconnu, dit le poème.

» Il ne le fut que par une dame vêtue de blanc qui passait sous le bois vert :

» Elle le regarda et se mit à pleurer : — Lez-Breiz, mon cher fils, est-ce bien toi ?

» Viens ici, mon pauvre enfant, viens ici que je te décharge bien vite de ton fardeau :

» Que je coupe ta chaîne avec mes ciseaux d'or : je suis ta mère, sainte Anne d'Armor » (1).

(1) *Barzaz-Breiz*, p. 104.

Sainte Anne continue auprès de nous cette œuvre maternelle.

Elle nous a inspirés et soutenus pour la victoire.

Elle n'a pas permis que le soldat breton laissât échapper, à aucun moment, de sa main courageuse et fidèle, les armes confiées par la Patrie pour défendre ses droits et les nôtres.

Elle a enveloppé de gloire et de consolation chrétienne nos grands morts et leurs familles.

Elle ne vient pas, hélas ! rendre aujourd'hui la vie aux nobles victimes de la guerre. Mais soyez sûrs qu'elle vient nous aider à porter le fardeau qui de tant de façons alourdit notre existence actuelle, et pour cela refaire nos âmes, ranimer en elles les vertus affaiblies par les abus et les désordres du temps de guerre, et nous rapprendre les règles de la justice, la loi du travail, le goût de la vie tempérante et pauvre, l'habitude du sacrifice, par la pratique plus consciencieuse de notre foi et de nos devoirs.

Il y a des âmes qui regardent la vie droite et chrétienne comme une pénitence. C'est justement ce qui fait la noblesse de cette vie pleinement catholique, qui, en rachetant les fautes passées, rend la vie présente honorable, et prépare prudemment l'avenir, sans rien enlever de leur douceur aux joies légitimes du foyer domestique.

Il n'y a pas une femme croyante, dans aucune classe de la société, pas un homme, soit du monde soit du peuple, qui n'ait pas des grâces à demander à sainte Anne et plus encore des leçons à recevoir d'elle, pour la dignité de la vie familiale, pour la sainteté des relations conjugales, pour la sagesse dans l'éducation des enfants.

Quelle mère a eu plus profondément l'esprit de foi que la mère de la Vierge conçue sans péché ?

Quelle âme dans le Ciel pourrait mieux qu'elle toucher le Cœur de Jésus par le Cœur de Marie pour obtenir

à notre Bretagne la rénovation ou l'affermissement de cet esprit dans nos familles ?

L'arrivée de la relique parmi nous rappellera au pays cette vérité un peu oubliée.

Et maintenant, comment devons-nous recevoir la sainte relique ?

Avec tous les honneurs possibles, mais avec encore plus de prières que d'honneurs.

Les honneurs vraiment populaires viennent des foules. Les foules seules donnent aux solennités humaines leur éclat complet, même dans l'ordre religieux. Quand la statue de granit fut couronnée; il y a neuf ans, tout un peuple, accouru des points les plus divers du diocèse, lui fit cortège, dans son triomphe interminable, autour de l'humble chapelle et jusque sur les rochers qui dominent la baie de Douarnenez. Nous comptons sur une affluence de pèlerins aussi considérable.

Nous leur demandons d'être aussi recueillis que leurs devanciers. Qu'ils manifestent de toute leur âme « la foi des anciens jours ». Les foules croyantes ne s'assemblent ni pour la curiosité ni pour la dissipation, mais pour la prière. La prière est la meilleure façon d'adorer Dieu et d'honorer les Saints. Les chants liturgiques et les cantiques populaires donnent une forme vibrante aux sentiments que les cœurs ne savent plus contenir. Quand les foules y participent avec piété, elles émeuvent le Ciel autant qu'elles édifient la terre. C'est ainsi que la foi bretonne saluera dignement la relique romaine, par la messe et les vêpres pontificales, et par la procession sans fin, où les croix et les bannières apporteront l'hommage fervent de nos paroisses.

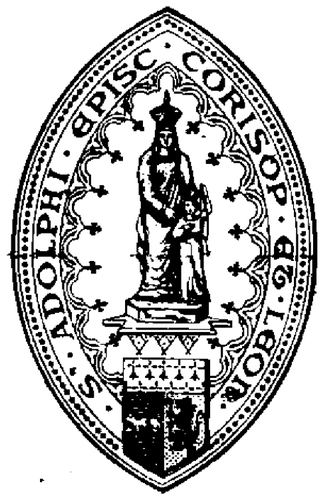
Les chefs de la prière seront présents. La fête sera présidée par notre métropolitain de Bretagne, Sa Grandeur

Monseigneur Charost, qui groupera autour de lui plusieurs Evêques et Abbés mitrés, avec un clergé que Nous souhaitons nombreux.

Puisse ce nouveau triomphe de notre Sainte Patronne susciter dans les âmes des résolutions plus généreuses et attirer sur nous des grâces de plus en plus abondantes !

Et sera la présente Lettre pastorale lue en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse, l'un des dimanches qui précèderont la fête du 27 Août.

Donné à Quimper, le 29 Juin 1922, en la fête de S. Pierre et de S. Paul.



† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PAR MANDEMENT :

Y. PERROT,

CH. HON.,

Secrétaire général de l'Evêché.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT

L'ÉLÉVATION AU CARDINALAT

de Monseigneur CHAROST, Archevêque de Rennes.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Le Souverain Pontife vient de nommer Cardinal le nouveau Métropolitain de Bretagne, Monseigneur Charost.

Vous vous réjouirez avec Nous d'une promotion qui est, pour l'élu du Pape, la récompense de grandes vertus personnelles, et pour les diocèses bretons un émouvant honneur.

Notre Archevêque n'est pas breton de naissance. Il est né au Mans. Mais son ministère à Rennes pendant vingt ans, sous le Cardinal Labouré et sous le Cardinal Dubourg, a fait de lui pour nous un vrai compatriote, qui a appris à aimer la Bretagne comme un fils.

Depuis sa nomination à Rennes, il est venu célébrer avec Nous Notre-Dame du Folgoët et Sainte-Anne la Palue. C'est au pied des saints autels, dans les sanctuaires nationaux, que se nouent et se resserrent les affections fortes, par l'hommage rendu en commun à Dieu et à ses Saints. Vous avez vu votre Archevêque prier du même cœur que vous, et vous l'avez entendu célébrer nos gloires patriotiques et exalter la bonté dont la Vierge et sa mère sainte Anne nous ont entourés dans tous les siècles. Entre notre Archevêque et nous, ce sera un lien de famille.

Mais je dois vous dire aussi combien Monseigneur Charost méritait d'avance notre estime et l'admiration de la France. Il a traversé à Lille les années terribles de la guerre, sous la main allemande. Pas un instant il n'y a laissé péricliter l'honneur du Pays ou les intérêts de la cité. En plein accord avec les autorités de la ville, malgré les menaces des envahisseurs, il a défendu avec la dernière énergie ses diocésains contre les abus de pouvoir dont ils étaient victimes, contre les tributs exagérés qu'on voulait leur extorquer, contre les déportations d'hommes, de jeunes gens, de femmes, de jeunes filles, d'enfants. C'est à ses protestations que faisait écho la grande parole du Pape Benoît XV au Consistoire de 1916, où il conférait à Monseigneur Dubourg les insignes de la dignité cardinalice. Aussi le Gouvernement français lui a rendu justice en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

Monseigneur Charost est digne, par sa piété, par sa science théologique, par son zèle pour les œuvres, par sa haute culture littéraire, de prendre rang dans le Sacré Collège, parmi les Princes de l'Eglise et les Conseillers du Pape. La pourpre que portent les Cardinaux est à la fois l'insigne de leur dignité et le symbole du sacrifice que peut un jour leur imposer le service de Dieu. Devant un ennemi qui n'avait guère l'habitude du pardon il a prouvé sa force d'âme. Il saurait le faire encore, le cas échéant, pour sauvegarder la foi et la discipline en défendant les droits de la Papauté.

Nous serons tous reconnaissants au Pape Pie XI d'une nomination qui rendra tous les Bretons également heureux et fiers.

Quimper, 18 Novembre 1922.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Évêché.

№ 60 bis.

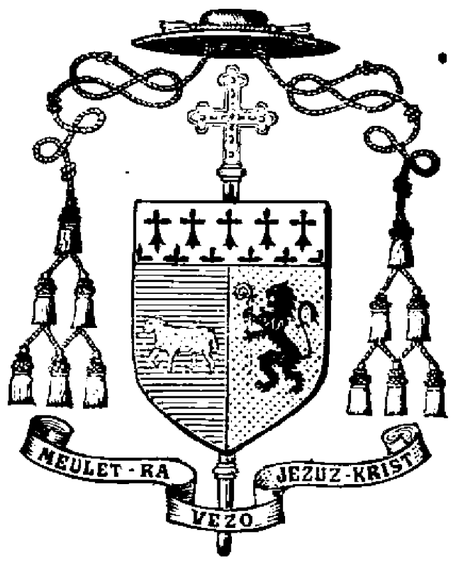
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

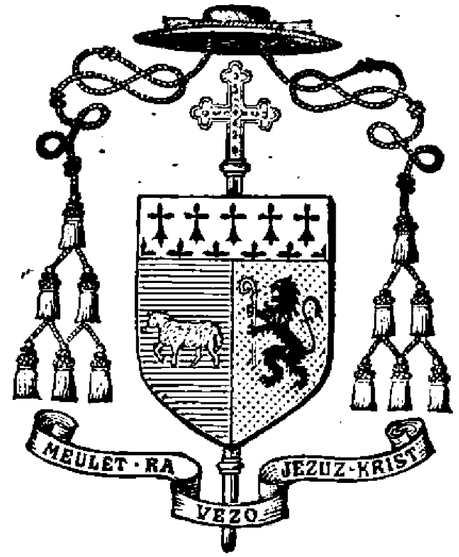
VAR AR BEDEN

HA KEMENNADUREZ

Evit amzer zantel ar C'horaïz 1915



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI
—
1915



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON,

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskobti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

En Hor Lizer evit ar C'horaiz 1914, Hon deus komzet deoc'h eus ar *C'hras*.

Doue a zo mestr var e c'hras. Merket en deus an hentchou a zigas deomp anezi. Gellout a ra ive, ha karet a ra en ober, he rei deomp var eün, hep ma klaskfemp anezi dre an hentchou merket. Evelato e fell dezan hor gwelet o klask ar c'hras el lec'h ma ves kavet. N'en deus ket a c'hoant e c'hedfemp anezi da zont deomp dre vurzud hep m'hon dije netra da ober.

An hentchou, ar c'hanoliou a zigas deomp ar c'hras eo ar Beden hag ar Zakramanchou.

Eus ar *Beden* eo e komzimp deoc'h er bloaz-man, ha gant ar C'hatekiz e lavarimp petra eo pedi : *pedi a zo sevel hor spered varzu Doue evit renta dezan hon deveriou ha goulen ar pez hon deus ezom.*

I. — Biskoaz n'eus bet muioc'h a ezom da bedi eget hirio. Aliet Hon deus ac'hanoc'h aliez da bedi abaoue m'eo komanset ar brezel, ha bep tro ho peus selaouet hor mouez. Lavaret e vije en deus Doue c'hoant da ziskwez deomp muioc'h mui pegement eo ret deomp pedi, p'e gwir e laka var eun dro dirak hon daoulagad an trubuillou a vo gwelet da fin ar bed : gwall-amzer, klenvejou, naounegez, kren-douar hag ar gwasa brezel zo bet biskoaz.

Al Lizer man a vo ennan ar merk eus an toliou o deus skoet Hor c'haloun en amzer m'eo bet skrivet. Rak ne c'hellimp ket ankounac'hat pegement a ilizou, ha meur a hini eus ar re gaera, a zo bet dismantret ha ne c'hellint ken digemeret evit ar beden ar gristenien a yoa boazet da zont enno : distrujet int bet gant an tennou kanol. Ar veleien karget anezo a zo en harlu, pe er prizoun, ma n'int ket bet fuzuillet. Ar gristenien merzeriet, rivinet, a zo du-man, du-hont ha marteze var an douar estren. Mes ive, ma ne c'hell mui an dud en em voda evit ar beden en ilizou-ze distrujet, e veler ar zoudarded o pedi en trancheou ha var an dachen a vrezel, ha morse marteze en hor bro n'eo bet gwelet ar c'halonou oc'h en em drei evelse varzu Doue. Ra c'hello an oll eneou a garomp kaout er pedennou-ze joa ha levenez, n'e ket hepken ar gristenien vat a zo bet ato leun a feiz hag a zevosion, mes ive ar gristenien losk, ar re o doa dilezet Doue hag a glask breman, e kreiz o anken, ar pedennou o doa lavaret p'oant bihan, hag a verko, gwelloc'h eget n'eus forz peseurt re all, o zantimanchou hag o ezommou.

Kalz soudarded, a zonj deomp, ha kalz Fransizien vat ne c'hellont ket ober brezel mes a gar o bro evelato, a dle beza souezet hirio ha kaout keuz da veza chomet keit amzer hep pedi.

Hon ene a zo dougèt d'ar beden, arok zoken gouzout eo eun dever pedi. Den ebet lezet e-unan ne c'hell en em viret da bedi, da vihana e kreiz an danjer pe ar boan, rak neuze an den en em dro dioc'h tu varzu e Zoue. Kement-ma a velomp abaoue c'hwec'h miz, e kement lec'h ma z'eus bet ezom d'en em zakrifia.

An ene a glask Doue, zoken pa n'eman ket e stad a c'hras. Santout a ra en deus ezom eus sikour Doue. Bep gwech m'en em dro ouz Doue, an ene a anaves eo savet uhel gant ar beden hag e kav o pedi enor, nerz ha frealzidigez.

Lod a lavar ne c'hell ket Doue klevet hor pedennou o veza m'eo re uhel, o veza ne jench ket. Eun ene eün ha leal ne ra van evit klevet traou evelse. Kompren a ra e vankfe da Zoue ar vrasa perfeksion, da lavaret eo ar vadelez, ma ne c'helfe ket rei e c'houlen d'an hini a zo o pedi anezan. Kompren a ra ive ne vo ket direnket urz ar bed evit kement-se, rak e beden anavezet a oll-viskoaz gant Doue a zo eul loden eus urz ar bed.

Ne lavaromp ket 'ta e c'hell ar c'hristen pedi pe jom hep pedi. Ar beden a zo eun dra ret. Penos e c'helfe an dud diegus ha lezirek chom c'hoaz heb ober evel ar re all ? Doue e-unan, ar Mestr, eo a zo o tremen etouez an dud, e kreiz an oberiou kaer gret gant hor zoudarded hag ive e kreiz ar c'haon, evit deski a nevez d'ar bobl e rank pedi hag evit sikour anezan d'ober e zever penn da benn, hirio er brezel, varc'hoaz er peoc'h, evit brasa gloar Doue.

II. — An Aviel, evel ato, a c'hell hepken rei deomp da anaout ha da danva pegen galloudus ha pegen kaer eo ar beden, o lakat dirak hon daoulagad skueriou ha kenteliou Hor Zalver, rak Jesus, ouspenn kelen, en deus diskwezet deomp penos ober. *Cœpit facere et docere.*

An Hini a ya d'hor c'helen eo Done en em c'hret den. Pa bede ha pa zeske d'an dud pedi, e sonje en nenv hag en douar, en enor rentet da Zoue hag er zikour goulennet evit

an dud. Krouer ha dija Prener an dud, e c'halve dirak e Dad an Iliz Santel, preparet gantan arok an Inkarnasion ha savet leun a vuez hag a nerz eus e c'hoad skuillet var ar Groaz. Gant an Iliz e sonje en oll amzeriou, en dud oll, en oll draou, hag e troe anezo varzu Doue evit renta enor dezan. Sonjal a rea e peb ene, e pep famill, e pep pobl, e kement freuz, e kement tra gaer, e kement faot a vije gwelet enno a dreuz ar c'hantvejou. Dougen a rea ennan e-unan an dud oll hag en o hano oll e pede. Evel ma lavare Pons-Pilat, gant gwirionez heb er gouzout : *Ecce homo*, setu aman an den, Jesus a yoa an den parfet en doa eul labour divin da ober hag a dlie, e kement a rea, goulen sikour ar bedeu, p'e gwir kement tra a rea a deue da veza eun dra gret evit Doue hag a-unan gant Doue.

Evelse e pede ar Mestr Divin, a galoun, dre gomz, gant doujanz, en oll okasionou a gomz anezo an Aviel hag er re ne gomz ket anezo, er bloaveziou kenta eus e vuez, hag er bloaveziou diveza pa brezegas an Aviel, p'en em denne e lec'hiou distro, ha pa z'ea dre ar Jude hag ar Galile da brezeg, en deiz, d'an heuriou en doa merket, en noz avechou betek ar mintin, arok dibaba e ziskibien, arok ober e viraklou, o trugarekat e Dad, o fiziout ennan e ziskibien, e Iliz, o c'houlen pardoun evit e vourrevien, o rei e huanad diveza, ha kendalc'her a ra da bedi e Sakramant an Oter hag en Nenv : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis*... evidomp e kendalc'h d'en em ginnig d'e Dad ha da denna varnomp pep seurt grasou.

Setu aman penos, var an douar, e teske d'an dud pedi, *a galoun hag e gwirionez*.

Er brezegen var ar menez oa. Diskleriet en doa piou eo an dud eürus ; ha barn a rea dishenvel diouz ar bed, p'e gwir e tisklerie eürus ar re baour, ar re a zo habask, ar re a zo dinam o c'haloun, ar re a zo trugarezus, ar re a gar ar peoc'h, ar justiz, hag ar re o deus da c'houzanv evit ar pez a zo just. Goulennet en doa sikour ar re a dle beza c'hoalen

an douar ha sklerijen ar bed ha prezeget en doa d'ar bobl eur gelennadurez kalz uheloc'h, kalz santeloc'h eget hini Moyses, p'e gwir ec'h alie an dud da veza henvel ouz Doue : « Bezit parfet evel ho Tad eus an Nenv ». Hag e teuas da gomz eus deveriou an dud e kenver an Tad eus an Nenv ; ato e tleont sonjal e vel Doue kement a reont, evit ma vo o buez ervez ma c'houlen lezen Doue. Hag hep lavaret zoken deomp eo eun dever pedi hon Tad eus an Nenv, e komans evelhen :

« Setu aman penos e pedot :

« Hon Tad pehini zo en Nenv, hoc'h hano bezet santifiet.

» Ho rouantez deuet deomp. Ho polontez bezet gret var » an douar evel en Nenv.

» Roit deomp hirio hor bara pemdeziek.

» Pardounit deomp hon offansou evel ma pardounomp d'ar » re o deus hon offanset.

» Ha na bermetit ket e kuesfemp e tentasion.

» Mes hon dilivrit diouz an droug. Evelse bezet gret. »

Tertullian, o sonjal er *Bater*, a gav enni eun diverra eus an Aviel. « Er c'homzou berr-ze, emezan, nag a virioneziou skignet e skridou ar profeted, an ebestel, an avielerien ! Nag a genteliou roet gant ar Zalver ! Nag a barabolennou, a skweriou, a c'hourc'hemennou ! Nag a zeveriou merket var eun dro ! Enor rentet da Zoue dre ar ger Tad ; testeni a feiz dre ar meuleudi roet d'e hano ; sentidigez, p'e gwir e c'houlenner ma vo gret e volontez ; fisianz, pa c'houlenner ma teuio e rouantelez ; goulen a reomp ar vuez hag ar bara a ro ar vuez ; anzav a reomp hor pec'hejou, hag en em ziwall a reomp ouz danjeriou an ene o c'houlen skoazel Doue. Petra zo souezus eno ? Doue hepken en deus gellet deski deomp penos e c'hoanta beza pedet. Hen eo en deus reizet relijion ar beden, hag epad ma tene eus e c'hinou en deus roet d'ar beden e spered ha staget outi ar vertuz da bignat d'an Nenv ha da skei kaloun an Tad dre ar geriou desket gant ar Mab » (1).

(1) Tertull., *De oratione*, IX.

E pelec'h, Hor Breudeur ker, e kavimp pedennou ken mat da lavaret evit amzer ar brezel hag evit amzer ar peoc'h ? Sant Augustin, o komz eus goulennou ar *Bater*, a skriv : « O pedi, emezan, e c'heller goulen ar memes tra e gerion dishenvel, mes ne c'heller ket goulen traou all eget ar re a zo merket eno » (1).

Pe vo gret ar beden gant unan hepken, pe gant eur famill, pe gant eur vro, er *Bater* e vo kavet kement a zo da lavaret, rak diou loden a zo enni, merket skler : *gwiriou Doue*, hag *hon ezommou*.

III. — Gwiriou Doue. Peden Hor Zalver penn da benn a gomz eus gwiriou Doue. Ni ive a dle sonjal enno pa bedomp. Ne gomprenomp ket ato kement a zo merket er geriou santel a lavaromp ; n'eus forz ; Doue a lenno en hor c'halonou. Peden an distera soudard ha peden ar brasa kabiten, peden ar micherour hag hini ar roue, peden ar pec'her brasa en deus kenz d'e bec'hejou ha peden ar zant savet uhela er zantelez, an oll pedennou-ze a verk doujanz da *hano* Doue, da *rouantelez* Doue, da *volontez* Doue. Ne zonjomp ket awoalc'h e kement-se. Gouzout a reomp goulskoude eo e hano din da veza meulet dreist an oll hanoiou, eo Roue ar bed, ar bed a velomp gant hon daoulagad hag ar bed ne velomp ket, e tle e volontez beza gret var an douar evel en Nenv. Ha gouzout a reomp ive siouaz ! ne ves ket sentet awoalc'h endro deomp ouz bolontez Doue, ha ni hon-unan a ya aliez enep bolontez Doue dre zempladurez pa ne ves ket dre fallentez. Morse ne lavarimp re da Zoue an dra-ze.

Setu petra verk an tri goulen kenta eus ar *Bater* pa ves nemet unan o pedi. Er beden lavaret gant eur famill ar goulennou-ze a verk ouspenn eo Hor Zalver Jesus Krist roue var an tiegesiou, hag e tle oll dud eun tiegez douja d'e lezen. Nag a famillou o deus da c'houlen pardoun var gement-man !

(1) S. Aug., Ep. CXXX, XII.

E peden ar vro, ar re a zo e penn eo a dle komz en hano ar re all. O feden a lakfe kement a ra ar vro dindan proteksion hano santel Jesus, ha neuze e ve unaniez hag emgleo etre an dud, ar re baour hag ar re binvidik, hag evel gwechall hor bro a gasfe adarre eneou eleiz d'ar Baradoz. Ar vro a ve sentus ouz bolontez Doue, hag e ve urz hag an traou a yaffe mat en dro.

Ret eo en lavaret, siouaz ! n'ez eus mui hano en hon touez eus peden ar vro. Ar c'houarnamant hon deus hirio eo en deus evit ar vech kenta, abaoue amzer drist ar Revolusion, bet en e benn tud ne anavezent ket relijion Jesus-Krist ha ne ouient ket pedi. Hag e kendalc'hont da jom evelse hirio zoken en heur ma veler an oll o pedi, en heur ma c'helfe ar Franz, goude beza gret pinijen evit he fec'hejou, diskleria ken brao da Zoue ha d'an dud em'an ganti ar gwir ha ne ra nemet difen he gwir.

Ne lavarfemp ket dezo ober evel an impalaër a zo ato o komz ouz Doue hag eus Doue hag a zo e oberou kountrol beo d'e bedennou, evel pa n'en dije ket da gaout aoun rak barnedigez an dud ha barnedigez Doue.

Mes er broiou a zo a du ganeomp, zoken er re n'int ket katolik, e veler ar rouaned o komz eus Doue, hag o armeou a zo krenvoc'h o sonjal int harpet gant ar relijion hag ar vro.

Hag en o zouez ez eus unan, roue ar Beljik, en deus bet da c'houzanv muioc'h eget ar re all eus krisder enebourien gouez, mes en deus gouezet gouzanv gant nerz-kaloun ha kendalc'her ato da gomz ha da labourat evel eur roue kristen : meritet en deus beza meulet a vouez uhel gant ar C'hardinal Mercier el lizer kaer en deus skrivet n'eus ket pell, lizer en deus skoet sperejou an dud dre ar bed oll hag a jomo evit an Allemanted ar rebech gwasa o deus bet hag eur rebech meritet.

Perak kristenien ar Franz, o deus skuillet hep marc'hata o goad evit o bro, n'int ket bet selaouet pa c'houlennent ouz ar C'houarnamant pedi ive eus e du ? Perak e rankont komz evelhen d'an dud-se ken niverus a zo maro en eur bedi :

« Breudeur din da veza meulet, beleien, skrivanierien, micherourien ijinus, tud desket, tud yaouank a laboure en uzinou pe er parkeier, ha c'hwi offiserien ho peus diskwezet ho nerz-kaloun dirak ho soudarded, ho sakrifiz a zo bet kaer meurbet. Eus ho tu ne vank netra evit savetei ar vro. Eus kostez madelez Doue ne vank netra ken nebeut. Beteg-hen siouaz ! eus kostez ar c'houarnamant ne velomp ket an akt a relijion a c'hed Doue eus e berz. Rak-se ho preudeur dre ar feiz a rank kemeret var o diouskoaz ar zam poaniou a zo ret c'hoaz evit peurzavetei ar vro. Gouzanvomp ha bezomp leun a fisianz. »

IV. — Ar beden a c'helfe ehana aze. Mes kaloun Doue a zo kaloun eun Tad. Anaout a ra oll ezommou an dud ha kemeret a ra soursi anezo evel eus e c'hloar e-unan. Hor pedi a ra da glask hor mad hon-unan.

Marteze e vemp troet da zonjal n'hon deus, evit klask hor mad, nemet toler hon daoulagad var traou an douar a zo endro deomp. Fazi. Ar beden a dle chom ar beden zoken pa c'houlennomp traou an douar. Ma vo Doue enoret dreizomp, setu petra dleomp da glask dreist pep tra, rak setu eus petra hon deus ezom da genta.

Gwir eo, Doue a oar hon deus eur c'horf hag eun ene, hag e c'hell ive aliez ar c'horf goulen ar pez en deus ezom. Hor Zalver a ro dezan e c'houlen dre eur ger : « Ar bara pemdeziek ». Ar ger-ze a verk daou dra : bara ar c'horf ha bara an ene, ar gwir vara a vuez.

Doue a gompren e c'houlennomp da genta bara ar c'horf, hag a lavar deomp goulen ar bara-ze. Goulen a c'hellomp ive madou an douar ha kement a c'hell kaerat ha lakat esoc'h ar vuez, kreski ar c'halloud hag an danvez, nan evelato evit ober dispignou diroll, mes evit ober vad endro deomp, evit ober aluzen ervez hor galloud. Doue a ro e vennoz d'ar re baour mes ne dol ket e valloz var ar re binvidik. Koundaoni a ra hepken ar re a ra implij fall eus o madou. N'eus forz piou oc'h, e c'helloc'h goulen diganta peadra da veva deread. Ar

famillou, ar broiou, gant ma labourint er memes amzer da zikour ar re a zo er boan, da veza just ha mat e kenver ar re a labour, da lakat an dud da veza santel, rak hep santelez n'eus ket a eürusted ; ar famillou hag ar broiou a c'hell goulen digant Doue hag asten gwella ma c'hellont o madou hag o danvez. Eur beden gaer a c'helfe ober ar vro eo hou-man : « Doue, roit d'ho pobl ar bara pemdeziek. Grit ma z'aio mat an traou gantan, mes ra vevo eur vuez kalet. Rentit ar vugale eürus dre labour o c'herent, mes deskit dezo ober gwelloc'h eget ar re zo bet en o rok ha bale evelato var o roudou. Deskit d'an dud pinvidik ha d'an dud paour en em zikour, en em istimout, en em garet. Pellait diouto an droug hag an dienez. Grit ma vo ho pobl a-bez douget da labourat, grit ma tec'ho diouz ar plijaduresiou difennet, ma ne c'houlenno ket muioc'h eget n'en deus gwir da gaout, ma kinnigo e labour da Zoue. Ha roit dezan e vara pemdeziek. »

Mes er beden e tleer ato lakat mad an ene arok mad ar c'horf, rak Doue a zell arok pep tra ouz talvoudegez dreistnatur an ene. Ar gwir bara pemdeziek, an hini a c'hell kalz gwelloc'h eget bara ar c'horf rei deomp nerz da ober hon deveriou eo Sakramant an Oter. Kalz ne resevont ket ar Zakramant-se ken aliez ha ma c'hoanta Hor Zalver, ha goulskoude e rofe nerz ha buez dezo, hag e lakfe unaniez etre ar sperejou evit ober famillou krenv ha poblou santel. Siouaz ! e pelec'h em 'an ar famillou, ar boblou a vel e Sakramant an Oter ar bara pemdeziek, mat da gemeret en dervesiou labour hag en dervesiou ehan, en amzer ar brezel hag en amzer ar peoc'h, bara goest da sklerijenna ar sperejou a zo en arvar, goest da harpa ive, a dreuz an eneou a ves dalc'het krenv gant buez Doue, goest da harpa ar c'horfou dinerzet hag an divrec'h skuizet.

V. — An eil loden eus ar *Bater* a zo leun a dristidigez. Ar vuez he deus ennomp eun enebour. An enebour-ze eo ar pec'hed hag ar pez a gas d'ar pec'hed, an dentasion, hag an

droug a deu ac'hano, droug hon gra maleürus er bed-man hag er bed all.

Ma karomp, e vezimp pardounet ken aliez ha m'hon dezo pec'het, hag e vezimp ive sikouret en dentasion da dilivret diouz an droug. Doue a zelaou oll glemmou hor c'haloun ha zoken a deu d'hor zikour arok beza pedet ganeomp.

Mes fellout a ra dezan e vemp leal. « Me ro d'id ar pardoun, n'eus forz e pelec'h em 'out, n'eus forz petra e peuz gret. N'e peuz nemet diskwez kaout glac'har gwirion. Er yec'hed hag ar c'hlenved, var an dachen a vrezel pe en hospital, me ro d'id ar pardoun eus da oll bec'hejou.

» P'e gwir e pardounan d'id, pardoun ive d'ar re all. Difen da wiriou. Ar garantez ne ya ket eneb ar justiz. Gra da zever kalounek. Gra da zever hep rei plas d'ar gasoni en da galoun. Avechou ez aio droug ennod, ne c'helli ket miret, rak lec'h e peuz d'en em facha, mes na glask ket renta droug evit droug. Ro ar pardoun a greiz kaloun ha kea gant da hent, gra ar pez a zo just.

» Me da zikouro eneb an dentasion, mes ne ya ket da-unan da glask an dentasion. Peurliesa da-unan eo ec'h en em gollez. Tamall a rez an enebour ? Mes te a dente an enebour o toler ken nebeut a evez hag oc'h en em ziwall kèn divezad. Doue ne lezo ket ac'hanod da veza tentet dreist da nerz. Te eo peurliesa a glask an danjer, ha c'hoaz out souezet pa gwezez ennan !

» Me da zilivro diouz an droug. Mes petra eo an droug ? An droug n'e ket ar boan eo, nag ar c'holl nag ar maro zoken. Ar pec'hed eo an droug gwirion. Me da zilivro eus ar pec'hed ma karez stourm, ma karez kasat ar pec'hed. Ar pec'hed eo an droug bras, an droug a goll an dud evit an eternite. Ma karez beza diwallet diouz ar pec'hed, tol evez, ha me da zikouro.

» Poaniou ar bed-man a deu ive aliez da heul ar pec'hed. Lod a zo punision ar pec'hed. Lod all a sko an dud santel ha didamal hag a ro lec'h dezo da ober pinijen evit ar bec'herien o c'houzanv gant pasianted ha nerz-kaloun.

» Ar poaniou-ze daoust ha ne vo fin ebet dezo ? Kaloun an Tad a c'hell kaout truez. Marteze en defe dija bet truez ma karfe ar bobl a-bez beza diskleriet dezan gant lealded e zantimanchou kristen :

« Me a oar, ô va Mestr, ez oc'h Roue an oll boblou. O » gouarn a rit, zoken pa zonj dezo tec'het diouzoc'h. Leun oc'h » a garantez evito, zoken pa lezit ho prec'h da skei kaleta » varno. Me a ador ho kalloud dreist muzul hag ho kaloun a » Dad. — En amzeriou tenvala, e labourit evit ar re a zo » choazet ganeoc'h, evit hoc'h Iliz, evit ar boblou ive, evit ar » boblou gouarnet fall, persekutet a bep tu hag a c'hoanta » evelato, daoust d'al lezennou fall, chom fidel deoc'h ha d'o » bro, hag a ro deoc'h o goad en eur skuilla anezan evit ar » vro. O zavetei a rit evit sevel ho rouantelez ha kreski ho » kloar. Me a ador ho furnez dreist-muzul, hag e kreiz ar » poaniou a deu d'am goaska ha d'am netaat er memez amzer, » me ho trugareka, o va Doue. — Gouzout a ran ho peuz » heuz ouz ar brezel. Pa ziroll, ar brezel a zo en ho tourn » eur walen. Mes lakat a rit ive ar brezel da zougen frouez » kaer a vertusiou ; ouz ar brezel e c'hellit staga grasou a » unaniez, a justiz, a nerz-kaloun. C'hwi eo a ro ar gounid pa » garit. C'hwi eo a varno petra a zo ar gwella evidomp. Me a » ador ho justiz hag ho trugarez dreist muzul. — Grit, o va » Doue, ma vo gwelet ar bobl a garit, ar bobl he deus blas» femet ha nac'het hoc'h hano, o tistrei ouzoc'h, o tiskwez » doujanz santel evit hoc'h hano, o kredi oll gwirionesiou an » Aviel, o tilezel ar gaou desket dezi gant he brasa enebou» rien, o tilezel ar visou fall a deu da heul ar gaou. Ra vo » gwelet oc'h en em rei d'ar vertusiou kristen evel gwechall, » ra vo gwelet ar re a zo o c'houarn ar vro o plega o fenn » dirak Doue, Krouer ha Mestr an dud oll.

» Er Psalmou eo skrivet : « O va Doue, tolet ho peuz ac'ha» nomp pell diouzoc'h, goloet ho peus ac'hanomp a vez, n'ho » peuz ket kerzet e penn hon armeou hag ho peuz lezet ac'ha» nomp da dec'het dirak hon enebourien, hag ar re-man o

» deus kroget en hon danvez ; gret ho peuz deomp evel d'eur » vanden denved kaset da di ar c'higer. An oll draou-ze a zo » kwezet varnomp. Evelato n'hon deus ket ankounac'heet » ac'hanoc'h » (1).

» Mes skrivet eo ive : « Arok ar fin Doue a zellas a druez » outo hag a zelaouas o feden. Dont a reas dezan sonj eus an » emgleo en doa gret gant e bobl, hag en e vadelez, en de- » voue keuz da veza skoet varno » (2).

» Goulen a reomp ma teuio da veza gwir evidomp ar Profesi-ze eus an amzer goz. »

VI. — Hor Breudeur ker, n'e ket hepken d'an dud ken niverus a yoa var ar menez evit e zelaou, mes ive d'an Iliz e peb amzer, mes deomp-ni oll eo e roe Jesus e gentel : « *Vos sic orabitis, Evelhen* eo e pedot ».

Ar re o deus da c'houzanv a bed *evelse*. Ar boan a laka an dud d'en em drei ouz Doue ha da bedi anezan kalounek. Hirio oll bugale ar Franz o deus da c'houzanv o lod eus poaniou ar vro, ha meur a hini o deus eur zam ken pounner da zougen ma vijent flastret anez ar feiz a harp anezo.

Mes daoust hag ezom zo da c'houzanv hon-unan evit pedi *evelse ?* Awoalc'h eo karet Doue, karet ar vro, karet an eneou. Ar re a zo karantez leiz o c'haloun a zo goest da bedi gwelloc'h c'hoaz eget ar re a zo er boan. N'eus kristen ebet yen awoalc'h e galoun evit chom hep kaout truez ouz poaniou kement a famillou, ouz anken ar vro, ouz trubuillou an Iliz, ouz eneou hor zoudarded o deus ezom kement a c'hrasou evit ober o dever e gwir gristenien ha mont dirak barnedigez Doue ma teu ar maro d'o skei. Rak en Aviel e lennomp : « N'ho pezit ket aoun ouz a re a laz ar c'horf, mes ne c'hellont ket laza an ene ; ho pezit aoun kentoc'h ouz an hini a c'hell toler an ene hag ar c'horf en ifern » (3). Piou etouez ar gristenien a

(1) Psalm XLIII.
(2) Psalm CV.
(3) S. Math., x, 28.

c'helfe chom hep sonjal e silvidigez eternel hor zoudarded ?

Hor Zalver en eur lavaret : « Evelhen e pedot » ne c'hoantee ket hepken deski deomp ar geriou da lavaret, mes ive deski penos, gant peseurt kaloun e tleer pedi ? « Pa bedit, na rit ket evel an hipocrited a ves en o zav er synagogou ha var ar plasennou evit beza gwelet gant an dud. M'en lavar deoc'h, o fae o deus bet » (1).

Petra eo 'ta ? Doue a c'houlen ma teuio ar beden eus ar galoun, ma vo gret evitan ha nan evit an dud. Goulen a ra ma vo pedet gant humilite, nan evel ar Pharisian, mes evel ar Publikan, ma vo goulennet digant Doue nan ar pez a zo dleet deomp, mes ar pez a blijo d'e vadelez rei deomp. Petra c'hoaz ? Daoust ha ne fell ket dezan e ve pedet er mez eus an tiez hag an ilizou ? Pa z'it da Lourd, e veloc'h eno an dud a villierou o pedi, kroasiet o divrec'h, ha c'hwi a ra eveldo. En ho parrezion, en ho pelerinachou ez it e prosesion betek ar chapelion a garit varlerc'h ho tadou koz. Bezit dinec'h. Den ebet ne lavaro e rit evel an hipokrited, ho peus c'hoant beza gwelet. Eun dra vat eo diskwez ho feiz evelse d'an oll ha Doue a ro deoc'h e vennoz. Ha zoken al lezennou a dlefe difen ar gwir da bedi evelse. Ar pez a c'houlen Doue diganeoc'h eo pedi, nan evit beza gwelet gant an dud, mes abalamour oc'h gwelet gantan, ar pez a c'houlen eo ma sonjot ennan hepken e kreiz ar blijadur ho pezo oc'h en em unani er beden gant an dud devot a vezo endro deoc'h.

« Pa bedit, a lavar c'hoaz Hor Zalver, it en ho kambr, hag eno, goude beza sarret an nor, pedit ho Tad e-kuz » (2). Daoust hag Hor Zalver a zifen pedi oll assamblez ? Nan. Rak lavaret en deus : « El lec'h ma vo daou pe dri unanet e va hano, me a vo en o c'hreiz ». Peden ar famill, peden ar barrez, peden ar vro, setu ar pedennou karet ar muia gant Doue. Doue en deus c'hoanteet e ve pedet assamblez p'e gwir an Iliz a c'houlen digant ar chalonied lavaret o Brevier assamblez

(1) S. Math., vi, 5.
(2) S. Math., vi, 6.

hag ive digant ar relijiused, goazed ha merc'hed. Ar pez a c'houlen eo ma vo hon ene, er pedennou a reomp hon-unan hag er pedennou a reomp gant ar re all, ma vo hon ene o sonjal e Doue ha nan e traou all. Orijen en deus skrivet eur bajen gaer var an doare da bedi : « C'hoant ho peus, emezan, e ve ho spered da Zoue epad ar beden ? Chomit sioul ha preparit hoc'h ene. Kasit pell diouzoc'h peb enkrez ha pep poanspered ; sonjit em'oc'h dirak Doue, ha bezit leun a zoujanz, a humilite ; bannit pell diouzoc'h an oll sonjou goullo ; astennit hoc'h ene kentoc'h eget ho taouarn, ma c'heller komz evelse, savit ho spered arok ho taoulagad ; dihunit ar pez a zo a vella ennoc'h d'e ginnig da Zoue ; ankounac'hait an droug gret deoc'h, evit ma ankounac'haio ive Doue an droug ho peuz gret dezan ha d'an nesa hag an oll bec'hejou a zo var ho koustianz ; setu penos e preparot an hent d'ar grasou a zigas ar beden » (1).

Hor Zalver en deus lavaret ouspenn : « Pa bedit, n'ho peus ket ezom da lavaret kalz geriou evel ar bayaned a gav dezo e vo roet dezo o goulen evit an niver geriou a zibunont » (2).

Talvoudegez ar beden ne dle ket beza muzulet diouz an amzer tremenet o pedi na diouz ar geriou a ves lavaret, mes diouz an intansion.

Arabat kredi e ve difennet gant Hor Zalver ar pedennou hir. Pedennou an Iliz a zo hir avechou hag evelato a zo ato mat ha kaer evit ar re a ra anezo a greiz kaloun. Ar Rosera a ves kavet hir gant an hini a ves e spered dievez, mes a zo berr ha c'houek evit an hini a oar en em erbedi ouz Mari evit tizout betek Doue. Displega da Zoue e hir gomzou hon distera ankeniou, hon huvreou, a zo koll amzer, rak n'e ket hevelep pedennou em'an Doue o c'hedal a-berz eun ene kristen. Bez hon deus ezommou gwirion, er pez a zell ouz ar c'horf hag ouz an ene. Dizoloomp da Zoue an ezommou-ze hag er memez amzer adoromp, karomp, trugarekeomp Doue

(1) Orijen, *Ar Beden*, xxi.
(2) S. Math., vi, 7.

ha goulennomp pardoun eus hor pec'hejou. — Ar beden ne dle morse enkrezi, skuiza an ene. Gret eo evit diskuiza an ene, e gennerza, e zevel varzu Doue. Ma teu da dregasi an ene, n'eo mui ar beden gwirion. — An Iliz erfin ne ro deomp morse an ali da goll hon amzer o lavaret pedennou heb ezom, ha da veza distroet evelse diouz deveriou hor stad. Peb tra, zoken ar beden, a dleomp d'ober gant furnez hep morse mont dreist ar muzul.

Gwir eo, Hor Zalver en deus lavaret : « Ret eo pedi heb ehan ». Mes kement-se ne verk ket e ranker pedi pa ne ves ket amzer ar beden, mes e ranker kendalc'her da bedi, da c'houlen betek ma vezer selaouet gant Doue. Ret eo kendalc'her da c'houlen ha beza leun a fisianz : *in spe contra spem*. En Aviel e velomp Hor Zalver o lakat evelse fisianz maouez Chanaan da zevel uhel meurbed. Houman a bede kalounek Jesus da barea he merc'h : « Ho pezit truez ouzin, Mab David, va merc'h a zo bourrevet gant an drouk-spered ». Jesus a gendalc'h gant e hent hep respount. An ebestel a lavar dezan : « Roit dezi he goulen, rak kendalc'her a ra da zont var hor lerc'h en eur grial ». — « Me n'oun digaset nemet evit an denved kollet eus ouenn Israell. » Evelato ar vaouez a dosta ; adori ra Jesus hag he lavar : « Otrou, sikourit ac'hanon ». — « N'e ket mat kemeret bara ar vugale evit e doler d'ar chas. » — « Otrou, ar chas a zreb ar bruzunou a gwez eus tol o mistri. » Ha Jesus neuze da lavaret dezi : « Maouez, bras eo ho feiz ; ra vo gret deoc'h ervez ma c'houlennit ». Ha kerkent he merc'h a oue pareet (1). Hirio ec'h anavezomp eur vam, rak ar Franz a zo hor mam deomp oll, eur vam ne oar mui pedi evit silvidigez he bugale. He bugale eo a bed evit o mam ma vo abarz ar fin dilivret diouz spered an droug. Ra vo selaouet o feden, ra deuio o mam da veza adarre ar vro gristen m'eo bet, merc'h hena an Iliz.

(1) S. Math., xv, 22-28.

VII. — En Aviel eo skrivet ne c'hell ket ar beden gret en hano Jesus Krist chom hep beza selaouet : « Kement a c'houlennot digant va Zad em hano a vo roet deoc'h » (1).

Setu ase komzou skler hag a dle beza enno eur mister benak. Rak klevet e ves kalz tud o lavaret : « Ni hon deus pedet aliez ha pell amzer, ha n'omp ket bet selaouet ». Mes daoust ha pedet o doa e gwirionez en hano Jesus ? Pedi en e hano a zo goulen ar pez a zo mat evit hor zilvidigez. Ne garfec'h ket, skler eo, goulen netra kountrol d'ho silvidigez. Petra c'hoarves goulskoude ? Goulen a rit arok pep tra evidoc'h, evit ar re a garit, evit ar Franz, evit an Iliz zoken, grasou ervez ar bed, ha dreist oll ar c'hras da veza dilivret eus poanion an douar-man. Konje ho peus da c'houlen kement-se. Ne gav ket deoc'h e ve kountrol da zilvidigez ar re a garit. Mes Doue a vel uheloc'h hag hirroc'h evidoc'h. Hag abalamour da ze ne ro ket deoc'h peurliesa ho koulen. Hen a c'hell barn eo mat ar boan evit eun den pe eur vro, e c'hell talvezout d'o zavetei. Kendalc'hit evelato da bedi evit ma vezint dilivret eus poanion an douar. Mes na vezit ket souezet ma ne vezit ket selaouet, ha pedit adarre. Ar beden hag ar boan a zo dion c'hoar. Doue en deus staget an eil ouz eben evit ma c'houzanvo kaloun an den gant pasianted ha fisianz, gant frouez ive hag hep beza brevet. Doue a c'hell, evelato, bihanat ar boan ha zoken he farea, pa gav dezan eo deuet an amzer. Ar beden ne vank eta morse he zol, selaouet e ves ato en eur c'hiz benak gant Doue, ha zoken pa ves renet fall gant an den, Doue a ro ato dezi ar pez a gav mat da rei.

Ato e viot selaouet pa bedot evit hoc'h ene ha p'en em breparot da reseo ar c'hras.

Selaouet e c'hellot beza ive o c'houlen grasou evit an douar-man, gant ma vo eün hoc'h intansion, ha ma kavo Doue ar grasou-ze talvoudus d'hoc'h ene.

(1) S. J., xiv, 13.

Bez e c'hellot c'hóaz beza selaouet o pedi evit ho nesa, gant ma ne zarro ket ho pesa e galoun ouz ar c'hras.

Ha dreist-oll e c'hellot beza selaouet o pedi kalounek, hag oll assamblez, evit an Iliz hag evit ar Franz, he merc'h hena.

Eus kostez Doue ar beden ne c'hell ket fazia, mes bolontez fall an dud a c'hell miret ouz ar c'hras da zont. Eur galoun leun a feiz hag a fisianz a zalc'ho mat ato ; ato he talc'ho fisianz da zont a benn eus bolontez an den dre c'hras Doue hag eus bolontez Doue dre ar beden. Abalamour d'he c'harantez ha d'he feiz birvidik he raio miraklou.

Rak-se, Hor Brendeur ker, ec'h aliomp ac'hanoc'h d'en em rei muioc'h mui d'ar beden epad ar C'horaiz.

Hon Tad Santel ar Pab Beneat XV, o lavaret deomp pedi evit ar peoc'h, a lavar deomp ouspenn ober pinijen. En amzer ar C'horaiz, amzer a binijen, e vo ez d'ar gristenien senti ouz ar Pab.

Kendac'hit da lakat ho fisianz e Doue evel e komansamant ar brezel. Dalc'hit sonj em'an ato an enebourien tost deomp. Eul loden re vras eus hor bro hag ar Beljik a-bez a zo dindan o galloud. Bugale Breiz a zo en arme er penn-arok, hag ar re zo o komandi a lavar pegen kalounek int. Ar veleien a zo ganto a zo eürus o velet o feiz hag o devosion. Heb en em glemm e c'houzanvont hag e varvont. Pedi a reont. Pebez skwer evidomp ! Ni a zo pell diouz ar brezel ha ne velomp ket gant hon daoulagad pegen heuzus eo. Mes ar pez hon deus klevet gant ar zoudarded eus an hospitalioù, gant ar c'hazetennou, gant al liziri deuet deomp, a dlefe hon dougen da bedi muioc'h mui bemdez.

En lavaret a raimp deoc'h pa z'aimp dizale en ho touez da rei Sakramant ar Gonfirmasion. Biskoaz, sur awoalc'h, ne vezo bet an Otrou'n Eskob en ho touez epad amzeriou ken tenval. Re a gaon a zo en ho parresiou ha re a enkrez er vro evit ober digemer evel gwechall d'an Otrou'n Eskob. Ne vezo ket ezomp da lakat drapoiou na da zont d'Hon diambroug gant kezeg ha kirri bihan. N'ho pezo nemet digemeret ac'ha-

homp e dor an iliz. Mes fisianz Hon deus e teuot niverus d'an iliz da bedi ganeomp evit ar vro, evit ar zoudarded a zo oc'h ober brezel, evit ar re a zo er prizoun, hag ive, siouaz ! evit ar re a zo maro.

Ho pugale nevez konfirmet, resevet ganto grasou ar Spered-Santel, a bedo eveldomp an Otrou Doue. O mouez marteze a blijo muioc'h dezan eget hon hini.

Dalc'hit mat d'ar c'hiz santel da ober d'ar vugale pedi assamblez, er ger pe en iliz, evit m'he dezo ar Franz ar gounid ha ma teuio ar peoc'h dizale. Eürus e vezimp o velet hor beleien o c'halver anezo aliez da gommunia en intansionou-ze, pe a vandennou, pe oll assamblez.

Na lezit ket da dremen goueliou ar Verc'hez na goueliou ho Sent heb ober eur pelerinaj, pe en em voda er chapeliou ha lavaret ho pedennou gant muioc'h a galoun eget biskoaz.

Ha pa deuio gouel Jeann d'Ark, pedit anezi adarre ha muioc'h mui evit ar vro. He zantelez, he vertusiou, he viktoriou, he fedennou o deus gwechall rentet gloar da Zoue o savetei ar Franz. Dre hor pedennou greomp dezi adarre kregi er memez labour. Anaout a dle, o velet hor zoudarded hirio, ar zoudarded a yoa gwechall ganti, hag en o zouez Bretoned Richemont n'oant ket ar re falla. Diskwezit dezi e oar an dud a hirio pedi evel tud ar pemzekvet kantved, ha lavarit dezi kas an Allmanted divar douar Franz ha douar ar Beljik ha renta deomp an Alsaz hag al Lorren.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Brendeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Kathedral ;

Goude beza pedet Doue,

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Digas a reomp da zonj d'ar gristenien eo red ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz ha miret lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a verk e rank kement hini en deus 21 vloaz grèt yun epad ar C'horaiz bemdez nemet d'ar zul, hag ar re a zo en oad a skiant chom hep dredi kig epad ar C'horaiz.

Artikl II

Abalamour d'an otre resevet digant Hon Tad Santel ar Pab, e permettomp, epad ar C'horaiz-man, d'an oll gristenien eus hon eskopti en oad da yun drebi kig : 1° d'ar zul, d'an oll brejou ; 2° d'ar pred brasa d'al lun, d'ar meurs, d'ar iaou, d'ar zadorn (nemet sadorn an Daouzek-Diziou, 27 a C'hwevrer, hag ive yaou ha sadorn ar Zizun Zantel).

An dud n'emaint ket e tro da yun abalamour d'o oad, d'o zempladurez pe d'o labourou tenn, a c'hell debri kig bep pred d'ar pevar dervez euz ar zizun merket huelloc'h. Difennet eo, epad ar C'horaiz, zoken da zul, debri kig ha pesked er memes pred.

Artikl III

Abalamour d'ar memes otre e permettomp kemeret amàn, lez, fromaj-lez epad ar C'horaiz, zoken d'ar pred diouz an noz.

Viou a c'heller debri bemdez nemet deiz Guener ar Groaz ; evelato ar re o deus da yun ne c'hellont ket debri viou d'ar pred bihan dioc'h an noz.

Permetti reomp lakaat *gress* (soa, lard) e lec'h amàn evit prepari ar boued, d'an deiziou ma zeus difen da zrebi kig, nemet eun dervez hepken : da Vener ar Groaz (1).

Artikl IV

An Otronez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superiored hag Omonierien ar c'houenchou pe

(1) Evit ma vo skler an traou, E tiskleriomp n'ez eus menek en artikl-man nemet eus soa, lard, gress : arabat eo kredi ez eus konje da gemeret kig moc'h pe kig all, nag ar pez a denner eus ar c'hig o woaska anezan, na ken nebeut souben gret gant kig moc'h pe kig all.

skoliou, ar veleien evit ar re zo o kofez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permetti drebi kig meur a vech bemdez d'ar re o devezo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Abalamour d'eun otre deuet deomp eus Roum d'an 9 a viz Ebrel 1910, e permettomp debri kig bep sadorn epad ar bloaz-man, nemet da zadorniou ar pevar amzer hag ar zadorniou all e ve merket ive yun enno abalamour d'eur gouel bras.

Artikl VI

Abalamour d'eun otre all eus an 9 a viz Ebrel 1910, e permettomp debri kig da c'houel sant Mark ha d'ar Rogasionou.

Artikl VII

Ervez m'eo merket e Liziri Hon Tad Santel ar Pab, ar gristenien o devezo bet an dispansou merket hueloc'h a zo pedet d'ober en o lec'h oberou mat ha dreist oll aluzennou ervez o danvez.

O fedi a reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vezo roet d'an Otrounez Persouned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef grêt evit o reseo ha digasset e vezint da Zekretour an Eskobti.

Artikl VIII

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen a lavaro bep sizun eus ar C'horaiz 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskobti.

Artikl IX

Permetti reomp rei benediksion ar Zakramant goude ar pedennou e ves grêt, d'ar pardaez, e darn eus a ilizou ha chapeliou Hon Eskobti.

Artikl X

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskobti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl XI

Ar gest evit an Douar Zantel, goulennet start, evel ma c'houzoc'h, gant an Tad Santel ar Pab, a vezo grêt evel em'an ar c'hiz, da Vener ar Groaz.

Artikl XII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. Red eo deomp goulen 6 guennek dre benn digant kristenien Hon Eskobti. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskopti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl XIII

Goulen a reomp start ma vezo, evel m'eo bet merket guechall, grêt ar gest evit Diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl, hag ar gest evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da c'houel ar Rosera.

Rekoumandi reomp ive d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers an *Institut katolik* hag evit skoliou kristen an Eskobti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

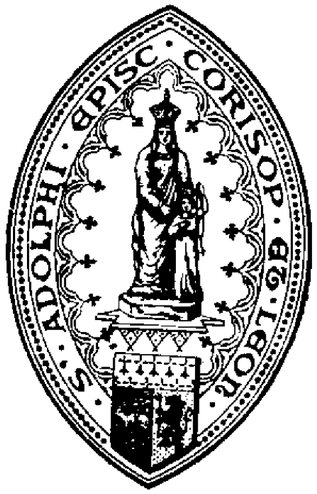
Artikl XIV

Alia reomp an dud fidel da heul mat ar pedennou Hon deus gourc'hemennet evit amzer ar brezel ha da ginnig da Zoue o c'hommunionou, o fedennou, o oberou mat evit m'he dezo ar Franz ar gounid ha ma teuio buhan ar peoc'h.

Goulen a reomp ive diganto pedi kalounek evit ar Pab pa ves kanet an oremus arok benediksion ar Zakramant ; sonj o dezo en deus Beneat XV kroget e stur an Iliz en eun amzer diez meurbed hag en deus ezom da veza harpet gant karantez e vugale.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zulion varlerc'h.

Roet e Sant-Joseph, Kemper, dindan Hor ziel ha siel Sekretour bras an Eskobti, da c'houel Purificasion ar Verc'hez Glorius Vari, 2 a viz C'hwevrer 1915.



† ADOLPH,
Eskob Gemper ha Leon.

Dre urz an Otrou 'n Eskob :

J.-M. PILVEN,
Chaloni a enor,
Sekretour jeneral an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, mouller an Eskobti.

Nº 64 bis.

LIZER

Hon Otrou 'n Eskob a Gemper hag a Leon

d'ar Veleien ha d'an dud fidel eus an Eskopti

da rei da anaout

ez eus savet eun Unaniez evit sikour emzivaded ar Brezel.

Hor Breudeur ker,

I. — An Abostol sant Jakez a roe d'ar gristenien genta eus an Iliz eur gentel talvoudus evit peb amzer, mes talvoudus dreist oll evit ar gatoliked a zo hirio var an douar : « Ho relijion, evit beza pur ha kaer dirak Doue ho Tad, a dle ho poulza da vont da velet an emzivaded, da gonsoli an intanvezed en o zrubuillou, ha d'en em ziwall dious stlabez ar bed » (1).

En em ziwall diouz stlabez ar bed a zo ato eun dever striz. Din e vijent â druez an eneou kristen a iaffe hirio c'hoaz da ren eur vuez skanv pe fall, rak an traou a dremen en hor bro a dlefe distrei ar Fransisien poellek diouz kement a zo skanv pe fall.

Mes sikour an emzivaded hag an intanvezed, evel ma c'houlen sant Jakez, a zo, etouez an oll deveriou a hirio an hini da veza gret da genta ; ne c'heller ket gedal evit sikour an dud maleürus ; red eo, hep koll amzer, rei dezo harp ha sikour. Hor Relijion, hor c'harantez evit hor bro

(1) S. Jak. 1, 27.

9 janvier 1915

a ziskwes deomp ez eus aman evidomp eun dever striz. Evèl ma lavar an Abostol sant Jakez, evit ma vo hor Relijion pur ha kaer dirak Doue Hon Tad, e tleomp ober evelse, sikour an emzivaded hag an intanvezed.

El Lizer-man e komzimp dreist-oll eus an emzivaded. Eus an intanvezed e vo komz ive, p'e gwir, o sikour anezo da zevel o bugale, e tiskwezimp er gwella doare an anaoudegez vat o deus evito o c'henvroïz. Penos e c'helfempchom hep kaout truez hag anaoudegez vat ? Gouzout a reomp gant pebez nerz-kaloun, n'eus forz pe oad o deus, e tougont o c'hroaz, gant pebez aked e kendalc'hont da veilla var o bugale vihan, gant pebez karantez e c'houzont c'hoaz avechou kinnig da intanvezed all paouroc'h evito eun aluzen, « diner an Aviel », an diner-ze kinniget gant eun intanvez hag a oue meulet gant Hor Zalver : « An intanvez-ze, emezan, he deus roet muioc'h eget ar re all, rak ar re all o deus kinniget eus ar pez o doa a re, e lec'h houman he deus kemeret var ar pez he doa ezom evit beva » (1).

Kounta a reomp dreist-oll var an intanvezed kristen evit sevel mat ar vugale emzivad. Gouzout a reont petra zonje o goazed ha karget int, a berz Doue, da gendalc'her o labour, da zalc'her er vugale « spered an hini maro ». Ma teuont da vankout, ar c'hulator, ar gward a raio en hevelep doare. Hag evit ma vo savet ar vugale e doujanz Doue evel ma c'hoantee o zad, ma n'eman ket mui ar vam da veilla varno, ra vezint fiziet er gerent tosta pe en eur famill vat o chom e kichen, kentoc'h eget en eun ti-emzivaded. D'ar seurt tiez ne vezint kaset nemet pa vo red.

C'hoant zo d'ober eul lezen evit lakat n'e ket hepken e kichen ar gward ma z'eo maro ar vam, mes ive e kichen ar vam eur « c'homite » a vije ennan « tud madelezus ha gwiziek » karget da veilla var an doare m'eo savet an emzivaded. Aoun Hon deus da velet ar politik o tont adarre d'en em emellout eus eun dra ne zell ket outhi.

(1) S. Luk, xxi, 3-4.

Ma vije c'hoant dre al lezen-ze da zont adarre da glask trabaz ouz ar famillou, da glask miret outo lakat o bugale er skoliou a blij dezo, e rankfemp adarre sevel Hor mouez d'en em glemm en hano ar Relijion hag en hano an egalite. Fisianz Hon deus e tolo evez al lezen ouz gwiriou ar vam hag ar vugale hag e sikouro an oll hag e lezo liberte nemet ma teuffe ar vam pe ar gward da vankout d'o deveriou ha ne vijent mui din da gaout ar garg eus o bugale.

Dever ar vam ha dever ar gward eo beilla var madou an emzivaded ha dreist-oll rei dezo eun deskadurez kristen. Ar gerent, ervez ma c'houlenne lezen Doue, o deus kaset ar vugale-ze d'ar Vadiziant. N'e ket lezennou an dud a c'hourc'hemenne dezo ober evelse. N'o deus gret nemet senti ous mouez o c'houstianz. Hag oc'h ober ar pez o deus gret, o deus prometet en o c'haloun dalc'her da Zoue, kement ha ma c'hellint, an eneou-ze a zo bet kinniget da Jesus-Krist, karget eus e c'hrasou, an eneou-ze a dle beza da Jesus-Krist. Ma teufient, pe i, pe ar re a zalc'h o flaz, da vankout d'an dever striz-ze, e tlefent sonjal eo bet lavaret evito ar geriou-man gant Hor Zalver Jesus-Krist : « Malloz d'an hini a roffe skwer fall da unan eus ar re vihan-ze a gred ennon ; gwelloc'h e vije dezan beza stlapet er mor gant eur men-milin ouz e c'houzoug » (1)!

Ar mammou kristen eus hon eskopti a anaves o dever var gement-man, hag a ouezo ober o dever. Lezen ebet ne c'hell difen kement-se outo. O bugel a zo dezo, nan d'ar c'houarnamant. Dalc'her a raint sonj ez eus laket dre ar vadiziant e ene o bugel eur vuez dreist-natur, hag ar vuez-ze a dle beza dalc'het beo ha kresket dre ar c'henteliou mat roet en ti, dre ar c'hatekiz, dre ar skol gristen, rak anez e kolfe gras Doue ha ne vije mui kaer dirazan. E pelec'h em 'an ar vam a c'helfe lezel lamet digant ene he c'hrouadur ar gened laket ennan gant ar vadiziant ? Eun tam mat eo gwasoc'h koll gened ar c'horf

(1) S. Vaze, xviii, 6.

eget gened an ene. An oll mammou kristen a c'hoantaio gwelet o bugale o chom fidel da feiz o famill hag ive o labourat evel o zadou, ha var ar mez hag er c'heriou.

C'hoant Hon dije da zikour var gement-se n'e ket hepken intanvez al labourer pe ar micherour, mes ive intanvezed ar re a yoa en eur stad uheloc'h, hag o deus, dre varo o goazed, kollet an darn vrasa eus o danvez hag a vije nec'het o skolia o bugale evel ma c'hoantee o zad e vent skoliet, p'edo o rei e vuez evit ar vro.

II. — Evit o zikour en eun doare deread, eo red sevel eun Unaniez nevez. Sevel a reomp an Unaniez-ze, *Unaniez Emzivaded ar Brezel eus Eskopti Kemper ha Leon.*

Eur zeksion eus Bureau an eskopti, sturiet gant ar Vikeled vraz ha sikouret gant Rener oberou an eskopti, a breparo reolennou an Unaniez.

An Unaniez a zo gret evit an eskopti, mes gellout a raio, ma kar, en em staga ouz eun Unaniez all vrasoc'h.

Digemeret a raio ar goazed evel ar merc'hed.

C'hoant Hon deus gwelet e pep parrez meur a hini o lakat o hano evit ma c'hello beza gret e pep parrez eur C'homite gant an Otrou Persoun en e benn. Kounta reomp var Hor beleien, an Unionou Katolik, Breuriezou an Tadou a Famill, var ar merc'hed a labour er Breuriezou all eus an eskopti, evit ma teuio kalz tud d'an Unaniez a zavomp. An hanoio a vo moullet en Hor *Semaine religieuse.*

Evit ma c'hello an oll roi o hano ne c'houlennimp ket kalz a dra bep bloaz, mes pedi reomp ar re binvidik da zigeri frank o dourn evit sikour ar re all.

Ne c'helfemp ket lavaret hirio c'hoaz petra vezo penn da benn an Unaniez a zavomp. Kounta reomp e kavimp bep bloaz peadra da ober vad d'ar re ezommek, mes goulen a reomp dreist-oll digant ar re a roio o hano ma sikourint ac'hanomp da frealzi, da harpa ar famillou a zo bet skoet gant ar maleur hag a zo enkrezet o sonjal en amzer da zont. Red eo dezo gwelet endro dezo tud o deus truez outo. Eur vizit a ra vad d'ar galoun, eur c'huzul fur e

kreiz ar boan, eun ali mat pa ves ezom da zifen ar gwiriou, setu ase petra c'heller ober ; ouspen-ze, diskwez eur madoberour pe eur madoberourez a gemero karg eus ar bugel ; evelse eo e velo an intanvezed hag an emzivaded n'int ket dilezet. Avechou e vo red beza sklerijennet gant an dud a lezen, an dud a anaves an afferiou ; an dud-ze ne vankint ket d'hor zikour. Mes evit meur a dra n'eus ezom nemet diskwez eun tam bolonte vat hag eun tam karantez er galoun. An dud distera a ouezo sikour o nesa evel m'Hon deus o gwelet oc'h en ober ken aliez var ar mez hag er c'heriou.

Marteze ar pez a c'helfe mankout deomp eo an arc'hant. Mes penos e c'hoarvesfe kement-se ? Providanz Doue hor zikouro eun tamig. En em zikourit ha Doue ho sikouro. Fisianz Hon deus e vennigo Doue hon labour hag e teuio deomp a bep tu ar pez hon dezo ezom, euz an oberou katolik, eus kaloun vat ar vugale ha tud yaouank a zo er skoliou ha skolachou katolik. Ha goude ma ve bro Breiz paour goude ar brezel, he c'haloun a jomo ato karantezuz. Ar re a-skuill ken laouen o goad var an dachen a vrezel a ouezo, pa deuio ar peoc'h, rei eun draig benak eus ar pez a c'hounezint.

III. — Kredi reomp e chomo start en he zav an Unaniez a zavomp. Plijout a raio d'Hon Tad Santel ar Pab en deus, n'eus ket pell, roet da anaout e zonj en eul Lizer skrivet gant ar C'hardinal Gasparri da Arc'heskop Raozoun evit meuli anezan da veza savet en e eskopti eun hevelep Unaniez.

Setu aman petra c'heller da lenn dreist-oll el Lizer-ze :

« Abaoue m'eo dirollet ar brezel kriz, ar Pab, leun e galoun a druez, n'en deus ket ehanet da brezeg d'ar bed sikour ar maleuriou gret gant ar brezel. Labouret en deus da glask gwellât stad ar brizounierien, dreist-oll ar re valeürusa. Oc'h en em emmel evelse, en deus gellet tenna a boan hag a enkrez eur maread a famillou, ha saveteet o buez da galz tud. Sikouret en deus eneou ar re a zo bet

lazet e kreiz ar stourmadou spountus-ze, o rei aotre da lavaret teir oferen da C'houel an Anaon. Roet en deus e vennoz d'an dud kalounek a dol evez ouz ar zoudarded klanv pe mac'hagnet, d'ar merc'hed trugarezus, d'al leanezed-ze o deus, gant kement a garantez, sikouret ar re a yoa er boan.

» Ar Pab ne c'helle ket chom hep kaout truez ouz kement a famillou e kaon, kollet ganto pe eun tad, pe an hini o zikoure, o sturie. A dreuz ar c'hantvejou, an Iliz he deus ato tolet evez var an intanvezed hag an emzivaded, a zo bet ato o difennerez hag o mam. Hag e gwirionez, pa deu an tad er famill da vervel, pe pa ne c'hell mui ober e zever, an Iliz eo a dle difen ar vugale. E lec'h o c'herent, an Iliz a deu da veza o mam ; o zomma a ra var he c'haloun, rei a ra dezo magadurez ar c'horf ha dreist-oll magadurez an ene. Ar gouarnamanchou, pa reont eun dra benak evit an dud paour ha dilezet, en gra, o c'houzout pe hep gouzout, evit senti ouz mouez an Aviel.

» Diskwez mat a rit, Otrou 'n Eskob, e pelec'h em 'an plaz ar vugale : en o zi, ha goude ma ve maro an tad, ma chom ganto o mam. Ma c'hoarves gant ar vugale dilezel an ti a famill, e chomo ganto c'hoaz buez kristen ar barrez renet gant ar persoun. En hoc'h eskopti kaër, evel en eskoptiou all eus Breiz, e vo kavet tud vat da zigemeret an emzivaded dre garantez evit Jesus-Krist ha d'ober dezo ankounac'hat krisder ar brezel. O skwer a boulzo re all d'ober eveldo.

» Labourat a reot ive da gaout tiez evit digemeret an emzivaded dilezet. C'hui a veillo var an tiez-ze evit ma vo roet d'ar vugale an deskadurez kristen a zo dleet dezo. Rezoun ho peus da c'houlen ma vo lezet ar vrasa liberte gant ar vugale d'ober o deveriou a relijion en oll diez a vo savet d'o digemeret, evit ma c'hellint dalc'her yac'h en o c'halonou ar c'hredennou kristen a zo bet nerz ha gloar o zadou koz.

» O rei ar brasa meuleudiou d'an Unaniez savet ganeoc'h evit emzivaded ar brezel, Hon Tad Santel ar Pab a

c'hoanta gwelet an Eskibien all oc'h ober eveldoc'h, hag o sevel ive brasa ha starta ma c'hellint eun hevelep Unaniez e kement lec'h e veler maleuriou ar brezel. »

O klevet komzou ar Pab, Hor Breudeur ker, hini ac'hanoc'h, sur omp, ne c'hino o tont da zikour eun dra ken talvoudus d'ar Franz ha ken meulet gant an Iliz.

Lakat a reomp Hor fisianz er Verc'hez Glorius Vari, skwer an intanvezed ha Mam an emzivaded, a zo bet ken karantezuz e pep giz, he deus digemeret e kraou Bethleem ar re baour hag o bugale, he deus rannet etre an dud ezommek an aour resevet digant an tri Roue, a dol evez var ar c'horfou hag an eneou, he deus resevet gant eur garantez a vam er bed all hor zoudarded kristen, hag a brepar o bed-man d'o bugale peadra da veva en eun doare din eus an tadou a zo maro ha da ober enor da vrud o famillou.

Hag e vo Hon Lizer lennet en oll oferennou d'ar zul goude ma vo en em gavet.

Kemper, 9 a viz Genver 1916, d'ar zul ma rer Gouel ar Rouanez.

† ADOLPH,

Eskob a Gemper hag a Leon.

Kemper. — Imp. e ti an Kemmuner, impriner an Eskibti.

N° 66 bis.

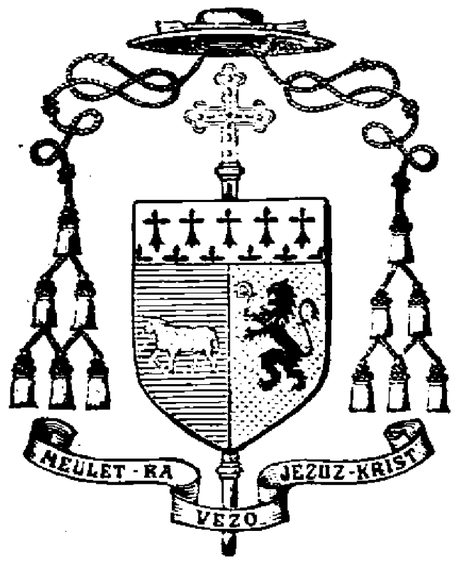
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

VAR AR VADIZIANT

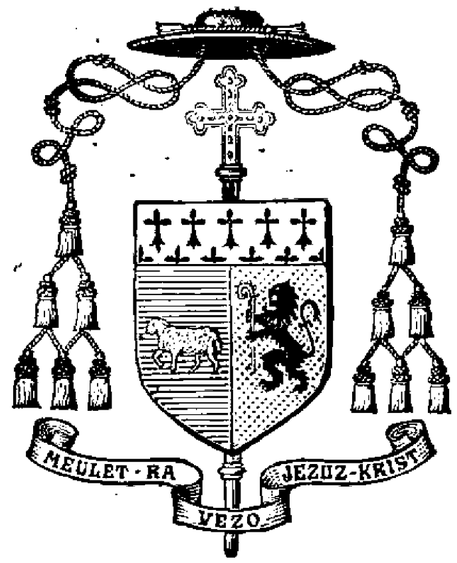
HA KEMENNADUREZ

Evit amzer santel ar C'horaiz 1916



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI

25 fév. 1916



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskobti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus-Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

I. — Kendalc'her a reomp, e kreiz trubuillou ar brezel, gant ar gelennadurez omp komanset da rei deoc'h evit ar C'horaiz. Ar Zakramanchou.

Goude beza diskwezet, en Hon Lizer diveza, penos eo ar beden unan eus ar c'hanoliou a zigas deomp ar c'hras, e c'hoanteomp, er bloaz-man, komz deoc'h eus ar Zakramanchou a zo bet savet gant Hor Zalver Jesus-Krist evit rei deomp heb ehan buez ar c'hras.

Ervez al lezen ordinal, dre ar zakramanchou eo e teu an dud fidel d'en em unani gant Jesus-Krist, o Mestr hag o Zalver.

* *

Endro d'ar Zakramanchou eo em 'an buez an Iliz, ganto eo maget, ganto e c'hell kreski.

Dre ar bed katolik e tleont beza digemeret heb ehan, pe evit rei ar c'hras d'ar re n'o deus ket c'hoaz he resevet, pe evit he renevezi en eneou o deus he c'hollet, pe evit he c'hreski en eneou o deuz he dalc'het.

Zoken en amzer drubuillus a hirio, betek var gweleou an hospitalion pe e kichen an trancheou hag an dachen a vrezel, sakramanchou ar re a zo o stourm hag ar re a zo mac'hagnet, ar Binijen, sakramant an Oter, an Nouen a ra bemdez en eneou eul labour zantel, dreist-natur ; mes ouspenn-ze, gwelet a reomp soudarded, savet hep tam relijion ebet, o c'houlen ar Vadiziant hag ar Gonfirmasion ; gwelet a reomp re all o reseo sakramant ar Briedelez, zoken dre brokurasion, pa c'heller ober evelse ; gwelet a reomp avielerien galvet d'an arme beleget gant an eskibien a zo var harzou ar Franz. Rak ar zakramanchou, da beb heur hag e pep stad eus ar vuez katolik, a zo mat evit rei d'an eneou nerz, sklerijen, sikour e kreiz o oll ezommou.

Savet gant bolontez Jesus-Krist e-unan ; miret ha miret mat gant an Iliz abaoue naontek kant vloaz ; preparet gant Doue e-unan evit hor zikour da bep poent eus hor buez hag en hon oll ezommou ; karget ato eus ar grasou a zo ret evit al labour o deus d'ober, rak ar grasou a deu dezo nan eus an den a ro anezo, mes eus Passion Jesus-Krist ; goest, tri anezo, da lakat en ene eur merk ne c'hell mui beza lamet, ar Zakramanchou a zere mat ouz natur an den, rak en den ez eus daou dra : eur c'horf hag eun ene. Abalamour da-ze er zakramanchou ez eus ive daou dra, eun dra a c'heller da velet pe da glevet, pe da douch gant an daouarn, eun dra all ne c'heller ket da velet hag a laka ar c'hras da zisken ; an daou draze unanet eo a ra ar Zakramant.

Ar Vadiziant. Evit petra eo bet savet.

II. — Ar c'henta eus an oll zakramanchou eo ar Vadiziant hag ive an hini a zo ar muia ezom anezan.

Hor Zalver eo en deus savet e-unan oll zakramanchou al Lezen Nevez. En Testamant koz, poulzet gant Doue, an dud o doa klasket e lidou santel, evel ar Zirkonsizion, an Oan Paskal, ar zakrifisou, an tu da c'hounit dre ar feiz ar c'hraz da veza pardounet ha saveteet. Al lidou-ze a yoa evito eun dra benak evel hor zakramanchou, mes n'oant nemet ar skeud eus ar c'hras a dlie beza digaset gant ar Messias, ne roent ket ar c'hras. An ene ne veze santifiet nemet dre zikour Doue a deue d'en em unani gant an den pa droe e oll fisianz varzu ar Messias prometet. Hor Zalver Jesus-Krist, e lec'h ar skeud, a zigasas ar zakramanchou. An Aviel a verk deomp penos eo bet savet ar zakramanchou-ze, a dlie, dre verkou skleroc'h c'hoaz eget lidou al Lezen Goz, digas ar zantelez en hon eneou dre an nerz dreist-natur a zo stag outo.

Doue hepken a c'helle ober eun dra ken burzudus, o veza ma z 'eo Mestr var ar vuez dreist-natur ha var an doare d'he skigna en eneou.

Kerkent ha m'en em lakeas da brezeg an Aviel, Hor Zalver, o renta santel dour ar Jourden dre douch outan gant e gorf, a zisklerias, koulz lavaret, ar c'henta eus ar zakramanchou-ze, ar Vadiziant, pa reseve e-unan, dre zaouarn sant Ian-Vadezour, er ster en doa gwelet kement a viraklou, pa reseve evel ar skeud eus ar Vadiziant, dirak ar Spered-Santel a ziskenne varnan, dirak e Dad eus an Nenv a lavare a vouez uhel « oa e Vab Unik, din eus e oll garantez ».

Mab Doue. Dalc'hit sonj mat eus ar ger-ze, Hor Breudeur ker, rak ober a raio deoc'h kompren evit petra en deus Hor Zalver Jesus-Krist savet sakramant ar Vadiziant : evit ober ac'hanomp bugale da Zoue eveldan : *ut filii Dei nominemur et simus* (1) ; bugale Doue dre natur evel dre hano.

(1) I. Joann., III, 12.

Pa zigasit eur bugel d'an iliz, ar beleg, arok kas anezan d'ar men-fount, a lavar evelhen : « Petra c'houlennes digant Iliz Doue ? » Ar bugel, pe an hini a gomz en e hano, a respount : « Ar Feiz. » — « Petra roio d'id ar Feiz ? » — « Ar vuez eternel. »

Ar c'homzou-ze a zo evel eun ekleo eus ar pez a dremenas var ribl ar Jourden. Ar vuez a c'houlen ar bugel dre ar Vadiziant eo ar vuez en deus a-leun Jesus-Krist, an Hini a zo ollgaret gant Doue e Dad ; ar vuez-ze eo ar vuez eternel e gloar ar Baradoz hag a gomans er bed-man dre vuez ar c'hras. Preparet eo gant ar Feiz ha dont a ra dre zakramant ar Vadiziant. Sant Ian a lavar deomp : da gement hini en deus resevet ar Verb inkarnet, da lavaret eo, da gement hini en deus kredet en e gomzou, ar Verb « en deus roet ar c'halloud da veza lakeet e renk bugale Doue » (1).

Mes eun dra zo oc'h enebi. Genel a reomp dre natur bugale din a gasoni : *natura filii iræ*. Penos kement-se ? An den, gwir eo, en deus, o c'henel, e oll skianchou naturel. Mes, abalamour da bec'hed Adam, en deus saotret oll ouenn an dud, n'en deus mui ar vuez dreist-natur hag an oll grasou kaer stag outi. Sempleet, glazet eo e natur ha n'eo ket mui goest dreizan e-unan da veza trec'h d'e dechou ha d'e ioulou a deu da ziroll avechou. Ar stad truezus-ze, hanvet mat stad a bec'hed hag a zaonasion, a ra e peb hini ac'hanomp ar pec'hed orijinel, hag an droug a deu d'e heul, zoken goude ar Redempsion, a zo siouaz ! ez da velet etouez an dud. *Natura filii iræ.*

Ar pec'hed orijinel a zo oc'h enebi ouz buez ar c'hras, ha rak-se e ranker e lamet. Ar Vadiziant eo a lam ar pec'hed orijinel. Abalamour da-ze ar C'hatekiz a lavar eo ar Vadiziant *eur zakramant a neta an ene dioc'h ar pec'hed orijinel hag hor gra kristenien, bugale da Zoue ha d'an Iliz.*

(1) Joan., 1, 12.

An dour hag ar c'homzou da lavaret evit badezi.

III. — Evit hon unani gantan dre ar gwiriou hag an deveriou a stag ar vugale ouz o Zad, Hor Zalver en dije gellet rei deomp buez ar c'hras hep kaout ezom eus ar merkou en em zervicher anezo er zakramanchou. N'e ket falvezet gantan kement-ze. An den n'eo ket eur spered hepken. En den ez eus eur c'horf hag eun ene. Dre zikour an daoulagad, an diskouarn hag an oll skianchou eo e teu an ene da gompren an traou uhela. Dre ar skiankou eo e c'hell kaout darempred gant an dud all. Rak-se Doue, an Hini en deus kemeret eur c'horf evit tostaat gwelloc'h ouz an dud, en deus c'hoanteet ive lakaat ar c'hras, eun dra ne veler ket, da zisken dre eur merk a c'heller da velet, evit parea evelse ourgouill ha sempladurez an den hag evit diskwez d'e feiz, en eun doare skler, al labour gret en ene gant ar c'hras. Ouspen-ze c'hoaz, an den, o velet piou a dosta ouz ar zakramanchou, a anaves pere a zo eveldan eus famill vras ar gatoliked.

Hor Zalver a c'hoanteas e ve roet ar Vadiziant gant dour hag e ve lavaret, evit badezi, ar c'homzou-man a roas da glevet d'an ebestel pa ouent kaset da brezeg an Aviel : « It, kentelhit an oll boblou, o vadezi anezo en hano an Tad hag ar Mab hag ar Spered-Santel ».

An dour a oue choazet evit ar zakramant a zo ar muia ezom anezan, rak an dour a gaver e pep lec'h hag a zo ez da gemeret, hag evit goalc'hi an ene, lakat da ziwan ennan eur garg founnus a veritou hag a vertusiou, hag evit ive distana tersien an ioulou fall, oa ret kaout eun dra evel an dour, rak an dour a voalc'h hag a zistan ar c'horf, an dour a laka an traou da boulza en douar.

Ar *c'homzou* lavaret evit badezi a verk eo netaet an ene dre c'halloud an Tri Ferson eus an Dreinded. Pedi rer anezo da lakat an ene da c'henel da eur vuez nevez, buhez ar c'hras, evel m'o doa krouet an den kenta, ha dirazo an ene, kerkent ha m'eo savet d'ar vuez dreist-natur a deu da ziskleria e feiz

***

en tri Ferson eus an Dreinded, en em roas o zri da anaout pa oue badezet Hor Zalver.

An dour hag ar c'homzou unanet, gant ma vo lavaret ar c'homzou epad ma ves skuillet an dour, setu petra zo awoalc'h evit ma vo mat sakramant ar Vadiziant. Kerkent ha m'eo gret kement-se, ar c'has a zisken. — Ha n'eus eno netra kountrol da rezoun an den. Gwelet traou dister o tigas grasou dispar, kement-se a zo souezus, gwir eo, mes n'eo ket kountrol da rezoun an den, p'e gwir e lavaromp eo galloud Doue a zo o lakat ar c'hras da zisken, an dour hag ar c'homzou lavaret evit badezi ne deuont nemet da eil, ne reont nemet lakat gras Doue da zisken.

Petra verk lidou ar Vadiziant. Ar pec'hed orijinel lamet eus an ene.

IV. — Ouspenn an dour skuillet hag ar c'homzou lavaret evit badezi, an Iliz he deus lakeet endro d'ar Vadiziant lidou santel a ziskwes pegen bras eo ar zakramant hag a laka da greski devosion an dud fidel. Al lidou-ze a verk mat petra eo ar zakramant hag a ra kompren skleroc'h peseurt gras a ro ar Vadiziant.

Lod anezo a ziskwes em 'an len ene ar pec'hed da lamet, lod all a ro da gompren ar vuez nevez a dle mont ennan.

Ar beleg a ra pedennou evit kas an drouk-spered eus ene ar c'hrouadur. Asten a ra e zaouarn varnan. Rei a ra dezan an holen, merk ar furnez. Ober a ra varnan sin ar Groaz trec'h d'an drouk-spered. Digeri ra e skianchou da vouez Jes is-Krist ha da c'houez-vat e vertuziou. Ober a ra dezan diskleria e feiz kristen ha trei kein d'an drouk-spered ha d'e oberou.

Peb hini eus al lidou-ze a verk ar brezel d'ar pec'hed orijinel ha d'ar pec'hejou aktuel a c'helfe beza bet gret gant an hini a zo da vadezi, m'ar eo deuet en oad. Peb hini eus al lidou a zo evit prepari ha diskleria disparision ar pec'hed.

Rak setu petra ra da genta ar Vadiziant. Pellat a ra ar maro o tigas ar vuez, terri ra labour an drouk-spered oc'h ober labour Doue. Pec'hed orijinel, pec'hejou aktuel, ma z'eus

anezo, oll int lamet er memes amzer hag a-bez. Ar pec'hed a zo lamet, ar boan dleet d'ar pec'hed a zo lamet ive, ar boan da c'houzanv en ifern pe er purkator, hep ma ve ezom aman da ober tam pinijen. Ar re a reseo ar Vadiziant pa vezont deuet en oad a dle, skler eo, kaout keuz d'o fec'hejou : rak ar pec'hejou gret goude ma vezer deuet d'an oad a rezoun ne c'hellont ket beza pardounet, zoken dre ar Vadiziant, hep ma ve keuz dezo. Mes n'eus pinijen ebet da rei d'an hini a zo badezet. Dre ar Vadiziant eo lakeet e stad a c'hras ha pardounet dezan e bec'hejou hag ar boan dleet dezo. Ma varv gant gras ar Vadiziant, ez aio var eün d'ar Baradoz evel ma tle bugale Doue.

Ar Vadiziant, ma tougfe, azalek an douar-man, an oll frouez hadet ganti en ene, a dlefe zoken laza er re vadezet ar pez a zo deuet da heul ar pec'hed, da lavaret eo an ioulou fall, ar poaniou, hag ar maro, ar gwasa tra en deus an den da c'houzanv. Ar c'halloud-ze eus ar zakramant ne vezo gwelet nemet er vuez all. Er bed-man eo evel kuzet evit rei deomp tro d'en em zantifia ha da c'hounit meritou e kreiz hor poaniou pemdeziek. Ar Vadiziant a deuffe da zemplat hon ene e lec'h e grenvat ma ne roffe deomp nemet eun eürusded henvel ouz madou an douar, ma tigorfe deomp dioc'h tu hag hep mirit ebet an hent da eur baradoz var an douar.

Evit hon prepari da stourmadou ar vuez, evit ma c'hellimp, evel Jesus-Krist, gouzanv gant pasianted ha kaout an trec'h, evit m'hon dezo nerz, habaskded hag humilite, eo e teu an Iliz, arok skuill var hor penn dour ar Vadiziant, d'ober sin ar groaz var hor peultrin gant an eol sakr hag eun all var hon diou skoaz evit merka evelse ar zikour a resevomp eus an Nenv da gredi e Jesus-Krist ha da zougen e groaz evel m'eo dleet.

Ar Vadiziant a ra ac'hanomp bugale da Zoue hag a laka en enc eur merk hanvet *karakter.*

V. — Goudeze eo e ro ar beleg ar Vadiziant ha neuze eo e tisken en ene grasou ar zakramant. An dour a zo dour naturel. Mes, o veza m'eo implijet evit badezi, an Iliz he deus benniget gant solanite an dour-ze d'ar zadorn Fask ha d'ar zadorn arok ar Pantekost, dre bedennou kaer meurbet, o veski gantan eun tamig eus daou seurt eol sakr hag o souba ennan teir gwech Goulaouen Pask a verk eo diskennet vertuz ar Spered Santel en dour da vadezi.

Ar beleg a skuill teir guech eus an dour-ze var ben ar bugel, oc'h ober sin ar groaz, ha lavaret a ra er memes amzer : « Me da vadez en hano an Tad hag ar Mab hag ar Spered-Santel ».

Gellet e ve souba ar bugel en dour epad ma lavarer ar c'homzou-ze, evel ma veze gret gwechall, pe c'hoaz strinka dour varnan, gant ma redo an dour. Ar Vadiziant a vije mat. Mes hirio ar c'hiz en Iliz a zo da skuill dour var benn ar bugel betek glebia ar c'hroc'hen ha n'e ket epken ar bleon.

Kerkent e tisken gras ar Vadiziant. « Me da vadez, da lavaret eo, o rei d'id ar zakramant a ra eur c'hristen ac'hanod, me da neta eus ar pec'hed ; hag ar c'hras a roan d'id a lakaio ennod eur vuez neves hag a raio ennod, evit buez ar spered, eul labour demhenvel ouz al labour a ra en eur vezen c'houez ar skourrik a ves grefet varni ; ar skourrik-ze a deuio da veza eur vezen a zougenno frouez yac'h ha kaer. Evelse gras ar Vadiziant a zavo da ene betek buez ar baradoz. Dre ar vuez-ze out staget ouz Jezuz-Krist hag hiviziken e c'hellez kaout perz, e gwirionez hag heb distro, e meritou Passion ha maro da Vestr, evel m'o deus perz oll vemprou eur famill e gloar hag e madou an tad a famill. »

Evelse, Hor Breudeur ker, an den, er memes amzer ma reseo ar c'hras, a reseo ive ar vertuziou a ves skuillet en ene da heul ar c'hras, da lavaret eo ar Feiz, an Esperanz, ar Garantez. Ar bugel zoken a reseo ar vertuziou-ze. N'int c'hoaz,

skler eo, nemet hadet e ene ar bugel ; chom a raint evel kuzet, evel kousket betek ma tigoro e spered a zo ive, pa ves bihan, evel kousket. Mes dihuna raint evit dougen frouez, d'an deiz merket gant Doue. Rak bugale int da Zoue evel ar re a zo bet badezet en o rok.

Nan, gwir eo, bugale Doue dre natur. N'int, eveldomp-ni, nemet bugale digemeret gant madelez Doue. Mes goulskoude, evel ma lavar ar C'hardinal Pi (1), pebez kemm a zo etre bugale digemeret gant an dud ha bugale digemeret gant Doue ! « Ar vugale digemeret gant an dud, lakeet en eur famill nevez, ha goude ma kemeront hano ar famill n'int ket, evit-se, eus ar memes ouenn. Ma talc'hont eñ o c'haloun anaoudegez vat, e talc'hint da zantimanchou, mennosiou, giziou ar famill e deus o digemeret ; mes ato e vanko dezo eun dra : mouez ar goad. Er c'hountrol, en deiz ma teuomp da veza kristenien, n'e ket epken an hano a gemeromp, mes en hon ene e ves lakeet eur merk a ra ac'hanomp henvel ouz Doue, hag ar merk-ze ne c'hell ket beza lamet ; rei a ra deomp spered gwir bugale Doue ha gant ar spered-ze e kriomp « Tad » (2). Dre ar Vadiziant hag ar grasou all ha dreist-oll dre Zakramant an Oter e tisken e goeled hon ene vertuz goad Jesus-Krist dre behini omp digemeret gant Doue. Neuze e teuomp da veza eus ouenn Doue e gwirionez : « *Ipsius enim genus sumus* ».

Bugale da Zoue, setu petra deuomp da veza, ha kement-se a zo merket en hon ene hag a jomo merket. Ar Vadiziant a ro deomp ar merk-ze, a ra ac'hanomp bugale da Zoue, memprou eus korf Jesus-Krist, eus an Iliz, hag hon galv da gemeret perz e oll vadou an Iliz ha da reseo ar zakramanchou.

Ar merk-ze a zo dishenvel diouz ar c'hraz, rak bez e c'hell beza arok ar c'hraz, evel a c'hoarves gant an dud deuet d'an oad a rezoun a reseo ar zakramant e stad fall, ha chom a ra ive e ene ar gristenien goude m'o deus stlabezet o ene gant

(1) Kardinal Pi, V, p. 139.
(2) *Rom.*, VIII, 15.

ar pec'hed. Goude ar vuez-man, evel ma kred an theolojianed, ne vezo ket lamet nag er re zaonet nag er re a vo eet d'ar Baradoz hag er re-man e c'hello lugerni kement ha ma c'hoantaio Doue.

Al lidou diveza eus ar zakramant a ziskwes brasder ar grasou resevet hag o eternite.

Sin ar groaz gant an eol sakr var benn ar bugel a verk ar grasou kaer a zisken en e ene. Ar boned gwen hag ar c'houlaouen allumet a zo evit pedi anezan da zalc'her mat da c'hraz ar Vadiziant, rak n'e ket hepken da Iliz an douar eo galvet gant ar Vadiziant, mes ive da Iliz ar Baradoz.

Evelse an ene pelleet diouz Doue gant ar pec'hed orijinel a zistro adarre dezan. A nevez e teu da c'henel hag hiviziken ne vezo mui ezom d'e vadezi, rak ne c'heller beza badezet nemet eur vech. Genel a ra a nevez an ene hag ar vuez resevet er Vadiziant a c'hello kreski ha krenvât dre ar zikour hag an nerz a deu eus vertuz ar zakramant.

Ret eo reseo ar Vadiziant, hag eun dever eo lakat badezi ar vugale.

VI. — Lavaret hon deus deoc'h en eur gomanz, Hor Breudeur ker, eo ar Vadiziant ar Zakramant a zo ar muia ezom anezan. An Doktor sant Thomas Akin a gred e oue instituet gant Hor Zalver pa gomansas da brezeg an Aviel hag e oue roet dezan e oll vertuz goude Badiziant Jesus er Jourden. Mes goude maro Hor Zalver hepken e oue ret d'an dud reseo ar Vadiziant dre m'en em skigne an Aviel var an douar, dre ma veze roet da anaout urz Jezuz-Krist.

Ar Vadiziant a zo ret, p'e gwir den ne c'hell beza salvet nemet o kemeret perz e buez Jesus-Krist ; hag ervez m'en deus reizet Doue an traou abaoue donedigez Hor Zalver, dre ar Vadiziant em'an an hent evit kaout perz e buez Jesus-Krist.

Hor Zalver en deus diskleriet skler kement-se. « An hini ne c'hano ket a nevez dre an dour hag ar Spered-Santel ne c'hell ket beza digemeret e rouantelez an Nenv. » Rak-se an ebestel a zo kaset evit prezeg ha badezi. « It, prezegit d'an

oll broïou, o rei dezo ar Vadiziant en hano an Tad hag ar Mab hag ar Spered-Santel. » El lec'h n'ez eus ket a Vadiziant ne c'heller ket eta beza salvet.

Na Doue nag an Iliz ne fell dezo gwelet an eneou oc'h en em goll. Evelse e velit an Iliz katolik o lakat he aked da gas da benn diou labour : o talc'her start e feiz o Badiziant an eneou a zo dija kristen, hag o klask gounit betek ar penn pella eus ar bed eneou ar re a zo c'hoaz paianed. Aked ar veleien er parreziou, nerz-kaloun ar vissionerien er broïou pell, ar zikour a resevont digant Breuriez ar Feiz, ar *Sainte-Enfance* hag oberou all, an oll draou-ze a zo evit senti ouz gourc'hemen Hor Zalver Jesus-Krist : « It, badezit ».

P'e gwir eo ret beza badezet, eo eun dever ive, Hor Breudeur ker, hag eun dever striz evit ar gerent kristen kas o bugale da vadezi ar c'henta possubl, ha da ziveta d'an trede deiz goude m'int ganet, gant aoun na deuffent da vervel hep beza resevet ar Vadiziant.

An Iliz ne fell ket dezi lakat dre nerz ar gerent n'int ket kristen da vadezi o bugale. N'eo bet morse plijet dezi ar Vadiziant roet d'an dud vras en desped dezo na d'ar vugale vihan en desped d'o zad ha d'o mam, nemet pa ves danjer a varo.

Mes hirio ez eus sperejou troet fall o deus c'hoant da lavaret ne dlefe ket ar gerent digas o bugale nevez ganet da vadezi, rak oc'h ober evelse e ves roet dezo eur relijion, e ves liamet o bolontez hep m'o dije gellet diskleria pe oant kountant pe n'oant ket.

Respountit d'an dud-se, Hor Breudeur ker, en deus ar bugel gwir da gaout an oll vadou dleet dezan er eur c'henel. An tad hag ar vam o deus eta an dever da rei d'o bugel ar madou-ze kement ha ma c'hellont. Hogen, evit eur c'hristen katolik en deus feiz, ar Vadiziant eo ar brasa eus an oll vadou, an hini a zo nerz ar vuez er bed-man hag an hent da vont d'ar Baradoz. Zoken ar re n'eo ket krenv o feiz, ma

sonjont pegen desket, pegen fur ha pegen zantel eo ar re a lavar dezo eo ret kaout ar Vadiziant, ma sonjont n'eo netra pouez an deveriou kristen e kichen ar madou a ves gounezet o veza fidel dezo, ma sonjont e kement-se, e rankint anzav eo eun dra spountus lezel hep Badiziant ar bugel a garont.

Evit ar bugel e-unan, lec'h zo da gredi e rofe e aotre ma vije en oad ha ma anavesfe petra eo lezen Jesus-Krist ha pegen bras ar Vadiziant. Ouspenn-ze n'eus ket ezom da c'houzout pe vo divezatoc'h kountant ar bugel pe ne vo ket, evit kaout mat ar pez ar a an Iliz. « Doue ne c'houlen ket kuzul digant an dud evit gouzout peur hag e pelec'h e teuint var an douar, ha goulskoude o c'henel e kavont madou hag o deus d'ober deveriou ne c'hellont ket da nac'h hep pec'hed. » Doue a ra ar memes tra evit ar vuez dreist-natur. Galver a ra an dud d'ar Vadiziant eus e c'halloud e-unan, hag eur vech resevet ar zakramant, den ne c'hell klask en em zizober eus ar grasou roet dezan hag eus an deveriou a c'houlenner digant ar re vadezet.

Abalamour m'eo ar Vadiziant necesser, ma rank an oll reseo ar zakramant-ze, Hor Zalver Jesus-Krist a zo falvezet gantan e ve ez kaout ar Vadiziant.

Gant dour benniget evit kement-se eo e ves roet ar zakramant : setu ase al lezen merket gant an Iliz. Mes dioc'h ret, n'eus forz peseurt dour, ma z'eo naturel, dour ster, dour glao, dour mor, an dour a deu eus an nerc'h, eus ar gliz a c'hell beza implijet da vadezi.

Hag ive, ervez lezen an Iliz, an Eskob, ar beleg, an avieler avechou eo a c'hell rei ar Vadiziant. Mes, pa ves ret, n'eus forz piou a c'hell badezi ; eur bugel zoken a c'hell badezi, hag ive eun heretik hag eur païan, gant ma raint ervez ma c'houlen an Iliz ha m'o dezo intansion d'ober ar pez a ra an Iliz. Evelato eo gwelloc'h e ve eur goaz o vadezi eget eur vaouez ; m'ar d'eo surroc'h, goulskoude, ar vaouez da rei mat ar Vadiziant, ra vo lezet d'en rei. An tad hag ar vam ne dleont rei

ar Vadiziant, nemet pa ne vezo kavet hini all ebet. N'eus forz piou a zo o vadezi, Hor Zalver ato eo an hini a ro gras ar Vadiziant, eo a ro ar Vadiziant, ha n'eus forz dourn piou, mouez piou a zo o vadezi, Hor Zalver a laka ato gras ar zakramant da zisken. Gant ma vo ar memes hini o skuill an dour hag o lavaret er memes amzer ar c'homzou santel, ken ber, ken ez da zeski, ken anavezet en oll broiou kristen, ar Vadiziant a vo mat.

Petra c'hell servichout da Vadiziant ; petra deu da veza ar vugale maro hep Badiziant.

VII. — Ma ne z'eus ket a zour goulskoude ? ma n'eus den da rei ar Vadiziant ?

Doue, Hor Breudeur ker, a laka da dalvezout da Vadiziant ar garantez parfet a c'hell en em ziskwez e diou feson : dre ar verzerenti, dre ar c'hoant birvidik da reseo ar zakramant.

An den en oad, ar bugel a varv evit o Doue n'o deus ket ezom da veza badezet gant dour. O goad a gomz ouz Jesus-Krist skleroc'h eget ar zakramant e-unan.

Mes ar verzerenti ne ves gouzanvet nemet gant eun nebeud a dud. An den a c'hell kaout eun dra all da dalvezout da Vadiziant : ar c'hoant da reseo ar Vadiziant ; ar c'hoant-ze a ves ato roet gant Doue d'an eneou leal ha sentus ; ar c'hoant da veza unanet gant Doue ha salvet dre e vadelez.

Abalamour da-ze er C'hatekiz e lavarer ez eus tri seurt Badiziant : dre an dour, dre ar goad, dre ar c'hoant. Eus an tri, ar Vadiziant dre ar goad, ervez sant Thomas an doktor, eo a ve ar parfeta, rak ma z'a dounnoc'h da denna ar c'hras eus Passion Hor Zalver a zo evel renevezet dre ar verzerenti. Mes vertuz ar Vadiziant dre ar goad ne laka ket en ene ar merk lakeet gant ar Vadiziant dre an dour. Ar Vadiziant dre c'hoant ne ro ket ive ar merk-ze. N'eus nemet ar Vadiziant dre zour o rei anezan.

Ar vugale maro hep reseo hini eus an tri seurt Badiziantze, n'ez aint ket d'ar Baradoz. Setu punision ar pec'hed orijinel a zo en o ene. Ne c'hellint ket eta gwelet Doue evel

em'an, en e c'hloar. Mes n'o dezo ket a boaniou da c'houzanv, rak ne veritont ket beza kastizet. Ne z'eont ket d'ar Baradoz, abalamour n'int ket savet betek ar vuez dreist-natur ; ne c'hellont ket kaout eun eürusded dreist-natur, mes hepken eun eürusded naturel ; anaout a raint Doue mes gant eur spered ne velo nemet eul lodennig vihan eus brasder ha kaerder an Otrou Doue. Setu petra lez karantez Doue ac'hanomp da gredi.

Ar Vadiziant hep solanite ; al lidou roet goude ar Vadiziant *(Ondoiement)*.

VIII. — Lavaret Hon deus deoc'h, Hor Breudeur ker, pegement a stad a ra an Iliz eus al lidou santel a zo oc'h heul sakramant ar Vadiziant. Ne ro aotre d'o lezel a gostez nemet dioc'h ret, evel pa ves ar bugel e danjer da vervel. Ma teu ar bugel da barea, e ranker rei dezan al lidou a zo bet lezet a gostez.

An Iliz a c'hoanta e ve roet ar Vadiziant gant solanite. Gedal arok rei al lidou a zo eun dra ne dlefe beza gwelet nemet eur vechennig an amzer. En hon eskopti siouaz ! ar c'hiz a zo deuet da c'houlen re aliez ar Vadiziant hep solanite. Ha diez e kavomp bep tro rei dispanz evit eun dra a ve ken ez d'ober evel ma c'houlen an Iliz. Peurliesa an abeg roet eo n'em 'an ket ar paeroun pe ar vaerounez er ger. Mes n'o dije ken nemet beza paeroun pe vaerounez dre *brokuration*, hag e vijent, e gwirionez, paeroun pe vaerounez, el lec'h pa ne deuont nemet goude ar Vadiziant, n'int mui kemeret gant an Iliz evit paeroun pe vaerounez, n'o deus netra da velet var ar bugel.

Ar veleien a boanio da zisplega an traou-ze dirak an dud fidel evit o distrei diouz eur c'hiz a dlefe beza torret. Lavaret a raint d'ar gerent, ma z 'eo bet badezet o bugale hep solanite, eo eun dever a goustianz evito goulen ober al lidou santel dindan tri miz. Al lidou-ze, memes roet goude ar Vadiziant, a zo c'hoaz talvoudus, ar pedennou da gas kwit an drouk-spered hag ar pedennou all. « Daoust ha ne veler ket

e talc'h an drouk-spered galloud var skianchou ar re vadezet p'e gwir e ves avechou bugale maleürus touellet gant an drouk-spered goude o Badiziant hag arok an oad a rezoun, hag hiniennou a ves taget abred gant visou ha plegou fall digaset gant an drouk-spered » (1) !

Penos neuze kompren e c'helfe c'hoaz famillou kristen gedal betek ar Pask kenta arok goulen ma vo peurachuet evit o bugale lidou ar Vadiziant ? Bez ez eus var ar poent-se da sklerijenna ar gatoliked ha da ziskwez dezo ne anavezont ket o dever.

Lezit Ac'hanomp da lavaret deoc'h c'hoaz, Hor Breudeur ker, e tleer beza sioul en iliz epad ar Vadiziant. Deiz ar Vadiziant a zo eun deiz a c'houel evit eur famill, mes a c'houel santel. Eun dra fall kenan eo ober trouz ha kemeret plijadur evel da festou ar bed. Mat eo e teuffe kalz kerent ha mignoned, ma teuont gant feiz ha devosion, ma chomont sioul, ma selaouont ar pedennou a lavar ar beleg. Ober dishenvel a ve mankout da zoujanz d'ar zakramant. Ar gerent a dle toler evez var gement-man ha pedi hepken da zont d'ar Vadiziant an dud a zo goest da gompren pebez tra santel a dremen er men-fount.

Ar paeroun hag ar vaerounez. An hanoiou Badiziant.

IX. — Ar gerent ive eo a dle choaz ar paeroun hag ar vaerounez o deus eur garg vras epad lidou ar Vadiziant. Ar paeroun hag ar vaerounez a zo evel testou d'ar bugel epad em'an o c'henel d'ar vuez dreist-natur ; testou int evit ar promesaou a ra ar bugel hag an deveriou en dezo evel kristen. An Iliz a gemer ar paeroun hag ar vaerounez evit gwardou ar bugel var ar pez a zell ouz e vuez kristen. Dont a reont da veza kar dezan hag ive d'e dad ha d'e vam. Etre an hini a zo o vadezi, n'eus forz piou eo, hag an hini badezet ez eus ive kerentiez, hag an dud fidel a dle gouzout e ra ar gerentiez-ze eun ampechamant da reseo sakramant ar Briedelez.

(1) Kardinal Pi, I, 540.

Evit en em denna mat eus eur garg ken uhel eo ez kompren e tle ar paeroun hag ar vaerounez beza choazet gant evez. Skler eo e ranker lezel a gostez an heretiked, ar juzevien, an dud divadez, an dud hep relijion, an dud a ren eur vuez fall. Ar famill ne dlefe kemeret nemet kristenien a heul o relijion. Deread eo ive lezel a gostez ar vugale a zo re yaouank.

Unan eus an traou o deus d'ober ar paeroun hag ar vaerounez eo rei d'ar bugel eun hano pe veur a hini. Ret eo choaz etouez hanoiou ar Zent eus an Nenv. An hanoiou-ze a vo lavaret gant ar beleg epad lidou ar Vadiziant. Da c'houde e vezint skrivet var gayer an iliz ha var gayer ar famill. Marteze ne ves ket ato tolet evez awoalc'h da joaz an hanoiou da rei d'ar bugel. Dalc'hit da c'hiziou ho famillou, Hor Breudeur ker, ha da c'hiziou ho pro. Ar Zent koz, patroned ho parreziou, a dle kaout ar renk kenta. Na glaskit ket hanoiou farsus tennet eus leoriou a zo varno istoriou ha kontchou. Gwella ho peus d'ober eo kemeret ato unan eus an hanoiou a zo var roll ar Zent. Ho pugale o dezo evelse patroned santel a c'hellint da bedi e-doug o buez evit beza eveldo fidel bepred d'al lezen gristen.

Brasa dever ar gerent, brasa dever ar paeroun hag ar vaerounez.

X. — Brasa dever ar gerent kristen ha brasa dever ar paeroun hag ar vaerounez eo beilla var ar bugel evit ma tougo ennan ar Vadiziant e oll frouez. Hir kenan e ve displega kement a c'houlen Doue diganto. Eun dra a ves aliez digaset deoc'h da zonj gant ho peleien, hag en ober a dleont heb ehan, eo an deskadurez kristen. Ret eo poueza adarre aman var gement-se, evit lamet digant ar gerent pep digarez da zilezel o deveriou ha da vont enep mad ar bugel, mad ar famill, mad ar vro. An Tad Monsabre, e kador Iliz-veur Paris e 1883, a gomz evelhen. Selaouit mat :

« Soujint e Badiziant ho bugale evit gouzout peseurt deskadurez rei dezo. Abred grit dezo anaout Doue en deus roet

d'o eneou ar vuez dreist-natur, evit ma c'hellint, abred, e garet hag e zervicha. Dre ma kreskont, preparit anezo d'o deveriou kristen. Klaskit evito mistri a gendalc'ho er skol an deskadurez o deus resevet en o famillou. Tolit evez ouz ar ger *neutr*, rak gant ar ger-ze e klasker mouga rebechou ho koustianz hag ho trompla. Rak skler eo evit an oll e teu ato ar skol hep Doue da veza eur skol enep Doue. — Ar vugale o deus resevet diganeoc'h o goad hag o feiz a zo deoc'h arok beza d'ar vro ; ne c'heller ket o lamet diganeoc'h hep mont enep gwiriou an tad a zo ar zoursen hag ar men-diasez eus pep galloud er vro. Lavarit 'ta heb aoun oc'h ar mistri, ha da gement hini a c'hoantaio sevel ho pugale hep komz dezo eus ar grasou o deus bet digant Doue hag eus o deveriou en e genver, diskleriit a vouez uhel : « *Non possumus :* Ne c'hellomp » ket o rei deoc'h. Komz a rit deomp eus talvoudegez an des- » kadurez, eus deveriou ar sitoyan : Koll a rit hoc'h amzer. An » deskadurez a zo eun dra gaer, mes ni a zonj deomp eo eun » dra danjerus ma n'eo ket reizet gant ar relijion. Mont var » arok a zo mat ; mes gwella zo, a zonj deomp-ni, eo mont » var arok gant ar relijion, gant ar zantelez evit miret an ene » diouz an danjer d'en em staga re ouz madou ar bed-man. » Kement ha muioc'h eget n'eus forz piou ni a fell deomp e » ve hor bugale tud honest, goest da ober vad d'o bro ; mes » seulvui e vezint kristen, seulvui e vezint tud vat, tud honest. » Sonjit eveldomp-ni ma fell deoc'h e ve fiziet ennoc'h eul » loden eus hor galloud varno » (1).

Promesaou ar Vadiziant.

XI. — Kaout a ra deomp, Hor Breudeur ker, Hon deus komzet deoc'h pell awoalc'h eus Badiziant ho pugale. Daoust ha ne ve ket mat komz ive eus hoc'h hini ha goulen diganeoc'h ha c'hwi zo bet fidel da bromesaou ho Padiziant.

Diskwez a rit pegement a zoujanz ho peus evit ar Vadiziant. E bro gatolik ebet, nemet en Itali, ne ve kavet mein-

(1) Monsabré : Koraiz 1883.

fount ken kaer, ken brao kizellet hag e bro Breiz. An estranjourien a deu da Vreiz a jom souezet o velet traou ken kaer.

Ni garfe gellet lavaret ive dezo : « Bezit souezet muioc'h c'hoaz o velet pegen kaer eo an eneou a zo bet santifiet er mean-fount, pegen fidel int chomet da bromesaou o Badiziant. »

Goulen a reomp diganeoc'h, Hor Breudeur ker : « Hoc'h eneou, ha fidel int ato evel ma tlefent beza da bromesaou ha da c'hrasou ar Vadiziant » ?

Breman ez eus 200 vloaz, eur missioner eus Breiz, an den eürus Grignon eus Monfort, en em glemme abalamour er vro el lec'h ma laboure, eur vro gristen goulskoude, nebeut a eneou a yoa e gwirionez fidel da bromesaou o Badiziant. Hag e lavare varlerc'h sant Aogustin : « Ar bromesa-ze eo ar vrasa a c'helfemp ober hag an necessera evidomp. Ha goulskoude piou a zalc'h mat d'ar bromesa-ze ? Daoust hag an oll gristenien, koulz lavaret, ne vankont ket da veza fidel da Jesus-Krist ? Penos e c'hoarvez kement-se nemet abalamour ne zonjont ket e promesaou o Badiziant, abalamour ma ankounac'haont ar pez en deuz lavaret en o hano o faeroun hag o maerounez » (1) ?

Petra en dije gellet lavaret ar missioner-ze ken hardiz, ma en dije gwelet ar Franz, daou vloaz a zo, o trei kein da Zoue hag o rei da velet pep seurt skwerion fall ? Petra en dije gellet lavaret eus Breiz zoken a ya hirio dre hentchou ken dishenvel eus hentchou ar re goz ? Petra lavarfe hirio c'hoaz, daoust da gement a zakrifisou din eus amzer ar verzerien, daoust da gement a garantez, a vertuziou, a bedennou, daoust da gement a boan kemeret evit dalc'her unaniez santel etouez an dud, daoust d'an nerz-kaloun a ziskwes ar famillou e kaou, nerz-kaloun ken bras hag hini ar zoudarded var an dachen a vrezel ; petra c'helfe lavaret eus buez ar zoudarded, daoust ma z'eus an darn vrasa anezo o veva mat hag oc'h ober pli-

(1) *An Devosion*, eil loden, pennad II, art. 2.

jadur deomp dre o buez kristen ; petra c'helfe lavaret eus ar re all, daoust ma z'ens kalz o labourat evit gloar Doue hag evit o bro ?

Ar Vadiziant he deus douget frouez, roet nerz-kaloun. Ra blijo gant Doue e ve hor buez evel ma c'houlen ar Vadiziant, buez ar re a zo o tifen douar ar vro ouz an enebourien, ha buez ar re a zo er ger, evit ma plijo da Zoue ar poaniou a c'houzanvomp evit silvidigez ar vro ha ma vo gwelet o kreski ar vuez kristen, ar garantez evit ar vro hag an arme, ar furnez da zilezel ar vesventi, al labour, an espern, dre an doujanz d'Hor Zalver ha d'e Iliz.

D'ar re a ves badezet p'int deuet en oad e ves lavaret e rank hiviziken pep tra beza nevez en o buez, da lavaret eo kristen. An daou c'her a zo ar memes tra evit kalz tud. Beza gwir gristen ha beva e gwir gristen a zo siouas eun dra nevez zoken etouez katoliked oajet hag e c'hellont anzav, goude meur a vloaz Badiziant, n'en deus ket goad Jesus-Krist gret enno ar pez a yoa dleet ha ne ouzont ket c'hoas beva ervez ar feiz, evel ma ra an den just eus ar Skritur Sakr, ne ouzont ket sonjal, barn evel a c'houlen ar feiz, ober ervez he gourc'hemennou, evit na vo ket dishenvel o oberou diouz o c'hredennou. Ho pedi a reomp da zalc'her ato sonj eus ho Padiziant ha da renevezi aliez a greiz kaloun ar promesaou-ze, d'o ober breman hoc'h unan evel m'o reas gwechall evidoc'h ho paeroun hag o maerounez.

Da zeiz ho Pask kenta, da zeiz ho Konfirmasion ho peus renevezet ho promesaou ha lakeet anezo dindan skoazel ar Verc'hez Glorius Vari. Ne c'hellec'h ober netra gwelloc'h. Hiniennou a gred eo bet badezet ar Verc'hez Vari he-unan gant he Mab divin. An dra-ze a ve eur rezoun muioc'h eviti da veilla evit ma talc'ho mat he bugale da bromesaou o Badiziant. Kalz ac'hanoc'h a reseo hano Mari ouspenn eun hano all da zeiz o Badiziant. Hag eus an Nenv he ra en hor c'henver he labour a vaerounez a anaves hag a gar gwelloc'h eget

n'eus forz piou. Bezomp fidel d'He fedi, en em lakomp dindan he skoazel, greomp plijadur dezi o talc'her mat d'hon deverion kristen, ha goulennomp diganti ar grasou hon deus ezom evit kendalc'her var an hent mat.

Pedomp ive evit ar vro. Pa gomzer eus Badiziant ar Franz e Reims, n'e ket eur ger goullo a lavarer, mes eun dra a zo c'hoarvezet e gwirionez. An eskob a vadezas ar roue payan Klovis hag e zoudarded ne vele ket marteze d'ar poent-se pegen bras tra a ree. Mes abaoue eo bet gwelet dre istor ar Franz en doa Doue tolet e broteksion var ar vro epad m'edo gras ar Vadiziant o tisken var ar roue Klovis. « Me a vadez ac'hanod en da ene hag en ene da bobl, en da vuez da zont hag en hini ar Franz evit ma lezi a gostez, a dreuz ar c'hantvejou, da grisder a-wechall, hag evit ma teski kas dre ar bed, gant kroaz da Zoue, ar virionez, ar justiz, an oll vertusiou kristen. Me da ziwallo keit ha ma vezi fidel d'ar Vadiziant a resevez. »

Mes, Hor Breudeur ker, ar Vadiziant resevet gant-ar boblou ne ro ket ar merk, ar c'harakter a reseo an dud. Ar merk-ze a c'hell beza kollet. D'ar boblou eo d'en difen, d'en skriva skleroc'h ma teu da veza diez da velet, d'en renevezi ma teu da veza lamet. Ha setu aze eul labour d'ober, eul labour ken necesser ha ma z'eo diframma douar ar vro eus daouarn an enebourien. Ni en em lakaio d'al labour-ze evel gwir gatoliked ha gwir Francizien. Ni en em vodo, en em stardo an eil ouz egile en-dro da groaz Jesus-Krist evit dalc'her ar Franz en he zav o lakat anezi da renevezi promesaou e Badiziant.

Ar Verc'hez Vari a oue ive maerounez d'ar Franz evel m'eo bet deomp-ni. Hag en deiz-ze he teuas da veza Rouanez ar Franz. Pedomp anezi da rei d'he fobl ar grasou a roas gwechall ma vo dizale trec'h d'he enebourien ha ma tistroio d'ar giziou kristen a reas anezi ken bras ha ken kaer gwechall.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Kathedral ;

Goude beza pedet Doue,

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Digas a reomp da zonj d'ar gristenien eo red ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz ha miret lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a verk e rank kement hini en deus 21 vloaz grêt yun epad ar C'horaiz bemdez nemet d'ar zul, hag ar re a zo en oad a skiant chom hep drebi kig epad ar C'horaiz.

Artikl II

Abalamour d'an otre resevet digant Hon Tad Santel ar Pab, e permettomp, epad ar C'horaiz-man, d'an oll gristenien eus hon eskopti en oad du yun drebi kig : 1° d'ar zul, d'an oll brejou ; 2° d'ar pred brasa d'al lun, d'ar meurs, d'ar yaou, d'ar zadorn (nemet sadorn an Daouzek-Diziou, 18 a Veurs, hag ive yaou ha sadorn ar Zizun Zantel).

An dud n'emaint ket e tro da yun abalamour d'o oad, d'o zempladurez pe d'o labourou tenn, a c'hell debri kig bep pred d'ar pevar dervez euz ar zizun merket huelloc'h. Difennet eo, epad ar C'horaiz, zoken da zul, debri kig ha pesked er memes pred.

Artikl III

Abalamour d'ar memes otre e permettomp kemeret amân, lez, fromaj-lez epad ar C'horaiz, zoken d'ar pred diouz an noz.

Viou a c'heller debri bemdez nemet deiz Guener ar Groaz; evelato ar re o deus da yun ne c'hellont ket debri viou d'ar pred bihan dioc'h an noz.

Permetti reomp lakaat *gress* (soa, lard) e lec'h amân evit prepari ar boued, d'an deiziou ma zeus difen da zrebi kig, nemet eun dervez hepken : da Vener ar Groaz (1).

Artikl IV

An Otronez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superiored hag Omonierien ar c'houenchou pe skoliou, ar veleien evit ar re zo o kofez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permetti drebi kig meur a vech bemdez d'ar re o devezo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Abalamour d'eun otre deuet deomp eus Roum d'an 9 a viz Ebrel 1910, e permettomp debri kig bep sadorn epad ar bloaz-man, nemet da zadorniou ar pevar amzer hag ar zadorniou all e ve merket ive yun enno abalamour d'eur gouel bras.

Artikl VI

Abalamour d'eun otre all eus an 9 a viz Ebrel 1910, e permettomp debri kig da c'houel sant Mark ha d'ar Rogasionou.

(1) Evit ma vo skler an traou, E tiskleriomp n'ez eus menek en artikl-man nemet eus soa, lard, gress : arabat eo kredi ez eus konje da gemeret kig moc'h pe kig all, nag ar pez a denner eus ar c'hig o woaska anezan, na ken nebeut souben gret gant kig moc'h pe kig all.

Artikl VII

Ervez m'eo merket e Liziri Hon Tad Santel ar Pab, ar gristenien o devezo bet an dispansou merket hueloc'h a zo pedet d'ober en o lec'h oberou mat ha dreist oll aluzennou ervez o danvez.

O fedi a reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vezo roet d'an Otrounez Personned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef grêt evit o reseo ha digasset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Artikl VIII

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen a lavaro bep sizun eus ar C'horaiz 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskobti.

Artikl IX

Permetti reomp rei benediksion ar Zakramant goude ar pedennou e ves grêt, d'ar pardaez, e darn eus a ilizou ha chapeliou Hon Eskobti.

Artikl X

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskobti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl XI

Ar gest evit an Douar Zantel, goulennet start, evel ma c'houzoc'h, gant an Tad Santel ar Pab, a vezo grêt evel em'an ar c'hiz, da Vener ar Groaz.

Artikl XII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskopti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl XIII

Goulen a reomp start ma vezo, evel m'eo bet merket guechall, grêt ar gest evit Diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl, hag ar gest evit ar Patronachou ha kelç'hou studi da c'houel ar Rosera.

Eur gest evit emzivaded ar brezel a vo gret d'an oll offisou en oll ilizou ha chapeliou da zul Bleuniou.

Rekoumandi reomp ive d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katolik* hag evit skoliou kristen an Eskobti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

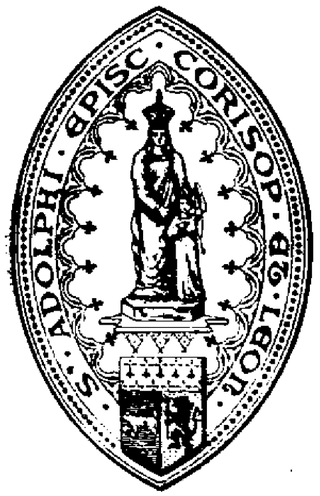
Artikl XIV

Alia reomp an dud fidel da heul mat ar pedennou Hon deus gourc'hemennet evit amzer ar brezel ha da ginnig da Zoue o c'hommunionou, o fedennou, o oberou mat evit m'he dezo ar Franz ar gounid ha ma teuio buhan ar peoc'h.

Goulen a reomp ive digant pedi kalounek evit ar Pab pa ves kanet an oremus arok benediksion ar Zakramant ; sonj o dezo en deus Beneat XV diskwezet eur garantez a dad evit ar Franz hag evit an dud ken niverus a zo bet lakeet e kaon gant ar brezel.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlec'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zuliou varlerc'h.

Roet e Sant-Joseph, Kemper, dindan Hor ziel ha siel Sekretour bras an Eskobti, da c'houel sant Mathias, 25 a viz C'hwevrer 1916, da genver an deiz m'Homp bet sakret eskob.



† ADOLPH,
Eskob Gemper ha Leon.

Dre urz an Otrou 'n Eskob :

J.-M. PILVEN,
Chaloni a enor,
Sekretour jeneral an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, mouller an Eskobti.

N° 68 bis.

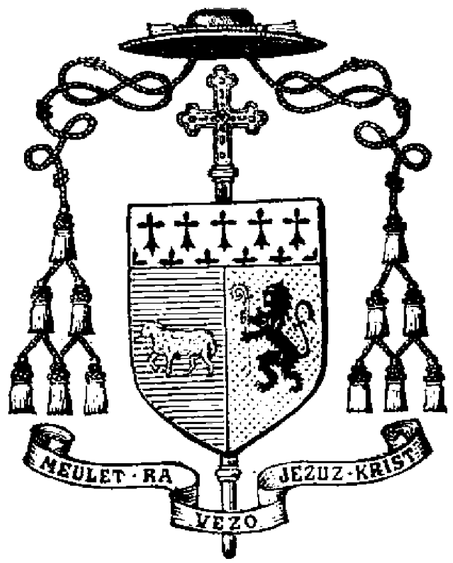
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

divarbenn e Veach e Roam

HA KEMENNADUREZ

EVIT AMZER ZANTEL AR C'HORAÏZ, 1917



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI

11 fev. 1917

№ 68 bis.

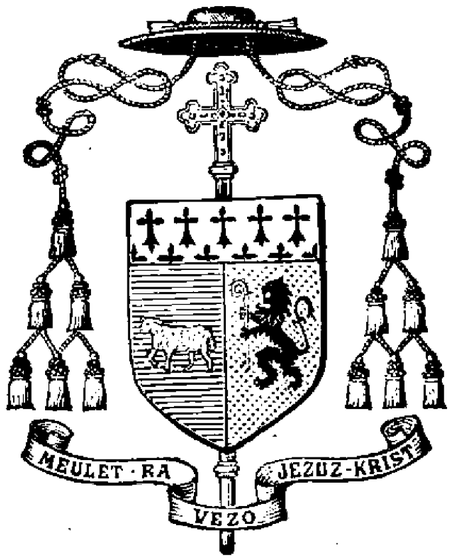
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

divarbenn e Veach e Roam

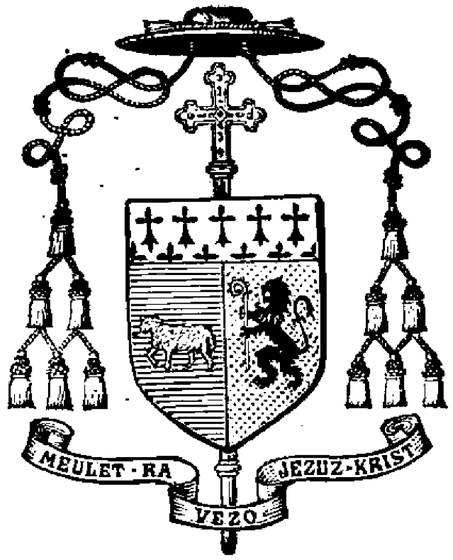
HA KEMENNADUREZ

EVIT AMZER ZANTEL AR C'HORAÏZ, 1917



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI

1917



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskobti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus-Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

I. — O tizrei eus Hor beach e Roum, el lec'h omp bet ol taoulina e kichen beziou an Ebestel, eo e skrivomp deoc'h er bloaz-man Hon Lizer evit ar C'horaiz ; hag e raimp deoc'h vad ha plijadur, er gouzout a reomp, o komz el Lizer-man eus Roum hag eus an digemer gret deomp gant Hon Tad Sante ar Pab.

Ato pa z'er da Roum e ves skoet an ene. Epad an amzer brezel e ves muioc'h c'hoaz pa zonjer en amzer goz, p'edo Roum c'hoaz payan ha pa deuas enni ar gristenien genta. E

Roum e kaver ato kenteliou ha grasou evit an ene hirio evel en amzer dremenet.

Mes, daoust ma teu er spered ar zonj eus an amzer goz, eun Eskob a ya da bardonna da Roum ne c'hell ket ankounac'hat e vro e brezel hag e eskopti e kaon. Epad m'edomp pell diouzoc'h, Hon deus kendalc'het da gaout sonj ac'hanoc'h ha da bedi evidoc'h. Oll e vezec'h ato en Hor spered hag en Hor c'haloun pa zeamp da zaoulina en ilizou, ha da stoui Hor penn dirak Hon Tad Santel ar Pab a velemp evit ar vech kenta.

Er gouzout a rit, Hor Breudeur ker, eun dever eus Hor c'harg eo Hor galve da Roum. Bep pemp bloaz eun Eskob en deus urz da vont da Roum. An Iliz, ato fur e kement a c'hourc'hemen, a c'hoanta gwelet an oll Eskibien o vont bep an amzer da startat o feiz hag o aked en eur bedi dirak relegou an ebestel sant Per ha sant Pol hag o tigeri o c'haloun d'an hini a zalc'h var an douar plaz Hor Zalver Jesus Krist.

Ha zoken, goude ma ne vije ket bet eun dever eus hor c'harg, penos n'Hon dije ket c'hoanteet mont erfin da gaout ar Pab-ze en deus kroget e stur an Iliz en eun amzer evel n'eus ket bet c'hoaz marteze var an douar, ha goulskoude, e kreiz kement a drubuillou, dirak kement a boblou e brezel, poblou ne roont ket o fisianz dezan, ne ehan abaoue an deiz kenta da zougen, hep koll e nerz, ar bec'h ken pounner eus e garg a Bap, da zellet heb aoun ouz an oll afferiou diez da zirouestli, da rei sikour d'an oll boaniou, da zisplega komzou Doue d'ar boblou ha d'ar re a zo en o fenn, gant eun nerz, eul lealded hag eur garantez din eus an amzer goz.

Dre ar bed oll, abaoue daou vloaz, ez eus bet skignet pep seurt geier eneb ar Pab hag ar pez a rea, gant tud kounnaret outan. Fisianz Hon deus n'ho peus ket kredet ar geier-ze nag ehanet da gaout er Pab ar fisianz a dle bugale da gaout en o zad. Ar pez a z'it da glevet a lakaio c'hoaz da greski, evel a gredomp, an anaoudegez vat hag ar garantez ho peus bet ato

evit Vikel Jesus Krist hag Hon deus diskleriet en hoc'h bano d'ar Pab Beneat XV.

Da genta e komzimp deoc'h eus ar pez a zo bet lavaret etrezomp divarbenn an eskopti.

II. — Tri dervez goude digwezout e Roum omp bet resevet gant ar Pab, d'an 24 a viz Du, eiz vloaz deiz evit deiz, heur evit heur, abaoue m'oamp bet resevet gant ar Pab Pi X d'Hor beach kenta e Roum.

Anaout a rit ar Pab nevez, Hor Breudeur ker. En oll gazetennou eo bet lakeet e skeuden a zo breman anavezet mat dre ar bed oll. N'eo ket bras a gorf ; e vizaj a zo bizaj eun den boazet d'ober pinijen, e zaoulagad a zo leun a vuez hag a deu da lugerni epad ma ves o komz gant unan bennak ; digemeret a ra an dud gant ar vadelez ar vrasa hag ive evel ma oar ober eun dijentil a renk uhel. Ken ez eo kaout evitan karantez eget doujanz. E galleg eo e komze ganeomp. Souezet oamp o velet pegen ez, pegen skler oa e gomzou, pegen fur, pegen uhel, o velet pegen gwiziek oa var an dud ha var an traou, penos e varne anezo o sevel ato dreist an douar hag o sonjal en Otrou Doue. Ar pez en deus skoet ac'hanomp dreistoll eo gwelet pegen bras eo e galoun.

Dre ar galoun eo e teu he oll nerz da c'halloud ar Pabed. O galloud a zo harpet var gomzou an Aviel : « Te a zo Per *(men)*, ha var ar men-ze me a zavo va Iliz... Me a roio d'id alc'hwesiou rouantelez an Nenv. » Setu aze komzou skler a dle beza ato e spered an oll veleien hag an oll dud fidel. Mes goude ar c'homzou-ze e tleer lavaret ar c'homzou all a c'houlen digant ar Pabed karet Jesus Krist ha karet e Iliz : « Per, karet a rez ac'hanon ?... Ro boued d'am denved, ro boued d'am danvadezed. » Ar Pab en deus da velet var an Iliz a-bez, ne c'hell ket fazia, sklerijennet eo gant Doue e kement a ra ; grasou, nerz a reseo eus an Nenv evit ma karo Jesus Krist en e Iliz, ma c'houarno an Iliz gant furnez en eur garet

anezi, ha ma roio e vuez eviti ma z'eo ret, evel m'o deus gret ar Pabed en tri-c'hant vloaz kenta eus an Iliz ha meur a hini all goudeze.

Rak-se an oll Babed vraz a zo bet var Gador Sant Per o deus dre o buez diskwezet e komprenent komzou sant Per : « **Otrou**, gouzout a rit e karan ac'hanoc'h ». Ar Pabed a zo bet en amzeriou diveza o deus, evel a ouzoc'h, gret evelse. Anaout a rit o istor hag e c'helloc'h rei testeni dezo. Ar zonj-ze a deue en Hor spered p'edomp er chapel dindan an douar e kichen Kofesion sant Per, pa dolemp hon daoulagad var ar skrid lakeet var bez ar Pab Pi X, ar Pab diveza maro : « *Pius PP. X — Pauper et dives — Mitis et humilis corde — Rei catholicæ vindex fortis — Omnia in Christo instaurare satagens — Pie obiit die XX Augusti 1914.* — Pi X, Pab — Paour ha pinvidik — Habask hag izel a galoun — Difennour nerzus an Iliz katolik — En deus klasket renevezi pep tra e Jesus Krist — En deus gret eur maro santel d'an 20 a viz Eost 1914. » Daoust ha n'eman ket merket en tam skrid-ze e oll garantez a dad ? Daoust ha n'eus ket a c'hoant dija da gas dezan an enoriou a c'hed digant e vugale, ha da bedi anezan d'e dro evit an Iliz en deus karet hag evit ar Franz en deus benniget ?

Kaloun ar Pab Beneat XV a vo evel kaloun ar Pabed a zo bet en e raok. Tud dallet o spered gant ar gasoni o deus c'hoanteet lakat da gredi n'oa ar Pab nevez nemet eun den gwiziek var an afferiou, eur spered lemm evit barn traou an douar, eun den a ouie trei brao eul lizer da c'houlen ar peoc'h, ne ziskweze karantez nemet dre finesa ; eur spered dispar, mes eur galoun hep karantez. Evidomp-ni, Hor Breudeur ker, Hon deus, dreist pep tra all, klevet kaloun ar Pab o lamet gant tan ar garantez.

III. — A vec'h edomp dirazan ma komze deomp ac'hanoc'h, nan evel eur mestr garo a c'houlen eüna dezan koun-

chou, mes evel eun tad karantezus a gemer perz e poaniou e vugale. Ennoc'h oll e sonje, en ho soudarded, martoloded, en ho tiegesiou goullo pe e kaon, en ho labourou diesoc'h eget epad amzer ar peoc'h daoust ma z'eus muioc'h a ezom anezo ; klevet a reas gant joa komz euz ho vertusiou a deu da greski gant ho poaniou, eus an traou kaer gret gant soudarded Breiz-Izel a ziskwes kement a feiz hag a nerz-kaloun hag o deus savet enor hor bro uheloc'h eget n'eo bet biskoaz, uheloc'h zoken eget ar pez a reas Roum en amzer goz. Varnoc'h ha var ho famillou eo e lenvas pa lennas dirazomp al Levr a enor a zo merket ennan hanoiou ar veleien pe gloareged eus hon eskopti o deus resevet ar groaz a enor pe a zo bet lazet, a zo eet eus an aoter var an dachen a vrezel hag eus an dachen a vrezel d'an Nenv ; lenva a reas pa gleve ac'hanomp o lavaret pegement eus ar veleien chomet er parreziou a yoa maro dija, lazet gant ar skwisder, al labour re denn o doa da ober. Mes ma z'oa glac'haret, ne golle ket fisianz. Eveldomp e onie ervat eo goest ar famillou a ro kalz bugale da zifen ar vro da rei ivez kalz beleien da zifen an Iliz, hag e vezo ato eun enor evidoc'h rei ho pugale da Zoue evit na vanko morse e Kerne, e Leon nag e Treger eosterien e park an eneou. Ha varnoc'h, Hor Breudeur ker, e lakee da zisken e vennoz hag e bedennou.

Evelato n'edo ket hep beza enkrezet. Gwelet a ra pegement a zanjer a zo hirio evit an eneou. An danjer brasa n'eo ket an niver bihan a veleien chomet er vro, mes setu aman petra eo : kalz a zo, skanv a benn, hag a deu da ankounac'hat e peseurt amzer e vevont, ne ouzont ket ober pinijen, a zispign e plijaduresiou diskiant arc'hant an aluzen, ne fell dezo na labourat nag espern. Ar gwal-eur-ze, ma teuffe d'en em asten, a rafe muioc'h a zroug eget ar brezel. Ar Pab en deus lavaret deomp meur a vech epad m'edomp dirazan : « Prezegit d'an dud e tleont pedi, ober pinijen. Chom heb ober pinijen a zo trei kein da c'hrasou Doue. » Fisianz en deus ar Pab e vo gwelet o kreski epad ar brezel-man an devosion d'ar

Galoun Zakr hag e kompreno gwelloc'h an eneou kristen lezen ar boan ha lezen al labour.

Eur joa vraz en deus diskwezet p'Hon deus diskleriet dezan e chomit, an darn vraz ac'hanoc'h, fidel d'ho feiz ha d'ar vertuziou a c'houlen ar feiz, e ouzoc'h pedi, sakramanti, braz ha bihan, e teuit a vandennou da bardouna da ilizou ar Verc'hez ha santez Anna, ha ne skwizit ket da bedi daoust pegeit e pad hon trubuillou.

IV. — Klevet en deus ive gant plijadur komz eus Oberou an eskopti, eus an Union gatolik a dle beza evel ar greizen eus ar re all. Ha pedet en deus ac'hanomp d'ho meuli. Ne laka kemm ebet etouez an Oberou-ze, etouez ar re a yoa bet savet epad ar peoc'h hag ar re a zo savet abaoue ar brezel. Goulen a ra ma vezo lakeet enno oll buez ar feiz, goulen a ra diganeoc'h karet ho pro e Doue, rak ar garantez evit ar vro hag ar garantez evit Doue a dle beza unanet e ene eur c'hristen katolik.

Ret e vije bet komz dezan eus oll oberou an eskopti, rak peb hini anezo a verite beza benniget gant ar Pab. An amzer a vankas deomp. Mes komzet Hon deus dezan eus an Unaniez savet da zikour emzivaded ar brezel, rak ar Pab e-unan eo a c'houlennas diganeomp komz anezi.

Petra eo deuet da veza al lezen a yoa varnez beza gret evit emzivaded ar brezel ? Daoust ha gwiriou ar vam a zo anavezet evel ma tleont beza ? Daoust ha n'eus ket a zanjer evit deskadurez kristen ar vugale ? Ar beleg, ar mestr-skol kristen, daoust ha plaz o deus er c'homite a gomz anezan al lezen ? Siouaz ! Hor Breudeur ker, an oll draou-ze a reer breman ar peoc'h varno, mes ne ouzomp ket petra c'hoarvezo. Marteze, abenn ma tigwezo al Lizer-man ganeoc'h, e vo gret eun dra bennak. Ar pez a dleomp goulen eo ma labouro hon Deputeed katolik evel m'o deus gret ar Senatourien katolik, evit ma vezo gwellaet an artiklou ankenius votet gant ar Senat.

Ho petisionou, daoust ma n'int ket bet niverus awoalc'h, a zikouro kas al labour-ze da vat. Ho pedi reomp da zina c'hoaz petisionou, betek ma vo peurachuet al lezen.

N'euz forz petra c'hoarvezo, arc'hant ar vro ne c'hello morse sikour an oll ezommou. Ha rak-se an Unaniez savet en eskopti evit emzivaded ar brezel a c'hello rei an dourn da veur a famill hag a raio seul-vuioc'h a vad ma vezo brasoc'h an aluzennou a deuio dezi. Beteg vreman he deus dija gellet kaout sikour evit kalz bugale digant an Unaniez hanvet *Secours National*. Ar Pab, en deus kaset d'an Unaniez-ze eur zoum a zaou ugent mil lur, a zo eürus o klevet o deus ar vugale katolik o lod eus an aluzennou roet gant tud karantezus ar vro. Ho pedi a ra da labourat evit an Unaniez savet ganeomp en eskopti, d'or zikour da zalc'her an emzivaded en o famillou, da rei dezo eun deskadurez kristen ha da zeski dezo eur vicher evit ma ouezint en em denna.

An affer-man a zo par da hini ar skoliou kristen. Gouzout a rit petra zonj ar Pab eus kement-man. Aliez eo bet displeget deoc'h skler ho teveriou var gement-se. Hag eun dever a goustianz eo evidoc'h senti ouz ar pez a lavar ar re o deus da veilla var hoc'h eneou ha re ho pugale, eun dever eo evidoc'h en em zavetei ha savetei ho pugale. Ouspenn-ze ar vro ive ne vezo saveteet nemet gant kristenien. Ne ehanimp ket da rei deoc'h da glevet ar gwirionesiou-man ha da ziskwez deoc'h ho tever.

V. — O veza ma z'eus kalz eus hor beleien, hag ar re yaouanka, galvet d'ar brezel, an Oberou kristen euz an eskopti, dreist-oll ar re en em garge euz an dud yaouank, ne c'hellont ket mont en dro evel kentoc'h. Evelato Hon deus gellet lavaret d'ar Pab n'int ket maro an Oberou-ze, hag Unaniez ar Yaouankiz katolik he deuz gellet, dreist-oll vardro Brest, kendalc'her da labourat ha da ober vad.

Ar Pab a oar peseurt vad a c'hell ober an dud yaouank

hag e laka e aked d'o hentcha var o labour en Itali. Er Franz ez eus kement a ezom da veilla varno ha d'o hentcha. Ret e vo da genta deski dezo mat o relijion, rak kreski a ra niver an dud ne ouzont netra var ar relijion ; da c'houde, pa vezint desket mat, e vo goulennet diganto labourat da skigna endro dezo ar feiz kristen. Ret e vo ive, goulskoude, lavaret dezo sikour o breudeur er pez a zell ouz buez ar c'horf, rak an Iliz a c'houlen kement-se.

Lezit ac'hanomp, Hor Breudeur ker, da zisplega dirazoc'h eul lodennig eus ar c'homzou a zo bet etrezomp. Kaout a reot enno eur gentel a ziskwezo deoc'h penos e ranker, ervez c'hoant ar Pab, en em rei d'an oberou a drugarez.

An hini en doa savet ar « Sillon », eur gwir gristen gatolik evel a ouzoc'h, a yoa bet, var a lavaret, o kaout ar Pab, hag a vije bet aliet gantan d'en em rei adarre evel gwechall d'e labour. Kals eus e vignouned a zonje oa chenchet ar pez a yoa bet gourc'hemennet gant Roum divarbenn ar « Sillon », ha dioc'h klevet anezo o kozeal, oa eun dra bennak a nevez.

Komzet Hon deus d'ar Pab eus kement-se, mes dija oa deuet betek ennan eun ekleo bennak. Respount a reas deomp frez : « Resevet am eus Marc Sangnier gant madelez. Lavaret am eus dezan : « Dalc'her a ran d'ar varnedigez douget gant » ar Pab Pi X. Mes kement-se ne vir ket ouzoc'h d'en em rei » d'an oberou katolik, gant ma reot anezo a-unan gant an » Eskibien ha renet ganto. » Meur a vech, ar Pab en deus lavaret deomp ar memes tra, e komzou skler : « Bez e tleont beza renet gant an Eskibien ». Kement-se eo en doa lavaret ive ar Pab Pi X e fin e Lizer var ar « Sillon », pa skrive e c'helle beza kendalc'het Unaniez ar « Sillon » en eskoptiou, gant ma vijent renet gant an Eskibien. N'ez eus eta chenchet netra en doare merket gant ar Pab evit labour an dud fidel er pez a zell ouz mad an ene ha mad ar c'horf.

VI. — Neuze Hon deus digaset da zonj d'ar Pab eus an Otrou de Mun, depute koz bro Leon, ken brudet ha ken doujet.

« Ah ! eme ar Pab, tud hoc'h eskopti eo a hanve anezan da zepute ? Eur c'holl braz ho peus gret hag ar Franz ive. Rak bez ez oa eur gwir gristen katolik. Petra eo deuet da veza ar C'helc'hou savet gantan ? » — « Tad Santel, abaoue ar brezel ne c'hellont ket labourat evel kentoc'h, mes fisianz Hon deus e c'hellint adarre, pa deuio ar peoc'h, dougen frouez evel gwechall, lakat etouez an dud unaniez, karantez, lealded. Kristenien ar C'helc'hou-ze ha re Konferanson Sant Visant a Bol a zo bet ato hor gwella kristenien, ar re a laboure ar muia evit gloar Doue ha mad an Iliz. En o zouez eo bet savet eur c'halz eus ar re a zo en hon Oberou katolik, hag endro dezo e skignont tan ar garantez a zo en o c'haloun hag e lakeont re all da labourat eveldo. »

Goudeze eo Hon deuz komzet d'ar Pab eus Syndikajou al labourerien-douar a blije kement d'an O. de Mun. Meur a hini eus an dud a galoun a yoa en o fenn a zo kwezet var an dachen a vrezel e kreiz ar stourmad, mes ar re a jom o deus diskwezet eo c'hoaz beo ar Syndikajou hag o deus savet eur skol evit ar zoudarded mac'hagnet, ar re divar ar mez. An dud divar ar mez a ranker da zikour evel ar re a labour er c'heriou. An eil rum hag egile a laka ar bara da greski evel ma reas gwechall Hor Zalver. An dud a ya muioc'h mui bemdez da labourat er c'heriou. Mes eus an douar eo e teu ar bara. Ra vo eta var ar mez, pa deuio dizale ar peoc'h, labourerien niverus ha kalonek evit lakat an douar da zougen frouez puill. Al labourerien divar ar mez o deus difennet douar ar Franz var an dachen a vrezel. Ra jomint fidel d'o micher, ar zantela, ar gosa eus an oll vicherou, an hini a zo meulet en Testamant Koz, an hini a zo bet meulet ive gant Hor Zalver !

Ar Pab a gave mat ar pez a lavaremp hag a c'houlennas : « Daoust ha maro ez eus re all eus kannaded katolik hoc'h eskopti ? » — « Meur a hini, Tad Santel. Pa deuio ar mare

da henvel re all en o lec'h, e c'hoanteomp gwelet an elektourien katolik eus peb opinion oc'h en em unani etrezo evel katoliked evit rei o moueziou d'ar c'hannad katolik a vo ar surra da veza hanvet. » — « Netra furroc'h, eme ar Pab. Ra zenio Doue d'ho sikour. »

VII. — Evel a velit, Hor Breudeur ker, ar Pab Beneat XV a reseo an Eskibien gant madelez eun tad hag e ro tro dezo da gomz dezan eus kement a gavont mat. Ar Pab ne gave ket e teue re abred hor goulennou. Rak breman eo e rankomp sonjal el labour o dezo d'ober ar gatoliked pa deuio ar peoc'h, evit ma ouezimp penos en em gemeret.

Evit dalc'her sonj anezan, ar Pab en deus roet deomp, eun nebeut derveziou goudeze, e vennoz skrivet gant e zourn en traon d'e skeuden, eur skeuden el lec'h em'an o labourat ouz e dol-skriva. Ar bennoz-ze n'eo ket evidomp hepken, mes evidoc'h oll. Setu aman anezan : « *Venerabili fratri Adulpho* » *Episcopo Corisopitensi peramanter impertimus benedic-* » *tionem apostolicam, Deum optimum maximum enixe exo-* » *rantes ut clerum, fideles, ac præsertim familias religiosas* » *diœcesium Corisopiten. et Leonen. ditare dignetur bene-* » *dictionibus suis. — Ex ædibus Vaticanis, die 6ª Decembris* » *1916. Benedictus PP. XV.* — D'Hor Breur enorus Adolph, » Eskop Kemper, e roomp gant joa Hor bennoz a Bap, o pedi » a greiz kaloun an Doue leun a vadelez hag oll-c'halloudek » da skwill e c'hrasou var ar veleien, an dud fidel ha dreist- » oll var relijiused ha leanezed eskopti Kemper ha Leon. — » E palez ar Vatikan, 6 a viz Kerzu 1916. Beneat XV, Pab. »

Bezomp leun a anaoudegez vat evit ar bennoz-ze, Hor Breudeur ker, ha muioc'h c'hoaz evit ar garantez a ziskwes ar Pab evit ar Franz. Meur a vech en deus diskwezet ar garantez-ze, epad ma komzemp dezan eus ar Franz hag eus ar stad m'eman ennan hirio. Mes p'en deus komzet er C'honsistoar, dirak Kardinaled Franz ha re an Itali, dirak an Eski-

bien ha beleien bodet en dro dezan, eo en deus diskwezet gant ar muia nerz pegement e kar hor bro. Klevet Hon deus anezan ha gwelet Hon deus petra zonj eus ar Franz katolik.

VIII. — Bepred, epad an derveziou kaer-ze, ar Franz a yoa e spered hag e kaloun ar Pab.

N'e ket evit en em fougeal eo e lavaromp kement-man. Rak re a lec'h hon deus da veza izel a galoun ha da gaout aoun rak barnedigez Doue.

Mes evelato joa a ra d'ar galoun gwelet Tad ar gristenien o toler e zaoulagad, etouez kement a boblou, var ar vro a zo bet hanvet merc'h ena an Iliz abalamour d'he feiz chomet ato divlam, abalamour d'he c'harantez evit ar Pab, var bro Franz a zo bet hanvet rouantelez Mari.

Gant ar Pab e kredomp e c'hell ar Fransisien hirio c'hoaz, abalamour d'an amzer goz ha daoust d'an torfejou nevez gret, sevel uhel o fenn ha kaout fisianz e tistroio a nebeudou ar Franz d'ar furnez kristen.

O sellet mat e vo gwelet e ra hirio c'hoaz ar Franz traou braz meurbet. Ret eo en lavaret, rak ar virionez eo.

Hirio em'an oc'h ober brezel evit difen ar gwir ha difen he buez he-unan. Labourat a ra evit liberte ar bed hag ar gounid he dezo ar Franz a dalvezo d'ar relijion gatolik, el lec'h ar gounid d'hon enebourien a vefe eun danjer evit ar relijion gatolik en Europ.

Ouspenn-ze, hep klask kuzat ar pec'hejou gret gant ar c'houarnamant ha gant an dud, e c'hellomp lavaret e kendalc'h ar Franz he labour tenn ha santel hag ez eus enni vertuziou kaer a vo kavet souezus hag a vo meulet gant an dud da zont, vertuziou kuzet a dle ober joa d'an Elez a vel anezo eus ar Baradoz.

Erfin, epad m'eman an armeou o stourm ken kalonek e pep lec'h, ar beden a bign varzu an Nenv, ar garantez a ra burzudou, ar binijen a ya bemdez dounnoc'h er c'halonou,

hag er vro evel er mez eus ar vro he missionerien a labour muioc'h mui da skigna ar feiz ; e pep korn eus douar Franz e veler kement-se, hag e pep korn eus ar bed missionerien eus ar Franz, Relijiused ha Leanezed, a zo o planta kroaz Jesus Krist hag o sevel pe o startat e rouantelez.

An oll draou-ze, ar pez he deus gret ar Franz en amzer dremenet, ar pez a ra en deiz a hirio, ar pez en deus fisianz d'he gwelet oc'h ober en amzer da zont, an oll draou-ze eo en deus ar Pab c'hoanteet enori, ha setu perak en deus diskleriet a vouez uhel e garantez evit hor bro, ar fisianz a laka enni, hag e gomzou a zo eat doun en hor c'halonou.

Eürus omp da veza gellet, epad Hor pelerinaj e Roum, klevet ar Pab o komz eus hor bro. Eun tamig edomp var c'hed eus ar pez a dremenfe. Rak daoust ha n'en doa ket, eun nebeut amzer araok, hanvet tri Gardinal eus hor bro e lec'h an daou a yoa maro ha kresket evelse galloud ar Franz e Roum ? Hag e velemp tri arc'heskob Raozoun, Rouan ha Lyoun meulet hag enoret gant tud Roum, hag an eskibien all eus o bro deuet da Roum ive evit o enori, a zante oant digemeret mat kenan e pep lec'h, hag an digemer-ze n'oa ket gret evito hepken, mes ive evit o bro, evit ar Franz.

Gouzout a reamp edo ar Pab o vont c'hoaz da greski hor joa ha da gomz euz hor bro gant karantez. Mes eat eo en tu all d'ar pez a c'hedemp. Rèt e vo merka en istor ar bajen gaërze, ar meuleudi roet d'ar Franz ha d'he bugale gant ar Pab epad ma lakee ar vareten var benn hor C'hardinaled, dirak eur bobl tud a yoa oll a galoun ganeomp, dirak Kannaded ar broiou em'aomp a du ganto. Ar pez a vo diez da verka dre c'heriou eo an tan a yoa e mouez ar Pab dre ma kendalc'he da gozeal ; sevel a rea a nebeudou eus e dron hag e seblante brasaat evit diskleria d'an dud a yoa ouz e zelaou, o c'haloun o tridal gant ar joa, pegement a stad a rea eus hor bro. E vouez a grene, hag e santemp e sounje er poaniou a c'houzanv hirio ar Franz hag en traou kaer he deus gret en amzer

dremenet. « Perak n'en lavarfemp ket, eme ar Pab, o tiskuez hor c'harantez d'hon tri mab eur ar Franz, Hon deuz c'hoanteet diskleria eo tom ato en hor c'haloun hor c'harantez evit bro Klovis, sant Louis, Jeann d'Ark ? Oh ! ra dremeno eta dre Hon tron an hymn a anaoudegez vat a zav hirio eus ar Franz katolik evit an enor gret dezi. Eüruz omp da veza starteet al liammou he stage ouz Kador sant Per, ha fisianz Hon deus e teuio da wir ar pez a c'houlennemp n'eus ket pell : « *Utinam* » *renoventur Gesta Dei per Francos*. Ra vo a nevez ar Franz » soudard Doue ! »

An hymnou a ganimp goude ar viktor, Hor Breudeur ker, pa vo klevet an *Te Deum* e Metz hag e Strasbourg epad ma vo kanet e ilizou-meur ar Franz, an hymnou-ze a unanimp en hor spered gant an hymn deuet eus kaloun ar Pab en enor d'ar Franz kristen.

IX. — M'ar d'omp chomet pell da gomz eus kement-ma, n'eo ket evit rei deoc'h da anaout karantez ar Pab evit hor bro. Pell zo ec'h anavezit ar garantez-ze en doa diskwezet dre e oberou skleroc'h c'hoaz eget dre e gomzou. Digoret en doa e zourn da rei aluzennou kaer meurbet d'ar Franz, d'ar Beljik, d'ar Pologn. Lakeet en doa treki ar zoudarded mac'hagnet a yoa prizouniet hag an dud a yoa bet kaset d'ar prizoun hep beza soudarded ; lakeet en doa rei digemer er Suiss d'ar zoudarded bet klanv, ober enklask var ar re ne deue hano ebet anezo ; saveteet en doa meur a hini koundaonet d'ar maro, ha lakeet ehana da vourrevi ar zoudarded prizouniet. N'en deus ket gellet ober kement a c'hoantee, rak n'eo ket bet ato selaouet ; mes daoust ha n'eo ket awoalc'h evit diskwez e kar ac'hanomp hag e ve mat deomp, pa asten e zourn, kregi enni hag en em glevet adarre gant ar Pab ?

M'Hon deus evelato komzet e hir gomzou eus karantez ar Pab, eo evit diskwez deoc'h pegement a istim a zo c'hoaz evit ar Franz e Roum hag er bed katolik, hag evit ho pedi da

velet peseurt kenteliou a zo aman evidoc'h ha petra ho peuz da ober eus ho tu.

Ret eo beza din eus hor renk. Evit beza din eus ar garantez diskwezet deomp gant ar Pab, hon deus da jench an diabarz ac'hanomp. Evit ar broiou evel evit an dud, ar gwir dalvoudegez a deu eus an diabarz. An diabarz aman eo an eneou, eo doare beva ar vro. Ha goude m'ho pije krenveat galloud ar c'houarnamant, savet eun arme var zouar ha var vor eus ar c'henta klaz, torret ar c'hiz fall d'en em ganna etrezomp, lakeet unaniez etre ar re vraz hag ar re vihan, roet eun tam liberte d'ar relijion, digaset urz en dispignou, kresket gounidegez ar vro, n'ho pije gret netra da badout ma n'ho pije ket chenchet an eneou. Mes al labour-ze a zo dreist galloud ar Franz ma ne glask nemet he nerz he-unan. Ezom he deus eus Jesus Krist evit en em zevël. Hen hag Hen hepken eo ar Zalver. Daoust hag heb an Aviel e c'heller lakat ar priejou d'ober mat o dever ? Daoust hag heb an Aviel e c'heller dont a benn eus klenved an odivi hag eus an oll visou fall a zo o krina ar vro a-bez ? Zoken gant lezennou fur ha pouezet mat ne c'helfec'h ket dont a benn. Ret eo chench an eneou, hag an eneou ne vezont ket chenchet hep Doue. Roit da Zoue e blaz e buez ar vro hag el lezennou !

Mes, Hor Breudeur ker, eur c'hristen ne c'hell ket gedal e vo lakeet Doue en e blaz er vro, evit labourat eus e oll nerz d'en em vellat e-unan. Lavaret a rer, ha kredi a reomp, ez eus en hor bro o sevel tud yaouank eus an dibab hag ez eus re all savet dija hag a zo o c'haloun o virvi gant tan ar garantez, ne glaskont nemet labourat evit gloar Doue ha mad o nesa. Mes, ha goude ma teuffe ar re-ze da greski c'hoaz o niver, daoust hag ar bobl a ielo da heulia ? Zoken en hor Breiz, a zo enni ne ket hepken eur c'hristen mat bennak, mes an oll koulz lavaret, daoust hag e ves gwelet an dud o vellat hag o chench ? Bec'h Hon deus o kredi. Ha goulskoude dever ar gristenien katolik a vefe rei skwer var gement-man.

An amzer hirio er goulen hag an amzer da zont er goulenno muioc'h c'hoaz. Ret e vezo deomp beva eur vuez a binijen, eur vuez kalet, hag ar relijion gristen hepken a roio deomp nerz awoalc'h evit beva ar vuez-ze. Ne ouzomp ket ha kompren a ra an oll gristenien petra c'houlen diganto an Aotrou Doue pa lavar dezo, dre c'hinou ar Pab « ober a nevez labour Doue dre ar Fransisien ». Labourou Doue n'int ket hepken ar stourmajou kalonek evit difen ar gwir. Doue a ra bemdez dre ar vertuziou muioc'h èget dre an armou. Ar pez a c'houlen diganeoc'h dreist-oll, arok ha goude ar viktor, eo reiza ho puez ha buez ar vro ervez lezennou an Aviel hag an Iliz.

Beneat XV, eun nebeut derveziou goude ar C'honsistoar braz, a gomze adarre, e galleg en dro-man, evit rei testeni da vertuziou braz eur beleg eus departamant Basses-Pyrénées, an Aotrou Garicoïts, Superior jeneral Tadou Betharram, hag e lavare kement-man : « Ni garfe gwelet ar Franz o kompren, evel he mab brudet, n'ez eus ket a vuez kristen e gwirionez hep karantez Doue. » Setu ase hepken petra c'hell dibrada ac'hanoc'h hag ho lakat da ober al labour santel a c'houlenne ar Pab dre an aliou a garge hoc'h eskob da rei deoc'h ha dre ar c'homzou-ze, ken enorus evidomp, lavaret er C'honsistoar : « Ra vo gret a nevez labour Doue gant ar Franz ».

X. — Ne vezot ket souezet o klevet ac'hanomp o lavaret deoc'h e komz ar Pab n'e ket hepken ouz ar Franz, mes ouz ar bed oll. *Os orbi sufficiens.*

Ar bed peurliesa n'eo ket troet da zelaou anezan. Ar boblou ne c'houzanvont ket gwelet anezan oc'h en em lakat etrezo. Ha goulskoude, abaoue daou vloaz zo, em'aint oll o klask lakat anezan a du ganto hag e kavont abeg pa jom re bell var o meno hep kozeal ha pa gomz en eun doare ne blij ket dezo.

Ar bed, epad ar brezel-man, a c'hede digant ar Pab eur varnedigez. Hag e gwirionez lec'h a yoa da zougen eur varnedigez var an torfejou gret bemdez. Klevet Hon deus Hon-unan

e Roum kounta an torfejou-ze. An Otrou Deploige, Prezidant skol-veur ar filosofi e Universite Louvain, en deus, epad meur a viz, gwelet an traou heuzus gret e Louvain, hag eus e c'hinou Hon deus klevet ar virionez. Ministred Bro-Zoz hag ar Beljik e kichen ar Vatikan, Kardinaled a anaveze mat ar pez a zo tremenet, Relijiused ha Leanezed, tud lik a deue d'o zro da lavaret deomp pegen kriz eo bet hon enebourien e kenver tud n'o doa gret droug ebet dezo, tud n'oant ket goest d'en em zifen ha ne glaskent ket en ober, tud hag a dlie beza lezet trankil ervez ar bromesa sinet gant an Allemagn he-unan. Konstianz ar bed oll a zo en em zavet evit koundaoni an doare spountus d'ober brezel a zo bet gwelet er Beljik.

Mes pell a yoa abaoue m'oa bet barnet an traou-ze gant ar Barner a zo azezet var Gador sant Per. Lavaret en doa e pelec'h em'an « ar gwir », koundaonet en doa an torfejou, truez en doa diskwezet da boaniou ar re a yoa bet gwallgaset, enoret en doa o nerz-kaloun, sikouret o miseriou, pedet ar bed oll d'o zikour, ha diskwezet ar remejou da implija evit arreti ar brezeliou en amzer da zont.

E gomzou a yoa bet klevet dre ar bed oll. Ha goulskoude e enebourien a zisklerie en doa lavaret dishenvel diouz m'en doa lavaret, lod all a lavare n'en doa ket komzet hag a damalle anezan da jom heb ober e zever, pe c'hoaz da veza a-unan gant ar vourrevien.

Ar Pab ne ra van evit beza tamallet a gaou, mes ne c'hell ket chom hep difen ar gwir. Komz a reas evit an eil gwech, er C'honsistoar m'oa hanvet ennan ar C'hardinaled nevez ha diskleriet e vo embannet dizale ar Reiz nevez eus Lezennou an Iliz. E gomzou a dlefe beza merket er marbr. Lavaret a rea eo eun arrez a eürusded evit ar boblou « senti ouz al lezennou ». O sonjal en traou a dremen en deiz a hirio e tiskweze « an torfejou hag an dismantr a veler pa ves torret ha bres- » set dindan an treid al lezennou a verk deveriou ar broiou ken » etrezo ». Erfin henvel a ree an eil goude egile an torfejou a

zo deuet da heulia eun hevelep dizurz : « An dismeganz tolet » var an traou sakr, var ministred ar relijion en despet d'o » c'harg santel ha da lezennou an oll broiou a zifen touch » outo ; — an niver braz a dud, zoken eus an oad tenera, a » zo bet kaset pell eus o famillou e kreiz daelou o mammou, » o friejou, o bugale ; — ar c'heriou digloz hag an dud heb » armou tolet obuzou varno gant ar c'hirri-nij ; — erfin e » pep lec'h, var vor ha var zouar, traou spountus a laka an » dud da skrija. » Hag a nevez e tole e valloz « var an oll » doliou fall gret epad ar brezel-man, n'eus forz e pe lec'h ha » gant piou int bet gret ». Daoust hag e c'heller lavaret komzou skleroc'h ?

Ar bed ne fazi ket, Hor Breudeur ker, o pedi hirio ar Pab d'en em lakat etre ar broiou. Hennez eo labour ar Pabed : beilla var famill vraz ar boblou, o benniga, pedi evito, digas dezo da zonj eus lezennou an Aviel, o sklerijenna hag eüna o c'houstianz. Perak ar boblou n'int ket fur awoalc'h evit goulen ouz ar Pab sikour anezo d'en em hentcha ?

Daoust hag o dezo, da vihana, lealded awoalc'h, goude beza goulennet ouz ar Pab dougen e varnedigez, da c'halver anezan d'ar gonferanz evit ar peoc'h ?

XI. — Gwir eo, ar Pab-Roue a zo bet lamet digantan ar rouantelez en doa var an douar-man. Mes, daoust ma n'en deus ket mui rouantelez an douar, ez eo evelato brasoc'h, galloudusoc'h eget an oll Rouaned, ha kannaded a ves kaset d'e gaout gant ar broiou braz eus ar bed ha zoken gant broiou n'int ket katolik. Hag evelse plaz kannad ar Pab a vije er gonferanz evit ar peoc'h, e kichen ar gannaded kaset gant ar Rouaned, an Impalaered hag ar broiou a zo e republik.

Ne ouzomp ket pe e roio Doue d'ar Pab en amzer da zont, pe ne roio ket eur rouantelez var an douar. Ar re a zo o c'houarn ar bed n'emaint ket c'hoaz, en deiz a hirio, troet da restaol d'ar Pab al loden zouar en doa bet epad kement a

gantvejou. Ha goulskoude, abaoue ar brezel, e veler gwelloc'h c'hoaz n'eman ket er stad ma tlefe beza ; diez eo dezan gouarn an Iliz, kas liziri dre ar broiou, daoust ma z'eo lezet e peoc'h gant gouarnamant an Itali.

Ha ma teufe gouarnamant an Itali da heskinat anezan, n'e ket ar Pab hepken a vije lakeet nec'het, mes ive ar gatoliked eus an oll broiou, hag an oll gatoliked a deu da unani o mouez gant hini ar Pab da c'houlen evitan liberte, da c'hedal ma plijo gant Providanz Doue ha gant lealded ha furnez an dud rei d'ar Pab evit mat ar frankiz a zo dleet dezan hag a vank hirio.

Evelato, ha goude ma chomfe pell c'hoaz ar Pab er stad m'eman hirio, bezit heb aoun. Kendalc'her a raio d'ober e labour a Bap evel m'en deus gret abaoue 46 vloaz, evel m'en doa gret er penn kenta eus an Iliz. Ha zoken goude ma ve eun deiz benak distaget gant ar barr-amzer eus douar Roum ha tolet var eur beg douar estren, var an douar estren evel e prizoun Roum hirio e kendalc'hfe, hep fall-galoni, da c'houarn an Iliz hag an eneou. Tolit ho taoulagad endro deoc'h. Stereden ar Pab a zo kaeroc'h hag a lugern muioc'h epad ar bersekusion, e lec'h ar re all a deu da denvalat e kreiz o gounidou.

Evelato amzer ar bersekusion ne c'hell ket padout ato. An Iliz n'eo ket gret evit beva ato dindan an douar.. Labourat a rank e sklerijen an deiz, hag an dud, o deus perz er grasou a skwill varno, a dle rei dezi liberte ha sikour anezi d'ober vad d'an eneou.

XII. — An oll Pabed hag an oll Zent, an oll dud fidel eus pep lec'h hag eus peb amzer, o deus gouzanvet, o deus pedet, o deus poaniet evit digas amzer velloc'h d'an Iliz, n'e ket hepken an Ebestel hag ar Zent brudeta eus an Iliz, mes ive Sent ar Franz ha Sent Breiz, ha ni a dle kendalc'her o labour. Sant Louis ha sant Eozen o deus ilizou e Roum evel sant Per ha sant Pol hag eveldo a c'hoanta gwelet an Iliz trec'h d'e

enebourien. Dre an unaniez etre ar Bastored hag an dud fidel he deus an Iliz gellet grizienna en oll broiou ha chom en he zav.

Dre ar memes unaniez e kendalc'h an Iliz da vont en dro en deiz a hirio, hag abalamour d'an unaniez-ze hon ilizou bihan var ar mez, zoken diskaret, hon ilizou-meur, zoken dismantret gant ar brezel, a gomz ken frez hag ilizou-meur Roum, rak enno oll ar gatoliked hag o fastor ne reont nemet unan. Ato ar Pab a ro e vennoz d'an Iliz. Ato an Iliz a bed evit ar Pab. Ar zoudarded o vervel var an dachen a vrezel a zonj enno evel m'o deus gret ar verzerien. Ha setu ase eun doare kaer da gompren Kommunion ar Zent.

Ar zonj-ze a yoa en Hor spered epad ma z'eamp da gaout goulennerien hag alvokaded ar prosezou a reomp evit lakat diskleria eürus gant Kongregasion Roum sant Yan Diarc'hen, Mikel an Nobletz hag an Tad Maner. Karantez ar c'henta evit ar re baour hag ar re glanv, labourou an daou vissioner braz evit savetei an eneou en hon eskopti, a zo pajennou kaer e istor an Iliz, hag o deus sikouret kalz ar feiz hag ar garantez evit Doue hag ar Pab da vont doun e kaloun ar Vretoned, feiz ha karantez a zo bet ken start en amzeriou diveza eget en amzer goz, p'e gwir int eet betek lakat skwill ar goad evit difen ar Pab.

O kwitat Roum e lavaremp ennomp hon-unan : en hon eskopti ken pell e vevimp c'hoaz gant ar Pab hag e labourimp a-unan gantan. Pep katolik, o senti ouz kenteliou hag aliou ar Pab, a labour ive evit gloar an Iliz. E pep giz e c'hell labourat ; kement a raio a vo ato mat, m'en deus doujanz evit ar Pab, ma sent outan. Pe ez eo eun den gwiziek pe eun den dister, dre an doujanz a ziskwezo d'ar Pab eo e raio labour talvoudus.

XIII. — En eur zistrei eus Roum, omp diskennet en eur gear hag a ro deomp ar gentel-ze : e Sienn, bro santez Katell.

E Roum Hon doa pedet var he bez, hag e Sienn, henvel hirio ouz ar pez ma z'oa 600 vloaz a zo, omp eet da velet ti ar micherour, el lec'h ma tremenas al loden vrasa eus he buez. Arok mervel da 33 vloaz, ar plac'h-ze, eus trede urz sant Dominik, he doa tremenet he oll amzer o pedi hag o c'houzanv, ne gwiteas he zi a beden nemet evit digas ar peoc'h etouez he c'henvroiz, lakat ar Pab da zizrei eus Avignon da Roum ha la bourat a-unan gantan eneb ar schism a dlie, epad hanter kant vloaz, glac'hari an Iliz Romen. Pebez skwer a unaniez etre ar Pab hag eur zervicherez da Jesus Krist deuet eus ar renk izela !

Antronoz, e Floranz, etouez kement a baleziou hag a dolennou kaer e sonjemp en daou zen ken brudet a zo ganet enni : an Dant, an hini a veulas kement karg ar Pab, daoust ma n'en deus ket bet ato a zoujanz awoalc'h evit an oll Babed; ha Mikel-Anj, an hini a zavas ilis kaer Sant-Per e Roum a zo evel eun hym a veuleudi evit Jesus Krist hag ar Pab, an hini a zalc'h e blaz. Evelse, ar gristenien o deus sperejou uhel a oar labourat evit ar Pab evel ma kavont en o doujanz evit ar Pab peadra d'ober traou kaer.

Bologn, eur gear n'eus hano enni c'hoaz nemet eus Beneat XIV ha Beneat XV, a ziskwezas deomp e kichen bez sant Dominik, soudard kalonek ar Pab eneb an heretiked, korf santez Katell, eus urz santez Klara. Ar c'horf-ze a zo c'hoaz el leandi el lec'h m'edo gwechall hag a zo chomet fresk abaoue pevar c'hant vloaz. Ar Zantez a zo azezet, ganti ez eus eur c'hap alaouret ; var eun tron mouk em'an hag ar belerined a c'hell poket d'he dourn a zo deuet da veza du gant an amzer, mes ato fresk. Ar Zantez-ze a dremenas he buez oll o pedi evit he bro, evit an Iliz hag ar Pab.

Ar memes sonj a deuas d'hor spered e Turin. Eno en eur voest-relegou braz meurbet, Hon deus enoret, hep er gwelet, al Lien Santel en deus Jesus Krist, o ressussita, merket varnan e skeuden : eun dra henvel ouz ar c'hras, ar skeuden

divin a laka Doue e ene pep den fidel hag e ene ar Pab, evit ma ouezint int unanet mat gant o Mestr hag o Zalver.

Erfin, eus Roum e teuomp da Baris, d'an heur m'edo o tigeri e chapel Karmez, en Institut Katolik, ar prosez evit diskleria eüruz an 213 Zervicher da Zoue hanvet « Merzerien Gwengolo », hag e c'hoanteemp beza eno, rak pevar anezo a zo ginidik eus hon eskopti. Ar verzerien-ze, Eskibien ha beleien, hag ganto eun nebeut tud lik, a zo maro abalamour ne falvezas ket ganto toui var eul lezen schismatik koundaonet gant ar Pab. O vervel evit chom unanet gant Roum o deus saveteet ar Franz, o talc'her enni en o zav, beo ha yac'h, ar feiz gwirion, an urz vat hag an doujanz evit ar re a zo e penn an Iliz. Ar C'honkordat a zo bet preparet ha meritet ganto.

Evel a velit, Hor Breudeur ker, an unaniez start etre ar Pab, ar veleien hag an dud fidel a zo ar merk eus ar vuez katolik hag a ro nerz dezi.

Daou zervez goude edomp en ho touez evit lida, gant an eskopti a-bez, gouel sant Korantin, kenta eskob Kemper.

Pa zeamp e prosesion dre an iliz-veur, epad ma kanet ar *Pange solemnes*, pep ger eus an hymn-ze a rea deomp sonjal e Roum, hag e lavaremp ennomp Hon-unan e teu d'Hor c'harg he sked hag he nerz dre hon unaniez gant ar Pab. Evit kendalc'her en ho touez labour sant Korantin ha sant Pol, e tleomp eveldo hag evel sant Per en o raok, karet en hevelep doare Hor Zalver hag hoc'h eneou. « Per, karet a rez ac'hanon ? » — « Otrou, gouzout a rit e karan ac'hanoc'h. » — « Ro boued d'am denved, ro boued d'am danvadezed. »

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Kathedral ;

Goude beza pedet Doue,

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Goulen a reomp digant an dud fidel gouzanv gant pasianted an diezamant a bep seurt a ro dezo ar brezel o padout ken pell, hag e tigasomp dezo da zonj eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'boraiz en eur zenti ouz lezennou an Iliz divarbenn ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a verk e rank kement hini en deus 21 vloaz grêt yun epad ar C'horaiz bemdez nemet d'ar zul, hag ar re a zo en oad a skiant chom hep drebi kig epad ar C'horaiz.

Artikl II

Abalamour d'an otre resevet digant Hon Tad Santel ar Pab, e permettomp, epad ar C'horaiz-man, d'an oll gristenien eus hon eskopti en oad da yun drebi kig : 1° d'ar zul, d'an oll brejou ; 2° d'ar pred brasa d'al lun, d'ar meurs, d'ar yaou, d'ar zadorn (nemet sadorn an Daouzek-Diziou, 3 a Veurz, hag ive yaou ha sadorn ar Zizun Zantel).

An dud n'emaint ket e tro da yun abalamour d'o oad, d'o zempladurez pe d'o labourou tenn, a c'hell debri kig bep pred d'ar pevar dervez merket uheloc'h.

Er bloaz-man, abalamour d'an diezamant a zigas ar brezel, an Tad Santel ar Pab a ro otre da zebri kig ha pesked er memes pred epad ar C'horaiz.

Artikl III

Abalamour d'an otre deuet deomp e permettomp kemeret amân, lez, fromaj-lez epad ar C'horaiz, zoken d'ar pred diouz an noz.

Viou a c'heller debri bemdez nemet deiz Guener ar Groaz ; evelato ar re o deuz da yun ne c'hellont ket debri viou d'ar pred bihan dioc'h an noz.

Permetti reomp lakaat *gress* (soa, lard) e lec'h amân evit prepari ar boued, d'an deiziou ma zeus difen da zrebi kig, nemet eun dervez hepken : da Vener ar Groaz (1).

Artikl IV

An Otronez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superiored hag Omonierien ar c'houenchou pe skoliou, ar veleien evit ar re zo o kofez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permetti drebi kig meur a vech bemdez d'ar re o devezo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Abalamour d'eun otre deuet deomp eus Roum d'ar 25 a viz Du 1916, e permettomp debri kig bep sadorn epad ar bloaz-man, nemet da zadorniou ar pevar amzer hag ar zadorniou all e ve merket ive yun enno abalamour d'eur gouel bras.

(1) Evit ma vo skler an traou, E tiskleriomp n'ez eus menek en artikl-man nemet eus soa, lard, gress : arabat eo kredi ez eus konje da gemeret kig moc'h pe kig all, nag ar pez a denner eus ar c'hig o woaska anezan, na ken nebeut souben gret gant kig morc'h pe kig all.

Artikl VI

Abalamour d'eun otre all eus ar 25 a viz Du 1916, e permettomp debri kig da c'houel sant Mark ha d'ar Rogasionou.

Artikl VII

Ervez m'eo merket e Liziri Hon Tad Santel ar Pab, ar gristenien o devezo bet an dispanson merket hueloc'h a zo pedet d'ober en o lec'h oberou mat ha dreist oll aluzennou ervez o danvez.

O fedi a reomp gant nerz da zikour gant o aluzenneu oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vezo roet d'an Otrounez Persouned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef grêt evit o reseo ha digasset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Artikl VIII

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen a lavaro bep sizun eus ar C'horaiz 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskobti.

Artikl IX

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskobti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl X

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskopti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl XI

A nevez e c'hourc'hemennomp ober ar gest evit an Douar Zantel epad offiz Gwener ar Groaz ; ar gest evit diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl, hag ar gest evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da c'houel ar Rosera.

Rekoumandi a reomp ive, ha start, d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katolik* hag evit skoliou kristen an Eskobti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

Artikl XII

An Unaniez evit Emzivaded ar Brezel a dle beza savet en oll parreziou, hep mank. An Otrounez Persouned a hanvo eur C'homite, el lec'h n'eo ket savet c'hoaz. Goulen a raint

sikour evit an Unaniez-ze, reseo a raint an aluzennou hag embanna raint ar gest a vo gret evit an Unaniez da zul Bleuniou.

Artikl XIII

Goulen a reomp digant kristenien an eskopti kaout muioc'h mui a zevosion evit Mikel an Nobletz. Dre ar fisianz a laker er zent, dre ar pedennou a reer dezo, dre ar miraklou a zigasont deomp eo e c'heller lakat an Iliz d'o diskleria kentoc'h eürus.

Rekoumandi reomp ive d'o fedennou prosez sant Yan Diarc'hen hag hini an Tad Maner.

Artikl XIV

Goude eun emgleo etre ar C'hardinaled, Arc'heskibien hag Eskibien eus Franz, e c'hourc'hemennomp ma vo gret pedennou ispisial evit ar Franz en oll parreziou ha chapeliou eus hon eskopti, azalek ar c'henta sul eus ar C'horaiz betek ar merc'her arok ar Yaou-Gamblid.

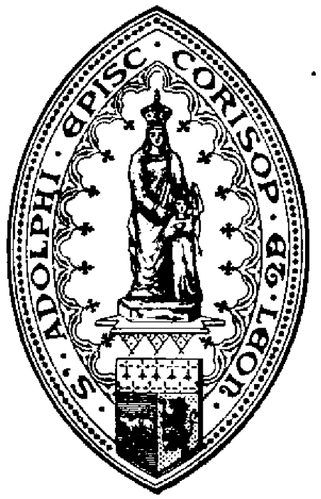
Roet e vo benediksion ar Zakramant; goude ma vo exposet ar Zakramant ha kanet eur c'houblad eus eun hymn bennak e vo lavaret ar chapeled ha da c'houde ar beden a zo aman varlerc'h evit merka e pe intansion e reer ar pedennou ; da c'houde e vo kanet ar psalm *Miserere*, eur beden d'ar Verc'hez, ar beden evit ar Pab, hag an *Tantum ergo*.

Eürus e vijemp ma ve gret ar pedennou-ze bemdez. Er parreziou ne vo ket gellet ober anezo diouz an noz, e roomp konje d'ober anezo diouz ar mintin goude an oferen o kana hepken, ma karer, an *Tantum ergo* hag o lavaret ar beden a gomzomp anezi.

Pedi reomp an dud fidel d'ober ar gommunion eur vech ar zizun er memes intansion.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zuliou varlerc'h.

Roet e Kemper, dindan Hor ziel ha siel Sekretour bras Hon Eskopti, d'ar zul 11 a viz C'huevrer 1917, deiz gouel Apparision Introun Varia Lourd.



† ADOLPH,

Eskob a Gemper hag a Leon.

Dre urz an Otrou 'n Eskob :

J.-M. PILVEN,

Chaloni a enor,

Sekretour jeneral an Eskobti.

PEDEN

DA LAVARET BEMDEZ EPAD AR C'HORAIZ

DA VENEDIKSION AR ZAKRAMANT

O Jesus, a zo aze en Hosti Sakr, ni zo stouet eharz ho treid hag a bed Ho Kaloun Sakr leun a drugarez evit ar Franz, hor bro.

Kalet ha padus eo ar poaniou he deus da c'houzanv, ha tenval meurbet eo an amzer.

O Jesus Krist, mignoun ar Fransizien, plijet ganeoc'h selaou mouez ar goad skwillet gant kement a dud kalonek; sellit gant truez ouz poaniou hon tud mac'hagnet, ouz skwisder hor zoudarded. Sellit gant truez ouz anken ar mammou, ouz daelou an intanvezed hag an emzivaded. Bennigit labour ar re a zo o stourm gant kement a galoun, ha roit deomp ar joa da gaout eur peoc'h just ha padus.

Pec'het hon deus : en anzao a reomp gant humilite ; pardoun a c'houlennomp evit hon oll bec'hejou, hor pec'hejou hon-unan ha re ar vro, o deus offanset Ho majeste hag Ho karantez.

Ni a bromet deoc'h, evit an amzer da zont, senti ouz Hoc'h oll gourc'hemennou ha re an Iliz, santifia ar zul o klevet an offeren, ober hor Pask bep bloaz, kaout doujanz evit lezennou santel ar Briedelez, rei d'hor bugale eun deskadurez kristen. Ni a labouro gwella ma c'hellimp evit sevel a nevez ho rouantelez en hor bro garet.

Kaloun Sakr a Jesus, ho pezit truez ouzomp ;
Kaloun dinam Mari, pedit evidomp ;
Sant Mikel, pedit evidomp ;
Jeann d'Ark, pedit evidomp ;
Sent ha Sentezed eus ar Franz, pedit evidomp.

Kemper, moullet e ti DE KERANGAL, mouller an Eskobti.

№ 71 bis.

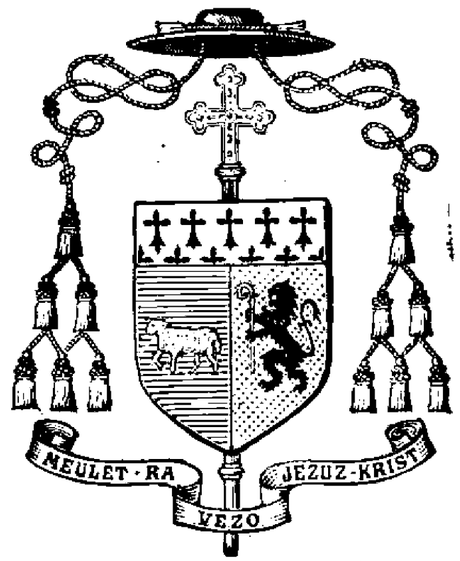
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

VAR AR GONFIRMASION

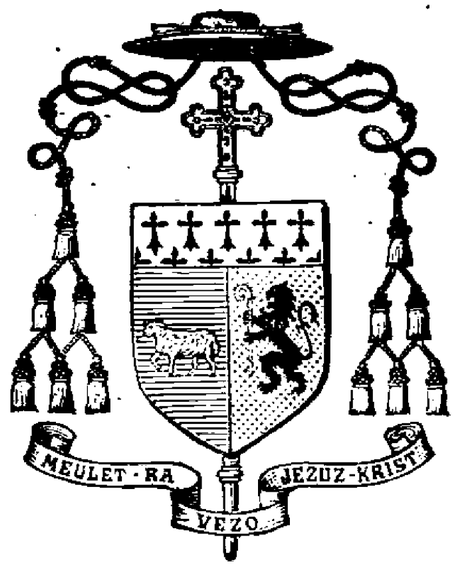
HA KEMENNADUREZ

EVIT AMZER ZANTEL AR C'HORAÏZ, 1918



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI

1918



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOP KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskopti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

Hon Lizer evit ar C'horaiz er bloaz-man a zisplego dirazoc'h kelennadurez an Iliz divarbenn sakramant ar Gonfirmasion. Eus ar Vadiziant Hon deus komzet deoc'h, ha goude ar Vadiziant em'an tro ar Gonfirmasion.

Eus petra e c'helfemp komz gwelloc'h en amzeriou-man ? Abaoue meur a vloaz e c'houlennomp oll ouzomp hon-unan, ha dreist-oll abaoue ar brezel, penos e c'hello ar vugale hag an dud yaouank beza preparet awoalc'h d'an deveriou pounner o dezo en amzer da zont ha d'ar stourmajou o dezo eneb an tentasionou a bep seurt pa vo fin eus ar brezel. Ar famillou santela, ar re a zo ato o c'houstianz var evez, ne zonjont ket

hep spount en danjeriou a zo o c'hedal o bugale, potred ha merc'hed, hag a gompren pegen talvoudus eo rei dezo ez yaouank eun deskadurez kristen eus ar re vella. Ha zoken ar re a zo e penn ar vro, ma karfent sonjal mat, a dlefe kompren kentoc'h c'hoaz eget ar re all, ne vo gellet sevel uhel ar Franz nemet o rei deskadurez vat d'ar vugale. Rak-se e pedomp an dud fidel, n'eus forz e pe du em'aint, da zonjal mat ganeomp var ar zikour a c'hell rei sakramant kaer ar Gonfirmasion evit startat ar feiz e kaloun ar re yaouank.

An oll zakramanchou a binvidika an ene. Mes heman a zo gret evit kreski e nerz, p'e gwir Hor Zalver en deus savet anezan evit peurober en den labour ar Vadiziant, o lakat en ene buez ar c'hras da beurgreski. « Ar Gonfirmasion, eme zant Thomas, a zo d'ar Vadiziant ar pez m'eo d'ar vugaleaj ar yaouankiz ha barr an oad. An den a reseo er Vadiziant ar vuez a deu da renevezi an ene ; er Gonfirmasion e reseo evel eur vuez dreist-natur parfet. Er Vadiziant eo roet dezan buez ar C'hras ; goude ar Vadiziant e ves konfirmet evit ma stourmo ouz enebourien ar feiz, ma c'hello anzao ar feiz-ze e kreiz e enebourien. » Evit an eneou o deus da c'hounit an oll vertuziou a zo ret evit amzer ar peoc'h hag amzer ar brezel, petra zo gwelloc'h eget sonjal var zakramant ar Gonfirmasion hag ar grasou staget outan ?

Sakramant ar Gonfirmasion.

I. — Ne c'heller ket lavaret hano eus sakramant ar Gonfirmasion hep komz da genta eus ar Spered-Santel, p'e gnir ar Spered-Santel e-unan eo a zo roet d'an ene hag a ro d'an ene e nerz.

Evit kompren gwelloc'h al labour a ra ar Spered-Santel er zakramant, e ranker dalc'her sonj eo an Trede Ferson eus an Dreinded, Doue beo evel an Tad hag ar Mab, karantez a zo oc'h unani an Tad hag ar Mab en natur divin, hag en deus gret traou braz en Testamant Koz evel en Testamant Nevez.

Ar Spered-Santel eo en deus lakeet urz ha nerz en traou krouet, en deus diskleriet mister ar Redampsion goude ar

pec'hed kenta, santelleet ar Batriarched, roet lezennou da bobl Doue, savet ar yelegiaj, sklerijennet ar Brofeted, furmet an dud santel a ree burzudou, dibabet ar Varnerien, konsakret ar Rouanez, kennerzet difennerien braz ar vro, preparet donedigez ar Messias o rei da Vari an oll c'hrasou, ha da c'houde erfin gret an Inkarnasion a c'hedet abaoue keit amzer, o rei d'ar Verc'hez Glorius Vari ar c'hras da veza Mam da Zoue.

Epad an amzer a dremenas Mab Doue var an douar, labour ar Spered-Santel a zo ken aketus. Jesus Krist a ya d'an desert da ziskleria d'an drouk-spered eo Mab an den ha Mab Doue, mes « leun eo eus ar Spered-Santel, hentchet eo gant ar Spered-Santel ». Ma tremen oc'h ober vad, o parea ar re glanv, o resussita ar re varo, eo o veza m'eo bet « sakret gant ar Spered-Santel, ha m'en deus galloud ar Spered-Santel ». Ma komzas, epad ma prezege an Aviel, evel n'en doa biskoaz komzet den all, eo o veza em'an e gwirionez « varnan Spered Doue », hag ar Spered-se a dol varnan e c'hloar var menez Thabor hag e nerz var menez Kalvar. N'eus nemet lenn mat an Aviel o toler evez ouz ar pez a lavaromp aman, hag e vo kavet ennan e pep pajen ar merk eus labour ar Spered-Santel ha gwelet eo troet ato al labour-ze da lakat en eneou santelez, urz, sklerijen ha nerz.

Eus kement-se piou o deus bet merkou skleroc'h eget an Ebestel ? An Ebestel a oue galvet gant Jesus-Krist, mes Hor Zalver, goude beza o dibabet, en em harpo var ar Spered-Santel evit peurober enno labour an Nenv. Goude tri bloaz tremenet gant Hor Zalver, goude beza klevet e gentelion ken etrezo ha dirak ar bobl, an Daouzek Abostol n'o deus ket an er da gompren mat c'hoaz nag ar parabolennou displeget dirazo, na Rouantelez an Nenv, nag ar poaniou a zo prometet dezo, hag e chomont dinerz hag e c'hellint kweza. Mes setu d'ar Goan diveza ma lavar e tigaso dezo ar Spered-Santel ha dre-ze e roio dezo ar Gonfirmasion. « Ma n'ez an ket, ar Spered ne deuio ket ennoc'h ; ma z'an, e tigasin anezan deoc'h,

*

hag e tesko deoc'h pep gwirionez. » Hag ar bromesa a zo c'hoaz skleroc'h pa bign d'an Nenv : « Reseo a reot nerz ar Spered-Santel a ziskenno varnoc'h, hag e root testeni d'in e Jerusalem, hag e pep korn eus ar Jude hag er Samari ha betek ar penn pella eus ar bed. » Lavaret en doa arok : « Digas a rin deoc'h ar pez a zo prometet gant va Zad ; disken a raio varnoc'h nerz an Nenv ; ha pa viot kaset dirak ar synagogou, ar varnerien ha mistri ar broiou, ar Spered-Santel a zesko deoc'h d'an ampoent ar pez ho pezo da lavaret ». Hag e gwirionez, a vec'h eo pignet Hor Zalver d'an Nenv ma velomp, da zeiz ar Pantekost, ar Spered-Santel o tisken var an ebestel. Breman e komprenont. Kerkent e prezegont, e c'hounezont an eneou ; rei a reont ive ar Vadiziant, ar Gonfirmasion, ha dreist-oll e poaniont, e c'houzanvont hag e teskont d'ar re all ober eveldo. En eun tol int deuet da veza parfet. Ar Spered-Santel en deus digoret o spered ha kennerzet o c'haloun. Hag e doug ar c'hantvejou ar Spered-Santel a raio ar memes labour en Iliz a gendalc'h buez Jesus Krist var an douar.

Ar pez a ra ar Spered-Santel evit buez an Iliz, e c'hoanta en ober ive evit buez peb ene badezet. Hag aman eo e velomp labour sakramant ar Gonfirmasion.

D'ar Yaou-Bask, p'edo Jesus Krist, dare da vervel, o lavaret d'e ziskibien e tigasfe dezo ar Spered-Santel, e promete, ive, var a greder, ar Gonfirmasion. N'eus merk ebet e vije bet savet ar Zakramant en deiz-ze. Ar re a gred kement-se a harp o c'hreden var ar c'hiz a zo en Iliz da venniga an eol sakr d'ar Yaou-Bask, rak an eol sakr a zo ret evit ar Gonfirmasion. Mes ervez ma kred an oll, koulz lavaret, ar zakramant-man a oue savet en derveziou a deuas goude ar Resurreksion, pa roas Hor Zalver e oll c'halloud d'e Ebestel, ar velegiaj-meur, pa gargas anezo da veza ministred ar zakramant... « Evel m'oun bet digaset gant va Zad, me ho kas d'am zro. » Evelato ne gonfirmas ket anezo e-unan. Ha zoken hini anezo ne c'hellas rei ar Gonfirmasion nemet goude ar Pantekost, pa oue diskennet ar Spered-Santel, pa ouent bet karget gantan a c'hras.

Neuze, leun o ene, e c'heljont skuill en eneou all oll binvidigez ar Gonfirmasion. Kerkent e oue gwelet ar c'hemm a zo etre ar Vadiziant hag ar Gonfirmasion. An distera diskibien o doa gellet badezi an dud en em gonvertisse. Sakramant ar Gonfirmasion ne vo roet nemet gant an Ebestel hag ar re a gemero o flas. Gwelet a reomp an avieler Philip o prezeg er Samari, ha dre e gomzou hag e viraklou e laka kalz tud da reseo ar Vadiziant. Mes var hini anezo n'eo diskennet ar Spered-Santel. Dont a ra ar c'helou d'an Ebestel. Kerkent Per ha Yann en em laka en hent. Pedi reont evit ar gristenien nevez, asten a reont varno o daouarn, ha kerkent ar Spered-Santel a zisken enno. — E Ephez sant Pol a vel daou ziskib badezet gwechall gant Yann Vadezour. Sant Pol a gelen anezo ; rei a ra dezo e-unan Badiziant Jesus Krist. N'e ket awoalc'h. Asten a ra varno e zaouarn evit ma tiskenno enno ar Spered-Santel. Hag ar Spered-Santel a deu enno.

Evelse e raio var o lerc'h an Eskibien all. Gwelet ar c'heller kement-se, a dreuz ar c'hantvejou, e Iliz ar Zav-Eol evel e Iliz ar C'huz-Eol, e skridou an Tadou hag an Doktored eus an Iliz, e kelennadurez ar C'honsilou hag ar Pabed. Oll e lavaront ar memes tra.

Sellet a reont ouz komzou Hor Zalver hag oberou an Ebestel, hag e kavont enno ar pez a zo ret evit ober eur zakramant : an *institution* gret gant Jesus Krist ; ar *merk skler hag anat* eus ar c'hras ; hag *ar c'hras* a deu euz ar zakramant.

Gant Hor Zalver eo bet savet. — Gwelet hon deus kement-se. Hor Zalver en doa prometet d'e ziskibien ar Spered-Santel, evit rei dezo an nerz o doa ezom evit ober al labour fiziet enno. Ar memes gras a dlie da rei da bep kristen dre eur zakramant. Gwelet hon deus peur ha penos eo bet savet ar zakramant.

Ar merk skler hag anat. — Diskwezet en deus al loden genta eus ar merk-ze, o teski asten an daouarn var benn ar re gonfirmet, mes lezet en deus gant an Ebestel hag ar re o deus kemeret o flas ar c'halloud da lakat merkou all evit dis-

kwez gwelloc'h labour ar zakramant. Ha divezatoc'h eo deuet ar c'hiz da ober sin ar Groaz var an tal gant an eol sakr, en eur lavaret ar geriou-man : « Merka ran ac'hanot gant sin ar Groaz, da gonfirma ran gant eol sakr ar zilvidigez en hano an Tad, ar Mab hag ar Spered-Santel ».

Erfin, ar c'hras a ro ar zakramant-man a zo eur c'hras a ra d'ar c'hristen kreski hag a ro dezan eun nerz galloudus meurbet evit ober fae var ar pez a lavaro an dud ; lakat a ra en ene eur merk ne c'hell ket beza lamet. Ar miraklou gret gant an dud konfirmet à ziskweze skler nerz ha galloud ar zakramant.

Arabat kredi goulskoude e ve bet roet ato d'ar re gonfirmet ar c'hallond d'ober miraklou. Biskoaz an Ebestel n'o deus sonjet kement-se. Meuli reant Doue da veza roet ar c'hras-ze da galz kristenien nevez konfirmet, rak ar miraklouze a zikoure asten ar feiz. Ar pez a glaske an Ebestel arok pep tra oa lakat da zisken var an dud fidel ar pez brasa eus ar grasou o doa resevet o-unan d'ar Pantekost, da lavaret eo ar grasou a ro nerz d'an ene hag a laka an den e stad da stourm evit ar feiz hag ar zantelez.

Abalamour da-ze, azalek an deiz kenta o doa mall da rei sakramant ar Gonfirmasion. Gouzout a reant goulskoude eveldompni e c'helfer beza salvet hep sakramant ar Gonfirmasion. Gouzout a reant ive n'eo ket bet savet ar zakramant-man gant Doue evel eun dra hep talvoudegez a c'helfer da zilezel, mes e vije gwall dievez an hini a zilesfe anezan, hag en dije pec'hed an hini a rafe fae varnan. Furnez Doue a ra deomp eun dever d'e reseo evit startat ennomp ar feiz ha beza, esoc'h a ze, trec'h en diabarz hag en dianvez da enebourien Jesus Krist.

An eneou n'o deus ket resevet anezan a vank dezo eul loden eus buez Doue. Ar c'hardinal Pie en deus diskwezet mat ar virionez-ze hag ar c'hemm a zo etre ar Vadiziant hag ar Gonfirmasion : « Goude m'en deus dour ar Vadiziant, skuillet var benn ar bugel, lakeet en e ene merk ar c'hristen ; ma teu dourn an eskob goude hini ar beleg da douch ouz

penn ar bugel ha da lakat var an tal-ze, goalc'het gant dour ar Vadiziant, eol sakr ar Gonfirmasion, neuze e komans evit an ene eur stad nevez. Ne c'hoarves ket ar memes tra evel er Vadiziant, rak er Vadiziant e ves chenchet furm d'an ene ; mes er Gonfirmasion an ene a ves savet en eur stad uheloc'h ; dounnoc'h ez a gras Doue. C'hoarvezout a ra gant ar c'hristen ar pez a c'hoarves gant eur mab a famill galvet da vont da zoudard. Ar c'hristen gant ar Gonfirmasion a deu ive da veza soudard Jesus Krist. Ne veler ket ar c'hras gant daoulagad ar c'horf, mes e gwirionez ar re a zo bet konfirmet a zo dishenvel mat diouz ar re n'int bet nemet badezet. Lagad Doue hag hini ar zent a oar lakat kemm etrezo, evel ma ouzomp-ni lakat kemm etre eur c'hrouadur hag eun den braz. »

Evit trouc'ha berr, lavaromp 'ta gant an Iliz ha Konsil Trant, eo ar *Gonfirmasion* e gwirionez *eur zakramant a ro deomp ar Spered-Santel gant e oll c'hrasou ha donezonou hag a ra ac'hanomp kristenien parfet.* Dont a ra goude ar Vadiziant, mes dishenvel krenn eo diouz ar Vadiziant ; kaerat, startat a ra an ene o rei nerz da anzao Jezuz Krist ervez ma c'houlen an amzer hag ervez ma c'houlen Doue. Eun donezoun eo, kinniget da gement hini en deus resevet ar vuez dreist-natur, hag henvel eo en hon eneou ouz ar c'hras a resevas an Ebestel, daoust m'he resevomp dre ar zakramant, e lec'h d'an Ebestel e oue roet en eun doare estlamus ha burzudus meurbet.

II. — An Iliz he deus gourc'hemennet lidou kaer evit sakramant ar Gonfirmasion. Komzomp breman anezo. Lidou ar Gonfirmasion.

Nebeut a lidou a zo kaeroc'h eget re ar Gonfirmasion. Ne skwizomp ket o vont d'ho parreziou da rei ar Gonfirmasion. Gwir eo, en derveziou-ze, an ilizou, er c'herion evel var ar mez, a zo leun a dud a bed gant feiz ha doujanz. Epad ar brezel e ranker ober disteroc'h an traou, mes ive marteze e veler c'hoaz muioc'h a zevosion en ho touez epad m'oc'h bodet sioul en oc'h ilizou, rak sonjal a rit er re a zo pell diouzoc'h, hag

ar reman d'o zro a zonj ennoc'h hag a oar unani o fedennou gant ho re.

Kounta rer, epad amzer ar Spount braz, pa ranke ar veleien beva e kuz evit rei ar zakramanchou d'hon tadou koz, pa gredjont mont a nevez en ilizou evit lavaret an oferen ha rei ar zakramanchou evel kentoc'h, an oll dud fidel a oue skoet o c'haloun en eun doare mantrus. « Ne varvin ket gant ar joa, p'e gwir n'oun ket maro hirio, » a lavare eur plac'h yaouank distro eus an oferen bred.

Pa oue sinet divezatoc'h ar C'honkordat, an emgleo etre ar Pab hag ar Franz, pa c'hellas an eskibien gwirion mont adarre dre o eskopti, ar joa a oue ken braz all. Kaout a rajont « ar Franz daoulinet », ervez ma lavare ar Pab, hag e pep lec'h e ouent digemeret gant joa ha gant doujanz. Kalz tud vraz a deuas da reseo sakramant ar Gonfirmasion, mes ar c'hoant o doa d'e reseo abaoue pell amzer en doa entanet o c'haloun ha roet dezo nerz awoalc'h evit dalc'her mat epad an amzer trubuillus-ze, an trista zo bet var hor bro.

Evelse ive e ves skoet hor c'haloun pa z'eomp epad amzer ar brezel da rei sakramant ar Gonfirmasion, rak, daoust m'ho peus fisianz he dezo hor bro an trec'h hag ar peoc'h, evelato e santomp oc'h enkrezet gant an amzer da zont. Biskoaz, abaoue amzer ar persekusionou hag amzer ar Barbared, ar bed kristen n'en deus bet muioc'h a ezom eus a zikour Doue. Rak-se, pa gonfirmomp ho pugale, e teu avechou an dour en hon daoulagad o sonjal en danjeriou o dezo o feiz hag o zantelez, o sonjal ive er c'haon o deus kement anezo dija, hag er poaniou ha labourou o dezo epad o buez. Hag e pedomp ar Spered-Santel da rei dezo kalonou ken krenv ha re hor zoudarded, o zadou. Fisianz Hon deus e vezint ato sklerijennet ha kennerzet gant ar Spered-Santel. Hag abalamour da ze deiz ar Gonfirmasion, breman evel kant vloaz zo, a dle beza evelato eun deiz a levenez.

An Eskob e-unan eo a ro ar Gonfirmasion. Ar garg-ze a zo fiziet ennan abalamour ma talc'h plas an Ebestel, m'en

deus resevet ar velegiaj a leun, ha m'eo karget eus oll dud an eskopti. Gant ar Gonfirmasion eo peurc'hret labour ar Vadiziant. « N'e ket d'ar vicherourien, mes d'an hini a zo o ren anezo, eo da rei an tol diveza da eun tam labour. N'e ket d'an offiserien izela, mes d'an offiserien vraz eo da renka eun arme ha da rei dezi kement he deus ezom. » Setu perak sakramant ar Gonfirmasion a zo e karg an Eskob, an hini a zo e penn arme ar gristenien en eskopti.

Evelato, avechou ha gant aotre ar Pab, eur beleg a c'hell rei sakramant ar Gonfirmasion, ha kement-se a veler dreistoll er broiou a zo enno missionerien.

An Eskob a ves ato resevet gant enor braz. Kement-se a zo dleet d'e garg. Mes deuit gant fisianz hag heb aoun da gaout hoc'h Eskob. Evel eun tad eo e teu betek ennoc'h. Ha ne fell ket dezan o dije e vugale aoun razan. Ar gerent a dle beza e kichen o bugale ha kemeret ive o lod eus ar gouel.

Preparet ho peuz anezo epad hir amzer, Hor Breudeur ker. Ho tever oa, evel m'o deus alies ho peleien lavaret deoc'h. Evit ma tougo ar zakramant e oll frouez, e rank an ene beza e stad vat. D'ar Vadiziant n'ez oa ket ezom d'o frepari. Mes setu m'int deuet en oad a skiant, en oad da reseo sakramant ar Gonfirmasion. Ret eo dezo kaout eun deskadurez kristen diouz o oad. Mes muioc'h c'hoaz e rankont beza e stad a c'hras, rak reseo ar zakramant-man hep beza e stad a c'hras a ve ober eur zakrilaj. Gret o deus o retret, koveseet o fec'hejou, resevet ar gommunion, ha da c'houde e tosteont evit reseo ar Spered-Santel gant eun ene e stad vat. Nag a vech Hon deus gwelet anezo, gant dillad kaer o c'horn-bro, o c'hedal leun a feiz hag a garantez ma tiskenfe enno ar Spered-Santel ; santout a reont ar Spered-Santel evel ma santont Jesus Krist pa z'eont da gommunia.

Deuit eta da gana a-unan ganto ar *Veni Creator* a verk ken kaer ho fisianz er Spered-Santel, an hini a ro buez, santelez, frealzidigez, ha goulennit ive digant ar Spered-Santel rei deoc'h eul loden eus ar grasou a skuill var ho pugale, en eur zellet mat ouz lidou ar Gonfirmasion.

Da genta an Eskob a asten e zaouarn var ar re a dle beza konfirmet, hag e ped ar Spered-Santel da zisken varno.

Ar c'hiz da asten evelse an daouarn a zo ken koz hag ar bed. Ar Batriarched a ree kement-se evit rei d'eun all eur c'hras pe eur c'halloud benak. Evelse eo e c'halve Jacob var e vugale ar grason prometet gant Doue d'e bobl ; evelse Aaron a vennige ar bobl, evelse Moyses a lakee ar Spered a Furnez da zisken var Josue ; hag Hor Zalver e-unan, evit rei da gompren d'an dud e teu digantan pep galloud ha pep santelez, a astenne ive e zaouarn var e Ebestel en eur gas anezo dre ar bed. Hag a dreuz ar c'haotvejou, setu aze penos e ra an Eskibien ; setu ase penos e ra hoc'h Eskob evit skuill var ene ho pugale grasou ken presius ha re ar genta kristenien.

Oc'h astenn e zaouarn an Eskob a ra eur beden. Ar bedenze n'eo ket bet ato ar memes hini, rak evel ma verk Konsil Trant, « an Iliz he deus bet ato ar c'halloud da verka ha da jench, en doare da rei ar zakramanchou, ar pez a gave gwella evit an dud o reseve, ha gwella ive evit lakat da greski an doujanz evit ar zakramanchou, ervez an amzeriou, ar broiou ». Ar beden a yoa ato gret evit galver ar Spered-Santel var ar re a dlie reseo ar zakramant. Ar beden a lavarer hirio a zo tennet eus skridou ar Profed Isai, el lec'h ma komz eus seiz donezoun ar Spered-Santel, a zo evel ar c'hantolor a zeiz brank : ar c'hwec'h kenta a zo daou ha daou : ar Furnez hag ar Skiant ; ar Guzul hag an Nerz ; ar Vouiziegez hag an Devosion ; hag an diveza, Doujanz Doue, a zo hanvet e-unan, abalamour m'eo ar re all harpet oll varni.

N'e ket oc'h asten e zaouarn eo e ro an Eskob ar Gonfirmasion. Ne ra nemet komanz. Evelato an Iliz a c'houlen ma vo ho pugale oll eno, stouet o fenn dindan dourn an Eskob, oc'h ober eun akt a feiz er Spered-Santel.

Neuze eo e komanz e gwirionez ar pez brasa eus lid ar Gonfirmasion. Ar vugale a deu da gaout an Eskob. En o c'hichen em'an o faeroun pe o maerounez, a dle beza kristenien a vrud vat, mes dishenvel diouz paeroun ha maerounez ar Vadiziant.

Ar paeroun hag ar vaerounez n'o deus nemet lakat o dorn deou var skoaz deou ar bugel konfirmet. Mes dont a reont evelse da veza kar d'o fillored pe fillorezed, hag e tleont abalamour da-ze beilla var gelennadurez ha buez kristen ar re gonfirmet.

An Eskob, var e benn ar mitr, a zigemer, an eil gonde egile ar vugale da gonfirmi, a astenn e zorn deou var benn ar bugel, hag a ra var e dal sin ar groaz gant an eol sakr en eur lavaret : « Da verka ran gant sin ar Groaz, da gonfirmi a ran gant eol sakr ar zilvidigez en hano an Tad, hag ar Mab hag ar Spered-Santel ».

Pa asten an Eskob e zourn, en eur ober sin ar Groaz gant an eol sakr var an tal hag o lavaret ar c'homzou lakeet uheloc'h, neuze eo e resever sakramant ar Gonfirmasion. Al lidouze hepken a zo ret evit ar zakramant.

Var a greder, an Ebestel ne reant nemet asten o daouarn ha pedi, pa roent ar Gonfirmasion. Divezatoc'h eo deuet ar c'hiz da ober sin ar Groaz gant an eol sakr, hag ar c'hiz a zo deuet nebeut amzer goude an Ebestel. Sant Cyril a Jerusalem a goms evelhen divarben an eol : « Gwechall e veze frotet eol ouz penn ar rouaned hag ar veleien ; Aaron ha Salomon a zo bet gret dezo evelse. Mes kement-se n'oa nemet eur skeuden. C'hwi, kristenien, pa z'eus bet frotet eol ouz ho penn, ho peuz resevet ar Spered-Santel. »

Labour ar Spered-Santel a zo merket gant an eol : an eol a antren, a dorr ar boan, a ra gwén ha krenv ar c'horf, hag ar balzam a zo mesket gantan a ro c'hwez vat hag a zifen diouz ar vreinadurez. Ho pugale o dezo ezom da veza gwén ha nerzus a spered ha muioc'h c'hoaz da gaout eur goustianz dinam meurbet. Deskit dezo petra verk an eol hag ar balsam, ha lavarit dezo perak eo bet kemeret an daou dra-ze e lec'h re all evit ober an eol sakr da gonfirmi.

An eol-ze a zo bet benniget gant an Eskob d'ar Yaou-Gamblid. Hag al lid-ze eus ar Yaou-Gamblid a zo koz ha kaer meurbet. Raktal goude ar gommunion, an Eskob a ya gant daouzek beleg, seiz avieler ha seiz abostoler. An eol hag ar

balsam a zo douget e prosesion, hag e kaner hymn sant Venanz en enor « d'ar vezen vat he deus, dindan tomder an eol, roet an douren-ze, evit ma vije sakret ». Ha da c'houde, an Eskob, o venniga hag o veski an eol hag ar balsam, a lavar pedennou kaer. Neuze hen hag an daouzek beleg a deu da c'houeza var gouzog ar vured a zo mesket enni an eol hag ar balsam, e c'hiz ma c'hoantefent lakat ar Spered-Santel da zisken var an traou-ze, evel ma reas Hor Zalver o c'houeza var e Ebestel en eur lavaret : « Resevit ar Spered-Santel », pa roas dezo ar c'halloud da bardouni ar pec'hejou. *Insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum.* » Evit achui e ves rentet enor d'an eol sakr. An Eskob hag an daouzek beleg a stou teir gwech o glin dirazan en eur lavaret teir guech ar pedennou merket : « *Ave, Sanctum Chrisma*, Salud, eol sakr ». Kement-se a zo eun doare da enori Hor Zalver, e c'halloud, e garantez, hag al labour burzudus a raio ar Spered-Santel en eneou.

An eol sakr benniget evelse a dle beza miret dereat, e buredou gret evit kement-se. Bep bloaz e rank beza renevezet.

Al lid kaer merket evit ober an eol sakr a ro deoc'h da gompren ar grasou a ro d'ho pugale. Bep tro ma komzot dezo eus ar Gonfirmasion, e tisplegot dezo kement-ma. Gret int soudarded Hor Zalver Jesus Krist. Merket int gant ar groaz evit beza e zervicherien. Var o zal e tougont ar merk-ze. An tal a ves ato dizolo. Gwenn e teu da veza pa ves aoun, ruz pa ves mez. Er Gonfirmasion *e resever* eur c'hras goest, ma ouezer he lakat da dalzezout, da viret ouzomp na da gaout mez o servicha Doue na da gaout aoun ouz ar re a ra brezel dezan.

Bet e vo poaniou, tentasionou. Eur zoudard a rank gedal beza glazet ha kaout poaniou a bep seurt. Eur c'hristen a onezo gouzanv pep tra. Ar gentel-ze eo a zigas da zonj an Eskob d'an hini konfirmet pa ro dezan eur fasadik, o c'houlen evitan ar peoc'h. Gwechall ar sklavourien a veze roet dezo o liberte evelse. D'ar c'hristen ive ar fasadik-ze a verk eo roet

dezan gwir liberte bugale Doue. « Ar peoc'h ra vezo ganeoc'h. » Mes kaeroc'h hag uheloc'h traou a verk c'hoaz ar geriou-ze. Distrob diouz lasou an drouk-spered e tleer a volonte vat en em ober sklavour Doue, sklavour dre garantez. Ra vo an den konfirmet nerzus, pasiant, mat da stourm ha da ober pinijen. Ra zalc'ho mat, gant gras Doue, e kreiz ar brasa poaniou. Ra vo ato sentus ouz lezennou ar vuez kristen, ra vo gwelet e skweriou mat o lugerni endro dezan !

Frouez ar Gonfirmasion.

III. — Ervez ar c'hiz en eskopti, ar Gonfirmasion a ves roet epad an nevez amzer. Er poent-ze eus ar bloaz em'an an ed o poulza er parkeier hag o prometi deomp eost mat. Ra vo ive evelse promesa a eost mat er vugale a gonfirmomp. Daoust hag ar zakramant a zougo enno e oll frouez ? Daoust ha ne zougo netra pe da vihana nebeut a dra ? Ma c'hoarves kement-se, piou a vo da damall ? Pe ar gerent, o veza n'o dezo ket beillet var o bugale ? Pe ar vugale, o veza n'o dezo ket dalc'het mat d'ar c'hras ? Hor Breudeur ker, ar gerent eo a zo da damall da genta. Kement-se a zo kalet da glevet. Ha goulskoude ar virionez eo. M'ho peus c'hoant e ve talvoudus ar zakramant d'ho pugale, preparit anezo mat. Kasit anezo d'ar skol-katekiz. Gwelit ha gouzout a reont mat ar c'hatekiz. Ma ne ouzont ket, roit anezo da gentelia d'an dud vat a gaver ker stank hirio var ar mez hag er c'herion kountant d'ober katekiz d'ar vugale. Kasit anezo d'an oferen da zul ha d'ar goueliou-berz, grit dezo lavaret o fedennou mintin ha noz. Lakit anezo er skol gristen. Ma n'eus skol gristen ebet en ho parrez ha ma n'ho peus ket peadra da lakat anezo en eur skol gristen benak, evesait da vihana ouz ar pez a zesker dezo, ouz al leoriou a laker etre o daouarn, ouz ar c'hamaladed a zarempredont. Ma vezont diwallet evelse, ar c'hras resevet e sakramant ar Gonfirmasion a zougo frouez mat en o eneou hag a zikouro ac'hanoc'h d'ober anezo kristenien start en o feiz.

Lavaret Hon deus e tiskwesfemp deoc'h pegen talvoudus

eo sakramant ar Gonfirmasion evit lakat da greski ar feiz e kalonou ar re yaouank.

Da genta, evel an oll zakramanchou all, ar Gonfirmasion a ro eleiz a c'hrasou d'an ene, grasou a ro sklerijen ha nerz evit ober brezel d'an droug. Bugale, tud yaouank, oll e resevont ar grasou-ze ha dre-ze e ves gret gwelloc'h kristenien anezo. Perak ez eus kement a gerent ne zonjont ket en dra-ze ha ne zikouront ket o bugale, dre o c'henteliou hag o skweriou, da jom uhel ha da greski e karantez Doue ?

An eil frouez a ro ar Gonfirmasion eo krenvat ar vertuziou a deu da heul ar c'hras, ar feiz, an esperanz, ar garantez hag ar vertuziou all. N'e ket eun dra vihan kement-se. Sonjit en eur rod vraz o trei. Ma kreskit nerz an dour, nerz an avel pe nerz an ezen, ar rod a droio buhanoc'h. Evelse e c'hoarves gant an ene, a zo kresket e nerz dre zakramant ar Gonfirmasion.

Ouspen-ze, gant ar c'hras a ro santelez e teu en hon ene eur c'hras all, gras ar zakramant, a zo roet evit beza trec'h d'an droug ha douget d'ar mad, hag ar c'hras-ze a ya da heul an den konfirmet epad e vuez penn-da-benn, d'e zikour d'ober e oll zeveriou.

Erfin ar Gonfirmasion a ro d'ho pugale donezonou ar Spered-Santel a laka o eneou e stad da zenti dioc'h tu ouz kuzuliou mat ar Spered-Santel. An ene ne dle ket kousket. « Kerz, kerz, » Ato arok, setu petra dle ober an ene. Evit-se en deus ezom eus sklerijen ha nerz ar Spered-Santel.

Aman marteze eo e c'hello an dud karget da gelen ar vugale goulen digant ar Gonfirmasion ar zikour sklera. Ar vistri ne zavont ket ar vugale dreizo o-unan. En o rok ha gwelloc'h evito ez eus eun all, ar Spered-Santel, a zo kelenner evel m'eo bet krouer, hag e zonezonou a zikour senti ouz lezennou Doue.

An donezoun a *furnez* a deu da genta er vuez kristen. Dreizi ec'h anavezomp hag e kavomp blaz vat gant traou an Nenv ; sklerijenna ra hor c'houstianz o teski deomp beva

ervez al lezen gristen en hor famillou, er skol hag epad hor buez penn da benn. Nag a dud a ra fae var an donezoun-ze ha ne glaskont ket ober mat o dever nag e kenver o bro nag e kenver o nesa ? E pelec'h hirio kaout lealded ?

An donezoun a *skiant* a laka ar feiz da greski en hon eneou, ha ganti e kredomp gwelloc'h hag esoc'h. Lezel a ra ar misteriou dirak hon daoulagad, mes sikour a ra hor spered da gredi e gwirioneziou ar feiz. Hirio ez er da studia ar relijion e skridou ar filosofed hag avechou zoken er c'hazetennou hag el levriou fall, a lavar traou faoz divarben Doue hag avechou a goms enep dezan. Lavarit d'ho pugale e pelec'h e kaver ar virionez divarben Doue : e kelennadurez an Iliz, er Skritur Sakr, e skridou an Doktored hag ar gwir gristenien eus an Iliz.

An donezoun a *guzul* a raio ac'hanoc'h fur. An darn vrasa eus hor faziou hag eus hor mankou a deu eus froudennou hor spered, eus ioulou hor c'haloun a gustum hon dalla, eus ar gasoni a laka disunaniez etrezomp, eus hor spered dievez a ra deomp mont re vuhan pa ves traou diez da zirouestli. Ma karfemp barn an traou o sonjal e Doue e lec'h sonjal hepken, evel ma reomp alies, e madou an douar, ez afemp eünoc'h gant hon hent hag e safchemp uheloc'h.

M'ar d'eo gwir, evel ma lavar sant Cyril, ez eo donezonou ar Spered-Santel an armou a zo o tifen ar c'hristen epad e stourmajou, an donezoun a *nerz* eo an arm a sko muia an daoulagad. An nerz a zo ret d'ar vistri, rak anez an nerz, e kollint ar vugale fiziet enno. An nerz a zo ret d'an dud yaouank, d'an dud e barr an oad, da veza trec'h d'o ioulou fall, da garga o eneou eus ar vertuziou kristen, da stourm ouz skweriou fall ar bed, en eur ger, da ober o oll deveriou. Anez an nerz a galoun ne vije na soudardet mat, na tud a goustianz e penn ar vro, na tud da labourat evit mad o nesa, na furnez en tadou pe vammou a famill, na santelez el leanezed, er veleien. Deskit d'ho pugale kaout nerz kaloun ; ar botred yaouank o dezo ezom eus kement-se hag ive ar mer-

c'hed yaouank evit dalc'her mat d'o relijion ha beza fidel da gement a c'houlen Doue diganto. Lavarit dezo ober mat o deveriou pemdeziek, ar re zistera. An deveriou dister-ze, gret mat, a c'houlen kement a nerz kaloun hag a zo ken talvoudus eget ar pez a ra eun infirmierez en hospitaliou hag eur zoudard var an dachen a vrezel. Lavarit dezo n'eus netra kaeroc'h eget nerz-kaloun an Ebestel hag ar verzerien ha varno eo e tleomp kemeret skwer.

An donezoun a *vouiziegez* a deu da c'houde a eüno hor spered. Nag a faziou, a c'heier skignet hirio etouez an dud ! Nag eo diez gwelet skler en traou hirio ! Piou a c'hell gouzout pep tra ? Klaskomp da vihana anaout ar pez hon c'haso betek Doue, hag, heb ober fae var deskadurez ar bed, gouezomp trei kein dezi pa glasko mont dreist he muzul hag hon pellat diouz Doue. Karomp ar virionez, tolomp pell diouzomp ar gaou, n'eus forz eus pe du e teu.

Dreist-oll, Hor Breudeur ker, karit Doue, ha deskit d'ho pugale karet anezan. Perak kement a gerent ne gredont ket kas o bugale da gommunia alies ha rei skwer dezo var gementse ? Daoust hag aoun o deus ne vije re grenv o bugale eneb an droug ? N'eus nerz ebet ken talvoudus hag an *devosion* evit dalc'her an den, da beb oad, var hent ar zantelez. An devesion a ro Doue d'an den. Nemet e vo reizet mat ha n'he raio nemet ar pez a zo otreet gant an Iliz, an devosion, ervez ma lavar an Aviel, eo ar relijion e spered hag e gwirionez, an hini a zesk deomp karet hon nesa evel ma karomp Doue.

Mes goude an devosion e rekommandomp deoc'h ive *doujanz Doue*. Ne ket evel sklaved e tleomp adori Doue, mes evel gwir vugale, gant doujanz, gant anaoudegez evit e vadoberou ha gant kasoni ouz ar pec'hed ha kement a zisplij dezan. An doujanz-ze a dlefe beza awoalc'h evit ho tistrei diouz ar pec'hed hag ho lakat da gaout keuz, da ober pinijen, da gaout fisianz, da adori.

Gwelet a rit, Hor Breudeur ker, pegen talvoudus eo donezonou ar Spered-Santel evit an deskadurez kristen. D'an dud

a beb oad e vijent talvoudus, ne vije ket diez en diskwez. Mes kompren a rit kement-se, ha peb hini ac'hanoc'h en deus santet e-unan ar pez a lavaromp aman, hag istor an Iliz e pep pajen en diskwes. Santelez an Ebestel, nerz-kaloun ar verzerien, spered uhel an doktored, izelded a galoun an Eskibien, santelez ar gwerc'hezed, karantez an dud fidel, an oll draou-ze ken kaer hag a ra kement a enor d'an Iliz a deu var eün euz an oll zakramanchou. Mes loden ar Gonfirmasion eo dalc'her an Iliz yac'h ha santel, yaouank ha kaer.

Hirio e meur a gorn eus ar Franz ar feiz a zo toc'hor. Evelato e chom c'hoaz eun tam relijion, eun tam devosion. Ha perak ? Abalamour da c'hras ar Spered-Santel skuillet gant an Eskob pa ves o rei ar Gonfirmasion. Ha ma chom krenv ar feiz en hon eskopti, daoust d'ar brezel kriz gret d'ar relijion epad daou ugent vloaz, eo abalamour hoc'h Eskibien n'o deus ket ehanet da gas deoc'h, a barrez da barrez, ar Spered-Santel a ro d'an eneou sklerijen ha nerz, a laka urz ha buez e arme ar gristenien, a ziarben enebourien an Iliz, hag a ra d'ar re gonfirmet lakat ato o deveriou kristen arok o flijadur hag o interest.

Laouen o sonjal en traou-ze an Eskob, goude beza konfirmet eur maread a vugale, a bign ouz an oter. Gouzout a ra, ar merk lakeet e eneou ho pugale a jomo ato, hag ar merk-ze a ra anezo goest da anzao o feiz evel gwir zoudarded da Jesus Krist. Fisianz en deus e talc'hint mat ato gant gras ar zakramant. Ha kement-se a c'houlen digant Doue en e beden ziveza. « Ro jomo ar Spered-Santel en o eneou. Ra vezint templou leun eus e c'hloar. Ra vennigo oll derveziou o buez ! »

Ar vugale a respount o lavaret ar *Gredo*. Klevet ho peuz anezo, oll assamblez, gant eur vouez skler, gant feiz ha nerz o lavaret ar *Gredo*, o konsakri da Zoue o buez nevez, evel soudarded a gompren pegen braz eo o dever ha pegen zantel an Iliz a dleont da zervicha. D'an heur m'em'an an Iliz-ze en eur mare evel n'eus ket bet c'hoaz, e c'houlennont gant fisianz sikour o Zad a zo en Nenv. Hag evit achui, o ene a gar ive en

em harpa var galoun Mari, Mam da Zoue ha Mam ar gristenien, evit ma vezint sikouret ganti da zervicha mat ar Franz hag an Iliz.

Da c'houde e ves kanet an *Te Deum*. Ra c'hellimp dizale kana ive an *Te Deum* evit enori viktor ar Franz ha prometi da Zoue, o trugarekat anezan, e vezimp muioc'h mui start en hor feiz, fidel da Jesus Krist, ha ne c'hello netra hon dispartia dioutan, nag ar peoc'h, nag ar brezel, nag ar poaniou, nag ar viktor, nag ar pec'hed, nag ar bersekusion, nag ar maro.

Morse ne gwitaomp hoc'h ilizou hep benniga ar vugale vihan douget e divrec'h o mammou. Hirio adarre hor ger diveza a vo evito. Ra gresko an niver anezo en ho tiegeziou. Ra vezint santel dre ar boan a gemerot d'o zevel e karantez Doue. Deskit dezo pedi evit ar re a zo pell eus ar ger, evit ar re a zo maro, evit ar vro, rak divezatoc'h e vezint enor ha nerz ar vro. O kas dezo Hor bennoz, e pedomp Doue m'o dezo dizale ar joa da velet o zadou o tizrei, o zadou o deus roet diou vech ar vuez dezo. Biskoaz bugale n'o dezo koustet ken ker d'o c'herent ha d'o mam-bro. Ra jomo ato pell diouto an droug, ma c'hellint sevel ha kreski ha beza skoliet dirak lagad an Otrou Doue. Dija em 'an ar Spered-Santel enno. Grit ma chomo ato, ha ma vo ho tiez, evito hag evidoc'h, bepred tiez a beden, a labour, a zantelez hag a enor, evel ma tlefe beza oll tiez Breiz-Izel.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Katedral ;

Goude beza pedet Doue ;

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Goulen a reomp digant an dud fidel gouzanv gant pasianted an diezamant a bep seurt a ro dezo ar brezel o padout

ken pell, hag e tigasomp dezo da zonj eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha da genta o senti ouz lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a zo bet, a nevez zo, chenchet var meur a boent p'eo bet embannet leor-lezennou an Iliz, eul leor nevez a verk evit an amzer da zont reolennou an Iliz latin.

Rei a reomp da anaout d'an dud fidel lezennou ar yun hag ar vijil, o talc'her kount eus an otre hon deus bet da lakat d'ar merc'her ar vijil merket epad ar C'horaiz evit ar zadorn.

Artikl II

An difen da zrebi kig a gomanz evit an oll dud fidel d'an oad a zeiz vloaz achu. P'eo difennet drebi kig, eo difennet ive an druz tennet eus kig goasket. Mes drebi a c'heller viou, amann, formaj, hag ar boued a c'heller da brepari gant *gress (soa, lard)* (1).

En deiziou ma c'heller drebi kig, n'eo mui difennet drebi kig ha pesked er memes pred.

Ret eo lezel ar c'hig a gostez : 1° da bep gwener eus ar bloaz ; 2° da verc'her al Ludu ha da bep merc'her eus ar C'horaiz, ha d'ar Zadorn-Fask betek kresdeiz ; 3° d'an tri dervez (merc'her, gwener ha sadorn) eus ar pevare amzer ; 4° d'an deiziou arok Gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket an derveziou-ze da zul.

D'ar goueliou-berz e c'heller drebi kig ; rak-se, er Franz, p'en em gavo gouel Nedelek, gouel Maria Hanter-Eost pe gouel an Oll Zent da vener, e vo gellet drebi kig en deiz-ze.

Artikl III

Lezen ar yun a zo gourc'hemennet d'an dud fidel azalek eur bloaz varn'ugent achu betek tri ugent vloaz komanset.

Al lezen-ze a verk ne c'heller ober nemet eur pred d'an deiz yun. Evelato ar re a yun a c'hell ouspenn, diouz ar mintin ha diouz an noz, kemeret eun tam boued ervez em 'an ar c'hiz en o bro.

(1) Evit ma vo skler an traou, e tiskleriomp n'ez eus menek aman nemet eus soa, lard, gress : ne gomzer ket eus kig, kig mo'ch pe gig all, nag eus an druz tennet eus ar kig goasket, nag eus souben ar c'hig.

En hon eskopti e c'heller drebi diouz an noz pep seurt boued, gant ne vezo drebet na kig na vion. Al lez, amann, formaj, a zo permetet. Ne c'heller ket drebi d'ar pred diouz an noz kement ha d'ar pred braz.

Diouz ar mintin e c'heller kemeret (hep lez) cafe, the, chocolat, hag eun tamig bihan a vara.

D'an deiziou yun, pa c'heller drebi kig, ar re o deus da yun ne c'hellont drebi kig nemet eur vech en deiz, d'ar pred braz.

Yun a dleer : 1° d'ar C'horaiz penn da benn, nemet da zul : d'ar Zadorn-Fask, da gresdeiz, eo achu ar C'horaiz ; 2° d'an tri dervez eus ar Pevare-Amzer ; 3° d'an derveziou arok gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket an derveziou-ze da zul.

Artikl IV

An dud fidel a c'hell beza diskarget pe dispanset diouz lezen ar yun abalamour d'o yec'hed, pe d'o skwisder, pe d'o labourou. An Otrounez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superioried hag Omonierien evit ar c'houenchou ha skoliou fiziet enno, ar veleien evit ar a re zo o kovez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permeti drebi kig meur a vech bemdez, pa vo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Pedi reomp an dud fidel, p'e gwir n'eo ket mui ken striz ar binijen a c'houlen diganeomp an Iliz, d'en em rei d'an oberou mat ha dreist-oll d'ober aluzen ervez o danvez.

O fedi reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vo roet d'an Otronez Persouned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef gret evit o reseo, ha digaset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen, a lavaro bep sizun, epad ar C'horaiz, 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskopti.

Artikl VI

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskopti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl VII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskobti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl VIII

A nevez e c'hourc'hemennomp ober ar gest evit an Douar Zantel epad offiz Gwener ar Groaz ; ar gest evit diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl, hag ar gest evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da c'houel ar Rosera.

Rekoumandi a reomp ive, ha start, d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katolik* hag evit skoliou kristen an Eskopti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud fidel lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

Artikl IX

An Unaniez evit Emzivaded ar Brezel a dle beza savet en oll parreziou, hep mank. An Otrounez Persouned a hanvo eur C'homite, el lec'h n'eo ket savet c'hoaz. Klask a raint hanoiou nevez, goulen a raint sikour evit an Unaniez-ze, reseo a raint an aluzennou hag embanna raint ar gest a vo gret evit an Unaniez da zul Bleuniou.

Artikl X

Goulen a reomp digant an dud fidel mont mui ma c'hellint d'ar pedennou gret bemdez evit amzer ar brezel, ha kinnig da Zoue, evit ar viktor hag ar peoc'h, o c'hommunionou, o fedennou hag o oberou mat.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zuliou varlerc'h.

Roet e Kemper, e Sant-Joseph, dindan Hor ziel ha siel sekretour braz Hon eskopti, d'ar 6 a viz C'huevrer 1918, gouel ar Goad diveret eus Krusifi Hon Iliz-Veur.

† ADOLPH,
Eskob a Gemper hag a Leon

Dre urz an Otrou 'n Eskob :

J.-M. PILVEN,
Chaloni a enor,
Sekretour jeneral an Eskobti.

Kemper, moullet e ti DE KERANGAL, moulier an Eskobti.

N° 74 bis.

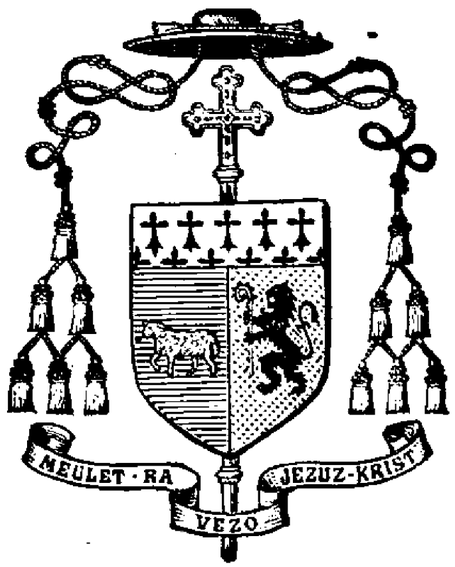
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

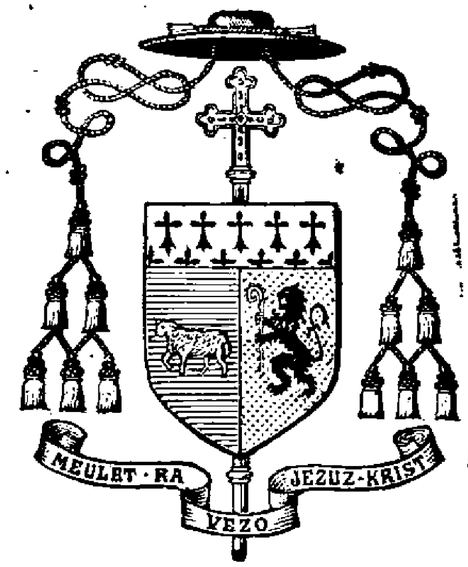
var hon deveriou e amzer ar peoc'h

HA KEMENNADUREZ

evit Amzer zantel ar C'horaïz, 1919



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI
—
1919



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskobti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus-Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

Ne c'hellomp ket er bloaz-man, en Hon Lizer evit ar C'horaiz, komz deoc'h nemet eus ho teveriou e amzer ar peoc'h.

I. — Da genta e rankomp lavaret deoc'h, gant Hor c'haloun a Dad, e kemeromp perz en ho klac'har, en ho kaon. Ar viktor, goude beza bet gedet epad pell amzer, a zo deuet evelato en eun tol, buhanoc'h eget na zonjemp, hag an dra-ze a c'helfe rei lec'h deomp da veza laouen meurbet. Mes ken ker eo koustet ma kemeromp anezi hep re a levenez, evel our c'hraz roet deomp gant ar Galoun Zakr, ha kenteliou ar maro

Ar re varo.

e kichen ar c'hloar a dennomp eus hor gounid a ziskwes deomp hon dever hirio.

Hon eskopti en deus kollet, epad ar brezel, 50 beleg ha kement all a gloareged eus ar seminer. O unani a raimp en hor pedennou gant ar millierou a zoudarded ho peuz da lenva varno. Beleien ha tud lik, oll o deus kinniget ar memez sakrifiz, unanet gant sakrifiz ar C'halvar. Evito e lavarimp aliez an oferen a zigoro dezo kentoc'h an eürusted eternel.

D'Hor beleien maro Hon deus sonj da zevel, e Kemper, eur men-bez evit o enori. Eus ho tu, c'hwi, e pep parrez, a enoro ho soudarded maro, pe o verka o hanoiou en ilizou, pe o sevel er vered eur bez evito oll assamblez, el lec'h ma z'eot da bedi evit ho kenvroiz ha dreist-oll evit ar re ne ouezer ket e pelec'h int bet beziet. Parrez ebet ne vanko da renta d'he bugale an dever-ze a anaoudegez vat a vo eun enor evit ar re varo hag eur gentel evit ar re veo.

Lod eus hor c'henvroiz o deus sonjet ober gwelloc'h, hag o zonj ne iaffe ket eneb hon hini. Tud Kerne, Leon ha Treger o doa ar memez kaloun hag ar memez spered epad ar stourmadou heb ehan, var vor ha var zouar. Perak ne vijent ket enoret oll assamblez dre eur chapel gret gant mein hor bro ha savet var an uhela eus menesiou Breiz, menez Sant-Mikèl e Brasparts ?

Beg ar menez-ze a gavomp eur plaz mat evit sevel eur chapel da zalc'her sonj eus hor zoudarded ha martoloded.

Gwelet Hon deus skeuden ar chapel a zo c'hoant da zevel. Ober a raio brao var ar menez-ze, talvoudus e vezo da eneou ar zoudarded dre ar pedennou a vo lavaret enni ha plijout a raio d'ar famillou e kaon.

O tiskleria a vouez uhel feiz ho tud maro, o c'harantez evit ho bro, o nerz-kaloun, o fasianted e kreiz o foaniou, e tisklerio ive ho peuz fisianz em'aint eürus en nenv ha fisianz d'en em gaout eun deiz ganto e gloar ar Baradoz.

Ar chapel a vo hanvet chapel sant Mikel, rak abaoue pell

amzer ez eus eno eur chapel da zant Mikel, ha kalz tud a ves enni o pardouna eus ar parresiou tro var dro. An Arc'hel santel eo Difenour Bro-C'hall. Hen eo a zo bet karget da c'halver ha da hentcha Jeann d'Ark. Hen eo a gas d'ar Baradoz an eneou o deus gret aman o oll dever. Peseurt patron all a vije gwelloc'h da gemeret evit beilla var gloar hor zoudarded kalonek ha gounit dezo pedennou ?

Pa vo gret eun hent esoc'h da bignat var ar menez, ar belerined a deuio da bardouna da Zant-Mikel ha da bedi evit o zud ne c'hellint biken ankounac'hat. Bep an amzer e vo lavaret an oferen. Divar lein ar menez-ze, ar c'halonou a bigno buhanoc'h varzu an Nenv d'en em unani gant eneou ar re varo.

Karet a rafemp e teuffe oll dud Hon eskopti da rei o aluzen evit sikour sevel ar chapel-ze, a vo gwelet eus a bell hag a zigaso da zonj eus ar re o deus skuillet o goad da zavetei ar vro.

Er Relijion em'an nerz ha silvidigez ar Franz.

II. — Abalamour m'o deus skwillet o goad eviti, eo e c'hello ar Franz chom beo. Ra c'hello beza krenv ! Klevet e ves lavaret ar Fransisien n'o deus ket c'hoaz an er da gompren o deus bet an trec'h, da anaout o deveriou hag o gwiriou. Marteze eo gwir, marteze o deus gounezet muioc'h a c'hloar eget a nerz. An nerz ne deu ket eus an douar gounezet var an enebourien, ar madou restaolet ganto, eus ar c'holoniou kresket. An nerz a dle beza en diabarz.

Nerz eur vro a deu eus an doare m'eo gouarnet, hag eus ar galoun he deus. Ar Franz he deus ezom da ziazeza gwelloc'h he buez. Mes, n'eus forz pegen brao e vo reizet ha gouarnet, ne c'hello ket kaout eur peoc'h start ha padus keit ha ma lakaio en he fenn dilezel Doue. Bez ez eus bet komzet epad ar brezel eus eun nerz dreist nerz ar c'horf, nerz spered, hag a zo bet talvoudus kenan da zilvidigez ar vro. E gwirionez n'ez eus nemet ar Relijion goest da rei nerz da eur bobl, nerz

da goustianz an den, gallond da ober an dever penn da benn.

Hag an dispac'h a velomp daou vloaz zo er zao-heol eus an Europ ne ra nemet diskwez eo gwir ar pez a lavaromp aman. An Otrou d'Hulst a skrive, e 1871, ar bajen-man a zo enni gwirionesiou evit an amzer hirio kerkoulz eget evit an amzer neuze : « Pa ne ra mui an den forz gant ar vuez eternel, pa ne oar mui petra eo ar vuez-ze, e tisken e renk an anevaled. Ha pa ves kalz evelse, e teu da zevel eun unaniez tud a ya ar spount d'o heul : doare o deus da veza evel ar re all, da gaout urz ha lezennou, mes n'o deus nemet an doare, hag ar pez a zo a vad en o zouez a deu dezo eus ar giziou kristen ; e gwirionez, n'ez eus en o c'haloun nemet c'hoantegesiou direiz oc'h enebi an eil ouz eben. Unan a c'hoanta dalc'her ar pez en deus ; eun all kemeret ar pez n'eo ket dezan ; hag hini anezo ne oar petra eo ar mad, petra eo an droug ; n'o deus koustianz ebet. Ar brezel a zo diskleriet etrezo, ha ma ne vezont ket ato oc'h en em ganna, eo ma ne c'hellont ket ato ober kement a c'hoanteont. Ne gomprenont ket e vije var an douar tud paour ha tud pinvidik, avi o deus ouz ar re o deus gellet, dre labourat ha dre espern, dastum eun tam madou bennak ; ne c'hellint ket gouzanv e ve tud pinvidik, hag ec'h en em zavint enep dezo. Hag e ves kavet ato tud fallakr da c'hweza var an tan-ze, da lakat al labourerien da gaout kaz ouz ar re o deus eun tam danvez, da lavaret dezo n'eo ket deread gwelet etre daouarn eun nebeud tud madou a dlefe beza d'an oll ha a roffe eürusted d'an oll. Hag ar bobl a deu da gredi e vije avoalc'h lamet divar an douar eur c'hant mil den bennak evit lakat ar re all oll pinvidik hag eürus. E gwirionez, krenv eo an dentasion ; ha penos enebi outi ? Doue, ar gwir, an aoun rak poaniou an ifern, an oll draou-ze a zo bet skubet, ne jom mui netra d'hon difen eneb an dud gouez ». (1).

1) An O. d'Hulst, prezegen e Marcassan (Ere 1871).

Ar re a zo e penn hor bro, daoust ha gwelet a reont an danjer ? Ia, ha skler c'hoaz. Klask a reont pellat anezan. Hag evit dont a benn anezan, o deus fisianz en *emgleo santel* etonez tud Franz, ha mat a reont. Mes ne velont nemet eun tu eus ar virionez, hag an hini distera. Ne fell ket dezo anzav e teu an danjer eus ma z'eo tennet ar feiz eus ar c'halonou. Ha poan a ra deomp gwelet kement a sperejou uhel deuet da veza dall avoalc'h evit banna ar feiz kristen hag ober breze dezi. Penos tud boazet da c'houarn, tud hag a oar ne ves gret netra vat ma ne glasker nemet beva en-êz, tud hag a oar petra c'hell ar garantez a deu eus an Aviel, tud hag a oar ne c'heller ket beza trec'h d'an techou fall hep sikour lezen Doue, penos e chomont hep stoui dirak H. Z. J.-K., an Hini hepken a c'hell savetei ar boblou hag an eneou ? Ar framasonned a ra aoun dezo, mes ar framasonned a jomfe sioul hag a yaffe d'en em guzat, ma karfe an oll dud honest en em zevel enep dezo. Goulen a reomp ma c'hoarvezo kement-se eun deiz, rak ret eo, evit ma tizroio adarre ar Franz da Zoue.

III. — Mes n'e ket var gement-se eo Hon deus sonj da gomz hirio.

O velet an danjer a varo a deu d'ar vro eus a berz an dud difeiz, bemdez muioc'h mui a gounnar enno ; o velet ar feiz o vihanat zoken en hor Breiz, e karfemp ho lakat da zigas muioc'h a nerz d'ar feiz kristen en hoc'h eneou, en ho famillou, en ho parresiou, ha diskwez deoc'h penos e c'helfec'h sikour gwellat stad ar Franz ha lakat da greski ar Relijion e pep renk eus an dud.

Al labour a c'houlennomp diganeoc'h a zo kement a ezom anezan eget eus al labour ho peus gret epad ar brezel. Rak anez, ne denfemp ket eus ar peoc'h ar vad a rankomp tenna. Ret eo deoc'h en em rei a galoun d'al labour-ze. N'e ket d'ar mare en deus Doue roet deomp kement a c'hrasou eo e kollimp fisianz ha nerz-kaloun.

***

An Deskadurez kristen.

IV. — Kenta tra zo d'ober eo deski ar Relijion. Evit diskwez an hent ha rei nerz, ar feiz a dle beza sklerijennet. Hirio n'ez eus ket avoalc'h a zeskadurez kristen nag etouez ar bobl nag etouez an dud a renk uhel. Alies, an dud desket o deus lennet pep tra nemet al Leor a zo dreist an oll leoriou, Aviel Hor Zalver hag ar c'henteliou tennet anezan gant an Iliz. Goulennit digant ho peleien a zo o tont eus a douez ar zoudarded. Lavaret a raint deoc'h e ves kavet kalz tud, kristenien zoken, ne anavezont ket meur a hini eus gwirionesiou braz ar Relijion. Hag ar merc'hed, ma karfent ober o examin var gement man a vije souezet ive o velet pegen nebeut ec'h anavezont gwirionesiou ha lezennou an Iliz.

Er bloaveziou tremenet, en Hon Liziri evit ar C'horaïz, Hon deus diskwezet deoc'h n'eus ket guelloc'h eget ar zakramanchou evit lakat da greski ar vuez kristen. Mes peurliesa ar c'hraz, seulvui ma z'eo sklerijennet, seulvuioc'h a frouez a zoug. An deskadurez kristen a zo ret evit rei nerz d'an ene. Kement-man a zo gwir evit an den, gwir evit ar bugel. Deuet eo ar mare evidoc'h da brepari ho pugale evit labourou amzer ar peoc'h, da lakat en o eneou feiz krenv evit an amzer denval a zo o tont. Ar merc'hed yaouank o deus kement ezom a zeskadurez kristen eget ar botred yaouank. Hag an dud a bep renk a dle en em lakat d'al labour a c'houlennomp. Seulvui ec'h anevezint o deveriou, seul velloc'h e raint anezo. An deveriou kristen, an deveriou e kenver Doue, e kenver ar famill, e kenver an nesa, e kenver ar vro, a zo merket skler er C'hatekiz. Deskit ar C'hatekiz.

Er famillou eo e ranker deski ar C'hatekiz. Beleien ho peuz d'ho sikour, da glask ar vugale evit ober skol dezo, an eil rum goude egile, an aliesa ma c'hellont. hag a anaves an doare gwella d'o lakat da zeski ; bez ho peuz, er parresiou, tud vat d'ober Katekiz, tud a laka o foan, o aked da zeski mat o Relijion evit beza goest da gentelia ar re all, tud a ro o oll amzer libr d'al labour zantel-ze. N'eus forz ; anez ar

famillou, kaer e vo poania, ne vo ket gellet deski avoalc'h ar vugale var o Relijion.

Ia, e koustianz, e rankomp rebech d'ar familiou, d'an darn vrasa anezo da vihana, da veza manket var daou dra abaoue 40 vloaz zo. N'o deus ket lavaret start avoalc'h e felle dezo e vije gret Katekiz er skol ; hag en o zicz n'o deus ket o-unan poaniet avoalc'h da zeski Katekiz d'o bugale.

Er Skol.

Pa jom Doue er mez eus ar skol, pa ne gomzer morse anezan nag en eun dever nag en eur gentel, pa veler e leoriou ar vugale traou fallakr pe faoz eneb an Iliz, n'e ket possubl e chomfe ar feiz krenv ha yac'h e kaloun ar bugel, daoust ma kendalc'hfe da heul ar Relijion, ha na vezit ket souezet ma teu, a-benn e ugent vloaz, da veza klouar e kenver ar Relijion, da c'hedal ma teuio d'ober goap anezi ha da gaout kaz outi. Ma ves c'hoaz ar skoliou dizoue epad pell amzer, e vo ret eur mirakl evit dalc'her eun tam Relijion e Breiz. Ar vistri n'o dezo ket ezom da lavaret gwall draou eneb ar Relijion. Avoalc'h e vo chom hep komz anezi, evel ma ve eun dra hep talvoudegez. Avoalc'h e vo, en eur ger, kaout *skoliou dizoue* ha *mistri difeiz*. Evit silvidigez ar vro, al lezen he deus gourc'hemennet kement-se a rank beza chenchet kousto pe gousto. Laza ra an eneou. N'en em gemeromp ket ouz ar vistri ; ouz al lezen eo ec'h en em gemeromp, hag ouz an droug a ra. Ne glaskomp ket aman terri an emgleo santel. Kaout a ra deomp, ervez m'Hon deus klevet gant tud o tont eus ar brezel, tud din da veza kredet, kalz eus mistri-skol ar c'houaruamant a vo gant ar re genta o tiskwez o levenez en deiz ma vo gellet komz adarre er skol eus a Zoue.

Da c'hedal, hon deus gwir, ervez m'eo bet diskleriet gant ar varnerien, da c'houlen digant an Unaniezou tadou a famill beilla var ar skoliou ha var ar pez a zesker d'ar vugale, hag ar famillou a zo eun dever evito, pa c'hellont, lakat o bugale er skoliou kristen, el lec'h ma vo desket dezo Katekiz da heul an traou all.

N'e ket hepken eus ar skoliou bihan eo e komzomp. Seulvui e teu ar spered da zigeri, seul brasoc'h eo an danjer. Evit pellat an danjer-ze, Eskibien Franz o deus gret dispignou braz. Savet o deus skolachou ha skoliou-meur a ves roet enno kelennadurez eus ar re vella. Peseurt digarez o deus ar gerent kristen da jom hep lakat o bugale, potred pe merc'hed, er skoliouze ? Hor mignouned eus Stadou-Unanet an Amerik hag eus ar broiou all, evit startat c'hoaz an emgleo gret epad ar brezel, a zigaso ar muia ma c'hellint eus o zud yaouank da studia en hor Skoliou-Meur. E pere ? Ar re anezo a zo katolik ne vezint nec'het evit choaz. Mont a raint d'ar Skoliou-Meur katolik, evel m'o deus dija diskleriet. Ha setu ase eur gentel gaer roet ganto da veur a famill eus Breiz, ne gredont ket ober evelse evit o bugale. Daoust ha ne dier ket lavaret e vankont d'o deveriou ?

Er Famill. — V. — Eur mank all eo he-man. Ar gerent a zo re droet da gounta var re all evit rei deskadurez kristen d'o bugale, hag a gav dezo beza gret o dever p'o deus fiziet o bugale e tud all. Fazia a reont. Doue a c'houlen ma vo ar vugale kenteliet da genta gant o c'herent. Nemet dioc'h ret, ne dleont ket fizia an dever-ze e re all. O dever ne baouez ket d'an deiz ma ves roet ar bugel da zeski d'ar beleg pe d'ar skoliou, rak neuze zoken, ma ne dol ket evez ar gerent, ar bugel a c'hello beza lezirek da zeski e Relijion. Er c'hountrol, ma kar ar gerent beilla mat betek ma vo braz ar vugale, e raint eus o eneou eneou kaer, ha ne zonjint ket da c'houde toler an eneou-ze e kreiz an danjeriou a gaver o tarempret hag o selaou ar vistri dizoue a zo hirio ken stank e skoliou braz ar c'houarnamant ; rak riskl a zo da goll ar feiz er skoliou-ze. D'an den yaouank ar gerent a lavaro : « Kompren mat an traou. Kristen out. Kea d'ar skol gristen, d'ar patronach kristen. Kea d'ar skolach kristen, d'ar Skol-veur gristen. »

E peseurt rum e kaver hirio kerent d'ober evelse heb aoun?

Pegement zo o lakat ober katekiz er famill ? Kalz zoken ne glaskont ket gouzout ha mont a ra o bugale da skol-katekiz ar barrez. Poan a ra deomp gwelet bep bloaz o kreski niver ar vugale ne deuont ket d'ar skol-katekiz. Bugale a vec'h oajet a zek vloaz ne vezont mui gwelet var ar bankeier. Ar beleg a lavar d'ar gerent. Ar gerent a gav diez, mes ne lakeont ket o bugale da blega. Anzav a reont ne c'hellont ket ober dezo senti. Divezatoc'h e vezint souezet o velet o bugale deuet da veza anarchisted.

Klevet e ves lavaret ez eus ezom hirio eus Fransizien brasoc'h eget re gwechall, eus kalonou krenvoc'h, goest da gas da benn an deveriou kalet eus an amzer hirio. Ne vo get gellet kaout eun hevelep tud nemet dre ar feiz hag ar vertusiou kristen. Tud ar freuz hag an dispac'h a zav o fenn. Eur pennad e vo gellet harpa outo dre nerz. Mes an nerz ne bad nemet eun nebeut amzer. Ne c'hell netra var ar sperejou. Chenchit ar sperejou ma c'hoantait savetei ar Franz. Ar Franz a gar ar peoc'h, al labour, an urz. Ha goulskoude e veler, zoken er c'heriou distera, tud yaouank feneant, hep feiz na reiz, prest ato d'ober dizurz ha da laerez, da gregi e madou ar re all, hag a dro o diskouarn da glevet ar pez a dremen en deiz hirio er Russi, hag a garfe ober aman ar pez a ra eno an dispac'herien. An oll broiou a zo an danjer-ze a zioc'h o fenn. Eürus ar re a vel anezan abred avoalc'h hag a zo prest da harpa outan. Eürusoc'h ar re a oar diwall an eneou diouz ar c'hlenved-ze o teski dezo kenteliou an Aviel.

Mes, ma z'eo kement-man eun dever striz evit a re a zo e penn ar broiou, e lavaromp d'ar famillou e sell an dever-ze outo da genta. En hano Hor Zalver, e pedomp anezo da boania gant o bugale evit deski dezo o Relijion. Evit-se e raint mat o lakat o hano e Breuriez an *Deskadurez kristen*. Er Vreuriez-ze e kavint skweriou mat hag e klevint ar c'henteliou hag an aliou o deus ezom anezo. Ha dreist-oll e resevint digant Doue grason evito hag evit o bugale.

Ar skol-gatekiz er famillou ne viro ket ouz an dud vat d'ober Katekiz eus o zu. Daoust d'Hon aliou, meur a famill a zo lezirek. Hag e c'houlennomp digant an dud a volonte vat sikour hor beleien er parresiou. Tud yaouank, tud en oad, goazed, merc'hed a zo, abaoue pell amzer, o sikour deski katekiz d'ar vugale. Ra gresko o niver, dreist-oll etouez an dud yaouank a gavo tro evelse da zeski gwelloc'h o-unan o Relijion.

Erfin, evit ma vo desketoc'h an dud var ar Relijion, e vo roet kiviziken *sertifikajou* an *Deskadurez kristen*. Daou a vo anezo : unan bihan hag unan braz. O daou e vezint roet goude eun examin, ar c'henta d'ar re a ouezo mat o C'hatekiz, egile d'ar re o dezo studiet doun o Relijion. Pedi a reomp d'en em brepari d'an examinou-ze n'e ket hepken ar re a ra katekiz d'ar vugale, mes ive ar botred ha merc'hed eus hor skoliou ha skolachou.

Ar Vuez kristen.

VI. — An aked da grenvat an deskadurez kristen ne ra ket deomp ankounac'hat ar vuez kristen. Evit lakat ar vuez-ze dounnoc'h en diabarz ha nerzusoc'h en dianvez eo e c'hoanteomp diazeza anezi var eun deskadurez startoc'h. Rak-se e pedomp heb ehan ar gatoliked da heul mat ar prezegennou a ves gret dezo ha da lenn leoriou ha kazetennou a c'hell o zikour da zifen o feiz. Missionou a vo roet dre an eskopti a-bez, kerkent ha ma vo deuet d'ar ger eus ar brezel ar veleien hag ar relijiused hon zikour ken mat da brezeg an Aviel er parresiou.

Ma selaou Doue ar pedennou a reomp dezan er penn kenta eus an amzer nevez zo digoret evidomp, an dud a raio gwelloc'h o deveriou a Relijion, karet a raint kommunia alies, fidel e vezint da lavaret ar pedennou er famill ; ret eo dalc'her start d'ar c'hiz santel-ze. Ar zul a vo da Zoue. Ne vo ket mui labouret da zul, nemet ezom braz a ve. Ar famillou ne vankint mui d'an oferen. Ar vugale a deuio niverus gant o

c'herent. D'an oferen-bred eo e teuio ar mnia tud, rak ar c'han, ar prezegennou en oferen-bred a ra d'an ene ar brasa vad. An oll, da heul ar beleg, a gano, da vihana ar c'han a zo evit an oll, evel ar *C'hyrie*, ar *Gloria*, ar *Gredo*, ar Psalmou. An traou diesoc'h a vo kanet gant kanerien choazet ha preparet mat. Evelse e vo kaer an ofisou hag ar pedennou a zavo birvidikoc'h varzu tron an Otrou Doue. An oll Breuriezou, Unaniezou en em roio d'al labour-ze. Gwelet Hon deus ofisou kaer evelse en hor parresiou braz var ar mez. An oll a bede, a gane a-unan. Ar c'hiz santel-ze a vije ez ive da zigas er parresiou a zo e ker. Erfin ar Gousperou heuliet mat a rafe eus ar zul e gwirionez deiz an Otrou Doue.

Dizale e c'houlennimp diganeoc'h lakat ar Galoun-Zakr var e dron er famillou. Hag Hon dezo ar joa da velet dija ar vuez kristen kresket er vro pa z'aimp da bedi ganeoc'h d'ar chapeliou braz a zevosion eus an eskopti evit trugarekat Doue hag ar Verc'hez eus ar grasou hon deus bet diganto, da c'hedal ar pelerinaj brasoc'h a gasimp da Lourd, evel Hon deus prometet en hoc'h hano a-unan gant oll Eskibien Franz ; ar pelerinaj-ze da reier Massabiel a raimp kerkent ha ma vo gellet.

Kaera tra a c'hedomp eus ar vuez kristen o kreski en ho touez, eo gwelet o krenvat liam ar famill hag ar vertusiou a dleer da gaout er famill. « Evel m'en deus lavaret eur skrivanier, var gement-man ez eus kalz labour d'ober ; rak ar famill, arok hag epad ar brezel, a zo bet gwal daget gant an divorz, gant ar giziou fall skignet gant tud ne fell ket dezo kaout bugale ha ne glaskont nemet plijadur direiz. Al labour merc'hed en uzinou en deus ive gret droug d'ar famill. Nag a draou da rapari! » (1). Ar pez a zo da genta d'ober evit enor ar famillou eo rei da entent d'ar priejou ne dleont ket, e koustianz, ober fall o dever, miret onz bugale da c'henel ; hag ive ret eo enebi ouz an divorz a deu d'en em asten betek zoken

(1) *La Nouvelle France*, 25 Janv. 1919.

er parresiou var ar mez, el lec'h n'oa ket anavezet gwechall. Eneb an daou glenved-ze n'eus ken pare nemet ar feiz, eur feiz krenv er famillou. An oll draou all, heb ar feiz, ne c'hellint ket parea ar c'hlenvejou-ze.

Ne jomimp ket pelloc'h da gomz deoc'h eus ar vuez kristen hag eus ar vertusiou a zigas d'he heul. Ho peleien ne ehanont da brezeg deoc'h var gement-se, ha da eur c'halz ac'hanoc'h n'ez eus nemet meuleudi da rei.

Ar Retrejou kloz.

VII. — Gwelloc'h eo ganeomp, o sonjal pegement a labour zo d'ober evit sevel ar Franz en he zav, lavaret deoc'h e rank peb hini ac'hanomp poania da gaerat ha da vellat e ene, evit ma vo goest d'ober an deveriou a c'heder digantan. Den ebet c'hoaz ne anaves mat pegen braz eo an deveriou-ze. Penos lakat urz en traou evit ma c'hello ar Franz mont en dro ? Piou a gompren mat ar pez zo d'ober evit mont eus amzer ar brezel da amzer ar peoc'h ? Ar re a deu eus an trancheou, daoust ha kompren a raint ar c'henteliou o deus bet epad ar brezel ? Kompren a raint o deveriou nevez e kenver o bro ? Kompren a raint peseurt tud a rankint da zibab da lakat e penn ar gommun hag e penn ar vro ? Kompren a raint o deveriou e kenver an Iliz ? An dud yaouank evel ar re en oad a dle hirio studia mat an traou-ze. Evit o c'hompren, e ranker beza preparet mat, beza desket var ar Relijion.

Gant graz Doue, pep kristen a c'hell prometi beza ato fidel da lezen Doue, o veva eur vuez kennerzet gant ar zakramanchou, hep dilezel al labour ordinal. Evelato ec'h aliomp anezan da gemeret, ma c'hell, enn nebeut derveziou bep an amzer evit ober eur retred, hag eur retred kloz. Eno e sello en e goustianz, e sonjo e deveriou e stad, hag e reservo kenteliou mat evit beva e gwir gristen en e di hag er mez eus e di.

Ar vuez katolik a brepar an den d'an oll labourou santel, ar re uhela evel ar re zistera. Mes evit tizout betek gweled an ene, disken er volontez hag er spered, rei sklerijen, nerz,

pasianted e kreiz ar skwisder, ar poaniou, an dislealded, diwall diouz ar warizi, miret da goll kaloun, eo ret lakat an ene e stad vat. Anez ne gompreno ket kalz eus an traou a zell ouz mad an Iliz ha mad ar vro. An hini a zo sklerijennet gant ar feiz a velo ato gwelloc'h an traou eget ar re all. Ar retrejou kloz, a zonj deomp, eo a roio d'an ene ar sklerijen en deus ezom.

Ar retred kloz a zo talvoudus evit pep rum tud eus ar vro. Galver a vije gellet d'ar retred an dud a zo e penn ar vro hag ar varnerien evel er Beljik, presidanted ar Republik evel gwechall en Equateur, ar jeneraled hag an amiraled evel e meur a vro eus an Europ, ar veleien hag ar relijiused evel e pep lec'h eus ar bed katolik, ar zoudarded, ar vartoloded, al labourerien divar ar mez ha re ar c'heriou. O tizrei eus an tiez-ze a beoc'h, an eneou n'ez aint ket d'en em rei d'ar pec'hed, d'an dizurz ha d'ar freuz. Er c'hountrol, mont a raint eün dre hent an dever. Ar retred kloz a c'hell rei ar pare d'an ene klanv, mes dreist-oll talvoudus eo evit sklerijenna ar goustianz, rei pasianted, nerz-kaloun evit dalc'her mat ato d'an deveriou.

Pell zo em'an ar c'hiz eus ar retrejou kloz e Breiz, ha dreist-oll en hon eskopti. Abaoue ar zeitekvet kantved ez eus anezo. Hag abaoue int bet kendalc'het. Meur a hini eus ar re zo bet er retrejou-ze a zo tud brudet e istor ar Franz. Perak ne velfemp ket hirio ar memes vad gret gant ar retrejou ?

Arok ar brezel, hon deze retrejou, ha kalz eus ar re a zo dizro euz ar brezel a zo bet er retred gwechall evit en em brepari da vont da zoudarded. O tizrei d'ar ger, o dezo ezom da-drempa adarre o eneou er memes tiez santel, gant sikour an amonierien hag ar veleien bet soudarded. Ar re-man, goude beza bet ganto en danjer, a gendalc'ho da veza mignouned dezo hag o zikouro d'ober o dever en amzer a beoc'h gant ar memes nerz-kaloun eget epad ar brezel. Gant ar zoudarded eo e vo ret komanz ar retrejou.

Ouzpenn-ze, prepari a rankomp c'hoaz kristenien eus an

dibab e pep parrez. E pep lec'h, e pep bro e ranker kaout tud eus an dibab. Peb hini eus hor parresiou he deus tud dreist, mat da labourat ha da bedi, karet hag istimet gant an oll. Ne vezont ket gwelet o lakat o interest arok o feiz, nag o klask en em zevel uheloc'h eget ar re all dre droiou kam, nag o klask dre o galloud ober droug d'o c'henvroiz. Bez ez int tud eün, a guzul vat, karantezus, servicherien leal d'ar gommun ha parrisioniz douget d'o farrez. Ar re all a gemer anezo evit mistri ar vro. Karet a rafemp gwelet niver hevelep tud o kreski, hag eürus e vezimp o velet anezo o tont d'hor retrejou ; eno e kavint eun nerz nevez evit ar mad, heb ehana evit-se da veza izel a galoun evel ma z'eo ha ma tle beza ar Vretoned.

Ar Syndikajou.

VIII. — Ha pa gomzomp eus devosion, e rankomp lavaret n'ez oa netra d'ober deomp muioc'h a blijadur eget gwelet an devosion evit ar Galoun-Zakr o vont dounnoc'h dounna etouez al labourerien douar. Hor syndikajou o deus sikouret an devosion-ze da greski o kas pelerined niverus da Vontmartr gant Unaniez katolik labourerien-douar Franz, hag oc'h alia labourerien-douar an eskopti da gommunia en deiziou e pedemp anezo.

Kement-se a lakaio bennoz Doue da zisken var ar syndikajou. Ar Relijion a zo merket he fiz e pep lec'h, zoken en traou a zell ouz mad ar c'horf. Digas a ra da zonj d'an dud e tleont beza leal, karantezus, karet o nesa, renta servich dezan. Syndikajou labourerien-douar an eskopti a ouezo en em glevet, klask interest an dud zo enno, interest ar c'horf hag interest an ene, hag ive prepari a raint ar C'hamproulabourerien-douar a zo hirio ezom anezo, evel ma oar an oll. Er brezel eo bet diskaret meur a hini eus an dud a glaske sevel an traou-ze. Doue, fisianz Hon deus, a zigaso re all deomp en o lec'h. Ra vo benniget o labour.

Bez ez eus syndikajou all a zo ive ken din da veza meulet :

ar *c'helc'hou*, savet gant an otrou de Mun, hag a glask labourerien kristen ar c'herioù, hag a ro ali dezho da lakat o hano er syndikajou evit ar c'hemwerz ha labourou an uzinou. E Montroulez ez eus eur syndikat evelse, fidel ato da gelennadurez an Iliz katolik. Eürus e vezimp o velet anezan o kreski.

Hor Breudeur ker, an Iliz, evel a velit, ne glask ket distrei al labourerien gatolik diouz ar syndikajou, daoust ma anaves danjer ar syndikajou. Lizer ar Pab Leon XIII a verk skler e c'hellont mont enno. Mes o feiz kristen o distroio diouz *Unaniez an oll Labourerien* hag ar syndikajou en em gemer ouz Doue, a laka brezel etre ar re baour hag ar re binvidik, a c'houlen ma ne vo mui lezet danvez gant den ebet.

Eur c'hardinal, an otrou Maurin, arc'heskob Lyoun, en deus nevez skrivet da dud e eskopti ar c'homzou-man leun a furnez : « Ar Relijion gatolik a c'hoanta lakat ar peoc'h, an unaniez, ar garantez etre pep rum dud. Lezet o-unan, al labourerien a zo dinerz. Abalamour da-ze ec'h alian start ac'hanoc'h da ober syndikajou katolik a unano an dud eus ar memes micher, hag a ouezo, pa raint o goulennou, senti ouz lezen an Aviel ha kelennadurez an Iliz... An Iliz a vo ato ganeoc'h pa c'houlennot eun dra just... Oc'h unani an dud o deus ar memes micher, o lakat emgleo etre ar vistri hag al labourerien, eo e vo gellet reiza mat an traou, gwelet peseurt pae a zo dleet d'al labourer evit e boan hag evit beva eur vuez deread. »

Evelse, Hor Breudeur ker, ar Relijion a labour da reiza an traou ervez kelennadurez Jesus-Krist ; beilla ra var buez al labourerien, klask a ra o mad, d'an oll he ro da anaout o deveriou, o gwiriou, ha poania ra da unani ar re a zav enebiez etrezo divarbenn o afferiou. Benniga ra kement trà a zo talvoudus da vad he bugale. Goulen a ra ma vo ato selaouet mouez an Aviel. « Morse, a skrive ar Pab Leon XIII, n'Hon deus aliet ar gatoliked d'en em unani evit klask mad ar bobl,

hep lavaret dezo er memes amzer e ranker ato en em harpa var ar Relijion ha goulen diganti sklerijen » (1).

An Oberou. IX. — Meuleudi a roomp da oll Oberoù braz an eskopti evit beza gret evelse ha beza kendalc'het da labourat epad amzer sponntus ar brezel. E kement lec'h e veze karantez da ziskwez, o deus labouret eus ar gwella, en hospitalioù soudarded hag e lec'h all, ato gant eur feiz krenv. N'Hon deus ket ezom da lakat aman a nevez an alioù Hon deus roet dezo ken aliez en Hon Liziri. Ar pez a c'houlennomp diganto hirio, ha start, dreist-oll digant ar re n'int ket skignet avoalc'h en hor parresiou, Konferansou Sant-Visant a Bol, Unaniez Merc'hed Franz, Unaniez an dud yaouank katolik, eo en em asten, tizout ar parresiou var ar mez evel parresiou ker, sikour ar veleien oc'h ober Katekiz, o skigna ar c'hazetennou kristen, o poania gant ar vugale hag an dud yaouank, o kana en offisou evit ma vezint kaeroc'h, o veilla var ar vugale ne vezont ket kaset d'an iliz gant o c'herent pe o mistri-skol, evit gwelet ha mont a reont d'an offeren.

O fedi a reomp ive da veilla gant evez var emzivaded ar brezel ha da rei e pep lec'h d'ar famillou ar zikour hag an alioù ret.

Eürus e vezimp o velet anezo o sikour ar re a ro louzeier d'an dud a zo gant ar c'hlenved-peultrin. Eul labour a garantez eo sikour ar glanvourien-ze, eul labour talvoudus ive evit yec'hed ar vro, ha pa ne deuio mui deomp arc'hant an Amerik, e rankimp beza sikouret gant an oll dud a volonte vat.

Hoc'h alia reomp c'hoaz da boania var daou dra talvoudek meurbet : ober brezel d'ar vesventi, d'an odivi, ha dilezel ar gizioù divodest d'en em wiska.

Ret eo dilezel ar vesventi, an odivi ; anez, eo kollet ar vro : kollet an eneou, rak dre ar vesventi e teu ar goustianz da den-

(1) *Graves de communi*, 18 Janvier 1901.

valat, da galedi, hag abenn eur pennad ne ra van ebet mui evit kweza e pep seurt pec'hejou ; kollet yec'hed ar c'horf, yec'hed ar re en em ro d'ar vesventi ha yec'hed o bugale. Bugale ar vesverien a ves abred sammet gant ar maro ; eur c'halz anezo a ves taget gant ar c'hlenved-peultrin, re all a deu da goll o skiant-vat. Ar C'houarnamant a c'helfe parea ar c'hlenved o tifen a-grenn an odivi. An Deputeed ne fell ket dezo. An elektourien a ranko deski dezo o dever var gementse. Lakat a c'hellit an droug da vihanat, Hor Breudeur ker, o rei hoc'h hano d'ar Groaz-Wenn hag o talc'her mat d'ho promesa, o chom hep morse kemeret banne odivi ebet. Kalz dija o deus lakeet o hano er Groaz-Wenn er parresiou, skoliou, skolachou. An oll famillou a dlefe dont er Groaz-Wenn. N'eus labour ebet hirio da veza lakeet arok al labour-ze : ober brezel d'an odivi. En hano ar relijion eo ec'h en em gemeromp ouz ar vesventi. Epad re bell amzer omp chomet heb en em lakat gant ar pec'hed mezus-ze ; ne veze gret nemet lavaret eur farsaden bennak, hag edo ar c'hiz da jom heb ober re a rebechou d'ar re a veze galvet « mesverien santel Breiz ». Sent farsus, e gwirionez ! Hor Zalver n'en dije ket diskwezet kement a zousder evit eur pec'hed a zigas d'e heul an dienez, ar vez hag an torfejou. Ha sant Pol, poulzet gant ar Spered Santel, a dole e valloz var mesverien e amzer. Ar gristenien, hirio evel e amzer sant Pol, a dle dilezel ar vesventi.

Sant Pol en deuz komzet gant kement a nerz euz gwiskamant ar merc'hed. Lavaret a ree d'ar merc'hed eus e amzer e rankont beza gwisket dereat, klask beza kaer, nan gant dillad a briz braz, mes gant oberou mat, evel ma tere ouz tud a lavar beza diskibien d'Hor Zalver Jesus-Krist » (1).

Eur pennad, ar merc'hed o doa an er da veza furreat var an doare d'en em wiska. Mes, var a lavarer, deuet int adarre da veza ken diskiant eget arok ar brezel ha zoken o dillad

(1) I. Timoth., II, 8-10.

kaon n'int ket dereat. Ar c'hiz en em asten betek er parresiou var ar mez. Perak ar merc'hed kristen ne harpont ket ouz giziou ken fall, ken diskiant ? Piou zo da damall nemet ar merc'hed o-unan ? Setu aman kentelioù roet dezo gant eur gazeten gristen eus Paris (1) : « Selaouit mat, merc'hed kristen ; ho kalloud a zo braz en deiz hirio. C'hui a c'helfe, ma karfec'h, enebi ouz ar giziou fall a deu d'an em asten er Franz. Ma karfec'h, e lec'h heul ar re all, e lakfec'h ar re all d'hoc'h heul. N'ho pije nemet dalc'her start hag en em unani, dioc'h ret, evit merka d'ar gemenerez ha d'ar marc'hadour dillad an doare gwiskamant ho peuz c'hoant kaout ; ha bezit sur, roet e ve ho koulen deoc'h. Hag an oll dud a skiant vat a ve a du ganeoc'h. Rak hirio an dud a gomz gant heuz ha kounnar eus ar strinkellou-ze n'o deus ket an doare da gompren peseurt traou trist a zo tremenet e Franz, peseurt poaniou, peseurt kaon a zo kwezet varnomp. Ar re vella etouez ar zoudarded a ra poan dezo gwelet traou evelse. ».

Siouaz ! En amzer m'eo diez beva, ker an traou, en amzer e vije ret espern-eo e veler ober dispignou mezus evit en em viska. Ar Franz n'eo mui eur bobl pinvidik. He mignouned furra a lavar dezi :« En em voaza a rankomp da veva evel tud paour, da gaout vertusiou ar re baour. » Deski labourat heb ehana, dispign nebeut evit ar boued hag an dillad, klask plijadur zantel, espern, setu ase deveriou a raio vad d'ar vro, deveriou ive a c'houlen diganeomp an Aviel. Doue n'en deus ket diskleriet eürus ar re binvidik. An danvez a dle servicha an den ha nan beza trec'h d'e galoun. Ar re baour, ar re a labour, ar re a espern, ar re o deus da c'houzanv, ar re-ze eo a zo bet diskleriet eürus gant Hor Zalver. Deuet eo an amzer da zikour sevel ar vro dre al labour, dre an espern, dre eur vuez paour.

Hag evelse e teuimp adarre da veza leal hag honest evel

(1) *Nouvelles religieuses*, 1er Janvier 1913.

arok ar brezel, rak abaoue ar brezel meur a goustianz a zo deuet da gemeret re a liberte. Traou trist a zo bet gwelet er bloaveziou-man : ar re o doa leve a zo bet rivinet gant o merourien a c'helle chom hep paea, daoust ma z'oant avechou pinvidikoc'h eget ar perc'hen ; an traou divar ar mez, an traou e ker a zo piguet da eur priz spountus, kalz re uhel ; re all, o c'hoari prena ha gwerza, o deus gounezet soummou mantrus ha digaset evelse muioc'h a zienez. Ha gant ar peoc'h an traou n'o deus ket a zoare da zont d'o c'hount koz. Interest ar vro ha mouez ar goustianz a c'houlen ma vo lakeet urz en traou, rak anez ne vo mui a honestiz ha ne vo ket a emgleo etouez an dud.

Kristenien Hon eskopti a raio gwella ma c'hellint evit digas a nevez er vro spered an Aviel. Deskomp servicha Doue eus a greiz hor c'haloun ; na ehanomp d'ober brezel d'ar pec'hed ; bezomp just ato ; bezomp karantezus, sikouromp ar re o deus da c'houzanv poaniou a gorf, poaniou a spered ; na glaskomp ket arok pep tra hor plijadur er bed-man ; dougomp hor poaniou, n'eus forz pegen kalet int.

An Unaniez katolik ; ar pez a dle goulen.

X. — Ne jenchimp netra e oberou an eskopti. An Unaniez Katolik a c'hell hepken o liamma etrezo. Ret eo eta renevezi an Unaniez Katolik en hor parresiou, hep gedal zoken ma vo dizro an oll goazed. Epad ar C'horaïz e vezint niverus avoalc'h evit ma vo gellet kaout eur greizen d'an Unaniez. Ar goazed yaouank a deuio divezatoc'h a zikouro ar re gosoc'h hag a roio eur vuez nevez d'an Unaniez.

Goulen a reomp ma vo lakeet e renk kenta an Oberou Unaniez an Tadou famill ha ma komanso hep dale da labourat, da veilla var ar vugale, rak ret eo evit savetei ar vro.

An Unaniez a zo savet evit difen gwiriou ar Relijion. Goulen a ra digant ar re a zo enni en em glevet evit rei o monesiou d'ar c'hannad a zo ar gwella kristen hag a zo ar surra da veza hanvet.

Tenval eo an amzer evit ar Franz, Hor Breudeur ker, pa zeller en dianvez eus ar vro ha pa zeller en diabarz.

An diou Gambr a raio labour vat evit difen interest ar Franz en dianvez. Ar genta er boan goude ar Beljik, ar genta ganti en enor, ar Franz a dlefe ive ganti kaout ar brasa digoll ha beza ar gwella difennet eneb eur brezel nevez. Pehini eus ar Fransizien ne gred ket evelse ?

Mes ne c'hellomp ket kaout ar memes fisianz e vo roet d'ar gatoliked er Franz o gwiriou hag al liberte. Abalamour da-ze e rankomp dibaba evit deputeed ha senatourien tud a feiz hag a goustianz. Gouzout a rit petra c'houlen ar gatoliked. En diskleriet Hon deus en Hon Iliz-Veur, d'ar 5 a viz Genver, pa oue gret ar pedennou evit ar peoc'h. Setu aman petra lavaremp :

« Evel ma lennomp en Aviel, eur vro a zo he bugale oc'h ober brezel an eil d'egile a zo sur da gweza. Daoust ha gellet e ve lamet eus ar sperejou hag ar c'halonou ar pez a zo o tizunani an dud ? Nan, n'eus ket da zonjal e kement-se. Keit ha ma vo sperejou o chom hep kredi e gwirionesiou ar feiz, e vo traou da zispartia an dud. Mes daoust ha ne ve ket gellet en em glevet evit ar vuez ordinal ?

Daoust ha ne ve ket gellet rei d'ar gatoliked o loden liberte ? Ar gatoliked, e lec'h ober freuz, a zalc'h an urz vat er vro. Daoust ha diez e ve rapari an droug zo bet gret dezo gant al lezennou ?

« Peseurt danjer a ve evit ar Franz digeri an nor d'ar Relijiused a zo e pevar c'horn ar bed o labourat evit o bro ? Peseurt danjer a ve o lezel ar Relijiused da bedi, da labourat, d'en em zantellat var douar Franz evel var an douar estren ? Peseurt danjer a ve hirio o lezel en o c'houentchou e Franz ar Relijiused a zo deuet a villierou da gemeret o flaz en o rejimant epad ar brezel ?

» Peseurt danjer a ve ma c'helfe hoc'h eskob hag ho peleien kaout eul lezen evit gellout beza perc'hen d'ar pres-

bitaliou hah an tiez o deus ezom, hep beza e riskl da velet o zamik madou drebet evel breman gant potr ar gwiriou, abenn m'o dezo chenchet mestr teir gwech ? Rak an drederen bep tro a za da baea ar gwiriou. Rak-se, ma z'eus maro er brezel an eil goude egile tri heritour eus ar memes tam danvez, ne jom mui netra. Daoust ha danjer a ve evit ar vro ma ve gwellaet eul lezen ken kriz, a vir ouzomp da veva ?

» E pelec'h e ve an danjer evit ar Franz ma ve gret Katekiz e skoliou ar gommun, evel ma c'houlen an darn vrasa eus ar famillou, pe da vihana ma ve paet ive ar skoliou libr gant arc'hant ar vro ervez niver ar vugale a zo enno ?

» Avoalc'h e ve, var an oll draou-ze, evit lakat kountant ar gatoliked, chench daou pe dri artikl e lezen ar skoliou, lezen an Unaniezou, ha lezen an disparti etre an Iliz hag ar vro. Ne ve ket an dra-ze eur revolusion. Gwelet a ran petra c'hounesfe ar Franz. Ne velan ket petra golfe.

» Ne ginnigan ket an traou-ze da gompeza d'an dud a zo e Paris o prepari ar peoc'h evit ar bed. Ar re a zo bet a-unan ganeomp epad ar brezel n'o deus ket da velet var hon affériou. Mes en em drei a ran ouz va bro. Leun eo a garantez evit ar boblou a c'houlen sikour diganti. Ra vo just evit he bugale o deus gret kement eviti en deiz m'edo en danjer. »

Ar gatoliked, Hor Breudeur ker, ne c'hellont ket goulen nebeutoc'h. Setu ase petra dleont goulen, heb ober freuz, mes start hag heb ehan.

Ar Franz he deus ezom eus an Iliz. Heb an Iliz ne c'hello ket beza ken kaer na ken krenv ha ma ve dleet. Al lezennou douget eneb an Iliz a ra kement a zroug d'ar vro eget d'an Iliz. An Iliz a rank kaout liberte evit lakat da zisken e kaloun ar bobl an urz, an doujanz evit ar re a zo o komandi, an aked da labourat evit mad ar vro. Ma z'eus c'hoant da barea ar bed eus an oll gouliou resevet epad ar brezel, eus an droug gret d'ar c'horfou, d'an eneou, eo mall d'ar C'houarnamant terri liammou an Iliz, an hini a c'hell parea ar boblou ;

eo mall dezan ober ar peoc'h ganti ha gant an Hini a zo en e fenn, da lavaret eo ar Pab.

O persekuti ne c'hounezer netra, pa glasker goaska ar goustianz. Hon enebourien o deus gwelet kement-se en Alzas-Lorrenn, evel m'o doa gwelet re all er Pologn, en Irland. Lezen ebet n'eo deuet a benn eus ar re a oar mervel, rak ar boblou a oar mervel ne varvont ket. N'e ket hepken gouzanvet e fell deomp beza. Goulen a reomp liberte. Ar ger liberte n'e ket avoalc'h, mes talvoudus eo ma ves komprenet mat. Pa gomzomp eus an *emgleo santel*, ec'h ententomp emgleo gant liberte, emgleo a greiz kaloun. O c'houlen liberte ne glaskomp ket ober freuz. N'e ket tud an dizurz omp. Fisianz hon deuz en amzer da zont. Kounta reomp var graz Doue. O veza m'hon deus gret hon dever penn da benn e kenver ar Franz, e c'hoanteomp ive kaout liberte d'ober hon dever penn da benn e kenver an Iliz, mam ar Franz.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chaloñied eus Hon Iliz Katedral ;

Goude beza pedet Doue ;

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Goulen a reomp digant an dud fidel gouzanv gant pasianted an diezamant a bep seurt deuet da heul ar brezel, hag e tigasomp dezo da zonj eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha da genta o senti ouz lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a zo bet, a nevez zo, chenchet var meur a boent p'eo bet embannet leor-lezennou an Iliz, eul leor nevez a verk evit an amzer da zont reolennou an Iliz latin.

Rei a reomp da anaout d'an dud fidel lezennou ar yun hag ar vijil, o talc'her kount eus an otre hon deus bet da lakat d'ar merc'her ar vijil merket epad ar C'horaiz evit ar zadorn.

Artikl II

An difen da zrebi kig a gomanz evit an oll dud fidel d'an oad a zeiz vloaz achu. P'eo difennet drebi kig, eo difennet ive an druz tennet eus kig goasket. Mes drebi a c'heller viou, amann, formaj, hag ar boued a c'heller da brepari gant *gress (soa, lard)* (1).

En deiziou ma c'heller drebi kig, n'eo mui difennet drebi kig ha pesked er memes pred.

Ret eo lezel ar c'hig a gostez : 1° da bep gwener eus ar bloaz ; 2° da verc'her al Ludu ha da bep merc'her eus ar C'horaiz, ha d'ar Zadorn-Fask betek kresdeiz ; 3° d'an tri dervez (merc'her, gwener ha sadorn) eus ar Pevare-Amzer ; 4° d'an deiziou arok Gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar goueliou-ze da lun. Rak d'ar zul e c'heller ato debri kig.

D'ar goueliou-berz e c'heller drebi kig ; rak-se, er Franz, p'en em gavo gouel Nedelek, gouel Maria Hanter-Eost pe gouel an Oll Zent da vener, e vo gellet drebi kig en deiz-ze.

Artikl III

Lezen ar yun a zo gourc'hemennet d'an dud fidel azalek eur bloaz varn'ugent achu betek tri ugent vloaz komanset.

Al lezen-ze a verk ne c'heller ober nemet eur pred d'an deiz yun. Evelato ar re a yun a c'hell ouspenn, diouz ar mintin ha diouz an noz, kemeret eun tam boued ervez em 'an ar c'hiz en o bro.

En hon eskopti e c'heller drebi diouz an noz pep seurt boued, gant ne vezo drebet na kig na viou. Al lez, amann, formaj, a zo permetet. Ne c'heller ket drebi d'ar pred diouz an noz kement ha d'ar pred braz.

Diouz ar mintin e c'heller kemeret (hep lez) cafe, the, chocolat, hag eun tamig bihan a vara.

D'an deiziou yun, pa c'heller drebi kig, ar re o deus da yun ne c'hellont drebi kig nemet eur vech en deiz, d'ar pred braz.

(1) Evit ma vo skler an traou, e tiskleriomp n'ez eus menek aman nemet eus soa, lard, gress : ne gomzer ket eus kig, kig moc'h pe gig all, nag eus an druz tennet eus ar c'hig goasket, nag eus souben ar c'hig.

Yun a dleer : 1° d'ar C'horaiz penn da benn, nemet da zul : d'ar Zadorn-Fask, da gresdeiz, eo achu ar C'horaiz ; 2° d'an tri dervez eus ar Pevare-Amzer ; 3° d'an derveziou arok gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar goueliou-ze da lun, rak da zul n'eus na yun na vijil (1).

Artikl IV

An dud fidel a c'hell beza diskarget pe dispanset diouz lezen ar yun abalamour d'o yec'hed, pe d'o skwisder, pe d'o labourou. An Otrounez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superiored hag Omonierien evit ar c'houenchou ha skoliou fiziet enno, ar veleien evit ar a re zo o kovez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permeti drebi kig meur a vech bemdez, pa vo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Pedi reomp an dud fidel, p'e gwir n'eo ket mui ken striz ar binijen a c'houlen diganeomp an Iliz, d'en em rei d'an oberou mat ha dreist-oll d'ober aluzen ervez o danvez.

O fedi reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vo roet d'an Otronez Persouned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef gret evit o reseo, ha digaset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen, a lavaro bep sizun, epad ar C'horaiz, 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskopti.

Artikl VI

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskopti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresio-

(1) E eskopti Kemper n'eus ket da yun d'ar zadorn arok ar Pantekost, rak ouspenn kant vloaz zo ne yuner ket en deiz-ze.

niz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl VII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskobti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl VIII

A nevez e c'hourc'hemennomp ober ar gest evit an Douar Zantel epad offiz Gwener ar Groaz ; ar gest evit diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl, hag ar gest evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da c'houel ar Rosera.

Rekoumandi a reomp ive, ha start, d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katolik* hag evit skoliou kristen an Eskopti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud fidel lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

Artikl IX

An Unaniez evit Emzivaded ar Brezel a dle keza savet en oll parreziou, hep mank. An Otrounez Persouned a hanvo eur C'homite, el lec'h n'eo ket savet c'hoaz. Klask a raint hanoiou nevez, goulen a raint sikour evit an Unaniez-ze, reseo a raint an aluzennou hag embanna raint ar gest a vo gret evit an Unaniez da zul Bleuniou.

Artikl X

Digas a reomp da zonj a nevez d'ar veleien ha d'an dud fidel eo ret dalc'her en he zav pe sevel e pep parrez, er mez

eus ar politik, an Unaniez Katolik a labouro evit skigna ar mad, ha difen gwiriou ha liberte ar gatoliked.

Unaniez ar barrez a vo staget ouz Unaniez an eskopti a zo Otrou 'n Eskob en he fenn.

ARTIKL XI

Otre a roomp da rei bennoz ar Zakramant, en ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti, d'an deiziou m'en em vodo enno an dud epad ar C'horaiz.

Rekomandi reomp da gristenien Hon eskopti heul mat ar pedennou Hon deus goulennet evit ar peoc'h, ha kinnig da Zoue evit-se ar gommunionou a raint, o fedennou hag o oberou mat.

Pedi hag ober pinijen a raint, gant ar memez feiz, evit an eleksionou a vo dizale, ma vo e konseil an ti ker, e konseil an departamant, e Kambr an Deputeed eun niver braz a gristenien start a labouro da zalc'her d'ar Franz he flaz er bed ha da rei d'an Iliz al liberte he deus gwir da gaout.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zuliou varlec'h.

Roet e Kemper, en Hon ti Sant Joseph, dindan Hor ziel ha siel Sekretour braz Hon Eskopti, da zul ar Septuajesim, 16 a viz C'hwevrer 1919, en unekvet bloaz abaoue omp bet hanvet da eskop.

† ADOLPH,

Eskob a Gemper hag a Leon

DRE URZ AN OTROU 'N ESKOB :

J.-M. PILVEN,

Chaloni a enor,

Sekretour jeneral an Eskobti.

Kemper, moullet e ti DE KERANGAL, moullier an Eskobti.

LIZER

Kardinaled, Arc'heskibien hag Eskibien Franz

D'AR GATOLIKED EUS BRO FRANZ

Hor Breudeur ker,

Deuet eo an heur ma rankomp goulen ouzomp hon-unan petra deuio hor bro da veza en amzer da zont. Spered lemm hor jeneraled, nerz-kaloun hor zoudarded, sikour ar broiou unanet ganeomp, ha dreist-oll sikour an Otrou Doue o deus roet an trec'h d'ar Gwir dre ar gounid hon deus bet var hon enebourien. Gant joa vraz Hon deus gwelet an Alsaz hag al Lorrenn o tistrei d'ar Franz ; ha da Zoue, d'an Hini a zo Mestr var gement a dremen er bed-man, Hon deus diskleriet a vouez uhel hon anaoudegez vat.

Setu breman an amzer da rapari ar freuz hag an droug gret gant ar brezel. Parea gouliou ar vro, lakat anezi pinvidik ha krenv evel arok, dalc'her an dud unanet ha douget d'o dever evel m'int bet epad amzer ar brezel : setu al labour zo d'ober, labour a zell ouz pep den, ha dreist-oll ouz ar re a zo e penn ar re all en eur c'hiz benak.

En unan eus e Liziri ken brudet, Liziri a zo enno merket gwiriou, deveriou an Iliz hag ar broiou, ar Pab Leon XIII a lavare : « Distrei d'al lezen gristen, reiza

7 mai 1919

varni ar vuez penn da benn, an doare da veva, al lezennou, setu aze eun dra ret, evel ma veler skleroc'h sklera bemdez. O veza m'eo bet dilezet al lezen gristen, ez eus dirollet var an douar droug braz, ha den ebet ne c'hell hep poan sellet ouz an amzer a-vreman, nag hep spount ouz an amzer da zont. »

Al lezen gristen, H. B. K., Eskibien ho pro a deu d'he digas da zonj d'ho spered er penn kenta eus an amzer neves a deuio goude ar peoc'h, al lezen gristen eo ho sikouro d'ober labour vat, varni e rankot en em reiza.

Arok pep tra all e tleomp anzav gwiriou Doue. Doue en deus krouet ar bed, ha rak-se eo mestr varnan. Ar boblou evel an dud a zo dindan galloud Doue. Digantan o deus o buez hag an oll vadou. Eun dever eo eta evito senti outan hag e enori. Hag o lavaret ne dleont netra da Zoue, e vankont d'ar brasa eus o deveriou.

O veza m'eo Doue mestr var ar bed, pep galloud, skler eo, a deu digantan, hag an hini en deus da velet var ar re all ne ra nemet dalc'her plaz Doue. Ar c'houarnamanchou n'o deus var an dud ha var an traou nemet ar c'halloud a deu dezo a-berz Doue. O galloud n'eo ket dreist muzul, ne c'hell ket ober ar pez a gar : dindan Doue em'an. O lezennou a rank en em reiza var lezen Doue ; enep gwiriou Doue ne c'hellont ober netra vat, netra eün ; lezennou gret enep gwiriou Doue ne dle ket an dud senti outo e koustianz.

An oll broiou a zo enno urz vat a anzav kredi e Doue, a anaves e wiriou hag a enor anezan. Perak er Franz hepken ar c'houarnamant a jomfe heb enori Doue, perak ne ve plaz ebet da Zoue nag el lezennou nag e buez ar vro ? Kement-se a ve beza dianaoudek ha disleal, rak bro all ebet n'eo bet ken karet gant Doue hag ar Franz, ken aliez diwallet ha sikouret.

Evit deski d'an dud ar virionez var ar relijion, evit

gounit ha rei dezo ar vuez dreist-natur, evit diskwes dezo an hent a gas d'an eürusted eternel, ha rei dezo er memes amzer er bed-man ar peoc'h hag an eürusted a c'heller da gaout aman, Doue en deus digaset var an douar Jesus-Krist, e Vab, gwir Doue ha gwir Den.

Dasprener an dud, Jesus-Krist hepken a c'hell savetei ar broiou evel savetei pep den. Pep galloud zo bet roet dezan en Nenv ha var an douar. Dezan eo an oll broiou, abalamour m'en deus o c'hrouet, m'en deus o dasprenet gant e c'hoad o vervel var ar groaz evit goalc'hi pec'hejou ar bed.

An oll boblou a dle kredi ennan ha senti ouz gourc'hemennou e Aviel. O veza n'eus gwir relijion nemet ar relijion gristen, ar gouarnamanchou, daoust ma c'hellont lezel e peoc'h ar relijionou all, evel m'en deus diskleriet Leon XIII, a dle diwall ar relijion gristen, sikour anezi d'en em asten.

Evit kendalc'her e labour etouez an dud, Jesus-Krist en deus savet e Iliz, a zo rouantelez Doue var an douar.

O sevel e Iliz, en deus c'hoanteet he dije galloud eur c'houarnamant, eur c'halloud dreist galloud an dud, ar gwir d'ober lezennou ha kement zo ret evit kas da benn al labour fiziet enni : ar gwir da gelen ar boblou, da gelen an dud, da verka dezo petra o deus da ober evit mad o ene, d'o zantellat dre ar zakramanchou hag al lidou sakr. Senti a dleer outi evel ouz Jesus-Krist, p'e gwir selaou an Iliz a zo selaou anezan e-unan, evel m'en deus diskleriet, p'e gwir en deus lavaret e vo ganti betek ar fin evit he sturia. An hini a zo en he fenn, ar Pab, a zo an uhela, ar brasa etouez an dud : n'eus galloud ebet henvel ouz galloud ar Pab. Rak-se ar Pab a dle beza libr, dienkrez, enoret gant an dud, evel ma tere ous e garg uhel.

En eur vro an dud a zo er memes amzer dindan galloud ar c'houarnamant ha dindan galloud an Iliz, ha gouls-

koude an Iliz a zo dishenvel diouz gouarnamanchou ar bed, o veza m'eo bet savet gant Jesus-Krist, m'he deus da labourat evit mad an eneou, evit o c'has d'ar Baradoz.

Doue en deus fiziet e gouarnamanchou ar bed-man ar pez a zell ouz mad ar c'horf dreist-oll, en Iliz ar pez a zell ouz mad an ene. P'en em glevont ha p'en em zikouront, ez a mat an traou. Ar c'houarnamanchou a dle beza leal ha mat e kenver an Iliz, lezel ganti pep liberte : liberte d'ar Pab dre an Iliz oll, d'an eskibien dre o eskoptiou, liberte da gelen an dud, liberte d'ober al lidou sakr ; liberte d'ar venec'h da veva ervez eur reolen choazet ganto, hep ma ve evit-se lamet diganto ar gwiriou o deus an dud all er vro ; liberte da gaout peadra da veva ha da labourat.

Ar c'houarnamant, zoken pa n'en deus ket a relijion, a dle ober evelse, rak ar c'halloud en deus a zo roet dezan evit mad an dud ; ar re-man a rank beza roet dezo peb ezamant evit o deveriou kristen, rak ar brasa madou eo madou an ene.

An disparti etre ar c'houarnamant hag an Iliz a zo kountrol d'ar pez en deus c'hoanteet Doue. Ma z'eo goulskoude ret ober an disparti, e tle beza gret ervez al lealded, hag ar c'houarnamant a dle ato anaout gwiriou ha liberte an Iliz.

An emgleo a zo talvoudus d'ar c'houarnamant ha d'an Iliz ; o sikour an Iliz, ar c'houarnamant ne raio nemet gounit, rak an Iliz, o sklerijenna koustianz an dud, a lavar dezo, en hano Doue, e rankont kaout doujanz evit ar re a zo e penn ar vro, senti ouz al lezennou just, hag o teski dezo ren eur vuez santel, he talc'h er vro ar peoc'h hag an urz vat.

An Iliz a anaves pep gouarnamant savet ervez ar gwir. Pe republik, pe roue, pe amperer a vo en eur vro, an Iliz a c'hell en em glevet ganto, gant ma vo lezet ganti he

gwiriou, lezet al liberte da brezeg an Aviel. Gouarnamant ebet ne dle eta klask digaresiou evit ober brezel d'an Iliz o lavaret em'an oc'h enebi outan.

Em'er o klask diazeza ar peoc'h o talc'her kount eus gwiriou an oll ; an Iliz he deus ive he gwiriou ; ar gwiriouze a dle beza anavezet.

Eun dra zo, ar famill, hag o deus ar c'houarnamant hag an Iliz kement ha kement a ezom da veilla varni, rak var ar famill eo diazezet buez ar broiou.

Evit ma vo ar famill yac'h ha krenv, e ranker dalc'her mat da lezen Doue. Doue en deus gret ar famill, gret ive ar briedelez, rak ar briedelez a zo ret evit kaout eur famill, ha setu perak an oll boblou o deus kemeret ar briedelez evit eun dra santel.

Ar feiz katolik a zesk deomp en deus Jesus-Krist gret eus ar briedelez eur zakramant. Evit ar gristenien, ar zakramant n'eo ket evel eun dra a ves staget var ar marc'had ouz ar bromesa a ro an daou bried an eil d'egile ; ar zakramant hag an emgleo etre an daou bried ne reont nemet eun dra ; ar zakramant eo an emgleo deuet gant ar c'hraz da veza eun dra santel. Ma n'eus ket a zakramant, an emgleo a zo hep talvoudegez, n'ez eus nemet eun dimizi difennet ha didalvoud. An akt sivil ne ra nemet reiza an doare da c'houarn an danvez.

Ar Briedelez ne c'hell ket beza torret gant an dud : an dud ne c'hellont ket dispartia ar pez zo bet unanet gant Doue. An divorz diskleriet gant eur barner, ma torr an akt sivil, ne dorr ket al liam, ar zakramant : he-man a jom ato. Hag epad m'eman e bried e buez, ar pried all ne c'hell ket dimezi a-nevez, daoust m'eo bet diskleriet an divorz gant ar barner : eun hevelep dimezi ne dalv netra dirak ar goustianz na dirak Doue.

Ar Briedelez a zo bet savet gant Doue evit lakat bugale da c'henel ; Doue a ra d'ar gerent an enor da rei dezo eul

loden eus e c'halloud a Grouer hag eus e garg a Dad. Pec'hi a rer eneb an urz vat hag enep bolontez Doue oc'h ober fall dever ar briedelez pe dre aoun rak an dispignou pe dre c'hoant da gaout plijadur vil ha difennet. Ia, ar re a zo o teski d'ar priejou chom hep kaout bugale, o poulza anezo d'ober fall o dever, an dud-se a ra eul labour diaoulek, hag ouspenn, danjerus kenan evit hor bro, evel m'hon deus gwelet epad ar brezel. Edomp koll gant an Allemanted ma ne vijemp ket bet sikouret gant ar broio all, o veza n'hon doa ket a dud awoalc'h. Ra vo dalc'het sonj eus ar gentel-ze. Ret eo stanka ar plasou goullo, ret eo e teufe Fransizien all e lec'h ar re zo bet skoet gant ar maro, ma c'hoanteer e chomfe ar Franz gant ar Fransisien, hag e ve krenv awoalc'h evit en em zifen ha mont en dro.

O rei d'ar gerent eul loden eus e c'halloud da groui, Doue en deus roet dezo ive eul loden eus e c'halloud var o bugale. Goude Doue, ar bugel a zo d'e dad ha d'e vam. Lavaret eo ar bugel d'ar c'houarnamant, a zo mont eneb ar virionez ; mouez ar goad, ar skiant-vat, kelennadurez an Iliz a ziskwes deomp skler eo ar vugale d'o c'herent, ha n'e ket da re all.

Ar gerent, o lakat eur c'hrouadur er bed, o deus an dever, dever striz, d'e zevel, hag an dever-ze ne c'hell ket beza lamet diganto. N'e ket hepken ar pez a zo ret evit buez ar c'horf a rankont da rei dezan, mes ive ha dreist pep tra ar pez a zo ret evit buez e ene, o teski dezan beza eur gwuir gristen.

An deskadurez kristen a dleont da rei da genta o-unan er ger, ha da c'houde fiziout o bugale er beleg en iliz evit ar skol-gatekiz hag ar zakramanchou. Ar skoliou a zibabont evit o bugale a dle kendalc'her an deskadurez resevet en Iliz hag er famill hep morse mont a eneb.

Ar c'houarnamant en deus gwir da gaout skoliou evit

rei deskadurez da dud ar vro, mes ne dle ket klask kemeret plaz ar gerent, n'en deus ken d'ober nemet o zikour. En eur vro a zo enni an darn vraz eus an dud katoliked, evel m'eo ez gwelet dre niver ar famillou a zigas o bugale da reseo ar vadiziant ha d'ober o Fask kenta, dre niver ar re a c'houlen bennoz ha pedennou an Iliz pa zimezont, pa vezont var o zremenvan, en eur vro evelse eo eun dever evit ar c'houarnamant kinnig d'ar famillou skoliou katolik. Ma kav dezan eo diez ober eus an oll skoliou skoliou katolik, ra vo da vihana desket enno an deveriou e-kenver Doue, ra vo lezet gant ar gerent liberte da gaout skoliou kristen evel ma karont. Al lealded, gwiriou ar goustianz, gwiriou santel ar gerent a c'houlen ma vo sikouret ar skoliou-ze gant arc'hant ar vro, arc'hant an oll, ervez niver ar vugale zo enno.

Goude ar brezel spountus a zo bet en Europ, ar bed a c'houlen ar peoc'h. Ma c'hoanteer e padfe ar peoc'h er broiou etre an dud, e rank ar re a zo o c'houarn hag ar re a zo gouarnet ober e koustianz o deveriou evel int merket gant an urz vat ha lezen Doue.

Ar re a zo o c'houarn a dle klask mad ar vro, mad an oll, ha nan labourat evit eur rum hepken. Ober a dleont lezennou just, rei ar plasou diouz ar mirit. Sikour a dleont an dud da reiza mat o buez hag enebi ouz an droug.

Ma ra evelse ar re a zo o c'houarn, eo eun **dever** kaout doujanz evito, senti outo. Senti pe dizenti ouz ar re o deus gwir d'hor gouarn, a zo senti pe dizenti ouz Doue. Pa ves d'en em glemm, da c'houlen eun dra benak, e tleer en ober ervez al lezen ha didrouz, heb ober freuz na dispac'h.

Eun dever a goustianz eo evit ar re o deus gwir da voti, voti pa vezont galvet, ha voti gant lealded, gant furnez, o sonjal hepken e mad ar vro. Doue en deus da velet

var an dever da voti evel var deveriou all ar c'hristen, Doue hor barno var gement-se evel var hon labourou all. Voti fall a zo eur pec'hed braz, rak dre voti fall e ves gret kalz droug d'ar vro ha d'ar relijion.

Pa z'eo bet dirollet varnomp, enep pep gwir, armeou an Allemanted a c'hoantea hon flastra ha diframma eul loden eus hor bro, hon deus en em unanet evit en em zifen. An unaniez-ze a dle padout : ret eo evit difen hag evit sevel ar vro en he zav.

Ra vo eta lezet a gostez evit mad ar brezel d'ar relijion, ra c'hello peb hini ober e zeveriou a relijion hep ma ve, abalamour da-ze, klasket lamet digantan e garg, noazout dezan.

Epad ar brezel an dud eus pep rum, ar re vraz hag ar re vihan, ar re baour hag ar re binvidik, o deus en em glevet ha poaniet oll da zifen ha da zavetei ar Franz. An emgleo-ze a dle padout epad ar peoc'h. Ar brezel etre tud eus ar memes bro a rafe droug braz d'an oll. An Iliz evel he Mestr a zo bet ato evit ar re baour, ar re zister, hag an Iliz, goulskoude, a zesk deomp ne c'hell ket an oll beza henvel, ken uhel, ken desket, ken pinvidik an eil hag egile : kemm a vo ato etre an dud, o veza ma z'eus kemm etre ar sperejou, an ijin, an nerz, ar yec'hed ha mil dra all : kement-se a zo c'hoanteet gant Doue, ha n'omp ket evit chench an dra-ze.

Eun dra all roet deomp gant Doue eo ar gwir da gaout eun tam danvez var hon hano, ha kement-se a zo ret evit buez ar famill, ret ive evit lakat an dud da labourat ha rei dezo digoll eus o labour. Lakat an oll danvez e boutin evel ma c'houlen ar sosialisted a zo eun dra diskiant ha danjerus, rak piou a labourfe ?

Evit ma teuio ha ma pado ar peoc'h etre an dud, ar re a labour hag ar re a ro labour dezo, e ranko pep rum dalc'her mat d'an deveriou merket dezo en Aviel. Ra zeuint

da gompren o deus oll da c'hounit oc'h en em glevet, oc'h en em garet, ha da goll pa vezo freuz ha brezel etrezo.

Ni, ministred H. Z. J.-K., an Hini en doa truez ouz oll boaniou an dud, ni a zigor d'ar bobl hon divrec'h hag hor c'haloun. Ni zo prest da labourat a-unan gantan evit gwellat e stad ervez ar gwir hag al lealded, ha m'en deus mignouned all, e c'hellomp diskleria n'en deus ket mignouned startoc'h, suroc'h eget omp-ni.

Arok ar brezel, an oll en lavare, oa ezom da vellat an doare da veva, da zisc'hrisienna ar giziou fall. Daoust d'an traou kaer gret gant ar zoudarded hag ar re all, traou o deus souezet ar bed oll, evelato hirio ive ez eus da labourat eneb ar visou fall.

An afferiou a ves gret gant re nebeut a lealded, ne ves ket respetet awoalc'h tra an nesa, ha var zigarez ma permete al lezen, var zigarez m'edod e brezel, kalz a zo chomet hep paëa ar pez a vankent. Poent eo trouc'ha berr d'ar plegou fall-ze ha beza leal, honest evel gwechall.

Ar famillou a zo bet gret dezo kalz droug dre m'en deus ranket an tad chom re hir amzer pell eus ar ger, ha traou trist a zo bet gwelet e meur a lec'h. Abaoue m'eo ehanet ar brezel, al levenez deuet varlerc'h ar viktor, ar c'hoant da glask plijadur goude kement a boan, o deus digaset dizursiou adarre, hag e velomp an dud oc'h en em viska en eun doare divodest, o redet d'an dansou mezus, d'ar c'hoariou difennet. Ret eo enebi hep dale ouz hevelep dizursiou a zo eur vez evit ar vro a c'houzanv anezo. Sonjit er re a zo maro evit difen ar vro, sonjit e kaon an intanvezed hag an emzivaded, ho pezit truez outo.

Ia, ret eo terri ar giziou fall ha reiza ar vuez var gourc'hemennou Doue ha kelennadurez an Aviel. Eun dever eo evit ar c'houarnamant difen laerez er marc'hajou, beilla var an teatrou, ar c'hoariou evit ma vint dereat, ober brezel d'ar vesventi, d'an odivi, difen ouz ar c'hazetennou

da voulla traou hudur ha traou danjerus evit ar peoc'h hag an urs vat er vro. Mes ar c'houarnamant ne c'hell labourat nemet eus an dianvez, ha n'eo ket awoalc'h. En diabarz eo em' an nerz an den : evit ma vo goest da enebi ouz e dechou fall, d'ober e zever penn da benn, da c'houzanv ar boan, an diezamant, evit beza fidel da lezen Doue, e ranker trei e zaoulagad varzu sklerijen ar feiz ; ar feiz hepken a c'hello rei dezan da gompren petra eo ar vuez, ha ma kred ez eus eun Doue a lenn en e galoun, neuze e c'hello beza mat ha santel e oberou.

Setu ase, H. B. K., var beseurt gwirionesiou e tle beza diazezet ha reizet ar famillou, ar broiou, ar stadou. Anez ar mein diazez-ze lakeet gant Doue e-unan, ne jomo netra en e zav, n'ez aio morse mat an traou. An disurz a velomp hirio en eul loden eus an Europ hag a zigas enkrez e pep lec'h, a ziskwes en eun doare skler meurbet pegen gwir eo komzou hon Leoriou sakr : « Ma ne ro ket Doue e zourn da zikour sevel an ti, ne dalv ket ar boan d'ar vansounerien klask labourat ; ma ne ziwall ket ar gear, ne dalv ket ar boan d'ar re a zo e gward toler evez. » Re ankounac'heet hon deus ar virionez-ze, breman e velomp ; na gendalc'homp ket da vont dre eun hent a gasfe ac'hanomp da goll.

Ma c'hoanta ar Franz en em zevel, kaout ar peoc'h, beza krenv, pinvidik, enoret, he tle distrei da wirionesiou ar relijion gristen, reiza varno he lezennou, he giziou. Relijion Jesus-Krist, a bell zo relijion hon tadou, a zo bet unanet a-dreuz ar c'hantvejou gant buez hor bro ; benniget he deus hor bannielou arok pep brezel ha kanet he deus an *Te Deum* bep tro m'hon deus bet ar gounid ; roet he deus d'hor bro sent e-leiz, tud a galoun, tud a ijin ; lakeet he deus sevel an ilizou brudet-ze, kaera tiez a zo en hor bro ; hag an oberou talvoudusa e pep giz, ar relijion gristen eo he deus lakeet ar zonj anezo e spered

an dud ; diganti eo deuet deomp ar virionez, ar garantez, al liberte hag an oll vadou all o deus lakeet hor bro e penn an oll broiou. Penos ar Franz a c'helfe nac'h ha dilezel ar relijion gristen hep diskleria n'eo mui ar Franz ?

Diez e vo, gouzout a reomp, distrei mat d'ar stad gwechall. Mes kredi a reomp e vo ar pez hon deus diskwezet ken talvoudus d'ar vro eget d'an Iliz, hag o tiskleria ar gwirionesiou-ze, e kav deomp renta servich d'ar vro kement ha d'ar Relijion. Ra c'hellimp kaout fisianz da velet, n'e ket hepken ar gatoliked, mes ive kement hini a glask mad e vro, oc'h anzav eo gwir ha fur ar pez a lavaromp, hag o labourat da vellat hon lezennou hag hor giziou ervez kelennadurez ar relijion. Evelse e vo miret d'hor bro ar frouez eus ar viktor a zo deuet deomp dre c'hraz Jesus-Krist, ato mignoun d'ar Fransisien.

Hag e vo Hon Lizer lennet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskoptiou, d'ar zul, 15 a viz Even, deiz gouel an Dreinded.

7, a Vae, e gouel sant Joseph.

Kemper, e ti DE KERANGAL, moulier an Eskopti.

Nº 77 bis.

LIZER

AN

OTROU 'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

d'an dud fidel eus e Eskopti

DIVARBENN AN DANSOU

VA BREUDEUR KER,

Dalc'hit sonj ez oc'h kristenien. Setu petra am eus da lavaret deoc'h hirio.

Abaoue ma z'eus fin d'ar brezel, e veler dizursiou, brasoc'h eget n'eus bet biskoaz, oc'h en em asten var ar mez evel er c'heriou. Eus an dansou eo e fell d'in komz.

Doue a oar pegement a zroug a ra an dansou da dud ar c'heriou. Hag an droug a zo kresket dre ar giziou ha gwiskamanchou ken divodest a veler breman, dre an dansou mezus deuet eus ar broiou all, hag a dlefe ober heuz ato d'ar famillou honest, p'e gwir int bet koundaonet gant an oll eskibien a-unan. Goulen a ran digant ar famillou kristen, fidel d'ar relijion, en em glevet etrezo evit terri ar giziou divalo-ze ha digas adarre en dro ar giziou kristen. Eun dever striz eo kement-se evito en deiz hirio. Ha ma z'eus eur vad benak da c'hedal eus devosion ar Galoun Sakr, ar vad kenta, fisianz am eus, eo ar bromesa da heulia e koustianz oll gourc'hemennou ar relijion gatolik. Ar gristenien fidel a glevo va mouez, hag a zento : gedal a ran kement-se eus o ferz.

Mes setu ive giziou ker o tont var mez, ha klevet a ran lavaret, ar merc'hed yaouank divar ar mez, zoken ar re zo devot, ne ouzont ket harpa hag a ra evel an oll. N'e ket d'an eureujou eo e veler ar brasa dizursiou, ha goulskoude

28 dec. 1919

eno ive e ves alies kalz droug. Mes setu aman petra c'hoarves. Var zigarez ober plijadur d'ar zoudarded o deus bet kement a boan epad ar brezel, e ves lakeet bal, danz, ha galvet ar yaouankiz. Dont a reont, potred ha merc'hed yaouank. Ar gerent a zerr o daoulagad. Ar veleien a zav o mouez, mes ne vezont ket selaouet.

Penos goazed, o deus gret ken mat o dever e kreiz an danjer, a c'hell breman beza ken dinerz eneb an dentasion ha klask o fijadur e c'hoariou n'int ket din eus tud a benn, eus tud a goustianz ? Lavaret e ves : goude beza bet pemp bloaz o c'houzanv poaniou ken kriz, o deus ezom da c'hoari ha da c'hoarzin eun tamig. Ia, mes daoust hag e tler mont betek an dizurz ? Bez o deus c'hoariou honest. An dansou a gomzan anezo n'int ket c'hoariou honest. Ar Romaned koz gwechall, payaned c'hoaz goulskoude, a lavare : « *Nemo saltat sobrius, nisi forte insanit* ». Ne veler ket a dud divar an dour o tansal, nemet kollet o dije o fenn. Ah ! pebez joa evit hon enebourien eus an Allemagn ma ouzont em 'an hirio soudarded Breiz, a ree gwechall aoun dezo, o rei hevelep skweriou !

Gwelet am oa goulskoude ar zoudarded-ze, kerkent ha m'oant distroet d'ar ger, o staga d'al labour gant nerzkaloun. Eürus oan o velet anezo ken niverus, ken devot, ken fur var boent an eva, er pelerinachou o deus gret e pep lec'h evit trugarekat Doue hag ar Verc'hez da veza gounezet ar brezel ha da veza bet diwallet en danjer. Mes antronoz ar goueliou kaer-'ze a zo gwall-divalo. Piou a gredfe eo ar memes tud a zo hirio o klask c'hoariou mezus ?

Klevet e ves ive lavaret evelhen : « Breman ez eus arc'hant er vro. Ret eo en dispign ». Me a respounto : « Ma z 'eus arc'hant e godellou lod eus an dud, e raint mat espern an arc'hant-ze ; n'eus ket fin c'hoaz d'ar bloaveziou a zienez, a gernez ; bez e vo endro deomp kalz tud maleürus da zikour. Ar Franz, ive, a c'houlenno diganeomp kalz arc'hant evit gellout harpa hag en em zevel, ha mat a raio. » Ar pez a zo skler eo n'e ket eun dra fur

dispign ar peadra, pe vras pe **vihan** eo, e dansou ha goueliou mezus. Evel ma lennomp en Testamant Koz, an Israelited, goude beza deuet er mez eus an Ejypt, a reas eul leue aour evit dansal endro dezan. Kastizet e ouent evit o fec'hed, ha gwall-gastizet. Ni ive a c'helfe beza kastizet evit beza dianaoudek e kenver Doue.

Den ne vezo souezet, Va Breudeur ker, o klevet ac'hanon o lavaret eo an dansou ato danjerus, zoken pa vezont reizet mat. « Satan e-unan, eme sant Jerom, en em laka e kreiz. » — Sant Ambroaz a lavar e tigasont plijadureziou a lam diganeomp hon nerz hag a gaillar hon ene. Sant Augustin a c'halv ar zal-danz kao an diaoul. Sant Krysostom, o veza klevet oa bet gret dansou evit eur gouel benak, hag oa bet en dansou-ze lod eus ar re a yoa o selaou anezan en iliz, a lavaras evelhen : « Ma anavesfen » ar re zo bet er c'hoariou diskiant-ze, e kasfen anezo er » mez eus an iliz ; ne rofen ket otre da gemeret perz e mis» teriou ar relijion da dud a zo o tont eus a greiz plijadure» ziou an drouk-spered. » En eul lec'h all e lavar gant gwirionez n'ez eus ket a gomz eus dansou na sotoniou all da eured Abraham, Isaak, Jakob, Tobias hag an dud vraz eus an Testamant Koz. « Abalamour da-ze, eme zant Krysostom, Doue a vennige o eured, e lec'h c'hwi a denn varnoc'h malloz an Otrou Doue abalamour d'ar pec'hejou ken niverus a ves gret epad hoc'h eured. » Daoust ha ne ve ket gellet ober an oll rebechou-ze en deiz hirio ?

Truez am eus ouz va beleien a rank stourm ouz hevelep dizursiou, rak awoalc'h o deus d'ober o talc'her ar c'halonou krenv evit al labour zo d'ober da zevel ar Franz en he renk koz.

Lavaret a ran a vouez uhel, n'e ket dezo da genta d'en em zevel eneb an traou divalo-ze. Re all, en hon raok, o deus resevet digant Doue ar garg-ze. D'ar pennou famill, d'an tadou ha d'ar mammou eo da genta al labour-man. Lakat a reont o bugale e danjer d'en em goll, ma lezont anezo da vont da hevelep dansou ; rak, goude ma vijent o-unan o sellet hag o veilla, ne c'helfent ket miret ouz an

droug. Ra zalc'hint sonj eus kement-man : « N'e ket eno, etre an danz hag an hostaleri, eo e c'hellint prepari mat dimezi o bùgale. Ne c'hellont ket eta beza didamall dirak Doue. An dansou gret evelse a vezo ato noazus braz d'ar re a zo boazet d'en em rei dezo. Ar gerent a ro konje d'o bugale da vont d'an dansou a zo c'hoaz muioc'h a rebech d'ober dezo eget d'ar vugale en em goll enno.

Ma ne ra ket ar gerent o dever, ar veleien a raio o hini. Karga ran ar Bersoned kanton d'en em glevet gant personed ar parreziou evit gwelet petra vo ret ober evit dont a benn eus ar giziou-ze. Evit rei da gompren e tleont beza rust, n'o dezo ken d'ober nemet digas da zonj d'an dud fidel eus lezennou an Iliz hag eus ar giziou a yoa gwechall er parreziou d'an eureujou. D'an dansou, baliou publik, zoken etre tud eus ar memez micher pe vreuriez, zoken gret evit dastum arc'hant da zikour tud en dienez, ar veleien a lavaro d'o farresioniz chom hep morse lakat o zreid enno.

Bugale Mari, goazed ha merc'hed, a gompreno eo an dra-man eun dever evito, muioc'h c'hoaz eget evit ar re all, hag e c'hellont, dre o skweriou, ober kalz evit dalc'her ar giziou santel er barrez.

En eur gloza va Lizer e kasan deoc'h va bennoz hag e reketan deoc'h eur bloavez mat hag eürus gant bennoz Hor Zalver Jesus Krist.

† ADOLPH,

Eskob Kemper ha Leon.

Kemper, 28 a viz Kerzu 1919.

P. S. — Al Lizer-man 'zo da veza lennet er gador-zarmoun.

Kemper, moullet e ti ar Kerangal, moulier an Eskobti.

N° 78 bis.

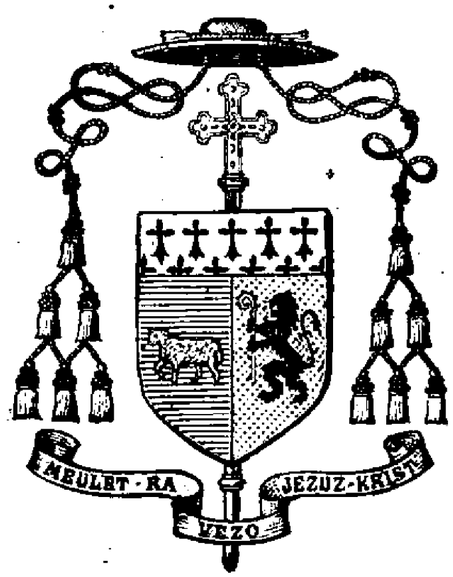
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

DIVARBENN SEVEL BELEIEN

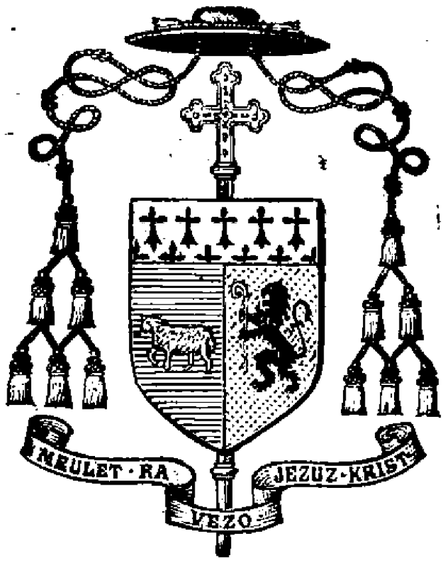
HA KEMENNADUREZ

evit Amzer zantel ar C'horaiz 1920



KEMPER
MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI

29 janv. 1920



ADOLPH-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hras Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskobti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus-Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

Eo ret sevel beleien.

I. — En Hon Lizer evit ar C'horaiz, er bloaz-man, e fell deomp erbedi ac'hanoc'h d'Hon zikour da zevel beleien.

Ezom brasa an Iliz en deiz a hirio ha dever brasa an dud fidel eo sevel beleien, rak gouzout a rit pegement a zo bet lazet epad ar brezel.

Eur skrivanier kristen, de Maistre, spered uhel meurbet, a lavare er penn kenta eus ar c'hantved diveza : « Sevel beleien, setu ase labour kenta an dud hirio, goude an dismantr neves tremenet ». Ha c'hoaz : « Ma velfen dirak va daoulagad

listen ar re zo bet beleget, e c'helfen, evel eur profed, diskleria deoc'h traoù bras ».

Hor Breudeur ker, hirio e vo kement a boan o lakat an traou var o zu mat eget goude ar Revolution vras. Meur a hini, epad ar brezel, o veza m'o deus gret o dever a greiz kaloun, a zo breman gwelloc'h eget araok, mes kement-se n'eo ket gwir evit an oll, siouaz ! ha loskoc'h eo ar feiz kristen etouez an dud. Gwelet a rit dirak ho taoulagad ar c'hlenvejou a zo o krignat o c'halonou : ne zonjont nemet enno o-unan, ne glaskont nemet gounit arc'hant, kaout plijadur, hag ec'h en em roont d'an oll dizursiou. N'eus ket ezom da veza profed evit gouzout n'ez eus nemet ar relijion goest da barea ar c'hlenvejou-ze, mes ar relijion ne c'hell ket beza skignet hep beleien. Pa zonjer e kement-se, komzou de Maistre a dle hon lakat da grena, rak en hon eskopti daoust hag e c'hellimp kaout beleien avoalc'h evit an oll barresiou ? Araok ar brezel, n'hon doa ket eur beleg a re. A vec'h e c'hellent dont a benn eus al labour er parresiou, skoliou ha lec'h all. Ha setu goulskoude m'Hon deus ranket tenna, evit eur pennad, meur a gure eus parresiou o doa ezom anezo. Ha kement-se a c'hoarves d'an amzer ma c'houlennomp ouz Hor beleien poania muioc'h mui gant an eneou, ha m'o deus ezom an eneou da veza harpet ha sikouret gwelloc'h gwella. Daoust ha ret e vo dezo c'hoaz kweza abred dindan ar zam ha mervel e kreiz o oad ? Taolen ar veleien neves a resevo an Urz er bloavesiou da zont a gomzo freaz d'hon daoulagad. Ma ne ves ket varni kalz beleien neves, e verko deomp e vo kalz eus ar veleien hon deus breman o vervel gant re a labour, hag ive kalz eneou oc'h en em goll.

Ne lavaromp ket re, kredit ac'hanomp. Dre ma vihana niver ar veleien, e teu da zemplaat ar feiz en eneou. E kement bro a zo chomet hep beleien, ar relijion gatolik a nebeudou a zo bet dilezet, da vihana evit eun amzer. Gwelet hon deus kement-se er Franz, hag er broiou all muioc'h c'hoaz.

Bez ez eus bet poblou, start meurbet ar feiz enno, o chom fidel d'an Iliz, e kreiz ar persekusionou krisa, o c'houzanv gant nerz-kaloun evit o feiz epad hanter-kant ha kant vloaz, da lavaret eo keit ha ma chomas en o zouez beleien katolik, zoken koz ha dinerzet, da labourat e-kuz evit kennerza an eneou. Mes dont a reas an deiz ma ne jomas mui beleg ebet ganto, o veza n'oa mui na seminer nag eskob, hag en deiz-ze ar bobl a zo deuet a nebeudou d'en em zistaga diouz an Iliz, da veza zoken enebour d'an Iliz, ha ken diez hirio da zistrei ha ma z'oa start gwechall en e feiz. Evelse zo en em gavet en eur vro c'hoar d'hon hini, gant Bretoned Bro-C'hall e Bro-Zaoz. Abaoue daou c'hant vloaz zo kredennou ar Brotestanted a zo eat ken doun en o c'halonou ha ma z'oa gwechall ar feiz katolik.

Dirazo, er c'hountrol, en tu all d'ar mor a gelc'h o bro, en Irland, ar relijion gatolik a zo chomet start en he zav, daoust da bersekusionou ar Zaozoun, d'ar brezel kriz great d'an Iliz. Perak ? Abalamour en Irland ez eus bet ato beleien a feiz a laboure, a boanie da lakat tan karantez Doue da c'hweza en eneou. Setu eur gentel talvoudus evidomp. En hor Breiz ar relijion gatolik a deufe da vervel, ma ne rofe mui hor bro beleien avoalc'h da labourat evit gloar Doue ha silvidigez an eneou.

Petra en deus ar beleg d'ober. Pegen uhel e garg.

II. — Ato, Hor Breudeur ker, ho peus bet doujanz vras evit ar beleg. Ne c'hedit ket digantan miraklou. N'eman ket en e zonj ober miraklou. An Ebestel kenta o doa gallout d'ober miraklou. Hag ar c'halloud-ze a deue dezo a-berz Doue, evit ma c'helfent evelse skei sperejou an dud ha skigna buhanoc'h an Aviel. Mes n'e ket dre o miraklou oant bras. Ne zonjent ket tenna gloar eus ar miraklou-ze.

Eun deiz Paol ha Barnabe, e ker vihan Lystres, a bareas eun den n'en doa morse baleet. Abaoue m'oa ganet oa dalc'het en e zivesker. Paol ha Barnabe, an daou zivroad, a lavaras

dezan : « Sav alese, eün var da dreid ». Ar c'hlanvour a zentas, « en eur lamet hag en eur vale er memes amzer, » evel ma lavar ar Skritur Sakr. An dud, souezet, a gemeras an daou abostol evit Jupiter ha Merkur. Hag edont o vont buhan da brepari eur zakrifiz payan en o enor. Mes Paol ha Barnabe a viras outo ober ar zakrilaj euzus-ze.

Petra o dije lavaret an dud-se stouet dirak an daou abostol abalamour d'ar burzud great ganto, m'o dije Paol ha Barnabe diskleriet dezo ar c'halloud o doa var an eneou ? Klask a rit miraklou ? Souezet oc'h o velet tud roet dezo gant Doue galloud var draou ar bed-man, var ar c'horfou. Mes ar c'halloud var ar c'horfou a zo nebeut a dra. Setu aman tud hag o deus resevet digant Doue galloud var an eneou, hag ar c'halloud-ze a zo, koulz lavaret, dreist muzul. Lakat a reont an eneou da c'henel da eur vuez neves, o maga a reont, o lakat da greski, o farea, dre zakramanchou great evit o eneou savet da eur vuez dreist-natur. Na vezit ket souezet ma z'int goest da ober al labour santel-ze. N'e ket an den, mes Doue e-unan a goms dre o ginou hag a ro sklerijen, a ra hag a ginnig Sakramant an Aoter ; Doue eo a ro dreizo ar Vadiziant, ar Gonfirmasion, ar pardoun d'ar pec'hejou, ar pare d'ar pec'her. Abalamour da-ze ar beleg, daoust peger bras eo e zempladurez, a gantved da gantved a roio, dre vertuz an Aviel, nerz neves d'ar famillou ha d'ar boblou, hag a zesko d'an oll an doare da veva evel m'eo dleet, ar justiz, ar garantez, al liberte, a vevo gant ar re zister hep dilezel ar re vras, hag a onezo staga a galoun vat d'e labour e amzer an diroll hag an dizurz evel en amzer ma ves lezet ar peoc'h gant an Iliz, amzer ver hounnez. Ne greno ket muioc'h dirak nerz an Ifern eget dirak nerz an dud. Rak Doue a vo gantan hag ennan. Setu ase eur c'halloud a zo eun tam mat dreist ar c'halloud d'ober miraklou.

Abalamour d'ar c'halloud-ze ha d'an implij a ra anezan ar beleg eo ho peus kement a zoujanz evit ho peleien, hag e tleit Hor zikour da gaout re all evit dalc'her plaz ar re a zo kwezet

er brezel hag ar re zo bet lazet gant ar skwisder e kreiz o labour.

III. — Mes n'e bet deoc'h eo da zibaba an dud-se. Doue hepken en deus eun hevelep gwir. Lavaret a ra d'e veleien : « *Ego elegi vos.* Me eo am eus ho tibabet. » D'ar roue eo da glask e vinistred. N'e ket ar famill, n'e ket ar bobl eus a behini e teu ha varzu pehini ez a eo a c'hell dibaba ministred Jesus-Krist. Ar bobl a vo pedet da rei e aotre en eur c'hiz bennak. Deiz an ordinasion, an Aotrou'n Eskob, o tiskwez ar re a zo o vont da veza beleget, a c'houlenno testeni ar bobl, evel m'en dije c'hoant lavaret evelhen : O anaout a rit abaoue o bugaleaj hag o yaouankiz, hag anaout a rit ive o famillou. Gwelet a rit eun dra bennak da viret outo da reseo sakramant an Urz ? Setu petra c'hell ober ar bobl : rei e aotre. Ne c'hell ket muioc'h, ne c'hell ket lavaret : me a zifen belegi hennez. Ma ve dibabet ar beleg gant ar bobl, ar bobl a deufe da gredi e ro d'ar beleg hanvet gantan ar c'halloud dreist-natur en deus ezom en e garg ? E pelec'h e kemerfe ar bobl ar c'halloud-ze evit he rei da re all ? Ar vokasion.

Rak-se e lezennou an Iliz eo merket e vezer galvet gant Doue. En artikl 1353 eus ar C'hod neves e lennomp : « Ar veleien ha dreist-oll persouned ar parresiou a dle toler evez mat evit ma vo diwallet diouz stlabez ar bed ar vugale a zo enno merkou a vokasion d'ar velegiaj ». Hag ouspenn : « Ra lakint doun en o c'haloun karantez Doue ; ra zeskint dezo ar penn kenta eus ar pez a dleont studia er skoliou ; hag evelse ra lakint da greski enno haden ar vokasion tolet gant Doue ».

Doue eta eo a zibab ar beleg. An hini a gemer ar garg-ze hep beza bet dibabet gant Doue a zo eur beleg *intrus*. N'en deus gwir ebet var e garg, ne raio tam labour vat ha kweza a raio. Pa veler tud o klask ar garg a velegiaj evit gounit arc'hant pe enoriou, neuze ez a fall an traou evit ar relijion, rak ar vinistred-ze n'int ket tud ervez kaloun Doue.

***

Penaos Doue a c'halv e vinistred ? E meur a c'hiz.

Peurliesa ministr Jesus-Krist a glev mouez Doue a nebeudou epad e vugaleaj hag e yaouankiz tremenet en eun doare fur ha devot. Avechou, mes nebeut en hon tonez-ni, Doue a sko an den e kreiz trouz ha plijaduresiou ar bed hag a c'halv anezan da eur vuez a labour hag a boan, mes ive a eürusted. Avechou zoken Doue a grog er pec'her goloet a vez dindan e bec'hejou, hag ar pec'her a bign gant kalz poan, o tont var e giz dre an hent fall en doa kemeret, hag a nebeudou a zav betek ar velegiaj, evel sant Paol ha sant Aogustin, hag e paeont evit o fec'hejou tremenet dre eur vuez a binijen hag a zantelez dispignet oll e servich Doue.

Tri derez ar vokasion.

IV. — N'eus forz penaos e teu Doue da c'halver, ato an den a jom libr, ha peurliesa dre hentchou bihan ha sioul eo e vo chachet gant Doue ar re a c'hoanta kaout da vinistred.

Pa ra ar veleien eur zell var an amzer m'o deus klevet da genta mouez Doue o komz outo, e rankont peurliesa mont pell var o c'hiz. Bihanik oant c'hoaz. Santet o deus enno plijadur o velet misteriou santel an aoter hag eun tamig c'hoant da gemeret perz enno. Eur ger lavaret gant ar vam, gant ar beleg er skol-katekiz, o deus lakeat da greski ha da sklerat ar c'hoant santel. Da heulia ar joa-ze en ene e teue eun nerz dispar d'he diwal eneb an tentasionou eus an amzer genta. Ar gommuniou, great en amzer m'edo c'hoaz en ene graz ar Vadiziant, a lakeas da greski karantez Doue hag an devosion. Ar c'hraz kenta-ze eus ar vokasion a oue talvoudus meurbet. Ne lavaromp ket eo awoalc'h kaout plijadur e servich Doue, kaout c'hoant da dostat ouz an aoter evit gwelet eno eur merk sur ha sklear a vokasion. Mes Doue, evel a gredomp, a goms ouz an ene e peb hini eus an traou-ze, hag evit kalz bugale evelse eo e ves digoret dezo an hent d'en em gonsakri da zervich Doue.

Pe e teu pe ne deu ket ar c'hoant-ze e kaloun ar bugel,

eun eil amzer a zigor neuze evit ar vokasion. Ar bugel deuet da oad ar yaouankiz a reseo eun deskadurez uheloc'h var ar relijion gristen. E pelec'h em'an an den yaouank, kristen mat, ha n'en dije ket d'an amzer-ze eus e vuez sonjet e kaerder ar velegiaj ? Ar re vella o deus sonjet, hag o dije c'hoant mont betek ar velegiaj, ma kredfent. Perak ne gredfent ket ? Daoust ha n'o deus ket en o spered hag en o c'haloun ar pez a zo goulennet : intansion eün, karantez evit Doue, karantez maget gant ar zakramanchou a resevont alies ? Daoust hag o buez n'eo ket direbech ? Daoust ha ne glaskont ket enebi ouz o zechou fall ha lakat da greski o vertusiou ? C'hoant o deus da labourat evit gloar Doue ha silvidigez an eneou. Daoust ha n'eo ket avoalc'h ? Gwir eo, ne zantont ket enno an nerz-ze a zoug d'an aoter hep ma c'helfer harpa outi. Mes anaout a reont petra eo ar vokasion, anaout a reont deveriou ar beleg, ar poaniou, al labourou a zo o c'hedal anezo, kredi a reont int goest da ober enor d'o c'harg ma teu graz Doue d'o zikour. Bez o deus humilite, bolonte vat, nerz-kaloun. Daoust hag avoalc'h eo ? Gwelet a reont an Iliz he deus ezom eus beleien santel, hag ar vro ive, ha n'ez eus karg all ebet talvoudusoc'h, gwelloc'h eget karg ar beleg. Gwelet a reont ar groaz a zo ouz o gedal, ha n'o deus ket aoun. Neuze e pedont, e c'houlennont kuzul, hag e sellont c'hoaz en o c'houstianz. Petra lavarimp ? Brud vat o deus ; o c'hamaraded, o mistri, o c'herent n'o deus nemet meuleudi da rei dezo. Penaos n'o dije ket er memes amzer bennoz santel an Aotrou Doue a oar beilla a dost var an eneou goude beza o dibabet, a oar rei tro dezo d'en em grenvat, d'en em gaerat, a zell mat ouz o intansionou, a laka santel o mennosiou, sklear o c'houstianz, a ro dezo poaniou da c'houzanv, hag a nebeudou a breparo anezo da anaout e gwirionez int galvet hag e c'hellont mont gant joa, heb aoun, betek ar velegiaj. Hä setu an eil derez.

N'eus mui d'ober nemet pignat en trede. Ar vokasion a deu digant Doue e-unan. Mes dre an Aotrou 'n Eskob eo e

tiskwes Doue piou a zo galvet e gwirionez. An Aotrou 'n Eskob eo ar barner karget da ziskleria piou zo choazet gant Doue. An Aotrou 'n Eskob a dle beilla var an eneou azalek ar penn kenta, nan dreizan e-unan, rak ne c'helfe ket, mes o toler evez varño eus a bell dre an aked en dezo evit ar famillou, ar skoliou, skolachou a deu anezo ar veleien, dre e enklask, dre zaoulagad ar vistri karget eus ar skoliou-ze, dre e zaoulagad e-unan d'an deiz ma c'houlenno an dud yaouank beza lakeet e renk ar gloareged.

An Iliz he deus lezennou evit digemeret ar gloareged. Ober a ra enklask var ar gerent, ar yec'hed, var an deskadurez, ar zantelez. Difen a ra kemeret ar re a zo dizoare a gorf, ar re n'o deus ket a yec'hed, ar re n'int ket ganet er briedelez, ar re n'e ket digor avoalc'h o spered, ar re ne ouzont ket harpa ouz o zechou fall, ar re a zo eneb ar reiz merket gant an Iliz, ar re a zo eun dra bennak o viret outo da reseo an ursiou. Eun Eskob koz (1) a skrive n'eus ket pell : « N'int ket galvet gant Doue, daoust m'o deus plijadur o velet al lidou santel, ar re a zo, abaoue o bugaleaj, douget da glask o mad o-unan hepken, a zo avius, o deus kasoni, n'ouzont ket perak, ouz ar re binvidik hag a glask e peb okasion gounit arc'hant. Doue a c'houlen eneou uhel, karantezus, goest da gaout truez ha d'ober vad. Pellat ive ar re n'o deus ket a nerz-kaloun, ar re a zo digor o spered mes ne labouront ket, ar re a zo gwall-douget da ioulou ar c'horf. Dalc'her sonj ez eus plegou, techou hag a c'hell beza reizet mat gant tud galvet d'ar briedelez, mes techou ne c'hellont ket en em ober gant promesaou santel an abostoler a dle westla da Zoue e vuez oll. Pellat ive ar re n'e ket eün o spered, ar re a zo ourgouillus, troet da lavaret geier, pennok, feneant. Ar re a zo dievez, mat da c'hoari, hailloned, a c'hell beza kemeret, m'o deus spered ha ma z'int sentus ; rak ma z'int lezirek er penn kenta eo gant m'o deus

(1) An A. Guillibert : *Revue Jésus-Christ*, 1919, n° 2, page 42.

re a c'hoant c'hoari ha ma teskont re vuhan ; ar reze a jencho divezatoc'h. Eur spered eün, ha plijadur o labourat a dalv muioc'h eget skiant vras hag a roio gwelloc'h frouez. »

An Iliz a zell muioc'h c'hoaz ouz ar volontez. Ar volontez, daoust hag ez eo gwirion ha leal ? Den ebet ne deu aman en despet dezan. Daoust hag an intansion a zo eün ? N'e ket evit kaout madou pe enoriou eo e tleer dont. Daoust hag ar volontez a zo start, daoust hag e talc'ho mat ? Eun tamig c'hoant, eur pennadik devosion n'eo ket avoalc'h evit rei fisianz.

Evelse an Aotrou 'n Eskob a ra enklask, azalek ar Seminer ; hag epad c'hwec'h vloaz e vo roet dezan da anaout buez ar gloareged. Amzer en dezo da velet ha galvet int, da velet ha mont a reont var vellat. Pa roio eta e varnedigez, ne vo nemet goude beza great enklask, goulennet kuzul. Fazia a c'hello. Mes great en dezo ar pez a c'houlenne digantan furnez an Iliz. Rak-se, gant eur goustianz e peoc'h, gant galloud eur mestr ha karantez eun tad eo e c'hello choaz, en hano Doue, an den a denio da veza e vinistr, rei dezan an ursiou evit e gas dizale, gant an oll c'halloud en deus ezom, varzu an dud all e vreudeur, evit savetei an eneou hag ober vad endro dezan.

Dever ar gerent.

V. — Gwelet a rit dre ze, Hor Breudeur ker, dre beseurt derezou a tle pignat eun ene evit en em gaout betek penn ar vokasion. Breman Hon deus da lavaret deoc'h ho teveriou e kenver ar vokasion-ze, azalek ma tiwan betek an termen diveza.

Eun enor bras eo evit eur famill rei eur beleg da Zoue ha d'an Iliz. Poan Hon deus o kompren perak ar famillou kristen a renk uhel a ro ken nebeut a veleien d'an Iliz. O feiz a dlefe diskwez dezo n'eus karg ebet enorusoc'h eget ar velegiaj evit an dud yaouank eus ar renk uhela. Eun eskob, kaloun eun abostol dezan, a skrive dezo, breman ez 'eus daou ugent vloaz : « Pebez park kaer a ginniger dezo da labourat ! Pegement a ezom a ve anezo evit lakat da ziwan ha da greski an

oberou dreist niver, a zo enno hor fisianz hirio, hag a jom dister o veza ma vank tud hag arc'hant ! Pebez nerz e vijent evit sikour prezeg an Aviel, evit difen ar relijion dre o skridou ! Penaos ar zonj-ze ne deu ket da entani kalonou yaouank, eneou leun a feiz, eneou dinam ? Ne varc'hatont ket da skuill o goad evit ar vro ; perak int ker piz e kenver an Iliz, perak ne fell ket dezo, pa gavont tro, renta servich da Zoue ha d'ar vro en doare gwella a c'helfet da gaout » (1) ?

Rener eur Seminer bras, o skriva e Roum, tost d'an Tad Santel ar Pab, a gomze ive, n'eus ket pell, evelse : « E lec'h lakat da greski e kalonou yaouank ar c'hoant da gaout kargou uhel ar bed, pegement e ve gwelloc'h rei dezo da gompren n'eus ket kaeroc'h tra d'ober eget tremen ar vuez o servicha Doue. Pegement e ve talvoudusoc'h lakat dirak daoulagad ar bugel kaerder ar velegiaj ! Ar beleg, lakeat etre Doue hag an dud, a denn bennoz Doue var e famill ive, sklear eo. Pedi ra evit ar re veo hag ar re varo. Oc'h en em ankounac'hat e-unan evit sonjal er re all, e ro d'an oll skwer ar vertusiou. Liam etre e vreudeur hag e c'hoarezed, e ro dezo kuzuliou mat, e varn evit ar gwella hag e teu a benn da gompeza an tammou enebiez ha diezamant a c'helfe sevel etrezo, hag o zikour a c'hell da reiza o buez var an Aviel. Tad sant Fransez a Zal a glaskas da genta enebi muia ma c'hellas ouz vokasion e vab. Divezatoc'h, pa gomprenas pegen uhel eo karg ar beleg, ne ehanas da drugarekat Doue » (2).

Ne fell ket deomp kas en despet dezo an eneou varzu eur vokasion a zo dreist o nerz. Rei an Urz da dud ne deuont ket a volonte vat a zo eur skwer fall hag eun dra danjerus evit an eneou. Ha morse ne raimp traou evelse. Mes gouzout a reomp, heb aoun da fazia, ez eus e peb bro gristen vokasionou avoalc'h evit kaout beleien da brezeg an Aviel er vroze, hag ouspenn evit kaout relijiused ha missionerien a labour,

(1) Bougaud : *Le grand Péril*, page 89.
(2) R. P. Le Floc'h : *Les Elites sociales et le Sacerdoce.*

evel beleien hor bro, evit gloar Doue ha silvidigez an eneou. Ia bez ez eus vokasionou avoalc'h, mes siouaz ! diskleria rankomp ez eus kalz ne deuont ket da vad o veza ne boanier ket d'o c'hlask ha d'o diwall.

Evelato ne ve ket just, a gav deomp, ober ar rebech-ze d'an oll tadou ha mammou eus hon eskopti. Ne zistroont ket peurliesa o bugale eus ar Seminer. Mes eun dra a velomp e meur a famill hag e spered meur a zen yaouank, zoken var ar meaz, hag a deufe a nebeudou da laza ar vokasionou. C'hoant a ve da rei da gredi d'ar re vella e c'helfe an den yaouank katolik ober muioc'h a vad o chom er bed eget o reseo an Ursiou. Meuli a reomp feiz ha nerz-kaloun hor c'hristenien yaouank lik. Lakat a reont karet Hor Zalver, servicha reont an Iliz eus ar gwella, senti reont ouz he lezennou, he c'helennadurez. Ha ne vankimp morse d'o meuli, d'o venniga o labouron, bep gwech ma kavimp tro. Mes ne gavint ket diez klevet ac'hanomp o lakat, evel m'eo dleet, ar velegiaj uheloc'h eget buez an den lik, hag o tiskleria petra c'hoarvesfe anez ar beleg : buez an Iliz a deufe da vervel, ha buez an eneou ive ; grasou mister ar Redampsion ne vijent mui skuillet, a nebeudou an Aviel a vije ankounac'heet, ar vertusiou a bep seurt a vije dilezet, ne jomfe en o leac'h nemet eun dezert, hag en dezert-se Yan Vadezour e unan ne gavche mui den d'e zelaou na d'e heulia. N'ez eus var an douar vokasion ebet uheloc'h ha talvoudusoc'h eget hini ar beleg. Pedi reomp mistri hor skoliou ha skolachou katolik da ziskleria alies ar gwirionesiou-ze dirak ar vugale fiziet enno. Hag e lavaromp gant nerz d'ar gerent kristen : na bellait ket ho pugale diouz an aoter, ma z'int galvet gant Done. Anavezit mat o intansionou. Diskwezit dirazo pegen zantel eo karg ar beleg. Ne c'hellot ket rei dezo ar vokasion, ma n'eo ket lakeat en o c'haloun gant an Aotrou Doue ; mes, ma z'eo lakeat, eo eun dever evidoc'h lakat anezi da greski ha rei dezo ar gelennadurez o deus ezom evit ma z'aio da benn.

Eun ene galvet da zervich Doue ne dle ket beza preparet evel ene eun den a jomo er bed. Eur missioner a gount e teuas eur vech eur vam a famill d'e gaout, ha goude beza bet koveseat, he lavaras : « Va zad, kuzul am eus da c'houlen diganeoc'h. Unan eus va bugale a ra poan-spered d'in. » — « Pe oad en deus ? » — « Dek vloaz. » — « Daoust hag eun tech fall bennak a zo ennan ? » — « Nan, er c'hountrol ; devot kenan eo ; ober a ra Hent ar Groaz bep sul goude ar Gousperou, evel eun den bras. Ha ne gav ket d'in en dije morse lavaret geier. » — « Neuze, petra ra diez deoc'h ? » — « Oh, va Zad, lavaret a ra e c'hoanta beza beleg, ha me zonj d'in ne dleer ket sevel evel ar re all ar vugale a c'hoanta mont da veleien. Hag e karfen gouzout penaos e zevel » (1).

Fur he sonje. Ret eo taoler evez var ar vokasion evel var eun haden deuet eus an Nenv, a vo eur blanten presius, hag a dle beza dalc'het er goudor, daoust ma rank goulskoude a nebeudou en em voaza d'an ear krenv ha d'an avel, da eur vuez laouen ha labourus. Ar vokasion a ves maget ha diwallet dre ar beden. Mes ar bugel devot a dle, evel ar re all, beza korrijet hag abred, hag heb aoun. Ret eo beilla var e dechou, var e gomzou, var al levriou a lenn, gwelet petra eo e gamaraded. Ar gerent en deiz hirio a zo deuet d'ober re a stad eus o bugale, zoken var ar meaz, ha dreist-oll abaoue ma c'hounezer kalz arc'hant. Er prejou, er gwiskamant, en arrebeuri e tispigner kalz muioc'h eget na ve dereat da gristenien. Re a arc'hant a ves roet d'ar vugale, re a draou a ves kinniget dezo er gear ha pa vezont lakeat er skoliou. Lavaret e ve eo ankounac'heat lezen ar binijen a zo gourc'hemennet goulskoude e pep pajen eus an Aviel : anez ar binijen n'eus ket a vuez kristen. Ia, great e ves dispignou bras heb ezom ebet. Ne ves diegi nemet o paea ar skol d'ar vugale galvet gant Doue.

Hor Breudeur ker, na lezit ket an ourgouill da c'hweza e

(1) Chaloni Gendron : *Œuvres oratoires*, I, 376.

kaloun ho pugale, lavarit dezo ne dleont ket beza ato o sonjal enno o-unan, o klask o eaz, o flijadur. Evit beza eun deiz beleien ervez kaloun Doue, e rankont beva eur vuez kalet, ha neuze o dezo muioc'h a druez divezatoc'h ouz poaniou an dud. Rak ar beleg a zo servicher e vreudeur, hag a dle lezel a gostez e blijadur e-unan, en em ankounac'hat evit sonjal er re all hepken. Deskit dezo beza leun a galoun ; ra vezint da genta kalounek e kenver Hor Zalver, o senti ouz e vouez p'o dezo klevet mat anezan ouz o galver.

Perak n'en lavarfemp ket ? Poan a ra deomp gwelet ar gerent o veilla nebeutoc'h eget gwechall var o bugale epad ar vakansou. Ha sonjal a reont bepred difen outo kement a c'helfe beza noazus d'o vokasion, evel an danz, ar bal, ar sinema fall ? Daoust ha digeri a reont o daoulagad evit gwelet peseurt tud a zo endro dezo ? Zoken var ar meaz e kaver tud fall, difeiz, poulzet gant an diaoul evit ober goap eus ar re a c'hoanta mont d'ar Seminer, evit lavaret dirazo pep seurt traou vil, eneb an Iliz hag ar veleien, evit klask mouga ar vokasion er vugale-ze n'int ket c'hoaz goest d'en em zifen.

Ar gerent eo a c'hell ober ar muia evit sikour ar vugale da zalc'her mat e kreiz kement a zanjerion ; ha muioc'h c'hoaz eget an tadou, ar mammou a zo karget eus al labour-ze, da ziwall vokasion o bugale, rak gwelloc'h peurliesa he komprenont petra c'houlen an Aotrou Doue ha gant peseurt aked e tleer diwall ar pez a zo da Zoue. Pa vezont kristen e gwirionez, o deuz oll, evel ar rouanez Blanch a Gastill gwechall, aoun da velet eneou o bugale kaillaret gant ar pec'hed. Deuet da veza beleien, o bugale d'o zro a vezo evit o mammou leun a aked, a garantez, o dezo sonj anezo pa lavarint an oferen, avechou zoken a roio dezo an absolven ha da heur ar maro ar zakramanchou diveza avechou. Ha n'eus netra var an douarman da ober muioc'h a joa santel d'ar mammou kristen.

Ar Seminer bihan.

VI. — Labour ar vam a vo kendalc'het gant ar beleg. D'ar beleg, evel ho peus gwelet, eo e komzo da genta ar vam divarben vokasion he mab. Ar beleg en deus ar garg da doler evez var ar vokasionou lakeat gant Doue en eneou. Ar presbital a zo alies eun ti-skol. Eno ar c'hloareg bihan, o respount an oferen, o pedi, o kommunia, o velet ar re glanv hag avechou ar re varo, a goumpren dija petra en deus ar beleg d'ober, hag en eur gommanz studia al latin hag ar gregach, e tesk e kichen ar beleg en em brepari da stad santel ar velegiaj. Lavaret e ve em' an dija Hor Zalver o komz dezan evelhen : « Sell, selaou ; mar e peus c'hoant e gwirionez, ha santelez avoalc'h, da hent a zo digor dirazot ».

Ar beleg a gaso anezan d'ar Seminer bihan. Eaz e vo kement-se ma z'eus peadra avoalc'h er famill ha ma kompren mat he dever. Diesoc'h e vo an traou ma z' eo paour ha ma ne c'hell ket ar beleg, dister hirio e stad ken ker eo pep tra, paea priz ar bansion a rank beza roet evit ma c'hello ar Seminer chom en e zav.

Gant an aluzennou a resevomp bep bloaz evit ar Seminerion e c'hellomp sikour, kalz pe nebeut, ar vugale baour, pa ves o mistri kountant anezo e pep giz. Mes ne c'hellomp ket sikour eun niver bras a vugale. Ar gerent a zo en o eaz, hag o deus bugale var ar studi da vont da veleien, a dle beza laouen o paea ar pez a c'hellont evit skol ha pansion o bugale.

Beteg 1919, priz ar bansion en hor Seminerion a oa chomet ar memes hini gant ar bloaz 1820, n'oa ket bet chenchet abaoue kant vloaz. Gouzout a rit pegement eo kresket priz an traou abaoue 1820, zoken araok ar brezel. Abalamour da ze bep bloaz hon doa muioc'h mui a vizou gant hor Semineriou hag ar mizou a greske c'hoaz o veza ma c'houlennet muioc'h mui a zistol var ar priz da baea. Abaoue m'eo deuet an traou da gerat, ez eus bet ranket uhelat priz ar bansion ; mes n'eo ket bet savet uhel avoalc'h, pell a vank. Gellet hon deus hepken evelse dalc'her digor hon daou Seminer ha miret outo da

gweza. Ar gest a ves great bep bloaz a ro deomp peurliesa avoalc'h evit dalc'her ar Semineriou en o zav. Mes er bloazman e vanko deomp kalz arc'hant, rak mizou bras Hou deus bet o kas ar Seminer bihan eus al Likez e Kemper da Bonte-Kroaz. Evit renka an traou e doare e rankimp dispign kalz arc'hant, rak gouzout a rit pegen ker eo pep tra.

Ar beleg a zigas deomp eur bugel paour a dle eta goulen sikour evitan digant ar famillou pinvidik eus ar barrez. Goulen a reomp digant Doue ma vo ato selaouet. En deiz hirio n'eus netra talvoudusoc'h. Ma ne jom ket krenv buez ar Semineriou, penaos e c'hellimp kaout beleien ?

Ar Seminer bihan, evel ma verk e hano, eo an ti a ves ennan labouret var ar vokasionou nevez ganet. Ar c'hentelion a roer eno a zo evel ar skouer a ves ennan furmet ar veleien da zont. N'eo ket eur skouer kalet. N'ez a ket dre nerz d'an eneou, ne ra ket anezo henvel oll, rak peb hini a rank dalc'her an techou mat a zo ennan. Ar pez a c'hoanteomp, eo ober tud henvel ouz ar beleg eternel, Hor Zalver Jesus-Krist. Mes evel m'o deus eneou an dud meur a zoare da veza henvel ouz o C'hrouer, evelse ive eneou ar veleien o deus meur a zoare da veza henvel ouz Hor Zalver.

Ne zisplegimp ket dirazoc'h kement a ves great er Seminer bihan. Mes lavaret a c'hellomp e ves great ennan labour vat. Gwelet a reomp peseurt eneou a ves preparet eno. Hag evit an deskadurez, n'ez eus ive nemet meuleudi da rei dezan evel ma tiskwes bep bloaz an exsaminou dirak mistri Universite Franz. Hon oll skoliou libr a zo er renk kenta evit an deskadurez.

Mes nag a boan a rank kemeret ar vistri ! Beza desket, n'eo ket avoalc'h. Deski ar re all n'eo ket avoalc'h. Ret eo disken e goeled ar spered hag ar galoun evit lakat enno da greski ar vuez kristen, sklerijenna o feiz evit ma vo krenv ha start, o lakat da labourat, da bedi, ha da ginnig da Zoue kement a reont, kaerat, pinvidikat o sperejou dre bep seurt

studi, deski dezo barn eün an traou, komz sklear, beza leal e kement a reont, anaout petra zonj an dud hirio evit ma c'hellint divezatoc'h ober vad dezo ; en eur ger, ar re o deus fin gant o studi er Seminer bihan a dle beza goest da gompren, er Seminer bras, ar filozofi hag an theoloji, evit ma teuint da veza beleien santel e stad da labourat er parresiou, er skoliou pe skolachou, ato izel a galoun, mat da bedi Doue evel m'eo dleet. Ar re a zo bet lakeat da dremen dre ar skouer-ze n'o deus ket oll ar memes talvoudegez, rak n'oant ket ive oll eus ar memes danvez. Ar re n'int ket bet furmet evel m'oa dleet n'ez eont ket da benn hag a jom er bed hag a vo evelato peurliesa kristenien vat. An darn vrasa a blijo da Zoue hag a raio vad d'an dud. Ar reze a zo merket evit beza beleien. Gwechall, ervez ma c'houlenne ar c'houarnamant e Franz, e vezent soudanennet p'en em gavent er c'hlasiou uhela. Hirio c'hoaz e Roum e tougont eur zoudanen, hag enn dra kurius eo gwelet anezo o tremen dre ar gear zantel, a vanden pe a hiniennou, gant o zoudaden hir hag o zok ledan, ervez ar c'hiz. Ni ne roomp mui dezo ar zoudanen. Mes gwella ma c'hellomp a reomp evit lakat en o eneou ar vertusiou a rank kaout ar beleg, ha kredi reomp e toug frouez hon labour.

Ar Seminer bras.

VII. — Er Seminer bras e vo peurc'hret al labour-ze. Lavaret zo bet eo dembevel ar Seminer bras ouz skol Sant-Cyr pe ar skol Polyteknik. Ar reman a ro offiserien d'an arme, hag ar Seminer beleien d'an Iliz. Gwir avoalc'h eo kement-se. Mes al labour great er Seminer a zo kalz uheloc'h goulskoude, rak ma z' eo dreist-natur, ma z' eo divin. Varzu Doue eo ez er var eün dre ar zantelez, an deskadurez, ar zentidigez. Ar c'hloareg a zo galvet d'an Urz. Em'an o vont da veza digemeret « er famill dibabet, etouez ar veleien, ar rouaned, e kreiz ar bobl santel a gano meuleudi an Hini en deus hon galvet eus an denvalijen d'e sklerijen lugernus » (1).

(1) S. P. V., n, 9.

Al labour boulc'het a dle breman gwellat ha beza kendalc'het betek ma vo an ene e stad da reseo ar velegiaj hep krena. Ar c'hloareg a dle karet ar beden : anez ar beden ne ielo ket var araok. Pedi ha pedi a galoun, kasat ar pec'hed, karet ar mad, senti hep marc'hata, beza poellus e kement a ra, e kement a lavar, rei skwer vat endro dezan, beza leal, toler evez ouz an tentasionou, setu petra en deus d'ober, hag evit-se e tle sonjal em'an ato dindan lagad Doue ; ar zonj-ze hepken eo a c'hell lakat ar spered da garet ar beden.

Ouspenn-ze e vo ret studia. Ne vo lavaret morse avoalc'h pegement a ezom a zo bet eus an dezkadurez e peb amzer, ha dreist oll pegen bras ezom a zo anezi en deiz a hirio. Spountus eo pegement a draou a zo da zeski, ha goulskoude an amzer zo berr. Ar Skritur Sakr da studia ha da zisplega, evit gwelet pegen talvoudus eo bet evit eüna buez ha spered an dud. Kaer zo beza izel a spered, ret eo kaout c'hoant da bignat uhel. Klask a dleomp sklerijen ar relijion evit rei anezi d'ar bed en deus kement a ezom. N'eus ket gwelloc'h mennoz eget kaout c'hoant da anaout an oll skianchou sakr. Evit kompren kenteliou ar vistri e ranker poania er penn kenta, betek ma teu a nebeudou ar spered d'en em voaza, da zigeri ha da velet pegen uhel, pegen kaer eo kelennadurez an Aviel, istor ha lezennou an Iliz, hag ive al lidou santel. An oll draouze studiet mat a binvidika spered ar gloareged a vo a nebeudou preparet da reseo an ursiou santel hag erfin ar velegiaj.

Daoust ha peurc'hret eo al labour ? Nan, Hor Breudeur ker. Ne vo morse, zoken goude ma vo resevet an Ursiou. Epad ar vuez penn da benn e tle beza kendalc'het al labour. Ni beleien, kaer hon deus beza er « stad a berfeksion », ni a vel bemdez omp pell da veza parfet. Ar pez a dleomp ober eo poania da zont da veza parfet. Bras eo hor c'harg, mes anzav a rankomp n'omp ket din, ha bepred er beleg e veler an den, hag e vokasion divin ne lam ket digantan oll blegou fall an den. N'e ket ive abalamour d'e faotou eo ez eus kasoni

ouz ar beleg. E gwirionez, e vokasion, e gonzekrasion, e garg eo a ra poan ha diezamant da enebourien Doue, ha d'an traou-ze eo e reont brezel abalamour ma vironf onto da zont a benn eus Doue hag e Iliz. Setu perak an dud yaouank kalounek a c'houlen c'hoaz hirio beza beleget : ervez ar bed n'o deus netra da c'hounit, mes o sonjal e Doue e velont e kemeront eur garg enorus a c'houlen diganto labourat evit Jesus-Krist hag e Iliz. Ar brezel zoken en deus lakeat da greski e kalz eneou ar c'hoant-ze da labourat evit Doue ha n'eo ket hepken tud yaouank, mes ive tud deuet en oad a c'houlen an enor da veza digemeret etouez ministred Jesus-Krist, ha kement-se a ra plijadur d'an Tad Santel ar Pab ha d'an Aotrou 'n Eskob hag a ro dezo fisianz e vo avoalc'h a labourerien evit hada hag eosti en amzerion da zont.

Er c'hantved diveza, eun ti santel dreist ar re all, ar Seminer bras, a veze ennan preparet ar gloareged d'an Ursiou. Er bloaz 1816, kaset kuit eus an tiez a zo breman enno an hospital, oa bet lakeat e leandi ar C'halvar, hag eno hon doa fisianz da labourat ha da bedi e peoc'h. Penaos en deus gellet eun ti santel evelse beza great eur c'hazarn anezan ? Epad tost da gant vloaz oa bet ennan oc'h ober skol mistri eus an dibab, evel an aotrou Graveran, deuet da veza eskob e Kemper da c'houde, an aotrou Testard du Cosquer, arc'heskob Port-au-Prince, an aotrou de Léséleuc, eskob Autun, hag eun all, spered uhel eveldo, an aotrou Chesnel, hag ar chalonied Goujon, Jégou, Bergot, Belbéoc'h, a zo c'hoaz sonj anezo etouez ar veleien hag an dud fidel, ha dindan ar vistri-ze ez eus bet eun niver bras a gloareged, da genta ar re o doa gwelet amzer ar Revolusion hag an amperer koz, a deue d'ar Seminer goude beza bet berr amzer var ar studi mes gant eur feiz start hag eun devosion vras meurbet, ha divezatoc'h e teuas kloareged yaouankoc'h, devot ive, izel a galoun, desket mat, a veze resevet eaz en examinou pa z'eant da Roum da studia an theoloji, hag er Franz pa z'eant dirak mistri skoliou bras ar C'houar-

namant. Oll beleien hon eskopti a deu eus ar memes Seminer hag a zo eürus eus kement-se. Lod a zo eat da brezeg an Aviel d'ar Chin, evel an Aotrou'n Eskob Jolived, lod a zo bet great Preladet gant ar Pab, evel an aotrou du Marc'hallac'h, an aotrou Fleiter, ha meur a hini all c'hoaz, enor hon eskopti ha skouer hor beleien. Ar Relijiused, ar Vissionerien o deus kavet en hon touez kalz kenvreudeur. Eun deiz e oue gwelet tri c'hant kloareg er memes amzer e leandi ar C'halvar, er Seminer bras. Ret e oue kreski an ti gant aluzennou ar veleien hag an dud fidel, evit ober dezo plaz ha sevel eur chapel neves, rak ar chapel goz n'oa na dereat na bras avoalc'h. Eno eo e oue preparet an darn vrasa eus ar re o deus great o dever epad ar brezel en doare a ouzoc'h, evel aomonierien pe evel soudarded. Mes araok ar brezel dija, abaoue seiz vloaz, ar Seminer a oa bet taolet er meaz anezan ar gloareged. Peur eta e velimp pobl Franz o c'houlen ma vo roet da beb hini e dra ? Em' eur o tont da ober eur brezel hir ha kalet evit difen ar gwir. Perak ne ve ket ive diwallet ar gwir en hor bro ?

An amzer da zont. Ar beleien.

VIII. — Pe vo roet deomp, pe ne vo ket, an ti-ze ken talvoudus evidomp, ne gollimp morse fisianz, Hor Breudeur ker. Fisianz Hon deus en hor Breiz, daoust d'ar faotou he deus great avechou, fisianz Hon deus en he vokasion, ha kredi a reomp e kendalc'ho da zalc'her mat d'he c'hredennou ha da rei beleien, da ziskwez an hent ha da harpa ar Franz he mam. Aoun zo bet na deufe da gweza. Ne gwezo ket, abalamour d'ar veleien he deus roet. Breiz a jomo bro ar feiz hag ar garantez. Tan ar garantez, tan ar feiz, evit chom beo, a rank beza tolet evez varnan. Ar veleien eo a veillo var an tan-ze hag a lakaio d'en em asten an tan deuet eus kaloun Hor Zalver, hag a dle beza enaouet e pep lec'h.

Dreizan ar flamm divin a vo eur sklerijen a lugerno eun tamig hepken evit an dud dister, ar re vihan, avechou a vo

skedus, evel goulou eun tour-tan, evit ar sperejou uhel, hag a roio dezo sonjou sklear, eün, ervez kelennadurez an Iliz.

Ar flamm divin-ze a dle sklerijenna buez ar famill ha buez ar barrez, an oll breuriezou, ar retrejou ha missionou, hag ive ar pelerinachou bras, ar re a dost hag ar re a bell.

Disken a ranko dounnoc'h e eneou an dud lik a zo galvet da zifen an Iliz, rak hirio ar brezel a zo divarbenn ar c'hredennou, hag abalamour da-ze ar re o deus da zifen ar virionez a dle kaout muioc'h a zeskadurez hag a zantelez.

Sklerijenna a ranko ive kement unaniez a vo savet evit gwellat an traou en hor bro, evit difen hor yez, gwiskamanchou ha micheriou Breiz.

Evit kement-se e rankomp kaout beleien santel, desket, mat da labourat, henvel ouz servicherien an Aviel, a gerz araok o mestr, eur goulou ganto en o dourn. Anez ar veleien an dud a golfe o hent evel ar gwerc'hezed foll a redas duman dn-hont epad an noz penn da benn, o skei var an oldoriou, o lavaret traou an eil d'eben ha marteze oc'h en em ganna, hep ma c'heljont kaout nag anaout ar C'hrist, ar Zalver.

Hor Breudeur ker, goulen a reomp diganeoc'h Hor zikour dre hoc'h aluzennou ha dre hoc'h aked da zevel beleien. Mes Hor Zalver e-unan en deus lavaret deomp e ranker goulen kement-se digant Doue dreist-oll... « Pedit perc'hen ar parkad ed, a lavare eun deiz, evit ma tigaso tud da eosti. » Hag e vikel sant Per, evit kaout, goude maro Hor Zalver, ar vokasion genta, a c'houlennas digant an oll Ebestel en em lakat da beli, en eur lavaret : « Aotrou, C'hwi a anaves ar c'halonou, diskwezit piou ho peus dibabet ». Ne c'heller ket kaout vokasionou heb ar beden. An oll veleien zantel a zo bet, en eur c'hiz bennak, gounezet da Zoue dre ar beden hag an daelou, evel sant Aogustin. Diganeoc'h eta eo e c'houlennomp beleien. Er famill, er parresiou, er vreuriezou, er skol-katekiz, er skoliou ha skolachou, e tiez ar relijiused, e pep lec'h, goulennit heb ehan « ma tigaso ar Mestr tud da eosti ».

Bez ez eus eur Vreuriez savet evit kement-se ha lakeet dindan proteksion ar Verc'hez Vari *Rouanez ar Veleien* (1). E Paris eo bet savet, e parrez Sant-Nikolas-ar-Chardonnet, er barrez ma oue savet unan eus ar c'henta seminerion er Franz gant an aotrou Bourdoise, eur beleg a boaniaz kenan er zeitekvet kantved da glask ha da brepari beleien. O vont er Vreuriez-ze, e reot plijadur da Zoue, o labourat evit eun dra santel meurbet. Ra vo gant ho pedennou gounezet Kaloun Jesus dre Galoun ar Verc'hez Vari evit ma c'hello ato Breiz hag ar Franz kaout eun niver bras a veleien hag a veleien santel.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Katedral ;

Goude beza pedet Doue ;

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

ARTIKL I

Digas a reomp da zonj d'an dud fidel eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha da genta o senti ouz lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a zo bet, a nevez zo, chenchet var meur a boent p'eo bet ambannet leor-lezennou an Iliz, eul leor nevez a verk evit an amzer da zont reolennou an Iliz latin.

(1) En em adressi da Bersoun Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 391, boulevard Saint-Germain, Paris.

Rei a reomp da anaout d'an dud fidel lezennou ar yun hag ar vijil, o talc'her kount eus an otre hon deus bet da lakat d'ar merc'her ar vijil merket epad ar C'horaiz evit ar zadorn.

Artikl II

An difen da zebri kig a gomanz evit an oll dud fidel d'an oad a zeiz vloaz achu. P'eo difennet drebi kig, eo difennet ive an druz tennet eus kig goasket. Mes drebi a c'heller vion, amann, formaj, hag ar boued a c'heller da brepari gant *gress (soa, lard)* (1).

En deiziou ma c'heller drebi kig, n'eo mui difennet drebi kig ha pesked er memes pred.

Ret eo lezel ar c'hig a gostez : 1° da bep gwener eus ar bloaz ; 2° da verc'her al Ludu ha da bep merc'her eus ar C'horaiz, ha d'ar Zadorn-Fask betek kresdeiz ; 3° d'an tri dervez (merc'her, gwener ha sadorn) eus ar Pevare-Amzer ; 4° d'an deiziou arok Gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar goueliou-ze da lun. Rak d'ar zul e c'heller ato debri kig.

D'ar goueliou-berz e c'heller drebi kig ; rak-se, er Franz, p'en em gavo gouel Nedelek, gouel Maria Hanter-Eost pe gouel an Oll Zent da vener, e vo gellet drebi kig en deiz-ze.

Artikl III

Lezen ar yun a zo gourc'hemennet d'an dud fidel azalek eur bloaz varn'ugent achu betek tri ugent vloaz komanset.

Al lézen-ze a verk ne c'heller ober nemet eur pred d'an deiz yun. Evelato ar re a yun a c'hell ouspenn, diouz ar mintin ha diouz an noz, kemeret eun tam boued ervez em 'an ar c'hiz en o bro.

(1) Evit ma vo skler an traou, e tiskleriomp n'ez eus menek aman nemet eus soa, lard, gress : ne gomzer ket eus kig, kig moc'h pe gig all, nag eus an druz tennet eus ar c'hig goasket, nag eus souben ar c'hig.

En hon eskopti e c'heller drebi diouz an noz pep seurt boued, gant ne vezo drebet na kig na viou. Al lez, amann, formaj, a zo permetet. Ne c'heller ket drebi d'ar pred diouz an noz kement ha d'ar pred braz.

Diouz ar mintin e c'heller kemeret (hep lez) cafe, the, chocolat, hag eun tamik bihan a vara.

D'an deiziou yun, pa c'heller drebi kig, ar re o deus da yun ne c'hellont drebi kig nemet eur vech en deiz, d'ar pred braz.

Yun a dleer : 1° d'ar C'horaiz penn da benn, nemet da zul : d'ar Zadorn-Fask, da gresdeiz, eo achu ar C'horaiz ; 2° d'an tri dervez eus ar Pevare-Amzer ; 3° d'an dervezion arok gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar gouelion-ze da lun, rak da zul n'eus na yun na vijil (1).

Artikl IV

An dud fidel a c'hell beza diskarget pe dispanset diouz lezen ar yun abalamour d'o yec'hed, pe d'o skwisder, pe d'o labourou. An Otrounez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, Superiored hag Omonierien evit ar c'houenchou ha skoliou fiziet enno, ar veleien evit ar a re zo o kovez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permeti drebi kig meur a vech bemdez, pa vo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl V

Pedi reomp an dud fidel, p'e gwir n'eo ket mui ken striz ar binijen a c'houlen diganeomp an Iliz, d'en em rei d'an oberou mat ha dreist-oll d'ober aluzen ervez o danvez.

O fedi reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o niver hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vo roet d'an Otronez Persouned hag

(1) E eskobti Kemper n'eus ket da yun d'ar zadorn arok ar Pantekost, rak ouspenn kant vloaz zo ne yuner ket en deiz-ze.

Omonierien pe lakeet en eur c'hef gret evit o reseo, ha digaset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen, a lavaro bep sizun, epad ar C'horaiz, 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Frans hag an Eskopti.

Artikl VI

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskopti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersonned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl VII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskobti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl VIII

A nevez e c'hourc'hemennomp ar pez Hon deus gourc'hemennet dija divarbenn ar gest d'ober evit ar Semineriou da Bask, da Bantekost, da C'houel Maria Hanter-Eost ha da zeiz Nedelek ; evit an Douar Zantel da Vener ar Groaz ; evit diner

Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl ; evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da zul ar Rosera.

Rekoumandi a reomp ive, ha start, d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katholik* hag evit skoliou kristen an Eskopti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud fidel lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

Artikl IX

An Unaniez evit Emzivaded ar Brezel a dle keza savet en oll parreziou, hep mank. An Otrounez Persouned a hanvo eur C'homite, el lec'h n'eo ket savet c'hoaz. Klask a raint hanoiou nevez, goulen a raint sikour evit an Unaniez-ze, reseo a raint an aluzennou hag embanna raint ar gest a vo gret evit an Unaniez da zul Bleuniou.

Artikl X

Digas a reomp da zonj a nevez d'ar veleien ha d'an dud fidel eo ret dalc'her en he zav pe sevel e pep parrez, er mez eus ar politik, an Unaniez Katolik a labouro evit skigna ar mad, ha difen gwiriou ha liberte ar gatoliked.

Unaniez ar barrez a vo staget ouz Unaniez an eskopti a zo an Otrou 'n Eskob en he fenn.

Artikl XI

Otre a roomp da rei bennoz ar Zakramant, en ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti, d'an deiziou m'en em vodo enno an dud epad ar C'horaiz.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zuliou varlec'h.

Roet e Kemper, en Hon ti Sant Joseph, dindan Hor ziel ha siel Sekretour braz Hon Eskobti, d'an 29 a viz Genver 1920, gouel sant Fransez a Zal.



† ADOLPH,

Eskob a Gemper hag a Leon.

Dre urz an Otrou 'n Eskob :

Y. PERROT,

Chaloni a enor,

Sekretour jeneral an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, moullér an Eskobti.

N° 80 bis.

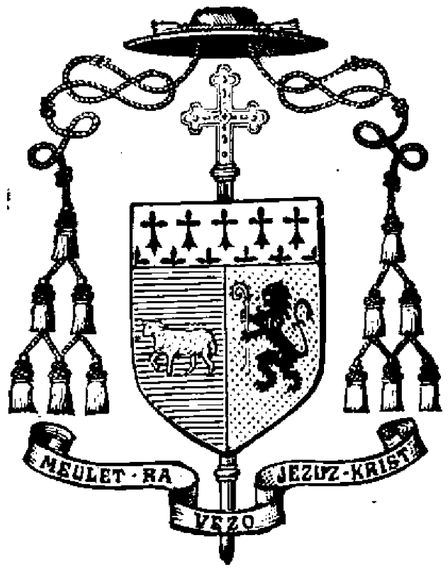
LIZER A BASTOR

Otrou'n Eskob Kemper ha Leon

Divarbenn Sant Jozef, Patron an Iliz

HA KEMENNADUREZ

evit Amzer zantel ar C'horaïz 1921

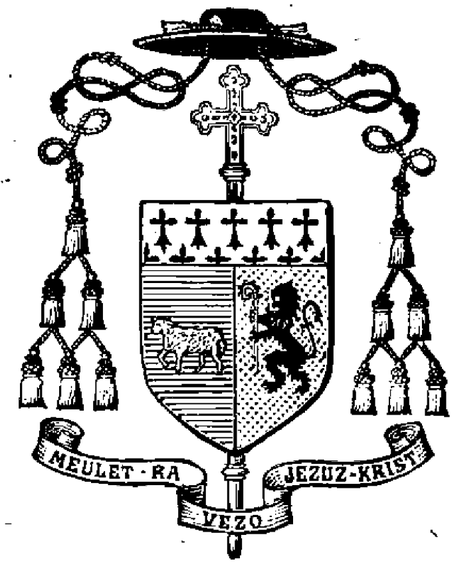


KEMPER

MOULLET E TI ARSÈNE DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOPTI

29 janv. 1921



ADOLF-YVON-MARI DUPARC

Dre c'hraz Doue hag Hon Tad Santel ar Pab

ESKOB KEMPER HA LEON

D'ar Veleien ha d'an Dud fidel eus Hon Eskopti

Salud, peoc'h ha bennoz e Jesus-Krist Hor Zalver.

HOR BREUDEUR KER,

I. — Er bloaz a zo neves echuet, d'an 8 a viz Kerzu 1920, ez oa 50 vloaz abaoue m'en doa ar Pab Pi IX lakeet sant Jozef da batron d'an Iliz, hag ez eus bet gret gouelioù bras evit digas da zonj eus kement-se.

O komz deomp eus an dra gaer-ze, ar Pab Beneat XV, en e Lizer *(Motu proprio)* eus ar 25 a viz Gwere 1920, a ro urz deomp da ober eur gouel bras ive d'hon tro en enor da zant Jozef, hag e ro eun induljanz plenier da c'hounit var bouez kovez ha kommunia. Lezel a ra ganeomp liberte da

verka an deiz, etre an 8 a viz Kerzu 1920 hag an 8 viz Kerzu 1921.

Abalamour da-ze e komzimp deoc'h, en Hon Lizer a Bastor, eus sant Jozef hag an enor dleet dezan.

Kaout a ra deomp ez eus kement a ezom eget e amzer Pi IX da velet o kreski an devosion evit sant Jozef. Ma lakfemp an amzer-ze e kemm gant hon hini, e velfemp int demhenvel. Hirio evel neuze, — ha muioc'h zoken, daoust d'ar gounid kaer he deus bet hor bro — an holl boblou a zo gwasket gant dilerc'h spountus eur brezel en deus gret, dre ar bed, muioc'h a zroug c'hoaz d'an eneou eget d'an traou all ; ar Brotestanted gant o fals-kredennou a deu da veza hardisoc'h eneb an Iliz ha d'en em zila muioc'h mui e meur a vro ; an dispac'herien a ziskwes bemdez muioc'h a gounnar ouz ar relijion hag an urz vat, hag o deus c'hoant toler pep tra d'an traon ; ha neuze evel hirio ar re a zo e penn ar broiou, zoken p'o deus bolonte vat, ne ouzont pe du trei hag a ra skouarn vouzar ouz aliou an Doktor-ze a vel an droug en e hed, hag a zo goest, ben hepken, da ziskwez d'an dud hent ar zilvidigez. An Doktor-ze eo ar Pab. Hent ar zilvidigez eo kredi e gwirionesiou Doue ha senti ouz e c'hourc'hemennou. Sant Jozef, epad e vuez penn da benn, a ro deomp ar gentel-ze, ha dre e c'halloud e kichen Doue eo goest da rei deomp an nerz d'he heulia. Setu perak ar Pab a lavar d'ar bobl katolik pedi gant muioc'h a unaniez ha muioc'h a feiz sant Jozef, patron an Iliz.

Gouzout a rit holl, enori eur zant a zo rei eun testeni d'e vertusiou kaer ha kaout fisianz e c'hell eus an Nenv diwall an dud var an douar. Setu petra z'eomp da ziskwez evit sant Jozef.

II. — Sant Joseph n'en deus ket gounezet ar Baradoz dre oberou skedus ha burzudus.

N'oa ket brudet var an douar. Beva ra etre an Testamant

koz hag an Testamant neves. N'eo ket renket etouez ar pennou bras a familh o deus bevet eur vuez santel dindan al Lezen goz, ha n'eman ket ken nebeut etouez an ebestel o deus prezeget an Aviel ha skuilhet o gwad evit an Iliz. E vuez, da velet, a zo bet kalz disteroc'h. Ar pez a ouzomp eus e vuez, eo ez oa eun tad a familh a c'houneze gant poan e vara, a zo eet pell d'an harlu evit difen buez e vab, ha ne zistro d'e vro adarre nemet evit beva buez kalet eur micherour.

Ha goulskoude, en he Litaniou a zo enno merket hanoiou ar zent brasa, an Iliz a laka ar micherour dister-ze uheloc'h eget an Ebestel, eget ar Brofeted ; pedi ra anezan dioc'h tu goude sant Yan Vadezour, ar profed-ze n'en deus ket bet e bar etouez bugale an dud ; lakat a ra anezan ar c'henta etouez ar Batriarched, rak, evel ma lavar eur Pab bras (1), « o veza m'eo bet Tad d'ar C'hrist, ez eo ive Tad an holl dud a zo memprou ar C'hrist », ha deuet da veza dre ar C'hrist gourdad ar gristenien, e c'hell beza hanvet Patriarch kerkouls da nebeuta eget gourdadou pobl ar Juzevien. O sellet hepken ouz an amzer, eo an diveza etouez ar Batriarched. Mes e sant Jozef, an diveza deuet eus ar Batriarched, e ve lavaret he dije ar gouenn zantel, dezi da veza evel dizec'het, c'hoanteet lakat holl nerz ar vertusiou koz, an holl denzorou a c'halloud hag a c'hraz dastumet gant an tadou-koz, d'an eur m'edo Doue, eus e du, o vont da lakat etre e zaouarn, hep gouzout d'ar bed, holl denzorou e c'halloud divin.

Rak ar patriarch-ze a oa o vont da gaout eur garg evel n'en doa bet den all en e raok. Doue, en doa dibabet eur bobl var an douar, a c'hoanteas ive kaout er bobl-ze eur familh a deufe enni e Vab da gemeret buez an den, da gemeret e hano. Ar familh-ze a ranke kaout eur penn. Mab Doue ne c'helle ket en em ziskwez var an douar evel unan n'en deus tad ebet. Mes n'e ket forz piou a c'helle beza karget da zervichout da Dad da Jesus. Evit eur garg ken vras oa ezom

(1) Beneat XV.

da gaout eur vertuz dispar. Doue, evit dibab an den-ze, ne zellas ket ouz an traou ma sell an dud outo. Eun dra hepken a oa ret : ma ve eus lignez David. Ar pez en dije lakeet anezan bras dirak an dud ne oe ket klasket gant Doue. Mes ar pez a lakee anezan bras dirak an Elez, setu aze petra c'houlenne Doue. An holl gaerder, an holl zantelez, an holl garantez a c'hell beza en eun ene a dlie beza e Jozef. O velet anezan o tremen, ar Juzevien hag an Ejyptianed ne c'hellent ket sonjal pegen bras oa, mes eus an Nenv e veze gwelet e zantelez kuzet. Doue en doa re a garantez hag a zoujanz evit e Vab evit rei dezan dun Tad hag e ve bet eun all ken zantel hag hen var an douar. Re a zoujanz en doa evit Mam Jesus evit chom hep rei dezi, pa c'helle, eur pried ken santel ha ma c'hell beza eun den. Mari, Mam Doue, a zo bet konsevet hep pec'hed ha karget eus an holl grasou. Mes Tad mager Jesus a dlie ive beza santeloc'h eget ar re vrudeta eus Patriarched an amzer goz. An dra-man a c'hell beza kredet gant ar gatoliked heb aoun da fazia. Rak-se e kredont, hag an Iliz a ro aotre dezo, eo bet sant Jozef, daoust d'ar pec'hed orijinel kwezet varnan evel var an dud all, santelleet evelato arok an holl dud all, arok zoken eget sant Yan Vadezour.

Peurliesa testeni an dud eo a ro da anaout d'an Iliz santelez ar re o deus gret enor dezi. Sant Jozef, Tad mager da Jesus, en deus bet da dest eus e zantelez an Doue en em c'hret den, ha Spered Doue eo en deus roet en Aviel testeni da zant Jozef. Gant eur ger eo e ro an testeni-ze, gant eur ger a zo eun diverra eus buez sant Jozef. Lavarat a ra e oe sant Jozef « eun den just ». Eürus ar vugale o deus digant o zad an testeni-ze : « *Vir justus* : den just ». An Iliz, e Litaniou sant Jozef, evit lakat da greski hon devosion en e genver, a c'halv anezan « just, glan, eveziek, kalonek, sentus meurbet; mellezour a basianted, mignoun ar baourentez, skouer ar vicherourien, enor ar vuez a familh ». An holl meuleudiouze ne reont nemet displega ar ger berr lakeet en Aviel,

« just » ; ar ger-ze e-unan a ziskwes mat e reas sant Jozef e holl zever epad e vuez, eur vuez ken leun daoust m'oa izel, eur vuez holl da Zoue, rak Doue oa ar Mestr e ti Nazareth, daoust ma veve evel an distera hag ar sentusa eus ar vugale.

Ar skouer-ze, eun Doue o senti ouz sant Jozef, eo a ziskwes ar gwella marteze pegement a c'hrasou a oa en e ene. Eur filozof (1) eus Loriant, eur spered lemm, en deus displeget kement-se : « Pegen uhel, emezan, e tlie sevel spered ha kaloun sant Jozef, pa vele Jesus hag ar Verc'hez o senti outan ! Pa gizelle e dammou koad, pa vele Jesus oc'h ober al labour a verke dezan, e sonje, hag e veze ken souezet ma chome sioul ; hag e kreiz ar zonjou uhel-ze a deue dezan epad e labour, en doa nerz avoalc'h evit chomp hep lavaret d'an dud : Mab Doue a zo aman ! »

Pevar mil bloaz kentoc'h, e baradoz an douar, an dud neves krouet o doa gwelet gant glac'har eun dra dishenvel. Eur goaz, eur vaouez, eun Doue a oa bet an eil dirak egile evel e Nazareth. Mes ar goaz hag ar vaouez a oa pleget dindan ar zamm eus o mez, ha Doue ne deue d'o c'haout nemet evit lavaret dezo oant koundaonet hag e tlient kwitat baradoz an douar. Aman e velomp ive tri : eur goaz, eur vaouez, eun Doue. Ar vaouez eo an hini « a zo benniget etouez an holl gragez ». Ar goaz a zo ken bras dre e zantelez ha dre e garg. Ha Doue ne deu etrezo nemet evit senti ouz ar goaz-ze, e Dad mager, mab goulskoude da Adam kaset gwechall er mez eus baradoz an douar.

III. — Goest e vo eus e garg. Ne vo ket e-unan, ret eo lavaret. Ober a raio mat meurbet e labour hep skuiza morse, mes sikouret e vo da bep eur gant e bried, ar Verc'hez a labouro eveldan.

Gellet ho peus gwelet kement-se, Hor Breudeur ker, e ilizou ha chapelioù hon eskopti. Ne ves ket alies skeuden

(1) Ernest Hello : *Physionomie des Saints.*

**

sant Jozef e-unan. N'eus forz peseurt mister eus bugaleaj Hor Zalver a vo digaset deomp da zonj, al liverien hag ar gizellerien, dreist-oll en amzer goz, a zo troet da ziskwez deomp ar Patriarch Jozef evel unan eus ar Familh zantel, mestr ar Familh zantel. Bep gwech, kouls lavaret, em' an gant ar Mabig Jesus hag ar Verc'hez Vari, hag avechou ive gant santez Anna ha sant Joakim. An dra-ze a ziskwes kaer deomp an unaniez a rene er familh-ze hag a roe da zant Jozef kement a galoun hag a nerz.

Nebeut a vech an Aviel a ziskwes deomp Mari ha Jozef an eil heb egile. D'an eur zoken m'eo sant Jozef ankeniet, pa ne oar ket c'hoaz he deus Mari konsevet eus ar Spered Santel, evelato int unanet er beden evel ma vezint dizale e Bethleem e kreiz an drubuilh hag ar joa. Netra vras ne dremen er Familh zantel hep ma velfemp ato an daou bried en er gichen. O c'haloun hag o ene ne reont nemet unan, en templ evit selaou Simeon o rei da anaout da Vari traou ankenius, en Ejypt o c'houzanv ar boan hag ar baourentez, evel divezatoc'h pa z'aint bep bloaz e pelerinaj da Jerusalem da ober o deveriou a relijion. An tad hag ar vam a gerze a-unan, a lavar deomp an Aviel, « *Ibant parentes Jesu.* » O c'haloun a oe frailhet en eun hevelep doare pa oe kollet Jesus. Ar Verc'hez, o lavaret dezan pegement a anken he deus bet, a verk en deus bet sant Jozef kement all a anken : « *Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.* Ho tad ha me a oa glac'haret holl o klask ac'hanoc'h. » Al labour e Nazareth o unanas c'hoaz muioc'h. Ar skrivanerien koz o deus bet plijadur o tiskwez deomp anezo o sellet o daou gant doujanz ha karantez ouz o Mab divin epad ma teske e vicher. Karantez an tad hag ar vam, o evez, a oa holl var Jesus. Gwelet a rajont evelse ar Zalver o kreski dirak o daoulagad, oc'h en em skuiza eveldo, oc'h en em izelat muioc'h egeto, hag oc'h en em brepari da brezeg an Aviel.

Sant Jozef en deus bet ar joa da vervel etre divrec'h Jesus,

dirak ar Verc'hez, an hini a oar frealzi. Ne gav ket deomp e ve bet ar maro ze hep tristidigez. Mes gouzout a reomp e oe laoueneet gant ar zonj e vijent, hep fazi, unanet adarre dizale hag evit ato, hag e c'hellomp kredi e c'hoarvezas gant sant Jozef ar pez a c'hoarvezas gant ar Verc'hez goude he maro, e oe savet gant Doue korf hag ene da c'hloar Baradoz.

IV. — Hor Breudeur ker, ar Zant-ze en deus roet dre e vuez skouerioù ken bras ha kenteliou ken talvoudus d'an dud, a dlefe beza bet, a zonj deomp, enoret abred gant an Iliz ha pedet gant ar gristenien. Ha goulskoude n'eo ket bet evelse. Meur a hini eus Tadou an Iliz, gwir eo, Orijen, sant Yann Krysostom, sant Jerom, sant Aogustin a gomzas anezan, eus e garg, eus e vertusiou. Sant Bernard e Franz, sant Bernardin a Zienn en Itali o deus ive poaniet da skigna devosion sant Jozef. Mes meur a gant vloaz a dremenas arok ma z'eas an devosion evit sant Jozef eus broiou ar Zao-Heol da vroiou ar C'huz-Heol hag eus Roum d'ar broiou all eus an Europ.

Urz Karmel eo en deus an enor da veza da genta skignet an devosion-ze. Goude Urz Karmel, bugale sant Dominik ha sant Fransez, o vont dre an holl broiou a ro da anaout en holl broiou an devosion evit sant Jozef. Eun den brudet eus ar Franz, Gerson, rener skol-veur Paris, o vale var roudou an hini a oa en e rok, Per d'Ailly, en em laka da labourat evit sant Jozef ha da c'houlen ma vo gret e c'houel. Ar Pab Sixt IV a aotre ar gouel da fin ar bemzekvet kantved. D'ar zeitekvet kantved Gregor XV hag Urben VIII a renko ar gouel etouez ar gouelioù-berz. Bep kantved e vo savet uheloc'h, hag eur miz leun ne vo ket re d'ar gristenien da enori sant Jozef. Setu aman renerien an eneou devot, evel sant Fransez a Zal hag an Aotrou Olier, sperejou uhel evel santez Thereza ha Bossuet, oc'h alia an dud da lakat o fisianz e sant Jozef, hag e velomp bemdez abaoue o kreski an devosion evitan. Plijadur e ra deomp, Hor Breudeur ker, gouzout o doa ilizou Breiz,

er c'hwezekvet kantved, skeudennou sant Josef e koad pe e mein, edo ive d'ar memes amzer lakeet er gwer a liou, ez oa d'ar memes kantved eur chapel savet en e enor e maner Kerloaguen, e Plougonven, hag em 'an peurliesa kizellet e skeuden en hor c'halvariou bras, el lec'h ma veler ar Rouaned Maj oc'h adori ar Mabig Jesus.

Ar c'hardinal Pi en deus klasket en e spered ha n'oa ket eun abeg benak da rei da gompren deomp perak Doue en deus lezet keit amzer sant Jozef evel ankounac'heet, hag en deus skrivet an dra-man : « An devosiôn da zant Jozef a oa unan eus an donezonou-ze dalc'het pell amzer en e denzor gant an tad a familh, eun donezoun espernet betek fin ar banked gant an Hini a ro o magadurez d'hon eneou. « *Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.* C'hwi ho peus espernet ar gwin mat bete vreman. » Lavaret a ra c'hoaz : « Hano ha galloud sant Jozef a zo chomet kuzet er penn kenta eus amzer an Iliz ; epad e vuez var an douar oa kuzet ive ; mes seulvui eo bet pell ankounac'heet, seulvui e tlie beza enoret pa vefe anavezet gant ar gristenien e garg uhel hag e vertusiou » (1).

Esoc'h eo c'hoaz kompren perak eo ken buhan en em skignet an devosion da zant Jozef. Nag a c'hrasou kaer en deus roet d'an dud a bedas anezan en amzer-ze ! Selaouit santez Thereza o komz eviti he-unan hag o tisplega er memes amzer perak e c'heller kaout fisianz e sant Jozef. « Ato, emezi, oun bet selaouet gantan, hag am eus bet muioc'h eget ne c'houlennen. N'am eus ket a zonj da veza betek hirio goulennet eun dra benak digantan hep beza bet va goulen. D'ar zent all Doue a ro hepken grasou evit hon zikour en eun ezom benak ; mes sant Jozef, gouzout a ran evit beza gwelet va unan, sant Jozef a c'hell hon zikour en hon holl ezommou. Dreze Hor Zalver a ziskwes deomp eo hirio sentus outan evel ma oe gwechall var an douar, ec'h anaves anezan evit e Dad

(1) Kardinal Pi.

Mager, e C'houarner, hag en deus plijadur en Nenv o rei dezan kement a c'houlen. »

V. — Ar pez a lavar santez Tereza evit diskwez perak he deus fisianz e sant Jozef a gavomp gwir, ni ive, Hor Breudeur ker. O pignat d'an Nenv, ar Zant n'en deus kollet netra eus e c'halloud, hag e garantez, e lec'h bihanat, a dle beza kresket.

Goulen a c'hellomp digantan an holl grasou, zoken evit traou an douar-man. N'e ket heb abeg he deus Furnez Doue roet dezan an hano douget gwechall gant ar brudeta eus bugale Jakob. Ar pez a reas gwechall var douar an Ejypt Jozef, ministr Pharaon, o savetei eur bobl a-bez eus an naonegez oc'h espern an ed evel ma reas, sant Jozef hirio a c'hell hen ober evit ar boblou en anken. Ha fur e vreot o c'houlen digantan sikour en hoc'h ezommou, zoken evit traou an douar-man.

Mes goulennit digantan dreist pep tra madou an ene. Hor Breudeur ker, « klaskit da genta rouantelez an Nenv ». An ene a dalv muioc'h eget ar c'horf. En ene eo em'an buez Doue, hag ar vuez-ze eo a dle breman beza diwallet gant sant Jozef evel ma tiwallas buez Jesus var an douar. E gwirionez, e Vab en doa nebeut a ezom eus brec'h e dad evit en em zifen ouz e enebourien. Rak Doue oa, hag e c'helle en em zavetei dre e nerz e-unan. Perak goulskoude en deus c'hoanteet beza difennet gant e dad, evel pa n'en dije ket gellet en em zifen e-unan ? Evit deski d'an den pegen talvoudus eo buez ar c'hraz a zo ennan, o tiskwez dezan e dad prest da c'houzanv pep tra evit diwall buez santel Hor Zalver. Ar pez a zo sur, eo em'an Doue o veva en den dre ar c'hraz. Ma kollomp ar c'hraz, eo kollet Doue ganeomp. Eun dra hepken a dle ober aoun deomp : mervel e stad a bec'hed. Bemdez e rankomp beza var evez. Buez an ene a zo bresk. Ar pec'hed e mil doare a c'hell taga anezi. An aked a ziskwezas sant Jozef evit

diframma e Vab eus daouarn ar vourrevien digaset gant Herodez a verk deomp e rankomp evesat ive, tec'het diouz an dentasion ha stourm outi gant nerz, e rankomp ouspenn gant ar memez nerz difen Doue en eneou fiziet ennomp. Bep tro ma sonjit a spered en Aviel a ziskwes deoc'h Jozef ha Mari o toler evez var ar Mabig Jesus, o tiframma anezan eus daouarn e enebourien, o kuzat anezan e douar an harlu, o klask anezan gant enkrez e Jerusalem, o veilha var e labour e Nazareth, lavarit dezo heb aoun : « Perak krena ? N'e ket evit Mab Doue ez eus da veza spountet. Ne c'hellot ket beza dievez, dinerz avoalc'h, ne c'hellot ket fazia avoalc'h evit lakat droug bras d'en em gaout gantan. Evit an eneou eo ez eus da veza ankeniet, evit ar familhou hag o bugale, evit pep rummad eus an dud, evit an holl boblou, evit an Iliz hèunan. » Ha setu ase e pelec'h grasou sant Jozef a zo ret hag a dle beza goulennet.

VI. — Peb hini ac'hanomp a zonjo da genta en e ene e-unan. N'hon deus netra talvoudusoc'h. Dont a ra deomp var eün digant Doue. Ha diganeomp eo e c'houlenno kount. En em zavetei hon-unan a rankomp arok sonjal savetei ar re all. Ne c'hellomp ket poania re evit kaerat, sklerijenna, santellat hon ene, evit eüna hor c'houstianz, en em zizober eus hor plegou fall ha plijout da Zoue. Ha kement-se n'eo ket en em adori hon-unan eo, mes adori Doue e gwirionez hag er gwella doare, oc'h ober pep tra evit kaerat an ene, o sonjal e Doue gant evez : evelse eo ec'h en em lakeer e stad d'en em rei d'al labourou goulennet digant eur c'hristen. N'ez eus netra kaeroc'h, uheloc'h eget an dra-ze, ha kement-se n'eo ket eun dever hepken evit ar beleg hag ar relijiuz, mes ive evit pep kristen, bras pe vihan, a zo ennan buez ar c'hraz. Hogen sant Jozef a zo unan eus ar gwella doktored evit deski ar zantelez. Gant Hor Zalver e-unan eo bet desket, o veva keit amzer en e gichen. Rak sonjal e Doue a zo eun dra talvoudus meurbet

evit pignat er zantelez. Holl e c'hellomp gwelet an dra-ze. Ar zonj-ze hon laka mat da bedi, da reseo gant devosion ar zakramanchou, d'en em ziwall ouz an dentasion, da veva santel, da dec'het diouz trouz ar bed, da renevezi hor mennosiou santel, da startat hor volonte, da gaout krenvoc'h feiz ha karantez, da veza izel a galoun ha net a bec'hed. Ar reze eo vertusiou ar relijiused, heuliet hep trouz, hep sked, hep klask meuleudi. Mes e pep stad a vuez e rankont beza gwelet. E pep lec'h hag e pep stad e ranker beza santel. Ha truez a ve da gaout ouz ar gristenien a zo er bed, ma ne vijent ket ato renet gant ar zonj eus a Zoue hag ar c'hoant da blijout dezan, evel ma oe ar Patriarch a zo bet doktor ha skouer ar vuez a zantelez en eneou.

Eun deiz ar vuez-ze a deuio da veza eur vuez a c'hraz pinvidikoc'h ha dounnoc'h c'hoaz, pa vezimp er baradoz evit atao. Patron ar maro mat hon zikouro da dremen eus ar bedman d'ar bed all. Abaoue m'eo maro e-unan, ec'h oar penos ec'h en em breparer da vervel gant sikour Jesus ha Mari. Hor zoudarded maro er brezel a zo bet sikouret gantan var an dachen a vrezel. Na grenomp morse dirak ar maro. Goulennomp hepken ar c'hraz da vervel evel gwir gristenien, o reseo e poent hag en amzer holl zakramanchou an Iliz a zo gret evit rei deomp en hon eur ziveza frealzidigez Jesus, o tigas anezan en hor c'hichen evel m'edo e kichen sant Jozef, en eun doare dishenvel, mes ken gwir ha m'edo e kichen sant Jozef.

VII. — Kaera karg sant Jozef eo beza bet tad a familh. Evelse e vo galvet da viken. Ar familh gristen a dle mont d'ar skol gantan. Ar familh eo a zalc'h ar bed en e zav. Ar familh a deu a-berz Doue, ha Doue eo a ro d'ar familh, dre ar Briedelez, he stum santel. Siouaz ! droug bras a zo gret dezi hirio gant an divorz a glask he freuza ; droug braz a zo gret dezi ive gant ar re a ziles deveriou ar briedelez pe ne glaskont enni nemet plijaduresiou mezus. An dud fur ervez ar bed a

glask parea an droug dre lezennou neves a zikouro e pep giz ar familhou o deus kalz bugale hag a lakaio evelze muioc'h a vugale da c'henel. Ar seurt lezennou-ze a blijo d'an Iliz, hag an Iliz a garfe gwelet ober kalz lezennou evelse ha gret mat evit gwir ezommou ar vro. Mes lavaret a raio ato n'eo ket avoalc'h ober lezennou. Netra talvoudus, netra mat avoalc'h ne vo gret, ma ne zistro ket ar familhou gant lealded ouz lezennou ar relijion. Eun enor eo evit bro Breiz beza dalc'het, e pep korn kouls lavaret, d'al lezennou-ze, ha roet evelse d'ar vro torradou bugale a raio he nerz, gant ma ouezo ar gerent o zevel evel m'eo dleet. Familh Nazareth a zesko dezo penos ober. Gwelet a raint eno eur bugel desket dezan e holl zeveriou gant e dad hag e vam. Er familh gristen, dirak skeuden ar Galoun Zakr var e dron, eo eun dever en em zaoulina holl da bedi. Ar relijion, ar c'hatekiz a ves desket d'ar vugale kerkent ha ma tigor o spered hag o c'haloun. En iliz hag er skol e vo kendalc'het ha kresket an deskadurez-ze. Ar feiz beo a dle startat e kaloun ar vugale dre ma teuont en oad. Anez, ne c'hellit ket ober eneou krenv, ha pa vezo ho pugale potred yaouank, e velot n'int ket kristenien start, hag ho pezo poanspered ganto. Evit n'en em gavo ket ganeoc'h eun dra ken glac'harus, ne ehanomp, e riskl d'ho skwiza, da lavaret d'ar gerent eo eun dever evito, eun dever striz, deski o-unan ar c'hatekiz d'ar vugale, o lakat e skolioù katolik, o hentcha varzu patronachou ar barrez hag an Unaniesou savet evit digemeret ar yaouankiz kristen. Oc'h ober evelse, e kav deomp klevet priejou Nazareth o lavaret deomp gant nerz kendalc'her heb ehana da ober an dever-ze eus Hor C'harg, rak muioc'h a lec'h Hon deus da glask diwall ho pugale euz an danjeriou a c'hell noazout d'o feiz ha d'o zantelez eget n'o doe Jozef ha Mari da ziframma o Mab eus daouarn ar vourrevien deuet da laza an Innosanted santel.

VIII. — Buez an den ne dremen ket oll er familh, Hor Breudeur ker. Paour pe binvidik, mont a rank alies er mez da labourat.

Da heul al labour e teu poan ha skuisder. Dalc'her a raio sonj ato e tle labourat e pinijen d'e bec'hejou. Mes ive al labour a zo eun dra enorus a ziwall diouz ar pec'hed.

Sant Jozef n'oa ket paour da vont da glask an aluzen, na pinvidik ken nebeut. Eur micherour oa, hag e c'houneze e vara ha bara e familh diouz ar c'hwezen eus e dal.

Ar micherour-ze a oa eun den just. Eun den just a anaves e zeveriou evel e wiriou. Petra lavarfe hirio ar micherour-ze, an den just-ze, d'ar re binvidik ha d'ar vicherourien ?

D'ar pinvidik, d'an hini a zo micherourien dindannan, e lavarfe : « Laka an dud da labourat. Mes na c'houlen nemet al labour a c'hell eun den ober, ro dezo ar bae a zo dleet, ha sikour anezo gwella ma c'helli. Ezommou an hini a labour a zo ken din a resped eget ezommou an hini a laka e arc'hant evit kaout interest. « Ar re a vev gant labour o daouarn » a dle beza lakeet e stad, a nebeudou, da gaout peadra evit » an amzer da zont » (1).

» Bez kristen : karget out eus eneou. Ar re a labour dindannot « ra c'hellint, e pep liberte, er ger hag a vel d'an oll, » ren eur vuez honest hag ober o deveriou a relijion » (2).

» Tud int. Din int a resped. Na ra ket fae varno. Na ves ket rust outo heb abeg. Beilh var o yec'hed. Beilh var o familh. Sikour anezo da skolia o bugale ha da zeski eur vicher dezo. Goulen nebeut a labour digant ar vugale yaouank ha digant ar merc'hed. Beilh var da vicherourien, n'e ket hebken pa labouront en da di, mes ive da c'houde. Bez evel eun tad evito, just hag ouspenn karantezus. En uzinou, en tiez kemwerz, er parkeier, e pep lec'h e vo ranket ober evelse, rak ar goustianz a zo henvel e pep lec'h. Bez kristen. »

(1) Leon XIII : *Graves de Communi.*
(2) Id.

Ha d'ar micherour d'e dro e lavarfe : « Bez leun a zoujanz evit da vistri. Sent ouz reolen an ti. Gra al labour e peus lavaret ober. Na c'houlen nemet ar pez a zo dleet d'it. Bez just, eveziek, mat da labourat, fur e kenver an eva, espern, sonj en amzer da zont. En em unani a c'helles gant al labourerien all evit difen da wiriou. Mes, lavar d'in, daoust ha da interest hag hini da vestr n'ez eont ket a-unan peurliesa ? Diwall diouz ar *grev*, rak eur rivin eo. Diwall diouz ar sosialism, rak n'ez eus ket gwąsoc'h sklaverez « na gwasoc'h enebour d'ar furnez kristen » (1). Na glask nag an dispignou bras nag ar plijaduresiou fall. Sonjal hepken ennot da-unan a zo fall. En em zakrifia evit ar re all, setu petra ra vad d'an den, sonj en da ene. Laka er renk kenta ato en da vuez da zeveriou e kenver Doue. »

Erfin dezo holl e lavarfe : « Al labour eo lezen ar vuez. N'ez eus netra hep labour. O lakat er mez a gount an traou all, ar c'henta pobl eus ar bed a vo ato an hini a labouro ar gwella. Mes al labour n'eo din da veza meulet e gwirionez nemet ma z'a a-unan gantan an honestiz. Bezomp just hag honest ha na glaskomp ket laoskat lezen ar goustianz. »

Na lezomp ket ken nebeut hor c'halonou d'en em galedi, Hor Breudeur ker. Renkit gwella ma c'hellot deveriou pep rum dud. Ato e vo peorien en hon touez, peorien en em guzo, peorien en em ziskwezo, peorien din a druez ha re all ne vezint ket kement ; mes n'eus forz peseurt peorien e vezint, ato eur galoun gristen a ouezo o zikour gant karantez. Gellet e vo bihanat o niver o lakat da labourat ar re a oa tec'bet divar an hent mat. Ha kement-se a vo eun dra da veza meulet. Mes an aluzen a ranko ato beza gret d'ar re n'int ket goest da c'hounit o bara. Ha n'e ket hepken ar re binvidik a dle ober aluzen. Pep den a dle ober aluzen ervez e c'halloud. Dever ar re binvidik a zo brasoc'h. Etre o daouarn eo lakeet madou an Aotrou Doue ha karget int d'o ranna etre

(1) Beneat XV.

ar beorien. Gouzout a rit penos en deus Jesus-Krist renket an traou etre ar pinvidik hag ar paour. Abaoue an Aviel, ar beorien a zo da veza lakeet er renk kenta, zoken e Iiz an douar. Evit beza bet servicherien ar re baour, eo e c'hello ar re binvidik, ar re vat anezo, kaout var an douar grasou ha bennoz Doue ha da c'houde ar Baradoz. Ar pez a dleomp klask, n'e ket ma vo ar paour ato anaoudek, fur ha mat. Kement-se a c'hellomp c'hoantat, ha sikour ar paour dre hon aliou da veza evelse. Mes, goude ma tisplijfe deomp, ne zilezimp ket anezan. Doue, a c'houzanv hor plegou fall, a lavar deomp gouzanv ive gant pasianted re hon nesa. Sikouromp ar beorien. Hag evelse e sikouromp Hor Zalver e-unan, rak c'hoanteet en deus en em lakat e plaz ar re o deus da c'houzanv gant ar baourentez : « Me am eus bet naoun, hag ho peus roet d'in da zrebi. Me am eus bet sec'hed, hag ho peus roet d'in da eva. Me a oa eun estren, hag ho peus va digemeret. E noaz edon, hag ho peus va gwisket. »

Arok lavaret ar c'homzou-ze d'an eneou karantezus a deu d'ar varn, Hor Zalver, a gav deomp, en deus o lavaret, a greiz e Galoun divin, d'an hini en doa var an douar roet dezan lojeiz, bara, dilhad, e ziwallet diouz an danjer, e zesket var e vicher, hag e breparet da labour bras an Aviel. Hag abalamour da-ze micherour Nazareth a c'hell, gant gwir ha gant nerz, deski d'an dud lezen ar garantez evel lezen ar justiz hag al labour.

IX. — Na gredit ket, Hor Breudeur ker, ne ra sant Jozef nemet beilha var bep ene, var bep familh, var bep rummad tud. Pelloc'h ec'h asten e vrec'h. Diwall a ra ive ar broiou a gar hag a bed anezan.

Ar Franz katolik he deus abred diskleriet he fisianz ennan. Komzet Hon deus deoc'h eus meuleudi sant Jozef gret gant sant Bernard, Yann Gerson, Bossuet, tud eus ar Franz. Louis XIV a roe sked bras meurbet da c'houel sant Jozef.

Ilizou niverus a zo bet savet en e enor, ha pobl all ebet, a zonj deomp, dre he beleien hag an dud fidel, n'he deus, epad an tri c'hant vloaz diveza-man, diskwezet kement a feiz e galloud sant Jozef, labouret muioc'h evit e c'hloar. Muioc'h eget ar re all e komprenemp talvoudegez an devosion da zant Jozef, o veza marteze m'hon doa muioc'h a ezom eus e zikour eget ar re all. Epad ar brezel a gant vloaz hag ar brezeliou all deuet varlerc'h, e kreiz ar reustl, ar freuz a vralle ar relijion, ar vro ha pep tra, e pep kantved kouls lavaret, Mestr ar Familh zantel a zo bet karet ha pedet gant feiz ha fisianz abaoue m'eo deuet da veza anavezet gant ar bobl. Eul liam dija hon stage outan. Hor bobl, epad ar groazadeg, a oa bet e pelerinaj e Bethleem ken dous da galoun sant Jozef, hag he doa ive diframmet bez Hor Zalver eus daouarn an Turked. Rouantelez Franz oa rouantelez Mari, pried sant Jozef. Ar Franz eo he doa savet rouantelez ar Pabed var an douar hag he deus difennet betek an deiz diveza ar rouantelez-ze. A gantved da gantved hor bro eo a gase ar muia misionerien hag ar re hardisa da brezeg an Aviel. Hag hor misionerien a gendalc'he da labourat evit an Aviel, memes d'an deiz m'edo ar c'houarnamant o tiskleria ec'h en em zistage diouz an Iliz. Avoalc'h he doa gret ar Franz evit gounit kaloun sant Jozef. En Nenv hepken ec'h ouezimp pegement en deus labouret evidomp bemdez ha dreist-holl pa dremene traou bras. Avoalc'h ec'h ouzomp evit trugarekat anezan eus e vadelez. Bez en deus er Franz dija chapeliou a ves enno kalz tud o pardouna hag o lavaret dezan o anaoudegez vat. Ar Pab en deus roet aotre da lakat eur gurunen var e skeuden. Hag abenn eun nebeut miziou e vo adarre kurunet eur skeuden all dezan, e Sant-Jozef-Kermaria, eskopti Gwened. An holl Vretoned a vo laouen o velet rei an enor nevez-ze da batron eur vreuriez Leanezed o deus labouret kement evit an Iliz.

Perak ne lavarfemp ket ive ez eus en hon eskopti, el Leandi-Gwenn e Kemperle, eur zal vihan a ves darempredet

kant kalz tud, deuet meur a hini eus pep korn ar Franz, hag a ves enni gret da zant Jozef pedennou birvidik meurbet, avechou gant an eneou kaera a zo bet anavezet epad ar brezel? Hag eno ive e ves resevet grasou bras, ha Leanezed ar Retred a zo souezet o velet an traou-ze.

Ha breman ar Zant kurunet a c'houlen m'en em roimp adarre da vertusiou an amzer goz.

Lec'h en dije d'en em glemm evel eun tad paet fall evit e vadoberou.

Petra eo deuet al lezen gatolik, ar feiz katolik e kalz eneou en hor bro? Petra a zo bet gret eus an emgleo sinet gant Doue abaoue pevarzek kant vloaz? E gwirionez ar feiz koz a zo ato beo. Sant Jozef a ro deomp e zikour evit ma raimp gant muioc'h a nerz-kaloun hon deverion a gristenien katolik, ha ma lakaimp sevel er vro lezennou justoc'h ha furroc'h. An emgleo gant Roum, daleet heb abeg, a deufe da gloza evit mad gounid ar Franz. Prepari a rafe evit an Iliz muioc'h a liberte, evit ar Franz muioc'h a urz hag a nerz.

Ha marteze ar Franz neuze, goude beza gret en diabarz eun dra ken fur ha ken just, a velfe skleroc'h en dianvez petra zo talvoudus d'ober hag a c'helfe en em glevet esoc'h gant ar re a zo a du ganti ha reiza gwelloc'h ar peoc'h gant he enebourien, ober dezo paea o dle.

Ar vro ne deufe ket en eun deiz da veza pinvidik. Mes ar baourentez n'eo ket eur pec'hed. Ar broiou paour a zo ken fur, ken just, ken karantezus hag ar re all, ha muioc'h avechou. Labourat a reont muioc'h, ijinus int. Ar baourentez hon difen a eneb an dispignou bras ha diskiant. Doue, urz vat, labour, setu petra a zaveteio ar Franz. Ha setu ive petra a blijo d'ar Zant a gomzomp anezan deoc'h hag a bedomp ganeoc'h.

X. — Erfin, Hor Breudeur ker, Hon deus d'ober eur zell var an enor bras meurbet kinniget gant an Iliz da zant Jozef.

O velet dre ar bed holl an eneou troet muioc'h mui da bedi sant Jozef, ha var goulen start an eskibien bodet e Roum evit konsil ar Vatikan, Pi IX en deus diskleriet sant Jozef Patron an Iliz a-bez.

Pell em'aomp diouz an amzer m'edo Jozef o veva eur vuez kuzet e Nazareth. Micherour Nazareth, en em lakee en hent gwechall var urz impalaer Roum evit rei e hano hag hini e bried da veza skrivet var gaierou Bethleem, a c'helfe hirio niveri eun tam mat muioc'h a dud eget komiserien an impalaer Aogust evit kounta ar re holl a zo dre ar bed o lakat o fisianz ennan. Teir gwech muioc'h a vroiou a zo anavezet breman, hag e kement lec'h m'eo anavezet hano ar C'hrist, eo anavezet ive hag enoret hano sant Jozef, Patron an Iliz.

Ar Pab Leon XIII, en e Lizer eus ar 5 a viz Eost 1889, evit rei da gompren perak eo bet roet an hano-ze da zant Jozef, a skrive : « An ti santel a c'houarnas Jozef gant e c'halloud a dad a oa an diazez kenta eus an Iliz. Abalamour da-ze Jozef a gemer an holl gristenien eus an Iliz evit e vugale, fiziet ennan, hag o veza m'eo pried Mari ha tad da Jesus-Krist, en deus var ar gristenien galloud eun tad. Evel ma c'houneze bara gwechall da familh Nazareth ha ma veilhe varni gant evez, evelse ive breman e tiwall hag e tifen Iliz Jesus-Krist. »

Pep Sant, Hor Breudeur ker, a gendalc'h, goude e varo, al labour en doa gret epad e vuez. Ar Verc'hez galloudek meurbet he deus a-berz Doue da c'houarn an oll eneou hag an holl Iliz, dre m'eo lakeet etre he daouarn an holl c'hrasou. Mes ar Pab en deus barnet en doa he Fried, Mestr ar Familh zantel, eul labour all d'ober, disteroc'h eget hini ar Verc'hez, en doa da veilha var ar vuez katolik er re a zo karget da c'houarn, da brezeg hag ive en holl gristenien, hag e tol evez var bep kristen, var bep relijiuz, var bep beleg, var bep eskob, var bep Pab, hag o deus holl ezom da veza sikouret gantan.

Buez an Iliz a zo e gwirionez buez Jesus-Krist oc'h en

em asten dre ar bed. Karget da veilha var Jesus, sant Jozef a veilho eta var an Iliz. Gouzout a ra buez an Iliz eo ar virionez hag ar zantelez, ez eus enni unaniez dre ma z'eo an holl eskibien bodet endro d'ar Pab, he teu d'en em asten dre ma ves prezeget an Aviel, d'en em gaerat dre ar boan, d'en em binvidikat dre ar garantez, da veza krenvoc'h ha skedusoc'h o senti ouz kenteliou an Aviel hag o pedi kalounek dre ar bed holl. D'al labour-ze sant Jozef en em ro gant ar brasa aked. Ma z'eus en hon amzer evel gwechall Pabed ken bras, ma kresk niver ar Zent, ma n'o deus ket enebourien an Iliz an trec'h er brezel a reont dezi, ma velomp ar gouarnamanchou, kaer o deus lavaret e talc'hont d'ar memes reolennou, oc'h en em lakat evelato en hent varzu Roum, ma teu ar gelennadurez kristen d'en em asten ha da grenvat, ma ne c'hell ket ar brotestanted gounit var hor misionerien o veva er baourentez, ma z'eus kement a dud desket o trei kein d'ar fals-kredennou evit en em ober katolik, ma velomp ar brezel, daoust d'an droug en deus gret, o lakat da zevel eneou eus an dibab ha kristenien ken kalounek en Europ hag er broiou all, ma labour ar familhou da unani gwelloc'h o memprou etrezo, ma velomp eostou kaer a furnez hag a zantelez a vo dare abenn eun nebeut amzer, ma c'heller rei an deskadurez kristen, e kement a skoliou a bep seurt, ma veler ar gristenien o poania e pep giz d'ober vad da eneou o breudeur, ma klasker zoken muioc'h mui tostat ouz al lezen gristen o verka o deveriou d'an dud a labour ha d'ar re a c'houlen labour diganto, ar Pab a lavar deoc'h piou a dleit trugarekat. Na lamit netra eus gloar Mari hag ar Zent all. Anzavit hepken gant Pi IX, Leon XIII, Pi X ha Beneat XV, eo fiziet an Iliz gant furnez Doue e daouarn ar zervicher divin a oa bet dibabet gant Mab Doue e-unan evit beza e dad.

Hag ar Pab a lavar deomp : Ar re a zo savet uhel e karg a dle beza enoret ha servichet. Aman, evit enori ha servicha, n'ez eus d'ober nemet pedi. O pedi ec'h enoromp hag e

paeomp. Ar beden a ziskwes da zant Jozef e klaskomp eveldan gwelet buez an Iliz o krenvat, e labouromp eviti kement ha ma c'hellomp, mes hon deus ezom da veza sikouret, e kreiz hon labour, gant an nerz divin a zo lakeet etre e zaouarn hag a c'hell da zigas deomp. Ar Pab a goms evel Pharaon gwechall : « It da gaout Jozef ». Evit an Iliz, evit ar Franz, evit ho familhou, evit hoc'h eneou, it da gaout Jozef ha lavarit dezan, o kemeret ar geriou eus ar beden savet gant Leon XIII : « Ouzoc'h, sant Jozef, ec'h en em erbedomp en hon anken... Diwallit ar bobl dibabet gant Jesus-Krist... Pellait diouzomp pep fazi ha peb hudurnez... Hon harpit e kreiz ar stourmad hon deus gant prinz an denvalijen... Diwallit Iliz Santel an Aotrou Doue eus lasou hé enebourien ha diouz pep droug... Astennit varnomp bepred ho skoazel galloudek, ma c'hellimp beva santel, kaout eur maro mat ha digwezout en eürusted eternel er Baradoz. »

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant Hor Breudeur enorus, Dean ha Chalonied eus Hon Iliz Katedral ;

Goude beza pedet Doue ;

Hon deus gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

Artikl I

Evit digas da zonj eo bet, 50 vloaz a zo, lakeet sant Jozef da batron d'an Iliz, e pedomp ar veleien hag an dud fidel da rei ar muia sked a c'hellint da c'houel sant Jozef, 19 a Veurs, pe da c'houel Patronaj sant Jozef a vo lidet er bloaz-man d'ar 17 a viz Ebrel. Mat e ve ober tri dervez pedennou arok ar c'henta pe an eil eus ar goueliou-ze. D'ar venediksion, diouz an noz, e vo kanet an hymn : *Te, Joseph, celebrent.*

Evit dalc'her krenv o devosion e kenver sant Jozef, ec'h aliomp anezo da lakat o hano e Breuriez-Veur sant Jozef savet e Beauvais (1).

Artikl II

Digas a reomp da zonj d'an dud fidel eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha da genta o senti ouz lezennou an Iliz divarben ar yun hag ar vijil.

Al lezennou-ze a zo bet, a nevez zo, chenchet var meur a boent p'eo bet ambannet leor-lezennou an Iliz, eul leor nevez a verk evit an amzer da zont reolennou an Iliz latin.

Rei a reomp da anaout d'an dud fidel lezennou ar yun hag ar vijil, o talc'her kount eus an otre hon deus bet da lakat d'ar merc'her ar vijil merket epad ar C'horaiz evit ar zadorn.

Artikl III

An difen da zrebi kig a gomanz evit an oll dud fidel d'an oad a zeiz vloaz achu. P'eo difennet drebi kig, eo difennet ive an druz tennet eus kig goasket. Mes drebi a c'heller viou, amann, formaj, hag ar boued a c'heller da brepari gant *gress (soa, lard)* (2).

En deiziou ma c'heller drebi kig, n'eo mui difennet drebi kig ha pesked er memes pred.

Ret eo lezel ar c'hig a gostez : 1° da bep gwener eus ar bloaz ; 2° da verc'her al Ludu ha da bep merc'her eus ar C'horaiz, ha d'ar Zadorn-Fask betek kresdeiz ; 3° d'an tri dervez (merc'her, gwener ha sadorn) eus ar Pevare-Amzer ; 4° d'an deiziou arok Gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar goueliou-ze da lun. Rak d'ar zul e c'heller ato drebi kig.

D'ar goueliou-berz e c'heller drebi kig ; rak-se, er Franz,

(1) An A. chaloni Bézard, rener Breuriez Sant-Jozef, Beauvais (Oise).

(2) Evit ma vo skler an traou, e tisklerimp n'ez eus menek aman nemet eus soa, lard, gress : ne gomzer ket euz kig, kig moc'h pe gig all, nag eus an druz tennet euz ar c'hig goasket, nag eus soubeu ar c'hig.

p'en em gavo gouel Nedelek, gouel Maria Hanter-Eost pe gouel an Oll Zent da vener, e vo gellet drebi kig an deiz-ze.

Artikl IV

Lezen ar yun a zo gourc'hemennet d'an dud fidel azalek eur bloaz varn'ugent achu betek tri ugent vloaz komanset.

Al lezen-ze a verk ne c'heller ober nemet eur pred d'an deiz yun. Evelato ar re a yun a c'hell ouspenn, diouz ar mintin ha diouz an noz, kemeret eun tam boued ervez em 'an ar c'hiz en o bro.

En hon eskopti e c'heller drebi diouz an noz pep seurt boued, gant ne vezo drebet na kig na viou. Al lez, amann, formaj, a zo permetet. Ne c'heller ket drebi d'ar pred diouz an noz kement ha d'ar pred braz.

Diouz ar mintin e c'heller kemeret (hep lez) cafe, the, chocolat, hag eun tamik bihan a vara.

D'an deiziou yun, pa c'heller drebi kig, ar re o deus da yun ne c'hellont drebi kig nemet eur vech en deiz, d'ar pred bras.

Yun a dleer : 1° d'ar C'horaiz penn da benn, nemet da zul : d'ar Zadorn-Fask, da greisdeiz, eo achu a C'horaiz ; 2° d'an tri dervez eus ar Pevare-Amzer ; 3° d'an derveziou arok gouel Hanter-Eost, gouel an Oll Zent, gouel Nedelek, pa n'en em gav ket ar goueliou-ze da lun, rak da zul n'eus na yun na vijil (1).

Artikl V

An dud fidel a c'hell beza diskarget pe dispanset diouz lezen ar yun abalamour d'o yec'hed, pe d'o skwisder, pe d'o labourou. An Oirounez Chalonied evit hon Eskopti, ar Bersouned evit o farressioniz, ar Superiored hag Omonierien evit ar c'houenchou ha skoliou fiziet enno, ar veleien evit ar re zo o kovez ganto, a c'hello rei dispanz eus ar yun ha permeti

(1) E eskobti Kemper n'eus ket da yun d'ar zadorn arok ar Pantekost, rak ouspenn kant vloaz zo ne yuner ket en deiz-ze.

drebi kig meur a vech bemdez, pa vo eur rezoun vat benak, gant ma n'er graint ket evit rummajou tud a-bez.

Artikl VI

Pedi reomp an dud fidel, p'e gwir n'eo ket mui ken striz ar binijen a c'houlen diganeomp an Iliz, d'en em rei d'an oberou mat ha dreist-oll d'ober aluzen ervez o danvez.

O fedi reomp gant nerz da zikour gant o aluzennou oberou an Eskopti a deu bemdez o nivér hag o ezommou da greski.

An aluzennou-ze a vo roet d'an Oironez Persouned hag Omonierien pe lakeet en eur c'hef gret evit o reseo, ha digaset e vezint da Zekretour an Eskopti.

Ar re baour, ne c'helfent ket ober eun aluzen zoken dister, e lec'h an aluzen, a lavaro bep sizun, epad ar C'horaiz, 5 *Pater* ha 5 *Ave* evit ezommou an Iliz, ar Franz hag an Eskopti.

Artikl VII

An amzer Fask a zigoro, evit an Eskopti, da Zul ar Bassion hag a vezo klozet d'an eil sul goude Pask.

Goulen a reomp start ma vezo lezet gant an dud fidel ar vrasa liberte evit choaz o c'hofesour.

Ar reolen grêt gant ar pevare Konsil a Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis*, a vezo embannet d'ar pevare Sul eus ar C'horaiz, hag ar Bersouned a zigasso da zonj d'o farresioniz eus lezen an Iliz, divarben kovez eur vech ar bloaz ha kommunia da Bask, hag a alio start an oll da ober o dever.

Lennet e vezo ive an Dekred *Quam singulari*, ha lavaret skler eo red d'ar vugale evel d'an dud vras kommunia da Bask.

Artikl VIII

Ar gest evit Diner an Iliz a vezo grêt, kement ha ma vezo possubl, arok Pask. An dud fidel a gompreno an dever a goustianz o deus da zikour o beleien da veva. An aluzennou resevet

evit an dra-ze a vezo digaset da Zekretour an Eskopti da fin miz Even da ziveza, hag eur Gommission a labouro neuze evit rei sikour d'an nep en devezo ezom.

Artikl IX

A nevez e c'hourc'hemennomp ar pez Hon deus gourc'hemennet dija divarbenn ar gest d'ober evit ar Semineriou da Bask, da Bantekost, da C'houel Maria Hanter-Eost ha da zeiz Nedelek ; evit an Douar Zantel da Vener ar Groaz ; evit diner Sant Per da c'houel an ebestel sant Per ha sant Pôl ; evit ar Patronachou ha kelc'hou studi da zul ar Rosera.

Rekoumandi a reomp ive, ha start, d'an dud fidel hor skoliou kristen a zo kement a ezom anezo en deiz hirio, ha da c'houel ar Iaou-Bask e vezo grêt eur gest en oll ilizou evit skol veur Angers, an *Institut katholik* hag evit skoliou kristen an Eskopti.

Evel ma teu al levriou fall da ober muioc'h mui a zroug bemdez er skoliou, e c'houlennomp digant ar veleien hag an dud fidel lavaret goude ar pedennou a reont, o-unan pe asamblez, ar c'homzou-man : « Eus ar skoliou dizoue, eus ar vistri difeiz, hon dilivrit, va Doue ».

Artikl X

An Unaniez evit Emzivaded ar Brezel a dle beza savet en oll parreziou, hep mank. An Otrounez Persouned a hanvo eur C'homite, el lec'h n'eo ket savet c'hoaz. Klask a raint hanoiou nevez, goulen a raint sikour evit an Unaniez-ze, reseo a raint an aluzennou hag embannà raint ar gest a vo gret evit an Unaniez da zul Bleuniou.

Artikl XI

Digas a reomp da zonj a nevez d'ar veleien ha d'an dud fidel eo ret dalc'her en he zav pe sevel e pep parrez, er mez

eus ar politik, an Unaniez Katolik a labouro evit skigna ar mad, ha difen gwiriou ha liberte ar gatoliked.

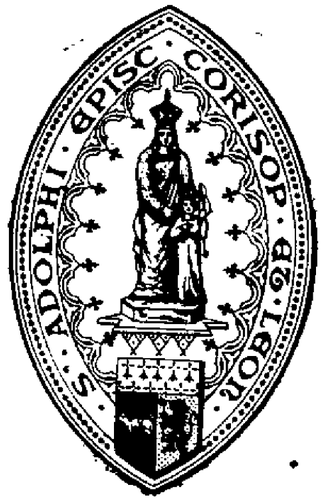
Unaniez ar barrez a vo staget ouz Unaniez an eskopti a zo an Otrou 'n Eskob en he fenn.

Artikl XII

Otre a roomp da rei bennoz ar Zakramant, en ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti, d'an deiziou m'en em vodo enno an dud epad ar C'horaiz.

Hag e vo Hon Lizer hag ar gemennadurez a zo varlerc'h lennet hag embannet en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskopti da zul ar C'hinkajesim ha d'ar zulioù varlec'h.

Roet e Kemper, en Hon ti Sant Joseph, dindan Hor ziel ha siel Sekretour braz Hon Eskopti, d'an 29 a viz Genver 1921, gouel sant Fransez a Zal.



† ADOLF,
Eskop a Gemper hag a Leon

Dre urz an Otrou 'n Eskop :

Y. PERROT,
Chaloni a enor,
Sekretour jeneral an Eskopti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, moullér an Eskobti.